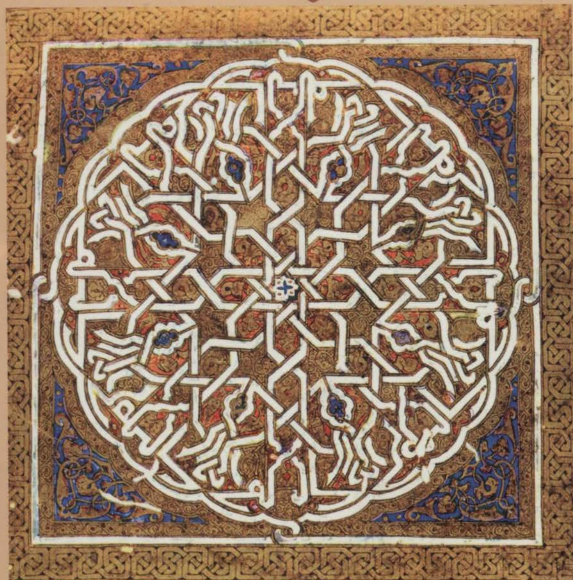
Nadia Anghelescu



La langue arabe dans une perspective typologique

Nadia Anghelescu

LA LANGUE ARABE DANS UNE PERSPECTIVE TYPOLOGIQUE

Nadia Anghelescu

LA LANGUE ARABE DANS UNE PERSPECTIVE TYPOLOGIQUE



Editura Universității din București
2004

1100 | 04

Şos. Panduri, 90–92, Bucureşti – 050663; Telefon/Fax: 410.23.84
E-mail: editura@unibuc.ro
Internet: www.editura.unibuc.ro

Tehnoredactare computerizată: *Victoria Iacob*

Descrierea CIP a Bibliotecii Naţionale a României
ANGHELESCU, NADIA
La langue arabe dans une perspective typologique /
Nadia Anghelescu – Bucureşti: Editura Universităţii din Bucureşti, 2004
484 p.
Bibliogr.
ISBN 973-575-918-7

811.411.21'44



AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage s'adresse aux linguistes intéressés par le statut des catégories grammaticales de l'arabe considérées dans une perspective typologique, ainsi qu' aux arabisants intéressés par les possibilités qu'offre la comparaison typologique à l'analyse du système de l'arabe.

Cette étude comporte deux parties : la première présente les principaux problèmes soulevés par la comparaison linguistique, les sources générales de la ressemblance des langues (universaux de langage, parenté généalogique, contacts linguistiques) et accorde la plus large place, comme il se doit, à la comparaison typologique. Dans le cadre du chapitre concernant la typologie linguistique nous présenterons surtout quelques orientations qui ont fait leur apparition pendant la dernière moitié du XX[e] siècle, tout en mettant l'accent sur le thème de la « grammaticalisation » et sur sa manifestation en arabe. Notre propre approche se situe essentiellement dans la perspective fonctionnelle-typologique, telle qu'elle a été formulée surtout dans les travaux de B. Comrie et W. Croft. A côté de ces auteurs, nous faisons souvent référence à des noms comme E. Benveniste, J. Kuryłowicz, E. Coseriu, Cl. Hagège, ce qui signifie que leurs œuvres ont marqué notre manière de concevoir la comparaison typologique. Traitant de comparaisons et de classifications, cette étude fait souvent appel à une théorie de la catégorisation, celle de Lakoff (1987), présentée de façon détaillée dans le chapitre introductif (I.1). Ce chapitre comporte également une description succincte des variétés regroupées sous le nom de « langue arabe » ainsi qu'une justification du choix de la variété à laquelle nous nous rapportons.

Les ouvrages de typologie linguistique posent souvent le problème de la qualité du corpus sur la base duquel les spécialistes en typologie linguistique fondent leurs observations : quelle est, par exemple, la valeur des « grammaires nationales » ? Quelle est la valeur des observations fournies par les linguistes se trouvant en dehors de la communauté linguistique envisagée, ou celle des informations orales ? Autant de questions dont les réponses peuvent influer sur les observations comparatives, et par voie de conséquence celles qui portent sur l'arabe. C'est toujours dans le chapitre introductif que nous présenterons les descriptions auxquelles nous nous référons : descriptions « classiques » tout d'abord, produites par plusieurs grammairiens arabes entre le VIII[e] et le XIII[e] siècles, mais également descriptions extraites des grammaires des « orientalistes », les spécialistes occidentaux de la linguistique arabe. La tradition linguistique arabe mérite, selon nous, d'être connue des linguistes, tant pour sa valeur intrinsèque que pour sa contribution à l'histoire de la pensée linguistique. Nous avons souligné à divers endroits de notre ouvrage l'intérêt théorique que certains points de vue des anciens grammairiens arabes peuvent présenter même pour les débats entre les spécialistes de notre époque. Les références relativement abondantes, dans la deuxième partie, à la perspective d'analyse qu'ils proposent témoignent de notre propre intérêt pour la pensée linguistique arabe, et de notre conviction que ses éléments fondamentaux sont accessibles aux linguistes non arabophones et utiles à la comparaison typologique.

Les ouvrages des grammairiens arabes anciens sont intéressants également pour le matériel linguistique présenté. En fixant, par la description, une variété de l'arabe dénommée l'« arabe classique » ou l'« arabe littéraire », en le proposant en tant que norme, la grammaire nationale a joué un rôle important dans la préservation de la langue du Coran dans des formes globalement stables jusqu'à nos jours. Les données linguistiques recueillies, principalement aux VIII[e] et IX[e] siècles, auprès des Arabes nomades, caractérisés par un usage archaïsant représentent un état de langue antérieur de quelques siècles à la constitution de la langue "classique" et, de ce point de vue, fournissent une information utile aux historiens de la langue arabe et des langues sémitiques en général.

Dans la deuxième partie, nous analyserons les diverses catégories linguistiques de la langue arabe dans une perspective typologique. Comme nous l'avons suggéré, les principes de catégorisation formulés surtout par Lakoff et le phénomène de la « grammaticalisation » constituent l'arrière-plan de tous ces développements qui traitent, *grosso modo*, de la manière dont certains éléments de la langue qui se ressemblent au niveau du sens, tendent à acquérir le même statut au niveau du traitement grammatical, en arabe comme dans d'autres langues.

Le présent ouvrage est parti du constat que la langue arabe était assez rarement mentionnée dans les études de typologie linguistique – lorsqu'elle l'est, c'est, la plupart du temps, pour illustrer la flexion interne – et que les ouvrages de linguistique consacrés à l'arabe se situent rarement dans une perspective typologique. Il n'est pas facile – comme nous avons pu nous en rendre compte – d'exposer les problèmes généraux concernant la comparaison typologique à des spécialistes ancrés dans un domaine lui-même vaste et complexe, celui de la linguistique arabe ; il n'est pas plus facile de décrire les problèmes – apparemment simples – de l'arabe à des linguistes habitués à travailler sur les langues indo-européennes. A titre d'exemple, mentionnons que les systèmes de notation de la racine et du schème du mot arabe (systèmes que les arabisants apprennent à maîtriser dès leurs premiers contacts avec la langue) sont difficilement accessibles aux non-arabophones. Nous avons mentionné, dans le premier chapitre (I.1.3.6.), le système de notation utilisé par les grammairiens arabes dès les premiers siècles de l'islam, mais il faut remarquer que des linguistes appartenant à la sphère occidentale ont proposé l'adoption d'autres systèmes qui s'en inspirent : si les grammairiens arabes emploient la racine-type *f-'-l* – celle du verbe *fa'ala,* « faire » – pour présenter le modèle de construction du mot arabe, conçu comme se situant au croisement d'une racine et d'un schème, certains linguistes européens, parmi lesquels Kuryłowicz, indo-européaniste et sémitisant, fait appel à une autre racine-type, celle du verbe *qatala,* « tuer » ; d'autres, plus récemment, font appel à celle du verbe *kataba,* « écrire », et d'autres encore à la notation conventionnelle d'une racine triconsonantique par c_1-c_2-c_3. Ainsi,

sachant que les voyelles et les préfixes/suffixes représentent les éléments stables du schème, la représentation diagrammatique des schèmes des participes actif et passif d'un verbe à la forme simple peut apparaître:

participe actif	participe passif
fā'il	*maf'ūl*
qātil	*maqtūl*
kātib	*maktūb*
$c_{1}\bar{a}c_{2}ic_{3}$	$mac_{1}c_{2}\bar{u}c_{3}$

Etant donné que nous avons affaire à des principes de notation équivalentes, nous pourrions nous borner à préciser laquelle nous adoptons – dans notre cas, celui qu'utilisent les grammairiens arabes ; néanmoins, cette cohérence n'est pas toujours souhaitable : lorsque nous nous référons à Kuryłowicz – par exemple, dans le chapitre « Temps et aspect » (II.7) –, nous ne transposons pas son système de notation dans un autre, car cela altérerait sa démonstration. Il importe seulement de souligner que tous les autres systèmes de notation ont pour point de départ celui proposé par les grammairiens arabes, qui repose sur une compréhension remarquable de la structure du mot arabe, du rôle des consonnes et des voyelles, de ce qui y est lexical et grammatical. Nous avons rappelé l'importance de ce système de notation pour une meilleure compréhension du système de la flexion interne et externe en arabe, dans le chapitre introductif déjà mentionné, ainsi que dans le chapitre final (II.8.3.).

Le chapitre final se propose de suggérer quelques nouvelles pistes de recherche, car il reste beaucoup à faire pour situer l'arabe dans une perspective typologique, surtout dans le domaine de la syntaxe, qui a été à peine touché ici. Beaucoup de travaux dont notre approche pouvait profiter sont parus depuis le moment où la traduction de ce livre a été finie, car la typologie est une des disciplines linguistiques les plus en vogue de nos jours. Au moment où ces lignes ont été rédigées (avril 2004) nous avons décidé de ne plus ajouter que quelques indications bibliographiques.

***

Certains sujets traités dans ce livre ont fait l'objet de notre enseignement a l'Université de Bucarest, devant les étudiants de la section d'arabe, ensuite, pendant un semestre, en 1999, à l'Ecole Normale Supérieure de Fontenay-Saint-Cloud (transférée, depuis, à Lyon) et, pendant une année universitaire (2000-2001), à l'Université Lyon III Jean Moulin. L'absence de notes dans ce livre peut être expliquée par son but didactique initial.

C'est à l'occasion de notre présence à l'Ecole Normale de Fontenay-Saint-Cloud et au Centre d'Etude des Langues et Littératures du Monde Arabe que l'idée de la traduction de cet ouvrage a été suggérée par D. E. Kouloughli à M. Dat, qui a traduit une partie des chapitres de la première version de l'ouvrage (paru en 2000 à Bucarest, à Editura Univers Enciclopedic). Cette traduction française a été revue, en grande partie, par Edwige Lambert. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre gratitude.

Une nouvelle version, augmentée et partiellement refaite en français par l'auteur, a été revue et adaptée par le professeur J.-P. Guillaume (Paris 3), avec la science de l'éminent linguiste arabisant et la minutie qu'on lui connaît. Pendant une longue période notre ami a abandonné ses propres travaux pour s'occuper du nôtre: les remerciements étant insuffisants, on aurait aimé, au moins, que cet ouvrage soit à la hauteur de son dévouement sans faille.

Beaucoup de personnes ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à l'élaboration des idées développées dans ce livre : on ne peut qu'en mentionner quelques-uns : Al. Graur, qui a éveillé en nous la passion pour la linguistique et H. Fleisch, qui a veillé de loin, depuis Beyrouth, sur les premiers pas de l'auteur dans le domaine de l'étude des anciens grammairiens arabes. Les remerciements s'adressent aussi aux collègues arabisants qui nous ont alimentés en livres à une époque de grande sécheresse en Roumanie : K. Versteegh (Pays-Bas), M. G. Carter (Etats-Unis), G. Bohas (France). En Roumanie, Alexandra Cornilescu nous a fourni de nombreux ouvrages de linguistique parus en Europe et aux Etats-Unis au cours de ces dernières décennies, et a ainsi contribué à la constitution de notre approche des problèmes de la

typologie linguistique moderne. Les collègues du département des langues orientales et d'autres départements de la Faculté de Langues et Littératures Etrangères ont réussi à créer à Bucarest une atmosphère propice aux études linguistiques, et toujours stimulante, en dépit de conditions qui n'étaient pas toujours favorables à la science. Nous remercions spécialement George Grigore pour toute son aide technique.

Enfin, nos remerciements se dirigent vers les étudiants de la section d'arabe de l'Université de Bucarest, anciens ou actuels, auprès desquels nous espérons avoir éveillé l'intérêt pour la linguistique arabe. Ce sont eux, à côté des étudiants français et à côté des amis arabes et arabisants qui nous font sentir maintenant qu'elle mérite qu'on lui consacre une bonne partie de sa vie.

TRANSCRIPTION

Consonnes

ء	ʾ	ط	*ṭ*
ث	*ṯ*	ظ	*ẓ*
ج	*ǧ*	ع	ʿ
ح	*ḥ*	غ	*ġ*
خ	*ḫ*	ق	*q*
ذ	*ḏ*	ه	*h*
ش	*š*	و	*w*
ص	*ṣ*	ي	*y*
ض	*ḍ*		

Voyelles

Voyelles brèves		Voyelles longues	
ـَ	a	ا	ā
ـُ	u	و	ū
ـِ	i	ي	ī

Ière partie

Chapitre 1

COMPARAISON DES LANGUES : PROBLÈMES THÉORIQUES ET METHODOLOGIQUES

1.1. Modèles de comparaison, types linguistiques

1.1.1. Ressemblances typologiques et autres types de ressemblances entre les langues

Lorsqu'on parle de comparaison des langues, on peut se référer à la comparaison spontanée, née du contact entre deux systèmes linguistiques, aussi bien qu'à la comparaison spécifiquement linguistique, qui vise un but précis et qui obéit à des méthodes spécifiques. La comparaison spontanée faite par des non-spécialistes intéresse, elle aussi, la science du langage car elle nous aide, par exemple, à mieux comprendre la manière dont les effets du contact linguistique se manifestent au niveau des locuteurs, et permet de saisir, notamment, les processus d'apprentissage d'une langue étrangère en général, et les processus de « pidginisation » en particulier.

En tant que discipline linguistique à part entière, la grammaire comparée se constitue au début du XIXe siècle, en relation étroite avec la linguistique historique. Lorsqu'on affirme que l'apparition de la grammaire comparée signifie l'apparition de la linguistique comme « science », on entend par là le concept classique de science, dans le cadre duquel sont conçues des catégories bien délimitées, des lois qui agissent imperturbablement, des causes que le savant est appelé à découvrir. La linguistique comparée se réclame de cette conception dans la mesure où elle préconise des principes stables de catégorisation des langues et des phénomènes linguistiques, des lois qui gouvernent les changements dans les langues (et, notamment, la

régularité des changements phonétiques), des causes qui les expliquent. Utilisant la métaphore sociale, couramment employée en linguistique comme en d'autres sciences humaines, la grammaire comparée parle de « familles de langues », de « langue mère », d'« ancêtres ». Sa fin déclarée est d'utiliser la comparaison afin de pouvoir reconstituer l'« ancêtre » commun à la famille envisagée.

Ce que l'on appelle « typologie linguistique » naît simultanément avec la grammaire comparée, et toujours en relation avec les préoccupations relatives à l'histoire des idiomes. Les types linguistiques étaient conçus, à l'époque, comme des « types morphologiques », et délimités principalement en fonction de la structure du mot, de la relation entre lexèmes et morphèmes grammaticaux. Comme nous allons le montrer dans le chapitre consacré à la typologie linguistique (chapitre 3), les innovations en la matière apparaissent tantôt grâce aux raffinements des anciens critères de classement des langues en types morphologiques, tantôt en raison de la tendance à traiter, en perspective typologique, non pas des langues, mais des catégories linguistiques, et cela à partir de paramètres qui variables selon les diverses théories de la langue.

Les ressemblances d'origine généalogique et les ressemblances typologiques ne représentent qu'une partie des ressemblances pouvant être retenues dans l'étude comparée des langues. Bernard Comrie, dans son livre sur les universaux et la typologie linguistique (1981), montre qu'il existe, en principe, quatre raisons pouvant expliquer les ressemblances existant entre deux langues : le hasard, la parenté génétique, le contact aréal, les universaux. On pourrait en ajouter d'autres comme le statut sociolinguistique semblable de certaines langues, qui entraîne des ressemblances structurales : on a soutenu, par exemple, l'idée que les langues pidginisées sont plus analytiques que celles dont elles découlent.

En tant que catégorisations translinguistiques des principes classificatoires auxquelles les langues ont recours dans un domaine donné, les types de phénomènes linguistiques se présentent à nous comme le résultat de l'application des principes mêmes qui gouvernent l'opération de catégorisation en général. Quand on

propose des concepts tels que « famille de langues », « type linguistique », « communauté linguistique (aréale) », on propose des catégorisations de langues et de phénomènes linguistiques en fonction de certains paramètres.

Cela dit, les théories portant sur la catégorisation et la formation des concepts intéressent pleinement la linguistique comparée, quel que soit le type de comparaison, et donc la perspective typologique d'analyse des catégories linguistiques de la langue arabe que nous proposons.

1.1.2. Principes de catégorisation : la perspective de Lakoff

La position « classique » concernant la catégorisation trouve son origine dans la conception d'Aristote sur les « propriétés communes » des objets, qui mènent à la constitution de classes et à leurs représentations mentales. Le modèle des « conditions nécessaires et suffisantes » qui justifient l'appartenance d'un objet à une catégorie donnée présuppose l'établissement de catégories nettement délimitées et, par conséquent, la possibilité de décider, sans le moindre doute, si un élément entre ou non dans une catégorie donnée. Si un carré, qui est *par définition* une figure à quatre côtés égaux et perpendiculaires deux à deux, appartient sans problème à la catégorie des figures géométriques appelées « carré », on ne peut dire la même chose de la définition du « tabouret » comme « chaise » ou de la « coupe » comme « verre », car il n'est pas facile de déterminer les « conditions nécessaires et suffisantes » qui font qu'un objet sera « chaise » ou « verre ».

La critique de cette position classique propose comme principales alternatives, selon Smith et Medin (1981), la perspective « prototypique » ou « probabiliste » (*prototype ou probabilistic view*) selon laquelle « *instances of a concept vary in the degree to which they share certain properties, and consequently vary in the degree to which they represent the concept* », et la perspective « exemplaire » (*exemplar view*), selon laquelle « *there is no single representation of an entire class or concept, but only specific representations of the class's exemplars* » (p. 2).

La théorie appelée plus tard la « sémantique du prototype » a été esquissée par Wittgenstein (1953), le premier à parler de *family resemblance* « ressemblance de famille » et cela pour définir, par exemple, le concept de « jeu ». Tout comme les membres d'une famille, les jeux se ressemblent entre eux sans qu'on puisse dire qu'ils partagent des traits communs à tous, et sans pouvoir préciser quelles sont les « conditions nécessaires et suffisantes » pour qu'une activité s'appelle « jeu ». L'observation peut s'appliquer à nombre de concepts aux frontières imprécises.

Dans la vision de Lakoff (1987), la critique de la perspective classique est plus radicale encore, le modèle proposé étant plus large. On songe notamment à sa conception concernant la catégorisation et la formation des concepts. Lakoff souligne l'importance, pour la théorie linguistique, de la compréhension des processus cognitifs conduisant à la constitution des catégories :

> *Each human language is structured in terms of an enormously complex system of categories of various kinds: phonetic, phonological, morphological, lexical, syntactic, semantic, and pragmatic. Linguistic categories are among the kind of abstract categories that any adequate theory of the human conceptual system must be able to account for. Human language is therefore an important source of evidence for the nature of cognitive categories. Conversely, general results concerning the nature of cognitive categorization should affect the theory of categorization used in theorizing about language. If language makes use of the kinds of categories used by the mind in general, then the theory of language is very much bound up with general issues in cognition* (p. 180).

Comme nous avons déjà montré, le livre de Lakoff consacré aux principes gouvernant la catégorisation a, lui aussi, comme point de départ la critique des théories antérieures, notamment celle des théories objectivistes, selon lesquelles nous avons affaire, d'un côté, à des catégories existantes « dans le monde », nées sur la base de certaines propriétés communes des éléments et, d'un autre côté, à des catégories conceptuelles qui ne sont autres que des représentations mentales des catégories existantes dans le monde extérieur.

Selon sa thèse, les propriétés du corps humain qui concernent sa structure, sa mise en espace, sa motricité, constituent le fondement du processus de catégorisation, son modèle de base : elles se reflètent tout d'abord dans ce que Lakoff appelle *basic-level categories* ou « catégories de base », celles qui structurent notre expérience première. Il existe des éléments de base (ce que nous appelons les « espèces naturelles », du type « chien », « chaise »..., les actions de base comme « manger », « boire », « courir »..., les propriétés de base comme « mou », « lourd », « chaud »...) et il existe des images-schèmes qui organisent l'expérience (du type « récipient », « voie », « lien », « partie-tout »..., ou bien « haut-bas », « derrière-devant », « centre-périphérie » etc.). La caractéristique essentielle de ces catégories est définie comme suit par Lakoff :

> *Perhaps the best way of thinking about basic-level categories is that they are 'human-sized'. They depend not on objects themselves, independent of people, but on the way people interact with objects: the way they perceive them, imagine them, organize information about them, and behave toward them with their bodies; the relevant properties clustering together to define such categories are not inherent to the objects, but are interactional properties, having to do with the way people interact with objects* (1987, p. 51).

A partir de ce domaine primaire de l'expérience, on obtient des structures conceptuelles abstraites soit par projection métaphorique, soit par projection de certaines catégories de base au niveau supra-ordonné ou subordonné. Des catégories conceptuelles abstraites sont appréhendées indirectement grâce à leurs relations systématiques avec les structures de base qui, elles, sont appréhendées directement. Par exemple, les « catégories », d'une façon générale – à savoir, l'idée de « catégorie » –, sont conçues en terme de « récipient », tout comme l'est le corps humain, et les « structures radiales » sont appréhendées à partir du schéma « centre-périphérie » : en ce sens, on dit qu'une catégorie dispose d'un « noyau dur » et de membres « marginaux ». La « vérité », la « connaissance » et la « compréhension » peuvent être considérées elles aussi comme des concepts radiaux au cas où il y aurait, par exemple, des vérités « simples » et des vérités qui dérivent

de celles-ci, ou dans le cas où la connaissance, généralement parlant, dépendrait de la connaissance des divers éléments et structures du niveau de base. Lakoff qualifie tous ces éléments et structures basiques de « pré-conceptuels » et, dans la mesure où ils reflètent des propriétés de l'organisme humain en interaction avec l'extérieur, universaux. Mais on peut se demander comment on arrive à situer ces structures au niveau « pré-conceptuel », pourquoi celles-ci et non pas d'autres, et si elles représentent un nombre fini ou non ? Les preuves de la place qu'elles occupent au niveau de base sont fournies par ceux qui ont proposé le concept (Rosch et d'autres : 1976), au moyen de tests psychologiques portant sur la facilité de perception, de mémorisation, d'apprentissage, de nomination et d'utilisation. Ce niveau élémentaire se situe au sein d'une hiérarchie que l'on peut ilustrer de la manière suivante :

SUPERORDINATE	Animal	Furniture
BASIC LEVEL	**Dog**	**Chair**
SUBORDINATE	Retriever	Rocker

Les éléments du niveau de base sont les premiers à être compris et nommés par l'enfant (ils sont généralement acquis à l'âge de trois ans) ; ils sont utilisés, généralement, dans des contextes neutres : on peut dire que notre connaissance s'organise dans une large mesure autour d'eux. Du point de vue de la biologie, le niveau de base serait celui du « genre » et non celui de l'espèce.

C'est à partir de ce niveau de connaissance que s'organisent ce que Lakoff appelle « modèles cognitifs idéalisés » *idealized cognitive models*. Ce sont ces modèles que nous utilisons, ordinairement, dans le cadre de notre interaction sociale et linguistique. Une place importante est attribuée aux modèles métonymiques (la partie pour le tout), considérés comme source majeure des « effets prototypiques ». On y distingue : des stéréotypes sociaux (ex. le « Japonais poli et travailleur »), des exemples types (la « pomme » est un fruit typique), des idéaux (le « mari idéal », la « famille idéale »), des modèles (d'avarice, de courage, variables selon les cultures), des générateurs (les membres d'une catégorie sont « générés » par les membres

centraux en appliquant des règles : par exemple, dans ce qu'on appelle le système décimal, les doigts des deux mains sont utilisés afin de comprendre les nombres naturels), des sous-modèles comportant des points de références cognitifs, par exemple, dans le système des nombres, ceux qui expriment la multiplication de dix par lui-même ou par cent, mille etc. (noter la signification de « mille » dans *Mille et une Nuits* ou dans les expressions construites d'après ce modèle, comme « mille et une raisons »), exemples qui sortent du commun (« l'an quarante »).

Nous avons rappelé ci-dessus une autre source des effets prototypiques, les « catégories radiales », *radial categories*, dans le cadre desquelles se situent les sous-catégories moins centrales. Observons que dans le système de Lakoff et des autres auteurs qui adoptent la sémantique du prototype, la « centralité » est affaire de degré. L'un des exemples qu'il cite pour expliquer le concept de « catégorie radiale » est celui de la « mère » : le modèle de cette catégorie comprend plusieurs sous-modèles (la mère qui donne naissance, la mère qui élève, la marâtre, la mère adoptive etc.), organisés autour de quelques sous-modèles centraux et qui se lient à ce centre selon des principes généraux de connexion (dans l'exemple de Lakoff, le sous-modèle central pourrait comporter les deux premières catégories).

Un autre exemple de Lakoff sur ce point – et qui explique, d'ailleurs, le titre apparemment curieux de son livre, *Women, Fire, Dangerous Things* – nous intéresse tout spécialement. Il s'agit des catégories du nom (au nombre de quatre) en dyirbal, une langue aborigènes d'Australie, et notamment la catégorie appelée *balan*, où les femmes sont classées avec le feu et d'autres entités considérées comme dangereuses – le scorpion, par exemple. Une autre catégorie comprend les hommes, les kangourous, la plupart des poissons... Une autre encore, les parties du corps, la viande, les bruits, le langage etc. Ce type de catégorisation, par l'étonnement qu'il suscite chez les linguistes et les anthropologues, les amène à parler de langues « exotiques », ce que Lakoff ne manque pas de souligner : « *The fact is that people around the world categorize things in ways that both*

boggle the Western mind and stump Western linguists and anthropologists » (1987, p. 92).

En fait, le rôle du linguiste et de l'anthropologue est de réduire cette « étrangeté » en resituant chaque mode de classement au sein de sa culture d'origine (dans les catégories énumérées, les croyances et les mythes jouent un rôle crucial) et, éventuellement, en se référant à d'autres systèmes de classification. Pour un linguiste arabisant, il n'y a rien d'étrange à ce qu'une classe de noms regroupe la femme avec le feu ainsi que d'autres entités ayant une connotation dysphorique (voir *infra* « Genre et classe », II.3). A examiner ces phénomènes dans la perspective générale des principes de catégorisation – dans notre cas, dans la perspective des catégories radiales – tout en les rapportant à d'autres langues, nous pouvons trouver un sens à de tels regroupements, mais ceci, comme le souligne Lakoff, ne signifie pas pour autant que nous soyons en mesure de retrouver le principe qui a généré le système : « *There is a big difference between giving principles that* motivate, *or* make sense *of a system, and giving principles that* generate *or* predict *the system* » (1987, p. 96).

Les structures prototypiques témoignent du processus imaginatif qui caractérise la pensée humaine en général : la métonymie (ou capacité de dénommer un concept au moyen d'un mot désignant un autre concept, lequel entretient avec le premier une relation nécessaire), la capacité de construire et d'utiliser des modèles idéalisés, la capacité d'étendre les catégories des membres centraux à des membres non centraux, en employant des procédés imaginatifs comme la métaphore, la métonymie, les associations mythologiques etc. (Lakoff, 1987, p. 371).

Comme dans d'autres ouvrages, Lakoff s'attarde sur la métaphore qu'il envisage comme l'une des grandes conquêtes du génie humain : grâce à la métaphore, aux structures imaginatives, l'on a un accès indirect au niveau de base. Parlant de la métaphore comme produit spécifique d'une culture, Lakoff se réfère, par exemple, aux développements métaphoriques à partir de la maxime anglo-saxonne

time is money : le temps peut être « perdu », « volé » etc., car nous l'assimilons à l'argent. Quand il évoque les métaphores à caractère universel, l'un des exemples les plus significatifs est celui qui consiste à remplacer « beaucoup » par « haut » et « peu » par « bas », la source de la métaphore résidant au niveau de catégorisation de base : lorsqu'on ajoute une chose à une autre, cela « monte », tandis que lorsqu'on retranche une chose d'une autre, cela « descend ».

Lakoff nous suggère même la manière dont on peut appliquer à la linguistique certaines de ses observations sur la catégorisation, ayant comme point de départ l'idée que « *linguistic categories are kinds of cognitive categories* » (p. 57). On peut y mentionner ses observations portant sur le problème du marquage, terme employé par les linguistes pour dénommer « *a kind of prototype effect* ». Le marquage est conçu, dans le cadre de la catégorie, comme une asymétrie : un membre ou une sous-catégorie est considéré comme étant plus « simple » ou plus « basique » que les autres. L'intuition nous dit que le singulier est plus simple que le pluriel d'un point de vue cognitif, ce qui se traduit au plan linguistique par la marque « zéro ». L'idée est que la simplicité au niveau de la connaissance se traduit par une simplicité formelle, qu'exprime la marque « zéro » (p. 60).

En linguistique, on a recours depuis longtemps au concept de prototype : le phonème, par exemple, est une catégorie de sons qui s'appuie sur un prototype ; il existe également des prototypes en morphologie et en syntaxe. Les catégories lexico-grammaticales (ou syntaxiques) se définissent selon les sous-catégories prototypiques : dans la conception de Lakoff, ce sont des catégories radiales. Pour le *nom*, la sous-catégorie centrale comporte des entités physiques – individus, objets, endroits... –, pour le *verbe*, des actions physiques – frapper, courir etc. :

> *Thus, although grammatical categories as a whole cannot be given strict classical definitions in semantic terms, their central subcategories can be defined in just that way. The remaining members of the each grammatical category can then be* motivated *by their relationships to central members* (1987, p. 290).

L'importance de cette conception de la catégorie défendue par Lakoff (et par d'autres : *cf.* Kleiber, 1990) pour la typologie linguistique nous paraît évidente. Puisqu'elle se dresse contre l'objectivisme, on s'attendrait à ce que cette conception se rapproche de celle de Whorf, née elle aussi de la critique de l'objectivisme et faisant appel, elle aussi, aux dimensions culturelles de la catégorisation humaine au nom du relativisme. Lakoff se pose lui-même la question de savoir s'il est ou non un relativiste. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre qui suit, mais esquissons brièvement, dès à présent, quelques-unes de ses idées sur ce point, faute de quoi notre essai de présentation synthétique de la théorie de Lakoff serait incomplet.

La capacité de conceptualisation est commune à l'espèce humaine, pense-t-il, mais il existe différentes méthodes de conceptualisation : « *Different people may have different domains of experience that are highly structured. Given a general conceptualizing capacity and a language capacity, they can conceptualize and name structured aspects of that domain of experience* » (1987, p. 309). Pourtant, Lakoff ne considère pas que les différences existant au niveau des systèmes conceptuels empêchent la compréhension et l'apprentissage. La compréhension de certains systèmes de ce type n'implique pas la traduction : d'après lui, nous pouvons comprendre sans traduire et traduire sans comprendre (p. 312), réalité prouvée d'ailleurs à chaque instant par notre expérience de traducteurs.

Lakoff est d'accord avec Whorf pour assigner une importance centrale à la grammaticalisation des concepts pour la compréhension du système conceptuel de différentes langues : « *Whorf was right in observing that concepts that have been made part of the grammar of a language are used* in *thought, not just* as objects of *thought, and that they are used spontaneously, automatically, unconsciously and effortlessly* » (p. 335). Ceci pourrait bien signifier que l'on est en mesure de comprendre quelque chose d'essentiel sur les systèmes particuliers de conceptualisation, et, de là, sur la capacité humaine de conceptualisation, en comprenant la manière dont les diverses langues grammaticalisent certains concepts.

1.1.3. Typologie et catégorisation dans une perspective diachronique

L'évolution des conceptions concernant la typologie linguistique nous paraît, en quelque sorte, parallèle à l'évolution des conceptions sur la catégorisation en général. A la conception « objectiviste » de la classification, selon laquelle les classes apparaissent comme les reflets rigides d'une réalité située en dehors de l'homme, correspond une conception portant sur les types morphologiques à frontières fixes, immuables ; aux conceptions récentes, telles la sémantique du prototype, correspond une conception plus flexible des types de phénomènes linguistiques. Comme nous allons le montrer plus loin, même les concepts de « synthétisme » et d'« analyticité » ne sont plus les attributs de certaines catégories de langues, mais ceux de certaines structures linguistiques, utiles surtout pour la recherche sur les langues dans une perspective diachronique. Les conceptions relatives aux paramètres typologiques, au marquage, à la grammaticalisation, sont liées aux théories plus récentes sur la catégorisation, quoique ce lien ne soit pas toujours direct : il n'est pas nécessaire de supposer que les linguistes travaillant en typologie ont toujours été influencés par les modèles de classification proposés par les philosophes ou les logiciens. A l'instar de ces derniers, les linguistes de notre siècle se sont avisés que le modèle de classification des langues auquel ils ont eu recours jusqu'alors était inconsistant et que tenter de regrouper les langues par types morphologiques menait à une impasse. Quant à la classification généalogique, qui est en fait une autre classification typologique, elle ne semblait pas refléter une organisation conforme au modèle social de la famille avec la rigueur attendue par les premiers adeptes de la méthode comparative historique. Tout comme les biologistes qui arrivent à douter eux-mêmes de l'existence des espèces naturelles « pures » et de la validité de leurs reconstitution des espèces préhistoriques, les linguistes finissent par douter que les langues s'apparentent horizontalement et verticalement selon des schèmes simples représentables visuellement par des « arbres », et qu'il suffirait de « découvrir » cette parenté pour proposer les principes de reconstruction de l'ancêtre disparu.

Là où certains linguistes croyaient déceler une parenté généalogique entre deux langues, d'autres voyaient un « air de famille » né du contact aréal, et d'autres encore de simples traits typologiques communs. Dans ces conditions, parler de familles ou de types de langues aux frontières imprécises, de langues constituant le prototype d'une famille ou d'un type linguistique, de langues « marginales » (ou d'« aires latérales », dans la terminologie de la géographie linguistique), est devenu une nécessité sans que ces conceptions et cette terminologie (voir également ci-dessus « air de famille » pour « parenté aréale ») doivent forcément quelque chose aux nouvelles théories sur la catégorisation.

Les langues naturelles sont le résultat et l'instrument d'un processus de catégorisation qui permet aux hommes de prendre possession de la réalité environnante. La linguistique est un système de catégorisation s'appliquant à cette réalité que sont les mots et les phénomènes linguistiques. De même qu'on imagine difficilement une grammaire dans laquelle on ne poserait pas le problème de la répartition des mots en classes, on peut difficilement imaginer une lexicologie qui ne regroupe pas les mots selon des principes de catégorisation (champs sémantiques, synonymes, antonymes etc.). Les méthodes comparatives, comme nous l'avons montré, qu'il s'agisse de la comparaison généalogique ou la comparaison typologique, proposent des principes de classification des langues ou des phénomènes linguistiques. Par ailleurs, l'opération de catégorisation qui conduit à la formation des concepts est étroitement liée à la langue, aux langues naturelles. C'est la raison pour laquelle les modèles logiques et psychologiques de la catégorisation se sont toujours dans un rapport de conditionnement réciproque.

Ajoutons à cela le fait que le noyau central des catégories qui est *sémantiquement* défini rend possible la comparaison typologique entre les langues. La grammaticalisation, qui représente une forme de constitution de certaines catégories abstraites, suit, en général, un ensemble de procédés qui mènent à la formation des concepts abstraits, comme on le verra dans le chapitre consacré à ce sujet (I.3.4). Une place de choix est accordée, parmi les procédés de grammaticalisation, à la métaphore. Comparant les langues sous cet

aspect, on trouvera tantôt des métaphores qui semblent avoir un caractère universel (par exemple, la manière de concevoir le temps en termes spatiaux – le passé est « derrière », le futur « devant », tantôt des métaphores qui caractérisent les cultures (l'arabe fait dériver une certaine catégorie de verbes inchoatifs de dénominatifs liés aux moments de la journée : matin, midi, soir, nuit).

A leur tour, les linguistes opèrent avec les mêmes procédés d'abstractivité quand ils proposent leurs propres catégories. On ne peut ignorer la métaphore de la famille (en tant que « récipient », comme expression de la relation « partie-tout » et comme expression des relations hiérarchisantes) lorsqu'on constate que, dans la terminologie des grammairiens arabes anciens, des éléments à comportement similaire sont appelés « sœurs » (*'aḫawāt*) et qu'ils sont regroupés en fonction d'un prototype de la classe en question (par exemple, *'aḫawāt kāna*, ou « sœurs » de *kāna*, désigne une catégorie qui comprend des auxiliaires exprimant la permanence et le devenir, et dont le prototype, mentionné ci-dessus, est un verbe exprimant l'existence, équivalent approximatif du verbe « être »).

On note également que, dans la terminologie des grammairiens arabes, l'idée de causalité apparaît sous la forme de deux concepts : celui de *'illa* – « facteur explicatif » – et celui de *'āmil* – « opérateur ». Il n'est pas fortuit que le premier terme signifie à l'origine « maladie, invalidité », et le deuxième « agent, actant de l'action », traduisant ainsi les deux grandes sources étymologiques du concept de causalité telles qu'elles apparaissent chez von Wright (1982). Dans les deux cas, on a, au niveau de base, des éléments en rapport avec l'homme et son action sur l'environnement ; dans les deux cas, on a affaire à une projection métaphorique afin d'obtenir le concept abstrait de « cause » rapporté, par l'intermédiaire du terme *'āmil* à l'idée de mouvement, de changement.

La terminologie linguistique arabe offre de nombreux témoignages du processus continu qui fait le lien entre la formation des catégories de base et celle des catégories abstraites, y compris celles qui concerne le métalangage. Le célèbre philosophe arabe al-Fārābī considère les concepts de la grammaire et de la terminologie correspondante comme résultant de la poursuite du processus

d'abstractivité qui a conduit l'homme vers le langage articulé (Elamrani-Jamal, 1983, p. 80). En résumé : du niveau de base vers des catégories abstraites, des catégories élaborées pour la description d'une langue vers les catégories proposées pour la description de certains types de phénomènes linguistiques, on a affaire à un processus unique de constitution des concepts et des catégories.

1.2. Quel genre de langue arabe ?

1.2.1. Deux ou plusieurs variétés ?

Le fait que la situation linguistique du monde arabe représente le prototype des situations linguistiques englobées sous l'expression « diglossie » est aujourd'hui largement connu des linguistes, grâce, surtout, au célèbre article de Charles Ferguson paru en 1959. Dans cet article, Ferguson évoque l'existence, dans les langues « de référence » (arabe, grec moderne, suisse allemand et créole haïtien), de deux « variétés » dont l'une est « supérieure » (*high*), « valorisée », « de prestige », véhicule la littérature écrite appartenant soit à une période plus lointaine, soit à une autre communauté, variété qui est apprise à l'école et n'est pas utilisée dans la conversation usuelle. Pour la communauté linguistique arabe, cette langue « valorisée » est ce que l'on nomme l'arabe « littéraire » ou « classique », tandis que la langue « inférieure » (*low*) est représentée par les différents dialectes utilisés, dans les pays arabes, pour les besoins de la communication quotidienne.

Le concept de « diglossie » proposé par Ferguson a été critiqué sur différents points : d'une part, pour certains linguistes, il est inutile, soit (c'est le cas de Martinet) parce qu'il fait double emploi avec celui de bilinguisme, soit (pour d'autres) parce qu'il fait double emploi avec des concepts comme « niveau », « registre » ou « style » de langue. D'autre part, la préoccupation de la sociolinguistique pour les variantes au sein d'une même langue a donné naissance à de nombreux essais de classement des langues compte tenu de leur

fonction dans le cadre d'une communauté linguistique. Les critères proposés pour la délimitation de ces variétés, la façon dont le type sociolinguistique influe sur le type linguistique, les différentes sortes de « variétés » d'arabe qu'on peut envisager en fonction des critères de délimitation pris en considération, forment autant de sujets que nous allons développer dans ce qui suit.

1.2.2. La langue littéraire dans une perspective diachronique

Dans l'histoire des variantes pouvant être regroupées sous le nom d'« arabe », la « langue arabe littéraire » (en arabe, *al-'arabiyya*, « l'arabe », ou *al-fuṣḥā*, « la langue la plus éloquente, la plus correcte ») joue un rôle de repère. Pour les grammairiens arabes, elle est, essentiellement, la langue du Coran, comprise, expliquée, enrichie du matériel linguistique offert par le milieu bédouin archaïsant et par la poésie préislamique produite par ce même milieu. C'est la noble mission de la poésie archaïque, pensent les philologues arabes, que de se situer *au service* du Coran ; c'est le rôle des enquêtes menées au sein des tribus nomades que d'offrir le matériel lexical et grammatical nécessaire à la description exhaustive d'une langue que « *Dieu a honorée en faisant d'elle la langue du Coran* », comme le souligne un grammairien du Xe siècle dans l'introduction de l'un de ses ouvrages.

Cette langue, « photographiée » dans ces sources anciennes, a sans doute connu des formes plus anciennes (encore qu'il y ait matière à discussion sur la manière de les concevoir), elle a incontestablement des formes plus récentes (encore qu'il y ait, là aussi, matière à discussion), mais aucune autre forme de langue « arabe » ne peut être conçue sans s'y rapporter. Les propositions de périodisation de l'histoire de la langue arabe ont toutes le Coran pour repère fondamental. Une première délimitation se réfère, d'une part, à ce qu'était la langue arabe avant l'islam – à savoir jusqu'au VIIe siècle –, et, d'autre part, à la langue arabe après l'islam.

Puisque la langue d'avant l'islam n'a été consignée que très occasionnellement (avant sa mise par écrit, à partir du VIIIe siècle, la

poésie dite « préislamique » ne circulait qu'oralement), c'est une langue en grande partie reconstituée par les grammairiens d'après des données recueillies pendant la période qui a succédé aux grandes conquêtes, et reflétant les priorités et les préoccupations de ceux qui les ont recueillies. La manière dont les chercheurs contemporains conçoivent cette langue varie, en quelque sorte, en fonction de la perspective adoptée par chacun. Les philologues arabes conçoivent la langue arabe de cette période-là comme une langue unitaire : autrement dit, la langue du Coran était considérée comme identique à la langue quotidienne du Prophète et de ses concitoyens. En revanche, pour certains orientalistes, le phénomène de diglossie existait déjà à l'époque. Selon cette hypothèse, aux parlers des diverses tribus viendrait se superposer une *koinè* poétique à laquelle correspondrait la langue coranique. Après l'islam, durant la période des grandes conquêtes qui favorisent l'extension, de l'Espagne jusqu'en Chine, de l'Empire arabo-musulman, la langue du Coran ne connaît pas seulement une large diffusion dans l'espace, mais aussi une diversification de ses fonctions. Point essentiel pour son avenir ultérieur : elle devient la langue de la prose littéraire – qui fait son apparition au VIII[e] siècle et connaît, depuis, un grand essor – et des écrits scientifiques et didactique. Les deux types de prose s'amalgament, dans la culture arabe, pour constituer le genre littéraire appelé *adab*. La langue de la prose qui suit l'avènement de l'islam est parfois nommée « arabe littéraire » pour être distinguée de la langue du Coran et de la poésie antéislamique, ou « arabe classique » ; quand on n'a pas l'intention de faire la distinction entre les deux étapes, on emploie concurremment les deux expressions pour désigner, globalement, la langue du Coran et celle de la poésie antéislamique, et la langue de la prose post-islamique.

On parle de « langue arabe moderne » pour désigner la langue des médias et de la littérature qui s'est élaborée à partir de la fin du XIX[e] siècle. L'une de ses caractéristiques essentielles est la souplesse, notamment la perméabilité à l'égard des emprunts et surtout des emprunts de structure (calques). On parle à son propos d'« arabe standard moderne » (*Modern Standard Arabic*) ; elle réunit en effet toutes les caractéristiques d'une langue standard, objet de

« planification linguistique ». Dans l'espace arabe, cette planification, a reçu le nom d'« arabisation » (*ta'rīb*).

1.2.3. « Dialectes vernaculaires » : origines, rapports avec la langue littéraire

En ce qui concerne l'origine des dialectes modernes – autrement dit, l'évolution de l'arabe après la période des grandes conquêtes –, les avis sont également partagés. Sur ce point, les linguistes doivent répondre aujourd'hui à différentes questions, ou plutôt, aux mêmes questions différemment formulées : pourquoi les dialectes arabes parlés diffèrent-ils *structurellement* de la langue littéraire, et pourquoi diffèrent-ils entre eux, au point que certains ont été conduits à les considérer comme des langues à part entière ? Ou encore, pourquoi les dialectes arabes présentent-ils entre eux des similitudes structurelles ? Qu'est-ce qui rend possible la compréhension entre locuteurs de dialectes différents, parlés dans des régions différentes ?

Les réponses divergent selon l'importance accordée aux sources probables des dialectes modernes (existence ou non de variations dialectales dès la période antéislamique, le rôle des différents substrats linguistiques présents dans les territoires conquis, constitution d'une langue commune dans les camps militaires pendant la période de conquête, influence de la langue littéraire qui peut créer des phénomènes de convergence dans l'évolution des dialectes à l'époque moderne etc.), et selon des appréciations subjectives portant sur les possibilités de compréhension réciproque entre locuteurs de divers dialectes.

D'après Versteegh, aucune des hypothèses existantes sur l'apparition du « nouvel arabe » n'est à même d'offrir une explication satisfaisante de ce phénomène. Kees Versteegh est lui-même à l'origine d'une hypothèse sur la naissance des parlers arabes modernes : certains changements structuraux, au sein des dialectes, pourraient s'expliquer par un processus de « pidginisation » intervenu au cours des premiers siècles de l'islam, en raison de l'apprentissage

en-dehors de tout système d'enseignement structuré de l'arabe par les nouveaux convertis. C'est une hypothèse intéressante – et nous en reparlerons – mais elle présente une faiblesse dont l'auteur lui-même semble être conscient, et qui l'a d'ailleurs conduit à nuancer ses idées ; c'est l'impossibilité d'identifier le type d'arabe à partir duquel ce processus de pidginisation se serait effectué, ainsi que les étapes de ce processus ou ce qui intervient dans ce processus :

> *Since we know only the output of the process of change which Arabic underwent after it was exported from the Arabian peninsula, namely the modern dialects, the question of interference on the part of the Classical standard is crucial if we wish to extrapolate from the structure of the modern dialects to the early vernacular varieties of the language during the first centuries of the Islamic era* (1997, p. 112).

En ce qui concerne les possibilités de compréhension réciproque entre locuteurs des divers dialectes modernes, Versteegh nous apparaît comme l'un des plus pessimistes :

> *Nowadays, Moroccans and Iraqis, each speaking their own dialect, would find it extremely difficult to understand each other, and it is fair to say that the linguistic distance between the dialects is as large as that between the Germanic languages and the Romance languages, including Romanian, if not larger* (1997, p. 98).

Moins pessimistes à cet égard sont ceux qui sont conscients de l'influence croissante de la langue moderne standard (MSA) sur des catégories d'Arabes de plus en plus larges, et pas seulement sur les catégories alphabétisées. Clive Holes, auteur d'un ouvrage qui englobe, dans l'« arabe moderne », aussi bien l'arabe moderne standard que les dialectes, voit dans le premier une sorte de soubassement, une norme plus ou moins consciente qui s'applique aux dialectes :

> *Metaphorically, and often literally, given the amount of television viewing in the average household, MSA is the backdrop against which the business of everyday life – itself invariably in one form or other of the vernacular – is conducted. However imperfectly ordinary Arabs may have mastered its rules, and however out of place*

they may feel it sounds in non-formal, everyday, face-to-face conversational contexts, they know that MSA is always there as a kind of communaly-owned linguistic reservoir which they can dip into when they need to – a word here, a borrowed phrase there – in order to ensure that they make themselves understood to Arabs from distant countries or outsiders such as Arab-speaking foreigners (1995, p. 5).

Le problème de la compréhension entre locuteurs de différents dialectes, ainsi que chez les locuteurs de la langue arabe moderne, ne sont pas aussi simples qu'on ne le croit. La polémique suscitée dans le milieu intellectuel tunisien par la communication d'Abdel Majid Atiyya sur « les registres » de la langue arabe le prouve bien : l'auteur y affirme que le public, analphabète, « n'avait rien compris » d'un discours prononcé en arabe littéraire par un leader syndical. Le public aurait admiré la virtuosité de son expression dans la langue du Coran, plutôt que la cohérence de ses idées, pensaient certains. D'autres, en revanche, étaient choqués d'entendre affirmer que les Tunisiens qui n'étaient pas passés par l'école ne comprenaient rien à leur propre langue, avec laquelle ils sont en contact depuis l'enfance (la communication en question, ainsi que les débats lancés lors d'un séminaire consacré au contact linguistique et aux niveaux de langue, sont parus dans la *Revue tunisienne de sciences sociales*, déc. 1966).

Présentant la situation linguistique de l'Egypte dans l'*Encyclopédie linguistique* parue sous la direction de Martinet (1968), Nada Tomiche affirme sans hésitation que l'arabe littéraire est « absolument incompréhensible au public analphabète ». Selon nos propres observations, les analphabètes le comprennent dans une mesure variable, le contexte extra-linguistique de la communication (gestuelle, mimique), jouant un rôle assez important. Il convient en outre de noter que les nombreux instruments utilisés par la planification linguistique ont déjà marqué le processus d'assimilation de l'arabe littéraire par les arabophones et il est à supposer que ce processus ne pourra que se renforcer dans l'avenir.

En fait, pour pouvoir parler des influences d'un niveau de langue sur un autre – de la langue arabe sur les dialectes et, éventuellement, vice versa –, il faudrait disposer de critères permettant

de définir l'un et l'autre. Les recherches effectuées jusqu'à présent ont montré que les définitions rigides sont inadaptées, et que l'on parle toujours, en réalité, de phénomènes prototypiques susceptibles de se diviser en deux, trois, ou quatre segments, voire davantage, dans le « continuum » de l'arabe contemporain. C'est justement cette impossibilité de tracer une frontière figée entre ce que l'on considère, dans une simplification courante, comme étant de l'« arabe littéraire » et de l'« arabe parlé » (dialectal), qui a conduit à proposer, entre les extrêmes représentés par l'arabe « relevé », ou arabe du patrimoine culturel, d'une part, et l'arabe parlé par les analphabètes, d'autre part, divers niveaux intermédiaires : l'arabe médian, la langue simplifiée, le dialecte parlé par les gens cultivés etc. En réalité, personne ne peut dire combien de niveaux existent : les critères de classification diffèrent dans la mesure où les niveaux s'entrecroisent et où le passage d'un niveau à l'autre est toujours possible pour les locuteurs cultivés. Badawi (1973), El Hassan (1977) et Meiseles (1980) ont été parmi les premiers à préconiser le renoncement au modèle diglossique pour décrire la situation linguistique du monde arabe, et à parler d'un continuum entre les niveaux.

1.2.4. Comment définir « l'arabe littéraire », comment concevoir « l'arabe historique » ?

Compte tenu de l'évolution récente des conceptions portant sur la catégorisation, ces désaccords sur la meilleure façon d'identifier les différents types d'arabe ne nous effraie guère, et le fait de définir ces types sur la base de traits prototypiques sur le plan phonologique, morphologique, syntaxique ou lexical (*cf.* 'Abū Tāyeh, 1995) ne nous paraît pas moins naturel. Cependant, quand on choisit un niveau donné – dans le cas présent, l'« arabe littéraire » –, pour le comparer non pas à d'autres niveaux mais à d'autres langues, on cherche à proposer une délimitation opérationnelle et l'on se préoccupe de la manière dont on peut se référer à d'autres niveaux.

Selon Alan S. Kaye (1972), l'arabe littéraire moderne est un système « mal défini » (*ill defined*) par rapport à tout dialecte, qui est

un système « bien défini » (*well defined*), ceci parce que la langue littéraire ne peut se caractériser par une somme de traits positifs, et que l'on ne peut tester une grammaire de la langue littéraire parce qu'elle n'est la langue maternelle de personne. Il n'y a pas de « degrés de grammaticalité », puisque ce n'est pas l'usage qui établit le caractère acceptable d'une proposition, mais la norme. Dans le même sens, G. Meiseles (1976) attire l'attention sur le fait qu'on ne peut tester le système phonologique de l'arabe littéraire moderne, puisqu'il est toujours possible, par exemple, d'identifier le pays de provenance de telle ou telle station de radio arabe. Le système phonologique de l'arabe standard serait une somme de conventions basées sur l'écriture et sur les indications des philologues arabes anciens.

On peut dire, en un sens, que cette impossibilité de tracer un contour net est valable pour toute *langue historique,* au sens où Coseriu (1996) entend ce concept. La « langue historique » (qu'il s'agisse de l'arabe, du roumain, du français, de l'anglais etc.) n'est pas un système homogène. Elle comporte toujours des variantes géographiques, socioculturelles, stylistiques. C'est la « langue fonctionnelle » qui se présente, elle, comme un système homogène ; c'est elle qui peut faire l'objet d'une description cohérente. Ainsi trouvons-nous, dans les ouvrages des philologues arabes des premiers siècles de l'islam, la description cohérente d'une langue fonctionnelle, relativement unitaire du point de vue géographique, socioculturel et stylistique. De même, les linguistes arabisants contemporains semblent avoir une prédilection pour les descriptions des dialectes (langues fonctionnelles), systèmes homogènes « bien définis ». Dans la mesure où on accepte l'existence, dans l'espace arabe, d'une langue commune *exemplaire* et *fonctionnelle*, on accepte également qu'elle puisse être décrite à partir des textes, même si elle ne l'a pas encore été (ou l'a été dans une mesure limitée) selon cette base. Lorsqu'on se situe dans une perspective diachronique, on parle de l'arabe comme d'une *langue historique*, et l'on parle des rapports entre différents systèmes fonctionnant au sein de celle-ci. On pourrait dire que ce qu'on appelle « arabe littéraire » est plus dépendant que d'autres d'une *description*, celle que proposent les grammairiens arabes anciens. On pourrait dire également qu'en le « photographiant », les philologues

arabes l'ont fixé, en ont stoppé l'évolution. L'arabe littéraire est, comme on l'a dit, un « idiome en état de suspense génétique », ce qui veut dire que son processus « normal » d'évolution a été « suspendu » à un moment donné. En traitant la langue arabe, dans ce qui suit, comme un système cohérent, comprenant des principes de structuration qui existent parfois seulement en tant que virtualité, nous nous approchons du concept de « type linguistique » tel qu'il a été envisagé par E. Coseriu dans plusieurs de ses ouvrages (*cf.*, par exemple, 1987).

Claude Hagège (1985 a) nous présente un modèle d'évolution des langues qui pourrait justifier aussi bien les ressemblances dans l'évolution de l'arabe littéraire vers les dialectes parlés, que dans l'évolution du latin vers les langues romanes, considérées par certains comme résultant de la pidginisation. Les tendances à l'économie, à l'analyticité, à la motivation etc. sont communes aux pidgins et aux styles parlés dans les langues possédant une tradition littéraire distincte de ces derniers, dit-il. Les traits respectifs plus ou moins présents dans les langues largement diffusées apparaissent cycliquement dans leur histoire sous l'influence des styles parlés. Certaines ressemblances, d'un point de vue sociolinguistique et culturel, entre le latin et l'arabe classique, d'une part, et les « langues néoarabes », comme les appelle Meillet (i.e. les dialectes), d'autre part, peuvent expliquer partiellement les tendances communes dans l'évolution des deux groupes de langues (nous y reviendrons dans le chapitre sur la typologie diachronique, I.3.3). A partir de là, on pourrait accorder plus de crédit aux théories qui expliquent les traits structuraux communs de ce qu'on appelle « dialectes arabes parlés » par le biais des tendances communes à certains types de langues, comparables d'un point de vue sociolinguistique.

En conclusion, dans la mesure où nous nous référons, dans ce qui suit, à la diachronie, nous considérerons l'arabe comme une langue historique ; et puisque nous allons nous référer à un type structural quelconque, nous aurons en vue, avant tout, la langue fonctionnelle décrite par les grammairiens arabes et la langue moderne standard, telle quelle se présente dans les textes caractéristiques, avec, en outre, la description de certains dialectes arabes parlés. Dans

certains cas, nous ferons également appel à une conception plus extensive de la « langue arabe », semblable à celle que développe Versteegh (1997).

Ce dernier évoque, par exemple, un concept plus large de l'« arabe moyen » que celui auquel on se référait jusqu'à présent (l'arabe moyen ancien, conçu comme un ensemble de « déviations » de l'arabe classique et rassemblant les « *Muslim Middle Arabic, Judaeo-Arabic, Christian Middle Arabic* », d'une part, et l'arabe moyen contemporain, mélange de langue littéraire et de dialecte ; il considère également les variantes d'arabe « langue de minorités » : le maltais, l'arabe chypriote maronite, l'arabe anatolien, l'arabe d'Ouzbekistan et d'Afghanistan sont étudiés à côté des créoles arabes d'Afrique et de l'arabe des communautés émigrées à l'étranger (nous en reparlerons dans le chapitre consacré au *contact linguistique*, I.5).

L'intérêt présenté par l'arabe envisagé sous une perspective typologique réside également dans le fait que le concept large de « langue arabe » englobe des variétés reflétant divers types de « langues », distincts du point de vue sociolinguistique et culturel, et permet d'en suivre l'évolution à travers une quinzaine de siècles.

1.3. Quel type de description ?

1.3.1. La grammaire arabe nationale : caractérisation générale

Dans le chapitre précédent, nous avons montré que par « langue arabe », éventuellement associée à des épithètes comme « classique » ou « littéraire », nous nous référions au système décrit dans les ouvrages des philologues arabes des premiers siècles de l'islam : ce système est, dans une grande mesure, tributaire d'une description qui se réfère au texte coranique, à la poésie arabe antéislamique qui sera consignée par écrit après l'apparition de l'islam, et du langage des bédouins, gardiens véritables de la langue arabe « pure ». Bien qu'il concerne une certaine étape du développement de l'arabe, le système décrit par les grammairiens arabes est présenté comme « atemporel » :

la langue arabe (*cette* langue arabe) est dite *ḫālida*, « immortelle », ce qui explique, entre autres, le recours à l'ancienne grammaire arabe dont le texte fondateur remonte au VIIIe siècle, en tant que norme dans les écoles arabes, ceci jusqu'à nos jours. Certains conçoivent difficilement l'idée d'une évolution ultérieure du système, même si l'on suppose que la langue évolue à force d'être pratiquée.

Après l'apparition des premiers dictionnaires rédigés par les grands grammairiens à l'âge d'or de la culture arabo-islamique (surtout les IXe-XIIe siècles), naît, comme nous l'avons évoqué, une prose littéraire de haut niveau. Henri Fleisch exprime de la sorte l'importance de cette prose pour le destin même de la langue arabe : « Il n'aurait servi de rien aux grammairiens de limer, polir un instrument, si des écrivains, originaux, vigoureux, n'étaient venus l'utiliser et lui faire rendre ce dont il était capable » (1964, p. 48). Ce qui nous semble difficile à comprendre c'est que la langue de cette prose classique n'a pas constitué un objet d'intérêt ni pour les philologues arabes anciens, ni pour la majorité des modernes, occupés à commenter les ouvrages de leurs précurseurs. Le dépouillement de ces ouvrages en prose qu'on fait à notre époque témoigne, comme disait G. Lecomte (1970, p. 181-182), « d'une stabilité stupéfiante de la syntaxe et du style en arabe littéral jusqu'à nos jours ».

1.3.2. La grammaire arabe traditionnelle dans une perspective typologique; le problème des influences

Les relations existant entre différentes traditions linguistiques peuvent être abordées sous diverses perspectives, semblables à celles auxquelles on a recours pour étudier les relations entre les langues : la perspective généalogique (telle école linguistique est l'héritière de telle autre, ou les deux écoles revendiquent le même héritage) ; l'étude des influences dues aux contacts (telle école linguistique « originale » est influencée par telle autre) ; la perspective typologique (idées, concepts, principes de classification et méthodes d'analyse peuvent être enregistrés avec de grands écarts dans le temps et dans l'espace, sans que cet aspect prouve une relation généalogique ou une influence quelconque).

Ces relations possibles entre diverses traditions sont importantes pour comprendre, d'une part, l'originalité de la tradition linguistique arabe et sa place dans l'histoire de la pensée linguistique, et, d'autre part, pour appréhender le système proposé par les grammairiens anciens et s'y rapporter dans le cadre du présent ouvrage.

Au fur et à mesure que progressaient les recherches concernant les études linguistiques chez les Arabes, leur importance pour l'histoire de la pensée linguistique s'est affirmée, et il est apparu qu'elles n'étaient pas suffisamment connues hors des milieux arabisants. Il y a sans doute à cela diverses raisons, tant subjectives qu'objectives. Nous nous référons, d'une part, à la façon dont ces études ont été conçues et présentées (essentiellement comme étant tributaires d'influences étrangères, grecques surtout), et d'autre part, à la difficulté intrinsèque d'appréhension des principes d'analyse appliqués à un système linguistique différent du « nôtre », principes d'analyse déterminés à leur tour par le contexte culturel qui a présidé à leur apparition.

Quand les chercheurs occidentaux se sont penchés sur les ouvrages des grammairiens arabes pour comprendre leur méthode et principes d'analyse, il est apparu que nombre de ces principes étaient similaires à ceux que nous connaissons de notre tradition commune gréco-latine. Et, sachant que les Arabes avaient emprunté à la logique de la philosophie grecque, il est apparu vraisemblable de supposer que la grammaire en avait, elle aussi, subi l'influence.

Bien que la thèse initiale relative à l'influence grecque souffre d'un anachronisme évident (la plupart des traductions d'ouvrages de logique grecque paraissent un siècle et demi après le *Kitāb* de Sībawayhi), elle s'est perpétuée, ce qui a probablement contribué à ce manque d'intérêt vis-à-vis de la pensée linguistique arabe. La version de cette thèse présentée par Versteegh (1977) évoque, comme source possible d'influence, la grammaire grecque enseignée avant l'islam dans les écoles qui se trouvaient sur le territoire couvrant actuellement la Syrie, le Liban et l'Irak.

Soulignons que les thèses diverses portant sur l'influence grecque ou indienne (Muḫtār 'Umar : 1972) se réfèrent essentiellement à la répartition des mots en classes lexico-grammaticales,

que les grammaires arabes proposent, dès leur apparition, comme preuve des influences externes. Même si l'on a contesté l'idée d'influences étrangères qui auraient opéré à l'insu même des grammairiens arabes, cela n'infirma pas totalement cette idée. S'agissant de l'influence de la grammaire grecque, Versteegh soutient que la similitude existant, dans les exemples proposés pour les classes de mots, entre les grammaires arabes et grecques, n'est pas fortuite. La thèse de cet auteur selon laquelle la grammaire grecque aurait exercé une influence « diffuse » sur la constitution de la grammaire arabe, parce qu'elle était enseignée dans les écoles grecques de la région syro-palestinienne bien avant l'islam, nous paraît défendue de façon fort convaincante.

Un problème important demeure, pour l'histoire de la linguistique en général et pour le présent ouvrage en particulier : quels types d'éléments du raisonnement linguistique peut-on emprunter d'une école linguistique à une autre ? Les emprunts de méthode peuvent-ils masquer à nos yeux les relations réelles entre les langues, la manière dont on en conçoit les catégories ? En résumé : sont-ce les langues qui se ressemblent, ou bien leurs descriptions ? Y a-t-il un « modèle » de classification des éléments qui s'impose dès que l'on pose le problème de la description d'une langue, ou bien ce modèle doit-il être emprunté de l'« extérieur » (cet « extérieur » ne se référant pas seulement à d'autres traditions, mais aussi à d'autres disciplines, sciences etc.) ?

Selon certains chercheurs occidentaux travaillant sur la tradition grammaticale arabe comme Bohas, Guillaume, Kouloughli (1990), les théories des grammairiens arabes méritent d'être étudiées en soi, sans nécessairement passer par les problèmes controversés des sources (grecques ou indiennes) et des influences (logique d'Aristote, droit islamique etc.). Cette étude en soi de la grammaire arabe, à laquelle nous encouragent les auteurs précités, ne peut être dépourvue d'une clé de lecture. A première vue, cette grammaire devrait être « lue » comme une grammaire normative. Certains de nos contemporains, cela dit, commencent à douter que la grammaire de Sībawayhi puisse être ainsi qualifiée.

1.3.3. Le normatif et le théorique dans la grammaire arabe traditionnelle

De même que pour parler de ressemblances entre les langues, pour pouvoir parler de ressemblances concluantes entre les diverses traditions de pensée linguistique, il nous faut avoir également en vue les éléments qu'elles ont en commun par rapport à leur but et à leurs conditions d'apparition. L'idée que la grammaire ne peut avoir d'autre objectif que celui de nous enseigner bien parler et bien écrire apparaît pour certains comme un truisme. Par ailleurs, l'on rencontre couramment l'idée que l'ancêtre des écoles de pensée linguistique de l'époque moderne est la grammaire normative, ou qu'une pensée « primitive » sur la langue doit se rapporter obligatoirement à la correction de l'expression.

Il n'est pas nécessaire de découvrir une « pensée linguistique » dans tout type de société : comme les anthropologues l'ont depuis longtemps montré, la réflexion linguistique ne naît spontanément dans aucune culture. Selon le grand anthropologue Franz Boas, par exemple, les phénomènes linguistiques n'apparaissent jamais dans la conscience de l'homme primitif, tandis que d'autres phénomènes ethnologiques sont plus ou moins l'objet d'une réflexion consciente (Dell Hymes éd., 1964, p. 17). Coseriu dirait à ce propos que cette activité de communication n'est pas *inconsciente*, mais seulement *irréfléchie* : les gens se posent rarement des problèmes sur les lois qui la gouvernent. Il faut que survienne, dans l'histoire d'une communauté, un événement qui rende nécessaire la réflexion sur la langue, événement d'ordre culturel, apparition de l'écriture, contact entre les langues... Il suffit d'examiner l'histoire des grandes traditions linguistiques pour nous convaincre de l'importance de ces facteurs. Les études philologiques naissent en Inde, par exemple, grâce à l'apparition des Védas et à leur mise par écrit.

Dans l'espace arabe, l'apparition des études philologiques est le résultat de l'influence conjuguée de trois facteurs : l'événement premier est la Révélation coranique ; ensuite, au VIIe siècle, la nécessité d'une écriture se fait jour pour consigner ce texte (jusqu'alors, l'écriture était utilisée essentiellement dans les activités

commerciales). Le contact avec les langues des peuples intégrés au califat, qui risque de « corrompre » la langue du Coran, fait de la création de grammaires et de dictionnaires une nécessité : des milliers d'ouvrages lexicographiques et grammaticaux apparaissent en quelques siècles. Versteegh mentionne qu'entre le VIIe et le XVe siècle, quatre mille ouvrages de grammaire ont été catalogués (Anghelescu – Avram éd., 1995) !

Et pourtant, nous parlons toujours d'une tradition unique que nous suivons en prenant comme repère la grammaire de Sībawayhi (VIIIe siècle), intitulée *al-Kitāb* « Le Livre ». On parle des « prédécesseurs » de Sībawayhi et de ses « successeurs », on parle même des « dissidents » de la ligne de Sībawayhi, mais on se réfère toujours à lui. C'est pour cette raison qu'il est important de mentionner ici quelques traits caractéristiques de cette première tentative de description de la langue arabe tout entière que nous est parvenue.

La grammaire de Sībawayhi est traitée par beaucoup des philologues arabes jusqu'à nos jours comme une grammaire normative et, à partir de cela, comme un manuel d'arabe. Nous avons montré à d'autres occasions (voir par exemple Anghelescu 1995, p. 74-107) que les buts normatifs des grammairiens arabes à partir de Sībawayhi ne se reflètent pas directement dans un langage prescriptif et que l'on trouve dans ces grammaires un embryon de théorie dès que l'on passe de la correction des énoncés individuels aux généralisations et aux prédictions. Les tentatives de théorisation comprennent des *principes de catégorisation* et des *prédictions* concernant les catégories. La *règle* dans le cadre de la langue signifie « ce qui est régulier » (ce que le grammairien découvre) et « ce qu'on doit suivre tel quel » (ce que le grammairien préconise).

La forme particulière prise par la grammaire arabe a été influencée par le contexte culturel. Il est à supposer que l'importance qu'on accorde à la syntaxe – et, dans ce cadre, à la flexion désinentielle casuelle et modale – a été déterminée par le fait que la langue « opposée » (la langue parlée, le dialecte) avait abandonné cette flexion dans la période où les premières grammaires ont pris naissance. On arrive, à cause de cela, à une situation apparemment paradoxale, c'est-à-dire qu'une catégorie dont l'existence même a été sujette à

controverses (voir II.2) apparaisse comme la « grammaire » même (le mot *naḥw* qui peut dénommer la grammaire en son entier a été utilisé surtout par référence à la syntaxe désinentielle). Il est significatif, de ce point de vue, que la « faute » de langage (*laḥn*) a été conçu surtout comme faute concernant la flexion casuelle et modale et que même de nos jours, la connaissance de l'arabe (littéraire) signifie pour certaines personnes la connaissance des règles compliquées de la flexion désinentielle et non pas la capacité de s'exprimer dans cette langue.

L'importance qu'on attribue à la syntaxe et, dans ce cadre, à la catégorie du cas est due au contexte culturel de l'apparition de la grammaire arabe. Une fois le point du départ choisi, il influence l'ensemble de la description de la langue. En particulier, la conception sur les classes lexico-grammaticales est influencée dans une large mesure par l'importance qu'on accorde aux mécanismes qui expliquent la flexion casuelle et modale.

1.3.4. La méthode des grammairiens arabes : éléments de base

Pendant la deuxième moitié du XXe siècle, il est paru un assez grand nombre d'ouvrages concernant la tradition linguistique arabe (pour une présentation synthétique des ouvrages occidentaux traitant de cette tradition voir Versteegh 1995 ; pour un aperçu des études linguistiques arabes du point de vue qui nous intéresse ici, voir Anghelescu 1995).

Certains éléments de la méthode des anciens grammairiens arabes apparaissent dès le *Kitāb* de Sībawayhi, par exemple l'idée que chaque énoncé représente le résultat d'une série d'opérations formelles et sémantiques réalisées par le locuteur, comme le soulignent G. Bohas, J.-P. Guillaume et D.E. Kouloughli (1990, chap. 2). Cette conception opérationnelle du langage se perpétue dans la tradition grammaticale arabe en relation avec l'idée d'une « forme sous-jacente » (*'aṣl*) de l'énoncé et de ses éléments. Le corollaire de cette perspective est l'intervention des explications causales sous la forme de « l'opérateur » (*'āmil*) qui justifie la flexion casuelle et

modale (voir, sur cette perspective, II.2 et II.6) et sous la forme de *'illa* « explication ».

Les deux notions (*'āmil* et *'illa*) expriment métaphoriquement une façon habituelle de concevoir la causalité. Le premier terme, qui signifie à l'origine « agent », envisage la cause en relation avec l'action ; en tant que *'āmil*, le verbe est *responsable* de la marque du nominatif portée par le sujet et de celle de l'accusatif de portée par l'objet. Le deuxième, signifiant à l'origine « vice, défaut », envisage l'explication causale comme facteur perturbateur d'un état d'équilibre, d'harmonie initiale. Ce type de « cause » intervient au moment où l'on doit fournir des explications sur ce qui aurait dû se réaliser analogiquement (dans la perspective du système) et ne se réalise pas.

C'est la métaphore anthropomorphe qui préside à la constitution de nos conceptions sur la langue, à leur terminologie : les grammairiens arabes envisagent les composants d'une certaine catégorie d'éléments fonctionnels comme des « sœurs », les relations entre les mots et les sons sont d'antipathie ou de sympathie etc. A partir du Xe siècle, certains grammairiens arabes (Ibn Ǧinnī, Ibn Maḍā etc.) ont pris conscience de ce que la grammaire est *un langage* et ils ont averti sur les risques de prendre au pied de la lettre les métaphores de ce langage, par exemple l'idée que l'« opérateur » (*'āmil*) peut vraiment « produire » quelque chose.

Le type d'explication proposé par les grammairiens arabes souligne encore une fois le rôle de la métaphore dans notre approche de la réalité linguistique ou autre.

1.3.5. La spécificité de la langue et les traits caractéristiques de la description

Comme nous l'avons déjà indiqué, certains traits caractéristiques du type de grammaire proposé par les grammairiens arabes peuvent être expliqués par leur intention de préserver les particularités de la « langue exemplaire » par rapport à la « langue opposée », le dialecte parlé. On peut supposer aussi que la prise de conscience des particularités du système de la langue arabe telle

qu'elle se manifeste dès les premières grammaires est due au fait qu'une bonne partie de leurs auteurs, à commencer par Sībawayhi, étaient des persans.

Nous ne savons pas dans quelle mesure ces grammairiens gardaient dans leur subconscient le système de leur langue maternelle au moment où ils s'attachaient à décrire leur langue d'adoption. Il est bien probable que la perspective comparée (implicite) qu'ils ont adoptée leur avait permis de découvrir des « secrets » de la langue arabe qui étaient restées cachés pour les natifs. Mais il faut souligner qu'une découverte de grande importance concernant le système morpho-phonologique de l'arabe s'était produite avant Sībawayhi, grâce à son maître d'origine arabe, qui était al-Ḫalīl. On suppose que c'est al-Ḫalīl qui avait introduit le système diagrammatique de notation du « schème » du mot arabe prototypique, constitué d'une racine composée de trois consonnes variables (*f-'-l*, c'est-à-dire $c_1 - c_2 - c_3$) des éléments de flexion (externes ou internes) stables. Par exemple, *maf'ūl* (*ma*c_1c_2*ū*c_3) est le diagramme du participe passif *maktūb* « écrit », de *maqtūl* « tué » et ainsi de suite. Ce n'est pas seulement un système commode pour parler de la langue en sortant de la langue (car tous ces pseudo-mots appartiennent au métalangage) mais aussi une forme de prise de conscience du système limpide de motivation du signe linguistique en arabe. Il s'agit de ce que Saussure dénommait « la motivation relative », c'est-à-dire la motivation d'un signe linguistique par l'intermédiaire d'autres signes.

Avant les grammaires, cette prise de conscience concernant le système de la langue s'était produite par l'écriture. L'écriture arabe note seulement les consonnes et les voyelles longues, laissant le soin au lecteur de restituer les voyelles brèves par l'analyse morphologique et syntaxique. Ce type d'écriture suggère aussi une certaine manière d'interpréter la langue. Entre autres, l'idée de la signification *cachée* derrière l'expression peut être liée à ce système d'écriture. Le fait que les grammairiens se réfèrent toujours dans leurs travaux au mot écrit, aux textes écrits ne fait qu'accroître la difficulté de traduire leur œuvres et de les faire comprendre pour les non-arabisants.

La science de la langue est conçue partout par des non-spécialistes comme se rapportant aux textes écrits et cela est d'autant

plus valable pour les arabophones, qui se sont habitué à réfléchir sur leur langue littéraire par l'intermédiaire des livres des grammairiens anciens. Une candidate arabe à la maîtrise en linguistique commençait son exposé sur les voyelles longues en traçant du doigt la voyelle longue (*'alif*).

1.3.6. La langue arabe dans les ouvrages des orientalistes

Au moment où, en Occident, l'étude de l'arabe a pris un tournant décisif, soit à partir du XVII[e] siècle, les spécialistes européens ont fait appel aux grammaires arabes classiques tout comme ils l'avaient fait pour les grands dictionnaires arabes, et ils continuent de le faire jusqu'à une période toute récente. Les classifications proposées par ces grammaires, les exemples cités (tirés du Coran, de la poésie archaïque) étaient le plus souvent repris sans commentaire, sans les questions qu'un spécialiste extérieur à cette culture aurait pu se poser : pourquoi telle méthode d'analyse, et non telle autre, pourquoi ce stade de la langue, et non son évolution ultérieure. Il suffit d'examiner une grammaire de référence pour les Occidentaux, comme celle de Wright, parue dans une première version entre 1896 et 1898, pour nous convaincre que ce « calque » de méthode se poursuit jusqu'au début du XX[e] siècle : la terminologie y est partiellement traduite de l'arabe (la source arabe est mentionnée à côté du terme anglais) ; des chapitres comme « l'accusatif », qui comprennent tous les noms apparaissant à l'accusatif, rappellent les chapitres des ouvrages des grammairiens arabes anciens, structurés eux aussi selon les désinences casuelles (nominatif, génitif, accusatif).

Parallèlement, les orientalistes avaient tendance à utiliser, pour analyser le système de l'arabe littéraire et des dialectes arabes parlés, leurs propres critères d'analyse, renonçant à l'idée que l'arabe imposerait un modèle de description figé : celui des grammairiens arabes. Les grammaires de l'arabe parues en Occident ont également été influencées par les orientations de la pensée linguistique qui dominaient à telle ou telle époque : la « grammaire universelle », dont

les premières manifestations datent du XVIIe siècle, ou la « grammaire comparée ». Il ne faut pas oublier que, jusqu'à la moitié de ce siècle et même ultérieurement, les études arabes étaient conçues comme une annexe des études consacrées à la Bible hébraïque, qui ont en effet stimulé l'étude de l'arabe dans une perspective sémitique. Tout traité « sérieux » sur la langue arabe renvoie à la famille sémitique (ou chamito-sémitique) : l'exemple le plus connu en est le *Traité de philologie arabe* de H. Fleisch (1961–1979), mais il est intéressant de mentionner l'intitulé (traduit) d'une grammaire de l'arabe parue en russe (Grande, 1963) : *Cours de grammaire arabe, perspective comparative et historique*.

Par ailleurs, à partir des années cinquante, l'attitude à l'égard de la grammaire traditionnelle se modifie progressivement. On assiste alors à une période de révision critique– implicite ou explicite – des concepts et catégories, cela au nom du patrimoine européen de souche gréco-latine. Le livre de Blachère et Gaudefroy-Demombynes, *Grammaire de l'arabe classique* (éd. de 1952), en est un exemple. Il innove surtout dans la manière d'envisager la syntaxe, insistant plutôt sur la fonction grammaticale que sur la forme ; on n'y parle pas d'« opérateur » (*'āmil*) pour justifier les désinences casuelles et modales ; les deux formes verbales, avec leurs préfixes et suffixes, sont traitées par le truchement des valeurs aspectuelles de l'inaccompli et de l'accompli (notons la terminologie rébarbative, qui suggère que l'aspect, en arabe, serait autre chose que ce qu'on appelle perfectif vs. imperfectif) etc.

L'étude de la pensée linguistique arabe envisagée comme une contribution à l'histoire de la pensée linguistique universelle et son importance pour toute approche du système de l'arabe est l'œuvre des dernières décennies. M. Carter, G. Bohas, J.-P. Guillaume, D. E. Kouloughli, K. Versteegh, ont été les premiers à imposer ce nouveau type d'approche.

Le problème qui se pose pour la pensée linguistique arabe, comme pour n'importe quelle autre tradition linguistique, est sa traductibilité. De notre point de vue, comprendre une autre théorie signifie, dans une certaine mesure, comprendre une autre langue. Et, comme l'affirmait Lakoff, on peut comprendre sans traduire, et

traduire sans comprendre. Dans le cas de la pensée linguistique arabe, le linguiste non-arabisant peut comprendre le *type* de description de la langue offert par les anciens grammairiens, le type de catégorisation, les concepts de base ; cela parce que nous avons nous aussi des modèles de langue et des modèles de description de la langue.

On a reproché aux tentatives de présentation synthétique de la tradition linguistique arabe l'utilisation d'une terminologie qui appartenait aux nouvelles orientations de la pensée linguistique moderne. La modernisation excessive de la tradition linguistique arabe signifie, par exemple, trouver dans cette tradition des précurseurs pour à telle ou telle théorie linguistique en vogue à un moment donné. Les grammairiens arabes ont été qualifiés de « structuralistes », de « transformationalistes » ou de chomskiens avant la lettre, à partir de ressemblances parfois superficielles, censées prouver « la modernité » de la pensée linguistique arabe.

Cette pensée linguistique est importante en soi, sans référence à tout ce qui a pu la précéder ou la suivre. Mais, afin de la mieux comprendre, on peut utiliser les théories modernes en tant que clefs de lecture. C'est, d'ailleurs, en ce sens que G. Bohas, J.-P. Guillaume et D. E. Kouloughli ont justifié la référence aux nouvelles théories dans leurs ouvrages concernant la tradition grammaticale arabe : ces théories sont des *instruments* (soulignés par nous) pour interroger les textes des anciens grammairiens afin de rendre plus explicites leurs conceptions. Le type d'analyse de l'énoncé proposé par les anciens grammairiens, à savoir la proposition nucléaire et les éléments qui s'y ajoutent est mieux compris par un linguiste familiarisé avec la théorie des modalités (voir II. 6.), l'hypothèse d'Astarabāḏī concernant le passage de l'équivalent arabe de « de » du locatif au partitif (voir II. 5.) peut être mieux compris par un linguiste familiarisé avec les théories de Gustave Guillaume et Antoine Culioli, et ainsi de suite. La perspective typologique que nous proposons dans cet ouvrage représente elle aussi une clef de lecture possible pour la pensée linguistique arabe.

On peut se demander si les opinions des anciens grammairiens arabes ne risquent pas de faire écran à notre compréhension directe des catégories de la langue arabe. Nous avons souligné dès le

commencement que les textes des anciens grammairiens représentent pour nous non seulement une source pour la connaissance de l'interprétation des faits de la langue, mais aussi une source de faits de langue, de matériaux linguistiques importants.

D'ailleurs, une description absolument « objective » d'une langue, sans écran interposé, est difficile à concevoir. Comme disait Lakoff, lorsque nous regardons un élément de la réalité, nous « catégorisons » toujours ; nous ne voyons pas *que*, mais voyons *comme*. En ce qui nous concerne, nous voyons les catégories de la langue arabe comme appartenant à un réseau qui comprend toutes les langues du monde. Ces catégories s'accordent avec celles des autres langues comme les pièces au jeu de domino : ici avec l'une, là avec l'autre. En essayant de les arranger selon leurs ressemblances, nous essayons en même temps à les rendre « compréhensibles » (*mafhūma*) donc, intelligibles (*ma'qūla*).

Chapitre 2
CARACTERISTIQUES UNIVERSELLES ET PARTICULIERES DES LANGUES

2.1. Les universaux linguistiques

2.1.1. Quelles propriétés communes?

L'idée que les langues ont des propriétés communes, appelées universaux, semble découler logiquement du fait que chacune d'entre elles correspond à la définition du concept de « langue » : une langue ne peut exister que si elle présente l'ensemble des propriétés constitutives de cette définition, ou des propriétés qui peuvent en être déduites. Cette interprétation « forte » des universaux peut avoir pour effet d'en réduire radicalement le nombre, ou au contraire de les multiplier, selon la quantité de propriétés que l'on estime pouvoir déduire « logiquement » de la définition de la langue que l'on se donne. On peut, à cet égard, mettre en contraste la position de Martinet, selon laquelle, mise à part la double articulation, tout ce qui relève de la linguistique diffère d'une langue à l'autre (1967, p. 20), et d'autre part, l'extension du concept des « universaux » chez Kuryłowicz, qui, prenant pour point de départ la situation énonciative souligne le caractère universel des éléments déictiques que cette situation implique, dans n'importe quelle langue : pronoms personnels, démonstratifs, adverbes de lieu et de temps, composantes déictiques des temps des verbes etc. (1972 b ; voir aussi II. 4, chapitre **Deixis**).

Certains linguistes adoptent une interprétation « faible » de l'idée d'universaux ; en d'autres termes, ils prennent les traits communs découverts dans les langues attestées jusqu'à maintenant, qu'ils élargissent par induction à d'autres langues possibles, ce qui constitue un procédé difficilement admissible d'un point de vue logique. Autrement dit, l'idée même d'universaux de la langue se

trouve rejetée par certains qui la considèrent soit redondante (elle est comprise dans la définition), soit contradictoire (si elle ne se trouve pas dans la définition).

On notera d'autre part que tout le monde n'est pas d'accord sur ce qu'il faut entendre par « propriétés communes ». S'agit-il de *catégories* de même type, de *relations* ou d'*opérations* ? Chacune des théories linguistiques importantes a sa propre conception des « propriétés communes », ce qui fait que les linguistes ne se réfèrent pas toujours à la même chose lorsqu'ils parlent d'« universaux », ce qui ne les empêche pas de continuer à en parler, et d'en dégager différents types.

2.1.2. Sources possibles des universaux

Si l'on étudie de près la manière dont divers auteurs se posent la question des sources possibles des caractéristiques universelles des langues, on notera que ces sources sont définies sur la base d'éléments *extérieurs* à la langue elle-même: par exemple, on conçoit des sources *biologiques*, *cognitives*, ou plus exactement, on propose des explications biologiques, cognitives etc. à l'existence des universaux.

Pour les adeptes de la linguistique théorique, comme Chomsky, l'intuition linguistique est innée, inhérente à la structure du cerveau humain. L'idée de l'existence d'un mécanisme génétiquement déterminé qui produirait le langage a été largement défendue par Chomsky dans sa fameuse confrontation avec Piaget, le créateur de la psychologie et de l'épistémologie génétique (C. Piaget et N. Chomsky, 1983). Chomsky soutenait l'idée de l'existence d'une faculté de langage génétiquement déterminée, d'une certaine classe de grammaires « humainement possibles », autrement dit universelles, dont l'espèce humaine, et ensuite l'enfant qui apprend la langue développe un certain type. A la réplique de Piaget selon laquelle de telles « structures innées » ne peuvent pas être expliquées en termes biologiques, mais qu'elles pouvaient fort bien l'être, en revanche, par des mécanismes d'adaptation, Chomsky répond qu'il y a de nombreux phénomènes que la biologie n'a pas *encore* expliqué, ce qui ne veut

pas du tout dire qu'elles soient inexplicables. Il est significatif que Chomsky et Piaget parlent, tous les deux, de *structures*, de *mécanismes* innés ou acquis, qui pourraient être ou ne pas être universaux, mais ils ne parlent pas d'éléments distincts qui possèdent cette qualité.

La source cognitive des universaux pourrait être, dans la vision déjà exposée de Lakoff, le fait que les principes fondamentaux de la catégorisation, reflétés dans la langue, sont liés à notre corporalité, à notre existence dans l'espace. Cette idée de l'unité de l'espèce humaine, des modalités communes de socialisation de l'environnement, qui mettent leur empreinte sur le phénomène typiquement humain qu'est le langage, peut constituer un fondement à la compréhension des caractéristiques universelles du langage. Si l'on rejette l'idée que les langues reflètent la réalité à la manière d'un miroir, on peut comprendre également pourquoi les idées de Lakoff ne sont pas opposées à la conception relativiste de Whorf, selon laquelle les langues analysent, interprètent la réalité de manière différente, ce qui les détermine à devenir des systèmes clos, « incomparables entre eux » dans une large mesure. Les limites dans lesquelles Lakoff partage ces conceptions relativistes ont été exposées par celui-ci (1987) et seront présentées par la suite (I. 2. 2. 2.).

Selon l'opinion de Bach, que nous partageons, c'est « l'héritage humain commun » (*the common human heritage*) qui explique les universaux :

> *Certain aspects of human experience are commun to all people. It is this matrix of common experience that is the stuff of which grammars are made : causation, human responsibility and intentionality, temporal and spatial relations, important classifications of the things in the world (animateness, sex), number, social hierarchy, family relations. Such notions probably enter in one way or another into every human language either as covert or overt categories (to use Whorf's terms). I believe that many universal aspects of language will be understood in the end as resulting from an interaction between the innate language – creating gift of the human animal – and this common matrix* (Bach 1981, p. 79).

Anna Wierzbicka (2000) situe cet « héritage commun » dans le domaine du lexique et considère qu'on peut utiliser « les prototypes lexicaux » en tant que base universelle pour l'identification des parties du discours. Parmi les prototypes lexicaux – en nombre de quinze – qu'elle propose on peut noter, p. 290) :

Substantives	I, you, someone (person) something (thing), people, body
Attributes	good, bad, big, small
Actions, Events, Movements	do, happen, move (...)

Intuitivement, on peut accepter l'universalité de certains concepts qu'elle propose, mais en même temps l'impression qu'il y a une dose d'arbitraire dans le choix de ces « prototypes lexicaux » persiste. De notre point de vue, on peut prendre comme point de départ de l'analyse des universaux l'idée qu'il existe un « patrimoine humain commun », constitué sur des bases sémantiques, dû à la capacité commune de catégorisation et de socialisation de l'environnement. L'homme au centre de la catégorisation, de la conceptualisation de l'espace, voilà l'idée essentielle qui préside à notre démarche dans les pages qui suivent.

2.1.3. Universaux de langage ou de description?

Selon l'opinion de E. Coseriu (1974 a, p.47), toute linguistique admet, de manière explicite ou implicite, des universaux, ou au moins des universaux d'un certain type. On peut se demander **quels** sont les phonèmes (ou les « sons ») d'une langue, **quelles** sont ses catégories grammaticales, **quels** sont les types de propositions d'une langue, **comment** elle a évolué à travers l'histoire, et non **si** elle a des phonèmes (ou « sons »), ou des catégories grammaticales, **si** elle possède le niveau grammatical de la proposition, **si** elle a changé à travers l'histoire. Au-delà de ces généralités commencent à se manifester les points de vue différents des chercheurs d'aujourd'hui et d'hier.

Si l'on note qu'un auteur comme Coseriu tire argument, pour établir l'existence d'universaux linguistiques, de la manière dont certains linguistes abordent la description de diverses langues, en acceptant tacitement certaines conventions terminologiques, on peut se demander si cette universalité, en fait, n'est pas tout simplement le produit de cette manière d'aborder les langues, et implicitement le langage. Certains auteurs craignent que les universaux que nous avons l'impression de découvrir dans la langue ne soient en réalité rien d'autre que des universaux d'un système de description de la langue, de la grammaire qu'on propose. On sait bien que les modèles de description de la langue que nous offre par exemple la grammaire indienne ou la grammaire grecque ont joui d'une large circulation, qu'ils ont été « exportés » et appliqués à des langues très diverses, dont toutes n'appartenaient pas à la famille indo-européenne. Il se pourrait fort bien que ces modèles de description aient imposé aux langues auxquelles ils ont été appliqués une grille conceptuelle qui ne leur convenait pas. Il se pourrait fort bien que ces modèles aient déformé la « réalité » de la langue. Mais quel autre accès peut-on avoir à la réalité de la langue en dehors d'un cadre de description, en dehors d'un métalangage donné ?

Lorsqu'on dit que l'accès du locuteur natif aux mécanismes de fonctionnement de la langue est *direct*, à la différence de celui d'un observateur extérieur, on doit se rappeler que les locuteurs ne s'interrogent sur ces mécanismes que de façon occasionnelle, lorsqu'un événement quelconque les y force ; même dans ce cas, les questions qu'ils se posent sont ponctuelles et ne portent pas sur le système. La description du système d'une langue dans sa totalité présuppose une « clé d'accès », qui peut être une méthode d'analyse préalablement appliquée à un autre système linguistique.

La difficulté de distinguer clairement entre ce qu'offre une langue et ce que nous lui demandons, à partir de nos attentes qui dérivent des descriptions précédentes d'une ou de plusieurs autres langues, est aggravée par le fait que nous appliquons un métalangage constitué sur la base d'une langue donnée à l'analyse d'autres idiomes, ou, au cas où nous nous proposons de découvrir des universaux, dans toutes les langues. Il s'agit aussi du problème plus général de la

compatibilité des théories, du fait que l'on comprend une nouvelle théorie en la traduisant dans les termes d'une autre théorie qu'on connaît déjà, de la question des termes de la discussion, qui est un peu particulière dans le cas de la linguistique, où l'on parle du **langage** en général ou de telle ou telle **langue** en particulier en utilisant les moyens d'une langue naturelle.

Certains auteurs qui se proposent de découvrir les traits communs à un groupe de langues ou à toutes les langues refusent d'utiliser les grammaires, qu'elles soient « nationales » ou conçues en dehors de l'espace où la langue en question est parlée, et préfèrent avoir recours aux locuteurs natifs, qui ne sont pas « corrompus » par les termes utilisés par les grammairiens. L'entreprise n'est pas sans risques, car, au lieu d'offrir des matériaux linguistiques à l'état pur, le non-spécialiste peut offrir un matériel mal interprété. Une solution possible consiste à comparer non seulement les langues, mais aussi la réflexion sur les langues, telle qu'elle se manifeste dans les grammaires, les dictionnaires et d'autres ouvrages linguistiques.

2.1.4. Comment découvre-t-on les universaux?

Les difficultés peuvent être dépassées, selon certains linguistes, en prenant en considération une « logique naturelle », située au dehors le langage, et selon autres linguistes en observant avec attention un grand nombre de langues. Certains chercheurs qui se sont occupés du problème des universaux croient que ceux-ci peuvent être découverts seulement en rassemblant des données sur un grand nombre de langues – toutes si possible –, tandis que d'autres sont d'avis que l'on peut tout apprendre sur les caractéristiques universelles du langage en étudiant en détail une seule langue. Le représentant le plus connu de la première perspective est Greenberg, le chercheur qui a attiré l'attention sur la question des universaux dans son travail publié en 1966, tandis que la deuxième perspective est représentée par Chomsky et ses disciples, qui parlent de la faculté innée des individus à produire un langage, comme justification de l'existence des universaux.

On a parlé aussi de la « logique naturelle » comme source possible des universaux. Si l'on admet cette possibilité, on est conduit à se demander quelle sorte de « logique naturelle » pourrait exister au-delà de la langue, et comment on pourrait y accéder autrement que par le langage ? S'il s'agit de la « science de la logique », avec ses prétentions d'universalité, il faut remarquer que ce caractère universel est loin d'être reconnu par tout le monde à la logique aristotélicienne traditionnelle, qui ne cesse de le revendiquer obstinément depuis des siècles. Cette logique peut sembler se fonder sur la grammaire grecque, tout comme l'affirme péremptoirement Chang Tung-sun (1974, pp. 47–56), partant du fait qu'elle ne peut pas être appliquée à la pensée chinoise. La logique « occidentale » serait une logique de l'identité, d'où l'importance du verbe « être », tandis que la logique chinoise est une logique de la dualité corrélative, intéressée par les relations entre signes, plus que par la substance elle-même : une logique qui utilise les antonymes pour rendre l'idée explicite. D'une manière similaire, on a posé la question de l'adéquation ou de l'inadéquation de la logique grecque à la pensée arabe, et même du rôle « plasmateur » pour la langue joué par la logique aristotélicienne traduite en arabe (Arnaldez, 1958).

Tout cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de principes logiques fondamentaux sur lesquels les chercheurs soient d'accord et qui pourraient constituer un point de départ pour la recherche des universaux, universaux qui dériveraient de la définition de la langue. L'accord tacite est signalé par Coseriu lorsqu'il parle des catégories linguistiques, des termes qui les définissent, couramment utilisés par les chercheurs, sans qu'ils s'attachent à en donner à chaque fois une définition.

2.1.5. Types d'universaux dans la conception de Coseriu

Plutôt que de souligner que les linguistes n'ont pas tous la même manière de parler des universaux, on pourrait dire qu'ils ne parlent pas tous des mêmes universaux, ce qui les conduit tout naturellement à en parler de manière différente. C'est d'ailleurs

l'opinion de Coseriu dans l'ouvrage déjà cité (1974). Il parle de trois types primaires d'universalité et de deux types secondaires (pp. 48-49) :

1. universalité conceptuelle ou universalité comme possibilité : dans cette perspective, toute catégorie linguistique, quand bien même elle ne serait attestées que dans une seule langue, est universelle, en tant qu'elle représente l'une des possibilités universelles du langage ;
2. universalité essentielle ou universalité comme nécessité rationnelle : à ce type d'universalité appartient toute propriété constitutive de la notion de langue ou de langage ou qui pouvant être déduite de cette notion ;
3. universalité comme généralité historique (ou empirique) : sont considérées comme universelles les propriétés constatées dans toutes les langues, ou au moins dans toutes les langues connues (dans ce dernier cas – les plus courant –, elles sont attribuées par induction aux langues inconnues au moment de la généralisation).

Coseriu parle de trois types d'universaux qui correspondent à ces trois types d'universalité : universaux *possibles, essentiels, empiriques*. Comme on peut le remarquer, les universaux « essentiels » sont du type « fort », tandis que les universaux « possibles » et « empiriques » sont du type « faible ».

Les types secondaires sont dérivés des trois types primaires:

a. la combinaison possible/général mène à la limitation du nombre d'éléments constitutifs possibles des langues et aux universaux *sélectifs*.
b. la combinaison possible/nécéssaire établit la connexion nécessaire entre certaines possibilités et mène à des universaux *implicationnels*.

Tous les universaux sont d'abord conçus comme des universaux possibles (conceptuels), selon Coseriu : en définissant des classes comme le nom, le verbe, l'adjectif etc. on définit des universaux conceptuels. La définition universelle n'implique pourtant pas la généralité objective de ce qu'on définit. En pratique, l'opinion de Coseriu est que certains linguistes passent parfois trop rapidement des universaux conceptuels aux universaux empiriques. On nous dit

souvent que toutes les langues possèdent des noms et des verbes, auxquels s'ajoutent des déterminants – les adjectifs et, éventuellement, les adverbes. Si l'on considère qu'une langue a une certaine catégorie grammaticale dans la mesure où cette catégorie est marquée, le chinois peut démentir cette généralisation, et l'arabe nous conduite à une attitude plutôt réservée. Coseriu est néanmoins d'opinion que la distinction entre la **fonction nom** et la **fonction verbe** doit exister dans toutes les langues.

Les universaux essentiels sont représentés, notamment, par les éléments dont l'existence est assurée pour toute langue, et dont on peut seulement se demander *quel est leur type* ; on y a fait allusion, après Coseriu, au début de ce paragraphe. Il en est d'autres, présents dans l'esprit de tout utilisateur de la langue, comme la notion de « mot » en tant qu'unité lexicale – comme on le verra par la suite, tout le monde sait ce que c'est qu'un mot, mais sa définition soulève de véritables problèmes – ou encore la distinction thème-rhème, définissant la structure de l'énoncé. On peut ajouter également, toujours en tant qu'universel essentiel, l'existence dans toutes les langues des procédés de passage de la proposition affirmative à la négative ou de l'assertion à l'interrogation.

Sur les universaux empiriques qu'on découvre, on dit qu'ils sont toujours hypothétiques, en d'autres termes, valables jusqu'au moment où une langue nouvellement découverte pourrait prouver le contraire (c'est pourquoi nous les nommons « faibles »). En parlant des universaux « hypothétiques », dans le cas de ceux obtenus par induction, on ne contrevient pas nécessairement au postulant suivant lequel les universaux doivent être compris dans la définition de la langue, mais on peut éventuellement élargir le cadre des propriétés couvertes par la définition ou déduites de cette définition. On peut considérer par exemple, selon Coseriu, comme universel empirique l'hypothèse selon laquelle toutes les langues posséderaient un type de syllabe formée par une consonne et une voyelle, mais il n'est pas raisonnablement impossible de découvrir une langue qui ne connaisse pas du tout les voyelles. La conclusion pratique qu'on peut tirer est que, dans l'état actuel de nos connaissances sur les langues, on peut admettre que la distinction voyelle-consonne est universelle et qu'elle

nous permet de fonder nos observations typologiques sur le rapport entre les deux catégories de sons, sur leur qualité etc.

Une distinction importante dans le cadre des universaux, due à Chomsky, oppose les universaux *substantiels* et les universaux *formels*. Les universaux de substance portent sur les catégories primitives de la grammaire, et les universaux de forme portent sur les relations. Les universaux *implicationnels* relèveraient de ce second type. La formulation la mieux connue ayant trait aux universaux implicationnels est celle de H. J. Greenberg dans l'ouvrage déjà cité (1966). L'idée lui est en venue à l'occasion de ses réflexions sur les relations entre l'ordre des mots et les éléments de la flexion, les prépositions, les postpositions etc. Un universel formulé par Greenberg stipule qu'une langue qui possède l'ordre VSO (à savoir verbe, sujet, objet) aura des prépositions et non pas de postpositions. Même si l'hypothèse en question était vérifiée pour toutes les langues VSO connues (ce qui ne semble pas être pas le cas), elle ne pourrait produire qu'une classification typologique des langues en fonction de l'ordre des mots et en relation avec des éléments de morphologie. Pratiquement, comme le remarquait Comrie (1981, p. 31), faisant référence à l'ouvrage de Greenberg sur les universaux, on fixe un nombre de types possibles du point de vue logique et on introduit les langues connues dans un de ces types. On a affaire par conséquent à des possibilités de variation situées entre certaines limites, qui peuvent elles-mêmes être considérées comme universelles.

2.1.6. Les universaux et la typologie linguistique

La relation entre les universaux et la typologie linguistique a souvent été mise en évidence ; ainsi, il a été affirmé que les universaux fixent les limites dans lesquelles les langues peuvent varier, ce qui intéresse évidemment la typologie. Dès lors que l'on étudie des phénomènes linguistiques dans cette perspective, on doit prendre en compte les différents types d'universaux afin de ne pas considérer comme traits typologiques pertinents les caractéristiques qui, en fait, relèvent de l'universalité.

Il ne faut pas oublier que, lorsqu'on établit les degrés de parenté entre les langues, lorsqu'on les classifie dans une certaine perspective, on le fait en partant de la manière dont elles-mêmes catégorisent les éléments extra-linguistiques, les nommant, et de la manière dont elles catégorisent ensuite les éléments du langage ainsi constitué. Lorsqu'on parle des universaux linguistiques, on pense implicitement aux universaux du processus de catégorisation, mais aussi des possibilités de variation des types de catégorisation dans ce processus (voir I.1.1.2). C'est en ce sens qu'on peut interpréter la conclusion apparemment paradoxale de l'étude de E. Coseriu consacré aux universaux:

> *'Toutes les langues diffèrent entre elles' et 'toutes les langues sont construites sur les mêmes principes et sont, en ce sens, identiques' – des affirmations contradictoires seulement en apparence : les langues sont différentes dans leur organisation sémantique et matérielle, mais elles sont construites pour remplir la même fonction générale* (1974 a, p. 71).

La ressemblance fonctionnelle peut être traduite par des ressemblances entre les *principes d'organisation*, résultat des ressemblances entre les principes de catégorisation et de formation des concepts. Ces ressemblances peuvent concerner toutes les langues, constituant ce qu'on appelle des universaux, ou seulement un ensemble donné de langues, constituant des « types » de phénomènes linguistiques.

Certaines catégories linguistiques, dont on a toujours supposé l'universalité, comme les parties du discours, peuvent être considérées tantôt comme universelles, tantôt comme particulières à chaque langue, en fonction de la perspective adoptée. C'est ce que propose William Croft (2000) dans un article intitulé « Parts of speech as language universals and as language-particular categories ». Selon son opinion, les catégories grammaticales d'une langue qui dépendent des constructions (angl. *construction-specific*) sont irréductiblement particulières. Mais la typologie, telle qu'elle est conçue par Croft, s'apprête à découvrir des paramètres de variation (universaux) dans le

cadre desquels les langues diffèrent. C'est la théorie du marquage proposée par Croft (1991, 2000) qui rend compte des catégories *typologiquement universelles* nom, verbe et adjectif, d'une manière qui nous semble prouver de façon décisive l'importance de la démarche fonctionnelle défendue par cet auteur (cf. I.3.2.3.3).

2.2. Identité linguistique

2.2.1. Qu'est-ce qu'une langue?

Comme on l'a vu plus haut, tout type de comparaison linguistique est fondé sur deux principes simples : a. les langues sont distinctes ; b. les langues sont comparables. Même la perspective relativiste, selon laquelle les langues sont des systèmes clos, présentant chacun sa propre analyse de la réalité, part de la comparaison entre les systèmes de catégorisation propres à chaque langue, et présuppose par conséquent que les langues sont comparables. On a pu dire que Whorf lui-même, le père du « relativisme » dont on parlera tout à l'heure, n'aurait pas pu apprendre la langue hopi qu'il présente comme expression parfaite de l'altérité (du point de vue de sa langue maternelle, l'anglais), si cette langue avait été un véritable système clos.

La question de l'identité d'une langue donnée est soulevée lorsqu'elle est rapportée à un autre code linguistique, et par conséquent envisagée en comparaison. La comparaison peut être spontanée (faite par le locuteur qui entre en contact avec un autre système linguistique) ou dirigée (faite par le chercheur qui analyse la relation entre les divers codes). Dans les deux cas de comparaison, l'**identité** d'un certain code linguistique apparaît comme résultat du rapport aux autres codes.

Les particularités que le locuteur peut repérer dans le système de sa langue par la comparaison spontanée avec une autre ne coïncident pas toujours avec les particularités identifiées par le chercheur « objectif ». Les traits que les connaisseurs de l'arabe littéraire considèrent comme spécifiques et qu'ils essaient de

conserver au moment où la langue est « menacée » par le contact avec d'autres codes, sont ceux qui le différencient de la langue « opposée » : l'accent est mis sur la flexion désinentielle, causale et modale, perdue dans les dialectes parlés.

La question : « qu'est-ce qu'une langue ? » est posée d'habitude en relation avec la question « qu'est-ce qu'un dialecte ? ». En d'autres termes, on se demande si ce qu'on appelle une « langue » pourrait, éventuellement, constituer quelque chose de moins qu'une langue, si elle pourrait n'être qu'une « sous-langue », pour ainsi dire. La question peut être formulée également en relation avec le problème débattu du contact linguistique et des langues « mixtes » : on se demande si une « langue » peut être plus qu'**une** langue. On reprendra le sujet plus loin, mais pour le moment il suffit de montrer que ce que Coseriu appelle « une langue historique » (c'est-à-dire le français, l'arabe, l'anglais etc.), représente le résultat d'une opération de catégorisation similaire à n'importe quelle autre du même type. La catégorisation en question part d'un « centre » et a des « marges » qui s'approchent d'autres systèmes, c'est-à-dire des variétés dont on peut se demander si elles appartiennent réellement à la langue considérée.

Partant de l'idée que toute langue est un système, il faut se rappeler que, selon Stéphane Lupasco (1982), tous les systèmes sont fondés sur l'antinomie, sur des énergies antagonistes : d'une part, un dynamisme qui tend à réduire tout à l'homogène, et d'autre part, un dynamisme qui tend à tout diversifier. Ce qu'on appelle « identité » n'est que l'une des formes sous lesquelles se manifeste cette contradiction à un moment donné. Les langues, étant des systèmes, sont soumises par conséquent à la logique des systèmes. L'identité des langues, l'identité des sous-systèmes linguistiques, n'est pas donnée, mais représente un processus, quelque chose qui **est en train de se faire**. Cela justifie notre affirmation que l'arabe littéraire est **et** n'est pas le même tout au long des quinze siècles pendant lesquels on peut l'analyser. Il est le même si l'on prend en compte le dynamisme homogénéisant, mais il est différent si l'on prend en compte le dynamisme diversifiant, les relations toujours changeantes dans un cadre plus large de l'arabe en tant que langue historique.

2.2.2. Whorf et le relativisme: la primauté des différences

Lorsque nous examinons plusieurs systèmes linguistiques, notre attention peut se diriger soit sur leurs points de ressemblance, soit sur leurs particularités de construction. Comme on l'a déjà montré, on ne peut prendre conscience des particularités que dans la comparaison ; qui plus est, les particularités apparaîtront d'autant plus irréductibles que la comparaison concernera des langues « très différentes ».

A l'époque où Benjamin Whorf parlait de langues « très différentes » ou de « langues exotiques » (au milieu du XXe siècle), ces formules paraissaient impropres aux tenants de la linguistique « établie », qui se voulait « scientifique ». Aujourd'hui il nous semble naturel de dire que toutes les « langues étrangères » ne sont pas « étrangères » au même degré, de concevoir une gradation des langues en fonction de leur « difficulté ». Les différentes institutions nationales américaines (comme par exemple le Defence Language Institute) classifient les langues en fonction de la difficulté de leur apprentissage, l'arabe étant placé parmi les langues les plus difficiles à apprendre. Selon Carolyn Killean (1997), cette « difficulté » particulière est attribuée à l'arabe en raison de sa prononciation, de sa structure, qui s'éloigne considérablement de celles des langues indo-européennes « normales », et de la richesse de son vocabulaire, qui reflète une culture « exotique » ; on reviendra sur ces observations dans la seconde partie de cet ouvrage.

On peut remarquer que les diverses théories qui attachent une attention tout à fait particulière aux différences, aux particularités des langues « exotiques » par rapport à « nos » langues, fondent leur argumentation surtout sur le système de catégorisation proposé par les langues en question. La théorie la plus connue du genre a été formulée par les linguistes américains Sapir et Whorf (et surtout par ce dernier), dans des ouvrages parus vers le milieu du XXe siècle. Il s'agit de travaux d'anthropologie linguistique, résultat de leurs réflexions sur les langues amérindiennes, qui se situent dans la lignée de l'ethnolinguistique européenne fondée par Humboldt (voir à ce propos Miller 1968).

Selon Whorf (1969, p.118), la croyance selon laquelle « les différentes langues sont, essentiellement, des méthodes parallèles pour donner forme à une seule et même rationalité de la pensée et, partant, ne diffèrent vraiment que sur des modalités de détail qui ne peuvent paraître importantes que si l'on les regarde de près » repose uniquement sur l'illusion qu'il existe une « logique naturelle ». En fait, il est d'avis que qu'il n'y a pas de rationalité extérieure au langage et aux sciences : les sciences ne sont que des langages spécialisés qui dérivent d'une langue, d'une culture données et expriment une certaine vision du monde, propre à cette langue et à cette culture. Il n'y a pas une conception unique de l'espace et du temps qui se reflèterait de façon identique dans des langues différentes, mais une multiplicité de conceptions, chacune étant imposée par une langue donnée. La même chose s'applique à la constitution des concepts de causalité, d'action et d'autres qui leur ressemblent.

Le groupement des mots en classes, la constitution de ce qu'on appelle des « catégories grammaticales » refléteraient, selon cette opinion, une conception du monde propre à une communauté, qui lui serait imposée par sa langue. Il n'y a pas de relation logique entre le genre grammatical (« explicite » ou « implicite ») et les catégories biologiques, rien qui puisse justifier pour l'étranger l'utilisation des pronoms *he, she, it* en anglais pour les diverses catégories d'animaux :

> *La connaissance de telle ou telle propriété 'naturelle' ne saurait apprendre à notre observateur que les noms appartenant aux catégories biologiques elles-mêmes (par exemple mammifère, oiseau, poisson etc.) sont remplacés en anglais par le pronom 'it' ; qu'il en est habituellement de même pour les plus petits animaux ; que les plus grands commandent souvent le pronom 'he', ainsi que les chiens, les aigles, les dindons (dogs, eagles, turkeys) ; que les chats et les fauvettes (cats, wrens) exigent l'emploi de 'she', tous les noms anatomiques et botaniques celui de 'it'*... (Whorf, p. 63).

Il remarque également que certaines significations exprimées par des verbes sont considérées comme faisant référence aux actions uniquement en raison du fait que nos langues nous font penser que le verbe exprime un action : « tenir » se trouve par exemple dans la

catégorie des mots qui expriment une « action », alors qu'il a en réalité une signification liée à la « position ». La langue hopi, selon Whorf, classe ensemble un mot qui pour nous équivaut à « flamme » et des mots que nous prenons pour des verbes etc.

Le verbe de la langue hopi marque plutôt l'aspect que le temps, une caractéristique attribuée souvent aux langues « primitives », tout comme certains linguistes leur attribuent la division des noms en classes plutôt qu'en genres. Selon Whorf pourtant, « différent » n'équivaut pas à « inférieur ». Bien au contraire, ces langues « exotiques » offrent des systèmes d'analyse du réel (de catégorisation, selon nous) très riches et raffinés. Cette valorisation de toutes les langues du monde, l'idée qu'elles doivent être protégées pour ne pas disparaître continue à attirer encore certains linguistes vers une attitude souvent taxée d'amateurisme, de mysticisme et autres tares du même genre.

Les idées de Whorf (dont on dit souvent qu'elles ne sont pas absolument nouvelles) ont eu des périodes de « grandeur et décadence », selon I.M. Schlesinger dans un article dont le titre est significatif : « The Wax and Wane of Whorfian views », 1991. Un bilan pertinent de leur carrière posthume est exposé par Joshua A. Fishman dans deux articles (1980, 1982). Selon lui, on peut attacher au nom de Whorf trois hypothèses : l'hypothèse relativiste, l'hypothèse du déterminisme linguistique, l'importance de la diversité ethno-linguistique pour la créativité humaine. Bien que les deux premières aient été partiellement reprises et argumentées par certaines directions de la linguistique actuelle, c'est la dernière qui, selon Fishman, a attiré vers Whorf nombre de linguistes et de spécialistes en anthropologie linguistique. On comprend mieux l'observation de Fishman si l'on tient compte que pour Whorf, l'étude d'autres systèmes linguistiques, et surtout des langues « exotiques », constitue une leçon de modestie, dans la mesure où l'analyse de la réalité que ces systèmes nous présente peut être beaucoup plus structurellement précise et subtile que celle de nos langues occidentales. On citera Whorf : « un grand nombre de langues amérindiennes et africaines abondent en distinctions – d'une finesse de construction et d'une élégance logique indiscutables – sur la causation, l'action, son résultat,

les processus dynamiques, l'énergie, les données immédiates de l'expérience etc. toutes choses relevant de la pensée réflexive, qui constitue en fait la quintessence du rationnel. A cet égard, elles surpassent de loin les langues européennes » (p. 47).

Du point de vue de Fishman, l'accent mis par Whorf sur l'importance de la diversité linguistique s'explique par sa réserve profonde devant la domination mondiale de l'anglais ou de toute autre langue naturelle ou artificielle. Tout comme Herder, qui s'était élevé contre la domination du français en Europe, au nom du multiculturalisme, Whorf prend parti contre la primauté de l'anglais et pour la valorisation de toutes les langues. L'atmosphère intellectuelle dans laquelle Whorf présentait ses théories est fort bien illustrée par cette citation de Jespersen (1938: 235) reprise par Fishman :

> *The English language is a methodical, energetic buisness-like and sober language that does not care much for finery and elegance, but does care for logical consistency and is opposite to any attempt to narrowing life by police regulation and strict rules, either of grammar or of lexicon. As the language is, so is the people. It must be a source of gratification to mankind that the tongue spoken by two of the greatest powers of the world is so noble, so rich, so pliant, so expressive and so interesting* (Fishman, 1982, p.11).

La destinée posthume de Whorf, le crédit accordé à certaines de ses idées et le rejet violent opposé à d'autres est partiellement dû à la vulgarisation de ses théories, qui n'ont commencé à être comprises qu'assez récemment, dans le cadre des recherches concernant les universaux, la sociolinguistique et les ethnosciences. La réhabilitation partielle de ses théories est également dûe, pour une bonne part, aux travaux de Lakoff, à un moment où le relativisme est devenu pour bien des linguistes une sorte de « bête noire », synonyme d'irresponsabilité, de manque de rigueur, voire d'immoralité (1987, p. 27). La réflexion de Lakoff sur les méthodes alternatives de conceptualisation qu'offrent les différentes langues trouve des points communs avec le relativisme promu par Whorf. Même en partant de principes de catégorisation communs, les catégories sont différentes chez les différentes communautés:

Different people may have different domains of experience that are highly structured. Given a general conceptualizing capacity and a language capacity, they can conceptualize and name structured aspecs of that domain of the experience (p. 309).

Il apparaît ainsi que le déterminisme promu par Whorf trouve un écho chez Lakoff:

Whorf was right in observing that concepts that have been made part of the grammar of a language are used in thought, not just as objects of thought, and that they are used spontaneously, automatically, unconsciously and effortlessly (1987, p. 335).

Tout comme Whorf, Lakoff croit aux bienfaits de la diversité linguistique, et est persuadé que les langues, qui sont des systèmes conceptuels différents, doivent être protégées contre l'extinction, à la manière des espèces.

2.2.2.1. L'arabe dans la perspective du relativisme

Comme on pouvait s'y attendre, les réflexions de Humboldt et de ses disciples d'une part, et les conceptions de Whorf d'autre part, ont trouvé un certain écho chez ceux qui s'occupaient de langues « exotiques », en d'autres termes chez les orientalistes (professionnels, et surtout amateurs). Principalement sensibles à la différence que présentaient des langues comme l'arabe, il était tout à fait naturel qu'ils se dirigent vers des théories qui privilégiaient la différence tout en essayant de la justifier. Toutefois, à la différence de Whorf, qui est persuadé que la diversité ethnolinguistique est un bienfait pour l'humanité et que les langues sont égales entre elles en leur qualité d'« analyses provisoires du réel », une partie de ceux qui formulent des appréciations générales sur l'arabe ou sur d'autres langues « orientales » visent à démontrer que la langue « reflète » ou « induit » une façon inférieure de penser.

Le discours occidentalo-centriste de certains linguistes contient des appréciations similaires sur les langues des « autres » qui présentent

des propriétés communes permettant, selon eux, de le classer parmi les langues non-évoluées : pléthore de mots (synonymes, sans pourtant en avoir un hétéronyme correspondant) ; tendance à privilégier l'expression de l'affectivité sur celle de la rationalité ; opposition singulier/pluriel « parasitée » par l'introduction de catégories intermédiaires telles que le duel ; divisions des noms en classes plutôt qu'en genres ; expression de l'aspect plutôt que du temps. Des clichés de ce type apparaissent dans nombre d'ouvrages consacrés à l'arabe, ou dans ceux qui portent sur des comparaisons avec l'arabe, comme on le verra dans la deuxième partie du présent ouvrage.

L'arabe a trop de mots pour « chameau », « cheval » etc., mais n'en a pas pour « ironie » ou « viol », par exemple. Sans doute ces problèmes concernent-ils surtout la traduction, dont on parlera plus loin, mais pour l'instant on veut mettre en évidence la façon dont Hall explique par exemple (1969, p.103) l'absence (au demeurant très discutable) en arabe d'un mot pour *rape* « viol ». Selon lui, cela proviendrait d'une incapacité à prendre en compte l'« intimité » (*privacy*) de l'inviolabilité de la personne, à concevoir le fait qu'une femme puisse être prise contre sa volonté. Notons que, si l'on voulait absolument tirer une conclusion du manque d'un équivalent parfait pour le mot anglais, elle serait plutôt en faveur de la mentalité arabe, en suggérant qu'elle ne conçoit pas une telle forme d'agression...

Des ouvrages souvent cités sur l'influence de la langue sur la psychologie des arabes et inversement (par exemple, Shouby, 1951 et Patai, 1976) reflètent une version « populaire » du whorfianisme. Selon Shouby, l'arabe prouve (et stimule, bien sûr) le caractère vague de la pensée des arabes, l'exagération des significations psychologiques des symboles linguistiques au détriment du sens, les réponses émotionnelles stéréotypes, l'emphase et l'exagération, et « deux niveaux de vie » (l'arabe littéraire exprime le « je » idéal, tandis que le dialecte parlé exprime le « je » réel).

Suivant Shouby, Patai parle aussi de la tendance à l'emphase, à l'exagération, visible dans les formes de la langue (il pense surtout à ce qu'on appelle « mode énergique », aux particules comme *'inna*, à l'ajout du démonstratif *ḏā* après l'interrogatif : *māḏā* « quoi » etc. Un linguiste arabisant ne prendra pas au sérieux de telles appréciations,

tout comme il ne prendra pas au sérieux l'observation du même Patai que l'inappétence des arabes pour la planification tient de l'absence d'une forme spéciale pour exprimer l'avenir: la particule *bidd* du dialecte ne refléterait pas un véritable avenir, mais la « volonté », le « désir » : comme si tant d'autres langues n'exprimait pas l'avenir par un équivalent de « vouloir ».

Les deux auteurs cités, et beaucoup d'autres, partent de l'incapacité des arabes à avoir une conception structurée sur le temps, à respecter le temps (qui, bien entendu, *is money* dans la culture occidentale, comme le dit également Lakoff, lorsqu'il parle des métaphores culturellement déterminées), dû au fait que la conjugaison verbale dans leur langue exprimerait l'aspect et non pas le temps. On verra plus loin (II. 7.) quelles ont été les discussions liées aux catégories qu'exprime le verbe arabe, mais pour le moment on ne fera qu'attirer l'attention sur le fait que le « temps » et son expression dans diverses langues est un sujet particulièrement chéri par les auteurs des travaux conçus dans l'esprit du relativisme.

Toutes les appréciations qui peuvent être mises sous le signe d'une des variantes du relativisme n'essaient pas de voir les défauts des arabes, reflétés dans les défauts de la langue, et inversement. Louis Massignon, par exemple, se montre admiratif envers « l'originalité de l'arabe », très bien reflétée dans l'écriture, tout comme dans la grammaire traditionnelle, et refuse d'accepter que cette langue pourrait se « simplifier » (1954, p.16).

2.3. Universaux, relativisme et le problème de la traductibilité

La manière dont on pose le problème des universaux d'une part, de l'identité linguistique et du relativisme d'autre part, est liée à la question de la traductibilité. On pourrait croire qu'accepter la possibilité de traduire d'une langue vers une autre présupposait que l'on accepte l'existence des universaux, et que l'acceptation de la variété *forte* du relativisme, de l'idée de l'incompatibilité des systèmes

linguistiques, imposerait l'idée de l'« intraduisibilité ». En réalité les choses sont moins simples, parce qu'on peut aussi considérer que la traduction modèle la langue-cible, qu'elle la force à exprimer ce qu'elle n'avait pas exprimé auparavant.

2.3.1. Les équivalents de « être » en arabe

L'idée que toutes les langues doivent posséder les moyens d'exprimer le fait d'« exister » ou d'« avoir » a surgi depuis longtemps dans la réflexion linguistique. Lyons (1968) par exemple est d'avis que dans ces cas on a affaire à des notions universelles bien définies, mais ajoute tout de suite que nombre de langues n'ont pas de verbe « être » ou « avoir » ou, plus précisément, n'ont pas de verbes qui correspondent parfaitement à *to be* et à *to have* de l'anglais. D'ailleurs, le problème de l'expression de l'existence dans des langues extérieures à l'espace indo-européen a été surtout mis en relation avec la traduction de certaines expressions existentielles de nos langues : un « déficit » dans la façon d'exprimer les significations en question était présupposé chaque fois que l'on ne trouvait pas de verbe du type *to be*, ou lorsque celui-ci ne remplissait pas toutes les fonctions qu'on attribue à ce verbe. Les logiciens, et ensuite les linguistes mentionnent deux fonctions essentielles d'un tel type de verbe : la fonction existentielle d'une part, et la fonction copulative ou prédicative d'autre part. Dans le dernier type de fonction, les linguistes ont remarqué qu'il s'agit d'expressions grammaticalisées, qui portent des marques de temps, d'aspect et de mode dans la structure de surface de la proposition.

En ce qui concerne l'usage existentiel de *to be*, Lyons remarquait qu'il est presque toujours accompagné d'une expression à valeur spatiale ou temporelle. A cet égard, les propositions *There are lions in Africa* et *There is a book on the table* sont similaires, non seulement sur le plan de la structure, mais aussi du point de vue sémantique ; en d'autres termes les propositions existentielles seraient implicitement locatives ou temporelles. Ces remarques s'appliquent aussi à d'autres langues, y compris l'arabe, où les expressions existentielles dérivent des

expressions de lieu. On ajoute à cela que, faute d'expression de lieu, les propositions qui contiennent un verbe du type *to be* existentiel sont le plus souvent génériques : les logiciens soutiennent d'ailleurs que « il existe » est une prédication de classe ou un « révélateur de généricité ». Exister ne peut pas être un prédicat comme n'importe quel autre: il est présupposé dans toute identification des objets, dans toute référence qu'on y fait. Son apparition dans la structure de surface, dans les cas où l'on dit qu'il exprime l'existence « à l'état pur » est souvent le signe de la modalisation, du fait que celui qui parle assume la proposition en question. C'est pour cette raison que la proposition qui contient une expression existentielle peut apparaître comme proposition exclamative: « Dieu existe ! », « l'amour existe ! » en sont des exemples.

Au même type appartient la célèbre formule de Descartes : *Cogito ergo sum*, qui a souvent servi comme exemple pour des propositions existentielles qui ne trouvent pas d'équivalent parfait en arabe. La traduction par *'ufakkiru 'iḏan 'anā mawğūd,* où l'existant est exprimé par un participe passé du verbe *wağada* « trouver », nous permet d'observer encore une expression locative à l'origine, qui sert dans bien des langues connue à exprimer l'existence, et qui a été employé, avec d'autres, pour traduire les expressions existentielles des textes grecs de philosophie et de logique.

Roger Arnaldez, dans une étude intitulée « L'influence des traductions d'Aristote sur l'évolution de la langue arabe » (1958), souligne le rôle qu'ont joué les traductions dans la constitution d'un vocabulaire abstrait en arabe ; il illustre essentiellement son propos par les équivalents du verbe « être », dont il affirme l'absence dans l'arabe du Coran. Le rôle plasmateur des traductions dont parlait l'auteur, s'est exercé moins sur l'ensemble de l'arabe, pensons-nous, que sur la constitution du langage philosophique.

Le célèbre philosophe arabe al-Fārābī (Xe siècle) attache une importance particulière à la constitution du métalangage de la philosophie en arabe, et remarque dans *Kitāb al-ḥurūf* (éd. 1990, pp. 110–128) que les termes nécessaires à une science s'inventent ou sont empruntés, ou peuvent se constituer sur la base des mots appartenant au langage commun, et présentant une signification proche de celle qu'exprime le terme scientifique. Selon lui, « à ses débuts [de la

langue arabe], il n'y avait pas de mot en arabe qui équivaut à *hast* du perse ou de *estin* du grec [deux équivalents de 'être']. Un tel mot était absolument nécessaire dans les sciences théoriques, tout comme dans la logique. Lorsque la philosophie est passée aux Arabes [*'intaqalat*], les philosophes qui parlaient l'arabe ont ressenti le besoin d'exprimer dans la langue des Arabes les significations qui se trouvaient dans la philosophie et dans la logique », en choisissant diverses solutions, ajouterions-nous. Si pour la fonction de « copule » (ar. *rābiṭa*), le pronom masculin de la troisième personne a été employé le plus souvent, pour exprimer l'existence on a fait appel a des dérivés du verbe *wağada* « trouver » mentionné ci-dessus. Selon al-Fārābī, le verbe en question est employé en arabe, tout comme dans d'autres langues, dans son sens propre (« j'ai trouvé un objet perdu », « je l'ai cherché jusqu'à ce que je l'ai trouvé ») et au sens figuré « considérer quelqu'un d'une certaine manière » (« je trouve Zayd généreux »). A ce qu'on déduit de al-Fārābi, la signification d'« exister » exprimée par les divers dérivés du verbe *wağada* (surtout le passif *mawğūd*) représente un développement métaphorique de la signification spatiale concrète, paraphrasée de la manière suivante: « j'ai trouvé l'objet perdu » ou « j'ai trouvé ce que j'avais perdu » veut dire que « j'ai trouvé sa place » ou « je suis entré en sa possession lorsque j'ai voulu », mais peut également signifier que la chose en question est devenue connue. Nous pensons qu'il s'agit d'une suggestion pertinente permettant d'expliquer pourquoi de nombreuses langues emploient un verbe du type « trouver » pour exprimer l'existence : dans la vision d'al-Fārābī, « exister » peut être considéré comme synonyme d'« être connu ». On ajoutera ici que le participe passif en arabe équivaut au suffixe *-able, -ible* du français, et de leur équivalent dans les langues romanes, et que l'expression *mawğūd* pour « existant » peut être interprétée comme « susceptible d'être trouvé, d'être connu ». On remarque que le verbe *wağada* apparaît avec la signification d'« exister » seulement à la forme de passif impersonnel (en fr. « se trouve » est un réfléchi), ce qui démontre encore une fois que certains verbes peuvent prendre une signification abstraite lorsque l'on change la voix (« mettre le livre sur la table », mais « le temps se met au froid », à valeur inchoative).

On dit que le correspondant le plus proche du verbe « être » de nos langues est en arabe *kāna*. Celui remplit les deux fonctions essentielles des verbes de ce type dans autres langues (verbe d'existence, verbe copulatif), avec cependant des restrictions importantes : il n'exprime pas l'existence dans le présent, et n'apparaît pas comme copulatif dans la proposition nominale au présent de l'indicatif : chaque fois que *kāna* apparaît conjugué à la forme à préfixes (censée exprimer un imperfectif ou un présent), il correspond à autre chose qu'à un présent de l'indicatif : un futur, un présomptif etc. Le fait que le verbe *kāna* exprimerait seulement l'existence dans le passé est considéré par Moncef Chelli (1980, p. 38) un argument en la faveur de la supériorité de la manière arabe de concevoir l'existence, puisque l'on ne peut pas dire que les essences **sont** et qu'on ne peut pas expliquer la présence du verbe « être » dans le langage par le fait que la langue désigne **ce qui existe**. Néanmoins, le fait que l'arabe utilise *yūğad* et des déictiques pour exprimer un certain type d'existence dans le présent, contredit l'opinion de l'auteur que l'existence dans le présent n'aurait pas besoin d'expression (on a montré plus haut quel type d'existence nous pensons pouvoir être exprimé au présent). Le fait que, en tant que copulatif, l'auxiliaire *kāna* n'apparaît pas à la forme de l'indicatif présent, qui représente un point zéro du temps et du mode, démontre que seules les autres formes sont marquées, ce qui confirme l'idée que les verbes copulatifs de ce type ne font que porter des marques de temps, aspect, mode, voix, en arabe tout comme dans d'autres langues.

En ce qui concerne le verbe *kāna* « plein » ou « existentiel », il exprime en arabe un inchoatif plutôt qu'un duratif, et cela en raison de son origine, que Bravmann place dans un verbe protosémitique qui signifierait « se lever, se mettre debout » ; on peut oberver le même processus de passage d'une valeur inchoative à une valeur durative, puis à une valeur existentielle dans plusieurs langues sémitiques. Le roumain et d'autres langues romanes expriment elles aussi l'existence par un dérivé du latin *stare* : ainsi en roumain *viteaz cum n-a mai stat* (« courageux comme il n'y en a pas »), et, dans le même sens, l'espagnol *estar* et l'italien *stare*, tous dérivés du latin. Si l'on rajoute le fait que l'arabe exprime un type d'existence « présentative » par des

déictiques du type *there is* de l'anglais, (ar. *hunāka* et *ṯammata)* on a une liste assez longue d'expressions locatives qui finissent par exprimer l'existence en arabe tout comme dans d'autres langues (ce type d'expressions existentielles « présentatives » de l'arabe seront traitées dans II.4.).

Dans un ouvrage consacré à l'analyse dans une perspective philosophique et linguistique du verbe « être » et de ses synonymes dans diverses langues (John W.M. Verhaar éd. 1969), Fadlou Shehadi mentionne les modalités d'expression de l'existence en arabe d'une part, et d'autre part les différentes façons de traduire les mots grecs qui expriment cette idée, et se demande si le concept même d'existence n'est pas linguistiquement conditionné. Cette affirmation retrouve l'esprit du relativisme, tel qu'il est présenté dans les ouvrages de Whorf et dans nombre d'autres, depuis Humboldt. Nous ne croyons pas qu'un concept philosophique comme celui d'existence soit un argument propre pour justifier des conceptions relativistes. La particularité des formes linguistiques servant à exprimer l'existence – celles du moins, qui sont mentionnées dans l'article en question – est qu'elles apparaissent aussi comme des éléments du métalangage de la logique, et qu'en tant que telles, elles ont été discutées dans l'espace arabe il y a dix siècles. Leur traduction remet en question le caractère de « langage universel » de la logique et ses rapports avec les langues naturelles.

Dans la culture arabe, le problème de la traduction est théorisé pour la première fois à l'occasion de la traduction des traités de logique grecs, en relation avec la prétention de la logique grecque à transcender une langue particulière. Particulièrement significative, à ce point de vue, est la controverse entre le grammairien al-Sīrāfī et le logicien Mattā, traducteur des textes de la logique grecque du syriaque vers l'arabe, controverse qui se déroula en 932 sur l'ordre du vizir Ibn al-Furāt, dans son palais (voir la traduction de la discussion telle qu'elle a été relatée par al-Tawḥīdī dans Elamrani-Jamal 1983 et le commentaire dans N. Anghelescu 1995). Chacun des deux défend la discipline qu'il pratique, qui aurait comme but de former une façon correcte de penser. Al-Sīrāfī rejette la prétention de la logique de devenir un langage universel de la connaissance, de s'élever au-dessus d'une langue particulière. Au fond, le grammairien arabe ne soutient pas une autre chose que le faisait

Chang Tung-sun cité plus haut, à savoir que la logique grecque est fondée sur la langue grecque. Ce que tu nous demande, dit-il à Mattā, n'est pas d'acquérir un type de raisonnement universel, mais d'apprendre la langue grecque : la logique grecque est elle aussi un langage conventionnel, constitué sur la base des conventions linguistiques caractéristiques d'un certain groupe.

La conception de Lakoff nous offre une possibilité de comprendre la relation entre l'universel et le particulier dans une langue, concernant la question de la traductibilité. Il fait la distinction entre les *systèmes conceptuels* différents dans une certaine mesure pour différentes langues et les *capacités de conceptualiser* et de concevoir des systèmes conceptuels différents. Grâce à cette distinction, il est d'avis qu'on peut traduire sans comprendre et qu'on peut comprendre sans pour autant pouvoir traduire, chose que vérifient chaque jour ceux qui sont en contact permanent avec les langues étrangères et les traductions. Toutefois, le fait que l'on peut apprendre des langues très différentes, et même les traduire, semble contredire l'idée selon laquelle notre système conceptuel serait totalement déterminé par notre langue maternelle ; cela pourrait s'expliquer simplement en disant que nous sommes à même de concevoir des systèmes alternatifs de conceptualisation, et cela en partant des éléments communs que nous fournissent nos corps en mouvement dans l'espace. Nul autre concept abstrait n'est peut-être plus approprié que celui d'« existence » pour montrer la façon dont les langues emploient des moyens similaires pour passer de l'idée de « situer, trouver » dans l'espace étroit couvert par la vision, à l'espace infini de l'« être ».

2.4. Unité et variété dans la perspective socio-linguistique

La prise de conscience, par les locuteurs d'une langue, des processus linguistiques, de la fonction symbolique et du rôle social de cette langue, constitue un processus qui intervient, selon la remarque des anthropologues, à un moment relativement avancé de l'évolution humaine, et a des conséquences similaires dans différentes cultures.

L'attachement à la langue, au code linguistique perçu comme identifiant une communauté de locuteurs est une attitude très répandue qui a pour résultat la préservation de la langue et la préservation des différences par rapport à d'autres codes.

Certaines caractéristiques communes se trouvent aussi dans l'attitude envers la langue de l'« autre », tout au moins à une étape inférieure du développement social. La façon de parler des autres est imitée par des onomatopées, ce qui, dans la perspective de Fonàgy (1983) exprime une « regression » vers l'enfance de l'espèce de celui qui se sent menacé par la présence de l'inconnu. A une étape plus avancée, la langue de l'autre n'est plus « menaçante » : elle est simplement « inférieure », moins « logique », moins « belle ». On peut remarquer que les arguments par lesquels les locuteurs de diverses langues essaient justifier la « supériorité » de leur langue se ressemblent de manière assez surprenante.

Concernant la variation linguistique, l'existence des particularités de construction d'une langue ou d'un groupe de langues, tout cela doit être en relation avec la façon particulière et le cadre social, historique et naturel dans lequel les fonctions sont remplies. Connaître les possibilités universelles du langage, connaître les limites de la variation typologique, constituent des conditions préalables à la fixation des éléments qui confèrent identité linguistique à un certain code, dans notre cas l'arabe.

Chapitre 3
TYPOLOGIE LINGUISTIQUE

3.1. Approche historique

3.1.1. Les débuts de la typologie linguistique et les premiers comparatistes

Pendant longtemps, le terme « typologie » n'a été utilisé en linguistique que par référence à ce qu'on a nommait « les types morphologiques de langues ». C'est avec cette acception qu'il a été introduit dans le courant du XIX[e] siècle par les savants allemands, qui se sont interrogés sur les motifs des ressemblances qu'ils constataient entre les langues. L'idée qu'il existait des relations généalogiques entre langues était déjà répandue depuis longtemps, mais c'est surtout à cette époque que se pose le problème d'argumenter scientifiquement cette parenté dans le cadre de la famille des langues indo-européennes. Les contributions scientifiques des premiers comparatistes (parmi lesquels on mentionne d'habitude August Wilhelm von Schlegel, Fr. Bopp, J. Grimm, R. Rask, Wilhelm von Humboldt) ont été valorisées rétrospectivement, en raison de leur apport à la naissance de ce qu'on a nommé ensuite « la grammaire comparée », donc à partir de leur rôle dans la classification généalogique des langues, singulièrement dans l'étude de la famille indo-européenne.

Pour certains représentants de la linguistique moderne, la grammaire comparée apparaît comme le prototype de la méthode traditionnelle et se situe dans la préhistoire de la linguistique (par exemple, John T. Waterman parle de cette méthode dans un ouvrage paru en 1963 ayant le sous-titre significatif *An Account of the Background of Modern Linguistics*). En revanche, pour les chercheurs attachés à la perspective historique, la grammaire comparée apparaît

comme *la* méthode par excellence, l'acte de naissance de la linguistique en tant que science. Pour ces derniers, le fait que les comparatistes se sont occupés également de la classification des langues à partir de la structure du mot, a permis de donner à ce qu'on a nommé alors « la typologie linguistique » droit de cité dans la linguistique. On n'a pas toujours remarqué que les spécialistes de grammaire comparée ne cessaient pas de s'occuper de typologie lorsqu'ils orientaient la comparaison vers l'histoire et la généalogie des langues. On l'a souvent dit : la comparaison généalogique ne fait que découvrir *l'un* des motifs des ressemblances entre les langues que la comparaison typologique peut mettre en évidence.

3.1.2. La première classification morphologique : les frères Schlegel

Lorsqu'on se réfère à la classification morphologique des langues, les premiers noms que l'on mentionne sont ceux des frères Schlegel, Friedrich et August. Ils distinguent le type flexionnel de langue, représenté parfaitement par les langues de la famille indo-européenne, du type non-flexionnel, représenté par d'autres langues qui, selon eux, ne sont pas *encore* arrivées au stade d'évolution auquel sont parvenues les langues de cette famille.

C'est August Wilhelm von Schlegel qui a introduit les termes de « synthétisme » et « analytisme », les plus utilisés depuis dans la classification typologique des langues. Dans son ouvrage *Observations sur la langue et la littérature provençales* (1818), il classifie les langues en trois grandes catégories :

1. langues sans structure grammaticale ;
2. langues à affixes ;
3. langues flexionnelles.

Les langues flexionnelles se divisent à leur tour en langues synthétiques et langues analytiques. Sa manière de caractériser les deux types de langues, en opposant les langues romanes en tant que

langues « analytiques » au latin, « langue synthétique », sera reprise dans tous les ouvrages de linguistique se référant à la typologie jusqu'à notre époque. Pour lui, les langues analytiques sont celles qui sont contraintes à l'utilisation de l'article devant le nom, des pronoms personnels devant le verbe, qui ont recours aux verbes auxiliaires dans la conjugaison, qui remplacent par des prépositions les désinences casuelles qui leur manquent, qui expriment les degrés de comparaison par les adverbes et ainsi de suite. Les langues synthétiques sont celles qui peuvent se passer de ces moyens périphrastiques. On voit bien que pour A. W. Schlegel les langues analytiques *manquent* toujours de quelque chose, *sont obligées* à remplacer etc. Il ne faut pas oublier que les concepts de synthétisme et d'analytisme ont été introduits pour différencier les langues « classiques » de leurs successeurs modernes, les dernières ayant perdu quelque chose par rapport aux premières.

3.2. La typologie linguistique au XXe siècle : directions d'évolution

Pendant la deuxième moitié du XIXe siècle et pendant les premières années du XXe, on assiste à un reflux des recherches en typologie, telle qu'elle était conçue auparavant. Plusieurs motifs ont contribué à cela : le développement de la grammaire comparée et de la classification généalogique des langues dont elle est l'instrument, les doutes concernant la valabilité de la classification morphologique, les problèmes soulevés par la théorie de l'évolution des types morphologiques etc. Le regain d'intérêt pour la typologie vient de diverses directions, surtout de ce qu'on appelle « la linguistique générale », telle qu'elle est conçue par des spécialistes ayant commencé leur activité en tant que comparatistes, comme c'est le cas pour E. Benveniste et J. Kuryłowicz, par exemple. Parallèlement, ce qu'on appelle « le fonctionnalisme » (*functionalism*) promu par J. H. Greenberg, W. Croft, Talmy Givon, Paul Hopper, Sandra Thompson, B. Comrie et autres, développe une approche fonctionnelle-typologique qui marquera d'une manière décisive la typologie

linguistique de la deuxième moitié du XX[e] siècle. Essentiellement, le renouveau des préoccupations pour la typologie se manifeste par :

a) une nouvelle approche de la « classification morphologique » manifestée surtout par le réexamen des concepts de synthétisme et d'analytisme ;
b) l'élargissement du cadre de la comparaison typologique au-delà des « types morphologiques » du XIX[e] siècle (l'approche structuraliste, l'approche fonctionnaliste etc.) ;
c) l'acroissement de l'intérêt pour la typologie diachronique ; l'établissement du concept de grammaticalisation, en tant que concept de base de la typologie linguistique.

Dans ce qui suit, nous nous proposons de présenter brièvement les directions d'évolution de la typologie linguistique que nous avons mentionnées, tout en insistant sur le concept de grammaticalisation, essentiel pour la perspective dans laquelle se situe notre ouvrage.

3.2.1. Une nouvelle approche des classifications morphologiques

3.2.1.1. La contribution d'Edward Sapir

Un moment significatif dans le renouveau de l'intérêt pour la classification typologique au XX[e] siècle est marqué par l'œuvre d'Edward Sapir, surtout *Language* (1921). Il rejette la hiérarchisation des types linguistiques telle qu'on la trouve chez ses prédécesseurs, car les changements dans la langue lui apparaissent trop complexes pour être expliqués par un facteur unique. Selon lui, il y a trois critères objectifs servant à la classification des langues, à savoir :

a) selon les types de concepts exprimés par la langue (concrets, dérivationnels, relationnels-concrets et purement relationnels) ;
b) selon la nature des combinaisons entre les morphèmes (langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles) ;
c) selon la forme plus ou moins complexe des unités (langues analytiques, synthétiques et polysynthétiques).

On a donc affaire à plusieurs axes de catégorisation, à plusieurs critères qui peuvent être combinés entre eux, ce qui mène vers une certaine relativisation des critères. Le chinois et l'anglais, par exemple, sont considérés comme des langues analytiques ; toutefois, si le chinois ne combine jamais plusieurs concepts dans un seul mot, l'anglais le fait, mais avec une certaine parcimonie. Les langues synthétiques, comme le latin et l'arabe, combinent plus étroitement les concepts, tout en gardant la tendance à séparer certaines significations concrètes dans le cadre d'un même mot. Dans les langues polysynthétiques, on exprime par des affixes des concepts qu'on ne conçoit qu'avec difficulté comme « subordonnée ».

3.2.1.2. J. Greenberg : critères quantitatifs pour mesurer le degré de synthétisme

La classification de Sapir a été reprise par J. Greenberg, le premier à proposer des critères quantitatifs afin de mesurer le degré de synthétisme et d'analytisme dans une langue donnée (1957). Pour établir le degré de synthétisme, il divise la totalité des morphèmes par la totalité des mots et estime obtenir, de cette manière, le taux de morphèmes par mot. Une langue totalement analytique devrait théoriquement avoir un taux de synthétisme 1, mais, en fait, au terme de calculs complexe, il situe une langue analytique entre 1 et 1,99, une langue synthétique entre 2 et 2,99 et une langue polysynthétique à partir de 3 et plus. On comprend mal comment on peut arriver à des chiffres qui soient acceptés par tout le monde, d'autant plus que le problème de la délimitation « objective » du mot dans une langue donnée reste ouvert.

3.2.1.3. Les concepts de synthétisme et d'analytisme révisés

Pendant la deuxième moitié du XX[e] siècle, on a continué d'utiliser les concepts de synthétisme et d'analytisme afin de

caractériser certains types de langue ; la distinction reposait toujours sur le modèle du latin d'une part, et des langues romanes d'autre part. C'est du côté des spécialistes en langues romanes que le renouveau de la perspective d'analyse s'est manifesté, mais les points de vue de E. Coseriu et A. Schwegler, que nous présenterons ici en résumé ont une portée plus grande que le champs des langues considérées comme héritières du latin ; ils intéressent particulièrement les rapports entre la langue arabe littéraire et ce qu'on a appellé les « langues néo-arabes », c'est-à-dire les dialectes arabes modernes.

E. Coseriu (1987) parle de l'analytisme et du synthétisme en rapportant ces notions à ce qu'il nomme le « type linguistique », concept qu'il applique en l'espèce aux relations du latin avec langues romanes. Selon sa définition, le « type linguistique » est « la couche structurale la plus haute pouvant être objectivement constatée dans un langue » (p. 53). Au dessous de ce niveau se trouve « le système » et « la norme », le premier envisagé comme « la couche des oppositions distinctives dans l'expression et dans le contenu » et le deuxième comme « réalisation normale des techniques linguistiques dans le discours ». A partir de ces distinctions, Coseriu pose le problème du type linguistique roman par rapport au type latin « vulgaire » (« le latin en mouvement des premiers siècles après J. C. ») et du latin « figé » ou « classique » en réanalysant l'opposition traditionnelle entre « analytique » et « synthétique ». Selon son opinion, « la caractérisation d'une langue se fondant sur les procédés analytiques et synthétiques ne peut être que relative (une langue n'est pas analytique ou synthétique dans un sens absolu : elle est *plus* analytique ou *moins* analytique, *plus* synthétique ou *moins* synthétique qu'une autre langue avec laquelle on la compare) » (p. 58). A la première vue, les changements qui interviennent dans le passage du latin au roman se caractérisent par une extrême hétérogénité : la flexion n'est pas traité de la même façon dans le domaine du verbe et dans le domaine du nom (la déclinaison est largement éliminée, tandis que la conjugaison est largement maintenue), les périphrases romanes n'ont pas le même statut dans les différents domaines de la langue (certaines sont « surajoutées », les autres sont « remplaçantes ») etc. Les langues

romanes ne sont pas caractérisées, selon son opinion, par « le soi-disant principe analytique », mais par le fait qu'elles font la distinction entre fonctions externes et internes, relationnelles et non-relationnelles. En résumé « Déterminations internes pour fonctions internes, déterminations externes pour fonctions externes » (p. 60). Les cas, par exemple, qui représentent des fonctions typiquement relationnelles, sont replacés par des périphrases, tandis que le passif latin, fonction interne, n'est remplacé par des périphrases que dans le cas du passif objectif (du type *Giulia e amata da Paulo*), tandis que dans le cas du « moyen » et de l'expression d'une action non-attribuée à un agent (*dicitur*) on emploi des formes non-périphrastiques.

On peut utiliser sans doute les remarques de Coseriu pour analyser le véritable processus du passage du synthétisme à l'analytisme que l'on a évoqué à propos des dialectes arabes. La coexistence des formes synthétiques et analytiques dans l'arabe littéraire et dans l'arabe parlé peut être expliquée de la manière présentée ci-dessus. En particulier, on peu analyser dans quelles situations la forme du « passif » (en arabe *mağhūl*, « [ce dont l'agent est] ignoré ») peut être utilisé en arabe littéraire moderne avec la mention de l'agent et on constatera que c'est seulement le « passif objectif » qui admet cette construction, qu'on dit calquée sur les constructions correspondantes des langues européennes.

On parle de plus en plus des « constructions » analytiques et synthétiques, et non pas de langues dans leur ensemble ayant ces caractéristiques. C'est également ce que fait Armin Schwegler dans son livre consacré aux concepts de synthétisme et d'analytisme (1989), qui part lui aussi des observations faites sur les langues romanes. Le problème du « mot », très important pour les concepts en question est posé dès le début de son livre et revient souvent par la suite. Selon son opinion, la définition du mot est d'autant plus difficile qu'on a tendance à le considérer comme un universel linguistique. C'est une difficulté sur laquelle attirent l'attention touts les dictionnaires linguistiques, certains d'entre eux, comme le *Dictionnaire de linguistique Larousse* (Dubois et autres, 1973)

indiquant qu'on évite parfois d'utiliser « le mot » en tant que terme linguistique parce qu'on ne peut pas le définir rigoureusement.

Dans l'ouvrage que nous avons mentionné, A. Schwegler résume les critères proposés pour définir le mot de la manière suivante : 1. le caractère séparable et déplaçable ; 2. la possibilité de l'isoler ; 3. le critère phonétique (l'identité acoustique du mot) ; 4. la cohésion du mot ; 5. la pause potentielle. Toutefois, pour chacun de ces critères, il y a toujours au moins une langue à laquelle son application fait problème. Schwegler le fait pour le français et arrive à la conclusion que, vu les difficultés inhérentes à la tâche, on ne peut pas affirmer qu'il est possible de diviser sans reste chaque segment de la parole en unités indépendantes car il y a toujours des résidus (surtout les clitiques) qu'on ne peut considérer ni comme des mots pleins, ni comme des éléments de flexion (p. 73). L'intuition du locuteur quant à la délimitation du mot dans sa langue maternelle constitue un critère digne d'être pris en compte, mais sa généralisation impliquerait que l'idéal d'une définition universelle pour le mot doit être abandonné, du moins partiellement.

Du point de vue de Schwegler, l'impossibilité d'établir des critères univoques pour la définition du mot entraîne l'impossibilité de proposer une classification des langues en synthétiques et analytiques sur des bases quantitatives solides. Cela ne signifie pas que les concepts de synthétisme et d'analytisme sont inutiles lorsqu'il s'agit de formuler des généralisations valables sur la langue. Cela signifie seulement qu'on doit utiliser ces concepts d'une autre manière qu'auparavant, à savoir surtout pour la description diachronique des langues. Afin de les utiliser dans ce domaine, Schwegler formule quelques exigences qui viennent à l'encontre de la conception classique, à savoir :

a) l'utilisation des concepts de synthétisme et d'analytisme doit être limitée à des « unités de la langue » et non pas à des langues en entier ;
b) il ne faut pas les concevoir comme quantifiables d'une manière absolue, seulement en tant que possibilité de mesurer dans les grandes lignes, l'interdépendance des « unités de langue » ;

c) « le mot » ne sera pas considéré comme un concept essentiel (p. 91).

A partir de ces prémices, il parle de l'analytisme comme se référant à l'autonomie sémantique, morphologique et phonologique des morphèmes dans le cadre des « unités de langue » et du synthétisme comme se référant à l'interdépendance sémantique, syntaxique, morphologique et phonologique des morphèmes dans le cadre d'une « unité de langue » (p. 92). Le concept d'« unité de langue », qu'il propose au lieu du « mot », se rapporte à un groupe de morphèmes liés du point de vue sémantique, morphologique, syntaxique et/ou phonologique. Son utilité consisterait d'une part dans le fait qu'il rend compte non seulement des éléments immédiatement juxtaposés, mais aussi des morphèmes séparés, par exemple fr. « courir (...) après » et d'autre part, qu'il donne la possibilité de prendre en considération des faits d'ordre grammatical comme l'accord, qui ont été négligés jusqu'ici dans les discussions concernant l'analytisme et le synthétisme (p. 94).

Tous les types de relations qui se manifestent dans le cadre des unités de langue sont déterminés par les relations syntaxiques, et celles-ci à leur tour sont soumises aux principes de « pertinence » et de « généralité », que Schwegler a empruntés à Bybee (1985). On considère donc un élément de signification propre comme étant pertinent pour un autre lorsque celui-ci peut affecter ou changer la signification du deuxième élément ; dans ce cas, ils possèdent un haut niveau de synthétisme sémantique. Lorsqu'ils sont entièrement non-pertinents l'un pour l'autre, l'on parle de caractère analytique.

Le problème est que les relations sémantiques ne sont pas considérées de la même manière par tout le monde, ce qui fait que le « principe de pertinence » repose lui aussi à l'intuition du locuteur. Cette intuition nous dit, par exemple, que les éléments qui sont pertinents les uns pour les autres tendent généralement à être proches dans la chaîne syntagmatique. Le « principe de généralité » est lié au contenu sémantique des lexèmes. Un élément lexical tend d'autant plus à être associé du point de vue sémantique à d'autres éléments d'une catégorie qu'il a un contenu sémantique réduit, non spécifique

(voir, par exemple, *faire* et ses équivalents dans d'autres langues). Au fur et à mesure qu'apparaît une combinaison entre un élément général et un autre, plus spécifique, la synthèse sémantique sera le plus souvent accompagnée de changements d'ordre phonologique et morpho-syntaxique. Au fait, Schwegler explique ici l'un des mécanismes de la grammaticalisation (voir I.3.4).

L'analyse de certaines évolutions dans les langues romanes, soit dans la direction du synthétisme, soit dans la direction de l'analytisme, à partir des principes énoncés, mène à la conclusion que des directions d'évolution apparemment divergentes peuvent coexister dans le cadre d'une même langue. De cette manière, les positions de ceux qui définissent le français comme une langue synthétique ou comme une langue analytique ne nous apparaissent plus comme irréconciliables. Du point de vue de Schwegler, il est impossible de reconstituer l'évolution historique d'une langue et de faire des prédictions concernant l'évolution vers le synthétisme ou vers l'analytisme. Tout semble tourner chez lui autour de la remarque qu'on ne sait pas pourquoi les langues changent (pp. 301–302).

On peut remarquer que la tentative menée par Schwegler pour réanalyser les concepts de synthétisme et d'analytisme aboutit finalement à une analyse de la manière selon laquelle les langues acquièrent des traits analytiques et, surtout, synthétiques, et cela dans le cadre de « l'unité de langue », que l'on peut considérer comme partiellement équivalente au « mot ». C'est avec prudence qu'on peut étendre les résultats de cette analyse à des langues dans leur totalité pour formuler des généralisations concernant leur évolution. Cette insistance sur l'application des généralisations typologiquement valables à des « unités de langue » et non pas à des langues en totalité, rapproche la conception de Schwegler de la perspective typologique formelle dont il sera question dans 3.2.3. C'est à cause de cela et à cause de l'importance d'une vision précise des concepts d'analytisme et de synthétisme pour la démarche que nous proposons dans la deuxième partie de cet ouvrage que nous nous sommes attardée sur cette conception.

3.2.2. La typologie linguistique dans la deuxième moitié du XXe siècle

Les classifications typologiques à partir de critères morphologiques opérées au XIXe siècle et au début du XXe, qui ont été identifiées dans une certaine mesure avec la typologie linguistique elle-même, ne sont plus considérées suffisantes pour réaliser les buts que la science du langage commence à se fixer au XXe siècle. Pendant cette période, surtout dans la dernière moitié du siècle, la typologie linguistique se propose de découvrir par la comparaison des langues la corrélation entre les phénomènes linguistiques et de formuler, à partir de cela, des théories concernant le fonctionnement du langage. D'autre part, les théories de ce type peuvent contribuer à une meilleure connaissance de chaque langue, à une description qui peut servir plus efficacement les buts de la comparaison.

Les directions majeures de la linguistique moderne, à partir du structuralisme, marquent également par leur empreinte les préoccupations de la typologie. Ce que toutes ces orientations ont de commun, c'est la tendance à renoncer à caractériser typologiquement des langues toutes entières, comme c'était le cas avec les « types morphologiques » classiques, et à s'occuper plutôt du type de tel ou tel phénomène linguistique particulier.

3.2.2.1. Les recherches en typologie dans le cadre du structuralisme

Dans l'encyclopédie consacrée aux sciences du langage qui apparaît en 1968 sous la direction d'André Martinet, œuvre teintée d'un structuralisme évident, Bernard Pottier consacre un chapitre à la typologie linguistique, où il rompt dans une large mesure avec les anciennes présentations de cette branche de la linguistique. Plusieurs ouvrages parus en Europe jusqu'alors, dûs pour l'essentiel à des indo-européanistes comme A. Meillet, F. de Saussure, E. Benveniste, J. Kuryłowicz, annonçaient une nouvelle perspective dans l'analyse

des langues et, implicitement, dans leur comparaison. Les études de Benveniste, rassemblées dans le volume *Problèmes de linguistique générale*, restent jusqu'à nos jours un modèle d'analyse typologique conçue dans ce nouvel esprit.

B. Pottier (1968) indique trois étapes que doit parcourir dans l'analyse typologique, à savoir :

a) l'inventaire des traits typologiques ;
b) la caractérisation d'une langue à partir de ces traits ;
c) la catégorisation des langues en fonction de certains de ces traits.

Dans ce qui suit, nous mentionnons quelques « traits typologiques » importants parmi ceux auxquels se réfère Pottier.

Les éléments non signifiants :

Les phonèmes : Les voyelles : inventaire qualitatif ; inventaire quantitatif ; distribution physiologique ; utilisation dans les unités lexicales ; comportement fonctionnel ; approche diachronique. Les consonnes : inventaire qualitatif ; inventaire quantitatif ; occurrences dans le discours ; comportement fonctionnel. L'ensemble des phonèmes : ratio voyelles/consonnes ; nombre total des phonèmes ; durée.

Les traits prosodiques : tons ; accent ; autres traits prosodiques.

La syllabe : structure syllabique ; réalisations latentes.

La formation des monèmes : monèmes et syllabes ; unités lexicales et syllabes.

Les éléments signifiants :

Les classes des monèmes

Lexèmes et morphèmes : nominaux et verbaux ; combinaisons des lexèmes ; combinaison des lexèmes et des morphèmes ; variations internes ou introflexions.

Les catégories sémantico-grammaticales : « genre » et classificateurs, nombre, quantification continue, personne, caractérisants verbaux.

Le comportement syntaxique : accord ; transitivité et réfléchi ; construction ergative ; cas.

Sur la base des critères de ce type, Pottier propose, d'une part, la caractérisation typologique d'une langue donnée et, d'autre part, le classement typologique des langues. Il attire l'attention sur les difficultés concernant la caractérisation d'une langue selon tel ou tel trait particulier, et par voie de conséquence sur les difficultés du classement d'une langue dans l'un des types morphologiques proposés : le français, par exemple, recourt en égale mesure à la flexion externe (manges/mangeons), à la flexion interne (peux/pouvons), à l'agglutination (lentement), à la polysynthèse (radioguidage), à l'isolation (par la main...) ; pour ce dernier exemple, la caractérisation de la structure comme isolante résulte de la comparaison avec d'autres langues qui possèdent un « mot » unique pour cette « unité de langue » (p. 311).

Pottier suggère une hiérarchie des critères typologiques afin de réduire, dans un certain sens, la dose d'arbitraire impliqué par toute classification, ou comme solution alternative, la caractérisation des langues par rapport à une norme, comme l'avait proposé Martinet. Si l'on accepte, par exemple, la norme qui veut que le nombre des voyelles d'une langue se situe entre 5 et 10, une langue qui en possède plus ou moins aura cet écart avec la norme comme trait caractéristique. On remarque, au passage, le rapprochement entre la caractérisation par rapport à la norme et celle proposé par Claude Hagège sur les « traits dominants », utilisés pour mesurer la « simplicité » d'une langue par rapport à une autre (1985 a, p. 39).

3.2.3. Nouvelles perspectives en typologie

Parlant des diverses significations du terme « typologie linguistique » dans un ouvrage auquel notre perspective doit beaucoup, W. Croft (1990) mentionne trois directions principales selon lesquelles ces significations peuvent être cernées : a) *la classification typologique*, exemplifiée par la typologie morphologique du XIX[e] siècle et du début du XX[e] ; b) la direction de Greenberg, appelée tout simplement *la typologie* ; c) la *perspective fonctionnelle-typologique* liée au fonctionnalisme, selon laquelle les structures linguistiques s'expliquent,

premièrement, par les fonctions linguistiques (cette perspective s'est développée parallèlement à la perspective chomskyenne, qualifiée, par opposition, de formaliste). Grâce surtout aux deux dernières directions d'approche, la perspective typologique s'est constituée en une théorie de la langue, qui, par son recours à la comparaison, offre de nouvelles explications aux phénomènes des langues particulières. Cela ne signifie pas que d'autres théories de la langue ne proposent pas une typologie des phénomènes linguistiques, mais simplement que la perspective fonctionnelle-typologique fait des explications typologiques des phénomènes linguistiques la raison de sa propre existence.

Le problème de la comparabilité des systèmes linguistiques se pose pour toute généralisation qui dépasse les cadres d'une seule langue ou d'une famille de langues. Nous rappelons l'opinion d'E. Benveniste (1966, p. 222) sur ce que doit être le point de départ de la comparaison de langues *complètement différentes* (c'est-à-dire des langues censées être non-apparentées généalogiquement), car elle présente une première formulation claire de la perspective fonctionnelle dans l'analyse typologique ; à cet égard, l'exemple de la proposition relative, fournie en ce sens, concerne également la langue arabe :

> *Ce qu'il y a de comparable dans les systèmes linguistiques complètement différents entre eux, ce sont des fonctions, ainsi que les relations entre ces fonctions, indiquées par des marques formelles. On a pu montrer, même d'une manière encore schématique, que la phrase relative, de quelque manière qu'elle soit rattachée à l'antécédent (par un pronom, une particule etc.) se comporte comme un 'adjectif syntaxique' determiné, de même que le pronom relatif joue le rôle d'un 'article syntaxique' déterminatif.*

Des exemples pris aux différentes langues justifient ces observations, mais il faut souligner le parallélisme entre le traitement syntaxique de l'adjectif et de la proposition relative en arabe (idem, p. 214). Ajoutons que la ressemblance de forme et d'identité d'origine (déictique) entre l'article déterminatif arabe *al-* et « l'article syntaxique », le pronom relatif *alla<u>d</u>ī* (qui présente des formes variables selon le nombre et le genre, mais préserve toujours à l'initiale le

al- déictique) souligne ce parallélisme auquel fait référence Benveniste : lorsque l'antécédent est déterminé, il est suivi de l'adjectif précédé de l'article, ou de la proposition adjective « déterminée » par *allaḏī*, et inversement. Les exemples arabes ont servi à la démonstration, qui visait avant tout à comprendre la manière dont la proposition relative se constitue dans les langues indo-européennes.

La perspective fonctionnelle ou la perspective sémantico-pragmatique, qui lui est apparentée, nous semblent étroitement liée à la démarche comparative. Parlant des études de typologie de Keenan, Comrie et d'autres, Croft observe l'existence d'une stratégie commune dans l'étude typologique des phénomènes grammaticaux qui consistent dans : a) la détermination d'une structure sémantique (ou pragmatique) particulière ou d'une situation d'intérêt pour l'étude ; b) l'examen morpho-syntaxique des constructions utilisées pour exprimer cette situation-type ; c) la recherche des relations de dépendance entre les structures utilisées et des facteurs linguistiques à comparer, d'autres éléments structuraux etc. (p. 12). L'intuition occupe, elle aussi, une place de choix dans la délimitation des aires linguistiques à comparer, et la manière dont certaines structures se traduisent d'une langue à l'autre peut être le signal qui attire l'attention sur la signification des ressemblances et des différences existant dans les langues étudiées.

En renonçant aux classements morphologiques d'autrefois (ou, plus exactement, en les révisant dans le sens indiqué ci-dessus), la typologie linguistique ne renonce pas à la *catégorisation* des phénomènes linguistiques en général, car celle-ci est, comme on l'a déjà dit, son objectif central. Si on examine certains ouvrages conçus en perspective typologique parus dans les dernières années, aussi bien que des ouvrages de synthèse tels ceux de Comrie et Croft, on constate qu'il y a des thèmes de prédilection dans les recherches typologiques telles qu'elles sont conçues de nos jours. Faute d'une énumération exhaustive, qui serait difficile à établir, on se contentera d'en passer en revue quelques-uns et de présenter plus largement ceux qui ne seront pas abordés en tant que tels dans la deuxième partie de notre ouvrage,

mais dont il sera question dans plusieurs chapitres : l'ordre des mots en relation avec les universaux proposés par Greenberg (1966) ; le cas et la fonction (la relation génitivale, par exemple, dans la direction proposée par Croft, 1990) ; la problématique du marquage ; la catégorie d'animé. Une attention toute spéciale, largement motivée, de notre point de vue, est accordée aux problèmes de grammaticalisation, mais dans la mesure où celle-ci se rapporte tout d'abord à la perspective diachronique en typologie, nous la présenterons dans le cadre de la section concernée.

3.2.3.1. Thèmes en typologie : l'ordre des mots

L'ordre des mots fait partie des sujets qui ne cessent de préoccuper les chercheurs en typologie, surtout depuis la parution du célèbre ouvrage de Greenberg sur les universaux (1966). On a dit depuis longtemps que ce qu'il est convenu d'appeler les « universaux implicationnels » représentent en fait des paramètres de variation typologique des langues ou, plus exactement, des combinaisons de paramètres qui ne peuvent être découverts que par la comparaison des langues. La relation entre un ordre de mots donné (à savoir entre différentes combinaisons logiquement possibles entre sujet, verbe, objet) et la position des modifieurs nominaux (adjectif, proposition relative, génitif), ou la relation entre l'ordre des mots et la présence, dans une langue donnée, de prépositions et de postpositions, est une généralisation qui ne peut être faite autrement que par référence aux types logiquement possibles et empiriquement constatés. Constater, établir des fréquences ne signifie pas forcément expliquer, d'autant plus que ces généralisations se fondent sur un nombre très élevé de langues (de l'ordre de la cinquantaine, dans la plupart des ouvrages de référence en typologie les plus connus), langues dont la description, de surcroît, n'est pas toujours absolument fiable.

Toutes ces opérations préalables constituent, en revanche, une condition indispensable à l'élaboration des explications et des théories.

Nous avons montré dans le chapitre précédent sur les universaux comment se présentent ces « universaux implicationnels », qui servent de base aux classements des langues. L'un des problèmes qui apparaissent quand on veut établir ce qui découle de l'existence d'un ordre basique, VSO ou SVO, par exemple, est que, pour certaines langues, il n'y a pas de consensus sur ce qui constitue cet ordre. Pour l'arabe, on affirme d'habitude que l'ordre de base est VSO, mais des observations à bases statistiques ont mené à la conclusion que l'ordre SVO est au moins aussi fréquent. Il est vrai que Greenberg lui-même formulait, dans l'universel numéro six, l'observation que les langues à ordre VSO ont normalement la possibilité de présenter également l'ordre SVO. L'ordre VSO était postulé par les grammairiens arabes comme base de la description proposée, ce qui a donné un modèle à valences explicatives évidentes.

Croft estime important le fait que certains universaux implicationnels conçus dans la tradition de Greenberg peuvent restreindre le nombre des combinaisons logiquement possibles dans une langue. Par exemple, l'universel proposé par Hawkins (1983, p. 84) : « *If a language has noun before demonstrative, then it has noun before relative clause* » exclut que, dans une même langue, la relative puisse précéder le nom et que le démonstratif le suivre, en revanche il admet les trois autres possibilités (ainsi, en arabe le démonstratif précède le nom et la relative le suit).

Reprenant, en grande mesure, les variations corrélatives des paramètres établis par Greenberg en rapport avec l'ordre des mots, J. Hawkins (1983) introduit deux nouveaux concepts à même d'expliquer ces variations : il s'agit des concepts de « lourdeur » (*heaviness*) et de « mobilité » (*mobility*). Pour ce qui est du premier concept, on montre que certains modifieurs tendent à avoir des dimensions plus grandes, un corps phonétique plus étoffé, tandis que d'autres se présentent des dimensions plus réduites : la relative, par exemple, est une proposition, les modifieurs génitivaux sont des structures, des syntagmes, tandis que les numéraux et les démonstratifs sont des mots (des mots très courts même, ajoutons-nous). A partir de ces observations, Hawkins dispose les éléments mentionnés dans l'ordre de la « lourdeur » comme suit :

Rel < Gén < Adj < {Dém, Num}

Cet ordre fait que les plus « lourds » des modifieurs tendent à suivre le nom, tandis que les plus « légers » tendent à le précéder (1983, p. 90). Le concept de « mobilité » se réfère au fait que, même à l'intérieur d'une seule langue, certains modifieurs ont – plutôt que d'autres – la capacité de changer de place : le démonstratif, le numéral et l'adjectif manifestent une mobilité plus grande que le génitif et la relative (pp. 92–94). Ce concept est utilisé dans les explications qui se rapportent à la diachronie : l'ordre « harmonieux » (dans le sens de Greenberg) aurait été à l'origine modifieur-nom, et cela même en ce qui concerne l'adjectif et la relative, mais si l'adjectif, plus mobile, a changé de position, la relative, en revanche, moins mobile, aurait gardé sa place initiale. Pour Hawkins, cette constatation est la preuve du fait que l'on doit prendre en considération les contraintes diachroniques dans l'explication des universaux synchroniques.

Comme l'on peut constater, l'auteur parle de certaines *tendances* dans l'ordre des mots, et non pas des corrélations qui se manifestent avec régularité en diverses langues. De telles observations avaient été déjà faites : Hagège (1985 a, p. 186) rappelle « la loi du deuxième lourd », depuis longtemps proposée, qui fait que, lorsque deux termes corrélatifs apparaissent, le plus long apparaisse sur la deuxième place : l'exemple est tiré de l'arabe, *hunā wa-hunāka*, « ici et là ». Mais c'est toujours Hagège qui nous rappelle que « l'ordre naturel », « logique », « rationnel » est cherché depuis longtemps et que les Français ont cru l'avoir trouvé dans leur langue. Antoine de Rivarol a formulé cette conviction, parlant de « l'universalité de la langue française » :

> *Le français nomme d'abord le sujet de la phrase ; ensuite le verbe qui est l'action, en enfin l'objet de cette action : voilà la logique naturelle à tous les hommes [...] Or, cet ordre si favorable, si nécessaire au raisonnement, est presque toujours contraire aux sensations, qui nomment le premier l'objet qui frappe le premier : c'est pourquoi tous les peuples, abandonnant l'ordre direct, ont eu recours aux tournures plus ou moins hardies, selon que leurs sensations ou l'harmonie des mots l'exigeaient ; et l'inversion a*

prévalu sur la terre [...] Le français, par un privilège unique, est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout raison [...] c'est en vain que les passions [...] nous sollicitent de suivre l'ordre des sensations : la syntaxe française est incorruptible. C'est de là que résulte cette admirable clarté, base éternelle de notre langue. Ce qui n'est pas clair n'est pas français (apud Hagège, 1985 a, p. 165).

Reste que cette « clarté » dont parle Rivarol ne semble pas être un modèle universel, comme le souligne Hagège, dès lors que le linguiste japonais T. Suzuki reprend la fin de cette citation en l'adaptant « Ce qui est clair n'est pas japonais ».

Selon Hagège, l'ordre SVO n'est pas forcément l'ordre direct, logique, naturel, comme on l'a souvent dit, et ce fait serait prouvé également par la langue des sourds-muets, qui connaît, plutôt, comme ordres prévalents SOV et OVS.

Se référant à l'ordre des mots de l'arabe dans la perspective de Hawkins, on observe qu'on y retrouve également le critère le plus solide pour distinguer les modifieurs « légers » des « lourds » quant il s'agit de mots : des mots « sans racine », non soumis à la flexion interne, dans le premier cas, des « mots à racine » soumis à la flexion interne dans le deuxième cas. Le démonstratif est placé devant le nom (mais, étant mobile, il se déplace lorsque le nom déterminé est un nom propre ou une structure génitivale), l'adjectif, plus « lourd », se place après le nom, tout comme la relative, la « proposition-adjectif », mais à la différence de celle-ci, l'adjectif peut apparaître devant le nom aussi, dans une structure génitivale atypique, exprimant, le plus souvent, une qualification restreinte du type *ğamīlu al-wağhi* (« beau d'aspect »). Les numéraux, mots à racines consonantiques, soumis à la flexion interne dans des limites restreintes, ont une mobilité relative, avec une tendance, tout de même, à apparaître devant le nom quantifié.

En ce qui concerne l'énoncé, l'essai d'appliquer à l'arabe les universaux implicationnels nous semble avoir donné des résultats peu significatifs. Le type d'analyse proposée par les grammairiens arabes anciens, qui parlent des « opérations » de préposition et de postposition, nous paraît le plus apte à rendre compte de la complexité des situations de l'arabe. Pour la comparaison typologique, l'examen de ces procédés d'analyse (présentée dans les chapitres 2 et 3 dans

Bohas, Guillaume, Kouloughli, 1990) peut être utile dans la mesure où il attire l'attention sur les stratégies énonciatives, sur la topicalisation et sur ses relations avec les éléments qu'on appelle « modalités ».

3.2.3.2. Comment se classifient les structures : la relation génitivale chez Croft

Afin d'exemplifier la manière dont il comprend la classification des types structuraux, Croft se réfère à la construction génitivale définie comme « *semantic relationship of ownership as used when the speaker intends to refer to the possessum (possessed item), i. e. the possessum is the head of the genitive noun phrase* » (1990, pp. 27–28).

L'analyse part de l'énumération des procédés utilisés par différentes langues pour exprimer le type de relation à laquelle nous nous sommes rapporté ci-dessus : *la fusion* (un type assez rare, où le possesseur et l'objet possédé apparaissent dans une seule unité de langue) ; une *forme spéciale* (telle le *status constructus* dans les langues sémitiques) ; *l'affixation* ou *la composition* ; *la juxtaposition* ; *le cas* (l'expression par le biais d'un morphème spécial appelé *case marker*) ; *l'adposition* (une particule indépendante qui se différencie des autres particules indiquant des relations grammaticales) ; *l'accord* (avec une forme particulière que l'auteur appelle « indexation ») ; *la classification* – une stratégie assez rare au sein de laquelle on a affaire à un « classifieur » qui indique la possession : l'exemple présenté du dialecte tunisien est *mta'* avec le sens de « propriété », élément qui peut être interprété comme *linker* « connecteur ». Pour ce dernier, l'exemple en est le *-e* de la structure persane *asb-e-mard* (« le cheval de l'homme »). Le clitique *'s* de l'anglais peut être interprété à son tour comme *linker* selon Croft.

Les différentes langues peuvent combiner les procédés ou en peuvent présenter plusieurs à la fois. L'anglais possède les types suivants de constructions génitivales présentées de la sorte :

suppletition : my house
linker : John's house

adposition : the library of Boston
linker + adposition : a book of John's
suppletition + adposition : a book of mine

Des langues telles l'anglais peuvent avoir plusieurs types de constructions, de la sorte qu'on ne puisse pas dire que telle ou telle langue appartient à un type structural précis : on peut dire en échange quel est le type de base (*basic type*). Pour déterminer le type basique de construction génitivale en anglais, Croft commence par observer qu'il y a des constructions possessives pronominales et nominales, et établit comme domaine de base celui des constructions nominales. Dans le cadre de celles-ci, les une résultent de stratégies primaires, d'autres de stratégies secondaires : ces dernières, représentées par la combinaison entre *of* et *linker*, sont ignorées. En allant plus loin, on exclut les constructions possesseur – nom indéfini. Ce qui reste, ce sont les constructions à *linker* (*John's house*) et à *adposition* (*The library of Boston*). Puisque c'est la relation de possession-propriété qui est visée, la première des constructions mentionnées est celle que Croft considère basique en anglais.

Une analyse similaire menée sur l'arabe nous montrerait que la langue littéraire possède en tant que type structural de base de la construction génitivale l'ainsi dit *status constructus*, quoiqu'elle offre aussi des adpositions (telles *li-*). Pour les dialectes arabes, dans leur ensemble, le type structural de base est celui à « connecteur » (*linker*), même si, lexicalement, les connecteurs diffèrent. La construction génitivale est la construction analytique des dialectes – qui est donnée le plus souvent comme exemple à l'appui de l'idée que les transformations structurales des dialectes arabes sont du même type, se dirigent dans le même sens, en dépit de la différence au niveau du matériel.

3.2.3.3. Le marquage

Parmi les résultats indubitables de la théorie des types linguistiques on peut compter également le raffinement du concept de marquage (*markedness*). Il s'agit d'un concept proposé par l'école

de Prague, discuté par N. Trubetzkoy, surtout en relation avec le système phonologique, développé ultérieurement par R. Jakobson dans les domaines de la morphosyntaxe et de la sémantique, et reconsidéré par Greenberg dans ses recherches consacrées aux universaux et à la typologie.

Un aperçu du concept de marquage en rapport avec la typologie, aussi bien que des suggestions pour son développement afin de rendre compte de faits qui ont jusqu'à présent peu retenu l'attention des chercheurs, peuvent être trouvés chez Croft (1990, 1991). Dans ce qui suit, nous allons présenter en quelques lignes quelques unes de ses idées de base concernant le marquage, en insistant sur celles qui serviront à l'analyse des catégories de la langue arabe.

W. Croft insiste sur l'idée d' *asymétrie* que le concept de marquage présuppose : on « marque » des propriétés inégales, asymétriques, « qui sortent de l'ordinaire » des éléments linguistiques autrement égaux, tels les éléments de flexion, des mots dans le cadre des classes de mots, et même des constructions syntaxiques (1990, p. 64).

La théorie classique du marquage, à savoir celle proposée par l'école de Prague, parle d'une opposition absolue entre deux valeurs, par exemple le singulier et le pluriel : le premier étant non-marqué, tandis que le deuxième apparaît marqué. Le développement de cette théorie est nécessaire du moment où on constate que les situations dans différentes langues ne sont pas si simples, qu'il y a des catégories grammaticales qui disposent de plusieurs valeurs (l'arabe présente un duel et un « pluriel de petit nombre » ou « paucal » à côté du singulier et du pluriel) ce qui exige qu'on parle d'un marquage relatif, tenant d'une hiérarchie qui pourrait être représentée de la sorte :

singulier < pluriel < duel < triel/paucal

Certaines langues inversent le rapport marqué/non marqué dans le cadre de la catégorie du nombre, en faisant du singulier le terme marqué (il s'agit de ce qu'il est convenu d'appeler « singulatif »). Le phénomène est appelé « l'inversion du marquage » (*markedness reversal*) ou « marquage local » (*local markedness*). La comparaison entre les langues met en évidence le fait que la même sous-classe de noms présente l'« inversion du marquage » dans les

différentes langues qui connaissent le phénomène, ce qui fait qu'on parle de classes de noms « prototypiquement singuliers » et des classes de noms « prototypiquement plurielles » (le chapitre sur la catégorie de la quantification applique ces observations à la catégorie du nombre en arabe).

L'idée de parler de hiérarchies et de marquage relatif a aussi été appliquée à la catégorie d'« animation », souvent reprise dans les ouvrages de typologie de ces dernières années, car elle peut rendre compte de nombreux phénomènes morphologiques et syntaxiques. On trouve une definition de l'animation chez Comrie (1981, p. 178) :

a hierarchy whose main components, from highest to lowest degree of animacy, are :

human > animal > inanimate

although some languages in fact make use of less fine distinctions (e.g. human versus non-human, animate versus inanimate) or finer distinctions.

Le concept d'animation peut rendre compte de diverses catégorisations morpho-lexicales (genre, nombre etc.) et de divers faits de syntaxe (par exemple, la capacité d'un nom de devenir sujet d'une proposition est plus élevée chez les humains, plus faible chez les objets).

Parmi les langues qui reflètent cette hiérarchie en y introduisant des distinctions plus fines, on peut compter l'arabe, comme nous allons le montrer dans le chapitre sur le genre et la classe (II.3.).

Tant pour la catégorie du nombre que dans pour celle de l'animation, les diverses sous-catégories proposées présentent les membres plus ou moins centraux, ainsi qu'on peut l'observer à partir des fait d'accord en arabe, par exemple : les humains ne sont pas tout humains de la même façon, ni les animaux logés tous à la même enseigne (les grands animaux présentent un accord à part ; les petits ont un singulatif, par exemple « une (pièce de) fourmi » *namlat* a le même suffixe que *zuǧāǧat* « un morceau de verre »), non plus que les inanimés : les noms des inanimés doués d'un certain degré d'animation bénéficient d'un traitement particulier. Comme nous l'avons montré dans le chapitre introductif, les principes de catégorisation, l'idée de prototype – qui est impliquée dans ces principes – occupent de plus en plus de place dans la typologie.

W. Croft utilise le concept de marquage, d'une part, l'idée de prototype de la classe, d'une autre, afin de proposer une nouvelle perspective sur ce qu'on appelle « parties du discours », « catégories lexico-grammaticale », « catégories syntaxiques » etc. Nous présentons, brièvement, les éléments de base de sa conception qui sera reprise dans le chapitre sur les classes lexico-grammaticales.

Croft parle des classes sémantiques de base : objets, propriétés, actions, qui caractérisent, dans l'ordre indiqué, les catégories syntaxiques – *substantif*, *adjectif*, *verbe* – et qui peuvent être mises en relation avec les fonctions pragmatiques – la *référence*, la *modification*, la *prédication*. Les corrélations établies entre ces trois types de catégorisation des éléments de la langue sont « prototypiques » au sens où elles ne permettent pas de classifier le lexique de façon exhaustive (Croft, 1991, p. 65 et 2000, pp. 88–89). Il y a selon Croft des combinaisons non marquées entre les fonctions pragmatiques et les classes lexico-sémantiques, comme dans ce qui suit (2000, p. 88) :

noun = reference to an object
adjective = modification by a property
verb = predication of an action

Tout autre combinaison entre les fonctions pragmatiques et la classe sémantique est marquée. Croft résume toutes ses remarques dans le tableau suivant (p. 89) :

	Référence	**Modification**	**Predication**
Objects	*unmarked nouns*	genitive, adjectivalisations, PPs on nouns	predicate nominals, copulas
Properties	deadjectival nouns	*unmarked adjectives*	predicate adjectives, copulas
Actions	action nominals, complements, infinitives, gerunds	participles, relative clauses	*unmarked verbs*

En anglais, les corrélations établies se manifestent de la manière suivante :

	Référence	**Modification**	**Predication**
Objets	*vehicle*	vehicle's, vehicular	be a/the vehicle of/in etc.
Propriétés	whiteness	*white*	be white
Actions	destruction to destroy	destroying destroyed	*destroy*

Ces observations nous apparaissent des plus intéressantes ; elles s'appliquent, certes, à des langues de la famille indo-européenne, et aussi, dans certaines limites, à des langues sémitiques, notamment l'arabe.

Etablir des corrélations ne veut pas dire expliquer l'apparition des formes marquées dans un cas et leur absence dans un autre. Les linguistes ont été depuis longtemps intéressés par la justification du marquage des formes : l'hypothèse de la motivation iconique en tant qu'explication donnée au marquage ou/et à d'autres formes de la langue, présente dans différents moments de l'histoire des sciences du langage (y compris chez les grammairiens arabes, comme nous allons le montrer), a été reprise par Haiman (1985) et développée surtout sous l'influence de ses idées.

Le terme de « motivation iconique » (*iconic motivation*) est défini par Haiman (1985, p. 11) comme un parallélisme entre les structures linguistiques et la structure de ce qu'elles signifient, à savoir l'expérience ou la réalité extralinguistique. Quelques observations sur le reflet de la « réalité physique » dans les catégories de la langue peuvent être trouvées chez un grammairien arabe du Xe siècle, Ibn Ğinnī : le pluriel s'exprime, d'une manière générale, par *l'ajout* de matériel morphologique (une pluralité d'objets est marquée par un plus grand nombre de sons), la répétition des sons ou des syllabes indique la répétition de l'action, ce qui est antérieur dans la pensée apparaît sur la première place dans la séquence des morphèmes qui constituent le mot, le morphème du causatif s'ajoute au verbe simple ; si le sens est isolé, ce qui lui correspond est un mot simple, si le mot est complexe, une

expression complexe va lui correspondre etc. (sur la motivation iconique chez les grammairiens arabes, voir Anghelescu, 1993 b).

On n'exprime pas les choses différemment de nos jours : à la suite de Haiman, on parle de concepts prototypiques simples, exprimés en différentes langues (dans toutes les langues ?) par un seul morphème, de concepts prototypiques complexes exprimés par des structures complexes, du marquage des éléments de la catégorie qui sortent de la « norme ».

L'ordre des mots aussi, surtout l'ordre marqué, résultant des opérations de répositionnement, peut être expliqué par la « motivation ». Les opérations de topicalisation, mais aussi l'incrémentation au début de l'énoncé des opérateurs modaux – qui expriment l'attitude du locuteur vis-à-vis de ce qu'il énonce – que l'on observe dans toutes les langues connues, peuvent être dues au fait que les significations liées à la subjectivité ont une sorte de prééminence à l'égard de l'information proprement dite (voir le chapitre sur la modalisation, I.6.).

3.3. Typologie et diachronie

3.3.1. Le problème de l'évolution des types morphologiques

L'idée de l'association de l'évolution de la langue au passage d'un type linguistique vers un autre existe depuis longtemps dans la linguistique. Selon Schlegel, la tendance naturelle des langues laissées au hasard (à savoir non standardisées) est d'évoluer vers l'analytisme, ce qui présuppose l'existence antérieure d'un stade synthétique. L'idée de la dégénérescence des langues au fur et à mesure qu'on avance dans l'histoire se rattache au nom de A. Schleicher, celui que l'histoire de la linguistique met à côté des frères Schlegel à l'origine de la classification typologique des langues.

Selon Schleicher, dont la théorie a connu une grande vogue, l'évolution des langues se déroulerait en trois étapes : l'étape isolante, caractérisée par le simple rapprochement des éléments qui expriment

des sens indépendants ; l'étape agglutinante où des mots portant des sens indépendants « se collent » à des éléments qui expriment des sens relationnels ; et l'étape flexionnelle où la combinaison des deux types d'éléments linguistiques est parfaite, chaque type subissant des modifications au cours de la fusion. Ce degré supérieur d'évolution n'aurait été atteint, selon lui, que par les langues indo-européennes et sémitiques, et cela pendant l'époque archaïque de leur évolution, suivie par le processus de dégénérescence.

On a parlé d'une idéologie cachée derrière la théorie de l'évolution des types, car il ne paraissait pas fortuit que l'évolution des langues s'arrêtât souvent aux grandes langues de la famille indo-européenne, et que d'autres langues importantes appartenant à d'autres familles fussent facilement étiquetées comme « primitives ». Il n'y a aucune raison pour considérer une langue isolante comme « primitive », observait, parmi d'autres, John T. Waterman :

> *Why is it primitve ? Because it lacks formal markers which set apart the dative from the ablative case ? Isolating languages such as Chinese are capable of intricate and artistic expression rivaling and sometimes surpassing that of the touted inflectional tongues* (1963, p. 38).

L'idée de la « convergence des évolutions des langues », rapportée aux types morphologiques, a été développée par Meillet dans un article de 1918 (reproduit dans le volume paru en 1921), avec des exemples parallèles sur l'évolution du latin vers les langues « néo-latines » et de l'arabe vers les langues « néo-arabes ». Au début de son article, Meillet montrait : « Quand une langue se différencie, comme l'ont fait par exemple à date historique le latin et l'arabe, les résultats de la différenciation varient à l'infini dans le détail matériel des faits, mais les lignes générales du développement sont la plupart du temps les mêmes. Si donc les ressemblances que présentent aujourd'hui les langues néo-latines ou les langues néo-arabes entre elles proviennent en partie de ce que ces langues ont conservé à un certain nombre d'égards l'état latin ou l'état arabe ancien, leurs ressemblances proviennent aussi en partie de ce qu'elles ont modifié dans un même

sens l'état des choses de l'époque de communauté [le latin et respectivement l'arabe classique – c'est nous qui notons] » (1921, p. 61). Selon lui, « l'état latin » et « l'état arabe » représentent des étapes dans l'évolution de la grammaire indo-européenne, d'une part, et sémitique, d'autre part, allant de l'expression des rapports par la forme du mot même vers leur expression par le biais d'un mot « accessoire » et/ou l'ordre des mots.

Il s'agit donc d'une évolution vers *l'analytisme* des langues qui connaissent des conditions similaires, des langues qui subissent un processus de différenciation par suite de leur extension sur un territoire plus étendu que leur aire initiale. Avant d'expliquer les similitudes dans l'évolution des deux familles de langues, on devrait essayer de comprendre la manière dont les évolutions similaires vers l'analytisme se sont produites dans le cadre de chaque famille.

Une série d'explications est offerte par E. Coseriu dans son ouvrage *Sincronia, diacronia e historia* (1958), à propos de la constitution des formes périphrastiques du futur dans les langues romanes. Toute la présentation (pp. 138–356) est digne d'intérêt, mais nous attirons l'attention sur la complexité des facteurs que l'auteur apporte afin d'expliquer l'apparition de ces formes : certains facteurs se rapportent à « l'instabilité générale » des formes de futur et du renouvellement périodique du futur par des formes qui, à l'origine, ont une valeur modale ou aspectuelle et qui arrivent finalement à se « temporaliser », d'autres à l'explication du renouvellement du futur latin à un moment historique déterminé. Si l'on accepte les explications proposées pour l'apparition des formes périphrastiques du futur arabe, il reste à se demander pourquoi leur apparition se produit à un moment donné de l'histoire de la langue (nous traitons les formes de futur en arabe dans II. 7). La conception de Coseriu sur la relation entre « le type linguistique » et la diachronie s'est affinée au cours de ces dernières décennies. Comme nous l'avons montré ci-dessus, elle s'est applique surtout à l'évolution du latin vers les langues romanes (1987), mais elle peut être appliquée à l'évolution de l'arabe vers le néo-arabe.

Plus récemment, les ressemblances dans l'évolution des langues néo-latines et « néo-arabes » ont été expliqués par K. Versteegh (1984, 1986, 1997) par un processus de pidginisation qui a eu lieu dans les

deux cas, processus dû au fait que le latin aussi bien que l'arabe, étendus sur un immense territoire, ont été appris « spontanément », en l'absence d'un système éducatif officiel, par la plus grande partie des populations conquises, dans des conditions qui donnent naissance à des « stratégies de facilitation ». Il y a une série de phénomènes bien connus dans les langues « néo-arabes », comme les appelle Meillet, c'est-à-dire les dialectes, tels que les préfixes aspectuels, les constructions possessives analytiques, les verbes sériaux, la disparition de certaines catégories grammaticales, les simplifications dans l'inventaire morphologique et phonologique, qui apparaissent comme caractéristiques aux langues pidginisées en général ou, en d'autres termes, caractéristiques d'une acquisition de masse d'une deuxième langue.

L'hypothèse de la pidginisation comme explication pour les transformations typologiques similaires n'est pas acceptée par tous les linguistes qui se sont occupés des problèmes d'évolution linguistique dans les deux grandes familles de langues, indo-européenne et sémitique. Même pour l'arabe, l'hypothèse soulève bien des points d'interrogation. Voici un exemple : quel est le type de langue arabe qui a subi le processus de pidginisation, puis de créolisation, ou qui est intervenue dans ce processus ? Il est clair que ce n'est pas l'arabe du Coran qui a été diffusé par les conquérants arabes, même si l'on accepte que cette langue a joué un rôle dans la formation des diverses formes de néo-arabe.

Le fait d'adopter des procédés caractéristiques aux structures analytiques dans le cadre des stratégies d'apprentissage est connu. Dans quelle mesure peut-on utiliser les données qu'on a sur l'acquisition d'une deuxième langue pour formuler des hypothèses liées à l'évolution de la langue en général ? La question reste ouverte.

3.3.2. Causes des changements : facteurs biologiques et psychologiques dans l'évolution de la langue

L'intérêt pour l'évolution des types ne se réduit pas de nos jours au problème du synthétisme et de l'analytisme, mais dépasse ce cadre

étroit pour s'orienter vers des hypothèses concernant la genèse et l'évolution du mécanisme qu'on appelle « grammaire », en étroite relation avec l'évolution de l'homme.

On peut difficilement se résigner à l'idée que les causes des changements sont condamnées à rester inconnues, que l'on ne pourra jamais y discerner une orientation ni faire de prédiction sur eux. C'est pourquoi il apparaît de temps en temps des théories qui proposent des hypothèses sur les causes et les directions des changements dans la langue, et pourquoi elles sont en général mieux reçues que celles qui développent une vision pessimiste sur nos possibilités de comprendre le cours de l'histoire.

Depuis quelques décennies, ces théories tendent à s'inspirer de la biologie, sous l'influence de la perspective sur la grammaire universelle promue par la pensée chomskyenne dans ses différentes étapes. Aujourd'hui, il nous apparaît évident que, si l'on se refuse à proposer, dans le cadre de la science du langage, des généralisations portant, par exemple, sur l'évolution des mécanismes grammaticaux, il est difficile de concevoir une contribution effective de la linguistique à la constitution d'une problématique interdisciplinaire portant sur l'apprentissage, la connaissance, l'homme en général.

Les similitudes entre l'évolution biologique et le changement linguistique ont été de nouveau mises en évidence par W. Croft (2000). Comparer les langues à des organismes vivants – les végétaux, dans le cas de Croft – signifie utiliser un modèle d'évolution appliqué à un système moins complexe pour expliquer le changement dans le cadre d'un système plus complexe qui est le langage humain. Le modèle utilisé par Croft est celui que David Hull a proposé pour l'évolution biologique, à savoir la théorie générale de la sélection. Croft souligne souvent dans son livre que la théorie du changement linguistique implique une théorie générale du langage. Cela explique pourquoi les mécanismes de fonctionnement du langage et du changement linguistique apparaissent liées dans les diverses théories.

Un moment important dans l'histoire de la réflexion sur le rôle des facteurs biologiques et psychologiques dans l'évolution de la langue est constitué par la polémique, célèbre, entre N. Chomsky et J. Piaget, le créateur de la psychologie et de l'épistémologie génétique,

confrontation qui trouva son point culminant dans un débat entre les deux savants organisé par le Centre pour les Sciences de l'Homme, à Royaumont en octobre 1975 (cf. Piaget, 1983).

Le problème essentiel du débat est celui de déterminer s'il y a un mécanisme génétiquement déterminé qui produit le langage, et la signification que les deux protagonistes accordent à un tel mécanisme. Le point de vue de Chomsky, appelé « innéisme », est qu'il existe une faculté de langage génétiquement déterminée, qu'il existe une certaine classe universelle de grammaires « humainement possibles », dont l'espèce humaine et par la suite l'enfant qui apprendra la langue, développent un type donné. A l'objection de Piaget que de telles « structures innées » sont inexplicables du point de vue biologique, et qu'elles peuvent, en échange, être expliquées par les mécanismes d'adaptation-adéquation, Chomsky répond que ce tout que la biologie n'a pas encore expliqué n'est pas pour autant inexplicable, et que, de toute manière, c'est à la biologie d'expliquer la manière dont ces mécanismes deviennent héréditaires, et non pas à la linguistique. L'idée qu'il existe une relation entre ontogenèse et phylogenèse est commune aux participants du débat, et pas seulement à eux.

3.3.3. Mécanismes de production/apprentissage de la langue chez l'individu et l'espèce

L'idée qu'il y a une relation entre le comportement vis-à-vis de la langue de l'individu dans les différentes étapes de sa vie, et celui de l'espèce humaine depuis ses lointaines origines jusqu'à nos jours, cette idée est ancienne, et ne cesse de tenter les anthropologues et les linguistes, en dépit de l'observation, qui relève de l'évidence, que l'espèce et l'individu n'apprennent pas de la même manière, et que, si l'enfant apprend une langue déjà constituée par les personnes qui l'entourent, l'apparition du langage, quant à elle, signifie une mutation essentielle pour la formation de l'espèce.

Il ne s'agit pas de la métaphore de la naissance, de la vie et de la mort des langues, qui avait tenté les adeptes de l'école naturaliste

influencés par le darwinisme, et d'autres qui avaient adopté ce modèle, mais d'analogies concrètes concernant l'acquisition graduelle des mécanismes grammaticaux, par exemple, ou de l'utilisation des données fournies par les recherches sur les differents types d'aphasie afin d'en extraire des conclusions plus générales portant sur le développement du langage humain.

Dans cette direction, Bernard H. Bichakjian nous semble aller plus loin, en formulant une théorie générale de l'évolution des langues, basée sur certaines recherches récentes sur l'évolution biologique. En résumé, l'auteur part du concept de « pédomorphose » (*paedomorphosis*), un processus phylogénétique (qui a trait à l'histoire des espèces), selon lequel les générations successives d'adultes tendent à développer des traits qui ressemblent de plus en plus à ceux que leur ancêtres avaient dans l'enfance et de moins en moins aux traits que leurs ancêtres avaient vers la fin de leur vie (1988, p. 11). Partant de l'idée que le langage articulé est un trait spécifique de l'homme, Bichakjian s'estime en mesure d'inférer que l'évolution du langage doit suivre la voie générale de l'évolution de l'espèce, autrement dit, se diriger vers les acquisitions primaires dans les domaines phonétique et grammatical : si on comprend bien son propos, l'auteur croit que les langues « mûres », tout comme les personnes âgées, retombent en enfance.

Il ne s'agit pas seulement d'inférences logiques, affirme-t-il, mais aussi de témoignages fournis par les recherches sur une famille de langues, la famille indo-européenne, dont l'importance pour la connaissance des tendances générales de l'évolution dans la langue a souvent été soulignée. Dans le cadre de cette famille, l'attention se dirige vers l'aspect matériel plutôt que l'aspect conceptuel de l'évolution de la langue ; c'est d'ailleurs pour cette raison que la sémantique n'est pas prise en compte (p. 53). Bichakjian insiste sur ce qui est censé être le stade primitif de l'indo-européen, par exemple sur les sons considérés originaires, que l'enfant, selon lui, acquiert assez tard : le développement ultérieur des langues dérivées de l'indo-européen commun se dirigerait vers des alternatives acquises plus tôt, qui se substituent aux éléments ancestraux.

On a manifestement affaire ici à une hypothèse à prétentions d'universalité sur l'évolution des langues (qui reste à être prouvée génétiquement, nous dit l'auteur, car elle serait due aux changements dans l'action régulatrice des gènes), hypothèse qui peut intéresser la typologie de l'évolution linguistique dans la mesure où on pourrait parler des ressemblances entre les langues qui se trouvent dans le même stade du retour à l'enfance de l'espèce. L'hypothèse soulève, pourtant, de nombreux problèmes : par exemple, où commence la tranche d'histoire des langues qu'on découpe afin de l'analyser à la lumière de la pédomorphose ? Le fait de transmettre à la biologie une partie de la responsabilité des réponses sur ce point ne rend pas les problèmes moins gênants.

3.3.4. Y a-t-il une direction des changements dans la langue ?

L'idée que les changements dans la langue ont un sens s'exprime aussi par le fait qu'on parle toujours de l'évolution, quand on remarque le passage d'une langue d'une étape à une autre, que différents ouvrages de linguistique plus anciens, notamment celui de Jespersen, parlent de « progrès » dans la langue.

Il serait évidemment intéressant, du point de vue de la typologie linguistique, de pouvoir déterminer les causes des changements dans les langues, et par conséquent, de faire des prévisions sur la direction de ces changements. Coseriu exprime des réserves sérieuses à l'égard de cette possibilité dans un ouvrage paru en 1958 :

> *Les changements linguistiques [...] ne peuvent être expliqués qu'en termes fonctionnels et culturels. Mais les explications fonctionnelles et culturelles ne sont en aucun cas 'causales'. L'idée même de 'causalité' dans ce qu'il est convenu d'appeler 'évolution linguistique' est une réminiscence de l'ancienne conception selon laquelle les langues étaient considérées des 'organismes naturels', et du rêve positiviste de découvrir les présumées 'lois' du langage (ou des langues) et de transformer la linguistique en une 'science des lois' analogues aux sciences physiques* (p. 157).

Il est intéressant de noter qu'ici le changement dans la langue est exprimé en termes de 'causalité', de lois, avec le passage 'régulier' d'une étape à une autre. Si, en général, la « cause » est conçue comme « responsable » de quelque chose de mal, détérioré dans la nature (voir Anghelescu, 1983), quand il s'agit de la langue, les « causes » du changement sont perçues comme provenant d'un 'déséquilibre' du système, qui doit être rééquilibré. Il est évident qu'une telle conception est guidée par une perspective téléologique.

L'un des plus clairs exemples de cette vision du changement dans la langue est celui offert par Cantineau, dans ses études sur le système phonologique sémitique et son évolution en arabe (1960). La constitution et la reconstitution des « triades » consonantiques présentent une perspective structuraliste diachronique, avec des explications en bonne partie convaincantes : elles ont été, d'ailleurs, reprises et continuées dans de nombreuses études de phonologie sémitique et arabe.

Il y a une direction en linguistique – celle de Esa Itkonen – qui se propose d'étudier les mécanismes biologiques, psychologiques et sociaux qui contribuent, d'une façon ou d'une autre, au comportement linguistique et qui pose donc, d'une façon implicite, des questions sur la « causalité » dans la langue. « Causalité » et « rationalité » sont des concepts en étroite relation lorsqu'il s'agit de la langue, d'après Itkonen, et la rationalité (qui peut être « consciente » ou « inconsciente ») se manifeste dans l'action des individus et des groupes sur la langue.

De notre point de vue, l'un des problèmes des plus inquiétants soulevés par les changements survenus dans la langue résultent de la constatation que les langues ne tendent pas constamment à l'optimisation, à une optimisation qui résulterait de la loi du moindre effort. Diverses propositions ont été faites pour expliquer ce comportement paradoxal de l'espèce : on a dit, par exemple, que ce qui est optimal du point de vue du codage du message peut ne pas être optimal du point de vue de son décodage, qu'il y a une tension permanente entre le syntagmatique et le paradigmatique etc. Mais, pour pouvoir parler d'optimisation dans l'évolution d'une certaine langue ou des langues en général, on devrait avoir une image

clairement délimitée de la « langue parfaite », ou, du moins, de la langue « simple ».

En ce qui concerne le concept de « langue parfaite », les représentants des différentes langues nous offrent comme modèle leur propre langue ou bien une langue adoptée (parfois sacralisée) pour des raisons qui ont trait à la conservation de l'identité de la communauté en question. Les « arguments » sur lesquels s'appuient les différentes apologies des langues sont intéressants de plusieurs points de vue : du point de vue de l'évolution de la langue, ces arguments nous peuvent indiquer les traits que la planification linguistique (même dans ses formes rudimentaires des siècles passés) se propose de privilégier. Par exemple, la conservation de la flexion désinentielle en arabe littéraire, longtemps après qu'elle a cessé de jouer un rôle important dans la langue, peut être expliquée par le fait que cette flexion différenciait la langue classique de toutes les autres formes de l'arabe post-classique.

Quant à la « simplicité », l'opinion commune en est que les langues pidginisées (ou créolisées) sont des langues simplifiées. L'idée que le « laboratoire créole » peut fournir des données sur la genèse or l'évolution de la langue a été depuis longtemps esquissée par les spécialistes des pidgins et des créoles, et a aussi été prise en considération par Hagège (1985 a). Il se propose de montrer ce que « simplicité » veut dire dans ces différents types de langues, et quelle mesure ils peuvent nous aider à comprendre ce que signifie « un minimum opérationnel ». La conclusion de l'analyse, qui nous paraît importante, en est que :

> *Les tendances à l'économie, à l'analycité et à la motivation qui apparaissent ainsi comme des caractéristiques des pidgins sont celles-là mêmes que l'on observe également dans les styles parlés des langues possédant une tradition littéraire, distincte de ces derniers (...) Cette ressemblance des pidgins avec les registres parlés de bien des langues contient plus d'un enseignement. Les trois tendances simultanément attestées dans les pidgins se retrouvent, à l'état dispersé, dans la majorité des langues de grande diffusion. Elles reparaissent cycliquement dans leur histoire sous la pression des styles parlés. Les traits qui illustrent ces tendances peuvent donc être*

considérés comme dominants, par opposition aux traits récessifs caractérisés statistiquement, c'est-à-dire comme propriétés en régression sur l'ensemble des langues du monde. C'est là, en définitive, le seul critère objectif de la simplicité. Une langue est plus simple qu'une autre si elle contient plus de traits dominants, c'est-à-dire de propriétés largement diffusées dans la plupart des langues connues (p. 39).

On pourrait également ajouter le fait que, s'il y a des traits communs du processus de pidginisation, il y a aussi des traits communs du processus de standardisation. Quelques uns de ces traits se rapportent à la dimension symbolique de la langue en relation avec une communauté donnée et, de là, à un comportement mythique en relation avec cette communauté. C'est, on pense, l'une des raisons pour lesquelles les langues n'évoluent pas toujours vers ce qu'on appelle « simplification » (l'exemple de l'arabe littéraire qui garde le duel, tandis que les dialectes l'ont perdu, est significatif en ce sens). Il est clair qu'une langue soumise à la planification linguistique évolue d'une certaine façon, qui n'est pas celle d'une langue laissée au hasard. En définitive, il est naturel de parler d'une typologie des changements dans la langue en partant plutôt des fonctions des langues au plan social que recourant, à tout prix, à des facteurs biologiques.

3.4. La grammaticalisation

3.4.1. La grammaticalisation, thème de choix dans la typologie linguistique

Selon notre conception, la grammaticalisation n'est pas l'*un* des thèmes de la typologie linguistique, mais son thème principal – l'une de ses justifications, en dernière instance. La manière – similaire dans diverses langues non apparentées – dont les significations grammaticales se constituent peut fournir des explications « fortes »

quant aux formes de la langue et à leur évolution ; elle peut également permettre quelques inférences sur l'origine du langage.

L'idée de *grammaticalisation*, en tant que passage de certains éléments linguistiques de l'expression des significations lexicales à l'expression des significations grammaticales apparaît dès les premiers ouvrages de linguistique comparés (par exemple Schleicher et Bopp). Le terme de grammaticalisation est introduit par Meillet (1921, p. 132), qui y voit l'assignation d'un caractère grammatical à des mots initialement autonomes. Après Meillet, les préoccupations concernant l'histoire des langues traverseront une zone de pénombre et la grammaticalisation, conçue comme un problème relevant avant tout de la diachronie, connaîtra le même sort.

Pourtant, au cours des dernières décennies, bon nombre d'ouvrages sont parus et de multiples rencontres ont eu lieu sur ce thème, considéré aussi bien dans une perspective théorique qu'appliqué à des phénomènes linguistiques particuliers appartenant à telle langue ou famille de langues. Passant en revue les ouvrages de Meillet et les études plus récentes, comme celles recueillies dans Pagliuca éd. (1994), on constate un élargissement continu de l'aire de la problématique couvrant la grammaticalisation : on parle de « morphologisation », mais aussi de « syntaxisation » (à savoir la fixation pragmatiquement motivée de l'ordre des mots), à la suite de Givon. Un progrès important a été accompli une fois établi le constat que les langues constituent leurs propres significations grammaticales à partir d'un réservoir, en grande partie commun, de significations lexicales (on a depuis longtemps signalé, par exemple, l'origine commune de certains auxiliaires qui servent à l'expression du futur en différentes langues : soit des verbes de mouvement comme *aller*, soit des verbes exprimant la volonté ou l'intention, comme *vouloir*). Plus récemment, la grammaticalisation a été étudiée dans le cadre du phénomène culturel de la « ritualisation », et en relation avec la constitution du langage humain en général (Haiman, *Ritualisation*..., Pagliuca éd., 1994).

Quelles sont les significations que les langues traitent en tant que significations grammaticales et quelles sont les significations laissées au domaine lexical ? De quelle façon passe-t-on d'un type de

signification à un autre ? Autant de questions qui intéressent de près les processus cognitifs en général. Des observations significatives en ce sens ne peuvent être faites que par le biais de la comparaison entre les langues, tout en partant, par exemple, de certains homonymes qui attirent l'attention. Il importe d'observer que dans beaucoup de langues (parmi lesquelles l'arabe et, partiellement, le français), un verbe de mouvement signifiant « mettre » (*ğa'ala* en arabe) se grammaticalise comme auxiliaire ingressif et causatif en même temps (il est aussi intéressant de signaler que le français marque la grammaticalisation du verbe cité comme ingressif par un changement de voix : le verbe devient réflexif : *se mettre [à]* avec le sens de « commencer »). On peut dire, à partir de telles observations, que la grammaticalisation n'est seulement un problème de typologie diachronique : dans l'analyse des formes grammaticalisées, on part, d'ordinaire, de la comparaison (en synchronie) des systèmes fonctionnels dans plusieurs langues pour voir quelles sont les significations grammaticales (grammatical veut dire, en principe, obligatoire) et quelles sont les significations laissés sur le compte de l'expression lexicale. Quand on a affaire à des homonymies comme celle indiquée ci-dessus, on s'y arrête et on en tire les conclusions qui s'imposent sur les tendances de la constitution des significations grammaticales ; en l'absence de telles homonymies, on retourne à l'histoire des langues pour saisir l'élément lexical se trouvant à l'origine de la forme grammaticale donnée, à l'aide de modèles évolutifs d'éléments semblables dans d'autres langues.

3.4.1.1. Problèmes de définition du concept

Pour définir le concept de « grammaticalisation », on part donc de la distinction opérée par les langues entre éléments « lexicaux » ou « de contenu » et éléments « grammaticaux » ou « mots fonctionnels », en supposant que la dernière catégorie trouve son origine, en partie, dans la première : la définition courante fait référence à un processus graduel, unidirectionnel, dans le cadre duquel certains éléments lexicaux arrivent à accomplir un rôle grammatical. Pendant longtemps,

on a parlé de « désémantisation », ou « appauvrissement sémantique », et de la « détérioration phonétique » touchant les éléments soumis à ce processus. Aujourd'hui, on parle moins d'appauvrissement sémantique (on préfère dire que la grammaticalisation mène à un autre type de significations, plus complexe que le type initial), mais on n'a pas renoncé à l'idée que les stratégies de grammaticalisation prototypiques entraînaient souvent une réduction du corps phonétique de l'élément lexical grammaticalisé.

On peut trouver dans Hopper et Traugott (1993) un exemple mettant en lumière un type commun de grammaticalisation – une grammaticalisation « prototypique » :

I'm going to marry Bill (*be going to* peut se transformer en *be gonna*).

Dans l'exemple cité, les auteurs montrent que le changement sémantique de *go*, « aller », à l'expression du futur est rendu possible grâce à l'inférence de l'idée de « but » à celle de « futur », ceci en l'absence d'une expression directionnelle comme, par exemple, « à Londres ». Le changement s'accompagne d'une « re-analyse » de la phrase, qui est découpée de la sorte : de *I am going (to marry Bill)* à *I am going to marry Bill*, ce qui rend possible la réduction des trois morphèmes (*go-ing to* en *gonna*).

3.4.1.2. Réanalyse et grammaticalisation

La « réanalyse » a souvent été discutée en rapport avec la grammaticalisation, aussi certains auteurs ont-ils ressenti le besoin de montrer que la grammaticalisation présupposait une modification du corpus d'éléments dans le plan paradigmatique, tandis que la réanalyse se manifeste seulement dans le plan syntagmatique, sans présupposer une modification de la forme des éléments grammaticaux (Hagège, 1993). Dans Harris-Campbell (1995, p. 55), le concept est ainsi défini :

> *Reanalysis is a mechanism which changes the underlying structure of a syntactic pattern and which does not involve any modification of its surface manifestation.*

Malgré tout, la « réanalyse » peut être envisagée comme une stratégie de grammaticalisation, car elle peut conduire à des modifications formelles comme dans l'exemple présenté ci-dessus, ou dans celui, en arabe, auquel nous allons nous référer – *ṭālamā*. Celui-ci est constitué d'un verbe d'état – *ṭāla,* « être long », suivi par un élément pronominal, *mā,* ayant le rôle initial de nominalisateur :

ṭālamā 'intaẓarnā-hu
litt. a été long ce (que) nous avons attendu - il (acc.)

Dans une première étape, *mā* paraissait étroitement lié à *'intaẓara*, l'expression équivalant à un nom d'action – *'intiẓāru-nā*, « notre attente ». Dans l'étape suivante, la ré-analyse a amené à un nouveau découpage, où *mā* se situait à côté de *ṭāla,* constituant par la suite un mot à valeur adverbiale traduisible par « longtemps » : « longtemps nous l'avons attendu ».

Le nouveau mot constitué, *ṭālamā* reflète une possible stratégie d'adverbialisation – de passage, donc, d'une classe majeure à une classe mineure (il en est de même dans la forme *qallamā,* « peu, peu de fois »). Cette stratégie ne semble pas gagner du terrain en arabe, le nombre de verbes d'état qui apparaissent en composition avec *mā* étant relativement réduit. Puisqu'ils résultent de verbes d'état comportant des appréciations quantitatives et qualitatives (« être en grande quantité », « être en petite quantité », « être rare » etc.), ces mots composés ont été perçus parfois comme exclamatifs, d'où leur traduction, dans certains contextes, par « combien… long », « combien… peu ». Placé dans une position initiale dans l'énoncé, *ṭālamā* peut être interprété également comme une modalité, comme nous l'avons d'ailleurs proposé (cf. II.6.). Par les caractéristiques déjà mentionnées, à savoir la fixation d'un verbe d'état dans la forme de conjugaison la moins marquée (3ème personne masculine du passé) et sa combinaison avec *mā*, qui ne remplit pas sa fonction de nominalisateur et apparaît totalement désémantisée, ces éléments soulignent les tendances de la grammaticalisation dans la catégorie des modalités (*cf.* II.6.).

3.4.1.3. Comment se constituent les éléments fonctionnels ?

Le problème de la division des mots en classes lexico-grammaticales (dont nous parlerons plus longuement dans la deuxième partie de cet ouvrage, II. 1.) intéresse la grammaticalisation dans la mesure où on affirme que les « classes majeures » (le nom, le verbe) sont à l'origine des « classes mineures » (l'adjectif, l'adverbe, le numéral etc.), et que cet ensemble est à l'origine des « éléments grammaticaux ».

L'idée de diviser les mots en catégories de base et autres catégories n'est pas récente en linguistique, de même que la désignation d'éléments « prototypiques » et « marginaux » à l'intérieur de chaque classe et le passage d'une catégorie à une autre. Selon les conceptions courantes concernant la grammaticalisation, le changement est unidirectionnel et réside dans le passage d'éléments appartenant aux catégories grammaticales à des éléments appartenant aux catégories fonctionnelles. Celles-ci comportent des déterminants, des pronoms, des verbes auxiliaires, des complétiviseurs, des éléments de flexion etc. Mais tout cela ne représente pas le résultat de la grammaticalisation : tous ces éléments n'ont pas pour origine des éléments lexicaux dont la forme et la signification auraient été « réduites ». Les pronoms, par exemple, éléments prototypiquement « courts », ayant un corps phonétique réduit dans les langues qui nous sont connues, appartiennent à une couche très archaïque de la langue (le plus archaïque, même, selon certains linguistes comme Kuryłowicz, qui voient dans les déictiques la couche de base de toutes les langues, *cf.* I.2.1.) ; ils auraient pour origine les interjections. Cette hypothèse de l'origine des déictiques a été depuis longtemps formulée pour ce qui concerne les langues sémitiques (*cf.* II.4.), et elle nous semble pertinente.

Le glissement de la déixis spatiale à la déixis temporelle et à d'autres significations abstraites peut être lui aussi analysé comme une forme de grammaticalisation, dans le sens où il participerait à la constitution du système des catégories fonctionnelles, et non pas

dans le sens du passage du lexical au grammatical, comme on définit en général la grammaticalisation. Certains auteurs (Traugott et Hopper, entre autres) ont d'ailleurs observé que, envisagé dans une perspective sémantique, le changement que la grammaticalisation présuppose ne diffère pas essentiellement des autres types de passage du concret à l'abstrait (les significations grammaticales sont des significations générales et abstraites). Le passage du « grammatical » à un autre type de « grammatical » représente un autre mode, à prendre en compte, de développement des éléments appartenant aux catégories fonctionnelles.

Etudiant la grammaticalisation dans une perspective typologique, Hagège (1993) s'est aperçu qu'il existait les types suivants d'unités obtenues par le truchement de la grammaticalisation (il propose à leur sujet les terme de *verbants*, généralement employé pour les morphèmes liés aux verbes, de *nominants* pour les déterminants nominaux, ainsi que le celui de *relators*) :

– *verbants* : marques temporelles, aspectuelles et modales ; souvent des marques de la négation ;
– *nominants* : les articles et les quantificateurs (y compris les marques du nombre) ;
– *relators* : les prépositions, les postpositions, les adpositions, les marques casuelles, les conjonctions de subordination et de coordination.

On peut ajouter à cela, à notre avis, d'autres éléments dont il sera question surtout dans la deuxième partie de cet ouvrage, à savoir les intensifieurs et les modalités, et une large catégorie de mots dénommés par les grammairiens arabes « particules », outre les prépositions et les conjonctions mentionnées également par Hagège. Parler de l'apparition de certains éléments en tant que résultat de la grammaticalisation signifie reconnaître l'existence, dans toutes les langues connues, d'éléments apparus tardivement, parfois même presque « sous nos yeux ». Il s'agit par exemple des modalités et des quantificateurs, qui ont en commun le fait d'apparaître relativement tard dans le langage de l'enfant et dans le langage humain en général (cf. II.6.2.5.).

3.4.2. Aperçu sur l'histoire de la constitution des unités lexicales et des unités grammaticales

3.4.2.1. Du lexical au grammatical, du grammatical au lexical

Les théories les plus anciennes sur la grammaticalisation insistent sur le caractère unidirectionnel du changement linguistique produit par la grammaticalisation : du lexical au grammatical, et non l'inverse. L'observation se justifie par la tranche de l'histoire des langues que les théories en question découpent pour l'analyser à la lumière de cette conception. L'histoire ancienne des langues aurait connu des processus de lexicalisation au sein desquels l'amplification du corps phonétique du mot se réalise, entre autres, par l'agglutination de certains éléments grammaticaux. Les preuves concluantes concernent, pour le moment, l'agglutination de certains morphèmes causatifs : Hagège (1993, p. 156) parle des consonnes initiales des mots en chinois, qui représenteraient des reliques des préfixes qui servaient à la constitution des verbes causatifs et dénominatifs (le proto-chinois aurait été une langue flexionnelle, tandis que le chinois moderne présente des tendances à l'agglutination). Bravmann (1977) donne, comme exemple d'agglutination d'un préfixe causatif à une racine biconsonantique, le verbe *sabaqa* « mettre devant, être devant » (*s* est un préfixe causatif dans bien des langues sémitiques), la racine biconsonantique *b-q* fournissant également le verbe apparenté à *sabaqa* : *baqiya* « rester ». H. Fleisch (1963) parle d'un suffixe à valeur intensive, *-m*, qui s'ajoute à des mots dérivés à partir d'une racine triconsonantique en proto-arabe ; plus tard, il ne sera plus perçu comme tel, mais comme une quatrième consonne du mot (ex. *sildīm* « très vigoureux »). La théorie lexicologique du vocabulaire arabe proposée par Georges Bohas (1997) présuppose l'enrichissement de l'étymon biconsonantique par l'ajout d'éléments à fonction initiale grammaticale (l'expression de la voix, par exemple).

Les éléments fonctionnels sont prototypiquement courts, comme auraient pu l'être les premiers éléments de la langue dans sa période de constitution. Il existe nombre d'arguments, quant à cette période, en

faveur l'idée d'« augmentation », soutenue par quelques linguistes du XIXe siècle, selon laquelle l'évolution se serait en grande partie manifestée de la sorte (voir aussi Harris-Campbell, 1995, p. 17) :

> geste – interjection – racine monosyllabique – mots plus étendus – construction

Même dans une étape plus tardive, où les mots enrichissent leur corps phonétique, les éléments fonctionnels restent « courts » et leur nombre augmente par « raccourcissement » de certains éléments lexicaux, à savoir par ce que la grammaticalisation produit d'ordinaire. Les mots fonctionnels sont courts car ils sont les plus fréquents. *Min* (préposition ; partitif) est, semble-t-il, l'élément le plus fréquent dans l'arabe coranique, nous signale D. E. Kouloughli, qui travaille sur des corpus informatisés. L'observation est confirmée par la haute fréquence d'éléments similaires dans d'autres langues (*de*, en français).

3. 4. 2. 2. La ritualisation dans l'histoire des langues

Selon Haiman (*Ritualisation*, 1994, article cité ci-dessus), la grammaticalisation prolonge le processus de ritualisation qui se trouverait à l'origine du langage. Les langues et les grammaires changent, montre-t-il, car les énoncés sont *répétés* : le terme de *ritualisation* se réfère justement à ce type de changements dû à la routine, à la répétition. Le terme est utilisé dans le sens employé par les anthropologues, c'est-à-dire pour décrire un processus dans le cadre duquel des actions à caractère instrumental se passent de leur motivation primitive et arrivent à servir à des fonctions communicatives. Le rituel est identifié par le fait qu'il cesse d'être un acte instrumental pur et devient signe. L'habitude, l'automatisme sont propres à la ritualisation en général et caractérisent également l'évolution du langage humain. La « double articulation », qui définit le langage humain (ce qui veut dire que les unités minimales douées de sens dérivent à leur tour des unités plus petites encore, dépourvues de sens), résulte elle aussi de l'automatisme. Des sons aujourd'hui

démunis de sens auraient pu évoluer à partir de morphèmes chargés de signification. Haiman croit que l'inversion de la double articulation, à savoir la création de combinaisons qui signifient par ce qu'on appelle le symbolisme phonétique (chez cet auteur *phonaesthemes*), comme les segments *g-l* ou *c-r* en anglais, associés à « *une vague impression de lumière* » ou à « *une vague impression d'écrasement* » (engl. *crushing*) ne résulte pas des onomatopées, mais d'un certain nombre de coïncidences fixées par répétition. Par le biais de ce mécanisme, donc, les sons peuvent recevoir une signification, tout comme les morphèmes lexicaux peuvent devenir des affixes grammaticaux, ils peuvent donc perdre leur signification originelle. Dans la répétition (une forme de « citation », selon Haiman), ce qui compte, ce n'est pas la signification des parties, mais leur sens global : le sens des mots est « effacé », ils se transforment en de simples séquences de phonèmes.

L'émancipation du contexte immédiat, présupposée par la ritualisation, se réalise dans le cadre de la phonologisation (ou transformation des différences phonétiques en phonèmes), dans le cadre du passage de la connotation à la dénotation, dans la ritualisation de l'accent et de l'intonation (l'un des exemples cités se réfère à l'arabe classique, où *'aẓīm* « grand, extraordinaire », prononcé avec une intonation chantée, acquiert un sens sarcastique similaire à « *big deal* » en anglais, cf. p. 21).

Investi de sens par la répétition, le langage s'émancipe de toute signification – entre autres – toujours par l'intermédiaire de la répétition. La grammaticalisation, forme de changement connue dans toutes les langues, est le résultat de la répétition mais, dans la vision de Haiman, le langage dans son ensemble peut être le résultat du processus spécifique de ritualisation connu par l'espèce humaine.

3.4.2.3. Comment peut-on créer de nouveaux éléments grammaticaux ?

Nous venons de montrer que le système des mots fonctionnels dans différentes langues ne représente pas seulement le résultat de la grammaticalisation : il peut aussi provenir du niveau initial du langage

(c'est le cas des déictiques) ou il peut être créé ultérieurement, par nécessités pragmatiques, au cours de l'évolution des langues. Depuis Givon (1995), on parle de plus en plus d'une évolution des langues allant du discours vers la syntaxe et, de là, vers la morphologie.

L'on peut suivre cette évolution, pensons-nous, à travers l'histoire de la constitution de certains déterminants nominaux, quantificateurs avant tout, dont on sait qu'ils sont apparus à une époque relativement tardive de l'histoire des langues (toute une série de quantificateurs courants de l'arabe postclassique, comme *sā'ir*, « le reste de, tous les autres », par exemple, n'apparaît pas dans le Coran). Un mode d'évolution possible de ce type d'éléments nous a été suggéré par les observations d'Ibn Ǧinnī (voir aussi Anghelescu 2000 et, dans cet ouvrage, II. 5.). Selon lui, la nécessité de ce type d'expressions apparaît du fait que le fonctionnement de la langue est métonymique (en arabe, *maǧāz*) : quand on dit, par exemple, *ḍarabtu 'Amr^{un}* « J'ai frappé Amr », on emploie le verbe « générique » pour une action singulière, qui a pour objet une certaine partie du corps et non pas Amr dans son ensemble. L'occurrence des expressions du type « tout » ou « partie » s'explique justement par cette utilisation métonymique du verbe « frapper » et du nom-objet. Des propositions comme *ḍarabtu 'Amr^{un}* ***ra'sahu*** « j'ai frappé 'Amr – **sa tête** » où *ra's* apparaît en apposition par rapport à *'Amr*, sont semblables à *akaltu al-ra□īfa* ***ba'ḍahu*** « j'ai mangé le pain – **une partie de celui-ci** » : dans les deux cas, les grammairiens arabes parlent d'apposition de la partie au tout. On explique de la même manière les expressions corroboratives du type *nafsuhu* « lui-même », dans une proposition comme *qaṭa'a al-'amīru* ***nafsuhu*** *al-liṣṣa* « Le prince **lui-même** a tué le voleur », car, sans cette précision, on peut comprendre que le prince a simplement ordonné l'exécution. Les expressions en question ne sont pas redondantes, comme il semblerait au premier égard, souligne Ibn Ǧinnī ; leur apparition est déterminée par des raisons pragmatiques, ajouterions-nous. De même que dans le cas des articles, ces déterminants semblent être extraits des noms en fonction de leur « extension », comme disait Gustave Guillaume, ou en fonction du « domaine », dirait Culioli. Les exemples tirés du français cités par Culioli (*Sur le concept de notion*, 1990), qui parle de « *l'attraction au*

centre par identification », peuvent expliquer eux aussi l'apparition de certains éléments fonctionnels par extension de la notion :

C'est *encore* de la peinture.
Ce n'est *plus* de la peinture.
C'est *à peine* de la peinture.

On attribue même au verbe une extension, d'où la question possible : « *dans quelle mesure* est-il venu ? », avec des réponses comme « il n'est pas venu *du tout* » ou « ni de près, ni de loin ». Ibn Ǧinnī fait référence lui aussi au verbe générique et à sa réalisation possible dans le discours par le biais de différents « noms d'action », quelques-uns pouvant apparaître en surface sous la forme d'objet interne. Les exemples mentionnés par le grammairien arabe suggèrent que la « mesure » du verbe peut relever de certaines valeurs aspectuelles, idée que nous partageons (cf. II. 7.). Les auxiliaires aspectuels pourraient être considérés comme étant *extraits* du verbe, tout comme les déterminants nominaux cités peuvent être considérés comme « libérés » du nom au moment où les nécessités discursives l'exigent.

3.4.3. Stratégies de grammaticalisation

Nous introduirons sous le nom de « stratégies » ce que certains auteurs appellent, quant au processus de grammaticalisation, des « voies » ou « procédés » (*path*), ou bien, quant à la quantification des résultats d'un processus, « paramètres » ou « critères ». Hagège (1993, pp. 195–203) utilise le dernier terme pour parler aussi bien des stratégies « classiques » de grammaticalisation, à savoir celles dont on parle de manière courante, que des « critères » supplémentaires qu'il propose pour mesurer le degré de grammaticalisation.

3.4.3.1. Modifications formelles

Résumés par Hagège, les critères de grammaticalisation se présentent comme suit :

Critères traditionnels :

a. réduction formelle (des phonèmes, syllabes, marques morphologiques) ;

b. fusion formelle : dans bien des cas, aucun élément ne peut être inséré entre la nouvelle unité résultant de la grammaticalisation et l'élément qui l'accompagne, et avec lequel celui-ci entre dans une nouvelle relation ;

c. fixation séquentielle (*sequential fixation*) : la nouvelle unité ne peut pas permuter avec l'élément voisin, avec lequel elle entre en relation ;

d. limitation des possibilités combinatoires ;

e. spécialisation syntactique : la nouvelle unité n'a pas les mêmes fonctions dans la phrase que l'élément-source ;

f. modification sémantique : la nouvelle unité n'a pas le même sens ou les mêmes sens que l'unité-source.

Critères supplémentaires proposés :

a. le taux d'occurrence : le critère s'ajoute à d'autres critères, dans la mesure où l'élément grammaticalisé apparaît plus fréquemment que la source ;

b. le degré de prise de conscience : en principe, l'utilisation du nouvel élément est automatisée.

Pour ce qui est des critères « traditionnels » cités par Hagège, on pourrait observer que les éléments grammaticaux peuvent avoir non seulement moins de possibilités combinatoires que les éléments de la catégorie lexico-grammaticale dont ils proviennent, mais peuvent aussi dans certains cas, en avoir davantage : c'est le cas de certains des quantificateurs étudiés dans II. 5. ; *ğamī'* « tous », par exemple, peut apparaître :

– à l'état construit : *ğamī'u al-riğāli* « la totalité des hommes », « tous les hommes » ;

– en apposition : *al-riğālu ğamī'uhum* « les hommes, leur totalité », « tous les hommes » ;

– à l'accusatif : *al-riğālu ğamī'an* « les hommes, (dans) leur totalité », « tous les hommes ».

Le nominal « central », prototypique, ne connaît pas les deux dernières possibilités combinatoires, sur les trois présentées ci-dessus.

On peut encore observer que la « fixation » n'est pas seulement syntagmatique (« séquentielle »), mais aussi paradigmatique ; le nom se fixe à un seul cas, les verbes à une seule personne, à un seul temps, à une seule voix.

Bien qu'il existe des stratégies communes aux diverses langues dans le cadre de la grammaticalisation, la profondeur des modifications formelles est liée au système linguistique en cause. Si nous faisons référence à l'arabe, nous remarquons, par exemple, que les éléments grammaticalisés s'ajoutent assez facilement à l'élément déterminé, quoique la composition ne soit pas un procédé lexical prolifique en arabe : la langue classique connaissait un nombre relativement restreint de mots composés, la langue moderne en connaît davantage, mais ils sont le plus souvent des calques appartenant au langage technique. Il existe beaucoup d'exemples du type *ṭālamā* où la composition se manifeste aussi par la liaison graphique des deux éléments. On peut mentionner ici l'indéfini *mā* qui, postposé à un nom sans article et avec la terminaison *-n* (tanwīn), signifie « quelconque, certain ». La soudure amène également des modifications phonétiques : *-n*, l'indice d'indéfini du substantif, est assimilé par le *m* de *mā* (une combinaison comme *li-'amr^{in} mā* « pour une certaine raison » devient *li'amrimmā*).

L'interrogatif-relatif *mā* se combine aussi avec d'autres mots fonctionnels (prépositions, conjonctions), la combinaison entraînant parfois la réduction de la voyelle longue de *mā* (*limā* « pourquoi »). En combinaison avec les interrogatifs du type *'ayna* « où » et *kayfa* « comment », *mā* fournit des mots indéfinis généralisants, ayant une structure connue dans beaucoup de langues comme *'aynamā* « n'importe où », *kayfamā* « n'importe comment ». Comme nous l'avons montré ci-dessus, les morphèmes grammaticaux, éléments à corps phonétique réduit, s'ajoutent les uns aux autres en arabe sans les restrictions qui contraignent les éléments lexicaux.

3.4.3.2. Modifications sémantiques

Dans la conception courante, on dit que la grammaticalisation conduit à la généralisation du sens de l'élément-source. Hopper et Traugott (1993, p. 97) soulignent que, dès le début, le sens de l'élément qui se grammaticalise doit être « général » et « de base ». Il est significatif qu'un mot qui veut dire « chose » se grammaticalise, en diverses langues, pour exprimer différentes valeurs généralement liées à l'idée d'indéfini. Le mot équivalent en arabe, *šay',* signifie « rien » dans une phrase négative et « quelque chose » dans un phrase affirmative. Il peut aussi, en arabe littéraire, servir de support à un adjectif qui se substantivise (*šay' kaṯīr* « beaucoup »), pouvant également être utilisé comme quantificateur indéfini : *šay' min* « un peu de ». Dans certains dialectes arabes parlés, le mot, réduit phonétiquement, (*šē*), est employé comme article indéfini : *šē rāğil* « un homme » ; réduit plus encore (à *š*), il fournit un élément de la négation double (qui équivaut à *pas* en français). Bien des langues sélectionnent des mots signifiant une petite quantité pour exprimer une négation emphatique, au début, qui peut finalement rester l'unique négation du système. A côté du français *pas*, qui exprime très bien un tel type d'évolution, on peut citer l'exemple du roumain *nu se aude* ***muscă,*** litt. « On n'entend **mouche** » = « on n'entend rien ».

Les verbes qui se grammaticalisent doivent être des éléments supra-ordonnés dans leur champ lexical, par ex. « dire », et non pas « murmurer », « aller » et non « se promener ». Il est rare qu'un verbe à signification particulière se grammaticalise, ou cela se produit seulement après qu'il a pris un sens plus général : par exemple le mot latin *ambulare* « se promener », qui donne en français *aller* et qui, à son tour, fournit un type d'auxiliaire du futur d'un type très fréquent dans différentes langues, à savoir un auxiliaire de futur constitué à partir d'un verbe de mouvement.

Si nous faisons référence aux classes lexico-grammaticales, nous constatons que ce sont les éléments les plus marginaux dans chaque classe qui tendent en général à se grammaticaliser. Un nom prototypique est celui qui désigne une entité concrète, apte à devenir sujet ou topique dans la phrase ; un verbe prototypique est un verbe qui

se réfère à une action et qui est susceptible de devenir prédicat dans la phrase. Cependant, l'inverse est toujours possible : un nom ou un verbe fréquemment utilisés en dehors de leurs fonctions prototypiques se « marginalisent » à l'intérieur de la classe dont ils font partie, et ont tendance à se grammaticaliser. Nous avons montré ci-dessus (I, 3.4.1.2.) qu'un verbe d'état comme *ṭāla* (« être long, se prolonger ») est particulièrement apte à se grammaticaliser. La forme causative de certains verbes de ce type peut également se grammaticaliser, fournissant par exemple des auxiliaires aspectuels : *'aṭāla 'intiẓāruhu,* litt. « il a prolongé son attente », soit « il a longuement attendu » ; *kaṯura* « être nombreux » ; *'akṯara* « faire qqch. d'une manière fréquente », ex. : *'akṯara ḏikrahu* « il a fréquemment mentionné ».

Dans la catégorie des noms, substantifs et adjectifs, se grammaticalisent notamment les éléments qui expriment des significations relationnelles, et surtout liées à l'espace. L'arabe offre même un schème qui exprime de telles significations : *'af'alu* (nous y avons fait largement référence dans Anghelescu 1985 c). Il est significatif que l'on rencontre quelques éléments construits selon ce schème dans la catégorie des quantificateurs indéfinis, où les significations sont conçues comme corrélatives, c'est-à-dire portant sur la relation tout/partie, général/particulier etc. Nous étudions ces types de morphèmes à signification relative dans II 5. Retenons pour le moment que la forme d'un quantificateur comme *'ağma'* « [tous] ensemble », peut être expliquée par la signification relationnelle du schème *'af'alu.*

A part cela, l'arabe connaît des procédés de marquage pour certains éléments dont les significations étaient conçues en opposition relationnelle et qui sont sortis de cette relation pour exprimer des significations absolues : *qabla/ba'da* signifient « avant/après » (qqch.) et portent la désinence de l'accusatif *a* « figé », tandis que *qabl*^{an}, qui porte la désinence de l'accusatif non déterminé « figé », signifie « auparavant » ; *ma'a* signifie « avec (qqn) » et *ma*$^{'an}$ (à *tanwīn*) signifie « ensemble ». Ces différences de sens suggèrent que les désinences en question, qui expriment initialement le cas et la détermination, sont arrivées à exprimer aussi des valeurs différentes, comme celles qui concernent l'expression relationnel/non relationnel dans le champ des éléments fonctionnels.

3.4.3.3. La métaphore dans les mots grammaticaux

Dans différents ouvrages sur la grammaticalisation, la métaphorisation est conçue comme l'une des stratégies de grammaticalisation mentionnées antérieurement. L'attention particulière prêtée à la métaphorisation, ces dernières années, dans le cadre du processus de grammaticalisation, coïncide avec la multiplication impressionnante du nombre d'ouvrages consacrés à la métaphore cognitive, surtout dans la lignée promue par Lakoff. L'un des ouvrages parus au tout début dans ce domaine, *On the metaphorical base of grammar* (1986), d'Ulrike Claudi et Bernd Heine, se distingue par le fait que l'emploi de la métaphore – y compris la métaphore grammaticale – y est étudiée comme une tentative pour décrire des phénomènes conceptuels complexes dans les termes de phénomènes moins complexes, et cela en dépit de la tendance dominante jusqu'alors, selon laquelle le changement sémantique obtenu suite à la grammaticalisation était une « simplification » ou un « appauvrissement ».

Les auteurs y décrivent le processus de métaphorisation selon une hiérarchie conceptuelle dans le cadre de laquelle la conception d'un élément du couple dans les termes de l'autre élément se manifeste de droite à gauche :

qualité<- processus <- objet <- personne

Dans la langue ewe, de la famille nigéro-congolaise, que les auteurs de l'ouvrage citent en exemple de la hiérarchie proposée, le mot qui signifie « enfant » (*vi*) est employé métaphoriquement non pas seulement pour un être humain jeune, mais aussi pour un objet de petite taille, en tant que procédé marquant le diminutif (pour former, par exemple, l'équivalent de « petite maison » à partir de « maison »).

Le fait que les auteurs recourent à une langue « exotique » pour sélectionner des exemples de certains métaphores grammaticales exprimant le temps suggère l'idée que la conception du temps en termes spatiaux peut être qualifiée d'universal linguistique : si des langues aussi éloignées des nôtres ont recours aux mêmes procédés de conceptualisation, cela veut dire que les stratégies en question sont communes à toutes les langues, semblent dire ces auteurs.

Dans ce qui suit, nous allons étudier la métaphore au sens courant d'« expression figurée » (arabe : *maǧāz*) et considérer la métaphorisation comme une forme principale de changement sémantique dans une direction abstraite, y compris dans le cadre de la grammaticalisation. Comme nous l'avons montré ci-dessus, la grammaticalisation des éléments lexicaux n'est pas la seule source de formation des catégories fonctionnelles ; c'est la raison pour laquelle on parle de métaphore dans le cadre des éléments fonctionnels, et pas seulement dans celui de la grammaticalisation. Selon nos observations, la métaphore grammaticale ne se distingue pas de façon essentielle de la métaphore lexicale ; les deux types de métaphores puisent leur source principale dans la structure du corps humain et dans son mouvement dans l'espace (voir Lakoff) ; de là dérivent les éléments communs de la métaphorisation grammaticale dans les diverses langues du monde. La plupart des exemples tirés de l'arabe soulignent l'existence de ces éléments communs ; certains de ces exemples, qui apparaissent comme particuliers à l'arabe (en raison, peut-être, de l'insuffisance du matériel dont on a pu disposer dans les autres langues), montrent le rôle du cadre naturel et socio-culturel dans le processus de la métaphorisation lexicale et grammaticale.

3.4.3.4. Métaphores dans les mots grammaticaux de l'arabe

3.4.3.4.1. Le corps humain, les animaux domestiques : sources de métaphores grammaticales en arabe

La constitution d'éléments fonctionnels à partir de noms des parties du corps s'inscrit dans le cadre général de la métaphorisation des noms en question dans les différentes langues du monde. Rappelons encore une fois que la métaphore grammaticale fait partie de la tendance générale à la constitution de significations abstraites par métaphorisation à partir d'objets concrets. En ce qui concerne l'arabe et les autres langues sémitiques, on remarque surtout la

tendance à représenter l'individu par la partie du corps qui semble plus évidente (la face, la tête, les yeux), et de faire de certains de ces éléments, par métaphorisation, des dénombreurs ou des pronoms d'identité (du type « soi-même »). Mais les noms des parties du corps fournissent surtout, en arabe et dans d'autres langues sémitiques, des prépositions. P. Dhorme (1923) avait remarqué qu'en hébreu et en akkadien les noms des parties du corps tendent à devenir simples prépositions, comme *idi* « à côté de » (de *idu* « bras »), *libbi* « dans » (de *libbi* « cœur »), *ser* « sur » (de *sîru* « dos »), *arki* « derrière » (de *arku* « le derrière »), *pani* « devant » (de *panu* « visage » ; toutes sont mentionnées à la p. 142 : leur source a été indiquée auparavant).

Notons également que ce n'est pas seulement le corps humain, mais aussi le corps de l'animal, qui peut être à l'origine de certaines métaphores, y compris grammaticales. Claudi et Heine (1986), ainsi qu'Hagège après eux (1993), évoquent quelques langues couchitiques et nilotiques où « tête » désigne la partie antérieure d'une chose, ceci parce que la métaphore se réfère au corps d'un animal. Bon nombre de significations abstraites en arabe ont pour origine la métaphorisation des éléments liés au monde des animaux domestiques. La racine *ḥ-r-m* qui signifie « interdit », « inviolable » et donc « sacré », en arabe, a comme point de départ la métaphorisation du terme concret de « clos » (*ḥarīm*) ; le mot qui signifie « sagesse », *ḥikma*, veut dire à l'origine « mors », donc se lie à l'idée de « (se) contenir ».

P. Dhorme, déjà mentionné, a étudié l'emploi métaphorique des noms des parties du corps humain dans les langues sémitiques (surtout en hébreu et en akkadien) et a été ébloui par « le spectacle de ces Sémites animant et humanisant autour d'eux la nature et les arts, en prêtant aux choses les organes de l'homme ou de l'animal » (1923, p. 14). Bon nombre de ces métaphores nous sont connues parce qu'elles sont devenues courantes dans nos langues par l'intermédiaire des traductions de la Bible : par exemple, être beau, être bon « aux yeux de », « la face de la terre » etc. Mais, à part celles-ci, il serait intéressant à voir combien de ces métaphores sont communes à d'autres langues non apparentées avec les langues sémitiques ou avec les langues indo-européennes. La tendance à la métaphorisation des

parties du corps, commune à diverses langues, peut confirmer l'hypothèse de Lakoff sur le corps humain en tant que base universelle de la catégorisation.

L'équivalent du mot « tête » produit de nombreuses métaphores lexicales dans diverses langues du monde : « partie supérieure d'un objet », « extrémité », « chef » etc. Etant utilisé métonymiquement et en tant qu'expression d'un individu ou d'une chose prise dans sa totalité, diverses langues l'utilisent comme « dénombreur », comme dans « par tête » ou « tête de bétail ». L'arabe emploie elle aussi le mot *ra's* « tête » en tant que dénombreur. Furayḥā (1988, p. 112) observe que les peuples sémitiques comptaient en utilisant le mot « tête » tout comme les Libanais, de nos jours, comptent des « têtes de moutons » *ra's ġanam*, ou « têtes de bovidés » *ra's baqar*. Parce que on compte par têtes surtout les animaux et les esclaves, « les Akkadiens finirent par donner à *resu* le sens d''esclave' » (Dhorme, p. 21). J. Greenberg (1972) remarque qu'il y a des termes communs à partir desquels sont constitués les dénombreurs (*numeral classifiers*) dans diverses langues (*cf.* II.5.2.2.) et que « la tête », pour les animaux, en fait partie.

A part cette fonction de dénombreur, on retrouve l'équivalent du mot « tête » en arabe dans un mot grammaticalisé sous la forme figé *ra's*^{an} qui signifie « directement, immédiatement ». On peut se demander si cette expression de la directitude ne peut pas être lié plutôt au corps de l'animal qu'à celui de l'homme, car nous semble que c'est la position de la tête de l'animal qui peut suggérer cette métaphore.

Le mot *nafs* « souffle, âme », est utilisé métaphoriquement comme expression de l'identité dans les pronoms et les adjectifs de « renforcement », d'« identité » ou d'« identification » du type *al-rağulu nafsuhu* « l'homme lui-même », ou bien *nafsu al-rağuli* « le même homme ». Le même mot apparaît grammaticalisé en tant que pronom réflexif : *qatala nafsahu* « il s'est tué (lui-même) ». L'équivalent de ce nom en d'autres langues fournit des « dénombreurs » (voir, par exemple, en français « un village de mille âmes », soit « un village de mille habitants »). Le mot *rūḥ* « âme, esprit » semble être utilisé en maltais en tant que dénombreur pour les personnes. Le mot *ḏāt*, composé d'éléments à l'origine déictique, et

qui signifie « l'être », est employé lui aussi en tant que pronom-adjectif d'identité. Avec la même valeur, on utilise *'ayn* « œil » : *al-rağulu 'aynuhu* : l'homme lui-même.

Le mot *'awwalu* qui signifie, en arabe classique, « le premier », signifiait aussi, en arabe ancien, le numéral « un » (ultérieurement *wāḥid, 'aḥad,* provenant d'une racine biconsonantique *ḥ-d* liée à l'idée de « limite ») : selon Furayḥā (1988), celui-là dérive de la racine biconsonantique *w-l* qui signifie « visage », tandis que *'āḫar* « l'autre, le deuxième » et *'āḫir* « le dernier », dérivent de la racine *ḫ-r* « partie postérieure, derrière ». Notons que les numéraux et les pronoms respectifs, à signification relationnelle, sont construits selon le schème *'af'alu*, dont la valeur relationnelle a été mentionnée ci-dessus (II. 4).

« Visage » et « derrière » sont utilisés comme métaphores pour les mots fonctionnels en diverses langues mais, en général, pas de façon similaire. On peut d'ailleurs constater que les éléments du couple ne sont pas symétriques ; dans ce cas comme dans d'autres, il existe toujours une sorte de prééminence de l'un des termes. La productivité métaphorique du nom désignant la « face » par rapport à celui, corrélatif, désignant le « derrière », peut s'expliquer si l'on prend en considération une anecdote relatée par Culioli :

> *Une petite fille de six ans m'a demandé : 'Pourquoi est-ce que vous avez tous un dos ?' Je lui ai répondu : 'Mais tout le monde a un dos !' Sur quoi elle a dit : 'Moi, je n'en ai pas. ' C'est intéressant puisque cela pose le problème de la symétrie et de l'absence de symétrie dans l'organisation de notre espace par rapport à notre corps. On ne voit pas son dos, et l'image dans le miroir privilégie la face* (1990, p. 35).

« Visage » et « derrière », qui ne sont pas symétriques aux yeux du locuteur, ne sont pas utilisés de façon symétrique dans la langue. L'arabe fournit une preuve bien convaincante de cette asymétrie en dénommant « l'autre » (*'āḫaru*) par un mot provenant de la racine qui signifie « partie postérieure », comme nous l'avons déjà montré.

La racine qui se trouve à la base du mot « visage » en arabe classique (*w-ğ-h*) fournit toute une série de métaphores lexicales

(*wağh* signifie également « personnage important, notabilité »), et toute une série de mots fonctionnels : nous pensons, par exemple, à *wağh* ou *wiğha* au sens de « manière », comme dans les expressions du type *bi-wağh^in ḫāṣṣ* « d'une manière particulière », *'alā wağhi al-'iğmāl* « généralement parlant », *min wiğhati al-naẓariyya* « d'un point de vue théorique » – autant d'expressions où *wağh* apparaît en voie de grammaticalisation, similaire, dans un certain sens, au mot français « manière », lui aussi en voie de grammaticalisation.

Le visage est considéré comme un élément essentiel de la personne, donc, par extension, la personne même ; le mot arrive à signifier aussi l'élément essentiel d'une chose, d'où l'expression *ḍaraba wağha al-'amri wa 'aynahu* « il en a abordé les aspects essentiels ». En arabe classique, *wağh* était employé pour exprimer le réflexif à côté de *nafs*, mais moins grammaticalisé que celui-ci (d'ailleurs remplacé dans l'arabe moderne), ce qui transparaît dans le fait qu'il n'acquiert cette valeur que dans certaines expressions comme *'aslamtu wağhī* « j'ai obéi (à la volonté de Dieu) » (voir aussi Bravmann, 1972, p. 22). On trouve la racine dans des mots grammaticalisés comme *tuğāha* « vis-à-vis de ».

Le mot qui désigne « bouche » en arabe, figé sous la forme de *fī*, peut constituer une des prépositions les plus fréquentes – l'équivalent, en quelque sorte, de « dans ». La métaphore grammaticale dont l'origine est « bouche » part de l'idée de récipient, à la différence des métaphores lexicales qui, elles, partent de l'idée d'« orifice », en arabe comme dans bien d'autres langues.

Le numéral arabe *ḫams* « cinq », ayant des formes similaires dans d'autres langues sémitiques, vient d'une racine qui signifie « main » ou « poing ». Une dérivation métaphorique semblable a été proposée pour certaines langues indo-européennes : dans l'ancien slave, « poing » se disait *pesti*, et « cinq » *peti* (Graur, 1971, p. 16).

Les noms de certaines parties du corps humain sont à l'origine de quelques verbes qui en désignent diverses utilisations : la main sert aux transactions sociales (*sā'ada, 'ayyada* « aider » dérivent de « bras » et de « main », respectivement) ou en peuvent subir quelques-unes (douleur, blessure : voir II 1. *Les classes lexico-grammaticales*). Les dictionnaires enregistrent un grand nombre d'expressions contenant le

mot *yad* métaphorisé pour signifier, par exemple, « la force », « l'autorité » : *ḏū al-yad* « celui qui possède l'autorité, une personne influente », *lahu yad* « il possède l'influence » etc. Dans certaines expressions, *yad* semble grammaticalisé : *'alā yad* « sous la main de, à l'aide de, grâce à », *bayna yaday* « en face de, à la disposition de ». C'est une occasion pour nous de remarquer encore une foi que la grammaticalisation est une forme de ritualisation et qu'il y a une ressemblance ou une continuité évidente entre la fixation d'un mot dans le cadre des locutions et sa fixation en tant qu'élément fonctionnel.

Le mot *qadam* « pied », fournit un verbe qui signifie « mettre devant » (*qaddama*) et le mot grammaticalisé *quddāma* « devant » dans l'espace. Mais le verbe *qadima*, dérivé de la même racine, signifie « venir » et le participe actif de ce verbe *qādim* signifie « à venir », donc « futur » ce qui est à prévoir, vu la signification exprimée par « à venir, venant » dans d'autres langues également. Mais la racine fournit aussi une série de lexèmes se rapportant au passé, à l'antériorité, par exemple *qadīm* qui signifie « ancien, vieux », ce qui est expliqué par P. Lory (1988) par le fait que le « devant » (« en face ») et le « passé » sont réunis parce qu'ils sont « établis et bien connus », tandis que ce qui arrive après (*ba'd*), est lié à la racine qui signifie « lointain », est incertain et fuyant. On peut trouver d'autres explications aussi : il est possible, par exemple, que la valeur exprimé par le schème *fā'il* de *qādim* qui est en cause, et qui fait que ce dernier exprime « /déjà/ venu, arrivé » donc, « passé ».

Le mots arabes *'aqab* et *'aqib* signifient « talon du pied » et fournissent par métaphorisation une série de lexèmes qu'on peut comprendre à partir du français « talonner », donc « suivre de près ». Les mots grammaticalisés *'aqba* et *'aqiba* signifient « à la suite de », « [immédiatement] après ». Les mots correspondants dans d'autres langues sémitiques (par exemple *eqbu* en akkadien), arrivent à exprimer, par métaphorisation, des significations proches à celles que nous avons mentionnées pour l'arabe, et, en plus, l'idée de causalité : « par suite de, à cause de » (*cf.* Dhorme 1923, p. 160).

Le mot *ǧanb* qui signifie à l'origine « flanc, côté du corps », arrive à signifier « côté » puis « à côté » dans *'ilā ǧānib* et « de la part de » dans *min ǧānib* (cette expression peut-être calquée,

introduit parfois en arabe moderne le sujet réel dans les propositions contenant un passif).

Les verbes de perception physique de l'arabe, comme *ra'ā* « voir » et *wağada* « trouver », servent aussi à exprimer la perception psychique : « considérer qqn. ou qqch. de telle manière » ; on les utilise en tant que verbes modaux, surtout à la première personne (voir chapitre VI, II[e] partie, *Modalités et modalisateurs*). Tout comme dans d'autres langues, la forme passive du verbe *wağada*, ainsi que plusieurs dérivés de la même racine, expriment l'idée d'« existence ».

3.4.3.4.2. L'espace et le déplacement dans l'espace, source de métaphores grammaticales

Les plus anciennes des remarques concernant la grammaticalisation, portent sur la constitution de certains auxiliaires temporels et aspectuels à partir des verbes de mouvement : un verbe signifiant « marcher » fournit, dans nombre de langues, des auxiliaires du futur ; un verbe signifiant « venir » fournit des auxiliaires qui indiquent un parfait ou un résultatif (le français constitue un bon exemple, en ce sens, de métaphorisation des verbes de mouvement à composante déictique). Lichtenberk (1991) présente le processus de grammaticalisation de certains verbes « directionnels » (du type *go, come* et *return*) dans certaines langues et remarque des éléments communs dans des langues non apparentées. Malgré cela, la conclusion de son article est qu'il est impossible de prédire quelle fonction grammaticale ces verbes arriveront à remplir, et même s'ils en rempliront une. Du point de vue qui nous intéresse ici, ce ne sont pas les prédictions qui sont importantes, mais le constat qu'il y a des éléments communs dans la grammaticalisation de certains verbes « directionnels » en arabe et dans les langues océaniennes auxquelles se rapporte Lichtenberk. Par ailleurs, l'exemple souvent cité pour montrer l'évolution, commune à beaucoup de langues, vers la « désémantisation » de certains éléments par le biais de la grammaticalisation, est celui des déictiques devenus articles puis,

éventuellement, marques de classe (ou de genre, comme en français), pour disparaître ensuite, parfois complètement.

Si l'on admet que les déictiques constituent la couche la plus ancienne des langues, les significations qui se développent par la métaphorisation de termes indiquant la distance concrète peuvent constituer un important indice de l'évolution du langage en général. Nous analyserons largement ces développements métaphoriques dans le chapitre « Déixis » (II. 4.). Dans les sous-chapitres suivants, nous présenterons brièvement quelques observations générales.

3.4.3.4.3. Deixis et conceptualisation de l'espace

En arabe, comme dans toutes les autres langues que nous connaissons, les références spatiales servent de base aux références temporelles. Des expressions comme « aujourd'hui » (*al-yawma*), ou « à cette époque-là » (*fī ḏālika al-waqt*), sont aussi courantes dans cette langue que dans d'autres.

L'arabe témoigne, par les particules *'iḏ* et *'iḏā* (les deux comportant des éléments déictiques dans leur composition), d'une évolution significative : des interjections aux présentatifs (du type « voilà, voici »), étroitement liés aux déictiques spatiaux, puis, de là, à l'expression du temps, et plus loin, à l'expression de la cause (*'iḏ*) ou de la condition (*'iḏā*). Beaucoup de langues, dont le roumain, expriment la causalité par des mots liés au temps (« du moment que... »), et l'expression de la condition est si étroitement liée à l'expression temporelle que les phrases où apparaît *'iḏā* en arabe peuvent être considérées soit comme conditionnelles, soit comme temporelles, donc peuvent être traduits soit par *si*, soit par *quand*.

Si l'arabe possède un article défini (*al-*) dont l'origine est un démonstratif, dans cette langue comme dans d'autres langues modernes, la fonction anaphorique des démonstratifs est celle qui prévaut. Les déictiques textuels (anaphoriques, cataphoriques) contribuent à la présenter le texte comme un trajet : « l'on s'arrête *ici* », « l'on a montré *ci*-dessus » etc.

En arabe, ce qui attire l'attention, c'est l'emploi métaphorique de la distance, non seulement dans les conditions où celle-ci est utilisée dans d'autres langues – pour exprimer la distance sociale, par exemple (l'arabe utilise, lui aussi, la troisième personne pour une interpellation polie) –, mais également pour exprimer le transcendant : selon D. E. Kouloughli, l'usage du démonstratif d'éloignement dans l'expression désignant les références au Coran, *ḏālika al-kitāb* « ce livre-là », s'explique, d'après les commentateurs, par la valeur de « glorification » (*ta'ẓīm*) que peut avoir ce type de démonstratif.

Notons que les démonstratifs d'éloignement s'utilisent surtout pour exprimer des significations abstraites : par exemple, pour l'expression « présentative » de l'existence par l'intermédiaire des déictiques adverbiaux comme *hunāka, ṯammata* (« là, là-bas »), contexte où la « localisation » ne s'opère pas dans le concret, mais dans l'« espace » de la communication, et pour signifier l'irréel, l'indéfini, en employant, *ṯammata*, dans certains contextes où le mot apparaît comme manifestant l'existence : *'iḏā kāna hunāka/ṯammata kitāb* « s'il existe quelque part un livre... ».

Nous y ajouterons – quoiqu'il ne s'agisse pas de déictiques, mais de l'utilisation métaphorique de la distance – l'expression modale *'istab'ada* « considérer comme peu probable » (litt. « considérer comme lointain ») : en arabe comme dans d'autres langues, ce qui est vraisemblable est « proche », ce qui est invraisemblable est « loin » (voir en français « loin de moi l'intention de... » pour « je n'ai pas du tout l'intention de... »).

Selon Bravmann (1972, pp. 32–38), l'idée d'« éloignement » est valorisée, en arabe, dans la perspective du nomade, pour lequel rester sur place ou dans les parages est moins valorisant que le cheminement; le voyage, qui relèvent d'une noble ambition : *ba'īd al-himma* litt. « celui qui vise loin », pourrait être traduit selon lui par « animé d'une noble ambition ». *Al-dunyā*, litt. « ce qui est proche » (une prétendue forme d'élatif, qui est en fait l'expession d'une signification relationnelle), désigne dans l'Islam, « le monde d'ici-bas », dévalorisé par rapport à *al-'āḫira* (« le monde de l'Au-delà »). Bravmann attire également l'attention sur le sens de

daniyy, à l'origine « proche », devenu, par une métaphore découlant de la conception mentionnée, « bas » et « misérable ».

3.4.3.4.4. Verbes de posture ou de mouvement, auxiliaires temporels et aspectuels

Les verbes de mouvement fournissent en arabe littéraire, mais surtout dans les dialectes parlés, une large catégorie d'auxiliaires temporels et aspectuels (voir II.7.). Nombre de ces verbes s'utilisent dans l'expression de l'inchoatif (au sens large de passage d'un état à un autre, ou bien dans le sens d'ingressif). Nous en présenterons ci-après les significations de base pour montrer quels types de significations sont rendus « abstraits » afin d'exprimer l'idée de début, de devenir, de transformation, et celle qui leur est corrélée, c'est à dire l'idée d'imminence :

A. Inceptif

'aḫaḏa « prendre, saisir »
ğa'ala « mettre »
ṭafiqa « s 'asseoir »
'aliqa « être suspendu, s'accrocher »
'aqbala « venir »
qāma « se lever »
habba « se dépêcher »
rāḥa « partir, s'en aller »
'inṭalaqa « partir »

B. Transformation

ṣāra « marcher »
'āda « retourner, revenir »
rağa'a « retourner »
qa'ada « s'asseoir »
ğā'a « venir »
ḫarağa « sortir »

C. Imminence

kāda « rencontrer un obstacle »
'awšaka « se dépêcher, se presser »

Les verbes de la catégorie A tendent à exprimer le mouvement en relation avec la « source », le « point de départ » (du type « partir »), tandis que ceux de la catégorie B tendent à l'exprimer en rapport avec le « but » ou le « point d'arrivée » (du type « venir ») ou la coïncidence du point de départ avec le point d'arrivée (du type « rentrer, retourner »). La composante déictique des verbes de mouvement cités ci-dessus peut expliquer les types de significations inchoatives qu'ils arrivent à exprimer par métaphorisation : dans le cas des verbes A, quelque chose part *d'ici*, le moment de référence, pour arriver *là-bas* (dans le futur relatif), alors que dans le cas des verbes B, quelque chose vient de *là-bas*, du passé, pour arriver *ici*, au moment de référence. Les exemples de couples de verbes devenus auxiliaires « inceptifs » ou « de devenir », présentés ci-dessous, pourraient justifier notre généralisation :

rāḥa, *'inṭalaqa* « partir » et « commencer »
qāma « se lever » et « commencer »
'atā, ğā'a « venir » et « devenir »
qa'ada « s'asseoir » et « devenir »

La présence, qui pourrait paraître étrange au premier regard, de verbes ayant la signification de « revenir » dans la catégorie des verbes qui expriment le « devenir » peut être expliquée par un trait sémantique qu'ils présentent : le retour au point initial se produit après un parcours. Elle peuvent, donc, exprimer – par métaphorisation – un résultatif : « il arrive à… ». On remarque, dans la catégorie des verbes inceptifs, que certains signifient à l'origine « saisir », « mettre » et « prendre ». Le roumain offre des inceptifs dérivés par métaphorisation de tous ces types : nous observons, cependant, que le fait d'abstraire ces significations liées, initialement, au mouvement concret se réalise en roumain par la voix pronominale : « *prinde să se însenineze* », mais « *se apucă de treabă* », « *se pune pe citit* » et même « *o ia la sănătoasa* ». D'autres langues,

comme le français (*se mettre à*), le chinois ou le japonais, expriment l'inceptif à l'aide de verbes à significations similaires.

Certains de ces verbes de mouvement devenus auxiliaires inchoatifs gardent des traces de leur origine : des verbes comme *habba* ou *qāma* introduisent l'idée de dynamisme, d'action qui démarre. Grand'Henri a remarqué cette idée de dynamisme en rapport avec les équivalents dialectaux de *qāma* : *qām sob(b)nī* « il s'est mis (tout à coup) à m'insulter » (1977, pp. 448–449).

Dans la langue littéraire, les verbes de mouvement sont moins présents dans la catégorie du duratif que dans celle de l'inchoatif ; les dialectes parlés présentent, en revanche, une large catégorie de préfixes dérivés à partir des verbes de mouvement, certains exprimant le duratif et le progressif dans d'autres langues également (voir Cuvaly 1991, Grand'Henri 1976, 1977, 1978 etc.).

3.4.3.4.5. Sur une préposition indiquant le point de départ (arabe : min, *français :* de*) au partitif*

L'arabe partage avec d'autres langues la formation d'un partitif à partir d'une adposition indiquant initialement le point de départ dans l'espace (ar. *min*). Alice C. Harris et Lyle Campbell (1995, p. 55), auteurs d'un ouvrage portant sur le changement syntactique dans une perspective typologique, incluent, parmi les constructions syntactiques universellement utilisées, « *the use of a case or adposition meaning* 'from' *for the periphrastic expression of the genitive and partitive* ».

Nous ne savons pas si la construction en question est réellement universelle, mais il est surprenant de voir que des langues qui n'ont aucune relation génétique, comme l'arabe et le français par exemple, peuvent développer une signification abstraite de « partitif » à partir d'une préposition qui a à l'origine le sens de « point de départ » (voir les explications proposées par les grammairiens arabes pour cette évolutions dans II.5.). *Min* est en arabe un quantificateur qui montre que, dans le domaine de la quantification aussi, on peut avoir affaire à des métaphores d'expressions spatiales.

3.4.3.4.6. Intensifieurs résultant des métaphores spatiales

Dans la catégorie des éléments exprimant la catégorie de la gradation (« intensifieurs »), on en rencontre également qui ont leur origine dans des mots faisant référence à l'espace. D'ailleurs, la gradation même est conçue comme une échelle qui a une partie supérieure, une partie centrale et une partie inférieure (voir Bolinger, 1972). En arabe, comme dans d'autres langues, au **haut** degré de la qualité vont correspondre des éléments lexicaux ou à divers degrés de grammaticalisation, ayant pour sens « au-dessus », « en haut », « par dessus », « plein », « arrivé au sommet », « arrivé au but ».

Un degré plus élevé de grammaticalisation est probablement atteint par *bāliġ*, le nom d'agent d'un verbe qui signifie « arriver, atteindre le sommet » : *bāliġu al-'ahammiyya* « d'une importance extrême », et *fawqa* « au-dessus » – un nom grammaticalisé ayant la valeur d'une préposition dont les utilisations, en tant qu'intensifieur, sont suggérées dans la même mesure par les utilisations de son correspondant dans d'autres langues (voir, en roumain, ***peste** poate* « **au-dessus** du possible »).

3.4.3.4.7. D'autres métaphores grammaticales

A côté des verbes de « posture » ou de mouvement qui sont à l'origine de certains auxiliaires aspectuels et temporels (II.5.2.2.), l'arabe connaît une série d'auxiliaires exprimant l'inchoatif, dérivés de verbes qui signifient à l'origine l'idée d'« être » ou de « faire » (quelque chose) à un moment donné :

'asfara	« être » ou « faire » qqch.	à l'aube
ġadā	"	le matin
'aḍḥā	"	en plein jour, avant midi
'amsā	"	le soir
rāḥa	"	le soir
bāta	"	pendant la nuit

Ces auxiliaires peuvent être introduits tantôt dans des phrases verbales (*'amsā yaḫšā* « il s'est mis à craindre »), tantôt dans des phrases nominales (*'aṣbaḥa malik*[an] « il est devenu roi ») ; dans les deux cas, l'idée est celle de changement à partir d'un état antérieur.

Dans une perspective typologique, cette manière de conceptualiser le changement, le devenir, à partir du modèle offert par le passage du jour à la nuit, et vice versa, est très intéressante. Selon nous, la métaphorisation a également été favorisée par la capacité de l'arabe à former des dénominatifs à significations très variées, significations qui constituent par elles-mêmes un « dépassement » du sens de l'étymon (nous faisons référence à la signification de base, celle de « dépassement » du mot, ou « sens figuré » – en arabe *maǧāz*). Le modèle qui se trouve à l'origine de cette sous-catégorie des inchoatifs semble être offert par *'aṣbaḥa* et *'amsā*, dérivés, respectivement, de *ṣabāḥ* « matin » et *masā'«* soir ». L'utilisation, avec sujet personnel, des verbes de ce type n'est pas un fait habituel dans les langues, ce qui permet de supposer qu'en espagnol et en portugais, les verbes en question avaient été calqués sur l'arabe: *amanecer, anochecer/amanhecer, anoitecer* (Monika Winet, 1995, l'a démontré de façon convaincante). Le glissement de ces verbes entre le sens lexical, présenté comme étant respectivement « se réveiller » et « s'endormir », et le sens grammatical (métaphorique) de « être » – et « devenir », ajoutons-nous – a été signalé également par Sībawayhi (*Kitāb* II, p. 21).

Cependant, il est fort possible que le modèle ait aussi été proposé par un verbe comme *rāḥa*, avec la signification initiale de « partir le soir » ou « arriver le soir » (d'où le sens général de « partir ») ; dans ce cas, le sens inchoatif que les verbes de cette catégorie induisent est toujours lié à l'idée de mouvement.

La première hypothèse – selon laquelle la signification temporelle aurait été à l'origine de l'idée d'inchoatif –, nous semble plus probable, les traces de l'étymon subsistant même dans les emplois actuels des verbes *'aṣbaḥa, 'amsā*, *bāta*. Tandis que le premier, le plus usité, se réfère soit à une transformation en général, soit à un changement positif, les derniers semblent connoter un changement négatif (*al-ḥayātu 'amsat mu'aqqada fī 'aṣrinā hāḏā* « la

vie est devenue difficile de nos jours »). Mais il s'agit là de tendances, et non de différences de sens absolues.

D'autres métaphores significatives se situent dans la sphère des modalités. L'idée de « nécessité » (*ḍarūra* « nécessité », *min al-ḍarūriyy* « il est nécessaire ») s'exprime en arabe à l'aide de dérivés d'une racine qui veut dire « nuire, porter préjudice », d'où l'idée de « contrainte ». L'idée de « possibilité » s'exprime, entre autres, par les dérivés d'une racine qui se réfère à l'« amplitude » : *wāsi'* « large », *fī wus'ihi, yasa'uhu* « il est à même de... ». Ces métaphores montrent que l'arabe conçoit la « possibilité » comme « ouverture, expansion », tandis que la « nécessité » est envisagée comme « fermeture, contrainte ».

3.4.4. Grammatical et lexical : le passage graduel d'une catégorie à l'autre

La distinction entre « lexical » et « grammatical » n'est pas aussi simple qu'elle paraît à première vue, et les discussions sur les auxiliaires le prouvent (cf. L. Avram 1999, pp. 25–31). Concevoir les processus de grammaticalisation et de lexicalisation comme des processus à long terme signifie concevoir les deux catégories d'éléments (lexicaux et grammaticaux) comme des catégories ouvertes, ayant un centre et deux marges, comme n'importe quelle autre. On peut dire qu'il y a des significations prototypiquement grammaticales (le temps et l'aspect, par exemple, qu'elles sont des significations abstraites auxquelles on parvient généralement par la métaphorisation. La comparaison typologique nous permet d'observer que les mêmes types de mots lexicaux arrivent souvent à exprimer des mêmes significations grammaticales semblables d'une langue à l'autre. Par exemple, à partir du constat de la répugnance des « noms de masse » pour les numéraux, J. Greenberg (1971) justifie la création des « classifieurs », qui sont aussi les « dénombreurs », ayant à leur origine des noms avec des significations concrètes semblables dans les langues que nous connaissons (cf. I.3.4.3.4.1).

Givon (1995) parle de la catégorie d'« irréel » (une assertion irréelle est « *weakly asserted* »), exprimée par différents moyens :

a. Temps/aspect
b. Adverbes modaux
c. Compléments du verbe
d. Actes de langage non déclaratifs
e. Propositions adverbiales
f. Auxiliaires modaux.

Les langues utilisent tout ou partie de ces procédés, à divers degrés. Givon se réfère aux nombreuses ressemblances existant entre les procédés grammaticaux utilisés afin d'exprimer des valeurs d'irréel : soulignons, par exemple, le fait – qui intéresse aussi l'arabe – que le subjonctif grammaticalisé se retrouve la plupart du temps dans des contextes d'irréel (1995, p. 123). Les langues grammaticalisent l'expression de l'irréalité à différents degrés.

Pour montrer que l'expression d'une signification donnée liée à l'irréel peut osciller entre lexical, scriptural, gestuel et grammatical, un exemple nous semble approprié, celui des éléments que Hagège (1995) appelle « médiaphoriques » ou « distantifs » : il s'agit des procédés par l'intermédiaire desquels le locuteur-auditeur prend ses distances par rapport à ce qu'il énonce. Ce qu'on peut exprimer, lexicalement, par les expressions du type « soi disant », « pour ainsi dire », on le note par écrit entre guillemets, puis, par des guillemets « gestuels » imitant l'écriture. Les moyens morphologiques de marquage sont :

a. les morphèmes associés au verbe (en arabe on a, par exemple, le présomptif exprimé par *qad* accompagné par un verbe à l'inaccompli) ;
b. les affixes associés au verbe (exemple proposé par Hagège : celui du suffixe turc *miş/muş : gelmiş* « il serait venu » ;
c. la flexion verbale + l'affixe (exemple de la langue takelma, qui possède un vrai irréel) ;
d. Temps composés qui peuvent marquer entre autres le distantif (exemple du bulgare et du macédonien).

Certaines langues considèrent comme obligatoire ce marquage de la distance : Hagège note que le japonais intègre, du point de vue linguistique, le fait qu'on ne peut être soi-même le garant de ce qu'un autre affirme ou croit, au sens où cette langue marque par un morphème particulier « tu crois » ou « il croit », par rapport à « je crois » – qui n'est pas marqué (p. 10).

Le passage du lexical au grammatical se réalise graduellement, et le même mot peut présenter, dans un même état de langue, des emplois « lexicaux » et « grammaticaux ». Nous pouvons affirmer qu'un morphème se trouve dans état avancé de grammaticalisation lorsque sa nouvelle signification non seulement ne s'accorde pas avec l'ancienne, mais la contredit clairement. Hagège (1993) fournit en ce sens deux exemples, dont le premier (p. 224) fait référence à l'arabe : il s'agit du verbe *qāma* « se mettre debout », qui devient auxiliaire inchoatif dans le dialecte égyptien (entre autres) : *(q)'umt nimt* « je me suis mis à dormir ». Le deuxième exemple, tiré du français (pp. 228–229), porte sur le « passif de la victime », exprimé par le verbe *voir* comme dans : *il s'est vu mettre en prison*. L'on peut percevoir, dans la phrase citée en exemple par Hagège, à quel degré le verbe *voir* est grammaticalisé : *L'aveugle, hésitant à traverser la rue, s'est vu soudain prendre par la main*. Un tel « passif de la victime », exprimé par le verbe *voir*, se retrouve également en roumain et dans d'autres langues.

Les situations ne sont pourtant pas toujours aussi évidentes. Aussi, en matière de grammaticalisation, nous devons plutôt parler de tendances que nous pouvons mettre en lumière, non seulement par l'analyse des différents stades d'une langue, mais aussi – et même surtout – par la comparaison typologique. Lorsque la forme du mot devenu grammatical s'est altérée jusqu'à le rendre difficilement reconnaissable, du fait de son emploi fréquent, lorsque sa signification se modifie d'une manière inattendue par rapport à l'étymon, la comparaison avec d'autres langues utilisant des stratégies de grammaticalisation similaires est à même d'apporter à ces modifications des explications pertinentes. La comparaison typologique peut justifier l'évolution des formes dans une langue donnée, dans plusieurs langues, voire dans toutes les langues.

Chapitre 4

PARENTÉ GÉNÉALOGIQUE ET AFFINITÉS TYPOLOGIQUES

4.1. Le concept de famille linguistique

La recherche comparative sur des langues considérées comme apparentées dans le but d'en retracer l'histoire et de formuler des hypothèses sur un ancêtre commun, d'une part, et, d'autres part, la recherche de ressemblances typologiques, constituent deux directions différentes dans les études linguistiques, bien qu'elles nous paraissent liées depuis leurs origines. Ces deux directions proposent elles-mêmes deux manières de classer les langues : la première en « familles de langues », la deuxième en « types » ; il s'agissait jadis de les classer en « types morphologiques » (analytiques, synthétiques, agglutinants chez Schlegel) ; de nos jours, en types obéissant à des critères plus diversifiés, sachant que des critères de classification distincts peuvent coexister et, éventuellement, s'influencer réciproquement.

En fait, de nombreux problèmes en linguistique historique dérivent de ceux que soulèvent la typologie et la recherche sur les universaux. La typologie fixe les paramètres de variation des langues dans les limites établies par les universaux, tandis que la recherche sur la parenté génétique conduit à établir l'une des causes possibles de ressemblance. Les langues, on l'a déjà dit, peuvent se ressembler pour différentes raisons : par exemple, du fait des contacts aréaux, ou de leur statut socioculturel similaire ou encore, purement et simplement, par hasard. Si l'on ajoute à cela que les langues peuvent donner l'impression d'une ressemblance si on leur applique le cadre contraignant des méthodes analogiques conçues initialement pour une langue donnée, on comprendra mieux pourquoi certains linguistes considèrent comme un objectif secondaire l'étude de la parenté généalogique.

D'ailleurs, en dehors de la famille indo-européenne, les classements des langues par famille sont conçus le plus souvent comme des classements aréaux, à partir des ressemblances morphologiques et d'une communauté partielle de vocabulaire, même s'il n'y a pas d'ancêtre commun. C'est notamment le cas de nombreuses langues africaines, comme les langues voltaïques ou « semi-bantoues », les langues d'Afrique occidentale, du Cameroun et du Soudan, lesquelles ont en commun de posséder des classes nominales. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut associer un moule linguistique commun à des langues qui ont, nous semble-t-il, une origine commune : J. Manessy-Guitton cite (Martinet dir. 1968, p. 1230) le classement des langues bantoues proposé par Malcom Guthrie pour montrer quels sont les traits structuraux qu'une langue est censée avoir afin d'être considérée comme « bantoue » (cinq genres grammaticaux marqués par des préfixes, un type spécial d'accord etc.), et cela dans les conditions où la parenté des langues en question n'a pas à être démontrée.

Le problème n'est pas toujours l'existence d'un ancêtre commun – dans le cas de certains groupes de langues, elle est historiquement prouvée –, mais la possibilité de reconstitution de cet ancêtre commun, non attesté, sur la base de ressemblances considérées comme « généalogiques ». Notre époque positiviste a accentué la méfiance envers les divers types de reconstitution, même lorsqu'il s'agit d'animaux préhistoriques ; aussi l'indo-européen « reconstitué » est-il, de nos jours, regardé avec scepticisme. Les chercheurs ont donc opté pour la prudence, sachant que ce qui est proposé est un prototype idéal, et non une langue qui aurait existé à un moment donné et dont on espère retrouver des traces, comme le pensaient les plus optimistes à l'âge d'or de la méthode comparative-historique.

Ce que les indo-européanistes attendaient de la grammaire comparée, les sémitisants l'attendent également de l'application de la méthode à des langues présentant des ressemblances apparentes, dites sémitiques : des preuves concernant la parenté, la possibilité de la reconstruction de l'ancêtre commun, et même des données sur les anciens peuples qui parlaient ces langues.

4.2. Langues sémitiques, langues chamito-sémitiques ou afro-asiatiques

On ne saurait trop souligner à quel point le discours des sémitisants a été influencé par les discours des indo-européanistes. Même ceux (de plus en plus nombreux) qui ne croient pas à l'existence d'un proto-sémitique (*Ursemitich*), parlent de « ramifications » et donc, implicitement, d'un tronc commun. Ce dernier est pris en compte même quand le sémitique n'est considéré que comme une « branche » de la grande famille afro-asiatique.

Il est temps de remarquer combien différentes peuvent être les significations du mot « famille », quand on se réfère aux familles de langues : on parlera de « famille » chamito-sémitique, de « famille » sémitique et même, si l'on s'éloigne davantage d'un ancêtre commun supposé, d'une « famille arabe » au sein de laquelle l'arabe littéraire ne représenterait qu'une ramification. Le parallélisme est évident avec la grande famille indo-européenne, où l'on parle de la famille des langues romanes, par exemple, qui descendent du latin. La « famille sémitique » est donc une partie de la grande famille chamito-sémitique ou afro-asiatique.

Ce qui s'est passé lors de la naissance du concept de langues chamito-sémitiques s'est également passé lors de la naissance du groupe des langues indo-européennes : ayant constaté la ressemblance d'un petit nombre de langues, on en est arrivé à définir une « famille » qui s'étend sur une surface très vaste : pour les langues chamito-sémitiques, 20 millions de km^2 ; en ce qui concerne la famille sémitique, plus restreinte et plus localisée (elle serait apparue, selon certains, sur un territoire qui comprenait, en gros, la Syrie d'aujourd'hui, le Liban et la Palestine), les relations entre les langues qui la composent ont depuis longtemps été notées par les philologues arabes (cf. I.4.4), et la parenté entre l'arabe et l'hébreu a été clairement affirmée par Yehuda ben Qoraïch au Xe siècle.

Un groupe plus large, comprenant les langues des peuples de Mésopotamie, a été proposé plus tard, après la naissance du concept

d'indo-européen, par l'orientaliste allemand August Ludwig Schlotzer, qui a proposé également la dénomination de « langues sémitiques ». En même temps qu'on rattachait, à cette grande famille, certaines langues africaines, on a introduit également la notion de « langues chamitiques », qui laisse entrevoir le fait que, comme l'avait remarqué David Cohen (Martinet dir., 1968, p. 1288), on a affaire à deux ramifications – sémitique et chamitique – se trouvant au même niveau. En réalité, observait l'auteur, « *chamito-sémitique* ne peut être entendu que comme le nom d'un ensemble où entrent sur un pied d'égalité le *sémitique* et d'autres groupes apparentés, distincts du sémitique, mais non moins distincts l'un de l'autre : le *libyco-berbère*, l'*égypto-copte*, le *couchitique* et, peut-être, d'après une hypothèse encore très discutée, le *tchadien* ». David Cohen remarquait par ailleurs combien arbitraire « avec éclat » était le terme qui désignait cette famille, car il s'agit tout simplement des langues parlées par la postérité des frères Sem et Cham de la Bible : aucune référence, donc, à une localisation géographique ou à tout autre groupe ethnique.

Au fur et à mesure que s'élargissait le groupe de langues rattaché à la famille sémitique, proposée initialement, la caractérisation de l'ensemble par le biais d'un ou plusieurs traits typologiques devenait de plus en plus difficile. L'exemple le plus éloquent est représenté par la caractéristique considérée comme typique des langues chamito-sémitiques (et des langues sémitiques en particulier) : ce sont des langues « à racines senties » (Cohen, 1968, p. 1322) et « à structure apparente du mot, comme on parle des poutres apparentes d'un édifice ». Ces « poutres apparentes » sont les consonnes, éléments constitutifs de la racine, tandis que les voyelles – ainsi que certaines consonnes qui sont des affixes –, auraient pour rôle de préciser la signification du mot et d'exprimer différentes catégories grammaticales. Selon Diakonoff (1965, p. 29):

> *This generalization is not unconditionally correct. It is only in Arabic (which, in spite of the preservation of a very archaic phonological system, is in many other respects more developed historically) that the internal vocalic inflection actually pervades the entire vocabulary. In Akkadian with its more ancient structure, and,*

less constantly so, in the other Northern Semitic languages, one easily discerns two groups of roots.

Ici, également, les verbes et les noms sont « saturés d'une flexion vocalique interne », au point qu'aucune racine contenant des voyelles ne peut être établie, et la racine ne doit être considérée que comme consonantique :

> *But the nouns which are not connected with the verb have a constant vocalism, and there is no reason why we should not in this case regard the vowel as belonging to the root. This identical root-vowel is, as a rule, preserved in the other Semitic languages as well ; and in many instances it can be traced also in the other Semito-Hamitic languages.*

Pour d'autres observations concernant la racine du mot et la flexion interne en arabe voir ci-après, II. 8.2.

4.2.1. La classification des langues chamito-sémitiques (Diakonoff)

Ayant constaté la difficulté de classer toutes les langues chamito-sémitiques dans le même schéma structural, Diakonoff insiste sur la nécessité de distinguer trois stades quand on parle de ces langues, et il le fait, de son propre aveu, en suivant une pratique devenue courante pour les langues iraniennes (1965 : 11), autre preuve du prestige du modèle indo-européen pour les sémitisants. Les trois stades sont définis par des critères typologiques, prenant en compte des hypothèses concernant la typologie de l'évolution des langues en question. Au stade ancien, on constate la conservation complète ou « une bonne conservation » du système phonologique initial ; la flexion verbale et nominale externe est bien conservée. Au stade médian, on assiste à une simplification du système phonologique initial, à la perte des voyelles caractéristiques de la flexion nominale et, partiellement, verbale, et à la reconfiguration du système morphologique. Au stade récent, le système phonologique est

remodelé et le système morphologique entièrement restructuré. Conçue dans cette perspective, la classification des langues chamito-sémitiques se présente comme suit dans l'ouvrage de Diakonoff :

A. Les langues sémitiques, qui comportent quatre groupes :

1) *les langues de la périphérie nord, ou du nord-est* :
- stades ancien et médian : l'akkadien ;

2) *les langues du centre-nord, ou du nord-ouest :*
- stade ancien : le cananéen, l'amorite, l'ougaritique ;
- stade médian : l'hébreu, le phéniciano-punique et différents dialectes araméens ;
- stade récent : le néo-assyrien et un autre dialecte araméen conservé en Syrie ;

3) *Les langues du centre-sud, ou le groupe arabe :*
- stade ancien : l'arabe classique ;
- stades médian et récent : les dialectes arabes et le maltais ;

4) *les langues de la périphérie sud, ou le groupe sud-arabo-éthiopique :*
- stade ancien ou peut-être médian : le sabéen, le minéen, le qaṭabānien ;
- stade médian : l'éthiopien ;
- stade récent : les langues sudarabiques comme le mehri, le sahri, le soqotri et d'autres dialectes apparentés ; les langues abyssiniennes comme l'amharique, le tigré, le tigrigna, le harari, le guragué, l'argobba.

B. La branche égyptienne, représentée par l'égyptien à ses différents stades, de l'ancien égyptien (3000 av. J.-C.) jusqu'aux dialectes coptes (III[e]–XVI[e] siècle apr. J.-C.).

C. La branche berbéro-libyenne, représentée par un ensemble de dialectes qui appartiennent stade récent.

D. Les langues couchitiques et tchadiques, ayant comme représentant le hausa (Diakonoff, 1965, pp. 11–15).

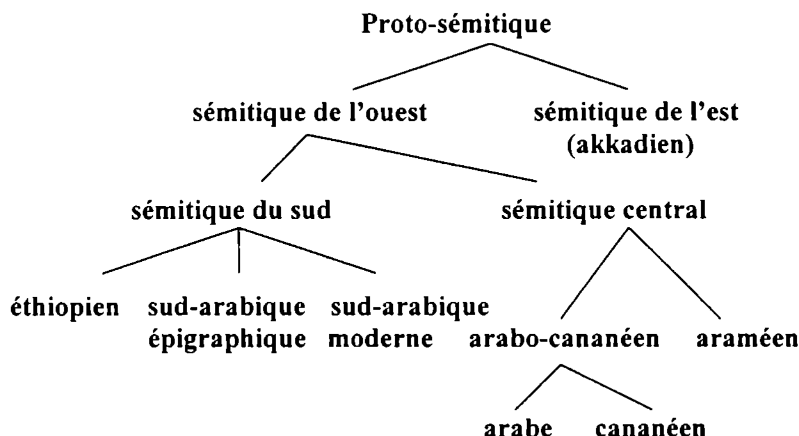
Les langues qui appartiennent aux groupes non sémitiques sont moins souvent abordées dans les études comparatives concernant l'ensemble de la famille. Pour Diakonoff, il y a à cela deux raisons : d'une part, le manque de connaissances dans ce domaine ; d'autre

part, le fait qu'elles appartiennent, dans leur grande majorité et à l'exception de l'égyptien, au stade nouveau, le moins intéressant sur le plan comparatif. De son point de vue, le développement des langues appartenant à cette famille au stade nouveau est aussi divergent que l'évolution de langues comme le français, le russe, le persan et le bengali, dans le cadre de la famille indo-européenne. A l'exception de certains phénomènes pouvant être considérés comme des survivances de stades plus anciens dans les dialectes berbères ou dans quelques langues couchitiques, la comparaison de tous ces groupes avec les langues sémitiques, dont l'évolution peut être assez bien suivie même au stade le plus ancien, serait difficile à réaliser (Diakonoff, 1965, p. 14). De plus, leur appartenance même à la grande famille dite afro-asiatique pourrait être mise en doute, car si l'on peut poser l'hypothèse d'un développement divergent aux stades les plus récents, on peut supposer également un développement convergent aux stades antérieurs. Suivant les suggestions de Trubetzkoy sur la parenté, plutôt aréale que généalogique, de certaines langues indo-européennes, on pourrait supposer que certaines langues, se trouvant sur un territoire proche de celui des langues sémitiques, sont devenues chamito-sémitiques ; en d'autres termes, elles auraient reçu des traits considérés aujourd'hui comme typiques de cette famille de langues.

4.2.2. Les langues sémitiques

Comme il résulte de ce qu'on vient de dire, Diakonoff porte son attention sur la chronologie quand il s'agit de la classification des langues chamito-sémitiques. En ce qui concerne la famille sémitique, plus restreinte, le critère chronologique et le critère géographique sont imbriqués depuis les premières tentatives de classification. Le tableau traditionnel des langues sémitiques a été modifié au cours des dernières décennies, grâce, surtout, à la découverte de la langue ougaritique en 1929 et de l'éblaïte en 1974, les deux étant considérées comme appartenant au groupe sémitique du nord-ouest. Hetzron, un des auteurs qui estiment possible la classification des langues

sémitiques sur des bases génétiques, a présenté en 1976 le schéma suivant (apud Versteegh, 1997, p. 14) :



Certains chercheurs considèrent la situation des langues sémitiques comme beaucoup plus complexe et radicalement différente de celle des langues indo-européennes ; aussi écartent-ils l'idée d'une classification sur des bases génétiques. On a dit que les groupes linguistiques dont on parle n'ont jamais été nettement distingués les uns des autres, qu'on se trouve dans une zone de migrations et que certaines langues plus importantes, comme l'akkadien et l'araméen, ont servi de *lingua franca*. L'idée d'un territoire de base, d'un « berceau » du peuple proto-sémitique, persiste : actuellement, la majorité des chercheurs le situent en Syrie (dans ses anciennes frontières), d'autres dans la péninsule arabique, d'autres – moins nombreux – au nord de l'Afrique. Les premiers se réfèrent aux vagues successives de migrations qui ont conduit à la « sémitisation » d'un vaste territoire dans la péninsule arabique et en Afrique à partir du IIe siècle av. J.-C. environ. La vague des conquêtes arabes du VIIe siècle serait la dernière qui a conduit à la dispersion d'une langue sémitique sur de vastes territoires.

Garbini-Durand (1994) accordent une grande importance à la plaine syrienne comme point de départ des innovations pour l'aire

sémitique. Ces innovations se seraient produites au carrefour de la zone sédentaire et de la zone nomade et se seraient déplacées vers le sud grâce aux populations nomades et semi-nomades. Les langues des peuples demeurés sur place, comme l'akkadien et l'éblaïtique, n'ont pas connu les innovations introduites par les langues qui se sont déplacées avec les populations. L'arabe est, selon ces auteurs, une variété nomade de la langue ou des langues parlées en Syrie, génériquement appelée « amorite ». Les traits communs que l'arabe partage avec les langues sud-arabiques seraient dus à l'influence exercée par l'arabe à différentes étapes : certaines langues sud-arabiques (mehri, soqotri) auraient complètement échappé à cette influence, et c'est la raison pour laquelle elles possèdent des traits archaïques.

Dans la conception de Garbini-Durand, il est possible d'établir des « types linguistiques » sémitiques qui ne sont déterminés ni géographiquement ni chronologiquement : l'akkadien, l'éblaïte, l'amorite, le cananéen, l'araméen, l'arabe, le sud-arabique, l'éthiopien du nord et du sud. Les auteurs sont conscients que ces « types » pourraient être considérés comme des sortes de « branches » du proto-sémitique, au sens où l'on en parle dans la comparaison généalogique, en suivant les traces de Schleicher (p. 135). Il s'agit, en fait, d'une autre manière d'attirer l'attention sur le fait que ce qu'on appelle « comparaison généalogique » signifie la comparaison de certains *types* de langues ou de phénomènes linguistiques, comparaison dont on peut tirer, éventuellement, des conclusions sur leur histoire.

4.2.3. Caractéristiques des langues sémitiques

Quand on compare des langues considérées comme apparentées, on peut mettre l'accent sur les éléments communs qui les différencient des autres langues, c'est-à-dire des autres familles de langues lorsqu'il s'agit de langues sémitiques (par exemple la flexion interne, dans la mesure où elle est conçue comme une caractéristique de cette famille). On peut également mettre l'accent sur les critères concernant l'unité de la famille, les éléments qui attestent de l'appartenance d'une langue à cette famille (par exemple, l'asymétrie

des préfixes de la conjugaison, selon laquelle la deuxième personne du masculin et la troisième du féminin se caractérisent par la même marque). Dans le premier cas, l'évolution de certains éléments intéresse la comparaison typologique car elle attire l'attention sur des traits originaux qui peuvent être également prototypiques ; dans le deuxième cas, il est naturel de prendre aussi en considération le voisinage géographique, car on suppose que tout peut s'emprunter en matière de langue. Eu égard à l'objectif de cet ouvrage, notre intérêt se concentrera sur les traits typologiques que l'on dit propres à la branche sémitique de la famille chamito-sémitique, afin d'étudier comment se situe l'arabe par rapport à ces paramètres. Quelques traits caractéristiques de la famille toute entière, qui peuvent intéresser l'approche typologique, se trouvent dans le chapitre consacré par David Cohen aux langues chamito-sémitiques dans l'ouvrage paru sous la direction de Martinet (1968), et plus récemment dans Garbini-Durand (1994, pp.75–127).

Dans ce qui suit, nous allons présenter quelques-unes des caractéristiques du système morpho-lexical des langues sémitiques, en observant que certaines seront reprises dans la section concernant la position de l'arabe dans la famille des langues sémitiques et, plus largement, dans la deuxième partie de cet ouvrage.

a) Selon Garbini-Durand, les langues sémitiques constitueraient un exemple de l'évolution générale de la langue : de 'je-tu', il et d'autres déictiques jusqu'aux noms et aux verbes (et ensuite à d'autres pronoms, prépositions, conjonctions etc.). Les anciennes langues sémitiques représenteraient un type de langue extrêmement archaïque, ce qui montre le caractère récent de la catégorie du verbe par rapport au nom : les verbes proviennent de racines nominales auxquelles on attache des affixes indiquant la personne.

b) Les langues sémitiques (et chamito-sémitiques) seraient devenues des langues flexionnelles après avoir été, dans une phase plus ancienne, agglutinantes : les morphèmes indiquant le pluriel et le duel à la forme de l'inaccompli du verbe (qui se ressemblent beaucoup d'une langue à l'autre) sont des éléments pronominaux divers, attachés à la racine : en arabe, *-tu-m* est composé d'un morphème de la deuxième

personne *tu* et d'un autre du pluriel *m*, et le morphème du duel *tu-m-ā* est composé des mêmes éléments plus la marque du duel *-ā*.

c) La flexion interne (si bien illustrée par l'arabe) n'est pas générale dans les langues sémitiques. Ce type de flexion a été discuté surtout en rapport avec la formation du pluriel « interne » existant en arabe et dans le sémitique du sud. La situation de ce type de pluriel est l'objet de débats parmi les sémitisants : selon certains, l'opposition singulier-pluriel est apparue assez tardivement en sémitique, ce qui veut dire que les « pluriels internes » actuels pourraient être, à l'origine, soit des collectifs provenant de la même racine que le singulier correspondant, mais sans être dérivés de celui-ci, soit des formes de féminin, réanalysées par la suite comme des pluriels (l'existence, dans les pluriels internes en arabe, de suffixes communs avec ceux du féminin, par exemple, *-ā'u* dans *'aṣdiqā'u* « amis », prouverait cet aspect). Dans une perspective typologique, l'hypothèse nous intéresse : il est possible que certaines marques accomplissent des fonctions multiples. La flexion interne, en général, pourrait résulter de l'affirmation progressive de la racine consonantique en compétition avec le radical lexical où les voyelles avaient un rôle phonologique.

d) A la différence d'autres familles de langues, les langues sémitiques sont supposées avoir des racines purement consonantiques. Selon Garbini-Durand (1994, p. 90), ce qui caractérise l'évolution de la racine dans le domaine sémitique est la « valorisation progressive de l'élément consonantique au détriment de l'élément vocalique ; ainsi, les voyelles ont exclusivement pour rôle la définition des schèmes nominaux et verbaux, en connexion avec les consonnes de la racine, tout en perdant presque complètement leurs rôle originaire d'éléments phonématiques distinctifs au niveau lexical (*yam* : mer, onde, *yom* : jour) ». Mentionnons également, à ce propos, l'opinion d'André Roman (1999) selon laquelle les langues sémitiques différencient nettement le sous-ensemble des consonnes de celui des voyelles, le premier servant au « système de nomination » et le deuxième au « système de communication », ce qui signifie, pour l'auteur, surtout les désinences casuelles.

En ce qui concerne les racines, la plupart des ouvrages des sémitisants rappellent qu'elle est généralement triconsonantique, bien

que des racines biconsonantiques existent de manière résiduelle. Une hypothèse différente est présentée par Bohas (1997), selon lequel la « racine triconsonantique » ne rend pas compte des régularités phonético-sémantiques dans le lexique de l'arabe, aspect dont est capable, en revanche, « l'étymon » biconsonantique et, au-delà, la « matrice » : cette dernière est conçue comme une combinaison non-ordonnée et linéaire de traits phonétiques liée à une signification commune primordiale ; l'étymon est une combinaison non-ordonnée et linéaire de phonèmes comportant ces traits et spécifiant la signification de l'étymon ; ce qu'on appelle « radical », enfin, n'est qu'un étymon développé par la fusion de la dernière consonne radicale ou par l'incrémentation, comportant au moins une voyelle et développant la même signification commune primordiale. Tandis que le lexique s'organise à partir des traits binaires, la morphologie s'organise autour d'un radical triconsonantique, composé d'un squelette triconsonantique et de voyelles dont l'une est apophonique.

Du point de vue de Bohas, on doit donc distinguer nettement l'organisation du lexique et l'organisation de la morphologie. En ce qui concerne la comparaison des langues sémitiques et chamito-sémitiques, cela impliquerait l'idée qu'on doit partit de l'étymon et de la matrice, et non de la racine triconsonantique. Sur un plan plus général, cette perspective met en discussion la linéarité du signifiant linguistique et l'idée de l'arbitraire du signe (la matrice et l'étymon auraient une nature mimophonique évidente). Pour la comparaison typologique, la conséquence la plus évidente de cette hypothèse est qu'on peut concevoir une organisation de la morphologie ultérieure à l'organisation lexicale ; dans la restructuration du « mot » en vue de l'introduire dans le système morphologique, non seulement les compatibilités et incompatibilités d'ordre phonétique sont concernées, mais aussi les compatibilités lexico-grammaticales : parmi les éléments ajoutés pour transformer l'étymon en radical triconsonantique peut figurer un préfixe (ou suffixe), qui peut perdre sa valeur sémantique. Bravmann (1977) attirait l'attention sur le fait que *sabaqa,* « précéder » en arabe, résulte de l'assignation du préfixe causatif *s-* (qui n'est plus perçu comme tel dans ce cas, mais qui fonctionne en qualité de causatif en arabe et en d'autres langues

sémitiques) à *baq(iya)* « rester » ; Bohas fournit de nombreux exemples de ce type. Si on accepte l'idée qu'à l'origine des différentes langues, il y a des lexèmes courts, provenant d'interjections et d'onomatopées, on peut aussi accepter le fait que leur expansion a pu se produire à travers l'un des moyens préconisés par Bohas pour les langues chamito-sémitiques.

e) Pour ce qui est des différentes classes lexico-grammaticales distinguées en sémitique, comme le nom et le verbe, nous avons déjà montré qu'on avait exprimé l'idée que le nom précédait le verbe et que certaines langues sémitiques présentaient des preuves irréfutables de la dérivation des verbes à partir des noms. Garbini-Durand présentent aussi un exemple, en arabe, qui peut montrer la manière dont s'est produit le passage du nom vers le verbe : *hum sukūt* « ils (sont) silence », d'où « ils se taisent ». L'exemple de l'arabe est à même d'étayer l'idée que certaines marques peuvent être communes au nom et au verbe : les marques de nombre dans la conjugaison verbale (le pluriel *-ūna* et le duel *-āni*, par exemple) sont des marques de nombre pour le nom également (pluriel externe et duel) ; les marques casuelles et modales sont en partie identiques (cf., en deuxième partie de cet ouvrage, « Les classes lexico-grammaticales »). Certaines langues sémitiques, l'arabe en particulier, ne nous montrent pas seulement la façon dont on peut distinguer les deux grandes classes de lexèmes, mais aussi la façon dont elles peuvent être mises ensemble.

Garbini-Durand considèrent qu'il faut également revoir l'idée de la non-distinction entre la classe du substantif et celle de l'adjectif dans les langues sémitiques : tandis que les adjectifs sémitiques peuvent assumer des fonctions de substantifs, le contraire est rarement vrai. Par ailleurs, bien des schèmes adjectivaux sont en rapport avec les verbes d'état, ce qui conduit les deux auteurs à affirmer que l'adjectif sémitique constitue, par certains aspects, un « pont » entre le nom et le verbe (p. 94).

f) Traditionnellement, on parle en sémitologie de l'existence de ***racines nominales*** d'une part, et de ***racines verbales*** d'autre part, celles-ci étant considérées comme prépondérantes. Si l'on accepte l'idée que les langues sémitiques offrent des arguments en faveur de la

constitution des verbes à partir des noms, on comprend plus difficilement pourquoi on parle de la « prépondérance des racines verbales ». On reconnaît, d'habitude, qu'il existe, dans les langues sémitiques, des racines nominales originaires, appartenant en général au lexique de base, qui ne contiennent le plus souvent que deux consonnes et présentent un vocalisme constant : *'ab* « père », *'aḫ* « frère », *yad* « main », *'il* « dieu » etc. Les pronoms, qui présentent des ressemblances frappantes d'une langue sémitique à l'autre, seraient eux aussi, selon certains sémitisants, des mots courts d'origine interjectionnelle. En ce qui concerne le reste du vocabulaire, constitué de mots à « racines apparentes », on croit pouvoir dire que certaines de ces racines ont plutôt une « vocation » nominale et d'autres une « vocation » verbale, en partant de la signification de base liée à la racine.

g) Les *schèmes à réduplication,* pour le nom (substantif et adjectif) et le verbe, sont considérés comme caractéristiques des langues sémitiques et chamito-sémitiques. Si on laisse de côté les schèmes contenant des structures biconsonantiques rédupliquées, d'origine onomatopéique (ex. ar. *bulbul* « rossignol », *zalzala* « trembler [terre] »), la tendance est que la réduplication (surtout sous forme de gémination) indique, d'une manière iconique, la multiplication (de l'action, du sujet, de l'objet) : ex. (accadien) *sarrāq-um* « voleurs » ; *kaḏḏāb* « grand menteur », *kassara* « briser » etc. La voyelle longue peut parfois comporter un sens intensif.

h) Les significations « dérivées » (du type de celles qu'on appelle significations « grammaticales ») sont rendues en différentes langues sémitiques par le biais du système des ***formes dérivées***. A part l'intensité et la répétition, signification rendue par des formes à réduplication comme celles mentionnées ci-dessus, les formes dérivées par flexion interne aussi bien qu'externe (préfixes), expriment généralement des valeurs de réflexif, réciproque, passif, causatif, et plusieurs autres valeurs dont la grammaticalisation apparaît plus inattendue : l'arabe, par exemple, grammaticalise par la forme *tafā'ala* l'idée de « feindre, dissimuler » : *tağāhala* « ignorer consciemment, faire l'ignorant ».

i) Il est intéressant de voir que les ***préfixes*** qui servent à la dérivation, dans le cadre des formes dérivées, sont à l'origine des thèmes pronominaux : *s, h, n, i* et surtout *t*, élément qui se retrouve dans la flexion personnelle verbale et comme marque du féminin et du singulatif dans le cas du nom.

D'autres ***affixes*** sont spécifiques aux noms : le préfixe le plus productif dans les langues sémitiques semble être *m* (*ma- mu-, mi-*), dont l'origine supposée serait le relatif-interrogatif *mā*, connu en arabe également. Il donne naissance à des schèmes à valeur locative ou instrumentale, ainsi qu'à des participes. D'autres **affixes** sont d'origine déictique : par exemple *t*, déjà mentionné, mais aussi *'a* du schème arabe adjectival *'af'alu*. Le système des suffixes est plus pauvre : parmi les suffixes lexicaux répandus en sémitique, rappelons le suffixe *-iyy* qui indique l'origine (ethnique, par exemple), mais aussi la relation avec un objet ou une idée : ar. *miṣriyy* « égyptien », *šamsiyy* « solaire », *falsafiyy* « philosophique ».

j) En ce qui concerne le ***genre***, il est courant d'affirmer que les langues sémitiques connaissent le masculin et le féminin, ce dernier marqué par le suffixe *-at*, qui peut avoir également la forme *ah* ou *a*. Selon certains sémitisants (Brockelmann, Meinhof et d'autres), le suffixe exprimerait à l'origine l'idée de « petite valeur », de moindre importance sur le plan social, et serait interprété ultérieurement comme un féminin (*cf.* aussi le chapitre « Genre et classe »).

k) Les langues sémitiques connaissent, à différentes étapes, des modalités diverses pour exprimer le ***nombre***. On peut remarquer des procédés qui ont affaire à l'iconicité : soit par allongement de la voyelle casuelle finale, procédé existant en akkadien et perpétué, dans une certaine mesure, en arabe, soit par réduplication. Plus tard, dans l'histoire des langues sémitiques, on assiste à la diffusion de l'expression du pluriel par des suffixes spéciaux : le pluriel externe, qui coexiste en arabe avec le pluriel interne. Le duel est connu quasiment dans toute les langues sémitiques, mais il plus systématiquement employé en arabe.

l) En ce qui concerne la ***déclinaison*** et l'existence, dans les anciennes langues, des morphèmes casuels, il existe bien des débats. La déclinaison semble avoir existé en akkadien, en éblaïtique, en

ougaritique et en arabe classique : l'arabe littéraire est la seule langue sémitique vivante à l'avoir conservée. Les témoignages les plus anciens semblent attester de marques différentes pour un cas équivalent au nominatif (*-u*) et pour un autre similaire à l'accusatif (*-a*), marques qui existent en arabe littéraire. L'hypothèse selon laquelle la marque de génitif (*-i*) proviendrait du suffixe indiquant l'origine (*-iyy*) attire l'attention sur la parenté des fonctions du génitif avec celles de l'adjectif.

m) ***Le temps et l'aspect*** sont des catégories liées en arabe, comme dans les toutes les langues connues. Etant donné que l'akkadien, la langue sémitique pour laquelle nous avons les documents les plus anciens, semble avoir connu un système « temporel », on a supposé que les langues sémitiques avaient évolué vers la constitution d'un système dans le cadre duquel les formes conjuguées du verbe expriment des valeurs aspectuelles. La réorganisation du système en hébreu moderne et en arabe moderne, dans le sens de l'expression des valeurs temporelles, serait due, selon Garbini-Durand (1994, p. 119) à l'influence du « parastrat indo-européen ».

Nous avons donc sélectionné ci-dessus certains traits typologiques propres à caractériser le groupe de langues que nous appelons, par convention, la « famille des langues sémitiques ». Ce faisant, nous avons mis de côté les traits le plus souvent invoqués pour justifier leur regroupement : le lexique commun et, sur le plan grammatical, la remarquable unité de la catégorie des pronoms, et, au-delà, des affixes pronominaux servant à la conjugaison. Le problème du recours aux critères typologiques dans la classification génétique, comme cela a été fait pour les langues indo-européennes, se pose depuis longtemps pour les langues sémitiques. La seule conclusion possible ressemble à un truisme : les observations de nature typologique, même si elles sont effectuées pour établir une parenté généalogique, sont surtout utiles pour… la typologie. On l'a souvent dit, si l'on se fixe comme objectif, en comparant les langues, la reconstruction de l'ancêtre commun, comparer des langues sémitiques ne peut servir un tel but. L'étude comparative des langues sémitiques n'en est pas moins d'un grand intérêt : « Elle est indispensable à la

définition d'une certaine typologie linguistique, avec ses différentes articulations dans le temps et dans l'espace, et à la caractérisation de ce type de rapports avec d'autres types linguistiques. » (Garbini-Durand, 1994, p. 17). Une histoire cinq fois millénaire, comme celle qui peut être observée dans le cadre des langues sémitiques, est riche de leçons concernant l'évolution des types linguistiques et celle des langues en général.

Quoique notre intérêt porte ici surtout sur la grammaire, nous attirons aussi l'attention sur quelques traits phonologiques, qui ont conduit certains à parler du caractère archaïque du système sémitique. Par exemple, l'existence d'un grand nombre de consonnes ayant comme point d'articulation la partie postérieure de l'appareil phonatoire a été considérée par certains linguistes comme une caractéristique archaïques. On peut mentionner à ce propos que la présence des uvulaires fricatives *ḫ* et *ġ*, des pharyngales *ḥ* et ʿ (occlusive glottale) caractérise, à divers degrés, l'ensemble du domaine sémitique. De même, l'appendice latéral de certaines consonnes est une caractéristique rarement rencontrée dans d'autres familles de langues. Il est connu dans les langues sémitiques du sud : l'arabe le connaissait pendant la période qui a précédé l'islam, du moins par la consonne latéralisée *ḍ(l)*, revendiquée comme typique de l'arabe au point de caractériser ceux qui la possèdent (*'ahlu al-ḍād* : « les gens du *ḍād* »).

Bien que l'emphase soit considérée comme un trait typologique important du système consonantique sémitique, le problème de sa nature réelle ne cesse de préoccuper les sémitisants. Les consonnes emphatiques sont « vélarisées » : elles s'articulent en élevant la racine de la langue vers le voile du palais. La vélarisation est « contagieuse », les voyelles du voisinage ayant tendance à obéir à une articulation postérieure. Puisque les consonnes vélarisées de l'arabe correspondent aux consonnes « glottalisées » des langues éthiopiennes, on a soulevé le problème de la relation existant entre ces deux phénomènes et, de là, de la nature de l'emphase en proto-sémitique. Il est donc possible que les emphatiques soient la manifestation, sur un territoire différent, du phénomène de la glottalisation (les consonnes en question sont accompagnées par une occlusion glottale).

Le système des interdentales, présent en arabe avec les consonnes ḏ, ṯ, ẓ et absent des autres langues sémitiques, a été l'objet de débats parmi les sémitisants : s'agit-il de phonèmes originaires qui se sont perdus dans d'autres langues, ou d'une innovation propre à l'arabe ? On mentionnera que, dans ce cas, un trait typologique répandu est mentionné à l'appui de l'ancienneté des interdentales dans l'espace sémitique : les interdentales ne se gagnent pas, elles se perdent seulement (la « simplification », dans la cadre des langues pidgin, par exemple, suppose aussi la perte du caractère interdental des consonnes si celui-ci a existé dans la langue soumise au processus de pidginisation). Ce qui veut dire que l'arabe aurait gardé les interdentales et que d'autres langues sémitiques, qui les possédaient à un moment donné, les auraient perdues.

L'évolution des langues sémitiques, que l'on peut suivre à partir d'une époque très reculée, pourrait suggérer, notamment, que le sens de l'évolution de la langue n'est pas unique – à savoir du lexical au grammatical – comme on le suppose dans certaines théories concernant la grammaticalisation. On peut suivre, par exemple, dans l'histoire des langues sémitiques, l'évolution de l'interjection au pronom (et à d'autres « mots grammaticaux » comme les conjonctions), puis, de là, aux affixes pronominaux, mais également la « lexicalisation » de certaines affixes par leur introduction dans le mot, afin de constituer le radical triconsonantique sur lequel repose la morphologie de ces langues (on a mentionné ci-dessus le cas du préfixe causatif *-s-*, devenu la première consonne de la racine dans *sabaqa*). La constitution de la flexion, interne et externe, peut être également suivie à travers l'histoire des langues sémitiques. En ce qui concerne la flexion interne, on ne peut exclure l'hypothèse qu'elle se soit constituée dans une phase relativement récente des langues sémitiques, et qu'elle résulte de la combinaison d'un certain nombre de facteurs ; par exemple la combinaison de certains affixes avec d'anciennes racines biconsonantiques, ou encore la « ré-analyse » comme pluriel de certains collectifs, et la constitution, de cette manière, des pluriels internes.

Le maintien, dans les langues sémitiques, de quelques procédés iconiques de marquage de certaines catégories (par exemple, la

réduplication pour exprimer le pluriel des différentes formes d'intensifs), peut être considéré comme une preuve de la survivance, dans ces langues, de certains traits archaïques. C'est encore comme un trait archaïque que pourrait être considérée la survivance, dans le cadre plus large du féminin, d'une ancienne répartition des substantifs en classes, tout comme la conservation, dans la catégorie du nombre, d'une catégorie intermédiaire, le duel (certaines langues sémitiques, dont l'arabe, connaissent aussi un pluriel « restreint » ou paucal). Par ailleurs, le fait que, dans la famille sémitique, la flexion casuelle se maintient seulement en arabe littéraire, langue écrite par excellence, attire notre attention sur l'influence qu'exerce le statut sociolinguistique de certaines langues sur le moule linguistique de la langue en question.

4.3. Situations linguistiques comparables

Il est temps de rappeler, même brièvement, que le problème des ressemblances entre langues appartenant à une même famille – ici, l'arabe moderne et l'hébreu moderne –, s'est également posé en termes de statut sociolinguistique et de rôle culturel. Cette idée a été largement traitée par Joshua Blau sous le titre « *The Renaissance of Modern Hebrew and Modern Standard Arabic* » (sous-titre : « *Parallels and Differences in the Revival of Two Semitic Languages* », 1981). Quoique le terme de « renaissance » ne recouvre pas la même réalité dans l'évolution moderne des deux langues, certaines observations de l'auteur sont dignes d'intérêt. Blau considère ce qu'il appelle « renaissance linguistique de l'hébreu et de l'arabe standard » comme une tentative d'adaptation linguistique de sociétés traditionnelles, basées sur la religion, aux besoins d'une culture de type occidental. Partant de là, il montre ce que les deux langues sémitiques ont emprunté aux langues occidentales, et dans quelle mesure ces emprunts se ressemblent. En ce qui concerne le lexique, on constate que l'arabe moderne a assimilé des mots et expressions de l'Ancien Testament, non pas directement mais par l'intermédiaire de traductions chrétiennes

européennes et, probablement, par l'intermédiaire d'auteurs arabes chrétiens. Pour illustrer cette assertion, l'auteur se réfère à des expressions comme *ḥağaru al-zāwiya* « la pierre angulaire », *lā ğadīda taḥt al-šams* « rien de nouveau sous le soleil », *'arafa 'imra'a* « il a connu une femme [charnellement] » etc., ou au mot *yūbīl* « jubilé », qui signifie en arabe – comme dans toutes les langues indo-européennes –, anniversaire (en général, et pas seulement cinquantenaire). De façon similaire, toujours par l'intermédiaire des langues européennes, le Nouveau Testament a influencé l'arabe moderne. En ce qui concerne d'autres néologismes communs, Blau affirme qu'ils seraient dus à l'influence que l'arabe aurait exercée sur l'hébreu moderne jusqu'en 1920 (certains parlent, dans ce cas, de racines sémitiques communes, perdues et retrouvées par l'hébreu). L'on peut citer en exemple, en hébreu moderne, *adibh* « poli », *daqiqa*, « minute », *taniya* « seconde », *shamsiyya* « parapluie » etc.

Plus intéressantes, du point de vue qui nous occupe, sont les influences d'ordre grammatical et stylistique des langues indo-européennes, repérables, selon Blau, aussi bien en arabe qu'en hébreu moderne. Elles concerneraient, par exemple :

- l'utilisation de certaines « relatives-continuatives » ayant un rôle de coordination, structure inconnue dans les langues classiques (ex. en arabe : *qad 'ağrā muḥādaṯāt 'intahat bi-al-'ittifāq* « ils ont mené des discussions qui ont abouti à un accord » ;
- l'introduction de certains verbes dans une proposition nominale, du type *maṯṯala* « représenter », *'allafa* « constituer », *šakkala* « former » (ar. *'innahā tumaṯṯilu 'inḥiṭāṭ*^{an} *luġawiyy*^{an} « elle représente une décadence linguistique ») ;
- la diffusion de certaines expressions dénotant la consécution, du type *'ilā ḥaddi 'anna* ou *li-darağati 'anna* « à tel point que » ;
- la tendance à l'utilisation du passif impersonnel tout en indiquant l'agent, ce qui était inconcevable en arabe classique ;
- l'utilisation de certaines structures comportant la préposition *bi* et un nom pour l'expression de certaines valeurs adverbiales (ar. *bi-ṣūra 'amaliyya*, « d'une manière pratique ») etc.

Partant des exemples cités, Blau estime en partie justifiée l'opinion de Bergstasser selon laquelle l'hébreu moderne ne serait rien d'autre qu'une « *langue européenne sous un habit hébraïque* ». Opinion que partage J. Stetkevych (1970), pour qui les innovations grammaticales et stylistiques de l'arabe prouvent que celui-ci se rapproche de plus en plus de la grande famille « supra-généalogique » des langues occidentales. Blau en conclut qu'une comparaison comme celle que lui-même propose peut servir à constituer une typologie de l'adaptation de certaines langues non occidentales à des cultures de type occidental. Mais pour constituer une telle typologie, il faudrait introduire dans le débat d'autres langues, dans la mesure où, selon lui l'arabe et l'hébreu moderne « se ressemblent trop ».

L'idée qu'il existe des caractéristiques communes dans l'adaptation à la modernité de diverses langues « anciennes » a été formulée il y a longtemps. En d'autres termes, un type de contact linguistique donné (le contact avec des langues « de prestige ») peut influencer d'une manière typologique la structure de certaines langues et poser, implicitement, la question de leur appartenance à telle ou telle famille linguistique. Diverses langues sémitiques ont été soumises, au cours de leur histoire, à de tels contacts car, comme nous l'avons montré, certaines ont joué pendant longtemps le rôle de *lingua franca.*

4.4. L'arabe dans le cadre de la famille sémitique

Selon certains témoignages, les philologues arabes anciens auraient eu conscience de la parenté de l'arabe avec quelques-unes des langues dites sémitiques. Ramaḍān ʻAbd al-Tawwāb (1987, pp. 43–44) signale certains des textes prouvant cette parenté, à commencer par celui d'al-Ḫalīl ibn Aḥmad al-Farāhīdī (VIII[e] siècle) qui, se référant aux Cananéens, indique qu'ils parlaient une langue ressemblant beaucoup à l'arabe. Un siècle après, Abū ʻAbd al-Qāsim ibn Salām prouvait qu'il connaissait le syriaque et qu'il a observé ses ressemblances avec l'arabe du point de vue lexical, mais qu'il a une

désinence unique, *-a*, pour les noms, équivalent de l'article proclitique *al-*, et que le nom en syriaque n'a pas de cas, à la différence du nom arabe. Des similitudes entre l'arabe, l'hébreu et le syriaque ont été constatées également par Ibn Ḥazm (Xe siècle). Selon ce dernier, il s'agirait à l'origine d'une seule langue qui s'est divisée en plusieurs branches du fait des déplacements de ses locuteurs, comme c'est le cas pour d'autres langues. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé avec l'arabe parlé, devenu une « autre langue » que l'arabe littéraire. Abū Ḥayyān al-Andalūsī (XIIIe–XIVe siècle) se réfère lui aussi à la relation entre l'arabe et l'éthiopien ; il écrivit un ouvrage en ce sens. L'on peut également comprendre, à travers les citations fournies par Ramaḍān ʻAbd al-Tawwāb, que les ressemblances sont dues au voisinage des deux peuples, Arabes et Ethiopiens, et « qu'ils avaient emprunté beaucoup les uns aux autres ».

L'étude de l'arabe en Europe depuis le XIVe siècle, parallèlement à l'hébreu, a contribué de manière décisive à développer l'idée d'une parenté entre les langue sémitiques. Jusqu'à la découverte de la langue akkadienne, au XIXe siècle, l'arabe était considéré comme la langue sémitique possédant les traits les plus archaïques : mieux connu que la plupart des autres langues de sa famille, il a été abondamment sollicité dans le cadre des tentatives pour reconstituer le « sémitique commun » à l'époque où l'on considérait cette reconstitution possible, et reste aujourd'hui considéré comme une langue sémitique prototypique.

Dans bien de travaux typologiques, l'arabe est en effet considéré comme représentatif de toute la famille sémitique, voir chamito-sémitique. C'est surtout le cas lorsqu'il s'agit exemplifier la flexion interne, phénomène qui semble ne pas être « originaire » dans le domaine sémitique. Nous avons mentionné ci-dessus quelques traits typologiques communs au groupe sémitique. Nous nous référerons aussi à la famille sémitique dans la deuxième partie de cet ouvrage, lorsque nous présenterons les catégories de la langue arabe dans une perspective typologique. Dans les pages suivantes, nous aborderons certains des problèmes généraux soulevés par le statut de la langue arabe au sein de la famille sémitique.

4.4.1. Du quel groupe de langues sémitiques fait partie l'arabe ?

Les travaux qui posent le problème de la place de l'arabe dans la famille sémitique ou sémito-chamitique (plus récemment : Zaborski, 1991 ; Garbini-Durand, 1994 ; Lipinski, 1997 ; Versteegh, 1997) s'occupent d'abord de situer « géographiquement » l'arabe dans une classification des langues sémitiques qui les distribue en principe entre langues du nord et du sud. Alors que les classifications antérieures, se fondant sur des traits comme l'existence du pluriel interne et de la forme dérivée *qātala*, plaçaient l'arabe parmi les langues du sud, des travaux plus récents tendent, selon diverses modalités, à le rattacher aux langues du nord : pour Zaborski, qui reprend et développe une idée de Hetzron (1974), l'arabe se situe dans le « continuum dialectal sémitique » entre le sémitique du nord-ouest et le sémitique du sud, tandis que pour Garbini-Durand, comme nous l'avons déjà signalé, l'arabe est une forme de l'amorite, parallèle à l'ougaritique. Quelque traits, communs à l'arabe et au sémitique du nord-ouest, ne sont pas attestés en sémitique du sud : citons entre autres l'article défini, la forme des suffixes personnels du verbe conjugué au passé, commune avec les formes de l'hébreu, et différente des formes du sud-arabique. Langues de bédouins, l'arabe se détache, à partir de la seconde moitié du deuxième millénaire av. J.-C., de l'aire où apparaissaient les innovations sur le plan sémitique, et se répand dans des régions où l'on parlait des dialectes sud-sémitiques. Ces dialectes vont influencer l'arabe, surtout dans la période où la puissance des empires locaux sera plus grande. C'est pour cela qu'on ne peut pas dire de l'arabe qu'il appartient au groupe du sud ou au groupe du nord des langues sémitiques, mais plutôt qu'il présente des traits caractéristiques communs aux deux groupes.

4.4.2 Une langues de nomades ?

On a parlé de l'arabe comme une langue de nomades. Comme on l'a vu, Garbini-Durand expliquent justement certains traits de

l'arabe par cette caractéristique accidentelle. Que signifie, dans une perspective typologique, de dire d'une langue qu'elle est héritée de populations nomades ? On constate en général que les langues de nomades par exemple, sont fortement influencées par celles des populations avec lesquelles ils sont entrés en contact (cette influence est particulièrement marquée dans le cas des Tsiganes, qui sont arrivés en Europe venant de l'Inde). Dans le cas des Arabes nomades, il en va différemment. En même temps qu'ils apprivoisent le chameau, les Arabes deviennent les « maîtres du désert », et l'on ne peut pas dire qu'ils vivaient dans une région où les contacts avec d'autres populations étaient fréquents. En vérité, nous ne connaissons que peu de choses sur les habitants de la péninsule Arabique avant notre ère ; nous pouvons seulement supposer que les Arabes n'étaient pas des nomades « purs », mais des « semi-nomades », comme ils le seront au cours des premiers siècles après Jésus-Christ. Le mélange de traits archaïques et d'innovations peut être dû également à cette caractéristique de la population qui parlait divers dialectes désignés sous le terme générique d'« arabe ». Quant aux traits qui caractériseraient globalement les langues de nomades sur le plan phonétique, ils sont sujets à caution, même s'ils ont attiré l'attention de certains comparatistes comme Grimm, par exemple.

4.4.3. L'importance de l'arabe pour les études sémitiques

Si l'arabe est d'une grande importance pour les études sémitiques, c'est qu'il fait partie des rares langues sémitiques qui se sont maintenues jusqu'à nos jours. Les conditions dans lesquelles la langue arabe a été préservée (langue du Coran fixée par les philologues arabes dans des dictionnaires et des grammaires, sous des formes immuables), ont favorisé le maintien de certains traits archaïques. Comparer la langue littéraire avec les « dialectes parlés » – en d'autres termes, deux variétés d'arabe qui se sont développées dans des conditions différentes –, est nécessaire pour la typologie linguistique, qui nous montre de quelle manière évoluent, d'une part, les langues qui ont évolué spontanément, et, d'autre part une langue de

culture. On a signalé, par exemple, que les dialectes arabes parlés étaient tous passés à l'expression du passif par le biais d'un préfixe (en général, *n*-) tout comme d'autres langues sémitiques, à la différence de l'arabe littéraire qui garde la flexion interne comme principale forme d'expression du passif (act. *kataba*, pass. *kutiba*). Puisque l'arabe a été considéré comme une langue « arrêtée dans son évolution », on en a parlé comme d'une langue se trouvant en état de « suspension génétique », expression très appropriée, à notre avis, pour montrer que le dynamisme du système, l'équilibre entre les forces convergentes et divergentes a été rompu à un moment donné. Parlant du système phonologique de l'arabe en rapport avec d'autres langues sémitiques, Garbini-Durand (1994, p. 88) le caractérise comme « traditionnel et artificiel ». Au fur et à mesure que l'arabe moderne se répand, il recouvre son dynamisme : il s'agit de la dynamique spécifique à une langue standard.

L'arabe littéraire, qui constitue notre principal objet d'intérêt, se définit – au plan typologique – non seulement en rapport avec les langues chamito-sémitiques avec lesquelles il est censé s'apparenter, mais aussi avec d'autres variétés de l'arabe, conçues comme langues « opposées ». Sur un plan plus général, l'arabe contemporain est également le produit des contacts linguistiques qui l'ont marqué, surtout à l'époque de sa grande expansion, pendant la période de la constitution de l'empire arabo-islamique.

Chapitre 5

LE CONTACT ENTRE LES LANGUES

5.1. L'étude du contact linguistique : bref aperçu historique

La ressemblance entre deux langues peut résulter d'un contact, soit direct, par l'intermédiaire de la communication orale, soit indirect, par l'intermédiaire de l'écriture.

Le problème de l'influence des contacts linguistiques sur les structures d'une langue ont toujours préoccupé les linguistes depuis l'apparition de la linguistique comparative-historique aux XVII[e]–XVIII[e] siècles. L'intérêt des indo-européanistes, en particulier, pour le contact entre les langues est fort ancien : il remonte aux années 1830, lorsque l'on a constaté pour la première fois que certains changements linguistiques ne pouvait être expliqués qu'en termes d'influence exercée par une langue sur une autre.

L'intérêt pour les contacts s'est également développé dans la cadre de la géographie linguistique ; celle-ci se rattache surtout au nom de Gilliéron, auteur du monumental *Atlas linguistique de la France*, un modèle du genre. En traçant, sur des cartes géographiques, l'aire d'extension de certains phénomènes linguistiques (les isoglosses) dépassant les limites d'une seule langue ou d'un seul dialecte, la géographie linguistique et son héritière actuelle, la linguistique aréale, ne peuvent pas ne pas intéresser la typologie linguistique. De nos jours, d'autres branches de la linguistique se sont penchées sur les phénomènes de contact : la sociolinguistique, avec son intérêt pour la variation linguistique, l'études des pidgins et des créoles, mais aussi la psycholinguistique et les disciplines réunies sous le nom de « linguistique appliquée » (par exemple la didactique des langues et en particulier des langues secondes).

Dans un ouvrage récent, W. Croft (2000) soutient que les interférences découlant de la coexistence de deux ou plusieurs variétés de la même langue ne sont pas différentes de celles qui proviennent du contact entre deux langues différentes, en ce sens que les unes et les autres relèvent de l'étude de la variation linguistique. Il se réfère à titre d'exemple, à certaines observations notées par Heath chez les locuteurs marocains :

a. Arabe classique	*hāḏā al-yawmu*	ce jour
b. Arabe parlé marocain	*l-yum*	aujourd'hui
	had n-nhar	ce jour
c. Arabe marocain parlé par les hommes	*had l-yom*	ce jour

Mais ce qui est plus important c'est que du point de vue de Croft – que nous partageons – le même mécanisme qui produit les interférences amène un certain type d'innovations dans le cadre du changement interne à une langue :

> *Essentially the same mechanism that causes interference also causes the innovation of certain types of internal language changes. Interference phenomena do not require the coexistence of two distinct codes in the mind of a single speaker. Different elements of the same language can interfere with each other if they share enough linguistic substance, in particular meaning. In this way, a word or construction from the same language can be used in a function normally expressed by a different word or construction in that language* (p.148).

5.2. Bilinguisme et interférences

Les contacts entre les langues se manifestent dans le cadre du bilinguisme, individuel et communautaire. Comme l'observait Uriel Weinreich, l'un des spécialistes les plus connus des problèmes concernant le contact linguistique (1953 ; 1968), ce sont le bilinguisme et le plurilinguisme qui constituent le phénomène prépondérant aujourd'hui, et non pas le monolinguisme. La plupart

des individus ont l'occasion, au cours de leur vie, d'entrer en contact avec plus d'un système linguistique – « systèmes linguistiques différents » ne voulant pas dire, comme on le croit couramment, langues différentes, mais également dialectes différents, ou encore, dialecte parlé et langue standard. Dans cette perspective, on mettra sur le même plan l'utilisation par les arabophones, dans différents contextes, du dialecte maternel et de l'arabe littéraire, et l'utilisation du français ou de l'anglais à côté du dialecte maternel. Dans toute situation de contact entre deux systèmes linguistiques, trois solutions peuvent se présenter : la substitution, la commutation et l'amalgame.

Dans le cas de substitution d'une langue à une autre au niveau de la communauté linguistique, et non de l'individu, on parle de l'influence exercée par une langue sur une ou autre en employant des termes différents en fonction de la langue « victorieuse », à savoir celle qui réussit à imposer son propre système : les éléments linguistiques de la langue « vaincue », présents dans la langue victorieuse, constitue le « substrat », tandis que les éléments présents dans la langue vaincue forme le « superstrat ». Le terme moins fréquent d'« adstrat » désigne les influences extérieures, d'une certaine importance, ajoutées à une langue après sa constitution. Par exemple, on dit du roumain, langue romane, qu'il possède des éléments appartenant au substrat dace et que s'y ajoutent par la suite des éléments slaves qui constituent l'adstrat.

5.2.1 Interférences en lexique, grammaire, phonologie

À propos du contact linguistique sur les langues, on a souvent relevé que les différentes composantes d'une langue (lexicale, grammaticale, phonologique) sont inégalement perméables aux interférences. La thèse classique, défendue par Meillet (1921), selon laquelle la morphologie serait le domaine le plus résistant aux emprunts et le vocabulaire le plus influençable, a cependant été nuancée par la suite (Sala, 1997, p. 39) : les interférences seraient maximales dans le lexique, moyennes dans la grammaire et minimales dans la phonologie. Indépendamment du domaine où ces interférences

se produisent, celles-ci doivent avoir une influence sur le système linguistique sur lequel elles interviennent.

Eu égard au thème de cet ouvrage – situer l'arabe dans une perspective typologique du point du vue des catégories grammaticales – ce qui nous intéresse, c'est l'introduction de certains éléments étrangers dans le système grammatical. On a observé qu'un morphème grammatical avait d'autant plus de chances de pénétrer une autre langue qu'il était plus fréquemment utilisé : c'est par exemple le cas, dans l'aire qui nous intéresse, du morphème arabe *-āt*, qui marque le féminin pluriel. Présent dans nombre de mots persans empruntés à l'arabe, ce morphème est par la suite devenu autonome, et sert à marquer le pluriel de certains mots purement persans.

Ce n'est pas la seule situation où l'on constate l'emprunt d'une marque de pluriel : on connaît l'influence que le français a exercée en ce qui concerne la constitution du pluriel en *-s* en anglais. Dans le domaine roman, M. Sala (1997) a signalé des emprunts de désinences nominales de pluriel, « à une position périphérique et une distribution faible dans la structure morphologique de diverses langues ». Un cas intéressant d'emprunt d'un morphème de pluriel est la désinence *-uri*, empruntée au roumain par la langue tzigane et assignée à des mots qui ne sont pas d'origine roumaine : ce sont toujours des mots empruntés et non d'anciens mots tziganes. La désinence roumaine en question est d'ailleurs un morphème grammatical assez fréquemment emprunté : Alexandru Graur la signale aussi dans l'allemand dialectal d'Autriche (où elle a été apportée par les Saxons venus de Transylvanie) et dans le bulgare dialectal (Sala, 1997, p. 147). Sala remarque également des emprunts, plus rares, de marques casuelles ou aspectuelles : le dialecte istro-roumain (du Sud du Danube), qui offre aussi un exemple intéressant d'assimilation de certains morphèmes grammaticaux slaves, présente ce type d'emprunt.

Toutefois, de tels cas sont assez peu fréquents, et l'observation selon laquelle les éléments morphologiques sont rarement empruntés reste valable. C'est pourquoi l'« air de famille » présenté, dans le domaine grammatical, par des langues voisines mais non apparentées génétiquement, peut résulter d'un autre facteur que le contact (le substrat commun, par exemple).

5.3. Le concept d'« union linguistique »

On a parlé d'« air de famille » entre langues bien avant que la sémantique du prototype nous ait habitués à ce syntagme portant sur la catégorisation. L'idée est à la base de la constitution du concept d'union linguistique (*Sprachbund* en allemand, langue dans laquelle le terme a été forgé), appliqué pour la première fois à l'union linguistique balkanique et devenu, ultérieurement, une sorte de prototype pour le concept d'union linguistique. Claude Hagège (1992, p. 159) a noté qu'il existait, entre les langues des Balkans, suffisamment d'éléments communs – éléments observés depuis le XIXe siècle –, pour faire de ce domaine, « non sans une certaine systématisation », un chapitre à part entière au sein de la philologie et, de là, de la linguistique comparée. Dans la mesure où Comrie, lui aussi (1981, p. 196), se réfère à cette union linguistique pour parler de la typologie aréale, nous présentons ici, en résumé, les arguments de ceux qui ont proposé ce regroupement.

Le grec moderne, le bulgare, le macédonien, le roumain et l'albanais, toutes langues indo-européennes mais appartenant à des branches différentes de cette vaste famille, ont en commun de nombreux traits qu'ils ne partagent pas avec leurs proches « parents » (les langues romanes sont les parents les plus proches du roumain, par exemple). Il ne s'agit pas seulement d'éléments lexicaux communs, mais aussi de traits morphologiques et syntaxiques comme :

a) le syncrétisme génitif-datif ;

b) l'article postposé ;

c) la perte de l'infinitif ou, mieux encore, l'emploi du subjonctif à la place de l'infinitif (exemple donné du roumain par Comrie : *dă-mi să beau*, « donne-moi à boire » (avec le subjonctif, à côté de la structure où l'infinitif survit après le verbe « pouvoir » : *pot să beau* litt. « je peux que je boive », mais aussi *pot bea*, « je peux boire ») ;

d) l'utilisation d'un pronom antéposé au verbe qui annonce l'objet (en roumain *l-am văzut pe băiat*, litt. « je l'ai vu le garçon »).

Ces traits ne peuvent pas être dus à l'influence de la langue turque, qui s'est largement manifestée dans tous les lexiques de ces langues. On a posé l'hypothèse d'une influence grecque, car toutes les

langues mentionnées sont liées à des traditions culturelles byzantines, mais l'hypothèse ne rend pas compte de tous les phénomènes communs existants. Chaque phénomène pouvant avoir d'autres explications que les affinités dues au voisinage, l'idée même d'union linguistique a été mise en question de divers points de vue. Cela dit, on ne peut pas ignorer que les arguments à partir desquels s'est constitué le concept sont de nature typologique.

Des arguments de nature typologique ont également été apportés contre la surévaluation du rôle des contacts linguistiques dans le changement linguistique. Les innovations grammaticales communes des langues en contact peuvent être engendrées non par le contact lui-même, mais par des tendances communes, du fait que certains changements en entraînent d'autres. On dit, par exemple, que les langues soumises au contact linguistique sont plus analytiques que leurs « parents » (et, de là, que les langues pidginisées sont plus analytiques que les langues sources). On a moins parlé, pour justifier les ressemblances, des stratégies de grammaticalisation communes à des langues très éloignées dans le temps et dans l'espace.

5.4. La langue arabe dans la perspective des contacts linguistiques

La langue arabe a subi l'influence des langues avec lesquelles elle est entrée en contact au cours de son histoire et, à son tour, en a influencé d'autres. La présence de certains éléments étrangers en arabe, ainsi que la présence d'éléments arabes dans d'autres langues, a été déterminées par un certain type de contacts culturels et linguistiques et par les conséquences globales de ces contacts. Ainsi, l'histoire des contacts fait partie intégrante de l'histoire de l'arabe.

5.4.1. Le cadre général des contacts

Le territoire sur lequel est né et s'est développé l'arabe jusqu'au début de notre ère est un territoire de contacts linguistiques, aussi

étrange que cela puisse paraître si l'on prend en considération le fait que l'aire syro-palestinienne et toute la péninsule Arabique sont en grande partie désertiques. Le chameau, « navire du désert », apporté d'Afghanistan, semble-t-il, deux mille ans avant notre ère, aurait joué un rôle capital dans la diffusion des langues et des cultures. Ce ne sont pas seulement les langues sémitiques qui s'y rencontraient, mais aussi, vers le nord-est, les langues indo-européennes, de sorte que certains éléments communs aux deux familles de langues ont été expliqués par ces contacts, et pas seulement par l'existence peu probable d'une origine commune aux deux familles de langue, artificiellement reconstruite. Le livre de Garbini-Durand (1994, p. 174) note que ce n'est probablement pas un hasard si le sémitique tend à abandonner les désinences pronominales de la deuxième personne en *-k* pour des désinences en *-t*, qui se retrouvent en indo-européen, au moment même où l'on signale les contacts culturels les plus intenses avec l'aire indo-européenne. De même, le fait que le néo-araméen oriental se constitue un système d'oppositions verbales qui rappelle le système indo-européen et caucasien n'est pas étranger aux contacts culturels plus larges avec l'aire où les langues en question sont parlées : Garbini-Durand parlent, dans ces cas, de *Sprachbund* comme alternative aux explications qui se réfèrent à une origine commune, éloignée, aux deux familles de langues.

L'histoire parle de l'« hellénisation » de certaines tribus arabes – comme ce fut le cas pour les Nabatéens qui, au VI[e] siècle av. J.-C., fondent un royaume puissant entre la Mer Morte et la Mer Rouge – mais il y a eu d'autres cas. Déjà, à l'époque, les Arabes dominaient le commerce avec des produits qui, venant des Indes, traversaient la péninsule Arabique ou passaient par la mer Rouge pour arriver à la Méditerranée, et de là, plus loin encore. Les caravanes et les marchandises circulaient partout dans cette zone qu'on appellera ultérieurement le Moyen-Orient, et les mots eux aussi circulaient. Par ailleurs, quand on dit que les Arabes, avant l'islam, ont eu des contacts directs avec les grandes civilisations « classiques » – hellénique, romaine et perse – on comprend que ces contacts aient pu avoir des conséquences sur leur langue et leur civilisation.

Après l'apparition de l'islam, les grandes conquêtes mènent les Arabes de la Chine jusqu'à la Péninsule Ibérique. Toutes les conséquences possibles des contacts linguistiques se manifestent alors sur le territoire de l'immense empire arabo-islamique. En ce qui concerne la langue arabe au sens large, celle-ci se manifeste par :

a) des tendances à la diversification (apparition de nouveaux dialectes) : en rapport avec les différentes formes d'arabe « nouveau », on a parlé de « pidginisation » ou de « langues mixtes » comme formes extrêmes de la manifestation du contact des langues entre elles ;

b) l'enrichissement de l'arabe littéraire, résultat du contact avec d'autres civilisations et cultures.

Les langues des peuples qui ont adopté l'islam ont manifesté de différentes manières les effets de leur contact avec l'arabe, langue du Coran et donc, langue sacrée de l'islam :

a) certaines langues ont été remplacées par l'arabe, les dialectes parlés étant gardés seulement comme éléments du substrat (par exemple, les langues ou les dialectes berbères du nord de l'Afrique) ;

b) d'autres langues ont sauvegardé leur identité, mais elles ont été fortement influencées dans leur lexique, et même dans certaines de leurs structures grammaticales : dans ce cas, on peut parler d'un adstrat arabe. C'est le cas pour le persan, car sur ses structures grammaticales indo-européennes s'est greffé un vocabulaire arabe qui, à un moment, atteignait plus de 50% du total du lexique : les langues de certains peuples musulmans localisés à l'est de l'Iran, comme l'ourdou, ont subi une forte influence arabe et perse. C'est encore le cas pour d'autres langues : le turc, dont le lexique comporte une quantité significative d'éléments arabes, variable selon les époques ; le hausa, langue appartenant à la famille chamito-sémitique, répandu comme *lingua franca* sur un vaste territoire, en Afrique Centrale ; le swahili, parlé au début sur les côtes orientales de l'Afrique et diffusé par la suite dans nombre de pays africains, même parmi les non-musulmans (selon Versteegh, les dictionnaires enregistrent à peu près 50% du vocabulaire swahili comme étant d'origine arabe ; dans la langue des médias, le pourcentage descend à 30%, et dans la langue parlée il est encore inférieur) ;

c) d'autres langues ont subi des influences lexicales seulement dans les domaines liés à la religion (parfois, en Afrique, les influences de la religion et du commerce se conjuguent).

Si la raison essentielle de la diffusion de la langue arabe est la diffusion de l'islam, l'arabe s'est répandue aussi pour d'autres raisons, donnant naissance à d'autres types de contacts que ceux dont on vient de parler. Dans ce qui suit, nous présentons brièvement d'autres variétés d'arabe que celles connues sous le nom d'« arabe littéraire » et « dialectes parlés » (notre présentation suit de près celle de Versteegh, 1997) :

a) le nom de « moyen-arabe » comporte des variétés « dégradées » de l'arabe : le moyen-arabe musulman (la langue des *Mille et Une Nuits* en constitue un exemple), le moyen-arabe chrétien et le judéo-arabe. Il s'agit généralement de textes écrits ou traduits comprenant des écarts par rapport à l'arabe littéraire, écarts que l'on ne peut pas toujours mettre sur le compte du dialecte parlé : certaines sont dues au bilinguisme, dans le cas des deux dernières variétés mentionnées ;

b) le reflux de l'arabe, qui succéda à son expansion sur de vastes territoires, a laissé derrière lui des « îlots linguistiques » intéressants du point de vue de la géographie linguistique : le maltais, langue d'origine arabe, est difficilement reconnu comme tel en raison de ses emprunts à l'italien et notamment au sicilien ; l'arabe maronite chypriote, langue d'une petite communauté bilingue gréco-arabe, qui présente naturellement de très nombreux emprunts au grec ; l'arabe anatolien, conservé en Anatolie même après la période de domination ottomane, toujours dans des conditions de bilinguisme, avec des influences turques ; l'arabe d'Ouzbékistan et d'Afghanistan ;

c) les créoles d'Afrique à base arabe constituent une sorte d'îlot ; il s'agit au départ de pidgins, c'est-à-dire de langues réduites à la nécessité de la communication élémentaire et qui peuvent rester longtemps des langues auxiliaires : lorsqu'elles deviennent des langues maternelles, elles se créolisent. Par exemple, le ki-nubi, né au XIX[e] siècle, sur la base de l'arabe égypto-soudanais des soldats envoyés pour « pacifier » le Soudan. Le vocabulaire, arabe en

majorité, contient nombre de mots swahilis et, plus récemment, des emprunts à l'anglais ;

d) enfin, aujourd'hui en Europe, l'arabe est également connu et étudié comme langue minoritaire : la France, surtout, a une large population minoritaire d'Arabes venus d'Afrique du Nord.

L'arabe a été longtemps une langue de culture internationale. Bien des langues, à commencer par l'espagnol, ont gardé dans leur vocabulaire des mots qui datent de l'époque où les Arabes enseignaient aux Européens la médecine, les mathématiques, l'agriculture, la philosophie... Comme le notait Sapir (1964, pp. 30–31), la direction dans laquelle circulent les emprunts est un indice important des influences culturelles et de la provenance des produits de la civilisation. Depuis la campagne de Bonaparte en Egypte, les produits occidentaux, français, et anglais (systèmes politiques et administratifs, produits culturels de toutes sortes, marchandises) circulent de l'Europe vers le monde arabe, et les mots qui les définissent les accompagnent, pas forcément sous l'aspect occidental de l'emprunt direct, mais sous l'aspect arabisé du calque.

5.4.2. Unions culturelles, unions linguistiques

Pour montrer le lien entre les contacts linguistiques et les contacts entre les cultures, on doit mentionner que nombre de peuples qui ont adopté l'islam ont adopté également l'écriture arabe, avec des ajustements : certains l'abandonneront ensuite, comme les Turcs, qui opteront pour l'écriture latine en 1928, et les locuteurs des langues turques de l'ex-Union Soviétique, qui adopteront l'écriture cyrillique ; d'autres l'ont gardée jusqu'à nos jours, comme les Iraniens et les Pakistanais, qui utilisent l'alphabet arabe aujourd'hui encore.

L'islam et son impact dans toutes les sphères de la culture, l'écriture arabe, le vocabulaire arabe et la diffusion des morphèmes grammaticaux arabes font de la zone de contacts linguistiques comportant les pays arabes, l'Iran, la Turquie et les pays sous influence turque un bon exemple d'union linguistique associée à une

union culturelle. De nombreux dictionnaires arabe-turc-persan témoignent de cette perception commune des trois langues, pourtant, non apparentées. Les éléments culturels et linguistiques communs se sont multipliés grâce à l'extension de l'Empire ottoman sur une grande partie de ces territoires. Comme langue officielle, le turc va influencer le langage politique et administratif dans les pays arabes. Versteegh (1997, p. 175) signale une situation intéressante : dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, lorsque les Jeunes Turcs commencent à affirmer leurs idées politiques, ils font appel à un vocabulaire abstrait d'origine arabe qui, dans cette langue, n'est pas pour autant un vocabulaire politique. Plus tard, quand le mouvement d'affirmation nationale se fraie un chemin dans les pays arabes, certains termes qui avaient reçu des connotations politiques sont réintroduits en arabe : c'est le cas pour *ḥukūma*, « gouvernement » (*hükümet*) ou *ğumhuriyya*, « république » (*cumhuriyet*). Il y a en circulation non seulement des termes politiques et administratifs, mais aussi divers termes liés à la civilisation urbaine en général, originaires d'Iran ou même d'Inde. Le mot roumain *fota* (pièce du costume populaire, une sorte de jupe) emprunté au turc, provient lui aussi de l'arabe, en arabe du persan et en persan du hindi (en hindi il signifie « un morceau de tissu »). La diffusion d'un vocabulaire d'origine turc entraîne l'emprunt de certains constituants : le suffixe turc *-ci*, connu en roumain aussi sous la forme *-giu*, est également connu en arabe (*-ği*), où il a la valeur de base de la langue d'origine, à savoir l'indication d'un nom de métier. N. Dobrişan (1965) observe qu'en arabe, ce suffixe se trouve en concurrence avec le suffixe *-iyy* ; c'est la raison pour laquelle il n'a que rarement été « détaché » dans le dialecte égyptien, pour constituer de nouveaux mots : des termes comme *maḫzangi* « magasinier », ou *tazkargi* « contrôleur », bien que formés sur des radicaux arabes, ont été empruntés tels quels au turc. On remarquera également que la ressemblance que présentent, en turc et en persan, les procédés de constitution de verbes à partir de termes empruntés à l'arabe contribue elle aussi, à renforcer l'impression d'air de famille que présentent les deux langues.

Des influences culturelles arabes suivies d'emprunts linguistiques greffés sur un fond africain font de certaines zones

d'Afrique Centrale ou du Sud-Est des territoires une parfaite illustration de cette union culturelle, de cet air de famille entre langues qui n'appartiennent pas à une même famille généalogique. Le fait qu'un tel type de contacts aréaux se manifeste fréquemment de nos jours nous amène à penser que ces situations de contact existaient également dans le passé. Cela peut nous montrer, en particulier, la façon dont on peut comparer les langues sémitiques et les langues dites « chamitiques », avec leur air de famille, sans que cela implique forcément une origine commune.

5.4.3. Conséquences des contacts

5.4.3.1. Sur la langue arabe littéraire

Lorsqu'on parle des influences étrangères en arabe c'est surtout les influences lexicales que l'on a en vue d'habitude. Ces influences ont été analysées à partir des premiers commentaires du Coran et des premiers ouvrages de lexicologie, et elles continuent à être l'objet d'attention dans les pays arabes jusqu'à nos jours, surtout à cause des exigences de la planification linguistique. Lorsqu'on se demande, aujourd'hui, quels sont les types d'emprunts acceptables ou inacceptables, on a recours aux moyens d'enrichissement de la langue utilisés à l'époque classique, qui sont considérés comme étant encore valables. L'arabe a emprunté des mots au persan même avant l'islam et a continué à en emprunter ensuite, surtout des termes de botanique, de zoologie, de minéralogie, de cuisine, d'administration, des noms d'épices, de vêtements, d'armes. De l'araméen, l'arabe a pris surtout des termes abstraits, y compris le mot *ṣalāt* « prière ». Toujours à l'araméen, l'arabe a pris le mot *ṣirāṭ* « voie », dans lequel on reconnaît le latin *strata*. Ce mot étranger apparait dans le Coran, à côté d'autres emprunts comme le grec *qisṭās* « balance », le persan *firdaws* « paradis » etc., ce qui va influencer d'une manière favorable l'attitude envers les emprunts jusqu'à notre époque.

Lorsqu'on parle d'« emprunts » à partir de la période de l'extension de l'empire arabo-islamique, il faut préciser à quel type

d'arabe on se réfère. En ce qui concerne l'arabe littéraire, il s'agit surtout d'emprunts livresques, tandis que pour l'arabe parlé, l'enrichissement du vocabulaire se produit par voie orale. L'emprunt oral dû aux contacts directs est plus abondant et peut mener à des ajustements structurels importants dans certaines variétés d'arabe, comme c'est le cas pour le maltais. A toutes les époques, l'arabe littéraire adopte des mots étrangers avec une certaine parcimonie, et cela non seulement parce que les autorités dirigent l'emprunt (par la planification linguistique, à l'époque moderne), mais aussi parce que le système morphologique de la langue est réfractaire à l'emprunt direct.

Il n'est pas aisé à mesurer le poids de l'influence que les traductions du grec (par l'intermédiaire du syriaque) ou du persan ont exercées sur la langue arabe. On peut compter, par exemple, les emprunts directs en prenant comme base le vocabulaire du Coran, ce qu'on a essayé déjà de faire. Il est facile à remarquer que la terminologie des sciences « importées » (les mathématiques, les sciences naturelles, la philosophie) se constitue soit par l'emprunt direct, soit par le calque. Les auteurs arabes sont préoccupés surtout par le degré d'« arabisation » des emprunts, à savoir leur intégration à la morphologie de l'arabe. On peut considérer comme « arabisé » le mot *siğill* (« registre ») à partir duquel s'est formé le verbe *sağğala* « noter, consigner », et même le grec *faylasūf*, du moment qu'il a un pluriel interne, *falāsifa*. Lorsqu'il s'agit de structures grammaticales ou de procédés stylistiques, l'influence des langues étrangères est encore plus difficile à mesurer. On trouve parfois des influences subtiles non seulement dans les traductions, mais aussi dans les ouvrages originaux, dues à la pression exercée par la langue maternelle chez certains écrivains arabisés de fraîche date, mais dont les œuvres ont influencé profondément et durablement l'arabe. Faute d'une recension du corpus de la prose arabe de la période classique, les remarques concernant les influences étrangères sur tel ou tel auteur relèvent surtout de l'impression subjective. Par exemple, Ṭaha Ḥusayn affirmait, dans une conférence consacrée à la prose arabe aux premiers siècles de l'islam, que l'on peut immédiatement reconnaître un écrivain de souche arabe d'après son style. Il oppose ainsi l'écriture d'Ibn al-Muqaffa' (VIIIe siècle), auteur d'origine persane, qu'il juge

laborieuse « comme s'il s'agissait de déplacer des rochers », à l'impression de facilité et de légèreté qu'il trouve dans celle d'al-Ǧāḥiẓ (IXe siècle). Certains auteurs modernes, dont fait partie Ṭaha Ḥusayn, ont l'air de penser que tout ce qui est clair est arabe et que tout ce qui n'est pas clair ne l'est pas.

Beaucoup d'auteurs considèrent que les traductions, surtout celles du grec, ont exercé une influence positive sur l'évolution de la langue arabe en la rendant capable d'abstraction et de philosophie. L'opinion selon laquelle la langue arabe s'est adaptée à la pensée grecque grâce aux traductions d'Aristote a été formulée par Louis Massignon dans son article « Notes sur la formation des noms abstraits en arabe et l'influence des modèles grecs », paru en 1934. L. Massignon, et après lui R. Arnaldez (1958), considèrent que les noms abstraits présentant le suffixe *-iyya* ont été formés pour les besoins de la traduction, qui a forcé la « langue du désert » à devenir une « langue philosophique ».

D'après R. Arnaldez, une « langue philosophique » doit connaître un autre type de phrase que l'arabe du Coran, par exemple une phrase capable d'exprimer les jugements d'inhérence du sujet au prédicat, elle doit développer aussi la subordination. Nous avons présenté les débats concernant le problème des équivalents de « être » en arabe en tant que verbe d'existence et en tant que copule qui datent d'al-Fārābī (Xe siècle), dans le chapitre dédié aux universaux, au relativisme et au problème de la traductibilité (2.3.1.). Dans son commentaire à *De interpretatione* d'Aristote et dans son *Kitāb al-ḥurūf*, al-Fārābī exprime l'idée que toutes les langues doivent posséder, au moins virtuellement, les moyens nécessaires à exprimer les significations demandées par la science de la logique (il mentionne par exemple la copule et l'article), mais l'actualisation de ces virtualités est déterminée par les exigences du type de réflexion que la traduction stimule. A partir de ces observations, on peut supposer par exemple que *huwa* (« il ») a davantage été utilisé comme copule dans la proposition nominale après les traductions des ouvrages de logique que dans la période précédente. L'expression de l'existence en arabe soit par des verbes de posture ou de mouvement, soit par les déictiques du type *hunāka* et *ṯammata* (en anglais *there*) s'inscrit dans une

tendance largement connue dans les langues du monde, ce qui veut dire qu'il ne faut pas chercher à tout prix des influences externes dans ce domaine. On ne saurait affirmer pour autant que les traductions ne peuvent pas contribuer à la fixation de certaines tournures dans les cas où le processus de grammaticalisation des éléments mentionnés est plus avancé dans la langue-source. Dans ce sens, l'anglais par *there is* et le français par *il y a* ont pu contribuer à l'élargissement du cadre de l'utilisation de *hunāka* et *ṯammata* en tant qu'existentiels présentatifs.

On peut mettre également sur le compte des traductions l'introduction de certains verbes ayant le rôle de copules en arabe moderne, comme *'allafa* « constituer » ou *maṯṯala* « représenter », relevés par Blau (I.4.3.1). Dans l'arabe moderne, les modifications structurelles dues aux contacts sont plus profondes parce que les contacts sont plus significatifs. L'influence des contacts est plus marquée dans les dialectes parlés parce que la résistance y est moins forte. En ce qui concerne la langue littéraire, il est difficile de d'évaluer l'impact des propositions faites par divers organismes qui s'occupent de la planification linguistique (les académies de langue, le comité d'arabisation auprès de la Ligue Arabe etc.) sur l'usage linguistique réel. C'est la presse qui est surtout soumise aux influences par les effets de la circulation planétaire de l'information.

Les recherches partielles qu'on a faites sur cette langue ont mis en évidence l'utilisation abondante de certains verbes grammaticalisés, du type *tamma* « être achevé, fini » pour l'expression périphrastique du passif ou pour exprimer un résultatif. Le nombre des constructions périphrastiques augmentent en arabe littéraire, par exemple dans l'expression du comparatif (voir, par exemple, *'ašaddu bard^an* au lieu de *'abrad* « plus froid »). On peut mettre cette tendance vers l'analytisme sur le compte des dialectes parlés, qui connaissent depuis longtemps ce type d'expressions, car l'influence de la langue maternelle – le dialecte – sur l'arabe littéraire, acquis ensuite, s'exerce chez chaque arabophone. Quelle que soit la source des interférences, on sait qu'une langue soumise aux contacts tend davantage à développer des procédés d'expression analytique qu'une langue qui demeure isolée.

Dans son ouvrage consacré à l'arabe moderne, Clive Holes consacre un chapitre à la langue de la presse (*The Language of Media*, 1995, pp. 255–269) où il remarque que cette langue, qui est la plus exposée aux contacts, exerce une influence considérable sur la langue arabe, écrite et parlée, des personnes cultivées. Outre les emprunts (directs et structurels, à savoir le calque) cette langue se différencie des autres formes d'arabe écrit (la prose littéraire, par exemple) par quelques particularités qui, prises ensemble, constituent ce qu'on appelle « *media style* ». Parmi ces particularités, Clive Holes mentionne :

a. le passif périphrastique : à la place des formes de passif obtenues par la flexion interne (*qutila* « il a été tué » vs. *qatala* « il a tué »), on trouve souvent des périphrases à *tamma* (*tamma tazwīd al-ğayš bi-...* « l'armée a été approvisionnée en... », litt. « l'approvisionnement de l'armée en... a eu lieu ») ;

b. l'agent du verbe passif est fréquemment mentionné, bien que cette tournure soit rejetée par les les puristes (*'ustuqbila al-wafd al-miṣriyy fī al-maṭār min ṭarafi wazīri al-dāḫiliyya* « la délégation egyptienne a été reçue à l'aéroport par le ministre de l'Intérieur ») ;

c. la tendance à la nominalisation ; l'une des caractéristiques de la langue de la presse est la prépondérance des syntagmes nominaux relativement aux syntagmes verbaux ; cette prépondérance est associée à l'extension des groupes nominaux, surtout par l'augmentation du nombre de noms au génitif qui modifient le même antécédent ;

d. la restructuration du système de la négation ; la négation *lam,* qui était utilisée en arabe classique seulement dans certains contextes, s'est généralisée, et cela afin d'éviter l'utilisation de la négation *mā*, qui est ressentie comme relevant du registre dialectal ;

e. l'ordre des mots, la référence temporelle et le type de textes sont liés entre eux : différents ordres de mots caractérisent différents types de textes (dans la prose littéraire, le monologue intérieur par rapport à la narration des événements extérieurs, dans la presse, les titres par rapport aux articles eux mêmes ;

f. certains développements morpho-sémantiques : à la place des formes composées recommandées par les Académies de langue en vue

de rendre les dérivés à suffixes ou à préfixes des langues européennes, la presse semble préférer les expressions périphrastiques, par ex. :

– le préfixe *re-* de l'anglais ou du français, ayant le sens de répétition, est rendu par *'a'āda* « reprendre » + le nom verbal : *'a'āda al-tanẓīm* « il a réorganisé… »

– les formants *multi-* et *poly-* sont rendus par l'adjectif *muta'ddid* « nombreux » auquel on associe le nom au génitif pluriel : *quwwāt muta'addidatu al-ğinsiyyāt* « forces multinationales » (litt. « nombreuses quant aux nationalités »)

– les lexèmes abstraits anglais et français, constitués par des suffixes *-ity/-ité, -ism/-isme, -ness*, sont rendus dans la plupart des situations par le suffixe *-iyya* ; le suffixe *-iyy*, attaché aux adjectifs, gagne du terrain et tend à être attaché même au syntagmes figés du type *al-šarq al-'awsaṭ* « le Moyen Orient » : *al-šarq al-'awsaṭiyy* pourrait être rendu par « moyen-oriental ».

Certaines des caractéristiques du style de la presse arabe signalées par Clive Holes, concernent en réalité le style de la presse en général. Il s'agit, par exemple, de la prédilection pour l'expression nominale par rapport à l'expression verbale et de la tendance à mettre le nom avant le verbe dans les titres. Si l'on veut trouver les traces des contacts linguistiques dans ces caractéristiques, il faudra peut-être se référer plutôt à la fréquence de certaines tournures qu'aux procédés mêmes. Le calque phraséologique est plus fréquent dans le style journalistique, la tolérance pour certaines expressions qui n'ont pas un air purement arabe est probablement plus marquée. Il y a vingt ans, on trouvait dans la presse syrienne des articles qui condamnaient des calques du type *la'iba dawr^{an}* « jouer un rôle » (on disait que l'arabe possède le verbe *'addā* « remplir » pour rendre le même sens et que *la'iba* a une connotation trop frivole pour ce genre d'expressions). Aujourd'hui on ne voit plus de protestation contre cette expression, qui est devenue courante. D'autres expressions ne sont compréhensibles que par le recours à la langue source : *qimmatu ğabal al-ṯalğ* « la pointe de l'iceberg » n'est évidemment pas une métaphore que les Arabes auraient pu forger eux-mêmes.

Malgré cela, on peut affirmer que la langue de la presse arabe ne présente pas de différences structurales essentielles par rapport à la

langue classique, et qu'elle n'offre guère d'exemples d'interférences grammaticales produites par le contact linguistique. Si l'on examine les listes des équivalents arabes des dérivés à préfixes dans les langues européennes, et si l'on détermine le poids du procédé de la composition (*naḥt*) dans cette catégorie, on pourra observer aisément que le nombre de ces mots est plus important qu'on a la tendance de l'admettre pour l'arabe moderne en général. Des formations comme *fawṣatiyy* « supersonique » (de *fawqa* « sur » et *ṣawt* « son ») et *taḥǧildiyy* « hypodermique » (de *taḥta*, « sous » et *ǧild* « peau »), quoique transparents, dans la mesure où elles présentent une forme abréviée des prépositions *fawqa* « sur » et *taḥta* « sous », étendent les dimensions du mot arabe au-delà de ses limites habituelles. Mais il faut remarquer que les mots en question (et d'autres de ce type) ne sont utilisés qu'en tant que termes techniques et que leur impact sur la langue arabe littéraire dans son entier reste réduit.

5.4.3.2. Sur les autres variétés de l'arabe

La variété la plus proche de la langue arabe littéraire est le moyen-arabe, dont font partie le judéo-arabe et le moyen-arabe chrétien ; ce qu'on appelle « le moyen arabe musulman » représente la tentative d'écrire un texte conçu en arabe parlé. On a supposé qu'on peut découvrir, en étudiant ces formes d'arabe, le processus qui a mené à la constitution des dialectes parlés ; cela n'est que partiellement justifié, car il s'agit de textes écrits par des non-arabes qui connaissaient à peine l'arabe littéraire, où l'on trouve surtout des phénomènes d'hypercorrection dûs à l'effort des rédacteurs pour éviter les formes dialectales, et seulement dans une mesure infime le résultat des contacts linguistiques. Parmi les hypercorrections, Kees Versteegh cite (1997, p.115) l'utilisation de la forme *lam yaktubūna* au lieu de la forme correcte *lam yaktubū*, dûe au fait que la forme du pluriel apocopé *yaktubū* a été perçue à tort comme dialectale, une telle erreur ne pouvant commise que par un rédacteur ignorant le système modal de l'arabe littéraire. On remarque en revanche peu d'influences d'ordre grammatical de la langue maternelle des auteurs de ces textes.

Dans certains textes en judéo-arabe apparaissent, par exemple, des noms en hébreu présentant des pluriels internes selon des schèmes empruntés à l'arabe, et d'autres accompagnés de l'article arabe *al-* (*bet al-kneset* « la synagogue »). On peut dire que, du point de vue des traces du contact linguistique, les textes en moyen-arabe ne sont ni plus ni mois intéressants que n'importe quels autres textes produits par des rédacteurs bilingues qui « commutent » (angl. *switch*) de langue soit parce qu'il ne connaissent pas l'une ou l'autre, soit parce que ce langage mixte satisfait certains besoins momentanés. C'est probablement aussi de cette manière que les pidgins sont nés.

Kees Versteegh (1984) a soutenu l'hypothèse selon laquelle à la base des dialectes parlés actuels se trouvent des pidgins. Dans ses travaux plus récents (1997), cette hypothèse apparaît plus nuancée et d'autres facteurs sont également pris en considération. Dans le cadre de l'hypothèse de la multigenèse, par exemple, on accorde une importance considérable au rôle des substrats, différents pour chaque dialecte. En ce qui concerne les dialectes du Maghreb, on parle non seulement du rôle du substrat berbère, mais aussi de la contribution de l'élément berbère en tant qu'adstrat, dans la mesure où les parlers berbères coexistent avec l'arabe chez les locuteurs berbérophones. Le nombre de mots d'origine berbère est grand dans ces dialectes ; on en a relevé 150 qui contiennent le préfixe berbère *'a-* dont on ne connaît pas l'origine, mais qui pourrait avoir à l'origine un rôle déictique : il est en effet significatif que l'article arabe n'apparaît pas dans les mots qui le contiennent (voir Versteegh 1997, p. 104). Le fait que ce préfixe s'est séparé des mots berbères est prouvé par sa présence dans des mots d'origine arabe (ex. *'aṣder* de l'arabe *ṣadr* « poitrine »). Dans le cas d'autres dialectes, on a pu nier le rôle du substrat dans certains phénomènes qui se sont produits dans l'arabe parlé à partir de la remarque que les autres dialectes ayant d'autres substrats le présentent également. Il s'agit par exemple de la transformation des interdentales en dentales dans le dialecte syro-libanais, mis sur le compte du substrat araméen. Or, non seulement les autres dialectes arabes connaissent cette transformation, mais on peut aussi la remarquer dans les pidgins formés à partir de langues contenant des interdentales, comme l'anglais.

Ce que Versteegh souligne, et qui nous intéresse du point de vue de la manifestation des contacts linguistiques dans la constitution des dialectes arabes parlés, c'est que les transformations structurales sont les mêmes dans tous les dialectes parlés, indépendamment des éléments matériels concrets par lesquels elles se manifestent (1997, pp. 99–100). Du point de vue grammatical, ces transformations se manifestent tout d'abord par la constitution de procédés analytiques pour marquer le complément adnominal, de formes analytiques d'expression des valeurs temporelles et aspectuelles, de l'expression analytique du causatif etc. Il s'agit également de la simplification de certains paradigmes, par exemple, dans le cas du pronom relatif, devenu invariable en genre et en nombre dans tous les dialectes, de la généralisation du suffixe de féminin *-a*, là où l'arabe littéraire présente une plus grande diversité de marques.

Des modifications semblables apparaissent dans les formes d'arabe « périphériques », parlées en dehors du monde arabe : le maltais, l'arabe de Chypre, l'arabe d'Anatolie, l'arabe d'Ouzbékistan, les créoles arabes d'Afrique. La différence entre ceux-ci et les dialectes parlés dans le monde arabe tient à ce que ces derniers sont soumis à une influence plus forte de la part de l'arabe littéraire. On peut ainsi se représenter les niveaux de langue en arabe sous la forme d'une échelle qui aurait à un bout la langue arabe « du patrimoine culturel » (*al-turāṯ*) et à un autre le dialecte parlé par les analphabètes entre autres, et graduée selon le degré d'influence de l'arabe littéraire et selon la perméabilité aux influences extérieures, ces deux critères étant en raison inverse l'un de l'autre.

Les formes périphériques d'arabe mentionnées plus haut manifestent une plus forte perméabilité aux influences externes que les dialectes arabes parlés. Cela s'explique par la situation de bilinguisme dans laquelle elles parviennent à se maintenir, ce qui entraîne non seulement des emprunts lexicaux massifs, mais aussi une restructuration partielle du système grammatical (voir Versteegh 1997, pp. 209–225). Le maltais, par exemple, a emprunté une conjugaison à suffixes à l'italien, et ne semble pas prendre conscience de la racine consonantique ; il a également abandonné les pluriels internes au profit du pluriel externe, et, plus récemment, a même emprunté la désinence de pluriel *-s* pour les mots d'origine anglaise : *telefons*.

Toutes les variétés périphériques d'arabe ont réduit les schèmes de pluriel interne et tendent à élargir le cadre du pluriel externe (par exemple, le pluriel en *-āt* dans l'arabe du Chypre). Toutes ces formes d'arabe restructurent la conjugaison du verbe et réduisent le rôle de la flexion interne. Dans certaines variétés, les plus éloignées du centre, on observe aussi des modifications spécifiques. Par exemple, l'arabe d'Ouzbékistan perd l'article défini *al-*, mais développe l'article indéfini *fat* (dérivé de l'arabe *fard* « un seul »), comme dans l'arabe d'Irak ; l'arabe anatolien introduit dans la proposition nominale une sorte de copule, dérivée du pronom de la troisième personne etc.

Certaines transformations caractéristiques des créoles en général se manifestent également dans les créoles à base arabe d'Afrique, par exemple la simplification de la conjugaison. Ainsi, le *ki-nubi* n'a plus qu'une seule forme pour toutes les personnes ; il a développé en revanche un riche système de particules aspectuelles.

L'hypothèse de la pidginisation par rapport à la constitution des différentes variétés du nouvel arabe est, finalement, une hypothèse qui accentue le rôle du contact linguistique dans leur apparition. Certaines formes de « simplification » résultent du contact de l'arabe avec d'autres langues et il faut souligner qu'il s'agit des conséquences semblables dans les différentes formes d'arabe. Certaines interférences se manifestent d'une manière semblable aussi dans le cas des autres langues qui ont emprunté à l'arabe.

5.4.3.3. Influences de l'arabe sur d'autres langues

Les langues qui ont subi les influences les plus significatives de la part de l'arabe sont le persan et le turc, sans doute en grande partie par le biais de la langue savante. Une influence lexicale massive a entraîné des interférences d'ordre grammatical : le persan connaît un pourcentage important de « mots grammaticaux » pris à l'arabe, qu'il a transmis par la suite à d'autres langues, surtout à l'ourdou. Il s'agit des prépositions et des conjonctions (par ex. *wa-* « et », *lekin* « mais »). Un pronom indéfini *fulān* « un tel » a été emprunté par plusieurs langues, y compris l'espagnol. Certaines langues africaines

comme le swahili ont emprunté des numéraux arabes. Le persan et le turc ont pris des mots arabes à la forme de pluriel interne et, dans ce cas, le mot a été considéré par lui-même sans être rattaché à un singulier. Mais, le persan a aussi généralisé la désinence de pluriel *-āt* de l'arabe à des noms qui n'étaient pas empruntés (ex. *deh* « village », *dehāt* « village, pays »). On peut vérifier de cette manière l'observation selon laquelle le morphème indiquant le pluriel est l'un des plus aptes à être transférés. Mentionnons aussi que le turc et certaines langues africaines ont emprunté le suffixe arabe *i(yy)* pour constituer des adjectifs de relation.

Le persan et le turc n'ont guère emprunté de verbes à l'arabe ; en revanche, ils utilisent l'un et l'autre le même procédé pour construire des locutions verbales à partir de noms empruntés. En persan, les verbes abstraits *kardan* « faire » et *šodan* « devenir » ont été utilisés pour exprimer des notions verbales actives et passives : *asir kardan* « faire prisonnier » et *asir šodan* « devenir prisonnier » (à partir de *asīr*, « prisonnier », emprunté à l'arabe). Le turc utilise *olmak* « être, devenir » pour les verbes passifs et *etmek* « faire » pour des verbes actifs (*memnun olmak* « être reconnaissant », *ziyaret etmek* « visiter »). Il est fort significatif que les stratégies d'adaptation des emprunts comprenne aussi des stratégies de grammaticalisation : dans les cas que l'on vient de citer, le recours à de tels auxiliaires pour marquer les diathèses active et passive se retrouve dans d'autres langues.

Outre le persan et le turc, certaines langues africaines, surtout des langues appartenant aux peuples qui ont adopté l'islam, ont subi elles aussi des influences notables de l'arabe. On trouve des observations intéressantes concernant les influences arabes dans les langues africaines dans un recueil d'articles intitulé *Langue arabe et langues africaines* (« Mémoire spécial du Centre d'études sur le monde arabe et l'Afrique » de l'INALCO, Paris : CERMAA, s.d.). On remarque que le vocabulaire emprunté par ces langues comprend beaucoup de mots concernant l'agriculture, le commerce, la religion, communs avec d'autres langues qui ont subi l'influence arabe. Cela s'explique dans la plupart des cas par les relations suivies entre les Arabes et les peuples possédant ces langues dans les domaines mentionnés, mais parfois aussi par la vocation nomade de certains mots. Mais l'aspect peut-être le plus

intéressant de cet ouvrage concerne l'emprunt de mots grammaticaux d'une part, et l'adaptation de mots empruntés à des langues à classificateurs d'autre part (voir Labatut dans le recueil mentionné, pour les emprunts du peul à l'arabe).

On trouve peu de « mots grammaticaux » dans les emprunts de l'arabe à la langue peul : parmi eux, on remarque le quantifieur *kala* (ar. *kull* « chaque, chacun »). En somali, Zaborski (1967) signale *laakin* « mais », *hatta* « jusqu'à ce que ; y compris ; même avec ; afin que », *ila* « à, jusqu'à », mais aussi *yani* « c'est à dire » forme grammaticalisée provenant de la troisième personne du verbe '*anā* « signifier ».

Tout cela prouve que les mots fonctionnels peuvent apparaître dans une certaine langue non seulement par le processus de grammaticalisation dans la langue même, mais parfois aussi par l'emprunt.

IIème partie

Chapitre 1
LES CLASSES LEXICO-GRAMMATICALES

1.1. Catégories de langue, catégories de description

La division des mots en classes appelées traditionnellement « parties du discours » et, plus récemment, « classes lexico-grammaticales » ou « catégories syntaxiques », constitue l'un des problèmes essentiels de la grammaire depuis son apparition. C'est également un thème important de la comparaison entre les langues, qu'il s'agisse des discussions sur les universaux (existe-t-il ou non des classes communes à toutes les langues ?), ou encore sur les particularités des langues dans une perspective relativiste (certaines langues « exotiques » classent ensemble des mots que nous mettons dans des catégories distinctes : on a souvent mentionné le fait, relevé par Whorf, que la langue hopi classe un mot traduit par « flamme » dans la même catégorie que certains mots qui sont pour nous des verbes).

L'idée qu'on a affaire à une division élémentaire, « de base », semblable aux « concepts de base » dont parle Lakoff, explique aussi la façon dont on pose le problème des universaux dans la répartition des mots en classes : du moment que le « noyau dur » des principales catégories est sémantiquement déterminé, ces catégories doivent exister dans toutes les langues du monde. Du point de vue de Lakoff, les catégories linguistiques sont des catégories cognitives et elles doivent partager les propriétés de celles-ci. L'exemple qu'il donne concerne les classes lexicales « nom » et « verbe », qui ont comme membres prototypique des mots indiquant un individu concret (nom) et une action (verbe) (1987, p. 57).

Hopper et Thompson (1984), quant à eux, présentent une conception utile pour l'analyse des catégories lexico-grammaticales

dans une perspective typologique, dans la mesure où elle identifie leurs propriétés prototypiques sur la base leur fonction dans le discours. Remarquant qu'il est difficile d'accepter sans réserves la manière dont les entités du monde réel s'associent habituellement aux classes majeures de mots (par exemple, l'association entre les noms et les entités stables dans le temps et l'association entre les verbes et les entités instables dans le temps), les auteurs considèrent que

> *prototypicality linguistic categories depend not only on independently verifiable semantic properties, but also – and perhaps more crucially – on linguistic function in the discourse* (p. 708).

Il ne suffit pas de dire que le nom prototypique doit désigner une entité concrète, effective, visible, et que le verbe prototypique doit désigner une action concrète, effective, visible, mais il faut que les membres prototypiques des deux catégories majeures accomplissent un rôle effectif dans le discours où ils apparaissent : le nom prototypique introduit un participant du discours, le verbe prototypique introduit un événement réel. Dans le cas où ils réalisent leurs fonctions prototypiques, le nom et le verbe présentent un degré maximal de contraste morpho-syntaxique, à savoir le plus grand nombre d'oppositions : toutes les possibilités de marquage et de détermination seront réalisées dans le cas du nom, toutes les formes de l'expression du temps, de l'aspect et de la modalisation apparaîtront dans celui du verbe. Quand le nom et, respectivement, le verbe n'apparaissent pas avec leurs fonctions prototypiques, diverses formes de « décatégorisation » peuvent se manifester ; par exemple, la décatégorisation se manifeste pour le nom lorsqu'il ne s'agit pas d'une entité concrète, ou dans un emploi locatif-instrumental (surtout quand les noms de certaines parties du corps humain sont utilisés avec une telle fonction) ou encore dans la fonction de prédicat nominal (dans plusieurs langues, le nom prédicat perd une série d'oppositions morphologiques qui caractérisent le nom prototypique), ou quand il est l'objet de la négation.

La « catégorialité » est, dans cette vision, une affaire de degré. Un des exemples fourni par Hopper et Thompson (1984, p. 721) nous

intéresse particulièrement, car il se réfère à une langue qui manifeste un certain degré de parenté avec l'arabe, le bade, une langue tchadique de l'ouest de l'Afrique. Il y aurait dans cette langue trois niveaux de marquage du nom en fonction de son rôle dans le discours, chaque niveau représentant un degré inférieur de catégorialité par rapport au précédent : au niveau 1, le nom est caractérisé par la « nounation », à savoir par l'ajout d'un suffixe *-n* (selon certains, il serait lié au genre, mais il ressemble trop au suffixe de même forme dans les langues sémitiques pour que l'on ne pense pas à sa relation avec la catégorie de la détermination) qui apparaît quand on introduit de nouveaux participants dans le discours et présente un haut degré de catégorialité. Au niveau 2, où le nom réfère à une entité déjà présentée antérieurement, il est dépourvu du suffixe *-n* et a seulement un suffixe nominal *-w*. Au niveau 3, enfin, le nom est le moins caractérisé en tant que nom sur le plan morphologique ; il ne présente aucun des suffixes mentionnés plus haut, et il est spécialisé dans l'utilisation anaphorique.

En ce qui concerne les verbes, les moins « verbaux » sont les verbes d'état, qui peuvent perdre leur rôle prédicatif et peuvent être incorporés, dans certaines langues, au sein du groupe nominal en qualité d'attributs. Les verbes exprimant un irréel – ce qui signifie non seulement la forme connue comme telle dans certaines langues, mais aussi les futur, optatif, subjonctif et injonctif – présentent moins d'oppositions que les verbes prototypiques. Cela vaut également pour les verbes des propositions négatives. Les verbes sériels, les verbes composés et les verbes des propositions subordonnées présentent un éventail moins large de marques caractéristiques aux verbes.

Apparentée à la perspective proposée par Hopper et Thompson, dans le sens où elle traite des fonctions pragmatiques prototypiques des éléments appartenant à des classes principales de mots, mais différente par la manière dont elle lie ces fonctions du « marquage », la conception de William Croft (1991), a été brièvement présentée plus haut (I.3.2.3.3). Rappelons ici que W. Croft parle des classes sémantiques de base (objets, propriétés, actions), des catégories syntaxiques de base (substantif, adjectif, verbe) et des fonctions pragmatiques de base (référence, modification, prédication), les éléments de chaque catégorie pouvant être entrecroisés sur l'axe

vertical dans l'ordre mentionné, par exemple : objet, substantif, référence. L'intérêt présenté par ces corrélations réside dans leur relation avec le concept de marquage : dans leurs fonctions syntaxiques-pragmatiques prototypiques, les mots désignant des objets, des propriétés, des actions, tendent à apparaître non-marqués. L'idée se vérifie parfaitement en anglais et dans d'autres langues indo-européennes, et partiellement en arabe (cf. supra, I.1.2.6).

L'idée de répartir les classes de mots en distinguant d'une part les classes de base, et d'autre part « le reste », a été formulée il y a longtemps et reformulée au cours des dernières décennies. Mentionnons ici, par exemple, la théorie de la grammaire catégorielle, selon laquelle la catégorie du nom (n) est une « catégorie de base » et sert à définir d'autres catégories, considérées comme « catégories dérivées ». Tout aussi importante, pour ce qui suit, apparaît la distinction effectuée, dans le cadre de la grammaire catégorielle mais aussi en dehors d'elle, entre catégories lexicales et catégories fonctionnelles. Celles-ci comportent les déterminants et les pronoms, les verbes auxiliaires, les complétiviseurs, les éléments de flexion. Résumées par Alexandra Cornilescu (1995, pp. 226–228), certaines caractéristiques des catégories fonctionnelles se présentent de la sorte :

a. les catégories fonctionnelles (pronoms, déterminants etc.) constituent des classes fermées ayant rarement plus de 20 à 30 membres ;

b. les éléments fonctionnels sont en général faiblement autonomes du point de vue phonologique et/ou morphologique ;

c. les éléments fonctionnels ont un comportement morphosyntaxique unique, au sens où ils ne peuvent pas être différenciés des autres par des traits purement sémantiques : chaque membre de la catégorie doit être appris individuellement ;

d. une propriété essentielle des catégories fonctionnelles est qu'elles sont sémantiquement abstraites, qu'elles n'ont pas de contenu descriptif : elles opèrent sur les catégories lexicales avec lesquelles elles apparaissent.

Comme on peut le constater, les caractéristiques relevées par Alexandra Cornilescu correspondent à celles qui définissent les « mots grammaticaux ». On pourrait ajouter que les catégories fonctionnelles sont prototypiquement closes, pour peu que l'on considère les prépositions comme « *an intermediate category between lexical (open) categories and functional (grammatical) categories* » (p. 224). Par ailleurs, la grammaticalisation est généralement conçue comme une forme de passage des catégories lexicales aux catégories grammaticales, ce qui veut dire que les « frontières » des catégories ne sont pas strictement et définitivement délimitées.

Parler des catégories lexico-grammaticales comme de catégories conceptuelles à partir leurs membres prototypiques nous semble fécond. L'idée n'est pas tout à fait nouvelle : quand on examine les divergences qui opposent les grammairiens sur la définition de ces catégories, y compris dans la tradition arabe, on observe qu'elles se réduisent souvent au fait qu'on met sur le même plan les membres centraux et les membres marginaux des classes en question ; en d'autres termes, elles s'efforcent – généralement en vain – de définir en termes de conditions nécessaires et suffisantes des catégories qui fonctionnent en réalité selon ce que l'on pourrait appeler une « logique du prototype ».

Cette perspective, liée à la conception de Lakoff (1987) sur la catégorisation (voir I.1.1.2) est, pour l'essentiel, celle que nous allons adopter ici. Traitant des classes lexico-grammaticales en arabe dans une perspective typologique, nous nous intéresserons à plusieurs aspects :

a. la manière dont la grammaire arabe traditionnelle, dès son apparition (VIII[e] siècle), présente les critères de différenciation des classes lexico-grammaticales et traite la « centralité » et la « marginalité » dans les catégories en question ;

b. la manière dont l'arabe reflète les caractéristiques, considérées par certains comme des « universaux », de la division des mots en classes, et les possibilités de variation typologique proposées ;

c. la possibilité de transfert des modèles de description de la langue, concernant tout spécialement les classes lexico-grammaticales.

Ces problèmes seront traités simultanément dans les pages suivantes, car ils nous paraissent étroitement liés. L'application de certains modèles de catégorisation des mots, du type de ceux présentés ci-dessus, peut contribuer non seulement à la localisation typologique de l'arabe sous cet aspect, mais aussi à une meilleure appréhension de l'ensemble de la problématique liée à la délimitation des classes de mots. La réflexion que la grammaire arabe traditionnelle a mené sur ce point nous intéresse, non seulement dans la perspective de l'histoire de la pensée linguistique (et dans cette perspective, on peut également poser le problème de l'originalité de cette conception), mais aussi du point de vue de la relation entre le type de langue et le type de description. En l'occurrence, en s'attachera à mettre l'accent tout à la fois sur les faits de langue pris en compte par les grammairiens médiévaux, et sur celles de leurs prises de position qui se rattachent le plus directement à une problématique générale de la répartition des mots en classes. Dans l'espace arabe comme dans d'autres, *grammatici certant*, et parfois sur des questions détails qui, vus de l'extérieur, peuvent paraître dépourvus d'intérêt.

1.2. Classes lexico-grammaticales dans la grammaire traditionnelle arabe

Nous avons montré à d'autre occasions (Anghelescu, 1985, 1986) l'importance que la grammaire arabe traditionnelle accordait à la division des mots en classes : le fondement même de cette grammaire serait lié, selon la légende, aux suggestions formulées par le calife 'Alī (VIIe siècle) concernant les trois grandes classes de mots – nom, verbe, particule – à partir desquelles on peut concevoir la grammaire : « *unḥu hāḏā al-naḥw* », aurait dit le calife au célèbre Abū al-'Aswad al-Du'alī, « suis cette voie » (à savoir celle dont j'ai fixé les jalons), d'ou le nom de *naḥw* « voie », pour désigner le mot « grammaire ».

Après qu'Abū al-'Aswad al-Du'alī eut pris la voie indiquée, les grammairiens ont jugé nécessaire de présenter le système de la langue arabe en commençant par cette répartition tripartite. Les critères de

définition des trois classes sont similaires chez les différents grammairiens arabes : le verbe exprime une signification liée au temps (instable, dirait-on aujourd'hui), le nom exprime une signification en soi, sans rapport avec le temps (donc stable) et la particule, démunie de signification propre, contribue à la manifestation de la signification des autres classes de mots (les particules sont donc des « mots grammaticaux »). Ces définitions générales n'étant pas représentatives de tous les éléments qui pourraient être inclus dans une classe ou une autre, on a proposé de nouveaux critères de différenciation, comme ceux auxquels on était habitué dans la pensée linguistique de souche gréco-latine : des critères distributionnels, morphologiques ou syntaxico-pragmatiques, ces derniers étant privilégiés pour des raisons qu'on expliquera plus loin.

Les plus anciens traités grammaticaux arabes qui nous soient parvenus présentent cette division comme un axiome ; c'est seulement par la suite, à partir du X[e] siècle, que certains grammairiens se sont attachés à en démontrer le bien-fondé. Cela a conduit certains chercheurs européens à affirmer que les premiers grammairiens arabes auraient pu emprunter cette tripartition à la tradition logico-grammaticale grecque, telle qu'elle pouvait être enseignée à l'époque dans les centres de culture hellénistique situés sur un territoire correspondant à la Syrie, à l'Irak et à l'Iran actuels. Mais cela peut signifier aussi qu'il s'agit là de principes universels de classification des mots, principes qui se reflètent naturellement dans la réflexion linguistique arabe dès son apparition. D'ailleurs, il est significatif que le grammairien al-Mubarrad (IX[e] siècle) entame son livre, *al-Muqtadab*, en disant que les trois classes de mots apparaissent dans toutes les langues, « l'arabe ou toute autre langue étrangère ».

1.2.1. Les conditions de l'apparition de la grammaire arabe et le problème de la répartition des mots en classes

On a évoqué, dans la première partie de cet ouvrage (I.1.3), les conditions dans lesquelles est apparue la grammaire arabe, conditions

qui permettent de rendre compte de certaines de ses caractéristiques originales. On reprendra ici quelques éléments de cette présentation, dans la mesure où ils contribueront à éclairer la démarche des grammairiens arabes sur le problème qui nous intéresse.

Comme les anthropologues l'ont constaté depuis longtemps, la pensée linguistique ne naît d'une manière « naturelle », spontanée, dans aucune culture : son apparition correspond en général à un moment de crise dans la communication, et ses préoccupations de départ sont liées aux motifs qui ont provoqué cette crise. Dans l'histoire de la culture arabe, l'apparition des premières réflexions sur la langue, sous forme de commentaires du Coran, d'observations philologiques concernant la poésie archaïque, de vocabulaires thématiques, de dictionnaires ou de grammaires, est déterminée avant tout par la crainte de voir se « corrompre » la langue du Coran, qui s'est répandue sur de nouveaux territoires pendant les grandes conquêtes. La réflexion linguistique est également stimulée par les problèmes que soulève l'utilisation de l'écriture pour la notation du Coran et de la poésie archaïque, tributaires d'une longue circulation orale. Pour autant, il nous semble naturel que les préoccupations des premiers grammairiens arabes aient porté l'empreinte de ces phénomènes, autrement dit, qu'elles se soient focalisées sur ces traits de l'arabe littéraire – *al-'arabiyya* – qui l'opposent aux autres formes d'arabe, d'une part, et aux problèmes d'interprétation du texte posés par une écriture imparfaite, d'autre part.

Notre hypothèse est que la place centrale occupée dans la grammaire arabe traditionnelle par la problématique de la flexion désinentielle (*'i'rāb*), en d'autres termes, le problème des marques casuelles et modales, n'est pas lié à une option méthodologique déterminée par des raisons obscures, mais au fait que cette flexion, supposée caractériser l'arabe littéraire (à savoir, par essence, la langue du Coran et de la poésie archaïque ou la langue archaïsante des bédouins) n'existait dans aucun des « dialectes » (les langues « opposées »). Ces formes de « néo-arabe », nées dans les conditions complexes datant de la période des conquêtes, constituaient en fait la langue maternelle de tous ceux qui se considéraient comme Arabes sur la base de leur appartenance à une langue et une culture uniques. On

pourrait ajouter à cela le fait que les marques casuelles et modales ne sont que rarement consignées dans l'écriture, ce qui veut dire qu'elles doivent être reconstituées en appréhendant l'ensemble du mécanisme qui les a produites (voir II.2, « Cas et mode »).

Cette primauté accordée à la flexion casuelle et modale (y compris en ce qui concerne la délimitation des classes de mots), ne signifie évidemment pas qu'elle constitue en soi un phénomène central dont toute grammaire devrait rendre compte en priorité : il s'agit simplement de noter que c'est à partir ce phénomène, considéré au moment de la constitution de la grammaire comme définissant l'essence même de la langue arabe, que s'est fondée la réflexion sur l'arabe littéraire. La manière dont toute la théorie grammaticale s'est cristallisée autour de ce concept, à mesure qu'évoluait la pensée linguistique arabe, présente, selon nous, certains aspects qui peuvent intéresser la théorie de la langue et l'histoire des idées linguistiques :

- **a.** un modèle de description de la langue peut se constituer à partir des mécanismes qui génèrent les catégories de cas et de mode ;
- **b.** ce modèle de description suppose un certain coût (la mise en évidence de certaines parties du système de la langue aux dépens d'autres) ;
- **c.** on ne peut pas rendre compte de la forme qu'est susceptible de prendre la grammaire d'une langue à partir du simple examen « objectif » de cette langue, et sans prendre en compte le cadre historique et culturel ou naît sa grammaire ; autrement dit, la langue n'impose pas le type de description ;
- **d.** il est risqué de tirer des conclusions sur l'encadrement typologique de telle ou telle langue ou phénomènes linguistiques à partir d'un modèle unique de description de la langue, même quand il s'agit de la « grammaire nationale » que la communauté revendique comme telle.

N'oublions pas que certains linguistes occidentaux, auteurs d'ouvrages consacrés à la typologie, ont exprimé une nette préférence pour les descriptions de langues dues à des auteurs locaux, qui

connaissent mieux leur langue maternelle que les observateurs extérieurs : on oublie parfois qu'entre la connaissance intuitive du système d'une langue et la prise de conscience de ses structures, il y a parfois une distance aussi importante qu'entre la théorie et la pratique dans n'importe quel autre domaine.

1.2.2. Accords et controverses concernant la division des mots en classes chez différents grammairiens arabes

Depuis quelques décennies, l'histoire de la pensée linguistique arabe est entrée dans la sphère de préoccupations des chercheurs occidentaux et bon nombre de travaux ont eu comme objet la conception des grammairiens arabes sur la répartition des mots en classes : Nous faisons référence tout spécialement à Weiss (1976), Versteegh (1977), Baalbaki (1995), Guillaume (1988, 1992), Owens (1989). Les problèmes soulevés dans ces articles se réfèrent aux « invariants » dans les conceptions des grammairiens arabes sur les classes de mots (qui seraient dues à Sībawayhi), aux origines de cette division des mots (grecques, indiennes, autochtones ?), à l'évolution de ces conceptions et à leur relation avec l'ensemble de l'édifice grammatical arabe.

Nous ne nous proposons pas, dans ce qui suit, de reprendre cette discussion ni de présenter les conceptions dans leur évolution historique : pour celui qui examine de l'extérieur la signification de ces théories, il nous semble utile de présenter un petit texte qui résume les controverses des premiers siècles de l'islam sur la division des mots en classes : il s'agit de l'extrait du livre d'un grammairien arabe du X[e] siècle, Ibn Fāris (éd. 1964), qui présente les principales positions des grammairiens arabes sur ce point. Si les références aux exemples tirés de l'arabe afin de soutenir telle ou telle opinion sont difficiles à comprendre, le sens général des polémiques est accessible même à ceux qui ne connaissent pas la langue arabe.

Ceux qui s'occupent de la science de la langue sont tous d'accord sur le fait qu'il y a trois catégories de mots : le nom, le verbe et la particule. En ce qui concerne le nom, Sībawayhi a dit :

> *Le nom, c'est du type* rağul *« homme » et* faras *« cheval ». Sībawayhi n'a pas eu l'intention de donner une définition ; certains ont prétendu qu'il aurait affirmé que le nom est ce dont on dit quelque chose (...) Mais* kayfa *« comment ? » est un nom et il ne peut pas constituer le sujet de l'énoncé (...) Certains ont prétendu que le nom est ce à quoi on peut associer un verbe. Mais d'autres ont rejeté cette idée, en montrant que* kayfa *(« comment »),* 'inda *(« chez », « auprès de ») et* ḥayṯu *(« où ») sont des noms, alors qu'ils ne peuvent apparaître comme sujets d'un verbe (...) al-Kisā'i a dit : le nom est ce à quoi on peut associer une épithète. Cette opinion est également contredite par ce que nous avons dit, à savoir que* kayfa *« comment » et* 'ayna *« où » sont des noms et on ne peut pas leur attribuer des épithètes. Al-Farrā' a dit que le nom est ce qui comporte la désinence* -n (tanwīn), *qui apparaît en état d'annexion ou qui reçoit l'article défini* al-. *Mais cette opinion est elle aussi contredite par le fait qu'il y a des noms qui ne comportent pas le* tanwīn *[une sorte d'article indéfini postposé – N.A.] qui ne peuvent apparaître en état d'annexion et qui ne reçoivent pas l'article défini. Al-Aḫfaš a dit : Si vous trouvez un mot auquel on peut associer le verbe et l'épithète (...) s'il peut être mis au duel ou au pluriel (...) sachez que c'est un nom. Certains ont dit: Ce qui peut être précédé d'une préposition est un nom (...) On a questionné al-Zağğāğ sur la définition du nom et il a dit : C'est une émission sonore articulée, intelligible, qui indique une signification sans référence au temps et au lieu. Cette affirmation est contredite par la situation des particules qui peuvent être elles-aussi des émissions sonores indiquent une signification sans référence au temps et au lieu (...) Donc, tout ce qu'on a dit en ce qui concerne la définition du nom peut être contredit. C'est Dieu seul qui sait quelle définition est la meilleure. Ce que m'avait affirmé un bon connaisseur de la langue arabe, à savoir que le nom est celui qui se fixe sur l'objet dénommé au moment de la prononciation et est inséparable de celui-ci me semble proche de la vérité.*

Comme il ressort de ce texte, les positions des grammairiens arabes sur le problème de la définition des classes de mots reposent

sur différents critères, également attestés dans notre tradition : il s'agit soir de définitions sémantiques liées à certains présupposés ontologiques, soit de définitions syntaxiques qui, à leur tour, peuvent être de plusieurs types : portant sur le contexte minimal, sur les fonctions syntaxiques majeures (sujet, prédicat), sur les fonctions pragmatiques majeures (thème, rhème) ou encore sur la place qu'une classe donnée occupe dans le cadre de la rection.

La définition des classes de mots en fonction de la flexion désinentielle, celle qui nous apparaît la plus étroitement liée à l'ensemble du modèle descriptif proposé par les grammairiens arabes, est une variante de la définition syntactico-pragmatique. Les contre-exemples canoniques que l'on trouve dans les ouvrages de grammaire (certains sont mentionnés dans le fragment d'Ibn Fāris cité plus haut) comprennent soit des éléments ayant une double nature (par exemple, le participe actif et le nom verbal, « intermédiaires » entre le nom et le verbe), soit des éléments se trouvant à la périphérie de la classe, ceux que la sémantique du prototype considèrent comme des membres moins représentatifs de la catégorie. Des mots comme *'inda*, mentionné dans le texte sont originellement des noms, utilisés en tant que circonstanciels (avec la désinence de l'accusatif *-a*, figée par la suite) qui subissent un processus de grammaticalisation et acquièrent une fonction de préposition.

1.2.3. Les classes de mots chez Sībawayhi

La division des mots en trois catégories, que l'on trouve au début du *Kitāb* de Sībawayhi, est à base logico-sémantique ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle certains orientalistes, comme Merx, ont essayé d'en trouver les origines dans la division proposée par Aristote et perfectionnée ensuite par ses commentateurs. La thèse a été invalidée en raison de son anachronisme, dont l'auteur lui-même était conscient, comme l'observe Elamrani-Jamal (1983, p. 26) : la philosophie péripatétique ne se développe en effet dans l'espace arabe qu'à partir de la fin du VIIIe siècle, donc après l'époque des premiers

grammairiens. Par la suite, les divergences entre les grammairiens arabes et les ouvrages se réclamant de la tradition d'Aristote, sur la manière de concevoir la répartition des mots en classes, apparaîtront de plus en plus clairement.

J.-P. Guillaume (1988, pp. 28–29) attire notre attention sur deux points où les positions diffèrent :

a. La manière dont Sībawayhi conçoit la particule, à savoir comme « le mot qui vient pour une signification (*ḥarf ğā'a li-ma'nan*) et qui n'est ni nom, ni verbe », qui diffère de la position d'Aristote (*La Poétique*, chapitre XX), qui qualifie la conjonction et l'articulation de « voix non-signifiantes » ;

b. La manière dont il conçoit le verbe, à savoir comme «[un ensemble de] paradigmes tirées de la prononciation des évenements des noms et construits pour signifier ce qui est révolu, ce qui sera et ne s'est pas [encore] produit, et ce qui est et n'a pas cessé ».

L'ensemble du commentaire de Guillaume sur le passage que Sībawayhi consacre à la présentation du verbe souligne l'originalité et l'intérêt de la perspective proposée par le grammairien arabe :

> *En effet, 'l'événement', le procès, qui entre dans la 'construction' du verbe n'est pas lui même un verbe, mais un nom, le* maṣdar *; vis-à-vis de ce* maṣdar, *le verbe est, sans doute, dans une relation de dérivation morphologique (...) Le verbe, de ce fait, n'est pas un, comme le nom, mais multiple (...) ; la seule représentation du verbe qui puisse être posée comme première n'est justement pas un verbe, mais un nom, le* maṣdar. *Il y a, me semble-t-il, plus, ou en tout cas autre chose que la simple formule 'verbe = processus + temps' à laquelle on aurait pu s'attendre chez un Sībawayhi jugé tributaire de la tradition grecque ; il y a, en particulier, une appréhension particulière fine, bien qu'introduite et exprimée de façon peu systématisée, de l'hétérogénéité fondamentale du nom et du verbe (...)* (Guillaume, 1988, p. 29).

Parmi les problèmes longuement discutés dans la tradition arabe figure celui du nom verbal, *maṣdar*, considéré comme « source » de la dérivation « des paradigmes » du verbe. Nous n'entrerons pas ici dans

les détails de la discussion concernant le statut du nom verbal, sujet qui a, entre autres, divisé les deux écoles linguistiques des premiers siècles de l'islam, celles de Baṣra et Kūfa. Nous voulons attirer l'attention sur le fait qu'on peut voir dans ce cas (voir I.1.2.4.) un exemple de remotivation de la terminologie une fois constituée : si le *maṣdar* est « source », à savoir premier, dans la perspective logique, pourquoi ne le serait-il pas aussi dans la perspective de la dérivation ?

1.2.4. Problèmes de terminologie concernant les classes de mots

L'analyse des classes lexico-grammaticales chez les grammairiens arabes (et pas seulement chez eux, car le problème est également traité par les théologiens, pour des raisons qu'on n'abordera pas ici) est marquée par l'obsession de la signification lexicale de base des termes qui les désignent. La désignation du nominal par « nom » (*ism*) et du verbe par « action » (*fi'l*) chargent les débats sur les critères sémantiques de distinction des parties du discours de présupposés ontologiques difficiles à éliminer. La triade terminologique *fā'il/fi'l/maf'ūl*, qu'on traduit parfois par « sujet/verbe/objet », est plutôt un modèle de l'action que de la proposition verbale : elle équivaudrait à « actant/action/produit de l'action ».

Si l'on ne comprend pas cette oscillation entre le sens lexical de base des mots et leur sens conventionnel, à l'intérieur d'un système terminologique, on ne saurait comprendre le sens d'une discussion comme celle présentée par Ibn Ya'īš dans son célèbre commentaire sur le modèle-type de proposition verbale : *ḍarabtu Zayd*^{an} « j'ai frappé Zayd » (acc.), où le nom à l'accusatif, Zayd, ne serait pas l'objet, en arabe *maf'ūl*, « produit » du verbe (*fi'l*), car Zayd est le « produit », la « création » de Dieu : le vrai « produit du verbe » est l'acte de frapper (*ḍarb*), car c'est le verbe qui le sort du néant pour l'amener à l'existence.

Gideon Goldenberg (1988, p. 62) attire lui aussi l'attention sur quelques difficultés d'analyse des catégories de sujet et de prédicat

chez les grammairiens arabes, difficultés provenant de la terminologie utilisée : tantôt l'on dit que l'agent, *fā'il*, a le statut d'une partie du verbe, et tantôt, pour exprimer la même idée, l'on dit que le verbe, *fi'l*, et l'agent ont le statut d'un seul mot. Cette ambiguïté provient de ce qu'en arabe, un verbe peut constituer à lui seul un énoncé complet (e.g. *katab-tu* « j'ai-écrit »), ce qui a conduit la tradition grammaticale à considérer les marques de personne comme des « pronoms sujets » ; dans une telle perspective, le terme *fi'l* peut être employé, soit pour désigner la forme verbale complète (ici *katabtu*), soit la base verbale sans la marque de personne (ici *katab-*)

Pour ce qui est du nom, on constate le même type d'oscillation entre la signification conventionnelle du terme et la signification lexicale de base du mot *ism* si on suit, par exemple, les discussions des philologues et des théologiens sur la phrase coranique « Dieu a enseigné à Adam tous les noms » (II, 31) : pourquoi seulement les noms et non pas aussi les verbes, et les particules ? – demandent les philologues qui ont toujours derrière la tête la terminologie grammaticale et ne sont pas disposés à admettre que, dans ce contexte, « nom » puisse référer à l'ensemble des mots de la langue. En abordant les choses dans une perspective sémantique, en revanche, on trouve tout à fait normal que la langue soit constituée de « noms » vus comme des « signes », des éléments d'identification situés « au-delà » des éléments de variation qui caractérisent chaque catégorie de mots. L'idée, défendue par certains philologues médiévaux, selon laquelle *ism* dériverait de la racine *s-m-w*, qui dénote l'idée d'élévation (le nom étant, dans cette hypothèse « au-dessus » de son dénominé) reflète probablement une conception de ce type. Selon d'autres, à la base de *ism* on trouverait la racine *w-s-m*, qui signifie « marque », « signe distinctif », hypothèse qui rend compte de cette valeur d'identification du nom, indifféremment de la partie du discours à laquelle il appartiendrait. Chacune des propositions de dérivation peut se constituer en une théorie du nom : toute théorie n'est-elle pas une métaphore ?

Du point de vue strictement formel, n'importe laquelle des propositions de dérivation avancées pour *ism* peut être soutenue : à la base du mot se trouve de toute façon une racine biconsonantique *s-m*

qui peut être étendue par incrémentation initiale, médiane ou finale. Sur le plan de la signification, l'idée de « signe », de « marque » et l'idée d'« élévation » peuvent être liées les unes aux autres.

1.2.5. « Centre » et « marges » dans les classes lexicales en arabe

Dans la conception des grammairiens arabes apparaît nettement la distinction entre le « noyau » dur, le centre d'une catégorie, et ses marges. Dans la catégorie du nom, les éléments situés loin du centre peuvent se rapprocher soit du verbe, soit de la particule. Le nom concret se trouve au centre : ce n'est pas par hasard que la catégorie en question est illustrée, à partir de Sībawayhi, par les mots *rağul* « homme » et *faras* « cheval ». Dans les marges se trouvent différents pronoms, qui ont en commun avec les particules de ne pas avoir de signification « en soi », mais aussi de ne pas présenter certaines propriétés prototypiquement nominales, comme le fait de recevoir l'article ou les marques casuelles. Certains éléments de la classe des noms ont une double nature et sont « verbo-nominaux ». Il s'agit du participe actif, du nom verbal, du participe passif et de quelques adjectifs ; tous peuvent gouverner un nom au nominatif, et certains un nom à l'accusatif, comme les verbes, mais il peuvent aussi avoir un statut purement nominal, selon leur emploi.

Il y a aussi des verbes qui ressemblent aux particules (les exemples donnés ordinairement sont les exclamatifs du type *ni'ma* « combien bon » et *bi'sa* « combien mauvais », qui ont une flexion extrêmement réduite et un schème qui ne ressemble pas à celui des verbes). Il existe par ailleurs une classe de verbes qui se caractérise par le fait de ne désigner que le temps, sans aucune référence à un procès comme c'est le cas des verbe « normaux » : il s'agit des auxiliaires de temps et d'aspect, dont on parlera au chapitre suivant. Il existe enfin des particules qui ressemblent aux verbes, comme *'inna* et ses « sœurs » (voir chapitre II.6), qui gouvernent simultanément un nom à l'accusatif et un nom au nominatif. Comme dans d'autres langues, les noms qui indiquent le temps et le lieu peuvent être

assimilés à des particules, ou passer dans une classe qu'on pourrait assimiler à celle des adverbes (*ẓurūf*).

Le traitement de l'adjectif, catégorie verbo-nominale chez les grammairiens arabes, mérite une attention spéciale. Guillaume (1992) a montré en quoi consistait la ressemblance entre l'adjectif (*ṣifa*) et le verbe, et en quoi consistait l'ambiguïté de cette classe telle qu'elle apparaît chez certains grammairiens arabes tardifs. Il est intéressant de noter que les grammairiens arabes essayaient d'identifier l'adjectif qualificatif par des marques spécifiques, bien qu'en principe, il s'agisse d'un nom ayant des schèmes communs à ceux du substantif. A la différence du nom substantif, l'adjectif tend à former le pluriel par suffixation et non par flexion interne, ce qui pourrait s'expliquer par sa ressemblance avec le verbe (même le suffixe est commun dans *qā'im-**ūna*** et *yaqūm-**ūna***, « ils sont debout » et « ils se lèvent »). La ressemblance avec le verbe se produit aussi par l'intermédiaire du participe actif (catégorie verbo-nominale à ne pas oublier), considéré par certains grammairiens arabes comme source de dérivation des adjectifs qualificatifs. Guillaume note que les participes actifs qui se prêtent le plus à un usage de qualificatifs sont ceux qui proviennent des verbes d'état (*'āqil* « intelligent », de *'aqala* « être doté de raison »). On se souvient que dans la conception de Hopper et Thompson, développée au début de ce chapitre, les verbes d'état étaient considérés comme susceptibles de « décatégorisation ».

L'idée de prototype s'est frayée un chemin de différentes manières dans le type de description qu'on trouve chez les grammairiens arabes, à commencer par Sībawayhi. R. Baalbaki (1997) a montré comment cette idée peut être liée à des notions comme *ṯaqīl*, « lourd », et *ḫafīf*, « léger ». Dans la catégorie du nom, cette distinction semble être liée au marquage, les formes « marquées » étant conçues comme des formes auxquelles on a ajouté quelque chose : l'indéterminé serait plus « léger » que le determiné, le masculin plus « léger » que le féminin. Dans la relation entre les deux catégories de mots, le nom et le verbe, le nom est plus « léger » car le verbe est « complexe » (*murakkab*), c'est à dire composé de l'événement et du nom d'agent, tandis que le nom se suffit à lui-même. Baalbaki attire également l'attention sur la hiérarchie

des éléments d'une catégorie donnée (qui sont « sœurs ») en fonction de leur relation avec l'élément central de la catégorie qui en est la « mère » (*'umm*). Par exemple, parmi les particules conditionnelles, *'in* joue un rôle central car c'est la particule conditionnelle par excellence.

Ramzi Baalbaki a évoqué dans un article (1995) la manière dont on pose le problème de la re-catégorisation chez les grammairiens arabes, et du statut central ou marginal de certains éléments qui appartiennent, en principe, aux classes en question. Certains éléments sont à même d'accomplir plusieurs rôles, selon le contexte : *mā* en est le meilleur exemple, car il peut être « nominal », « interrogatif » (pronom), « relatif » (pronom), « exclamatif », « particule » etc. De même, la catégorie du nom propre peut intégrer des expressions de toute nature : noms, adjectifs, verbes, voire des phrases entières, comme dans le cas de Ta'abbata Šarr^{an} (« Il a pris un malheur sous son bras »), surnom d'un poète arabe antéislamique.

La délimitation de la classe appelée *'asmā' al-'af'āl* « les noms de verbes », est elle aussi liée au problème de la recatégorisation. Dans un article qui se réfère à la conception des grammairiens arabes sur la catégorie en question, Arieh Levin (1991) attire l'attention sur le fait que ces derniers les assimilent aux noms propres (II.2.5.1). Il s'agit de mots et expressions qui expriment des significations qu'on est habitué à voir exprimées par des verbes, d'où leur nom, et qui semblent avoir en commun le fait qu'elles se réfèrent à des actes de langage autres que l'assertion, par essence impérative et exclamative. Le mot *ṣah* (« chut ! ») figure dans les dictionnaires comme « nom du verbe » signifiant *'uskut* « tais-toi ». Le sens est impératif, mais la forme ne varie pas selon le genre et le nombre comme les autres impératifs.

On a affaire, par conséquent, à une utilisation non prédicative de certaines expressions directement liées à l'interaction verbale, à des formes qui peuvent parfois apparaître composées, et dont la signification n'est donnée que par équivalence avec un mot au sens identique et par le contexte (ex. *'ilayka* « va-t-en », litt. « chez toi »). Ce sont des « noms » au sens où ils sont interprétables comme signes dans la situation de communication considérée, quand il s'agit de l'interprétation du grammairien, ou comme des signaux quand il s'agit

des participants à l'acte de communication. On peut dire, en ce sens, que les « noms de verbes » ont quelque chose de commun avec les noms propres, dans la mesure ou il partagent avec ceux-ci le statut métalinguistique des mots qui les transforme tous en noms (voir aussi Anghelescu, 1994).

Le statut de tels mots dans la perspective de la catégorisation a constitué un sujet de controverse pour les grammairiens arabes. R. Baalbaki (1995, p. 5) rappelle que certains grammairiens avaient regroupé tous ces mots dans une quatrième partie du discours, *ḫalīfa*, « remplaçante », terme qui lui semble exprimer exactement l'idée de « recatégorisation ». Si on a en vue les situations de communication où ils apparaissent (exprimant le plus souvent un irréel), on pourrait être conduit à considérer, avec Hopper et Thompson (1984), qu'il s'agit plutôt de « décatégorisation ».

1.2.5.1. Les catégories « marginales » chez Ibn Ğinnī

Un chapitre du célèbre ouvrage d'Ibn Ğinnī, *al-Ḫaṣā'iṣ* (III, p. 34-51), rassemble des « particularités » difficiles à regrouper si on ne prend pas en compte cet usage métalinguistique des mots de la langue. Nous avons essayé d'examiner le statut de ces curiosités dans la perspective de la catégorisation (Anghelescu, 1994), et en avons conclu que leur regroupement est possible sous un concept large de « métalangage ».

Quelle autre relation pourrait-on avoir entre des mots comme *ism, fi'l, ḥarf* (nom, verbe, particule), des pseudo-mots comme *'af'alu*, forgés par les grammairiens pour représenter conventionnellement les schème morpho-lexical des noms et des verbes, des mots comme *ṯalāṯatu* ou *sittatu*, tels qu'ils apparaissent dans les structures du type *ṯalāṯatu nisfu sittata* (« trois est la moitié de six »), des mots comme *saḥbān*, qui signifierait « innocence », ou des mots comme *ḏū Billiyān*, pour désigner un lieu éloigné (cf. « au diable vauvert ») : selon le philologue al-Kisā'i, cette expression aurait pour origine le fait qu'un voyageur, qui s'était endormi en chemin, ne se réveilla que lorsque ses compagnons furent arrivés à ce mystérieux *ḏū Billiyān*.

Dans tous ces cas, on a affaire à ce qu'Ibn Ǧinnī appelle *tasmīyat*, « dénomination » – en d'autres termes, à l'utilisation non-référentielle des mots en question (les autonymes, mots qui se désignent eux-mêmes, comme les numéraux, sont inclus dans cette catégorie). Toutes les langues tendent à accorder aux autonymes et à d'autres éléments de métalangage un traitement grammatical à part, mais toutes les incluent dans la catégorie des noms-substantifs. Dans la proposition « *chevaux* est un pluriel », le pluriel « chevaux » produit un accord au singulier justement parce qu'il apparaît dans une utilisation métalinguistique.

On constate par exemple que, dans cette utilisation métalinguistique (ou non-référentielle), les noms de nombre arabes cités ci-dessus n'acceptent pas le *tanwīn*, approximativement équivalent de l'article indéfini, propriété également présentée par de nombreux noms propres. Une fois de plus, ce qui apparaît comme une « curiosité » de l'arabe (*hāḏā bāb min al-'arabiyya ġarību al-ḥadīṯ*, « ceci est un chapitre étrange de la langue arabe », dit Ibn Ǧinnī, lorsqu'il présente ces éléments au comportement « aberrant ») représente, en fait, une forme particulière de manifestation d'un phénomène général, à savoir la récategorisation de certains mots, apparemment très différents, lorsqu'il s'agit de leur utilisation non-référentielle.

1.2.6. La définition des classes de mots dans la perspective de la flexion désinentielle

Dans la grammaire arabe traditionnelle, les classes de mots sont fréquemment définies dans une perspective syntaxico-pragmatique et en fonction de leur statut dans le cadre de la théorie de la rection, qui gouverne l'assignation des marques casuelles et modales (ce point sera traité plus en détail au chapitre suivant, II.2). L'établissement du cas et du mode, le marquage des mots en fonction de ces catégories, se réalise par une opération, *'amal*, qui utilise un opérateur, *'āmil*. Les deux grandes catégories de mots – le nom et le verbe – se différencient tout d'abord par leur capacité à subir cette opération (dans le cas du

nom) et à l'effectuer (dans celui du verbe). Au-delà de toutes les autres caractéristiques, le verbe est pour les grammairiens arabes « le plus fort des opérateurs »: *'aqwā al-'awāmil* ; il est éminemment susceptible d'assigner le cas (il « rend compte » du nominatif de l'agent et de l'accusatif de l'objet et des autres compléments). Le verbe peut lui aussi subir une opération : sa forme à préfixes, considérée, pour cette raison entre autres, « semblable » au nom, *muḍāri'*, présente des variations semblables à celles du nom, et correspondant en l'occurrence à un marquage modal. Cet élément de définition des classes de mots, lié à une conception opérationnelle de la syntaxe, apparaît spécifique à la tradition arabe.

Certaines particules sont considérées comme ressemblantes au verbe, en ce sens qu'elle peuvent être paraphrasées par un verbe (par exemple, *'inna* peut être paraphrasée par *'u'akkidu*, « j'affirme, je confirme ») ; c'est la raison pour laquelle elles peuvent assigner des marques casuelles. Il existe aussi des particules qui n'apparaissent pas liées à la chaîne syntagmatique, comme les interjections. Mais normalement, dans une phrase construite, sémantiquement autonome (*ğumla mufīda*), les éléments se trouvent en interaction et portent en eux-mêmes les marques de cette interaction, à savoir des marques casuelles et modales.

Evoquant l'apparition de certains éléments de nature nominale en position de prédicat (une position atypique, selon lui), William Croft montre que, comme dans d'autres circonstances où un élément apparaît dans une position atypique, on a affaire à une forme de marquage, à savoir ce qu'on appelle la copule : « il *est* homme», « il *est* blanc ». Pourtant, comme on le sait, l'arabe offre une grande variété d'énoncés nominaux caractérisés par l'absence de copule. C'est seulement quand il s'agit de situer la proposition nominale dans le temps, de lui assigner des valeurs aspectuelles, ou d'en marquer la non-actualisation, qu'il y a lieu d'employer un auxiliaire. Pour discuter également des catégories lexico-grammaticales de l'arabe en relation avec le schème présenté par Croft (voir I.3.2.3.3), il faudrait analyser la manière spécifique dont se manifestent les relations entre le marquage, d'une part, et les fonctions syntaxiques et les significations prototypiques, d'autre part.

Certes, l'utilisation du nominal en tant que prédicat (sauf dans le cas où il y a identification de type, dans des énoncés comme *Zayd*^{un} *[huwa] al-mudīru* « Zayd [c'] est le directeur ») entraîne sa « désubstantivisation » par l'absence du préfixe *al-* (l'article défini) caractéristique de la fonction référentielle du nominal. Ce qui nous intéresse, ce n'est pas seulement de savoir dans quelle mesure le nom-prédicat (ou prédicat nominal) devient « moins substantif », mais aussi dans quelle mesure il devient « davantage verbe ». La série d'auxiliaires qui expriment l'existence dans la durée et le devenir (« sœurs » de *kāna* en arabe) sert précisément à introduire de telles significations, typiquement verbales, à les ajouter en quelque sorte aux prédicats nominaux, qui en sont en eux-mêmes dépourvus. L'introduction de ces éléments, par ailleurs, fait passer le prédicat nominal du nominatif à l'accusatif : autrement dit, il n'est plus pleinement « nominal », dans la mesure où l'accusatif est habituellement associé à un emploi moins prototypiquement nominal que le nominatif.

1.3. La structure du mot ; dérivation et classes lexico-grammaticales

Si nous essayons de prendre nos distances avec le mode de présentation des classes lexico-grammaticales dans la grammaire arabe traditionnelle, nous constatons que l'un des traits que nous considérons particulièrement caractéristique de l'arabe en tant que prototype du domaine sémitique – la racine « sentie » – n'a guère de place dans le modèle d'analyse proposé par cette grammaire : les critères morphologiques, lié à la structure du mot et à la flexion, semblent s'effacer devant la syntaxe, y compris en ce qui concerne la division des mots en classes.

Il existe pourtant un domaine, dans les études des grammairiens arabes, qui équivaut en partie à ce que l'on entend par « morphologie » (*taṣrīf*). H. Fleisch (1974), qui s'est penché sur ce concept, a montré la manière dont le domaine propre de la

morphologie s'était constitué, à commencer par l'œuvre d'al-Māzinī, poursuivie par Ibn Ǧinnī puis reprise et systématisée par Ibn al-Ḥāǧib. La principale préoccupation des auteurs qui se préoccupent de *taṣrīf* est ce qu'ils appellent *wazn*, « mesure », *binā'*, « construction », ou *ṣīġa*, « forme », termes qui, pour Fleisch, correspondent tous à « forme », ou plus précisément à ce que, depuis Cantineau, il est convenu d'appeler « schème ».

Il est utile de concevoir la morphologie arabe à partir du concept de « schème », représentation diagrammatique de la structure du mot arabe qui rend compte des éléments de sa racine lexicale (dans le cas des mots à racines, soumis à la flexion) et des augments ajoutés par la flexion (*zawā'id*). On trouvera une présentation succincte des principes de cette morphologie arabe dans Bohas, Guillaume, Kouloughli (1990, pp. 73–76), et une autre, plus détaillée, dans Bohas et Guillaume (1984). On y trouvera aussi des indications concernant l'utilisation des éléments de la racine triconsonantique *f-'-l* pour la représentation diagrammatique du mot arabe, qui se situe au croisement d'une racine (sur la verticale) et d'un schème (sur l'horizontale).

Cette structure du mot se réalise entièrement dans le cadre des éléments « centraux » des classes du nom et du verbe, et ne se réalise pas dans le cas des éléments « marginaux » comme les pronoms – dans la catégorie du nom – et les verbes invariables ou moins variables (invariables comme *ni'ma*, moins variables comme les verbes d'état du type *ṭāla* « être long, durer »). La catégorie invariable par excellence est celle des particules, mais là encore, il existe des éléments « centraux » et « marginaux » dont la capacité de variation est sujette à discussion.

Prototypiquement, les mots fonctionnels sont courts (une ou deux consonnes plus les voyelles correspondantes), tandis que les mots lexicaux peuvent être constitués de deux, trois, ou quatre consonnes, plus rarement de cinq, dans le cas du nom, de trois ou quatre consonnes dans le cas du verbe. Les morphèmes grammaticaux (« ajoutés », *zawā'id*) sont : a, y, i, w, u, ' (*hamza*), n, m, t, h, s, l. Les préfixes indiquant la personne, dans la conjugaison du verbe au

présent, sont au nombre de quatre : '(*hamza*), n, t, y. Ce qui attire notre attention, c'est le fait que parmi ces morphèmes, on ne trouve aucun des sons considérés comme spécifiques à l'arabe (il n'y a ni emphatiques, ni interdentales), ni de sons ayant leur point d'articulation dans la partie postérieure de l'appareil phonatoire, à l'exception de la *hamza*, qui a un statut à part.

Quelle conclusion peut-on tirer de ce constat ? On pourrait évidemment émettre l'hypothèse que ces sons « inhabituels » sont difficiles à prononcer même pour les natifs (si tant est que l'arabe littéraire ait des locuteurs natifs) et que, pour cette raison, ils ont été écartés de la catégorie restreinte des sons qui composent les morphèmes grammaticaux. Mais cela supposerait que les locuteurs auraient choisi consciemment, à partir de l'inventaire complet des phonèmes de l'arabe, ceux qui leur paraissaient les plus faciles à prononcer, en laissant de côté les autres, ce qui – est-il besoin de le souligner – n'apparaît guère plausible.

Une autre explication, qui paraît la plus vraisemblable, a trait à l'origine de ces morphèmes, qui, du moins peut-on le supposer, on dû être au départ des éléments déictiques ; on notera à cet égard que l'origine pronominale des affixes de conjugaison est évidente et bien établie. Les pronoms sont des mots courts, en général monosyllabiques, qui pourraient provenir d'interjections et seraient parmi les premiers à être articulés par l'homme : si l'on ne craignait d'enfreindre le vieil interdit qui frappe tout spéculation sur l'origine du langage, il serait tentant de retracer une évolution qui, partant des pronoms de 1ère, 2ème et 3ème personne (dans cet ordre), verrait successivement l'apparition des noms, puis des verbes, puis des autres classes. Les éléments pronominaux ont pu en effet servir de base à des constructions plus complexes, comme le nom et le verbe. Par ailleurs, en ce qui concerne les consonnes emphatiques, leur absence dans l'ensemble des morphèmes grammaticaux (dont les pronoms) pourrait s'expliquer si l'on admet l'hypothèse, émise par certains, qu'elles sont le résultat d'une co-articulation apparue à date relativement tardive dans l'évolution de certaines langues sémitiques, dont l'arabe.

1.3.1. Du nom au verbe : les dénominatifs

Nous avons montré, dans la première partie de cet ouvrage (I.4.), que les langues sémitiques anciennes fournissaient certaines preuves de l'antériorité du nom par rapport au verbe, celui-ci résultant de l'utilisation prédicative, puis du marquage particulier de certains noms. A cet égard, la présence en arabe de nombreuses formes verbales clairement dénominatives semble aller dans ce sens.

Benveniste (1966) est le premier à distinguer verbes dénominatifs et verbes délocutifs, les premiers signifiant « faire quelque chose » en relation avec un nom, les autres « prononcer un nom ou une formule ». L'arabe offre un certain nombre de verbes de cette dernière catégorie, certains datant de la période antéislamique, plusieurs liés à l'islam, ce qui peut s'expliquer par la signification particulière que la religion islamique accorde à la profération de certaines formules (ex. *kabbara*, « prononcer la formule *Allāhu 'akbaru* », « Dieu est grand » ; *basmala*, « prononcer la formule *bi-smi Allāhi* », « au nom de Dieu »).

B. Comrie a fait référence aux verbes dénominatifs en arabe, en relation avec les significations des formes verbales dérivées, dans le cadre plus large de l'analyse du causatif et des autres sens verbaux dérivés dans une perspective typologique (Shopen éd., 1983, III). Les dénominatifs cités en exemple (« very idiosyncratic ») sont du type *sāfara* « voyager », de *safar* « voyage », *'āyana*, « voir de ses yeux », de *'ayn* « œil ». Dans une communication portant sur les verbes dénominatifs en arabe classique, Fleisch (1980) donne des exemples plus intéressants, dans la mesure où ils comprennent également des verbes à la forme simple, non-dérivée, alors que les grammaires courantes ne mentionnent d'exemples que pour les formes dérivées.

a. Les noms désignant les parties du corps peuvent fournir des verbes exprimant ce que ces parties peuvent faire ou subir. Ex :

– frapper (tout membre est susceptible d'être frappé) :
ra'asa-hu « il le frappa à la tête », de *ra's* « tête » ;
– souffrir, être atteint par la souffrance

ḍarisa « avoir les dents agacées » de *ḍirs* « molaire »:
ru'isa, « avoir mal à la tête » (au passif)
– servir d'instrument :
sā'ada « aider », de *sā'id* « avant-bras » (cf. « donner un coup de main »)
– être touché :
'i'tanaqa « donner l'accolade » de *'unuq* « cou »

b. Les noms de parenté peuvent fournir des verbes exprimant un « devenir » en rapport avec la parenté (mère, oncle etc.). Ex. :
'amma « devenir oncle », de *'amm* « oncle paternel ».

c. Les noms de lieu peuvent fournir des verbes de mouvement vers l'endroit désigné. Ex. :
rāfa (pour les bédouins par ex.) « s'installer dans la campagne », de *rīf*, endroit cultivé.

d. Les noms de temps (moments de la journée, saisons etc.) peuvent fournir des verbes signifiant « faire une chose » au moment désigné ou à la période en question :
yāwama « embaucher à la journée », de *yawm* « jour ».

e. Les noms de vents peuvent désigner l'action de ces derniers :
šamalat al-riḥ « le vent souffle du nord », de *šamāl* « nord ».

f. Les noms d'état ou de qualité peuvent fournir des verbes contenant une idée de simulation (la forme dérivée *tafā'ala* peut impliquer ce sens) :
tamāwata « faire le mort », de *mayyit* « mort, défunt » ;
taǧāhala « faire l'ignorant », de *ǧāhil* « ignorant ».

g. Les noms de fonctions peuvent fournir des verbes qui signifient « nommer dans telle fonction » :
'istawzara « nommer ministre », de *wazīr* « ministre ».

h. Les noms d'objets peuvent fournir des verbes signifiant « utiliser comme, prendre pour » (l'objet en question) :
tawassada « prendre pour coussin », de *wisāda* « coussin ».

i. Les noms exprimant diverses qualités, états etc., fournissent des verbes qui signifient « devenir... », « acquérir » (tel état, telle qualité). C'est, probablement, la signification la plus habituelle des dénominatifs :
tanaṣṣara « devenir chrétien », de *naṣrāniyy* « chrétien ».

Il existe d'autres significations exprimées par les verbes dénominatifs ; on s'est limité à celles qui constituent des sous-systèmes, en particulier celles qui expriment des sens peu habituels pour les dénominatifs dans les langues qui nous sont familières, et qui peuvent ajouter un élément significatif à une typologie des verbes dénominatifs.

1.3.2. Des classes majeures aux classes mineures

Le passage des classes majeures aux classes mineures est un problème central de la grammaticalisation. Nous y avons fait brièvement référence plus haut (I.3.4) et nous en reparlerons plus en détail dans les chapitres suivants, car il est essentiel dans la perspective typologique d'analyse des catégories de l'arabe que nous avons adoptée. On observe généralement que, dans cette langue comme dans d'autres, les stratégies de grammaticalisation incluent la réduction des possibilités flexionnelles qui définissent un membre central d'une classe majeure.

Cet aspect est notamment observable dans les stratégies de transformation de certains noms en particules (des prépositions, en général), comme c'est le cas pour une série de noms qui indiquent une localisation dans l'espace ou dans le temps, portant, en tant que circonstanciels, la marque de l'accusatif (*-a*), noms qui acquièrent un statut de particules. Grâce à ce statut, ils n'ont plus la capacité de varier du point de vue de la flexion désinentielle et apparaissent toujours avec la désinence *-a* figée (voir *'amāma* « devant, en face », *warā'a* « derrière », *waqta* « à l'époque de », etc). La marque d'accusatif *-a* accompagnée de la marque de l'indéfini *-n* (*-an*) se fige elle aussi pour caractériser une série de noms (substantifs et adjectifs) qui ont des valeurs adverbiales : *sarī*^{ʿan} « rapidement », *kaṯīr*^{an} « beaucoup » etc. Une partie de cet embryon de classe adverbiale en arabe provient d'une construction – courante en arabe classique – telle que *sāra sayr*^{an} *sarī*^{ʿan} « il a marché d'une marche rapide » où l'objet interne, *sayr*^{an} (qui est en fait le nom verbal, *maṣdar*, correspondant au verbe *sāra*), simple support du modifieur *sarī*^{ʿan}, a été effacé à son

profit. Ces désinences *-a* et *-an*, qui se maintiennent alors même que les marques casuelles tendent à disparaître (p. ex. dans certains usages « informels » de l'arabe littéraire moderne), deviennent les signes distinctifs des prépositions (transitives) et des adverbes (intransitifs). Pour certains morphèmes, l'alternance *-a/-an* peut servir à distinguer l'emploi transitif de l'utilisation intransitive (par exemple *qabla* « avant » vs. *qabl*^{an} « auparavant »). L'arabe connaît une autre manière de marquer ces passages du transitif vers l'intransitif, d'une signification relationnelle à une signification absolue, c'est la désinence *-u* : par exemple, *ba'da* « après » devient *ba'du* « ensuite » (« encore » dans certains contextes). On note également, comme stratégie d'adverbialisation, l'emploi de certains verbes du type *ṭāla* (« être long, durer ») à la 3ème pers. masc. sg. de la forme à suffixes (la moins marquée), accompagnée du relatif *mā* relatif, ayant un rôle nominalisation : *ṭālamā ra'aynā-hu* « il y a longtemps que nous l'avons vu » ; le tout est réanalysé comme un élément à valeur adverbiale *ṭālamā* « longtemps ». On remarque que la grammaticalisation, en l'occurrence, affecte un verbe d'état (*ṭāla*), moins nettement « verbal » que les verbes d'action (cf. II.1.1).

Certaines prépositions grammaticalisées à date ancienne comme *fī* « dans » tirent leur origine d'un nom qui, dans ce cas, signifie « bouche » (d'où « à l'intérieur », « dans »). Ce mot monosyllabique fait partie d'une série de cinq mots courts dont le marquage casuel est effectué au moyen de voyelles longues lorsqu'ils sont déterminés par un nom au génitif (*status constructus*). La forme *fī*, qui s'est figée en devenant une préposition, correspondrait donc à un génitif. Ces observations ont pour but de montrer qu'un mot constitué d'une seule consonne peut avoir pour origine un nom.

Cela ne signifie pas que toutes ces prépositions aient pour origine un nominal, ni que l'évolution de la langue traduise, à toutes les époques, un passage du lexical au grammatical ; cela peut signifier aussi le passage d'une certaine sorte de grammatical vers une autre. Dans le cas de certains mots fonctionnels de l'arabe pouvant accomplir plusieurs fonctions, comme *li-* tout à la fois préposition

marquant la destination (« à, pour ») et conjonction indiquant le but (« pour, afin de »), on ne peut pas ne pas penser à l'élément déictique -*l*- qui exprime l'« éloignement ». L'idée que les significations initiales des prépositions sont liées à l'espace et au mouvement vaut pour l'arabe comme pour bien d'autres langues.

1.3.3. Les classes lexico-grammaticales en arabe dans la perspective du marquage

Nous avons montré ci-dessus (1.2.5.) que les grammairiens arabes avaient analysé les classes de mots par le biais du marquage, et que cette catégorie peut rendre compte de la division « lourd » *vs.* « léger ». Il existe une autre division des mots qui peut se référer au marquage : celle qui repose sur la notion de *tamakkun*, qu'on peut traduire par « ancrage » (dans une catégorie), « capacité » ou « disponibilité ». Le mot se réfère à la capacité d'un élément – ou des éléments appartenant à telle catégorie – de réaliser pleinement les virtualités qui définissent la catégorie donnée, et la distingue des autres. C'est cette capacité de contraste qui définit le prototype d'une catégorie, selon Hopper et Thompson (1984) : « *Prototypical N will be maximally distinct from a prototypical V* » (N = nom, V = verbe). Cette « disponibilité » se réfère au marquage, mais aussi aux possibilités combinatoires. A cet égard, les observations des grammairiens arabes recoupent celles, plus récentes, de la typologie linguistique, à savoir que le « non-singulier » tend à disposer de moins de possibilités de variation (c'est-à-dire moins de marques) dans le cadre d'une catégorie comme celle du cas, par exemple : en arabe, le duel n'a que deux cas par rapport au singulier prototypique ; le pluriel externe n'a lui aussi que deux cas, et un nombre assez important de schèmes de pluriel interne entrent dans la catégorie des diptotes.

Un nom complètement nominal (*mutamakkin*, comme disent les grammairiens arabes ; l'exemple le plus typique serait un substantif concret masculin singulier) est par définition susceptible de recevoir toutes les marques acceptées par la classe des noms. Inversement, un

nom qui ne peut accepter le *tanwīn* et/ou l'article, un nom qui n'a qu'une flexion a deux cas ou est dépourvu de flexion, est considéré comme « marginal », extérieur au « noyau dur » de la catégorie.

Georgine Ayoub (1991a) parle du statut nominal du nom arabe, de sa « nominalité », en fonction des marques qu'il est susceptible d'assumer ; elle montre combien est importante la relation entre le cas et la détermination en arabe. Se référant aux noms « diptotes » (caractérisés par le fait qu'ils ne reçoivent pas le *tanwīn* et ne se déclinent qu'à deux cas quand ils sont indéterminés), elle observe que l'absence du suffixe *-n* s'associe à leur incapacité à recevoir la marque de génitif *-i*, seule marque spécifique au nom, puisque les autres deux désinences *-u* et *-a* sont communes au nom et au verbe. Mais si le statut nominal de la catégorie en question devient clair, si l'article *al-* est associé à un schème diptote, dans ce cas, la langue va produire les trois éléments de la flexion désinentielle : nominatif, génitif et accusatif. Il en est de même dans le cas où le nom en question est premier terme d'une structure annexive, c'est-à-dire suivi d'un complément au génitif.

Observons une fois de plus que bon nombre des éléments mentionnés ci-dessus comme appartenant au métalangage appréhendé au sens large (I.2.5.1.), apparaissent dans la catégorie des diptotes, et constituent donc un cas particulier relativement à la classe des noms. Cela ne veut pas dire que la « déclinaison diptote » ne s'applique qu'à cette catégorie de noms : C. Rabin note que le regroupement, dans cette catégorie, de certains noms auxquels on peut difficilement trouver des traits communs, pourrait être l'effet d'une systématisation d'éléments d'origines différentes, dont certains sont également présents dans d'autres langues sémitiques (1965, p. 561).

En ce qui concerne le verbe, les schémas de Croft, qui se réfèrent à des fonctions prototypiques en relation avec le marquage, le présentent comme désignant tout d'abord des actions, et ayant comme fonction prototypique la prédication (1991, pp. 51–78). C'est la caractérisation qui correspond parfaitement aux intuitions des grammairiens arabes : le nom est sujet par excellence, celui dont « on dit quelque chose » (*al-muḫbar 'anhu*) tandis que le verbe est prédicat par excellence, celui « qui dit quelque chose » (fournit une infor-

mation, ou *ḫabar*) en relation avec le sujet. C'est une définition qui apparaît chez nombre de grammairiens arabes et que G. Goldenberg considère comme la meilleure des définitions proposées (1988, p. 63). Nous allons revenir, au terme de ce chapitre, aux fonctions pragmatiques prototypiques des principales classes de mots : le nom et le verbe.

A considérer le modèle offert par les grammairiens arabes, il nous semble que l'idée qui s'en dégage est que la forme verbale prototypique constitue la forme la moins marquée, donc la forme sans préfixes (dite « passé », *al-māḍī*). La forme avec préfixes, susceptible de varier en finale (à savoir de recevoir les désinences modales) est une forme considérée comme « similaire » (au nom), ce que montre sa dénomination : *al-muḍāri'*. Sous cette forme, le verbe ressemble au nom, plus exactement au nom d'agent, *ism fā'il*, lequel, d'ailleurs, n'est pas un nom prototypique car il peut être utilisé comme prédicatif, avec les arguments du prédicat.

Considérées dans la perspective du marquage, les classes majeures de mots en arabe, le nom et le verbe, se remarquent en premier lieu par des ressemblances : L'arabe offre des marques communs au nom et au verbe. Il s'agit des marques de nombre (*-āni* pour le duel, *-ūna* pour le pluriel masculin), des marques de cas et de mode. L'existence d'une marque commune *-u* pour le cas de base (nominatif) et le mode de base (indicatif), d'une part, d'une marque commune *-a* pour le principal cas dérivé (accusatif ou génitif-accusatif) et pour le principal mode dérivé (subjonctif), attire l'attention sur la relation existant entre les catégories du cas et du mode : les deux sont liées à la catégorie de la modalisation.

L'adjectif, en particulier dans certaines constructions où il a une valeur prédicative, présente des ressemblances avec le verbe. De même, le verbe dont le sujet est antéposé s'accorde avec celui-ci comme un adjectif, tandis que le verbe antéposé à son sujet reste au singulier, indifféremment du nombre du nominal sujet, ce qui veut dire qu'il ne manifeste pas les possibilités maximales de variation de la classe à laquelle il appartient. On pourrait donc dire que cette position n'est pas prototypique, quoique cela contredise l'opinion des grammairiens arabes qui considèrent l'ordre de base comme étant VSO.

Selon les grammairiens arabes, la distinction, dans la classe des noms, entre nom substantif et nom adjectif (*ṣifa*) apparaît fondée avant tout sur des considérations positionnelles plutôt que morphologiques : les adjectifs sont des noms qui, dans leur usage le plus caractéristique, « suivent » un substantif et s'accordent avec lui en genre, nombre et marquage casuel. Toutefois, si la très grande majorité des schèmes nominaux servent aussi bien à former des adjectifs que des substantifs, on peut noter que certains d'entre eux ont un caractère adjectival plus nettement marqué ; c'est par exemple le cas des schèmes marquant l'intensité par des moyens iconiques (allongement de voyelle, réduplication). Guillaume (1992) attire l'attention sur le fait que les grammairiens arabes considèrent presque tous les adjectifs (à l'exception des participes passifs) comme étant dérivés du participe actif, ce qui veut dire que les adjectifs dérivent des verbes par le biais du participe actif. Ce n'est qu'un aspect des ressemblances signalées par les grammairiens arabes entre l'adjectif et le verbe : une autre ressemblance se référerait à la rection, car, dans certains contextes, l'adjectif peut gouverner un nominatif, voire un accusatif. Cette possibilité est toutefois soumise à contraintes plus restrictives que pour le participe actif, qui, lui, est considéré comme une catégorie verbo-nominale « de plein droit ». Il y a, par ailleurs, un schème typiquement adjectivale, caractérisé par un préfixe d'origine déictique (*'af'al*) qui fournit des adjectifs indiquant des couleurs, des particularités physiques et morales (généralement perçues comme une déviation de la norme), mais sert aussi à former le comparatif (voir aussi II.4.2.2.3). Il faut remarquer aussi que l'arabe, bien que pauvre en suffixes lexicaux, a néanmoins un suffixe adjectival qui marque l'origine (*-iyy*) : *'arabiyy* « arabe », *šamsiyy* « solaire » etc. Il est intéressant de mentionner que l'ajout à ce suffixe d'un *-t* (marque du féminin, mais aussi indice d'abstraction dans d'autres contextes) donne naissance à ce que l'on appelle « nom abstrait de qualité », à savoir qu'il « substantivise » l'adjectif : *insān* « homme », *insāniyy* « humain », *insāniyyat* « humanité ». La multiplication des dérivés de ce type (dérivés qui semblent s'intégrer parfaitement dans le système de la langue) a pu être favorisée, comme l'ont suggéré certains, par

l'influence exercée sur l'arabe par les traductions du grec, le suffixe *-iyyat* étant fréquemment utilisé pour rendre les noms abstraits en *-eia*.

Toujours dans la classe du nominal, on note un schème propre aux numéraux ordinaux, identique à celui du nom d'agent (*fā'il*) : *ṯāliṯ* « troisième ». On peut accepter la suggestion de Benveniste (1966) selon lequel cette forme s'explique par le fait que le troisième élément « accomplit » la triade, qu'il la constitue.

En ce qui concerne le verbe, l'arabe présente une variété de formes dérivées marquées par la flexion interne et par les préfixes, exprimant des significations comme le causatif, différents types de réflexif, le passif etc., ainsi que d'autres, qui sont moins souvent exprimées par des moyens morphologiques dans les autres langues. On peut mentionner à cet égard un « intensif » (multiplication du sujet, du procès, expansion dans l'espace...), marqué de façon iconique par la gémination de la deuxième consonne de la racine : *ğawwala* « se promener sans but, baguenauder » par rapport à *ğāla* « faire un tour ». Il y a également un « conatif », correspondant à l'orientation du procès vers autrui, marqué par l'allongement de la première voyelle de la forme de base : de *qatala* « tuer », on peut tirer *qātala* (« chercher à tuer, combattre »), ou de *ğalasa* (« s'asseoir, être assis »), *ğālasa* (« s'asseoir à côté de quelqu'un »). La forme réfléchie de ce schème, marquée par le préfixe *ta-*, peut également servir à exprimer la notion de simulation, comme on l'a signalé plus haut : *tamāwata* « faire le mort ». Ajoutons, enfin, à cette énumération, qui n'est pas exhaustive, que certaines significations des formes verbales dérivées sont liées aux valeurs aspectuelles (voir chapitre II, 7, « Aspect et temps »)

Chapitre 2

CAS ET MODE

Les travaux de Charles J. Fillmore (1966, 1968) et de John M. Anderson (1971) ont été parmi les premiers à soutenir l'idée que la catégorie de cas serait universelle ; dans une telle perspective, le cas est évidemment envisagé dans sa dimension sémantique, indépendamment des réalisations morphologiques qu'il peut avoir (ou ne pas avoir) dans chaque langue. Dans la terminologie de Fillmore, le cas correspond au « rôle » sémantique assigné par le prédicat à chacun de ses arguments : agent, patient, expérimentateur, source, but, lieu, temps etc. C'est également la dimension sémantique qui est concernée dans la théorie « localiste » développée par Anderson, qui analyse les arguments du verbe en termes d'« orientation » : pour certains verbes de type « donner », « vendre », l'orientation va du sujet vers l'objet, tandis que pour d'autres, de type « recevoir », « acheter », l'orientation va de l'objet vers le sujet. Le nombre et la nature des cas ainsi identifiés varie évidemment suivant les critères retenus ; il n'en reste pas moins que dans toutes ces démarches il y a une relation étroite, sur le plan des valeurs sémantiques, entre les cas et les prépositions, dans la mesure où ce sont souvent ces dernières qui, seules ou avec le verbe, assignent les valeurs casuelles. Dans cette perspective, on peut considérer ; par exemple, que la possession, en arabe, est une sorte de localisation, puisqu'elle s'exprime par des prépositions marquant une relation de proximité, *li- 'inda, ma'a* ; traduite littéralement, la construction possessive donnerait quelque chose comme « il y a chez moi » ou « avec moi ». On notera enfin que, le modèle théorique *government and binding* de N. Chomsky stipule également l'existence d'une catégorie abstraite du cas, distincte de ses réalisations morphologiques.

Toutefois, dans une perspective typologique, c'est précisément la réalisation morphologique du cas qui nous intéresse. On considère

généralement qu'une langue possède la catégorie morphologique du cas si elle possède des moyens « synthétiques » – autrement dit des désinences – pour exprimer les valeurs casuelles abstraites, et qu'elle ne la possède pas si elle réalise ces valeurs par des moyens analytiques – à savoir, essentiellement, par des prépositions. En fait, toutes les langues qui nous sont familières possèdent des prépositions (ou des postpositions) pour marquer certaines valeurs casuelles, y compris celles où l'expression synthétique (i.e. les cas morphologiques) est prédominante ; certaines, en revanche, ne disposent que de moyens analytiques pour exprimer ces valeurs. Quand on dit du roumain que c'est une langue à cas, à la différence des autre langues romanes, on entend par là que les substantifs et une partie des adjectifs possèdent des désinences spéciales qui marquent les cas appelés génitif et datif, à côté des prépositions qui marquent, dans certaines conditions, l'accusatif et le génitif. De la même façon, quand on se réfère à l'existence ou à l'inexistence de la catégorie du cas en arabe littéraire et dans les dialectes, on fait référence à la présence ou à l'absence de certaines marques casuelles, et non aux possibilités d'expression de certaines valeurs casuelles par le truchement des prépositions.

Le mode est une catégorie du verbe exprimant la manière dont le locuteur conçoit l'idée comprise dans le verbe (l'action ou l'état) : réelle, possible, irréelle etc. S'agissant des types de significations à exprimer, on peut s'attendre à ce que celles-ci trouvent une forme d'expression dans chaque langue, et donc qu'elles soient universelles. Les moyens d'expression des valeurs modales sont soit synthétiques (affixes attachés au verbe), soit analytiques (auxiliaires), mais diverses langues connaissent aussi des combinaisons des deux. Le roumain, par exemple, utilise des formes analytiques pour l'expression du conditionnel et du présomptif, mais des formes synthétiques (des affixes à côté de la flexion interne : *el crede* « il croit » à l'indicatif, *el să creadă* « qu'il croie » au subjonctif). Le mode est l'une des formes d'expression de la modalité, une catégorie large qui renvoie à la manière dont le locuteur s'implique dans l'énoncé, et qui s'exprime selon les langues par des moyens très divers, morphologiques, lexicaux et phraséologiques.

Il est inhabituel de voir traiter ensemble les deux catégories du cas et du mode, aussi mentionnerons-nous dès à présent les raisons de leur association dans ce chapitre :

a. l'arabe les associe, assignant des marques communes au cas de base (le nominatif) et au mode de base (l'indicatif), d'une part, ainsi qu'au principal cas dérivé (l'accusatif) et au principal mode dérivé (le subjonctif) d'autre part ;

b. les marques casuelles et modales connaissent le même destin dans l'histoire de la langue arabe : elles disparaissent dans la langue parlée, remplacées par des formes périphrastiques ;

c. les grammairiens arabes anciens associent les deux catégories sous l'étiquette de *'i'rāb*, terme qu'on traduit par « flexion désinentielle casuelle et modale » ;

d. cette association suggère la possibilité d'une relation plus profonde entre les deux catégories : à notre avis, le terme commun est la modalisation, comme nous l'avons montré dans divers articles à partir de 1971, ainsi que dans notre ouvrage consacré aux modalités en arabe (1982).

Nous allons suivre les grammairiens arabes en ce qui concerne l'attention spéciale qu'ils accordent au cas quand ils parlent du phénomène d'*'i'rāb* (« flexion désinentielle casuelle et modale »). Comme nous le montrerons plus loin, la variation des désinences est considérée, par les grammairiens arabes, comme étant caractéristique du nom, la variation désinentielle du verbe étant considérée comme un phénomène secondaire, dérivé de celle du nom.

2.1. Le cas dans les langues sémitiques : un sujet de controverse

Connaissant l'importance relativement réduite que les langues sémitiques accordent aux voyelles par comparaison avec les consonnes, on comprend combien une catégorie comme le cas, supposé être marqué par des voyelles longues et courtes, peut soulever

de questions. Si on y ajoute les difficultés résultant de l'écriture, qui ne note pas les voyelles ou ne les note que dans certains contextes, les problèmes posés par l'existence même de la catégorie du cas dans certaines langues sémitiques paraissent plus complexes encore.

Les travaux comparatistes dans le cadre du sémitique et du chamito-sémitique relèvent que c'est l'ancien akkadien qui posséderait le système le plus complet, c'est-à-dire en l'occurrence le plus riche, celui qui se prête le mieux à la reconstruction. On rappellera ici la forme sous laquelle Diakonoff (1965, pp. 57–61) présente ce système, car l'auteur fait appel à des considérations d'ordre typologique afin d'en expliquer certaines caractéristiques. Ainsi, partant de l'hypothèse que le sémitique ancien connaissait l'ergatif (devenu plus tard le nominatif), Diakonoff observe que l'existence d'une désinence unique pour le nominatif et le locatif peut s'expliquer par le phénomène, très répandu, de la coïncidence de l'ergatif et du locatif ; par ailleurs, la coïncidence de l'accusatif avec la forme absolue est connue également dans d'autres langues. Les cas en akkadien seraient donc :

forme absolue	zéro ou -a
locatif-nominatif	-u
accusatif	-a
génitif	-i
datif-locatif	-s

En dehors du datif-locatif, dont on suppose qu'il pourrait provenir, là où il est attesté d'une postposition, les autres cas ont des désinences à voyelles courtes. Dans ses grandes lignes, ce système a pu exister dans un état ancien de l'arabe, comme tendrait à le prouver le fait que l'arabe classique présente les mêmes désinences pour le nominatif, l'accusatif et le génitif. On suppose qu'un système casuel similaire a pu exister dans d'autres langues sémitiques anciennes, comme l'ougaritique et l'éthiopien ancien.

Il convient par ailleurs de retenir les observations de C. Rabin (1968) sur le système des cas dans les langues sémitiques, d'autant plus qu'elles concernent l'arabe au premier chef. Selon lui, les désinences casuelles communes aux langues qui connaissent la catégorie des cas ne se trouvent pas sur le même plan. Ainsi, la

désinence *-i* du génitif lui paraît redondante : d'une part, dans le cas du complément adnominal, la relation génitivale est déjà exprimée par une structure syntagmatique particulière, l'annexion ou *status constructus* ; d'autre part, dans ses emplois post-prépositionnels, le génitif n'a aucune valeur contrastive (toutes les prépositions sont suivies du génitif). En outre, si, dans la phrase verbale, le cas du sujet, marqué *-u* s'oppose à celui des autres constituants nominaux (l'objet direct et les autres compléments, mais aussi les circonstants), marqué *-a*, les choses sont moins claires en ce qui concerne la proposition nominale : certaines langues, dont l'arabe, ne distinguent pas le sujet du prédicat, tous deux notés *-u*, alors que l'akkadien marque l'opposition entre le sujet, qui porte la désinence *-u*, et le prédicat, qui porte une désinence zéro lorsqu'il n'est pas suivi d'une expansion génitivale ou adjectivale. Soulignons à ce propos que ce contexte n'est pas le seul où certaines langues sémitiques distinguent, du point de vue du cas, le nom seul et celui ayant une expansion génitivale ou adjectivale : en arabe, par exemple, le nom au vocatif a la désinence *-u* quand il apparaît seul et la désinence *-a* quand il s'accompagne d'un génitif. Sur la base de ces faits, Rabin est amené à conclure que les marques de « cas » dans les langues sémitiques renvoient plutôt à des « états » du nom (absolu, emphatique, prédicatif, gouverné) qu'à des relations syntaxiques. Cette idée est d'ailleurs partagée par la plupart des sémitisants, même si les avis divergent sur le nombre et la nature de ces états.

Elle s'accorde, au demeurant, avec l'hypothèse d'une disparition des désinences pour des raisons phonétiques : en dépit de la fonction qu'elles étaient censées remplir, les voyelles brèves, par nature instables et précaires, ont pu disparaître tout d'abord dans les positions non emphatisées, puis dans les autres. Leur chute a par ailleurs entraîné la désinence *-m* (mimation) ou *-n* (nounation) qui les suivait (le statut exact de cette désinence a donné lieu à des discussions parmi les sémitisants : pour les uns, il s'agirait d'une sorte de « terminaison mélodique » du nom, pour les autres, d'un ancien article défini qui aurait perdu sa fonction déterminative et aurait été remplacé dans la plupart des langues sémitiques par un article antéposé au nom). Si l'on accepte cette idée, le problème qui se pose est de savoir pourquoi l'arabe littéraire a conservé ce système de marques désinentielles en le

réutilisant pour exprimer des valeurs casuelles (ou, dans le cas de la nounation, une valeur d'indétermination), plutôt que de dégager les raisons pour lesquelles les dialectes arabes et les autres langues sémitiques ont perdu ces oppositions.

2.1.1. Le marquage du mode dans les langues sémitiques

La question du mode dans les langues sémitiques est moins claire encore que celle du cas. S'il s'est conservé en arabe littéraire, principalement sous la forme d'une opposition entre indicatif et subjonctif, auquel il faut ajouter le jussif (ou apocopé) et un mode dit « énergique », il semble avoir disparu à date relativement ancienne des autres langues sémitiques, ce qui pose des problèmes particulièrement épineux lorsqu'il s'agit de reconstituer le système primitif et d'en retracer l'évolution.

Notre but n'étant pas de débattre de la catégorie du mode dans les langues sémitiques en général, mais de formuler quelques observations susceptibles de servir à l'analyse de cette catégorie en arabe, nous nous contenterons d'attirer l'attention sur le fait que les valeurs modales en sémitique ont été surtout discutées en relation avec les désinences *-u* et *-a* attachées au verbe : dans quelle mesure ces désinences expriment-elles les valeurs d'indicatif et/ou de subjonctif ? (dans les débats entre sémitisants, l'opposition entre les deux formes est symbolisée par *yaqtulu* vs. *yaqtula*). On aura remarqué qu'il s'agit, ici encore, de désinences vocaliques courtes, donc instables. Les désinences consonantiques n'apparaissent dans le verbe arabe que lorsqu'il s'agit d'un état emphatique du verbe, marqué par *-n* ou *-nna*.

Dans son article intitulé « *Yaqtula* cananéen et subjonctif arabe » (1968 b), H. Fleisch offre un bon exemple d'utilisation de certaines données fournies par l'arabe (tel qu'il est présenté par les grammairiens arabes anciens) pour formuler certaines hypothèses sur l'expression des modes dans d'autres langues sémitiques, et sur l'évolution dans l'expression des valeurs modales en arabe. Ayant trouvé, dans certains textes arabes anciens, l'existence d'une forme

yaqtulu à valeur de subjonctif, alors qu'une forme similaire existe en cananéen, et notant par ailleurs, dans certaines circonstances, des hésitations concernant la forme du verbe après *'an* (*yaqtula, yaqtulu, yaqtul*), Fleisch suppose que la forme *yaqtula* est apparue plus tardivement, même en arabe. Son apparition serait due à la réanalyse de la particule démonstrative *an*, devenue une conjonction de subordination ; la forme *yaqtula*, qui représente le subjonctif, est une forme subordonnée au verbe, et en premier lieu, subordonnée aux verbes exprimant la volonté.

Un cas de base marqué essentiellement par *-u* et un mode de base marqué essentiellement par *-u*, le principal cas « subordonné » marqué par *-a* et le principal mode « subordonné » marqué par *-a*, telles sont donc les caractéristiques essentielles des systèmes casuel et modal en arabe littéraire.

2.2. Cas et mode en arabe littéraire et dans les dialectes : problèmes d'évolution

Les distinctions casuelles et modales que nous avons présentées sont celles que le texte coranique a gardées, et sur la base desquelles on a proposé la « restitution » des voyelles dans une écriture qui, normalement, ne les consignait pas. On peut supposer que la restitution des voyelles s'est faite sur les mêmes principes dans la poésie antéislamique, qui a été consignée par écrit à partir du VIII[e] siècle, soit un peu plus tard que le texte coranique.

Les marques casuelles ne sont notées par l'écriture lorsqu'elles correspondent à des voyelles longues (c'est le cas du pluriel masculin externe ainsi que de quelques mots biconsonantiques du type *'ab*, « père », lorsqu'ils sont à l'état construit). Toutefois, dans la très grande majorité des cas, elles correspondent à des voyelles brèves, qui, en prose, sont élidées à la pause, et, en poésie, sont soumise aux règles de la rime en fin de vers. Les modes, quant à eux, peuvent être marqués par l'alternance de la voyelle finale (*-u* à l'indicatif, *-a* au

subjonctif, zéro au jussif ou apocopé), mais aussi, notamment au pluriel, par l'abrègement des désinences longues (*-ūna* à l'indicatif, *-ū* au subjonctif et au jussif). Ces précisions ont leur importance, dans la mesure où la préservation, dans la forme écrite, des marques casuelles et modales peut servir de critère pour mesurer la « tenue » d'un texte, alors que nous n'avons que des indications très vagues sur la manière dont il pouvait être lu à haute voix : la présence de ces marques et leur emploi conformément à la norme grammaticale permet de caractériser le texte comme « classique », et leur absence ou, plus fréquemment, leur emploi sporadique et « agrammatical » le caractérise comme « post-classique » ou semi-dialectal, en tout cas comme appartenant à une variété du « nouvel arabe », celui-ci se caractérisant par l'emploi de formes analytiques pour exprimer les valeurs casuelles et modales, comme le souligne K. Versteegh (1997, p. 101) :

> *In some syntactic constructions, the Arabic dialects developed towards a more analytical type of language, in which syntactic functions were expressed by independent words rather than by morphological means. Often, these independent words were subsequently grammaticalised and became new morphological markers. In the nominal system, the declensional endings have disappeared, and in the place of the Classical Arabic possessive construction with a genitive an analytical possessive construction has developped, in which a genitive exponent expresses the meaning of possessivity. In the verbal system, the distinction between three moods in the imperfect verb has disappeared. The imperfect verb without modal endings has taken over most modal functions.*

En outre, compte tenu du caractère des documents qui nous sont parvenus, des particularités déjà signalées de l'écriture arabe, mais aussi de l'intervention des grammairiens, qui ont proposé un modèle idéal, supposé invariable, de l'arabe littéraire il est difficile de déterminer avec précision le statut réel du marquage casuel et modal en arabe littéraire d'époque tardive. Pour certains, dont Fück (1955, p. 2), il aurait un rôle essentiellement « ornemental » :

> *C'est précisément parce que cette flexion désinentielle est tombée en désuétude depuis d'innombrables générations dans tout le monde*

*arabe, tant dans les parlers populaires des villes et de la campagne que dans les diverses formes de conversation courante des classes cultivées, et même dans les dialectes bédouins, que dans la conscience des Arabes instruits, la 'arabiyya se distingue de toute forme de langue post-classique, y compris les formes vulgaires et dialectales. Mais cette flexion désinentielle, ou, pour employer le terme technique arabe, l'*i'rāb, *c'est-à-dire le fait de parler comme un bédouin, est en soi trop superficielle pour pouvoir servir, à elle seule, de marque distinctive de l'arabe classique. La flexion désinentielle n'est souvent qu'un vain ornement destiné a donner un cachet pseudo-classique à un mode d'expression post-classique par sa forme linguistique interne* (c'est nous qui soulignons).

Il est en tout cas certain que des formes périphrastiques d'expression de certaines valeurs casuelles et modales ont toujours existé à côté des formes à désinences. Par ailleurs, compte tenu du fait que, chez les arabophones cultivés, l'arabe littéraire coexiste avec la langue parlée (l'arabe littéraire n'étant une langue maternelle pour personne), il faut supposer qu'un courant souterrain menant vers l'analytisme circule également en arabe littéraire. Mais cette langue existe seulement en tant que norme – c'est-à-dire qu'on ne considère « littéraire » (comme « arabe » au sens plein du terme) que ce qui a été défini comme tel part les grammairiens arabes anciens, en commençant par Sībawayhi (VIII[e] siècle). Et pour ces derniers, la « faute de langue » (*laḥn*) par excellence était avant tout la faute liée à la flexion désinentielle, surtout la flexion casuelle. De nos jours encore, certains arabophones cultivés n'ont d'autre solution que de considérer leur dialecte (leur langue maternelle), qui ignore les catégories de cas et de mode, comme une somme de « fautes », comme les philologues leur suggèrent de le faire.

Certains spécialistes affirment l'existence d'un arabe unitaire jusqu'à l'époque des grandes conquêtes ; pour d'autres, la diglossie remonte à une période antérieure à l'islam. Versteegh fait partie des premiers : en se basant sur les philologues arabes médiévaux et sur Ibn Ḫaldūn, il affirme que l'arabe aurait connu une évolution rapide et brutale à la suite des grandes conquêtes, qui ont conduit les locuteurs natifs à quitter la Péninsule arabique et à entrer en contact avec d'autres peuples. Cette évolution, perçue par les lettrés de l'époque

comme une « corruption » de la langue, est assimilé par Versteegh à un processus de pidginisation ; à cet égard, la disparition de la flexion désinentielle serait un trait essentiel des variantes d'arabe pidginisées et créolisées (1984, p. 4)

Les grammairiens arabes, quant à eux, posent en principe que la flexion casuelle et modale, qui occupe une place centrale dans leur modèle, constituait une particularité essentielle du parler des Bédouins, au moins jusqu'à la période où les philologues ont entrepris leurs enquêtes parmi les tribus encore nomades (soit les VIIIe–IXe siècles).

Les témoignages qui nous sont parvenus des premiers siècles de l'islam montrent que le maniement des règles complexes de la flexion désinentielle et de ce qui la régit (voir plus loin II.2.4.) était devenu une science qui assurait prestige et autorité au sein de la société logocentrique du Moyen Age arabe. Les grammairiens semblent disposés à partager cette autorité avec les bédouins, admirés pour leur langage archaïsant, où les désinences casuelles et modales se conservaient apparemment sans trop d'effort. Ils présentent ces bédouins à leurs disciples comme des élèves appliqués maîtrisant parfaitement leur leçon et capables répondre à des questions « simples » du type « *hal tağurru 'Isrā'il ?* », proposition qui, dans leur langage de spécialité, signifiait : « Formes-tu le génitif du nom propre 'Isrā'il (Israël) en lui suffixant un *-i* (i.e. le considères-tu comme un triptote ou un diptote) ? ». Si ce n'est que, comprenant le verbe *ğarra* dans son sens propre, « tirer », le bédouin répond qu'il ne peut évidemment pas « tirer Israël ».

A partir de ces anecdotes et d'autres témoignages apportés par les grammairiens ayant effectué ces enquêtes, on peut conclure que les désinences casuelles et modales fonctionnaient spontanément dans le langage des bédouins, et qu'elles avaient jusqu'à un certain point pour fonction de « différencier les sens », comme le disent souvent ces grammairiens. L'importance de ces témoignages ne doit cependant pas conduire à surestimer l'importance de la flexion casuelle dans l'interprétation des énoncés. A cet égard, les nombreux arguments basés sur des passages du Coran ne sont pas toujours convaincants. Par exemple, on affirme parfois que seule la flexion casuelle permet de distinguer la lecture correcte de 35, 27 *Innamā yaḫāfu Allāh-a min*

'ibādi-hi al-'ulamā'-u (« Seuls craignent Dieu, parmi Ses créatures, les savants ») de la lecture fautive *Innamā yaḫāfu Allāh-u min 'ibādi-hi al-'ulamā'-a* qui aboutirait à une interprétation « blasphématoire » (« Dieu ne craint, parmi Ses créatures, que les savants »). Sans doute le verset présente-t-il un ordre des mots peu habituel (l'objet étant antéposé au sujet), mais l'absurdité même de la seconde interprétation, dans le contexte de l'Islam, suffirait à l'éliminer, même sans l'aide du marquage casuel.

L'importance accordée à l'usage correct de la flexion casuelle et modale dans la récitation du Coran, tout autant que le rôle stratégique qu'elle a joué dans l'élaboration de la théorie grammaticale médiévale, constitue encore, pour bon nombre de philologues arabes, l'argument principal en faveur de son maintien en arabe moderne. Certains, toutefois, sont d'un avis plus nuancé. Ainsi, Muḥammad Kāmil Ḥusayn, partisan d'une langue simplifiée, « allégée » (*muḫaffafa*), note qu'en tout état de cause le Coran doit être appris par cœur, marques casuelles et modales comprises (ce qui dispense d'apprendre aussi les règles abstraites qui en gouvernent la distribution), et que les innombrables polémiques relatives aux variantes de lecture de certains versets ne méritent peut-être pas l'importance qu'on leur a données dans la période médiévale, dans la mesure où elles n'aboutissent pas à une meilleures compréhension du texte révélé. Allant plus loin encore, certains (notamment 'Abbās Ḥasan) soulignent que les grammairiens sont souvent obligés de gauchir les règles qu'ils ont eux-mêmes élaborées, afin de rendre compte de certaines données coraniques : cette situation paradoxale (puisque la grammaire est censée avoir été élaborée à partir du Coran) doit conduire, selon lui, à relativiser l'importance et la pertinence de la théorie grammaticale traditionnelle.

Les arguments des grammairiens médiévaux censément basés sur l'observation de l'usage des bédouins, et les informations qu'ils auraient données sur leur langue, ne doivent pas davantage être admis sans réserves ni examen critique. Nous avons montré ci-dessus les malentendus qui pouvaient naître dans une situation ou un grammairien requérait de son informateur des généralisations que celui-ci était incapable de formuler, faute d'un cadre conceptuel et

d'une terminologie technique appropriés. Comme le note encore M. K. Ḥusayn, sans mettre en cause la bonne foi ou la perspicacité des grammairiens, on ne peut exclure que leurs informateurs bédouins leur aient fourni complaisamment les réponses ou les données qu'ils sollicitaient, alors même qu'elles contredisaient leur usage.

Cela étant, on ne peut complètement écarter les témoignages qui attestent de la conservation des désinences casuelles et du *tanwīn* dans les premiers siècles de l'islam. Ainsi, 'Aḥmad Muḫtār 'Umar attire l'attention sur un document des plus significatifs : à la fin du VIII[e] siècle un voyageur mentionne une tribu bédouine d'Egypte qui aurait gardé une langue arabe « pure », conservant les marques casuelles ; l'exemple donné concerne l'usage correct, au nominatif et à l'accusatif, du nom biconsonantique *'abū* (accusatif *'abā*), où les cas sont marqués par des voyelles longues (1992, p. 300). Ce témoignage doit cependant être accepté avec des réserves (voir Larcher 2001).

A la période contemporaine, les enquêtes linguistiques qui ont été menées auprès des tribus bédouines ont cherché les traces de ces désinences, qui ont totalement disparu des dialectes sédentaires. Clive Holes (1995) donne quelques précisions à cet égard : il note le maintien d'un *tanwīn* dans certains dialectes bédouins du centre et du sud de la Péninsule Arabique, surtout dans le style formulaire de la poésie orale. Ce *tanwīn* ne s'accompagne cependant pas d'un maintien des marques casuelles : dans certains dialectes, il a systématiquement la forme *-in*, dans d'autres la forme *-an*, par opposition aux trois formes *-un*, *-an* et *-in* de l'arabe classique.

Ces observations, conclut Holes, ne cadrent guère avec l'affirmation – implicite, mais jamais clairement formulée – de certains linguistes, selon laquelle le *tanwīn* des dialectes bédouins modernes serait le descendant direct d'un système casuel complet qui aurait été utilisé dans l'arabe parlé à l'époque de l'apparition de l'Islam, et pendant plusieurs siècles après. Elles donnent plutôt l'impression que le *tanwīn* moderne [i.e. dans les dialectes bédouins] n'est que la survivance [...] de ce qui était [...] peut-être dès le VII[e] siècle, un trait facultatif et syntaxiquement redondant dans l'arabe parlé normal, mais qui était, et reste encore dans une large mesure, associé à une phraséologie de type formulaire (p. 14).

2.3. Le cas et le mode chez les grammairiens arabes anciens : *al-'i'rāb*

Nous avons montré, à d'autres occasions (I.1, II.1), que les grammairiens arabes anciens avaient fait de la flexion désinentielle (*al-'i'rāb*) l'axe de leur théorie linguistique, cela pour des raisons qui tiennent au contexte où est née la grammaire arabe : la diffusion de l'arabe ancien (celui des tribus bédouines, de la poésie antéislamique et du Coran) sur de vastes territoires, et de ses contacts avec d'autres langues a entraîné d'importantes transformations, dont la perte des marques casuelles et modales, conformément à la tendance générale des langues en contact vers l'analytisme. Pour des raisons sur lesquelles on n'insistera pas ici, cette flexion désinentielle apparaît chez les grammairiens arabes non seulement comme l'un des traits caractéristiques de l'arabe classique par rapport aux formes post-classiques, mais aussi comme le trait caractéristique de la langue classique, son titre de noblesse. Une langue plus contraignante semble plus digne de respect qu'une langue « non surveillée » : il n'est pas fortuit qu'un grand écrivain arabe du IXe siècle – al-Ǧāḥiẓ – disait des sens et représentations qui se constituent dans l'esprits des gens, qu'ils étaient « voilés », « sauvages » (*waḥšiyya*, « solitaires »), jusqu'à ce que les nécessités de la communication les organisent, les « dévoilent » (*al-bayān wa al-tabyīn*). Dans la vision des grammairiens arabes, la flexion casuelle et modale est le grand principe d'organisation de la langue ; elle sert, comme on le dit souvent, à la « différentiation des sens ».

Il peut paraître curieux qu'on accorde tant d'importance à une catégorie si pauvrement marquée en arabe : les marques de base sont des voyelles courtes qui disparaissent de la prononciation à la pause, et, pour différentes raisons, certains noms et certains verbes peuvent exhiber moins de marques que celles qui caractérisent les noms et les verbes prototypiques. Les noms au duel et certains noms au pluriel n'ont que deux cas marqués (comme dans d'autres langues, le non-singulier a

moins de marques flexionnelles que le singulier) ; il y a une catégorie de noms diptotes qui, indéterminés, ne présentent que deux marques casuelles (une bonne partie d'entre eux sont des noms propres ou autonymes, ce qui prouve une fois de plus que cette catégorie de mots bénéficie d'un traitement spécial, en arabe comme dans d'autres langues). D'autres noms présentent une forme invariable pour des raisons phonétiques (pour les verbes également, le nombre de variations possibles des marques modales paraît parfois réduit pour les mêmes raisons)... Il importe de remarquer que dès les premières articulations de la grammaire nationale, reflétées dans le *Kitāb* de Sībawayhi, on observe chez les grammairiens arabes ce que Massignon (1954) a appelé, d'une expression inspirée, « l'immatérialisation de la fonction des voyelles finales ». Le prototype de la « différence » dans la conception des grammairiens arabes est le couple *u-a*, donc non pas un nominatif et un indicatif, non pas un accusatif et un subjonctif, mais une simple « différence ». Dans la vision opérationnelle des énoncés qui caractérise la conception de certains grammairiens arabes, ce qu'on appelle « cas » et « mode » représente l'expression de la présence du locuteur dans l'énoncé, de son intervention dans la constitution de celui-ci.

Dans leur présentation de la tradition grammaticale arabe, Bohas, Guillaume et Kouloughli (1990) introduisent un chapitre dont le titre paraît significatif eu égard aux aspects qu'on vient de discuter : « *Sībawayhi's Kitāb : an Enunciative Approch to Syntax* ». Utilisant comme clef de lecture l'hypothèse énonciative de Culioli, les auteurs observent que Sībawayhi conçoit chaque énoncé comme le résultat final d'une séquence d'opérations, sémantiques et formelles à la fois (selon nous, cette conception n'est pas limitée à Sībawayhi). Pour analyser ces opérations, le grammairien part non pas des énoncés isolés, mais des familles d'énoncés, similaires ou différents en fonction des stratégies que le locuteur met en jeu. Les opérations de positionnement et de repositionnement (*taqdīm wa ta'ḫīr*), liées, donc, à l'ordre des mots, ont une importance particulière dans cette perspective d'analyse.

Dans les grandes lignes, la théorie « canonique » de la grammaire, que les auteurs mentionnés évoquent dans le chapitre

suivant, prolonge ce type d'analyse. L'idée de l'opérateur (*'āmil*) comme élément responsable du cas du nom et du mode du verbe se dessine graduellement : c'est une de celles qui donnent à la conception des grammairiens arabes le statut de théorie de la langue, si l'on entend par « théorie » le fait d'expliquer ce qu'on voit par ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on voit, ce sont les marques, les voyelles douées de fonction (la fonction de « différentiation des sens ») ; ce qu'on suppose, ce qu'on ne voit pas (l'hypothèse explicative), c'est l'« action », l'« opération » des éléments de l'énoncé qui ont une manifestation phonologique (opérateurs d'expression) ou n'en ont pas (opérateurs sémantiques, identifiés, en général, à l'intention significative du locuteur). Le verbe, par exemple, est « le plus fort des opérateurs » : il est responsable à la fois du nominatif de l'agent et de l'accusatif de l'objet. Il existe des opérateurs spécifiques pour le nom, comme il en existe pour la forme verbale avec préfixes, la seule susceptible de varier du point de vue du mode, grâce à sa « ressemblance » avec le nom (en l'occurrence le nom d'agent, élément verbo-nominal). Dans la systématisation proposée par Levin dans son article sur la conception des grammairiens arabes concernant le *'amal* (1995, p. 227) les opérateurs qui ont une manifestation phonologique sont les verbes (opérateurs pour le nom seulement), les noms (opérateurs spécifiques aux noms), les particules (prépositions, opérateurs spécifiques aux noms) et les conjonctions (opérateurs spécifiques au verbe à la forme à préfixes).

Ainsi donc, qu'il s'agisse de cas où de mode, la marque flexionnelle est perçue comme la trace d'une action, effectuée par un opérateur présent dans la phrase. C'est, en d'autres termes, une théorie qui fait une place à la causalité dans la langue, causalité conçue selon le modèle des agents réels qui agissent dans le monde extérieur. S'il n'en était pas ainsi, il nous serait difficile de comprendre l'acharnement avec lequel cette théorie est combattue par ceux qui, comme l'Andalou Ibn Maḍā (mort en 1196), s'élèvent contre toute idée de causalité qui médiatiserait la toute-puissance divine.

Cette vision « anthropomorphique », si l'on peut dire, de certains éléments de l'énoncé (un *'āmil* « fait » nécessairement

quelque chose), que semble suggérer une interprétation au premier degré du métalangage de la grammaire, est également évoquée par Ibn Ǧinnī (mort en 1002), mais d'un point de vue tout différent. Selon lui, dire que tel *'āmil* « agit » sur tel autre constituant de l'énoncé est une simple *façon de parler* ; en réalité, c'est le locuteur qui assigne les marques de flexion désinentielle (al-Ḫaṣā'iṣ, I, p. 109). C'est l'une des formulations les plus claires de l'idée selon laquelle le modèle explicatif offert par les grammairiens arabes est un *langage* et, dans ce cas, une *métaphore de l'action et des actants*.

Le locuteur est donc celui qui choisit le point de départ de l'énoncé (ar. *mubtadā'*, « inchoatif ») ; c'est celui qui peut le priver de ce rôle sémantique par l'introduction de certains éléments appartenant à la catégorie plus large des opérateurs, que les grammairiens tardifs regroupent sous le nom de *nawāsiḫ*, « modificateurs ». Dans notre conception, ces éléments peuvent être totalement intégrés dans la catégorie des modalités, ayant pour rôle d'exprimer l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énoncé. Du point de vue des grammairiens arabes, ces éléments ont la capacité de modifier le cas des éléments de l'énoncé (cf. plus loin, chapitre II.6). Ce que l'on peut retenir de la perspective d'analyse proposée par la grammaire traditionnelle arabe, c'est que le changement de désinence casuelle et modale est associé à une énonciation « non objective ».

Cette manière de décomposer un énoncé en une proposition nucléaire et en éléments « ajoutés » (certains grammairiens arabes parlent de « suppléments », *faḍalāt*) n'est pas propre à la tradition arabe : on peut la rencontrer dans certains modèles proposés par la linguistique moderne. En revanche, ce qui paraît spécifique à la tradition arabe, c'est l'association étroite qu'elle opère entre les catégories de cas et de mode, aussi bien dans la morphologie que dans l'analyse syntaxique : comme nous l'avons montré au chapitre précédent (II, 1), la tradition s'est attachée à rendre compte du fait que la langue traite de manière semblable le nom et la forme à préfixes du verbe (associée à une valeur « statique »), en leur attribuant des désinences communes.

2.4. Cas et mode en arabe littéraire moderne

Si l'on accepte la position traditionnelle selon laquelle le système grammatical de l'arabe est immuable, fixé une fois pour toutes par la grammaire classique, il faut également accepter l'idée que la flexion désinentielle, casuelle et modale caractérise cette langue à chaque étape de son développement. Lorsqu'on parle, de nos jours, de la langue arabe, l'on doit préciser à quoi l'on pense exactement. On a montré, dans le premier chapitre de cet ouvrage, que la mise en évidence de certaines variétés dans le cadre de cet ensemble qu'on appelle « arabe moderne », est déterminée par plusieurs facteurs, à commencer par les critères de délimitation qu'on adopte. Au moment où un niveau de langue donné s'intitule *fuṣḥā al-turāt̲*, la « langue du patrimoine », il est clair que le niveau en question se situe dans le passé : la « langue arabe élevée » (*al-'aliyya*), autre dénomination pour ce même niveau de langue, est en réalité de type formulaire, marquée par de nombreux clichés qui s'imposent même aux locuteurs du dialecte, lesquels adoptent, dans certaines circonstances, un langage ritualisé (par exemple lorsqu'ils citent des passages du Coran, chose assez fréquente, ou des expressions proverbiales). Le niveau de langue en question se caractérise justement par la conservation de la flexion désinentielle, associée, parfois, à des phénomènes d'hypercorrection. Ainsi, dans une déclamation solennelle, un locuteur soucieux de respecter ces marques aura tendances à les réaliser à la pause, ce qui est en principe proscrit par la norme classique.

Les dialectes ne connaissent pas la flexion casuelle et modale : d'une part, les valeurs modales et casuelles s'expriment ici par des formes périphrastiques ; d'autre part, la langue non contrôlée renonce aux formes redondantes, comme le génitif. On dit parfois que les dialectes ont « perdu » les désinences casuelles et modales ; l'expression est en fait inexacte, car elle supposerait que l'arabisation des populations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord s'est faite par le biais de formes d'arabe ayant conservé ces marques selon toutes les règles de la grammaire classique, ce qui n'est pas le cas.

Entre les extrêmes mentionnés jusqu'ici, il existe une variété de niveaux qu'on peut réduire à deux ou trois, en simplifiant et en parlant des traits prototypiques de tel ou tel niveau. L'arabe qui nous intéresse est l'arabe littéraire moderne (la « langue de l'époque », *fuṣḥā al-'aṣr*), l'arabe de la presse, l'arabe littéraire « simplifié » ou « allégé » (*muḫaffafa*), dont la situation ambiguë a souvent été mentionnée : une face tournée vers le passé, vers le patrimoine culturel, l'autre vers la langue parlée, dont les structures analytiques semblent être assimilées de façon croissante. Cette langue peut se passer de la flexion désinentielle, et s'en passe souvent dans sa forme orale : les arabophones cultivés multiplient les réalisations pausales, donc sans les marques casuelles et modales. Les nombreuses fautes commises par des locuteurs pourtant cultivés prouvent qu'il s'agit d'un système formel (plus ou moins) acquis par l'enseignement scolaire, qui ne correspond plus à une réelle intuition linguistique. Les plus optimistes croient qu'il suffit de changer les méthodes d'enseignement pour rétablir une langue littéraire « pure », où la flexion désinentielle serait correctement maîtrisée par tous. Ainsi, Muḥammad Kāmil Ḥusayn (1976), considérant que l'ignorance de la grammaire arabe manifestée par de nombreux locuteurs cultivés provient de l'excessive subtilité de la tradition grammaticale propose, quelques règles simples pour rendre compte de la flexion casuelle et modale :

a. Pour le nom :

- le nom apparaît au nominatif (*marfū'*) lorsqu'il est impliqué dans une relation prédicative, étant soit sujet (celui dont on parle), soit prédicat nominal (*ḫabar*, « information ») ;
- le nom apparaît au génitif (*mağrūr*) quand il est annexé soit à un nom, soit à une proposition ;
- le nom apparaît à l'accusatif (*manṣūb*) quand il est complément (*takmila*) dans toutes les autres situations.

b. Pour le verbe :

- le verbe au passé ne varie pas, car « ce qui est passé ne change plus » ;
- le verbe au présent apparaît à l'indicatif (*marfū'*) quand il établit un fait ;

– le verbe apparaît a l'apocopé (*mağzūm*) quand l'événement est lié a un autre, comme c'est le cas pour l'impératif ou pour le verbe de l'apodose de la phrase conditionnelle, ou quand il se réfère à un événement qui n'a pas eu lieu (celui exprimé par la négation *lam*) ;
– le verbe apparaît au subjonctif (*manṣūb*) dans toutes les autres situations.

Les règles générales gouvernant la distribution des marques de cas et de mode sont présentées en quelques pages, puis viennent les cas particuliers. Il convient de noter qu'il s'agit simplement ici de simplifier la grammaire, ou plus exactement son enseignement, et non de simplifier la langue (ce à quoi appelle également M. K. Ḥusayn). Cette volonté de « simplification » reflète en réalité une certaine prise de conscience du statut particulier de l'arabe littéraire : on peut y retrouver l'idée que celui-ci a soumis à une normalisation dans les premiers siècles de l'Islam, et que cette normalisation doit se poursuivre de nos jours.

Les auteurs de présentations de la langue arabe en dehors de l'espace arabe ont proposé depuis longtemps des modèles de description du système casuel et modal en arabe qui peuvent paraître plus simples, et qui ressemblent beaucoup au modèle proposé par M. K. Ḥusayn. A. F. L. Beeston (1970), par exemple, propose, d'analyser le nom, non pas en termes de « cas », mais d'« états », comme le font les sémitisants :

– l'état indépendant (i.e. le nominatif), caractéristique des premiers constituants de la proposition (le thème, l'agent, le prédicat nominal) ;
– l'état dépendant (i.e. le génitif), caractéristique du nom se trouvant dans une structure d'annexion ou suivant une préposition ;
– l'état subordonné (i.e. l'accusatif), caractéristique des expansions du prédicat, y compris de l'objet direct et, dans certains cas, des amplifications du substantif.

Un tel type d'analyse a l'avantage d'éviter de se demander si l'arabe littéraire moderne possède ou non une catégorie de cas

marquée morphologiquement. La réponse à cette question n'est pas si simple. Dans bien des circonstances, l'arabe oral peut se passer des marques casuelles et modales, et il le fait très souvent. L'écriture arabe ne marque les désinences, quand il y a des voyelles courtes, qu'à l'accusatif indéterminé, mais pas toujours. La désinence d'accusatif accompagnée par la nounation *-an* tend à devenir une désinence adverbiale en arabe moderne, en assurant de la sorte sa survivance. Certains adverbes créés de cette manière passent dans la langue parlée (*'awwal*^{an}, « premièrement », par exemple), ce qui montre que le besoin d'un mécanisme d'adverbialisation s'est fait sentir.

2.5. Observations typologiques

En résumé, l'arabe nous propose deux états de langue, l'un où le cas et le mode sont exprimés essentiellement par des moyens synthétiques (arabe classique), l'autre où ils le sont par des moyens analytiques (dialectes), et divers états intermédiaires, où l'un ou l'autre procédés peut prévaloir (les différents types d'arabe moyen).

Les catégories du cas et du mode sont généralement traités comme tenant plutôt de la syntaxe, par rapport à d'autres catégories comme le genre et le nombre qui tiennent plutot de la sémantique. Dans un article concernant le syncrétisme cas-mode en arabe, Karin C. Ryding (1994) montre qu'on peut faire des distinctions suivantes dans le cadre de la flexion, en général, et qui intéressent l'arabe également :

> *The difference between categories of number, gender, person and tense, on one hand, and case and mood, on the other, are clear and significant. In the case of nouns, for exemple, number and gender are conceived of as determined directly by real-word information (i.e., semantically) whereas mood and case are determined by syntactic function of the item within the clause structure ; i.e., they are purely intralinguistic features.*

La ressemblance entre le cas et le mode en arabe serait due, selon l'auteur, au fait que la flexion casuelle et modale sont

déterminées par la syntaxe et non par la sémantique : la situation des deux catégories en arabe suggère à Karin Ryding de proposer une distinction qui peut intéresser selon notre avis, la typologie linguistique en général. Il s'agit des catégories du nombre et du genre, *pertinentes* pour la syntaxe (the syntactically *relevant* categories) – par exemple pour le phénomène d'accord – et des catégories *déterminées* par la syntaxe (syntactically *determined*), celles du cas et du mode. Nous avons essayé de démontrer que les deux catégories du cas et du mode en arabe, se ressemblent également du point de vue pragmatique, dans la mesure où elles sont liées d'une manière plus ou moins directe à la modalisation, donc à la manifestation linguistique de la présence du locuteur dans le discours.

L'arabe classique offre donc à la comparaison typologique l'exemple d'une langue qui traite le cas et le mode comme des phénomènes similaires, en les marquant parfois par des moyens analogues. La grammaire traditionnelle rend compte de cette ressemblance en utilisant un seul terme pour les deux phénomènes (*al-'i'rāb*) et par l'utilisation du même principe explicatif pour le cas et le mode : l'opérateur (*'āmil*) qui justifie la variation des marques. La terminologie commune utilisée pour le cas et le mode de base (*marfū'*) et pour les principaux cas et mode subordonnés (*manṣūb*) souligne cette ressemblance. Si l'on ajoute à cela le fait que la terminologie est « localiste » (*marfū'* veut dire « élevé » et *manṣūb* « soutenu »), on a une autre illustration de l'importance de la métaphore dans la description de la langue et des relations existant entre ses éléments.

Par ailleurs, le fait que les désinences casuelles et modales ont été mises en relation avec un état « emphatique » du nom ou du verbe fait augmenter le nombre des catégories grammaticales de l'arabe dont l'origine a été trouvée dans l'« emphase ». Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'arabe garde, parmi d'autres vestiges, un mode « emphatique », à savoir le « mode énergique », marqué par *-an* et *-anna* (le dernier, plus apte à exprimer l'intensité par des procédés iconiques – le redoublement de la consonne). Dans la langue moderne, ce mode apparaît très rarement.

Chapitre 3

GENRE ET CLASSE

3.1. Problèmes de terminologie

Les termes de « genre » et de « classe » sont souvent considérés actuellement comme synonymes. Dans son ouvrage, *Gender* (1991), Corbett estime inutile de continuer à les distinguer :

> *There is a little point in trying to maintain a strict distinction between 'gender' and 'noun classes' since similar systems are described as genders in one language family and as noun classes in another* (p. 146).

Jusqu'à une période récente, les deux termes étaient utilisés avec des connotations reflétant une certaine conception du progrès en matière de langue. Selon cette vision, on partirait d'un stade où le vocabulaire paraît indifférencié pour aller vers une division en classes différenciées selon des critères sémantiques (animé/inanimé, actif/passif), des classes délimitées en termes d'oppositions de grandeur, de quantité ou de forme, puis on passerait, à un stade avancé, à la division en genres. Cette dernière division, conçue comme strictement formelle, se manifeste par l'accord (ou l'anaphore), en d'autres termes, par une différentiation des marques des éléments se rapportant aux substantifs de divers genres : adjectif, pronom, verbe. Dans cette conception, « nos » langues posséderaient un genre grammatical, tandis que différentes langues « primitives », comme les langues africaines, par exemple, posséderaient des classes nominales.

Analysés dans une perspective plus large, comme celle adoptée par Corbett (1991), les phénomènes relevant de la catégorie du genre nous paraissent suffisamment proches pour justifier le choix d'un terme unique (peu importe que l'on parle de genres ou de classes), et suffisamment différents, dans les langues appartenant à une même

famille ou censées se trouver au même niveau de développement, pour décourager les tentatives visant à attribuer l'existence du genre « formel » à un niveau de langue très élaboré. Si l'on considère sous cet aspect deux langues romanes comme le français et le roumain, on constate que les problèmes soulevés sont différents, bien que dans les deux cas, ils concernent le genre anaphorique. Pour ce qui est du français et d'autres langues indo-européennes, on a sérieusement discuté le problème de la « prédictibilité » du genre, de sorte que Bloomfield (1933, p. 280) a pu affirmer :

> *There seems to be no practical criterion by which the gender of a noun in German, French, or Latin could be determined.*

Son pessimisme, en ce sens, n'était pas complètement justifié, étant donné qu'on a proposé des critères de différenciation rendant le genre prédictible, dans une certaine mesure, y compris en français.

En ce qui concerne le roumain, le problème d'un troisième genre, le neutre, a plus particulièrement attiré l'attention : le roumain sépare une partie des inanimés par l'accord au pluriel que celui-ci fournit :

I
singulier **pluriel**
0 (zéro) ——— i
III
II
a ——— e

En gros, le genre I (le masculin) présente la désinence zéro au singulier et la désinence *-i* au pluriel, et le genre II (le féminin) présente la désinence *-a* au singulier et la désinence *-e* au pluriel. Le neutre se situe au croisement des deux formes ayant la désinence zéro au singulier et la désinence *-e* au pluriel (le schéma ne note pas toute les désinences, mais seulement celles qui indiquent la situation du « neutre »).

3.1.1. Types de « genres »

La situation du roumain, discutée par Corbett, le conduit à proposer une distinction entre *controller genders* (« *the genders into which nouns are divided* »), d'une part, et *target genders* (« *the genders which are marked on adjectives, verbs and so on* »), d'autre part (1991, p. 151). Considéré dans cette perspective, le roumain a deux *target genders* au singulier et au pluriel, mais trois *controller genders* indiqués dans le schème ci-dessus (repris de Corbett) par I, II, III, le troisième genre étant nommé, d'une manière significative, *ambigen*, c'est-à-dire « les deux genres », à côté du « neutre ».

Quand on parle de l'existence ou de l'inexistence de la catégorie du « genre » dans une langue, il s'agit habituellement de ce qu'on appelle le « genre grammatical », ou « formel », à savoir le genre « manifeste » (*overt*) et non pas le genre « caché » (*covert*). Il n'existe cependant pas de différence absolument nette entre les deux, les langues se caractérisant plutôt par la prédominance de l'un ou l'autre système. Le swahili, par exemple, est considéré comme une langue à système formel dominant, tandis que l'anglais a un système caché (sémantique) dominant, ce qui ne veut pas dire qu'il est dépourvu de terminaisons spécifiques au féminin.

Dans la plupart des langues, l'accord permet de déceler les différences que chacune d'elles considère comme significatives. Ainsi, le pronom personnel de la troisième personne présente fréquemment des formes différentes pour chaque genre, lors même que les adjectifs et les verbes n'ont qu'une forme unique ; c'est en se référant l'emploi des formes de ce pronom en anglais (*he*, *she*, *it*), appliqués à des noms d'animaux que Whorf (1969) met en évidence la notion de « genre caché ».

Dans les systèmes sémantiques tout comme dans les systèmes formels, la différentiation essentielle semble liée à l'animation, au sens où Comrie (1981) conçoit ce paramètre typologique important.

3.1.2. Genre et animation

La catégorie extralinguistique de l'animation est pertinente dans une perspective linguistique, dit Comrie, « *because essentially the same kinds of conceptual distinction are found to be of structural relevance across a wide range of languages* » (p. 178). Dans sa conception, l'animation est conçue comme une hiérarchie dont les composantes essentielles sont :

humain > animal >inanimé.

Dans le cadre de ce principe hiérarchique, les langues conçoivent des distinctions plus ou moins fines : certains animés ont un « degré plus haut d'animation » (par exemple, dans la catégorie des humains, les noms propres ont la préeminence par rapport aux noms communs, ou les hommes par rapport aux femmes) ; dans la catégorie des animaux, certaines langues traitent différemment les grands animaux et les petits animaux ; en ce qui concerne les inanimés eux-mêmes, il existe des langues, dont l'arabe, qui classent dans une catégorie particulière ceux qui sont perçus comme possédant un certain degré d'« animation » comme le vent ou le feu.

Il existe donc, dans chaque catégorie, des représentants prototypiques qui dictent le comportement des noms en question, et des représentants marginaux dont le comportement est influencé par la catégorie « avoisinante ». Par exemple, dans la classe des animés, les animaux sont considérés comme marginaux, et dans la classe de ces derniers, les petits animaux sont également marginaux : une fourmilière se situe entre l'animé et l'inanimé, et l'on ne s'étonnera pas que l'arabe utilise le même suffixe de singulatif *-at* pour parler d'une fourmi (et d'une seule), *namlat*, et d'un morceau de verre, *zuǧāǧat*, formés respectivement à partir de *naml* « fourmis » (collectif) et de *zuǧāǧ*, « verre » (matière).

Comrie (1981) mentionne divers phénomènes linguistiques pour lesquels le critère de l'animation est pertinent, par exemple le cas, le nombre, les rôles sémantiques. En ce qui concerne le cas, il se réfère tout spécialement aux langues slaves, dans lesquelles l'animation

apparaît comme un paramètre important qui détermine le marquage casuel de l'objet direct (p. 179). On peut y ajouter la tendance du roumain à classer dans une catégorie particulière les noms ayant un haut degré d'animation (les humains) pour leur conférer une marque spéciale d'accusatif : la préposition *pe*.

La hiérarchie présentée par Comrie peut être conçue également, selon lui, comme une hiérarchie de l'individuation, à savoir notre capacité à concevoir le nom en tant que référant à une entité distincte. De là, le lien entre cette hiérarchie et la catégorie de la définitude, qui renvoie aux moyens linguistiques qui rendent une entité plus individualisée (p. 192), de là aussi la relation avec la quantification définie et indéfinie. Comme nous allons le montrer, en arabe, les nominaux se référant à des entités ayant un haut degré d'animation (prototypiquement, les humains) ont droit à un accord au pluriel et seuls les noms se référant à des entités ayant un faible degré d'animation (les collectifs de petits animaux et d'inanimés) ont un suffixe au singulatif en *-at*.

Depuis la parution de l'ouvrage de Comrie, nombre de livres et d'articles ont développé ses suggestions relatives à la signification du paramètre de l'animation pour différentes langues. Il nous paraît de plus en plus évident que les langues se différencient aussi par la manière dont elles traitent divers « segments » de la hiérarchie de l'animation, depuis segments principaux, marqués dans le schéma ci-dessus, jusqu'à leurs subdivisions.

3.1.3. Le genre dans une perspective psycho-sociale

Dans une perspective psycho-sociale et culturelle, les connotations associées au genre présentent une certaine importance. Il s'agit tout d'abord de la tendance à doter les inanimés d'un genre ou d'un sexe, qui constitue un aspect important de notre « mythologie quotidienne », comme disait Jakobson (1963, pp. 236–237), et qui prend une signification spéciale en littérature, surtout en poésie.

Jakobson nous parle de la croyance répandue chez les Russes, mais également connue en Roumanie, selon laquelle un invité de sexe

masculin est sur le point d'apparaître si un couteau tombe par terre, et une femme s'il s'agit d'une fourchette, « couteau » (*noz*) étant du masculin en russe, et « fourchette » (*vilka*) du féminin. La mort, l'automobile et d'autres déités du monde moderne, sont personnifiées comme appartenant au genre « masculin » ou « féminin » en fonction du genre grammatical du substantif en question.

Mentionnons encore les observations de Ervin (1962) portant sur les connotations du genre en italien, car nous pourrons les comparer avec les connotations du genre en arabe. Sur la base de mots inventés, mais ayant les désinences de genre des mots italiens, il obtient des informateurs des commentaires qui associent au féminin l'idée de « sympathique », « petit » et, en général, « meilleur » que le masculin.

Tous les traducteurs connaissent les problèmes qui peuvent surgir à cause des différences de genre qui séparent les mots dans une langue ou une autre. Comment traduire le poème *Luceafărul* (« L'étoile du berger », masculin) du poète roumain M. Eminescu dans une langue comme l'arabe, où « étoile » est du féminin, alors que tout le morceau se fonde sur l'incarnation de cette étoile dans un merveilleux jeune homme qui hante les nuits de la princesse ?

Un test important, concernant les connotations du genre, est celui qui se réfère au genre attribué aux mots empruntés. Les locuteurs des diverses langues sont tentés d'attribuer à ces mots soit le genre qui résulte de leur propre forme, là ou le système est formel, soit celui qui résulte de leur appartenance à une classe sémantique ou à une autre, dans le cas des systèmes sémantiques, soit les deux, là ou il existe un système mixte. Ce phénomène, que Corbett appelle *residual meaning of gender*, joue un rôle important en arabe, comme nous allons le voir.

3.2. Genre et classes dans les langues sémitiques

Toutes les langues sémitiques présentent deux genres (ou classes). Certains ont vu dans ce fait un important trait commun de la famille chamito-sémitique ; c'est ainsi que Meinhof l'a considéré

comme un élément suffisant pour y rattacher diverses langues africaines. Cette affirmation a cependant soulevé les réserves de Diakonoff (1965, p. 55), qui souligne à ce propos que de très nombreuses langues présentent deux classes ou deux genres, correspondant au masculin et au féminin, sans pour autant être apparentées : il s'agit là, selon lui, d'un trait typologique qui ne peut servir à lui seul de critère de parenté généalogique.

En revanche, le fait que le même morphème soit utilisé dans toute l'aire chamito-sémitique pour marquer le genre « dérivé » (dit couramment « féminin ») constitue un solide indice de la parenté entre ces langues. Ce morphème a la forme *-t* ou *-at*, d'où la forme *-a* ou *-ah* qu'il peut prendre dans certains contextes, notamment en arabe littéraire à la pause, et dans toutes les positions en arabe dialectal.

Les langues sémitiques possèdent d'autres moyens de former le genre « dérivé », même si le suffixe *-t* est le plus répandu. Sa valeur ne peut cependant être limitée au seul féminin : nous avons vu plus haut qu'il sert notamment à marquer le singulatif. Ce fait a conduit certains (notamment Brockelmann, 1908) à supposer que la valeur originelle de ce morphème était la « moindre valeur », ou qu'il marquait les entités « socialement passives ». Cette interprétation a cependant été contestée par Garbini et Durand, dans leur ouvrage d'introduction aux langues sémitiques sur la base de quelques exemples qui ne sont pas toujours convaincants (la désinence *a(t)* d'un nom comme *ḫalīf-a(t)*, « calife », ne peut pas désigner quelque chose de « petite valeur « ; le singulatif *baqar-a(t)* qui, venant du collectif *baqar*, « bovidés », signifie « vache » et non pas « bœuf », bien que, pour les éleveurs, la vache ait davantage de valeur) (1994, p. 97).

En fait, l'explication qui nous paraît la plus intéressante dans une perspective typologique est celle de Meinhof (1912). Selon lui, ce suffixe serait à l'origine une marque de l'objet du verbe ; d'où découlerait l'idée de « patient », de « féminin », et, éventuellement, de « valeur inférieure ». Cette hypothèse semble probable si l'on tient compte que, dans diverses langues (même en indo-européen commun, semble-t-il), l'opposition de genre semble dériver de l'opposition agent animé/patient inanimé (Hagège, 1982, p. 79).

Dans le cadre de cette hypothèse, donc, il est possible de voir en *-(a)t*, à l'origine, une marque de l'objet inanimé, et de considérer que les utilisations ultérieures dérivent de cette valeur ; mais on ne peut toutefois exclure l'idée que ce marqueur intègre des valeurs à l'origine très diverses, qui se seraient fondues dans la catégorie plus large de féminin.

En ce qui concerne le traitement en tant que féminins de certains inanimés, les similitudes avec leur traitement en indo-européen, tel qu'il est présenté par Meillet (1921, pp. 215–229) sont frappantes. Meillet mentionne, par exemple, les substantifs désignant le feu, la terre, certains astres, les noms des parties actives du corps humain (main, jambe), qui sont considérés, dans les langues indo-européennes (entre autres) comme animés : la situation est globalement semblable en arabe. L'emploi du féminin, genre « animé » par excellence (puisqu'il repose en dernière analyse sur la division entre les sexes), marque que les entités en question sont considérées comme animées.

3.3. Le genre en arabe

3.3.1. Le discours sur le genre en arabe : al-Siğistānī (Xe siècle)

Comme nous l'avons déjà souligné, la manière dont les grammairiens anciens abordent les problèmes relatifs à leur langue nous intéresse à deux titres :

a. celui du matériel collecté, riche, parfois archaïque, grâce aux enquêtes effectuées dans le milieu bédouin conservateur ;

b. du point de vue théorique et méthodologique, comme partie de l'histoire de la pensée linguistique.

Pour ces deux raisons, l'ouvrage de 'Abū al-Ḥātim al-Siğistānī, grammairien et lexicologue arabe du IXe siècle intitulé *Al-mu<u>d</u>akkar wa al-mu'anna<u>t</u>* (« Le masculin et le féminin »), présente selon nous un intérêt particulier.

Al-Siğistānī commence par montrer l'importance de la question du genre, soulignant que celui-ci est la principale catégorie où se manifeste la maîtrise de la langue, et qui permet donc de distinguer les « vrais » Arabes des non-Arabes. Puisque, comme nous l'avons montré plus haut (I.2.1), il y avait un quasi-consensus, parmi les spécialistes, sur le fait que le principal thème de la grammaire était la flexion désinentielle casuelle et modale, al-Siğistānī ressent le besoin d'affirmer que la connaissance du genre est plus importante encore que celle de la flexion casuelle et modale. A son époque, dit-il, la flexion était souvent abandonnée par les Arabes citadins et villageois – mais non par les bédouins – sans que cela caractérise les premiers comme « étrangers », tandis que la méconnaissance du genre des noms en arabe est caractéristique des non-Arabes, au même titre que l'impossibilité à prononcer certains sons. L'observation est intéressante car elle attire l'attention sur le fait que le genre formel, manifesté dans l'accord, représente une partie importante de la connaissance de la langue et sur la langue.

La présentation proprement dite de la catégorie du genre commence par le postulat de la primauté du masculin sur le féminin : le premier est plus « léger » que le second car il est non marqué. La plupart des noms féminins portent une marque de féminin *-h* (*-t* en contexte) et *-ā*. Celle-ci sert aussi à marquer l'« intensité » (*mubālaġa*) ; elle peut affecter les noms qui ont déjà des schèmes d'intensifs pour leur conférer un surcroît d'expressivité ; elle apparaît encore dans le nom *ḫalīfa(h)* (calife), sans aucune relation avec le féminin.

Pourquoi a-t-on appelé le *-h* marque de féminin si elle exprime aussi autre chose que le féminin ? se demande al-Siğistānī. Et de répondre qu'en général, la dénomination des entités est liée aux caractères prépondérants de celles-ci : la pluie peut être dénommée *raḥma*, « bénédiction », bien qu'il arrive qu'elle soit nocive, l'infixe *-y-* du diminutif a pour valeur première de marquer le « dédain » (*taḥqīr*), mais peut également servir à exprimer la proximité affective, la tendresse (p. 39). Autrement dit, si la valeur prototypique de *-h* est le féminin, cela ne l'empêche pas d'avoir d'autres fonctions.

Le problème de l'accord est largement exposé dans plusieurs chapitres. On dit, par exemple, que l'épithète qui accompagne un

féminin apparaît avec la désinence *-h* quand elle désigne une propriété partagée par les hommes et les femmes, mais qu'elle apparaît sans désinence quand il se réfère à des attributs typiquement féminins : on dit *imra'ah ḥā'iḍ* « femme menstruante » (et non *ḥā'iḍah*) car les hommes n'ont pas de menstruations, *imra'ah ṭāliq* « femme répudiée » (et non *ṭāliqah*) car les hommes ne peuvent pas être répudiés (p. 58). Inversement, note encore al-Siğistānī, l'épithète d'un nom féminin peut apparaître sans marque de féminin, lorsqu'elle dénote une propriété prototypiquement masculine, l'un des exemples évoqués étant *imra'ah 'adl* « femme probe et de bon témoignage », où l'épithète apparaît sans marque de féminin car elle désigne une qualité essentiellement masculine (p. 68). L'absence de la marque du féminin peut aussi être due au schème de l'adjectif : les adjectifs à schème *fa'ūl*, du type *'ağūz* « vieux, vieille », par exemple, sont invariables en genre (il y a d'autres cas, cf. Wright, i, 185 sq.).

Tout se passe donc comme si l'on tendait à ne pas employer la marque du féminin chaque fois que l'expression renvoie à une entité spécifiquement féminine, ce qui permet, souligne à plusieurs reprises al-Siğistānī, d'éviter une expression « lourde » : la forme du masculin, non-marquée, est plus « légère » que celle du féminin, « alourdie » par son marqueur. Le genre commun est donc le masculin, ce qui justifie la forme *mā fī al-dāri min al-nisā'i* ***'aḥad*** « il n'y a aucune femme dans la maison » (litt. « Il n'y a dans la maison, en fait de femmes, **aucun** ») ou l'équivalent de « personne », *'aḥad*, apparaît au masculin bien qu'il possède une forme au féminin, *'iḥdā* (p. 79). De même, des mots formellement masculins comme *bašar* « être humain » et *šaḫṣ* « personne », peuvent désigner une femme. Et l'on n'a pas besoin d'une marque de féminin quand des lexèmes différents désignent le mâle et la femelle d'une même espèce comme, en français, « cheval » et « jument » ou, en arabe, *ḥimār* « âne », et *'atān* « ânesse ».

Aucune explication, en revanche, ne nous est fournie pour la longue série de noms considérés comme féminins sans en avoir la marque : certaines parties du corps humain (d'autres sont masculines, d'autres encore ont un genre variable), les instruments, la terre, le ciel, le vent, le feu, certains astres etc. La plupart des noms de pays sont

également considérés comme des féminins en arabe, ce que l'auteur explique par le fait que les noms en question sous entendent « terre » (*'arḍ*) qui est du féminin en arabe (p. 172).

Le livre d'al-Siǧistānī aborde de manière détaillée les formes de masculin et de féminin de certains pronoms personnels du verbe, les variantes dialectales et autres. Comme dans d'autres ouvrages de grammaire, l'intention normative est évidente ; celle-ci suppose la classification du matériel et des observations en rapport avec celle-ci. Comme il fallait s'y attendre, la distinction de base oppose le féminin marqué et le non marqué. Quand on parle de la marque essentielle du féminin *-h*, on prend en considération sa valeur prototypique, les autres valeurs étant considérées tout simplement comme différentes, non dérivées : il s'agirait, dans le cas de cette désinence, d'homonymie grammaticale.

Le test de base, pour la classification des noms en genres, est l'accord. Bien que celui-ci soit spontané (les bédouins auraient la capacité de distinguer le masculin du féminin), il n'apparaît moins comme une servitude (par marquage, l'épithète devient plus lourde) à laquelle les locuteurs essaient d'échapper dès qu'ils trouvent une justification : l'épithète n'est pas marquée au féminin quand elle renvoie à des qualités typiquement féminines, ni quand elle désigne des qualités masculines par excellence.

Lorsqu'al-Siǧistānī affirme, au début de son livre, que la division en genres constitue un trait important de l'arabe difficile à maîtriser par les non-Arabes, il pense probablement avant tout à la catégorie des mots qui s'accordent au féminin sans en avoir la marques et sans désigner des êtres perçus spontanément comme féminins. Dans la mesure où leur regroupement ne se justifie en aucune manière, on comprend que chaque élément doit être appris isolément.

3.3.2. Le genre arabe dans la perspective de quelques orientalistes : Henri Fleisch

Nous avons choisi la présentation du genre arabe proposée par Fleisch dans son *Traité* (1961, pp. 310–338), d'une part parce qu'elle

synthétise les analyses des sémitisants concernant le genre en sémitique et notamment en arabe, d'autre part parce que lui-même pousse très loin l'idée de concentration des valeurs des suffixes du féminin sous le concept de « moindre valeur ». Ses opinions expriment, à cet égard, la tentation de donner un fondement scientifique à la tendance, aussi répandue chez les spécialistes que chez certains utilisateurs de la langue arabe, à justifier le genre féminin par certaines clichés sur le sexe « faible ».

Dans le chapitre consacré au genre des suffixes du féminin, H. Fleisch traite de leur utilisation et de leur origine probable (les opinions de Brockelmann et de Meinhof y sont discutées) et s'attarde longuement sur « les suffixes du féminin, 'marques de classes' ». C'est une partie qui nous intéresse au premier chef : l'auteur essaie de fournir des arguments à l'appui de l'idée que le diminutif, le péjoratif, le collectif et le nom abstrait s'intègrent naturellement dans la classe de « moindre valeur ».

« Le diminutif ne fait pas difficulté » pour s'intégrer dans cette classe, dit-il p. 326 : il peut se constituer, en dehors du schème habituel (*fu'ayl*) par le simple ajout du suffixe *-t* (ou *-h*, comme disent les grammairiens arabes) : à partir de *samā'*, « ciel », on obtient *samāwat*, « toit », litt. « petit ciel ». Le péjoratif, dans lequel Fleisch inclut une bonne partie des formes d'intensif, s'expliquerait lui aussi par l'idée de « mépris », d'« amoidrissement ». Toutefois, la comparaison entre la liste qu'il propose et celle d'al-Siğistānī (voir supra II., 3.3.1.), qui parle lui aussi de *-t* comme marque d'intensification, permet d'établir que la seconde comporte des mots qui n'ont aucune valeur péjorative.

C'est toutefois à propos des noms abstraits affectés de la marque *-t-* que l'argumentation de Fleisch apparaît particulièrement forcée, et reposant sur des considérations relatives à la « mentalité primitive » qui semblent difficiles à accepter aujourd'hui :

> *Les peuples que l'on dit abusivement primitifs possèdent une étonnante connaissance du monde concret, car ils observent avec une grande acuité le milieu dans lequel ils vivent et doivent lutter, souvent très durement, pour subsister. C'est d'abord cette réalité première qui*

compte pour eux. Aussi leur langage, fonction du milieu, est-il d'abord et avant tout concret ; de là, en morphologie, les nombreuses formations expressives, dans le vocabulaire, la multiplicité de termes qui semblent synonymes, mais expriment chacun un aspect, un détail, d'une même réalité. Quant au nom abstrait, qui désigne une notion, un être soustrait en lui-même à toute atteinte directe des sens, il est d'une grande vraisemblance qu'ils aient versé cet abstrait, si dénué de réalité objective, dans la moindre valeur (pp. 327–328).

Le nom d'unité, poursuit Fleisch, s'oppose au collectif, dont il dérive toujours, dans la mesure où il exprime, par rapport à celui-ci, une « moindre valeur ». Certains noms, parmi ceux qui sont classés dans la catégorie des féminins sans avoir la marque, sont considérés comme exprimant la catégorie de « petite valeur », par exemple les instruments, exprimant des entités dont l'activité dépend de quelque chose d'extérieur à eux, sont considérés comme féminins (p. 334). La tendance à exprimer l'instrumentalité par le féminin explique aussi, selon Fleisch, le fait que les noms d'instrument empruntés par l'arabe soient généralement au féminin.

Fleisch souligne également que les petits animaux (comme *'arnab* « lapin », ou *'ankabūt* « araignée ») ou les animaux dignes de mépris (comme *ḍabu'* « hyène ») sont féminins. Il y ajoute des noms qui sont considérés comme féminins dans une intention de « dé-dynamisation », pour en exorciser, en quelque sorte, la force perçue comme maléfique. Reprenant une suggestion de Schaade, il introduit dans cette catégorie des mots comme *nār* « feu », *ḥarb* « guerre », *ğaḥīm* et *ğahannam* « enfer », *rīh* « vent » etc.

3.3.3. Le genre arabe dans une perspective psycho-sociale

Il y a une certaine ressemblance entre cette tentative pour ramener les emplois du féminin à la notion de « faible valeur », et les considérations (souvent ironiques) sur l'emploi du féminin exposées par un auteur libanais, Salmān Rāsī (1974) dans un ouvrage

rassemblant des histoires et des anecdotes censées refléter les mentalités du Liban de nos jours. Selon lui, le fait que soient féminins les noms référant à des entités nuisibles ou dignes de mépris est l'expression de la « sagesse divine » qui se reflète dans la langue des Arabes. Ces propos sont, évidemment, à prendre avec un grain de sel ; il n'en reste pas moins qu'ils reflètent une attitude effectivement présente dans le langage. Nous avons repris en détail les observations de Salmān Rāsī dans Anghelescu 1974b et 1995 ; nous nous bornerons ici à en rappeler l'essentiel.

Salmān Rāsī relève ainsi que le féminin en arabe est associé au mépris, voire à la haine : de très nombreux mots ayant un sens péjoratif sont féminins, notamment tous ceux qui expriment l'idée de malheur. Le nom des petits animaux nuisibles et répugnants sont féminins, alors que ceux des animaux inspirant la crainte et le respect sont masculins. En outre les « surnoms » (*kunya*) du type *'abū X* ou *'umm Y* (litt. « père de X », « mère de Y ») donnés à différentes espèces animales (il s'agit en fait d'interdits de vocabulaire), sont masculins quand ils s'appliquent à des animaux puissants et redoutables, féminins quand il s'agit d'animaux méprisables, par exemple *'abū ḥāriṯ* (« père de Harith ») pour le lion et *'umm 'arba'a wa 'arba'īn* (« mère de quarante-quatre ») pour le mille-pattes.

D'autres exemples, toujours selon Salmān Rāsī montreraient une « déconsidération » du féminin :

- dans le couple céleste, le soleil (*šams*) est féminin et lune (*qamar*) est masculin, ce qui s'explique, selon lui, par le fait que dans les pays chauds (comme les pays arabes), la lune est douce et protectrice, tandis que le soleil est nuisible ;
- un personnage se demande pourquoi la bombe atomique s'appelle en arabe *qunbulat ḏarriyyat*, au féminin, alors qu'elle devrait s'appeler *qunbul ḏarriyy*, au masculin, étant donné sa puissance considérable ;
- le genre est remotivé, dans le langage quotidien, en fonction de considérations de sexe : un paysan excédé par les formalités administratives interminables auxquelles il doit se soumettre pour une chose insignifiante, s'exclame qu'il est évident que le gouvernement (en arabe *ḥukumat*, au féminin)

est une femme, car s'il en était autrement, on pourrait s'entendre avec lui...

– les Libanais considèrent comme masculin le nom de leur pays (c'est un « monsieur », nous dit-on), bien que les autres pays arabes, en majorité féminins, puissent en être irrités (l'explication en est que ces pays sont liés à l'idée de « terre », *'arḍ*, mot féminin en arabe ; voir aussi ce qu'en dit al-Siǧistānī, supra II.3.3.1).

Cela étant, il convient de noter que Salmān Rāsī choisit soigneusement les exemples qui servent son argumentation, et laisse de côté ceux qui pourraient la contredire. Ainsi quand il affirme que tous les termes qui désignent des malheurs sont au féminin, il oublie de noter que c'est également le cas de « bonheur » (*sa'āda*) ; en fait, comme on l'a dit plus haut, l'un et l'autre s'expliquent par le fait qu'en arabe la plupart des noms abstraits sont féminins. Si de telles opinions n'ont évidemment aucune portée explicative sur le fonctionnement du genre en arabe, elles nous en disent long sur la mentalité d'une société qui fut longtemps portée à dévaloriser la femme, et, par voie de conséquence, le féminin grammatical.

3.3.4. Genre et animation en arabe

Si l'on aborde le problème du genre à partir, non plus de la morphologie nominale (la présence ou l'absence de certains marqueurs), mais des phénomènes d'accord, en les considérant comme des critères de délimitation des classes de noms, on constate que l'on a affaire, d'une part à un genre « personnel », qui se subdivise en masculin et féminin, et un genre non personnel ; la terminologie grammaticale arabe parle à ce propos d'entités « rationnelles » (*'āqil*) et « non rationnelles » (*ġayr 'āqil*). Pour comprendre le sens de cette division et de ses subdivisions, il nous semble important de prendre en compte la « hiérarchie d'animation » dont parle Comrie et d'autres (supra II.3.1.).

Rappelons que les éléments de base de cette échelle d'animation se présentent sous la forme :

humain > animal > non-humain.

Dans le cadre de cette hiérarchie de base, différentes langues introduisent des distinctions plus subtiles, dont certaines, suggérées par Comrie, valent aussi pour l'arabe :

humains > grands animaux > petits animaux > non-humains animés > objets.

Partant de l'idée que le genre et le nombre sont des catégories étroitement liées et que cette relation se manifeste par l'accord, on observe que l'arabe distingue tout d'abord les catégories humain/non-humain, ce qui résulte surtout des constatations suivantes :

a. les substantifs désignant des « êtres rationnels » possèdent des désinences propres de pluriel (*-ūna* pour le masculin et, partiellement, *-āt* pour le féminin) et se manifestent anaphoriquement par le biais du pluriel : les pronoms personnels, démonstratifs et relatifs ne s'emploient au pluriel que quand ils renvoient à des humains ; il en va de même des adjectifs et des verbes

b. les substantifs pluriels désignant des non-personnes s'accordent au féminin singulier.

Sous ce rapport, l'arabe ne constitue pas un cas exceptionnel. Comrie (1981, p. 183) relève que plusieurs langues (comme le grec ancien, le persan, le géorgien) le verbe est accordé au singulier quand il réfère à un nom au pluriel désignant une entité ayant un niveau d'animation réduit, et au pluriel dans le cas contraire. Il en va de même pour l'existence en arabe d'un interrogatif-relatif spécifique pour les humains (*man* « qui ») et d'un autre pour les non-humains (*mā* « quoi ») ; la même situation se retrouve dans la plupart des langues indo-européennes.

Dans la catégorie des non-humains, l'accord peut prendre en compte des distinctions plus fines, par exemple entre les grands et les petits animaux, les premiers donnant en général un accord au masculin, les seconds au féminin. Quand il s'agit de collectifs, les noms qui désignent des grands animaux peuvent également s'accorder au féminin pluriel, alors que ceux qui désignent de petits animaux,

conçus comme un tout dont les individus sont indistincts, s'accordent au masculin singulier : comparer par exemple *'ibil ṣābirāt* (« des chameaux endurants ») et *naml kaṯīr* (« des fourmis nombreuses »)

Le traitement des noms d'animaux, du point de vue du genre, ne diffère guère en arabe et dans les langues indo-européennes. Parlant du genre en indo-européen, Meillet (1921, p. 213) remarquait que le masculin est le genre communément attribué aux noms d'animaux, quand la différence de sexe ne s'impose pas. Les noms féminins peuvent apparaître seulement pour les petits animaux : « Si certains animaux ont des noms féminins, sans considération de sexe, ce ne sont que de petits animaux, surtout des insectes, ainsi la guêpe, en latin *vespa,* en vieux haut allemand *wafsa*, en lituanien *vapsà* ».

S'il existe des substantifs désignant des non-humains qui s'accordent au féminin sans en avoir la désinence, il y en a beaucoup dans d'autres langues, ayant des significations semblables traités comme des animés, et, éventuellement, comme des féminins. Le soleil, la terre, le feu, une série d'instruments, des parties actives du corps humain (celles qui sont capables de mouvement spontané) sont intégrés, en indo-européen, dans la classe des animés pour des raisons que Meillet explique largement. En ce qui concerne les parties du corps humain considérées comme féminines, les grammaires nous indiquent seulement qu'il s'agit des parties « double » du corps, mais il serait plus acceptable de considérer que cela a affaire à l'idée de mouvement spontané. Adrian Măcelaru (1995) a vérifié cette hypothèse en partant d'un ouvrage classique (celui de Muḥammad 'Aḥmad al-Ḥāmid) qui se réfère au genre des parties du corps humain : il est arrivé à la conclusion que dix des treize noms féminins non marqués se caractérisent par la mobilité (les autres cas sont discutables), et que les noms au genre fluctuant correspondent aux parties du corps dotées de mobilité, tandis que la majorité des noms masculins se réfèrent à des organes incapables de mouvement spontané. L'hypothèse de la mobilité (ou animation) est de toute façon plus probable que celle de « l'instrumentalité » pour ces parties du corps humain qui se trouveraient « à son service », comme dit Fleisch (les autres ne le sont-elles pas ?).

On peut donc affirmer qu'en arabe également, des noms se rapportant à des non-humains et ayant un certain degré d'animation, grâce à une ancienne conception animiste, ont été mis à part et ont reçu un traitement spécial. L'arabe, comme d'autres langues, a placé ces animés dans la classe des féminins.

3.4. Curiosités du genre en arabe et dans d'autres langues

Dans la perspective de l'arabe, l'intégration de certains noms dans une classe ou une autre peut paraître non motivée. Une comparaison entre les noms non marqués comme féminins mais traités comme tels avec ceux qui ont des significations similaires dans d'autres langues peut expliquer les regroupements et les rendre moins « curieux ». Lakoff a donné comme titre à son ouvrage concernant la catégorisation *Women, fire and dangerous things* (1987) dans le but de souligner le caractère déroutant de certaines classifications opérées par les langues « exotiques » ; mais, pour un arabisant, le fait de mettre ensemble les femmes, le feu et les choses dangereuses n'est pas véritablement « exotique ».

Les curiosités du marquage des classes en arabe peuvent également s'expliquer si on les rapporte à d'autres langues, comme le roumain par exemple. La présence d'un suffixe féminin dans les substantifs indiquant des fonctions exclusivement masculines (comme *ḫalīfat* en arabe) paraît moins étrange si l'on tient compte du fait que le suffixe roumain *a*, caractérisant essentiellement des substantifs féminins, est aussi attribué à des substantifs désignant des fonctions exclusivement masculines comme *papă* « pape », *tată,* « père », *paşă* « pacha ». Il existe en roumain également un suffixe du féminin qui rappelle le singulatif de certains fruits, en arabe (ex. *tamrat* « une datte », de *tamr*, « dattes »), bien qu'il soit plutôt en rapport avec l'arbre et non avec le collectif : *prun-prună* « prunier-prune », *cais-caisă* « abricotier-abricot » etc.

Pour celui qui apprend une langue étrangère possédant la catégorie du genre, tout ce qui ne correspond pas aux classements de sa langue maternelle apparaît comme une curiosité qu'il essaie de réduire. Les tests effectués sur la perception du genre en arabe et en anglais (M. A. Clarke, A. Losoff, M. Dickenson, McCracken, JoAnn Still, 1981) montrent que les locuteurs de l'arabe sont influencés, en ce qui concerne la catégorisation de certains objets, par le genre dans leur langue. L'attribution d'un caractère sexué aux objets qui nous entourent, partant des suggestions de la langue maternelle, pourrait venir à l'appui de certaines thèses relativistes.

Chapitre 4

DEIXIS

4.1. Définition du concept

La catégorie large de deixis, que nous allons traiter dans ce qui suit, présente un intérêt particulier pour la caractérisation typologique des langues, en raison de l'importance qu'on accorde à la conceptualisation de l'espace pour la connaissance de la manière de penser des êtres humains, telle qu'elle se reflète dans les langues.

Pour circonscrire ce concept, nous nous fonderons d'une part sur les travaux des typologistes (surtout E. Benveniste 1966, J. Kurylowicz 1972 b, Stephen R. Anderson et Edward L. Keenan 1983, Hagège 1997), d'autre part sur l'apport de la pragmatique linguistique (surtout S. C. Levinson 1983). Selon Levinson, la deixis est la modalité par le biais de laquelle la relation entre le langage et le contexte se reflète dans la structure de la langue :

> *The single most obvious way in which the relationship between language and contexte is reflected in the structure of languages themselves, is through the phenomenon of* deixis. *The terme is borrowed from the Greek word for pointing or indicating, and has as a prototypical or focal exemplares the use of demonstratives, first and second person pronouns, tense, specific time and place adverbs like* now *and* here, *and a variety of other grammatical features tied directely to the circumstances of the utterance* (1983, p. 54).

En fonction des circonstances de l'énonciation auxquelles ils se rapportent, les principaux déictiques sont généralement répartis en déictiques personnels (je-tu), spatiaux (celui-ci, celui-là), temporels (aujourd'hui, hier). Levinson y ajoute des éléments qui servent à exprimer la deixis « textuelle » (discursive) et d'autres la deixis « sociale » (1983, pp. 62–63).

Ces éléments, si différents en apparence, sont reliés par le mécanisme de la signification, aspect largement mis en évidence par E. Benveniste dans une série d'articles à orientation typologique repris dans *Problèmes de linguistique générale* (1966). Benveniste observe qu'une des caractéristiques essentielles du langage humain réside dans le fait que le discours s'organise en fonction de « je », qui parle, en fonction d'un repère temporel, le présent du discours (toujours défini en fonction de « je »), et en fonction d'un repère spatial, « ici », c'est-à-dire l'endroit où se trouve le locuteur. Les langues traitent de façon analogue la relation entre ces modes de manifestation de la subjectivité dans le langage. C'est par exemple le cas de l'asymétrie entre les pronoms des deux premières personnes et celui/ceux de la troisième, que nous sommes pourtant habitués à mettre ensemble dans les paradigmes de conjugaison. En fait, la troisième personne, membre non marqué du système, s'exprime dans de nombreuses langues par un pronom qui, par sa forme, se rapproche des démonstratifs et se distingue nettement des deux autres.

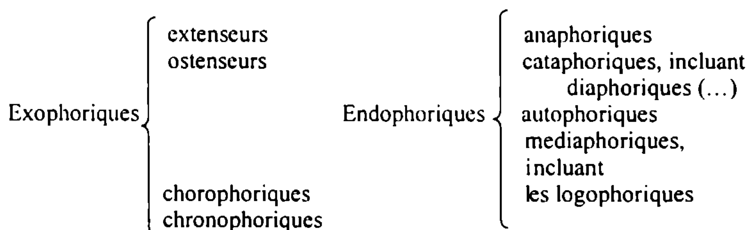
A ce propos, Benveniste attire l'attention sur les termes que les grammairiens arabes utilisent pour désigner les trois personnes : la première et la deuxième, *al-mutakallim/al-muḫāṭab*, à savoir le « locuteur »/l'« l'allocutaire ou le destinataire », et la troisième, *al-ġā'ib*, « l'absent », ce qui prouve que les grammairiens en question avaient conscience d'une disparité entre les deux premières personnes, qui se définissent par rapport à l'acte d'énonciation, et la troisième, qui est « absente ».

Le rôle des déictiques dans le fonctionnement même de la langue a été également souligné par J. Kuryłowicz dans une communication sur les universaux sémantiques, lesquels découlent, dit-il, « de la situation normale même du discours, celle qui comporte le sujet locuteur et son interlocuteur dans un endroit et dans un moment temporel précis » (1972 b). Les éléments exprimant cette situation normale de l'énonciation sont les déictiques, à savoir les pronoms personnels, démonstratifs, les adverbes de temps et de lieu (du type *hic et nunc*), et les interrogatifs correspondant. Soulignons que l'auteur a fait dans le même article une analyse approfondie de la composante déictique dans l'expression du temps et de l'aspect verbal

(dans ses exemples, il se réfère lui aussi à l'arabe, comme on le montrera dans le chapitre VII).

Dans la conception de Kuryłowicz, les éléments déictiques de la situation d'énonciation font partie des universaux linguistiques. Les éléments en question sont représentés, « par les pronoms personnels, les démonstratifs (*hic, istic, illic* etc.) et de temps (*nunc, tunc* etc.) les corrélatifs interrogatifs (*quis, quid, ubi, quando* etc.) » (1972 b, p. 20). L'expression déictique de la personne, aussi bien que les déterminations locales concomitantes, dominent les catégories linguistiques du **genre**, du **nombre** et du **cas**. Les pronoms sont ce qui fonde l'opposition *personnel-impersonnel*, qui constitue la base de tous les systèmes de classification nominale (en arabe *man* vs. *mā*). Le lien entre la deixis et la catégorie du nombre apparaît, toujours selon Kuryłowicz, dans le duel ou le pluriel « elliptique » (ar. *wālidāni* « parents », litt. « deux pères ») qui reposerait su le pluriel pronominal du type « nous », expression de l'attitude égocentrique du locuteur. Pour montrer le rôle de la deixis dans la flexion casuelle, Kuryłowicz se réfère à la théorie localiste, selon laquelle les formes casuelles ne désignaient à l'origine que des relations spatiales. D'autres sous-systèmes de la langue comme, par exemple, les verbes de mouvement, sont pris en considération afin de montrer que « les éléments déictiques dominent les catégories sémantiques fondamentales ».

Claude Hagège considère lui aussi que la deixis centrée sur la personne constitue la base de l'interaction verbale et de la morphogenèse elle-même. Il propose un système plus large d'éléments nommés « anthropophores » qui englobent les déictiques tels que nous les connaissons (1997, p. 7) :



La terminaison *-phore* signifie « qui renvoie à » : les chorophoriques renvoient à l'espace, les chronophoriques renvoient au temps ; les exophoriques, qui renvoient à ce qui est en dehors du discours, regroupent « l'ensemble des éléments de langues, morphèmes pour la plupart, quelques uns lexématiques, en inventaire plus ouvert ou moins clos, qui recouvrent le domaine général de la deixis ». L'endophore concerne « les renvois que se font d'une place à l'autre du discours ». Si les termes d'anaphorique et de cataphorique sont connus depuis longtemps, les « autophoriques » et les « médiaphoriques » sont des termes proposés par Cl. Hagège, pour dénommer, dans le premier cas, ce qu'on nomme « pronoms réfléchis, pronoms personnels et possessifs ou adjectifs », et, dans le deuxième cas « les marques du témoin ou du non-témoin ». De notre point de vue, l'importance du tableau proposé par Hagège consiste dans ce qu'il attire l'attention sur la ressemblance des fonctions des éléments qu'il nomme « anthropophores » et qu'on est habitué à voir groupés, pour la plupart, dans la catégorie large des déictiques.

Ces dernières années, on a accordé une attention particulière à la deixis textuelle (voir, par exemple, Kleiber, 1983, 1994b ; Corblin, 1987 ; De Mulder, 1992). L'idée que la fonction essentielle des démonstratifs est de « montrer » a été mise en question par Kleiber dans un article au titre éloquent, *Les démonstratifs [dé]montrent-ils ?* (1983). Sa réponse, fortement réservée, souligne que les démonstratifs sont beaucoup plus fréquemment employés avec une valeur anaphorique, interne au discours, qu'avec leur valeur « propre » de déictiques, renvoyant à l'espace extérieur. D'ailleurs, ajoute-t-il, même dans ce dernier cas, le démonstratif est ininterprétable s'il n'est pas associé à un geste d'ostension. Autrement dit, le démonstratif est « incomplet », il fait partie des « expressions non-saturées ».

La même idée semble se retrouver chez certains grammariens arabes, notamment al-'Astarābā<u>d</u>ī, lorsqu'ils emploient le terme *mubham* (litt. « opaque, difficilement ou partiellement intelligible ») pour désigner le démonstratif lorsqu'il est séparé de toute référence spatiale : « non-saturé » est à cet égard un meilleur équivalent qu'« indéfini », par lequel on le traduit d'habitude.

La fonction anaphorique caractérise d'autres éléments que les démonstratifs, par exemple, les pronoms personnels comme « il », l'article défini, les noms propres. Mais, comme le montre bien Corblin (1987, p. 195), « si la reprise est nécessaire pour décrire une partie seulement des interprétations du défini, elle semble un élément constitutif d'une théorie du démonstratif ».

Répliquant à l'article de Kleiber cité ci-dessus, De Mulder (1992) rappelle – à juste raison, pensons-nous – qu'il n'est pas nécessaire que le sens de base soit aussi le plus fréquent, et que, par conséquent, le fait que la fonction anaphorique du démonstratif est aujourd'hui prédominante ne signifie pas pour autant que le geste d'ostension ne soit pas à l'origine des éléments déictiques de la langue. De Mulder pense que la deixis et l'anaphore sont des stratégies discoursives dans toutes les langues :

> *When the speaker uses demonstratives, two procedures are possible : the anaphoric procedure, which serves to make the hearer continue to focus on the same referent; the deictic procedure, which serves to reorientate the attention of the hearer to a new focus* (p. 274).

Les significations diverses que les éléments d'origine déictiques parviennent à exprimer montrent une fois de plus l'importance de la conceptualisation de l'espace pour la constitution du langage et pour la connaissance humain en général.

4.1.1. Tendances communes dans l'expression de la deixis

Anderson et Keenan (1983, p. 262) mettent en évidence le rapport formel existant, dans des langues très diverses (le japonais, le hindi et le malgache entre autres), entre la troisième personne du pronom personnel et le pronom démonstratif, surtout lorsqu'il a un référent inanimé. Cela ne veut pas dire que la relation formelle entre les déictiques personnels et les déictiques spatiaux se résume à la troisième personne du pronom personnel, apparenté au démonstratif.

Comme on le voit en arabe, auquel nous ferons référence plus loin, les pronoms personnels contiennent des éléments d'origine déictique à toutes les personnes ; l'organisation du système indique pourtant un traitement spécial, dans cette langue, de la troisième.

L'ouvrage cité note également d'autres tendances, communes à plusieurs langues, concernant la catégorie de la deixis, tendances que nous examinerons plus loin en référence à l'arabe :

a. dans bien des langues, les références spatiales servent de base à différentes extensions métaphoriques vers d'autres domaines :

> *For exemple, if the meaning of English this is taken to be primarily 'near the speaker' expressions such as at this time, in this way etc. capitalize on the extension of 'nearness' to domains other than literal spatial location. Furthermore, notions such as 'near to speaker' may be interpreted not only in the literal physical sense, but also by extension to 'psychological proximity', i.e. vividness to the mind of the speaker, and often to 'temporally close' i.e. in the immediate past or future of the speaker* (p. 278).

b. en particulier, les références spatiales servent de base aux références temporelles dans le domaine des déictiques comme dans d'autres domaines de la langue ; le temps peut être conçu comme « survolant » le monde immobile, et, partant de cette perception, on dira *the week ahead* « la semaine à venir », qui suggère que le locuteur reste lui-même immobile tandis que le monde le traverse, venant du passé et se dirigeant vers le futur : en ce sens, on parle d'un événement qui est « proche » d'un autre dans le temps et dans l'espace (p. 296). Nombre de démonstratifs temporels sont importés directement du domaine spatial : *this week* « cette semaine », par exemple. D'ailleurs, la distinction passé/futur elle-même, partant de l'axe du présent, est toujours conçue sur des bases déictiques (p. 297) ;

c. les références spatiale et temporelle peuvent être relativisées dans des couples comme *here* vs. *there*, « ici *vs*. là-bas », *now* vs. *then* « maintenant *vs*. alors », ce qui explique leur

utilisation corrélative : en français, « ici et là », en roumain *ici şi colo*, en arabe *hunā wa-hunāka* (p. 305) ;

d. l'emploi des déictiques comme anaphoriques semble générale : cela est dû au fait que les formes linguistiques qui réfèrent à la réalité extralinguistique (personnes, objets) s'appliquent aussi au texte (aux mots).

Des éléments appartenant à différentes parties du discours servent à l'expression de la deixis spatiale, par exemple les adverbes locatifs du type « ici/là-bas », des présentatifs comme « voici/voilà », les verbes de mouvement ayant une composante déictique du type « il vient/il part ». Ajoutons-y le fait que l'abstraction du concept de distance, dans le système des déictiques spatiaux, explique l'utilisation de certains éléments d'origine déictique pour exprimer la « localisation dans l'existence » : en anglais *there (is)*, en français (*il*) *y* (*a*), en arabe *hunāka* etc. Les exemples tirés de l'arabe prouvent aussi que des bases déictiques d'origine spatiale peuvent, par le biais de la deixis temporelle, servir à exprimer des notions telles que la causalité ou la conséquence.

Dans l'analyse du système des déictiques de l'arabe, nous nous proposons d'examiner quelles sont les formes (dans notre cas, les bases déictiques) mises en relation par la langue, et quelles sont les significations développées à partir de la deixis spatiale, partant de l'idée qu'une corrélation constante entre formes et significations peut indiquer une parenté des significations, y compris les significations grammaticales.

4.2. La deixis et les déictiques en arabe

4.2.1. Les bases démonstratives et les éléments déictiques qui en sont dérivés

Notre présentation de la forme des éléments déictiques de la langue arabe reprend globalement celle de Fleisch (1979, pp. 28–73),

qui présente une synthèse des résultats obtenus jusqu'alors dans l'étude du démonstratif arabe dans une perspective sémitique. Plus récemment (1998), André Roman a présenté une liste complète des éléments déictiques en arabe (avec des références à d'autres langues sémitiques), ayant comme source les travaux des anciens grammairiens arabes. Nos remarques concernent seulement les déictiques fréquemment utilisés en arabe classique et encore attestés en arabe moderne.

La tradition grammaticale arabe utilise, pour parler des déictiques, le terme *'išāra* (« ostension, fait de montrer du doigt »), étymologiquement très proche de « deixis » ; l'expression *'asmā' al-'išāra* (« noms d'ostension ») désigne le plus souvent les pronoms considérés comme prototypiques de la catégorie, à savoir *hāḏā/ḏāka*. Dans son *Šarḥ al-Kāfiyya*, al-'Astarābāḏī rapporte l'analyse d'al-Zağğāğ sur l'expression *al-'āna*, « maintenant » (litt. « ce moment ») : selon ce dernier, elle apparaît figée sous cette forme (celle de l'accusatif) « parce qu'elle comprend la notion de deixis » (*li-taḍammuni-hi ma'nā al-'išāra*). Le grammairien poursuit en notant que tous les noms propres contiennent également cette notion, ce qui rejoint les analyses de la sémantique moderne.

Les « bases démonstratives », selon la terminologie de Fleisch, sont des morphèmes ayant une signification rattachée à la deixis ; elles présentent un corps phonétique réduit et manifestent des caractéristiques communes pour l'ensemble du domaine sémitique ou chamito-sémitique. Elles ont surtout été étudiées dans le cadre du comparatisme afro-asiatique, afin d'établir l'origine déictique des pronoms (voir aussi Hodge, 1969, qui présente une liste des ouvrages en faveur de cette thèse), mais aussi parce que les éléments en question, ayant une large aire de manifestation, présentent une remarquable unité dans l'espace chamito-sémitique, unité qui constitue l'une des preuves de la parenté de ces langues.

Les phonèmes et les syllabes démonstratives essentielles dans le sémitique sont énumérées par Wright (1966, p. 95) : ' et *h*, *ḏ* et *t*, *s* et *k*, *l, m, n, w et y*. Le fait qu'on n'ait pas reconnu l'identité de fonction entre les pronoms personnels et les pronoms démonstratifs n'a pas empêché certains sémitisants de parler de leur parenté ; de

plus, les parentés de signification ont été étendues, par Brockelmann, des démonstratifs aux relatifs, aux interrogatifs, aux indéfinis et à certains adverbes (1908, I, p. 316-329) et par Speiser, à part ceux mentionnés, à l'élatif et à certains morphèmes dérivés du verbe (le préfixe *-'a* de l'élatif arabe et celui du causatif de la quatrième forme ; voir Speiser 1952).

Notons que nous utilisons le terme de « démonstratif » afin de respecter la terminologie employée par Fleisch. Dans ce qui suit, nous le réserverons à une certaine catégorie de déictiques spatiaux, à savoir aux pronoms et aux adjectifs démonstratifs et, dans quelques cas, aux adverbes démonstratifs.

Henri Fleisch insère le démonstratif (pronoms et adjectifs) dans la catégorie plus large des pronoms, éléments ayant des caractéristiques communes :

- ils se situent hors du système de la racine et de la flexion interne, système prédominant en arabe ;
- ils proviennent du langage affectif des interjections et des exclamations ;
- ils ont à l'origine un corps phonétique réduit, ce qui fait qu'ils tendent ensuite à se grouper dans des composés (du type *hāḏā*, élément démonstratif composé des segments *hā* et *ḏā*) ;
- sauf exception, ils ne se déclinent pas, à la différence du reste des éléments de nature nominale.

Dans sa présentation du démonstratif proprement dit, Fleisch part de la particule *hā*, élément qui entre dans la composition de certains démonstratifs usuels, mais dont les utilisations multiples rappellent son origine interjectionnelle, origine remarquée également par les grammairiens arabes anciens. Ceux-ci parlent soit de *hā li-l-tanbīh* « le *hā* destiné à attirer l'attention », soit de *hā bi-ma'nā ḫuḏ*, « *hā* avec le sens de 'prends !' », à savoir de l'utilisation de la particule *hā* comme présentatif. On remarque, de passage, que le verbe utilisé comme paraphrase pour cette valeur de la particule *hā*, à savoir «prends» est un verbe de mouvement.

Ce n'est pas seulement cette paraphrase qui nous invite à y voir une composante verbale, mais aussi le fait que ce *hā* a pu être doté des

marques de la conjugaison (Fleisch, 1979 : 30), parmi lesquelles au moins une, *-um*, forme de pluriel masculin, est également présente dans le *Coran* (69, 19) sous la forme de *hā'um* (ayant le sens approximatif de « tenez, prenez-les ! »). Autre reflet de cette valeur verbale : l'accusatif de l'objet dans les cas où *hā* est suivi de *ka* (*ki*), forme devenue usuelle pour le présentatif, avec une signification qui équivaut à « tiens, voilà », « prends ! » : *hāki al-sayfa* « voilà, prends (fém.) l'épée ! ». Pour présenter une personne, ou plutôt, pour attirer l'attention sur elle, la forme habituelle est celle où les pronoms personnels des première, deuxième et troisième personne s'intercalent entre *hā* et la base démonstrative *ḏā* : *hā 'anā ḏā* « me voilà ! », *hā 'anta ḏā* « te voilà ! ».

Les bases démonstratives recensées par Fleisch sont, dans la plupart des cas, constituées d'une seule consonne ou d'une consonne accompagnée d'une voyelle : *ḏ, t, ka, l, 'ul*. Ces bases démonstratives donnent naissance au système suivant, dont nous présentons les articulations essentielles :

a) Les démonstratifs simples ayant comme base *ḏ* et *t* et le pluriel en *'ul* :

sing. masc. :	*ḏā* (*ḏā'i, ḏā'ihi*) « celui-ci »
sing. fém.	*ḏī* (*ḏih, ḏihi, ḏihī, ḏāt*) « celle-ci »
	ti (*tih, tihi,tihī*) « celle-ci »
	tā (*tā'*) « celle-ci »
duel. masc. :	nominatif : *ḏāni* « ces deux »
	génitif-accusatif : *ḏayni*
fém. :	nominatif : *tāni*
	génitif-accusatif : *tayni*
pluriel commun :	*'ūlā'i, 'ulā'i, 'ūlā, 'ulā*

b) Les démonstratifs renforcés par l'ajout de *ka* :

Tous les démonstratifs cités peuvent se combiner avec *ka* pour former les démonstratifs d'éloignement :

masc. sing. :	*ḏāka* « celui-là »
fém. sing. :	*tāka* « celle-là »
pluriel commun :	*'ūlā'ika* « ceux-là, celles-là »

c) Les démonstratifs renforcés par *hā* :

Tous les démonstratifs mentionnés au paragraphe (a). peuvent être précédés de la particule *hā*, fournissant, de cette manière, des pronoms et des adjectifs démonstratifs très fréquents dans la langue littéraire moderne :

masc. sing. :	*hāḏā* « celui-ci »
fém. sing. :	*hāḏihi* « celle-ci »
pluriel commun :	*hā'ulā'i* « ceux-ci »

d) Les démonstratifs renforcés par l'ajout de *l* et *ka* :

masc. sing. :	*ḏālika* « celui-là »	
fém. sing.	*tālika*, *tilka* « celle-là »	
duel. masc. :	nomin. :	*ḏānnika* (*ḏānika*) « ces deux »
	gén./acc. :	*ḏaynnika* (*ḏaynika*)
fém. :	nominatif :	*tānnika* (*tānika*) « ces deux »
	gén./acc. :	*taynnika* (*taynika*)
pluriel commun :	*'ūlālika*, *'ūlā'ika* « ceux-là, celles-là »	

En ce qui concerne les valeurs rendues par les démonstratifs mentionnés, Fleisch s'élève contre l'opinion, exprimée par la plupart des grammairiens arabes, portant sur l'existence de trois « positions » (ou « distances ») : proche, moyenne, éloignée, qui seraient rendues par le démonstratif simple pour la position proche, le démonstratif avec *ka* pour la position moyenne, le démonstratif avec *l* pour la position éloignée. De son point de vue, il s'agirait d'une répartition arbitraire, fruit de la spéculation des grammairiens. Ceci résulterait clairement de l'opinion de al-Suyūṭī, qui cite Ibn Mālik, lequel se réfère à al-Farrā' : « [*Ceux de la tribu*] *Banū Tamīm n'utilisaient pas dans leur parler* lām *à coté de* kāf [à savoir les formes de démonstratif contenant les bases *l* et *k* en même temps], *tandis que ceux de Ḥiğāz n'utilisaient pas* kāf *sans* lām [à savoir que les bases *k* et *l* apparaissaient toujours ensemble] » (Fleisch, 1970, p. 475). Le texte est important, sans doute, mais il nous semble difficile de comprendre pourquoi Fleisch est tenté de tenir compte, en dépit de toute une tradition d'interprétation, de l'opinion, isolée ou presque, d'Ibn Mālik

selon qui les formes *ḏāka* et *ḏālika* ne présenteraient aucune valeur distinctive, et constitueraient de simples variantes dialectales dans les démonstratifs avec *ka*, puis avec *ka* et *l*, non pas des formes pour la position moyenne et éloignée, mais le résultat d'une répartition dialectale.

Quand il se réfère aux adverbes démonstratifs du type « ici » et « là », Fleisch attire l'attention sur le fait que les grammairiens arabes parlent, dans ce cas aussi, d'une organisation à trois rangs (*martaba*), dans une disposition d'une symétrie remarquable comme dans le cadre des pronoms (*ḏā*, *ḏāka*, *ḏālika*) (même si on a affaire à une nouvelle base démonstrative, le *n*) :

a) le démonstratif (adverbial) simple de proximité : *hunā* ;
b) le démonstratif (adverbial) pour la distance moyenne ou pour l'éloignement : *hunāka* ;
c) le démonstratif (adverbial) pour l'éloignement : *hunālika*.

Comme dans le cas des pronoms, Fleisch ne croit pas qu'on puisse parler d'un système à trois positions pour les adverbes démonstratifs. En ce qui nous concerne, nous pensons que ce n'est pas seulement la symétrie frappante qui plaide en faveur de l'existence d'un tel système pour les éléments pronominaux et adverbiaux démonstratifs, mais aussi le fait que d'autres langues expriment, d'une manière iconique, une distance croissante par l'augmentation du nombre des sons.

Même si les démonstratifs de l'arabe classique regroupent des éléments, qui, à l'origine, proviennent de dialectes différents, rien n'empêche de penser qu'ils ont été réinterprétés ultérieurement comme exprimant trois valeurs distinctes : la meilleure preuve en est que la distance exprimée croît, pour ainsi dire, en même temps que le nombre de syllabes. Par ailleurs, l'apparition de *-k-* pour marquer la distance moyenne ne peut pas ne pas attirer l'attention, car le même morphème se retrouve dans le système des pronoms personnels « suffixés » de la deuxième personne (*-ka*, *-ki*, *-kumā*, *-kum*, *-kunna*), donc dans le système des pronoms qui se rapportent à l'interlocuteur, à une personne relativement proche, et non pas à l'« absent ».

Cela étant, il serait sans doute abusif de laisser entendre qu'un système de déictique spatiaux à trois termes renvoie nécessairement à trois degrés d'éloignement. On pourrait tout aussi bien dire des trois déictiques roumains *ici* « ici », *colo* « là », *acolo* « là » qu'ils référant à trois degrés d'éloignement ou encore qu'ils reposent sur des bases dialectales différentes (Ionescu-Ruxăndoiu, 1992–1993). En tout état de choses, on ne saurait souscrire aujourd'hui à la position d'un linguiste comme Frei qui considère qu'un système à trois termes caractérise des langues appartenant à des peuples connaissant un niveau de développement peu élevé (1944, p. 128). Des langues comme l'espagnol ont un système à trois termes, ce qui ne conduit pas, pour autant, à les considérer comme « peu développés ».

Les déictiques personnels présentent de nombreuses affinités avec les démonstratifs. Ainsi le pronom de la troisième personne, dans lequel Brockelmann (1910, p. 117), suivi par de nombreux sémitisants, voit un « démonstratif atténué ». Ces pronoms, en effet, qu'ils soient isolés ou affixés, contiennent la base *h*, l'une des bases démonstratives les plus fréquentes avec *ḏ* ; mais on peut également noté que leur fonction, le renvoi à la « non-personne », selon l'expression de Benveniste, présente des similarités évidentes avec celle des démonstratifs. Cette remarque est renforcée par le fait qu'à la forme isolée, le pronom de la troisième personne se distingue sur le plan formel des deux autres, qui présentent l'une et l'autre un élément initial *'an*. Selon Diakonoff, il s'agit d'un élément à caractère emphatico-démonstratif, qui servirait à différencier les pronoms au nominatif de ceux qui apparaissent dans d'autres cas, le plus souvent sous leur forme suffixée (1965, p. 70). Morphème d'origine déictique, *'an* a été mis en relation par certains sémitisants avec l'article défini reconstitué *han* (voir plus bas 4.2.2) et avec la conjonction *'an* à valeur nominalisatrice. Les grammairiens arabes désignent celle-ci par l'expression *'an al-maṣdariyya*, considérant que toute expression avec *'an* équivaut à un nom verbal (*maṣdar*) ; ainsi *'urīdu 'an 'adḫula* (« je veux entrer ») équivaut à *'urīdu al-duḫūl*a (litt. « je veux l'entrée »). A cet égard, *'an* présente une fonction nominalisante similaire à celle de l'article *al-* et du morphème *'an* des pronoms des deux premières personnes.

Certaines des bases démonstratives mentionnées, et d'autres qu'on n'a pas analysées jusqu'ici, notamment '(*hamza*) peuvent apparaître dans certaines particules présentant des valeurs diverses, comme *'iḏ,* et *'iḏā*, sur lesquelles nous reviendrons, ou peuvent se transformer en préfixes, comme dans l'article défini (*'a)l* ou dans la forme *'af'al*, qui exprime la comparaison. Ce n'est pas tant le nombre élevé des bases démonstratives qui doit retenir l'attention, que le fait de leur emploi pour exprimer des significations en apparence très diverses.

4.2.2. La distance conceptualisée

Comme on l'a souligné au début de ce chapitre, la référence spatiale qui est à l'origine des déictiques peut servir de base à des extensions métaphoriques dans différents domaines. Cette conceptualisation de l'espace se manifeste aussi bien dans le système des pronoms démonstratifs, par une valorisation stylistique de corrélations initialement liées à l'espace, que par l'utilisation de bases déictiques pour exprimer métaphoriquement des notions telles que la détermination, l'existence, le temps, la cause ou la condition.

Dans les pages suivantes, on accordera une place prépondérante à certains morphèmes, soit en raison des problèmes particuliers qu'ils soulèvent (comme l'article *al-* et le *tanwīn*), soit de la nouveauté du point de vue adopté, qui nécessite une argumentation plus détaillée (comme l'origine déictique du morphème comparatif *'a-* dans le schème *'af'al*).

4.2.2.1. Les démonstratifs « gestuels » et les démonstratifs anaphoriques

Dans une langue essentiellement écrite, comme l'arabe littéraire, on trouve peu d'indications concernant l'utilisation des démonstratifs comme accompagnateurs du geste d'ostension (« *'išāra* »), utilisation qui se trouverait à l'origine d'autres valeurs. Quand ils apparaissent, ils font partie des « indications scéniques » (les didascalies), comme dans l'exemple :

'ammā 'aḥaduhumā, wa huwa ***hāḏā****, wa qaddama al-ṣabiyya allaḏī kāna qad 'a'ṭāhu al-yad al-yumnā*

quant à l'un des deux, **celui-ci**, et il poussa en avant le garçon dont il tenait la main droite

Des valeurs semblables pour les démonstratifs peuvent apparaître dans le discours rapporté, lorsque celui-ci est censé être accompagné d'un geste. Un exemple de ce genre est donné par André Roman (1998, p.238), qui parle, dans ce cas, « d'emploi rhétorique » :

wa-naḥnu 'iqtasamnā al-māla niṣfayni baynanā
fa-qultu lahum : hāḏā lahā hā wa ḏā liya
Nous nous sommes partagé les troupeaux en deux moitiés entre nous
Je leur ai dit : « Cela pour elle, elle, et ceci pour moi »

Conformément à notre interprétation de la valeur du démonstratif dans ce cas, on pourra proposer la traduction suivante pour le deuxième hémistiche :

Je leur ai dit : « **Voici** pour elle, et **ceci** (sera) pour moi. »

L'utilisation non-ostensive des déictiques est prédominante en arabe, comme dans toutes les langues que nous connaissons. Les fonctions anaphorique (reprise) et cataphorique (anticipation) appartiennent à la deixis discursive. Le texte lui-même apparaît comme un espace, comme un trajet à parcourir par l'auteur à côté du lecteur, et l'anaphore jalonne ce trajet par des expressions déictiques comme « On s'arrête *ici* », « *là* où nous avons dit » etc. La référence spatiale conceptualisée explique certaines des particularités de l'anaphore exprimée par les démonstratifs par rapport à d'autres types d'anaphores (les pronoms personnels, les noms propres etc.).

Pour marquer les fonctions anaphorique et cataphorique, l'arabe, comme les autres langues, utilise plus fréquemment les démonstratifs de proximité que les démonstratifs d'éloignement. Nous avons signalé (Anghelescu, 1970) que le démonstratif anaphorique ne reprend pas seulement un nom déjà mentionné dans le texte mais aussi, et même souvent, un mot qui se rapporte lui-même au texte, qui résume l'idée antérieurement exprimée par une sorte d'expression

métatextuelle (une synecdoque), du type *hāḏihi al-mas'ala* (« cette question [qui vient d'être évoquée] ») *hāḏā al-qawl* (« ce propos [qui vient d'être rapporté] »). Dans cette utilisation, le démonstratif de proximité nous apparaît comme une sorte d'« article de l'idée », valeur qui devient évidente quant il se trouve associé au quantifieur généralisant *kull* (lui-même non dépourvu d'affinités avec l'article) : *kullu hāḏā*, *hāḏā kulluhu* (« tout cela [qui vient d'être dit] »). On retrouve cette même fonction dans l'expression *hāḏā wa-* (litt. « cela et… »), très fréquente dans la langue journalistique, qui sert à marquer la transition entre deux idées (« **cela** dit » ; formule qui contient elle aussi un démonstratif).

4.2.2.2. L'article et le démonstratif

L'origine déictique du morphème faisant fonction d'article défini semble un fait attesté dans toutes les langues qui le connaissent. Il y a une relation si étroite entre les démonstratifs et l'article, que certains linguistes ne voient dans celui-ci qu'un « démonstratif atténué ». L'article et le démonstratif sont considérés comme des éléments servant à exprimer la catégorie de la « détermination », catégorie assez vaguement définie par les ouvrages qui lui sont consacrés ; c'est en tout cas ce qui résulte de l'essai de définition proposé par Jiri Kramsky dans son ouvrage sur l'article et le concept de « définitude », l'un des premiers à aborder la question dans une perspective typologique (1968, p. 30) :

> *By the term 'determinedness' we understand the fact that nouns are classified acording to whether the content expressed by the noun is clear and indentifiable in a concrete way or not.*

La catégorie en question est universelle dans la conception de Kramsky, car liée au démonstratif, également universel. Cependant, si toutes les langues ont des démonstratifs, beaucoup n'ont pas d'article ; certains en ont tiré la conclusion que l'article représente une abstraction de la fonction du démonstratif et qu'à ce titre il n'apparaît

que dans les langues « évoluées ». Le « laboratoire » créole peut fournir lui aussi une indication en ce sens : les pidgins ont des démonstratifs mais pas d'articles, alors que les créoles se créent en général un article à une étape relativement tardive de leur évolution.

Quel est le test qui nous permet de poser l'existence d'un morphème, spécifique, distinct du démonstratif et qu'on pourrait nommer article ? Selon Kramsky, dont nous partageons l'opinion :

> *We can speak about an article only when the definite article indicates a noun in a GENERAL function (e.g. the horse is an animal) ; an individual stands here for a whole class. If the pronoun has this meaning it becomes article.* (p. 33).

Il existe, d'ailleurs, maintenant un quasi-consensus sur le fait qu'une langue connaît l'article (défini) comme morphème différent dans le seul cas où celui-ci a aussi une fonction générique. Le rôle des articles dans l'expression de la relation individu/espèce ou général/particulier – rôle qui s'affirme à mesure que l'article développe ses fonctions – concerne plus directement la question des quantificateurs indéfinis, qui sera abordée au chapitre suivant (ch. 5). Ici nous traiterons des problèmes généraux posés par l'article arabe, principalement en relation avec la catégorie de la deixis.

Si l'on accepte l'idée, soutenue par l'écriture et les manuels scolaires, qu'en arabe littéraire l'article défini est le morphème préfixé *(a)l-*, invariable en genre et en nombre, on remarque immédiatement son origine déictique : son principal élément est *l*, comme il ressort de la dénomination donnée habituellement par les grammairiens arabes qui se situent dans la tradition de Sībawayhi : *lām al-ta'rīf* « *l* de détermination » ; or *l* est une base démonstrative utilisée pour exprimer l'éloignement (notons au passage, une fois de plus, que les bases démonstratives indiquant l'éloignement sont utilisées afin d'exprimer des valeurs abstraites, de préférence à celles qui marquent la proximité). La même remarque, au demeurant, peut être faite à propos de l'élément *'a* (*hamza*) de l'article, qui, selon plusieurs grammairiens arabes et notamment al-Ḫalīl, porterait la valeur de détermination : cet élément lui aussi est une base démonstrative.

Les ouvrages qui analysent la question de l'article et de la détermination dans le domaine sémitique partent de l'idée qu'on a affaire à une situation complexe. On observe que le problème est présenté d'une manière légèrement différente selon que l'on met l'accent sur la présence d'un phénomène général de « mimation » ou de « nounation » – l'ajout d'une désinence *-m* – ou *-n* à certaines formes nominales –, phénomènes liés à la catégorie de la détermination, ou qu'on met l'accent sur la présence d'un élément ayant une vraie valeur de détermination, en l'occurrence l'article proclitique arabe que nous avons mentionné en tant que prototype. En ce qui concerne les désinences *-m/-n*, elles ont pu être considérées par certains comme ayant une « force déterminative », et partant comme jouant le rôle d'un article défini (Diakonoff, p. 61), du moins dans les états de langue les plus anciens. Par la suite, l'extension de cette désinence à toutes les formes de singulier aurait entraîné la perte progressive de la fonction déterminative de la « mimation » ou de la « nounation », et un nouvel article se serait développé dans certaines langues sémitiques ; dans le cas de l'arabe, la mimation/nounation arrive à exprimer un indéfini (nous verrons plus loin quel type d'indéfini). Le scénario est présenté de cette façon par Kuryłowicz (1950) et repris par certains sémitisants, même si une telle évolution ne peut être totalement prouvée (dans une lettre personnelle datant de 1971, H. Fleisch exprimait de sérieuses réserves par rapport à cette thèse).

L'idée qu'en arabe les noms propres garderaient certaines traces de la mimation ou de la nounation à valeur déterminative (« *une mimation de ce genre a un sens pour le nom propre* », voir Fleisch, I, 1961, p. 343) est à notre avis fortement discutable car l'emploi de l'article avec le nom propre n'est généralement pas lié à la catégorie de détermination. Par ailleurs, si l'on admet que l'article déterminatif a son origine dans un démonstratif, comme le donne à penser la comparaison typologique, cette hypothèse soulève une difficulté, dans la mesure où l'origine déictique de l'élément *-m* n'a guère été prouvée dans le domaine sémitique (l'idée d'une origine pronominale, démonstrative ou non, a été avancée pour l'élément *n*).

Une autre hypothèse digne de notre attention, concernant l'origine et le rôle de ces désinences (*m, n*) a été depuis longtemps émise : la forme avec mimation ou nounation serait un « état emphatique du nom », les nasales respectives étant sélectionnées dans plusieurs situations pour produire une sorte de terminaison mélodique du mot, et étant par ailleurs interchangeables (voir aussi al-Sāmarrā'ī, 1961, pp. 125–151). Selon al-Sāmarrā'ī, le *-n* final (ou *tanwīn*) est supprimé en arabe pour des raisons qui relèvent de l'unité prosodique (*waḥda ṣawtiyya mūsīqiyya*) qui se crée tantôt au niveau du mot, tantôt au niveau des unités supérieures : pour cela, l'article *al-* et le *tanwīn* sont incompatibles ; le nom précédé de la particule du vocatif *yā* n'apparaît pas avec le *tanwīn* ou avec la particule de « négation de l'espèce » *lā*. Cela étant, une chose est de dire que la désinence en question n'a pas, à l'origine, de rôle dans la détermination, autre chose d'affirmer qu'elles n'ont pas pu jouer un tel rôle par la suite.

Nous pensons qu'il est possible d'accepter l'idée de Kuryłowicz selon laquelle le système des articles s'organise en arabe autour de deux oppositions principales : celle de la détermination, dans le cadre de laquelle l'article *al-* joue le rôle déterminant, et celle de l'individualisation, où ce rôle est joué par la nounation (*tanwīn*). On peut supposer, partant de cette distinction, qu'on passe d'une situation primitive, où la mimation et la nounation exprimaient un état « emphatique », et où leur présence ou leur absence était déterminée par la simple structure prosodique du mot (situation dont les conséquences peuvent encore être constatées en arabe), à une situation où ils expriment l'individuel rapporté à l'espèce, fonction que la nounation a gardé jusqu'à présent en arabe. Au moment où un élément de nature démonstrative commence à jouer le rôle d'un article défini, l'ensemble du système se réorganise en fonction de cette situation nouvelle.

Les langues sémitiques de l'Ouest développent un système d'éléments ayant une valeur de détermination, dont on dit qu'ils trouvent leur origine dans les démonstratifs ou dans les pronoms de la troisième personne (ce qui est la même chose, étant donné le fait que le pronom de troisième personne est clairement d'origine démonstrative) : en hébreu, l'élément déterminatif est *ha-* proclitique, en araméen, *-a* enclitique etc.

Si l'on considère la « langue arabe » comme la dénomination générique des divers dialectes, on dit alors que l'arabe connaît deux types d'éléments déterminatifs : le morphème *l* et le morphème *h*, éléments qui séparent deux types de dialectes arabes anciens. Dans les dialectes du type *l*, l'élément déterminatif est *al-* (arabe littéraire) ou *il-* ou *l-*, mais il peut apparaître, dans certains dialectes du sud de la Péninsule arabique, sous la forme *am-* ou *im-*. Dans les dialectes du type *ha*, le morphème apparaît sous la forme *han-* dans certaines positions. Diem (1983) suppose même que c'est la forme de base, se fondant sur l'existence en arabe d'un nom *han*, qui signifie « chose », élément qui a son origine dans un démonstratif. La disparition de la consonne *n* de cet article serait due à un processus d'assimilation comme celui qui conduit à la disparition de la consonne *l* de l'article *al-* (voir plus bas).

La forme contextuelle de l'article *al-* de l'arabe littéraire (qui apparaît fréquemment comme gémination de la première consonne du mot) et des autres dialectes arabes modernes (où la gémination, résultat de l'assimilation de l'élément *l* de l'article, s'étend à un nombre de consonnes plus grand) conduit Edward Ullendorf à l'idée suivante :

> *It is, in fact, the doubling or lengthening of the initial consonant of the noun which connotes 'determination' (though doubling was suspended in a minority of cases), that is with laryngeals, thus leading to the appareance of* 'l' *as* ***dissimilatory*** *phenomenon* (1965, p. 634).

Son hypothèse, très proche de celle de Wensinck, repose sur l'attestation de *l* et *n* comme éléments dissimilatoires dans les langues sémitiques, et de la forme de l'article dans les inscriptions proto-arabes (nous allons revenir plus loin à certains des problèmes concernant la forme contextuelle de l'article arabe). L'article hébraïque *ha-* se caractérisant par la réduplication de la consonne suivante (à l'exception d'un petit nombre de consonnes, en général des laryngales), Ullendorf étend également à cette langue l'hypothèse portant sur l'expression initiale de la « définitude » :

It appears to me that the basic feature of definiteness in early Hebrew (and Canaanite) and early Arabic consisted of the apportionment of stress or prominence, additional length or intensity, to the first consonant of the noun to be defined. As a contextual phenomenon, prothetic or glide vowels were inextricabily allied to this process, but only later on did these vowel elements combine with dissimilatory, consonantal inserts to establish a new definite particle (pp. 636–637).

En ce qui concerne le sort de la nounation en arabe littéraire, on remarque la tendance de ce pseudo-morphème (dont le caractère instable sera abordé plus loin) à exprimer les valeurs de « particulier », « discret », mais cette tendance n'arrive à l'individuel que dans peu de cas. Ce « déficit d'individualisation » en arabe, dont parlait Pellat (1950, pp. 51–89) tend à être suppléé en arabe littéraire moderne : « En arabe classique moderne tend à se développer un article également tiré du nom de nombre, qui s'accorde avec le nom et est suivi de l'article et du pluriel », ex. *'aḥadu ar-riğāli*, (« un des hommes », i.e. « un homme »). Dans les dialectes modernes, la supplétion, plus claire et systématique, met en jeu des morphèmes antéposés provenant soit du numéral *wāḥid* (*ḥad*), ce qui s'inscrit dans les caractéristiques typologiques de ce type d'article, soit d'un pronom indéfini dérivé de *fard* « individu » ou *šay'* « chose » (grammaticalisés sous la forme de *fād*, *šē*). Il est intéressant d'observer que l'article indéfini provenant de *wāḥid* a une forme unique pour le masculin, le féminin, le singulier et le pluriel : ce fait nous semblerait difficile à comprendre si l'on n'admettait pas une opposition d'individualisation qui peut se superposer à l'opposition d'actualisation introduite par *al*-.

Comme on l'a montré, la forme prototypique de l'article en arabe littéraire est censée être *al*- (c'est d'ailleurs la forme qui a été conservée dans les emprunts savants à l'arabe effectués par les langues européennes : algorithme, almanach, algèbre etc.), mais les variantes contextuelles incluent une forme où la seule réminiscence de ce prototype est la gémination (donc l'accentuation emphatique) de la première consonne du mot : de la forme prototypique *al*-, on passerait à la forme où la consonne *l*- de l'article assimile la première consonne

du mot, dans le cas où celui-ci a un point d'articulation proche (par exemple *ar-rağulu* au lieu de *al-rağulu* « l'homme ») ; dans les deux cas, *a-* peut disparaître dans la prononciation enchaînée, ce qui fait que *bābu al-bayti* « la porte de la maison », devient, dans la prononciation courante, *bābu-l-bayti*, et que *baytu al-rağuli*, « la maison de l'homme », se prononce *baytu-r-rağuli*. Dans une perspective typologique, il importe de signaler que la détermination est en effet l'une des valeurs associées à l'accentuation emphatique de la syllabe initiale (celle-ci pouvant éventuellement entraîner la gémination de la première consonne)

L'article *al-* est un puissant inducteur de liens dans la phrase, ce qui fait que dans la prononciation enchaînée, la consonne *l* (ou la première des deux consonnes géminées initiale, qui « représente » l'article) ferme la syllabe, toujours accentuée, ayant pour centre la voyelle finale du mot précédent, ou encore une voyelle épenthétique lorsque le mot précédent se termine par une consonne, par exemple, la préposition *min*, qui apparaît dans la prononciation enchaînée *mina* (*mina-l-bayti*). Cette segmentation peut être aussi observée dans le syntagme bien soudé qu'est l'état construit (annexion) (le nom *'Abdul*, par exemple, est constitué à partir de l'élément 'Abd, et de l'article du nom suivant). C'est ce qui explique que l'adjectif démonstratif ***hāḏā*** n'apparaît sous cette forme que lorsqu'il est postposé (ce qui arrive seulement lorsqu'il se rapporte à un nom propre ou à un nom accompagné d'un complément au génitif) : dans le cas le plus fréquent, l'adjectif démonstratif est perçu comme ayant la forme ***hāḏāl*** (ou ***hāḏā*** + l'une des deux consonnes géminées qui résultent de l'assimilation de *l* par la première consonne du mot suivant) par exemple *hāḏār-rağulu* « cet homme ».

L'arabe partage, donc, avec d'autres langues connaissant l'article défini, la position initiale de celui-ci, mais s'en différencie par le fait que l'article se maintient lorsque le nom est affecté d'un adjectif démonstratif, également antéposé. Les grammairiens arabes ont senti que la situation de l'arabe à cet égard nécessitait des explications : on pourrait considérer que le démonstratif et l'article ont la même fonction, exprimer la « notoriété » (*ta'rīf*). L'explication donnée par al-Marzūqī, il y a dix siècles, consiste à distinguer la fonction

d'actualisation, assumée par le démonstratif de la fonction d'expression générique, qui revient essentiellement à l'article défini :

> *Tu dis 'cet homme' (***hāḏā** al-rağulu*) et 'cette femme' (***tilka** al-mar'atu*) pour indiquer deux êtres présents : l'un situé à proximité, l'autre à distance. Selon moi, c'est le démonstratif qui transfèrent 'l'homme' et 'la femme' dans le présent* [i.e. dans l'actuel], *bien qu'ils étaient destinés à exprimer l'espèce. Une expression à valeur générique peut parfaitement être associée à un élément exprimant l'individu, car un nom à valeur générique peut désigner aussi bien un seul élément* [du genre concerné] *qu'une infinité* (éd. 1964, p. 89).

Le même auteur fournit une explication intéressante sur l'apparition du substantif pourvu d'article dans un contexte où il ne fait pas référence à l'espèce :

> *ḫarağtu wa ra'aytu* ***al-'asada***
> je suis sorti et j'ai vu **le lion**

Le mot *'asad* apparaît avec l'article comme s'il faisait référence à toute l'espèce, quoiqu'il se rapporte à un seul individu, grâce à l'analogie : il s'agit, selon al-Marzūqī, d'un usage « métaphorique » (*'isti'āra*, nous parlerions plutôt ici de synecdoque), comme quand on dit : « tu es parvenu à posséder des esclaves et à offrir des dinars », même s'il s'agit, en réalité, d'un seul esclave et d'un seul dinar. Les formes avec et sans article seraient équivalentes dans ce cas ; toutefois dans l'énoncé où *'asad* apparaît pourvu d'article, il ne reçoit d'interprétation individuelle qu'après « l'attente » vaine d'un épithète ; l'interlocuteur s'avise alors qu'il s'agit d'un individu indéterminé et non qualifié de l'espèce en question.

L'association entre la signification d'actualisation introduite par l'article (apparentée à sa fonction première de démonstratif) et celle, apparemment opposée du générique, a elle aussi retenu l'attention des grammairiens arabes. Emboîtant le pas à Sībawayhi, Ibn Ğinnī et d'autres, Marzūqī considère que l'article *al-* remplit également la fonction de « morphème de notoriété » (*'adāt ta'rīf* « instrument de la connaissance », de *'arrafa* « faire connaître ») dans le cas où il se

réfère à l'espèce, car il s'agit là d'une connaissance d'un autre type que celle de l'individu, qui se réalise dans des circonstances concrètes.

Dès lors que l'article se constitue en morphème à part entière, en arabe comme dans d'autres langues, il s'inscrit dans une série de corrélations qui confère au système en question son caractère particulier. Il paraît néanmoins possible dans toute langue de séparer la fonction d'actualisation (ou de détermination, dans le sens d'actualisation) de celle d'expression du rapport général/individuel. Certaines langues expriment ces catégories sans recourir à un morphème dénommé « article », d'autres se servent du même morphème pour les deux fonctions, d'autres connaissent aussi un article indéfini. Il est intéressant de noter que l'arabe est mis soit dans la catégorie des langues qui possèdent un seul article « défini », soit dans celles qui possèdent deux articles (défini et indéfini).

L'habitude de parler d'un seul article en arabe comme le font les manuels traditionnels, vient aussi de la manière dont les grammairiens arabes anciens se réfèrent à l'article *al-*, sans le corréler à un autre morphème qui exprime le caractère indéfini : la désinence *n*, qui a été interprétée plus tard comme un tel morphème, s'oppose dans certains contextes à la forme pourvue de l'article, mais elle est instable : la désinence disparaît à la pause. Dans l'analyse on part donc, soit de son existence supposée, là où elle n'existe pas (s'il s'agissait d'un article indéfini, on pourrait s'attendre à ce qu'elle apparaisse dans toutes les circonstances où le nom est dépourvu d'article défini, ce qui est loin d'être vrai), soit de l'ignorance de son existence, là où elle existe (par exemple, dans la finale des noms propres, définis par excellence).

Il nous paraît possible de concevoir une forme à article zéro opposée, dans certaines situations, à la forme à article défini : cette forme exprime « quelque chose » (pas toujours « autre chose » que la forme avec article) parce qu'il y a des valeurs que l'article *al-* libère du nom. La forme sans article peut exprimer elle aussi le générique (l'espèce), mais un générique dans la forme primaire, indéfinie, à la différence de la forme avec article, qui exprime une généralité de deuxième degré, différenciée, délimitée. La fonction la plus générale de l'article, en arabe, est celle de l'actualisation, au

sens où il s'agit de restreindre la notion, de la définir afin de pouvoir la manipuler dans le discours.

La nounation (réelle ou supposée) peut être conçue comme marque de la « nominalité » complète du nom. Dans la langue moderne, elle apparaît également sous la forme d'une désinence stable, *-an*, qui se décompose en une marque d'accusatif (*-a-*) accompagnée de la nounation ; il s'agit en fait d'une véritable marque adverbiale (voir, par exemple, *fağ'at*^{an} « brusquement », *sarī*$^{'an}$ « vite » etc.). Dans un article consacré à la question, Kouloughli (1999) exprime, entre autres, l'idée que le rôle de la nounation dans le système de détermination n'a pas été reconnu jusqu'ici parce que ni les anciens grammairiens arabes, ni les orientalistes de nos jours n'ont clairement distingué la désinence *-n* des marques casuelles qui la précèdent dans la quasi-totalité (remarque tout à fait justifiée, à notre avis). De son point de vue, le *tanwīn* est indiscutablement une marque d'indéfinitude. Dire que son importance dans la catégorie de la détermination est insignifiante, comme le fait, par exemple, Reckendorf 1921, p.195, revient à ne pas prendre en considération toutes les articulations du système de détermination ou à interpréter d'une manière absolue l'idée que le *tanwīn* est porteur d'une quantité d'information inférieure à celle de l'article défini grâce à sa position à la fin du mot (position plus faible, comme on le sait). En ce qui concerne la position de cette marque d'indéfinitude, Kouloughli remarque, à la fin de son article, qu'elle ne correspond pas au système syntaxique général d'une langue VSO comme l'arabe et voit ici une preuve du fait que l'arabe était une langue du type SOV au moment où elle s'est dotée de cette marque. Nous pensons que cette position de la marque d'indéfini en arabe peut être expliquée d'une autre manière, toujours dans une perspective diachronique, en tenant compte de la valeur « pré-grammaticale » de cette désinence, dans l'esprit de l'hypothèse d'al-Sāmarrā'ī présentée plus haut. Quant à la préservation de cette position dans la langue arabe moderne, elle peut montrer que l'évolution « normale » du système a été interrompue à un certain moment.

Les observations que l'on a pu faire plus haut au sujet de la tendances de l'arabe littéraire moderne, et plus encore des dialectes, à

se constituer un article indéfini offre un argument supplémentaire pour parler de l'arabe comme d'une langue « en état de suspension génétique », en d'autres termes, une langue où les processus de réorganisation du système ne s'est pas poursuivie jusqu'à son terme, dès lors que cette langue a été « photographiée » à un stade intermédiaire de son évolution par les grammairiens arabes, et fixée sous cette forme.

A la fin de cette brève esquisse de l'analyse du statut de l'article en arabe littéraire, nous mentionnerons quelques suggestions que l'évolution de ces morphèmes, en relation avec d'autres langues sémitiques, peut offrir à la comparaison typologique :

- l'existence d'un morphème qui puisse être qualifié d'« article », défini ou indéfini, ne peut pas toujours être établie par le biais d'arguments infaillibles : les discussions sur la nounation ou la mimation dans l'espace sémitique le prouvent, entre autres ;
- un état emphatique du nom, lié à la structure prosodique, avec mimation ou nounation, accompagné d'une accentuation emphatique de la première consonne ou de la syllabe initiale du mot, peut être lié à l'idée de déterminé (défini) : une telle forme de détermination a pu être considérée comme existant à l'origine en arabe et dans d'autres langues sémitiques (voir par exemple Ullendorf), mais elle peut aussi être décelée dans la forme actuelle de la langue arabe ;
- admettre le rôle de l'accent et de l'emphase dans la catégorie de la détermination en arabe n'oblige pas à admettre l'hypothèse formulée par Ullendorf concernant la fonction dissimilatrice de la consonne *l-* : l'appartenance de celle-ci aux bases démonstratives apparaît difficilement contestable, quand on sait qu'un élément de nature démonstrative se trouve toujours à l'origine de l'article dans les langues qui connaissent ce morphème ;
- la distinction entre détermination et individualisation peut s'avérer utile pour expliquer l'évolution et le fonctionnement du système, en arabe comme dans d'autres langues : dans le cadre de la détermination (conçue comme actualisation), le

morphème qui peut être considéré comme « article » a des origines déictiques indubitables, et dans le cadre de l'individualisation, l'article individualisateur tend à se constituer à partir du numéral « un » ou d'un élément ayant valeur de partitif ;

– au-delà des valeurs de l'article dérivées de ses origines démonstratives ou de la valeur de générique (qui est une condition de la reconnaissance de ce morphème dans une langue, comme on le montrait) s'étend une large gamme de valeurs explicables par la signification de l'élément nominal auquel l'article se rattache, des relations avec d'autres déterminants et avec l'énoncé dans son ensemble.

4.2.2.3. Comparaison et deixis

La relation entre la comparaison et la deixis concerne la forme *'af'al*, (l'« élatif » selon la terminologie des arabisants) qui sert à former les adjectifs comparatifs. Dans un article paru en 1985, nous avons exposé les raisons pour lesquelles nous pensons que le préfixe *'a-* peut être considéré comme appartenant aux bases démonstratives, et nous avons tenté de montrer le rapport qu'il peut y avoir entre les catégories de deixis et de comparaison ; aussi nous limiterons-nous à présenter brièvement l'essentiel de cette argumentation. L'interprétation proposée, qui s'inscrit dans la perspective typologique qui inspire l'ensemble de cet ouvrage, repose sur l'idée selon laquelle les langues tendent à assembler, du point de vue formel, des éléments ayant des significations analogues. En conséquence, dès lors que certains éléments présentent un marquage identique, il y a lieu de s'interroger sur leur parenté au niveau sémantique, lors même qu'ils présentent des significations en apparence différentes.

Le schème *'af'alu* apparaît, selon Benveniste (1948, p. 127), comme « *une formation curieuse qui met la qualité sur le plan d'une couleur ou d'une infirmité* ». Dans ce schème s'intègrent des adjectifs comme *'akbaru, 'ağmalu, 'aḥsanu* – traduits couramment soit par « plus grand », « plus beau », « mieux » soit par « le plus grand », « le

plus beau », « le meilleur », en fonction du contexte –, des adjectifs indiquant des couleurs comme *'aswadu* « noir », *'abyaḍu* « blanc », ou des adjectifs indiquant des particularités physiques et psychiques hors du commun : *'aṣammu* « sourd », *'aḥmaqu* « stupide ». Etant donné que les deux dernières catégories semblent n'avoir rien de commun avec la catégorie de la comparaison, certains ont simplement repris à leur compte l'observation des grammairiens arabes, selon laquelle *'af'alu* sert essentiellement à la comparaison, à savoir à la « signalisation d'un excédent de la qualité » pour un des termes de la comparaison (*tafḍīl*, le terme des grammairiens arabes, traduit couramment par « comparaison », veut dire exactement cela), et d'autre part qu'il y a des contextes où le schème en question n'a pas le même rôle.

Il y a eu cependant des tentatives pour rassembler les deux dernières séries d'adjectifs avec la première. Voici l'explication fournie par Bravmann, dans l'un des ouvrages les plus connus consacrés à l'élatif arabe (1968, p. 29) :

> *The use of the adjective form* 'af'alu *as a designation of colors and conspicuous bodily or other qualities on the one hand, and as an expression for the comparative-superlative of ordinary adjectives on the other hand, has naturally some connections with the meaning of intensity in both categories. When we now observe that, in the cases of adjectives with meanings other than colors or conspicuous bodily characteristics, the original comparative-superlative form af'alu and its attendant constructions is secondarily used to express the intensity with which the quality concerned impresses the speaker, without implying any real comparison (...) we conclude from this fact that the use of af'alu to designate colors and conspicuous bodily characteristics originally also constitutes such a use of a comparative superlative without any real comparison.*

Comme on peut le constater, Bravmann part de l'idée d'un intensif (« *high degree of quality* ») qui se trouverait à la base tant de la notion de comparaison que des autres significations pouvant être exprimées par la forme *'af'alu*. L'idée de comparaison est essentielle pour cet auteur, l'utilisation du schème *'af'alu* pour le positif étant

considérée comme un développement secondaire. Son interprétation se différencie de celle de Wehr (1952), acceptée par la plupart des sémitisants, qui suggère que l'origine du schème en question se situe dans le langage affectif : les adjectifs constitués selon ce schème auraient une valeur positive, avec de fortes connotations émotionnelles. Il faut souligner que cette interprétation a été influencée par la présence de la forme *'af'alu* dans la formule islamique bien connue *Allāhu 'akbaru*, qu'on ne peut évidemment pas traduire par « Dieu est plus grand », ce qui n'aurait guère de sens dans un contexte islamique ou même monothéiste, faut d'un terme de comparaison ; une traduction correcte doit ne pas tenir compte de l'idée de comparaison, et opter pour une formule telle que « Dieu est Grand ».

En ce qui nous concerne, nous avons quelque réticence à suivre cette analyse : de nombreux arguments tendent à établir une nette distinction – en arabe et sans doute dans d'autres langues aussi – entre la catégorie de l'intensif, qui marque le haut degré de la qualité, et celle de la comparaison. La première s'exprime en arabe, tout comme d'autres langues sémitiques, par des marques spécifiques, qui relèvent fréquemment de l'iconicité : la gémination, expression de la multiplication, mais aussi l'allongement de la voyelle, ou encore l'ajout « inattendu » de la marque *-at* typique du féminin. Al-Sāmarrā'ī (1975) mentionne parmi les exemples de ce dernier cas, *rağul*^{un} *ḍuḥakat*^{un} « un homme qui rit beaucoup », *rağul*^{un} *ḍuğa'at*^{un} « un homme incapable, qui reste tout le temps allongé », *rağul*^{un} *šurabat*^{un} « un homme qui boit beaucoup » etc. Quant à la catégorie de la comparaison, que l'on conçoit comme une forme marquant le rapport à un point de référence, elle tend à s'exprimer par un schème spécial, *'af'alu*.

A propos de ce schème, il convient de souligner qu'outre les significations mentionnées plus haut, il présente d'autres emplois intéressants : l'adjectif pronominal *'āḫaru* « autre », le numéral ordinal *'awwalu* « le premier », des couples *'aymanu/'aysaru* « droit/gauche », *'a'lā/'asfalu* « haut/bas » ; on peut encore noter des adjectifs « géographiques » s'appliquant par exemple à l'Orient (en arabe, *al-šarqu*) : *al-'adnā* « Proche- », *al-'awsaṭu* « Moyen- », *al-'aqṣā* « Extrême- ». Fleisch a tenté de faire cadrer les couples du type

'a'lā/'asfalu « haut/bas » avec l'idée, reprise à Wehr, que le schème *'af'al* aurait à la base une valeur affective (expressive) ; selon lui, les expressions en question renverraient à une position particulièrement remarquable (*al-'a'lā* « le haut », par exemple, auquel est corrélé, par un procédé mécanique, son opposé) (1961, pp. 410–411). Cette explication achoppe toutefois au cas que nous venons de mentionner ; si l'on peut comprendre le schème *'af'alu* comme marquant « une position particulièrement remarquable » dans *al-šarqu al-'aqṣā* (« l'Extrême-Orient », la chose est en revanche nettement plus difficile dans *al-šarqu al-'awsaṭu* (« le Moyen-Orient »).

Si, en revanche, on remarque qu'une grande partie des mots, isolés ou en couple, que l'on vient de citer se réfèrent à l'espace, l'idée d'une origine déictique du préfixe *'a-* s'impose avec d'autant plus de netteté. Cette hypothèse a été également soutenue par Nyberg : « *le préfixe* a *a une forme démonstrative qu'on peut rattacher étymologiquement à la racine démonstrative 'a-*» (1920, p. 243). C'est encore lui qui propose d'interpréter le schème *'af'al*, quand il se réfère à des personnes ou à des objets, comme exprimant le « possesseur » ou le « porteur » de quelque chose ; il équivaudrait ainsi à la construction *ḏū* + N « le possesseur de N, celui qui est caractérisé par N » (*ḏū* est lui aussi un démonstratif, il convient de ne pas l'oublier). Toute la série des adjectifs qui expriment des particularités physiques et psychiques hors du commun peut en effet être paraphrasée par « celui qui a », et particulièrement celui qui a une partie du corps plus petite ou plus grande que la normale. Naḫla (1986, p.74) fournit à cet égard l'exemple de *'aḫfašu* qu'il explique comme *ṣaġīru al-'aynayni* « [celui] qui a de petits yeux ». Les exemples d'adjectifs construits d'après ce schème qui se réfèrent aux parties du corps plus grands que la norme semblent être nombreux : par exemple *'ar'asu* (de *ra's* « tête ») signifie « [celui] qui a une grosse tête ». L'explication vaut aussi pour les noms de couleur, qui sont tirés de substantifs renvoyant à des objets présentant typiquement cette couleur, comme *'abyaḍu* (« blanc »), de *bayḍ* (« œuf »). Sous ce rapport, ils présentent une dérivation au fond assez proche de celle des adjectifs de couleur de formation plus récente, par suffixation de *-iyy*, comme *banafsağiyy* (« violet »), de *banafsağ* « violette » (fleur).

De notre point de vue, le prototype du schème *'af'alu* est *'āḫaru* « autre », qui représente l'altérité, la relation, le rapport, parfois l'opposition à l'état pur. Il est le corrélatif de *hāḏā* « celui-ci », les deux appartenant aux expressions indexicales. Toutes les expressions spatiales citées sont liées à la deixis au sens où elles s'organisent en fonction d'un point de référence qui est le locuteur : l'orient ne peut être dit « proche », « moyen » ou « extrême », un point quelconque ne peut être situé « en haut » ou « en bas », si l'on ne prend pas en considération la position de ce locuteur.

Le discours crée ses propres points de référence, de sorte que la proposition *al-Qāhira 'akbaru min Būḫārist,* « Le Caire est plus grand que Bucarest », n'a de sens que pour ceux qui connaissent la taille de Bucarest et peuvent, de cette manière, s'y référer comme à un point de départ. Dans une telle optique, comme nous l'a suggéré M. Carter, l'emploi de la préposition *min* pour la comparaison peut être analysée comme un cas particulier de sa valeur de base, qui est le « point de départ » (*al-'ibtidā'* pour les grammairiens arabes) : on peut paraphraser l'exemple donné plus haut par « Le Caire est grand, rapporté à Bucarest (à partir de Bucarest) ». La valeur de comparatif ou de superlatif est donnée par la structure syntactique dans laquelle s'intègre le schème en question, en d'autres termes, par la manière dont l'élément de référence est introduit et par la nature de cet élément de référence : *'akbaru min kulli al-nāsi* (« plus grand que tout le monde ») et *'akbaru al-nāsi* (« le plus grand des humains ») signifient au fond la même chose. Il convient en outre de noter la valeur du superlatif est donnée au schème *'af'alu*, par des structures qui servent par ailleurs à noter la « sélection » : *'ayyu rağul*^{un}*/'ayyu al-riğāli* « quel homme ?/lequel des hommes ? », *'awwalu rağul*^{in}*/'awwalu al-riğāli* « le premier homme/le premier des hommes », dans le superlatif « oriental » du type *maliku al-mulūki* « le roi des rois » etc., et par l'utilisation de l'article donnant une valeur d'« unique » (toujours dans le sens de superlatif) dans des exemples du type *baytuka al-baytu* « ta maison est **la** maison », i.e. « la maison par excellence, la seule vraie maison).

La forme du comparatif apparaît également en arabe dans les locutions proverbiales du type « doux comme le miel », où

l'appréciation superlative résulte du rapprochement entre le terme comparé et telle entité supposée présenter prototypiquement le plus haut degré de la qualité. Dans ce type de construction figée, extrêmement fréquent en arabe (le dictionnaire *al-Munğid* en offre bien des exemples), le terme de référence appartient soit au monde des animaux (*'ağwa'u min di'b* « affamé comme un loup », litt. « plus affamé qu'un loup »), soit aux éléments de la nature (*'ašharu min al-šams* litt. « renommé comme le soleil »), soit à des éléments culturels, quand il s'agit de personnalités ou d'endroits devenus légendaires (*'awğadu min Ḥātim* litt. « généreux comme Hatim » ; cf. « riche comme Crésus ». On trouve donc dans cette catégorie tantôt des métaphores de la vie quotidienne, communes à l'espèce humaine, tantôt des références aux mythes, de nature à caractériser une communauté linguistique et culturelle. Nous proposons de traduire ces expressions par des comparaisons, et non par un comparatif de supériorité avec « plus », car elles correspondent réellement à des comparaisons du type « rapide comme l'éclair », et elles peuvent avoir des équivalences dans des expressions avec *mitl*, « comme » : *mitl ibnati al-ğabali : mahmā yuqal taqul* : « Comme la fille de la montagne (i.e. l'écho) : tout ce qu'on dit, elle le répète ». De notre point de vue, *'af'alu* n'exprime pas un comparatif de supériorité, mais un comparatif qui se réfère à un étalon. Si l'on considère la question dans cette perspective, le schème *'af'alu* des comparaisons proverbiales, comme celles que l'on vient de voir, n'apparaît pas comme la preuve de la prédilection des Arabes pour les formules emphatiques (pour cela et pour d'autres clichés sur la relation entre la langue arabe et la mentalité des Arabes, voir Justice 1987, surtout le deuxième chapitre).

Cette explication peut s'étendre à l'usage du schème *'af'alu* pour les adjectifs de couleur : celles-ci sont conçues comme faisant référence à l'objet standard porteur de la couleur en question (voir, en anglais, *snow-white* « blanc comme neige », *sky-blue* « bleu [comme le] ciel »). Comme dans le cas de l'anglais, qui possède des adjectifs dérivés de ce type, l'arabe peut former de tels adjectifs avec la désinence *-iyy* (« orange », *burtuqāliyy*, de *burtuqāl*, « orange-fruit » ; « violet », *banafsağiyy* de *banafsağ* « violette-fleur »). Bien que ce

type de formation existe également en arabe classique, leur multiplication en arabe moderne pourrait être due à l'influence de modèles étrangers. Il paraît clair que l'arabe classique formait les noms de couleurs sur le schème *'af'alu* et que l'étalon était extrait du paysage apparemment si peu coloré du désert (voir, en ce qui concerne les noms de couleurs en arabe classique, l'ouvrage de al-Namarī, XI[e] siècle, éd. 1976).

Pour ce qui est des noms de schème *'af'alu* désignant des particularités physiques et psychiques, ils peuvent être justifiés comme se référant à un étalon de normalité : pour *'aṣammu* « sourd », l'étalon par rapport auquel il marque un écart est l'homme qui entend, pour *'aḥmaqu* « stupide », l'étalon est l'homme doué de raison etc. Il est intéressant de remarquer qu'il existe en latin un suffixe *-aster*, étroitement lié à celui du comparatif, qui sert pour marquer les positions relatives (e. g. *dexter/sinister*, « droit/gauche »), mais aussi pour former des noms ayant le sens de « pseudo-x », « variété inférieure de x », ainsi *matertera*, « sœur de la mère » (d'où provient le français « marâtre »), *oleaster*, « olivier sauvage » (évidemment moins « intéressant » que la variété domestique), *surdaster* « un peu sourd, sourdaud » (voir Quichérat et Daveluy). Le parallélisme avec l'arabe apparaît frappant.

On notera cependant que l'arabe dispose d'autres schèmes que *'af'alu* pour désigner les particularités physiques ; ces schèmes se retrouvent dans d'autres langues sémitiques, dont elles constitueraient d'ailleurs un trait caractéristique, selon Kurylowicz (1972 a, pp. 152–153). Al-Sāmarrā'ī (1975, p. 164), relève ainsi *ru'āsī* à côté de *'ar'as* pour « qui a une grosse tête », *'unāfī* pour « qui a un grand nez », dérivés respectivement de *ra's* (« tête ») et de *'anf* (« nez »).

En ce qui concerne l'emploi du schème *'af'alu* du numéral ordinal *'awwalu* « premier » on notera son apparition dans des structures de sélection du type *'awwalu rağul[un]*, *'awwalu al-riğāli* ou bien *al-rağulu al-'awwalu* « le premier homme », donc la coïncidence des structures avec celles de superlatif. Cela ne nous paraît pas étonnant si l'on tient compte de l'observation de Benveniste (1948) sur la similitude, dans beaucoup de langues, entre l'expression du superlatif et celle du numéral ordinal. Toujours en partant des

observations de Benveniste, on peut comprendre pourquoi en arabe, les ordinaux supérieurs à l'unité a la forme d'un participe actif (*al-ṯāliṯ*, « le troisième », litt. « ce qui triple ») : l'ordinal est ce qui « accomplit une quantité », tout comme le superlatif « accomplit une qualité ». A l'ordinal *al-'awwalu* « le premier », s'oppose *al-'āḫiru* (le dernier), qui a lui aussi un préfixe *a* d'origine apparemment déictique. Le rapprochement entre *al-'āḫiru* et *al-'āḫaru* « l'autre » n'est pas fortuit : « le dernier » est « l'autre » par rapport au premier. Les deux termes proviennent, par évolution métaphorique, d'une racine désignant le « dos », d'où « l'arrière » etc. Comme nous l'avons signalé dans I.3.4., l'arabe illustre clairement l'asymétrie la face et le dos, le premier associé à l'étalon, le second servant par métaphore à exprimer l'« autre ».

L'analyse des diverses situations où apparaît le schème *'af'alu* donne à penser que son prototype pourrait être justement *'āḫaru* « l'autre », qui appartiendrait, comme *hāḏā* avec qui il est en relation, au noyau de base des expressions indexicales ou des déictiques. Vue dans sa relation avec l'altérité et le point de référence, la catégorie de la comparaison apparaît en arabe comme l'un des développements les plus remarquables de la vaste catégorie de la deixis.

4.2.2.4. Deixis et expression de l'existence

L'emploi des déictiques adverbiaux marquant l'éloignement, *hunāka* et *ṯamma/ṯammata* pour exprimer l'existence est une tendance qui se renforce en arabe à mesure que l'on s'approche de l'époque moderne. Il s'agit là d'un cas particulier dans l'évolution des expressions locatives, évolution que l'arabe partage avec bien d'autres langues, comme on l'a souligné plus haut (I.2.3). Cela est également vrai, du reste, de l'origine de ce qui tient lieu, dans cette langue, de verbe « être », *kāna* ; ce dernier, rappelons-le, ne sert pas à exprimer l'existence au présent, et ne sert pas davantage de copule dans la proposition nominale non située dans le temps).

Bravmann (1953, p. 148) a établi que, dans l'espace chamito-sémitique, les verbes d'existence proviennent fréquemment de verbes

signifiant à l'origine « se mettre debout ». Ainsi, en guèze (éthiopien ancien), le verbe *nabara* a les deux sens de « rester debout » (signification primaire) et « exister » ; seule cette dernière valeur s'est conservée dans les langues éthiopiennes modernes. En ce qui concerne le verbe arabe *kāna*, et ses correspondants (éthiopien *kona*, phénicien *kan*), qui signifient tous « exister » ils dériveraient, toujours selon Bravmann, d'un verbe proto-sémitique qui signifierait « rester debout » ; cette valeur originaire se conserverait dans l'arabe *makān* (endroit), dérivé de la même façon que *maqām*, de *qāma* (« se lever »), avec une signification semblable : ces verbes, utilisés initialement pour exprimer l'idée de séjourner dans un endroit (*kāna Zaydun fī al-dāri* « Zayd est resté dans la maison »), auraient ensuite évolué pour exprimer l'existence en soi, indépendamment de toute localisation dans un espace particulier.

Bravmann, toujours sous ce chapitre, étudie également l'emploi, en éthiopien, de la préposition locative *ba-* associée au pronom de la 3ème personne du masculin singulier : *bo*, « il y a, il existe ». Ce procédé, également attesté dans différents dialectes arabes (*fīh*, *bih*, *boh*, « il y a »), illustre la façon dont une expression locative à l'origine évolue pour exprimer l'existence. On notera au passage que le pronom *-h* (ou ses équivalents) suffixé aux prépositions locatives *bi-* et *fī* est employé ici « sans antécédent ».

Pour nous résumer, donc, les langues sémitiques expriment l'existence, soit au moyen du procédé que l'on vient de citer pour l'éthiopien et les dialectes arabes modernes, avec une préposition locative combinée à un pronom suffixée, soit par des déictiques également locatifs du type *hunāka-ṯammata* ; ainsi, l'araméen babylonien possède avec *'ikka* une expression analogue, soit encore par une combinaison des deux procédés : dans tous les cas, il s'agit de passer de la notion concrète de localisation à celle, plus abstraite, d'existence.

Les remarques qui l'on vient de présenter peuvent être affinées si l'on prend en compte la relation, soulignée par plusieurs linguistes, entre l'expression de l'existence et celle de la possession. Lyons (1968) note que les unes et les autres proviennent fréquemment de locatifs ; et de fait, Bravmann (op. cit.) apporte de nombreux éléments

à l'appui de cette idée, tirés des langues sémitiques. La préposition *ba-* de l'éthiopien, qui, utilisée avec le pronom de la 3ème personne, sert à exprimer l'existence, peut également, avec d'autres pronoms, exprimer la possession (*ment beki* « qu'est-ce que tu as ? »). L'arabe connaît des procédés tout à fait similaire, combinant une préposition d'origine locative (*li-*, *'indu*, *ma'a*) avec un pronom suffixe. La possession étant conçue comme une « localisation dans la proximité », elle fait tout naturellement appel à des prépositions marquant la contiguïté ; en revanche, les déictiques qui servent à exprimer l'existence, en arabe comme dans d'autres langues (voir l'anglais *there is*), des déictiques marquant l'éloignement, car ils servent à exprimer l'existence dans l'espace le plus vaste possible.

A propos de ces déictiques *hunāka* et *ṯammatu* et de leur emploi en arabe littéraire moderne, les exemples que nous avons relevés dans la presse montrent qu'ils servent essentiellement à introduire des entités nouvelles dans l'univers du discours, et que la et que la valeur de *hunāka*, en particulier, s'apparente à celle des présentatifs. On se réfère ici à la distinction fréquemment établie, au sein des propositions existentielles, entre les propositions catégorielles, qui identifient un objet en tant que membre d'une classe, et les propositions présentatives, qui décrivent des situations statiques et dynamiques (cf. Haberland et Heltoft, 1992). C'est ce dernier type qui est le plus fréquent dans la plupart des langues, et c'est lui qui est exprimé d'habitude par des déictiques : anglais *there is*, français *il y a*, arabe *hunāka* et *ṯammata*. On peut également remarquer qu'ils introduisent souvent des éléments mis en opposition, ou encore une énumération :

hunāka *al-naṣṣu wa* ***hunāka*** *al-'iḫrağu*
il y a le texte, et il y a la mise en scène
vous avez le texte, et vous avez la mise en scène

Cette dernière traduction montre que, dans leur valeur de présentatif, les deux verbes (« être » et « avoir ») peuvent se substituer l'un à l'autre, ce qui souligne encore une fois la parenté des deux significations.

hunāka *'i'tibārāt 'istrātīğiyya wa 'i'tibārāt 'askariyya...*

il y a des considérations statégiques et des considérations militaires...

Le déictique *ṯammata* apparaît généralement avec la même fonction que *hunāka* dans la plupart des cas, mais il est parfois utilisé pour introduire un indéfini :

> *'uḥissu 'anna* ***ṯammata*** *luġa mubhama baynī wa bayna al-nāsi*
> je sens qu'il y a un langage secret entre les gens et moi

Si, dans cet exemple, l'idée d'indéfini peut paraître exprimée par l'adjectif *mubham*, dans l'exemple qui suit, *ṯammata* apparaît à côté de *hunāka*, le premier ayant selon nous une valeur nette d'indéfini :

> *'iḏā kāna* ***hunāka ṯammata*** *film ya'tī fī 'aṣrinā li-yunāsiba 'adad^{un} kabīr^{an} min al-šabāb (...) fa-huwa hāḏā al-film allaḏī nuqaddimuhu*
> s'il y avait aujourd'hui un film qui corresponde aux [aspirations] d'un grand nombre de jeunes (...) ce serait justement le film que nous présentons

On peut objecter qu'il s'agit d'un énoncé « bizarre », voire grammaticalement incorrect, mais la redondance *hunāka/ṯammata*, en l'occurrence, semble bien illustrer le fait que les locuteurs tendent à ressentir comme plus approprié à introduire un indéterminé ; J.-P. Guillaume nous attire l'attention qu'il ne faut pas laisser entendre qu'il s'agit d'une valeur systématique d'indéfini pour *ṯammata*.

Nous conclurons cette section par deux remarques. La première est que, comme le suggèrent les pages précédentes, on ne peut, à notre sens, voir dans l'usage des déictiques *hunāka* et *ṯammata* pour marquer l'existence, très répandu en arabe moderne, le résultat de simples calques de l'anglais ou de français, comme le suggère Monteil (1960) : il s'agit là tout à fait clairement d'une évolution commune à l'arabe et aux autres langues afro-asiatiques, et qui n'est d'ailleurs pas limitée à cette famille ; tout au plus peut-on admettre que cette tendance a probablement été renforcée par le contact avec des langues

étrangères. Cela étant, l'usage de *ṯamma* au sens de « être » est attesté dans les textes philosophiques et scientifiques arabes dès l'époque médiévale. La seconde concerne la valeur d'indéfini exprimée par *ṯammata* : elle fournit, nous semble-t-il, un bon argument à l'idée selon laquelle la notion d'indéfinitude pourrait être un développement de celle d'éloignement.

4.2.2.5. Temps, condition, cause

Dans ce qui suit, nous nous proposons de montrer comment les éléments d'origine déictique *'iḏ* et *'iḏā* sont parvenus tout d'abord à exprimer des valeurs temporelles, puis, par un développement ultérieur, des valeurs liées à la condition et à la cause. Nous prendrons pour point de départ les remarques faites à ce propos par grammairiens arabes médiévaux, telles qu'elles sont résumées par Ibn Hišām (mort en 1360) dans le *Muġnī al-labīb* (éd. 1959) ; nous nous en tiendrons aux aspects pertinents pour notre propos, laissant de côté les longues controverses qui ont agité les grammairiens à propos du caractère nominal (*ism*) ou adverbial (*ẓarf*) des termes en question.

Comme la plupart de ses prédécesseurs, Ibn Hišām se borne à énumérer les valeurs et les manifestations (*'awǧuh*, « faces ») de *'iḏ* et *'iḏā* sans trop chercher à montrer comment certaines ont pu dériver des autres. On parle, toujours, de valeurs de base : *'iḏ* est un nom qui indique le temps, la preuve en étant qu'il peut être remplacé dans certains contextes par un nom se rapportant clairement au temps, à savoir *yawma* « le jour où, lorsque » (ex. *'iḏ qutila ; yawma qutila* « lorsqu'il a été tué "). Ibn Hišām mentionne également la valeur de « surprise » (*mufāǧa'a*) rendue par les deux mots, on mettant l'accent sur *'iḏā* en tant qu 'élément prototypique pour l'expression de cette valeur. D'autres grammairiens anciens, avant Ibn Hišām (XIII[e] siècle) ont mentionné cette signification de *mufāǧa'a*, sans toutefois la définir. Chez Sībawayhi, le mot apparaît lorsqu'il s'agissait de caractériser la valeur de *'iḏā*, mais en gardant sa signification lexicale, et non pas en tant que terme grammatical, comme il deviendra après.

A ce qu'on peut comprendre des explications des grammairiens tardifs, « la surprise » que *'iḏā* et *'iḏ* annoncent c'est « l'événement » qui surgit sur un fond statique, marqué souvent par *baynamā* « pendant que ». Il ne faut pas oublier que *bayna* représente la forme grammaticalisée d'un nominal qui signifie « intervalle ». Nous avons lié cette signification des valeurs aspectuelles (I. 7.2.4.2.). A ce propos, il est à mentionner que al-Ḫayyāṭ (cité par Ibn Hišām) a considéré cette valeur de « surprise » comme équivalente à celle rendue par *wağadtu* (lire *wağattu*) « j'ai trouvé » *ra'aytu* « j'ai vu ». Il est vrai que le grammairien arabe a eu recours à cette paraphrase afin de justifier l'accusatif qui peut apparaître après *'iḏā*, mais ce qu'il est important pour nous est que cela prouve que les origines interjectionnelles des éléments en question peuvent être encore senties (les exemples suivants sont tirés de Cantarino, 1975, p. 285, 292).

> *baynamā huwa fī ğalsatihi mustarsil*^{un} *fī tafkīrihi* ***'iḏ*** *'aḥassa rağul*^{un} *yaqtaribu minhu*
> pendant qu'il était assis en train de refléchir, **voilà** qu'il sent quelqu'un s'approchant de lui
> *'iltafata 'ilā maṣdari al-ṣawti fa-***'iḏā** *humā fatātāni tantahiyāni zāwiyat*^{an} *min al-maqhā*
> il se tourna vers la source du bruit, et **voilà** deux filles qui se dirigent vers le coin du café

Nous avons utilisé « voilà » dans la traduction parce que le mot, composé du verbe « voir » et d'un déictique spatial « là » est à même de rendre cette valeur de « surprise » par des moyens semblables à ceux utilisés par l'arabe. Ce n'est pas par hasard qu'on trouve dans les propositions contenant *'iḏā* un verbe de perception inchoatif du type « sentir », « entendre », « voir », ce n'est pas par hasard non plus que la proposition qui indique « le fond » sur lequel l'événement se produit contient un verbe duratif : par exemple, si la proposition indiquant « le fond » contient *'istama'a* « écouter » (duratif) la proposition indiquant « l'événement » introduit par *'iḏā* contiendra un verbe comme *sami'a* « entendre » (momentané). Lorsque les propositions avec *'iḏā* ne contiennent pas de verbe, c'est « voir » qui est senti dedans et qui peut apparaître dans la traduction :

*naẓartu, fa-'i*ḏ*ā al-sā'atu hiya al-ṯāminatu*
j'ai regardé et **voilà** qu'il était huit heures
J'ai regardé et **j'ai vu** qu'il était huit heures.

Si l'on comprend *'i*ḏ*ā* comme étant constitué de *'i*ḏ et *ḏā*, le passage de *'i*ḏ*ā al-mufāǧa'a* (« *'i*ḏ*ā* indiquant la surprise ») une valeur temporelle non-déictique (*lorsque ; quand*) nous semble explicable : la particule exprime une coïncidence temporelle même lorsqu'elle exprime la surprise. Le type de temporalité qu'elle exprime peut être compris comme une coïncidence des événements.

Il n'est pas difficile à concevoir l'utilisation de *'i*ḏ*ā* temporel pour l'expression du conditionnel lorsqu'on sache combien les deux significations sont liées dans toutes les langues que nous connaissons. Les phrases contenant « lorsque, quand », d'une part et « si » d'autre part, sont souvent synonymes ou à peu près en français également :

Lorsque je vois le beau, je voudrais être deux
Si je vois le beau, je voudrais être deux

La relation entre le temporel et le conditionnel apparaît tellement étroite en arabe aussi qu'il est difficile à décider parfois quelle valeur exprime *'i*ḏ*ā* dans un certaine phrase. Les auteurs d'un livre concernant l'expression du conditionnel dans le Coran (Mssedi et al-Ṭarābulusī, 1980) se sont rendu compte de cette difficulté et ont essayé de trouver des critères d'ordre structural pour mettre en évidence de quelle des deux valeur s'agit-il dans un certain contexte. Les auteurs en question considèrent *'i*ḏ*ā* comme un adverbe temporel, qui peut remplacer parfois le conditionnel prototypique qui est *'in*, ce qui veut dire, selon notre opinion, que la place de *'i*ḏ*ā* parmi les éléments qui introduisent un conditionnel est définitivement établi.

L'autre particule d'origine déictique, à savoir, *'i*ḏ, passe de la valeur temporelle à l'expression de la causalité. Cette évolution se produit en arabe classique et certains des grammairiens anciens la signalent, en parlent de *ta'līl* « explication causale ». Certains autres parlent d'une valeur temporelle dans tous les cas. L'auteur d'un article concernant *'i*ḏ dans le Coran (Makram, 1983) considère que les significations exprimées par cet élément ne correspondent aucunement

à la définition de la causalité ce qui veut dire qu'on ne peut pas parler de valeur de *ta'līl* dans son cas. On peut lui répliquer qu'il y a beaucoup de conceptions de la causalité et que les significations exprimées par *'iḏ* peuvent être liées, par exemple, à l'idée de cause en tant que « point de départ, origine » : n'oublions pas qu'on souffre **de** faim dans diverses langues, ce qui veut dire qu'on exprime la causalité, entre autres, par une préposition indiquant à l'origine le point de départ. On sait aussi que la conception de la cause en tant que coïncidence temporelle ou antériorité par rapport à un événement est très répandu et que les langues rendent compte d'elle en utilisant des formules équivalentes à la française « du **moment** que » (dans les formules persanes apparaît le mot d'origine arabe *waqt* « moment, temps »). En arabe moderne la valeur causale de *'iḏ* semble bien établie comme l'on peut remarquer dans l'exemple suivant (Cantarino, 1975, p. 288) :

> *'asra'tu bi-tawdī'ihi* ***'iḏ*** *bada'tu 'aš'uru bi-šibhi duwār^in fī ra'sī*
> je me suis empressé à lui dire adieu **parce que** j'avais commencé à sentir comme si ma tête tournait

Une évolution semblable à celle mentionné pour les particules *'iḏ* et *'iḏā* peut être suivie dans le cas de *ḥayṯu*, déictique spatiale à l'origine ayant la signification de « là », « là où ». M. Chouémi se rapporte à l'évolution des significations de cet adverbe dans un article qu'il lui consacre dans G.L.E.C.S. (1970-1971) où il dit en guise de conclusion : « Après le *spatial* et le *temporel*, on passe à la notion de *corrélation,* celle de *condition* ou celle de *conséquence*, où l'on employe *ḥayṯu* seul, mais surtout dans des locutions comme : *ḥayṯu 'inna, min ḥayṯu 'inna* (qqf. *'anna*) 'comme', 'puisque', 'attendu que', 'vu que', 'du fait que'. Très fréquent est également l'emploi de la locution *bi-ḥayṯu* 'en sorte que' et la locution *min ḥayṯu* suivie d'un substantif au cas sujet, avec le sens 'du point de vue que', 'en tant que', 'au regard à' ». Du spatial au temporel, et d'ici à l'expression de relation abstraite (condition, cause, conséquence), voici une évolution que les éléments mentionnés d'origine déictique illustrent parfaitement.

4.2.2.6. *Autres valeurs exprimés par des éléments d'origine déictique*

Les remarques qui précèdent sont loin d'épuiser la question. Il faudrait encore parler, par exemple, de la valeur d'emphase introduite par le démonstratif *ḏā* combiné avec les interrogatifs *man* (« qui ») et *mā* (« quoi »). A noter que, dans le cas de *mā ḏā*, cette valeur emphatique ne semble plus guère perçue dans l'usage contemporain (voir en français « qu'est-**ce** qu'une synecdoque » vs. « qu'est une synecdoque ? », attesté dans la langue classique mais perçu comme vieilli).

Le pronom relatif est lui aussi une combinaison d'éléments d'origine déictique (masc. *allaḏī,* fém. *allatī*, plur. masculin *allaḏīna* etc.) : toutes ces formes comportent l'élément déictique *al-* combiné à d'autres éléments, également déictiques, qui ont pour fonction de marquer le genre et le nombre. On sait que Benveniste (1966), dans un article célèbre, qui inaugurait une nouvelle approche de la typologie linguistique, s'est fondé sur le comportement du relatif en arabe pour établir que la proposition relative est un « adjectif syntaxique », remplissant la même fonction qu'une épithète. Son argumentation repose notamment sur le fait que le relatif présente exactement la même distribution que l'article *al-* avec l'adjectif épithète :

al-rağulu al-maqtūlu	*al-rağulu allaḏī qutila*
l'homme tué	l'homme qui a été tué
rağul^{un} *maqtūl*^{un}	*rağul*^{un} *qutila*
un homme tué	un homme (qui) a été tué

Les travaux de Kuryłowicz (1972b et 1973) ont également attiré l'attention sur la relation entre la deixis et l'expression du temps et de l'aspect. Sans entrer dans les détails de cette question, qui sera abordée plus loin (II. 7), mentionnons à titre d'exemple que l'on peut ainsi faire des prédictions assez fiables sur la valeur aspectuelle des verbes de mouvement lorsqu'ils se grammaticalisent, selon qu'ils expriment un mouvement orienté vers le locuteur, ou à partir de lui.

Nous pouvons mentionner également le fait que certains éléments déictiques servent à conceptualiser la distance sociale : c'est le cas de l'utilisation de la troisième personne dans les formes de courtoisie : Ibn Ğinnī, entre autres, souligne que cette forme est de rigueur lorsque l'on s'adresse au calife, et que seuls les poètes peuvent enfreindre cette règle. L'arabe s'inscrit ainsi parmi les langues qui marquent la déférence, de manière iconique, par un accroissement de la distance (ici, bien entendu, sociale) entre les deux interlocuteurs : la troisième personne est normalement celle de « l'absent » (*al-ġā'ib*). En revanche, il ignore à peu près complètement l'autre forme de politesse, également iconique, qui consiste à s'adresser à une personne comme s'il s'agissait de plusieurs.

Dans le même ordre d'idée, on a pu observer que l'opposition proximité/éloignement peut servir à marquer, symboliquement, d'une part les valeurs de « beau », « bien », « nouveau » etc. (démonstratifs de proximité), et d'autre part les valeurs de « laid », « mauvais », « usé » etc. (démonstratifs d'éloignement). Reckendorf (1921, p. 143) fournit plusieurs exemples de ce type, attribuant les valeurs en question aux seuls démonstratifs. Cependant, les observations que nous avons pu faire tendraient plutôt à démontrer que ces valeurs ne sont pas exprimées directement par le jeu des formes déictiques, mais plutôt que celles-ci tendent à être sélectionnées en fonction des épithètes, dépréciatives ou mélioratives, qui accompagnent le nom, comme dans l'exemple ci-dessus, tiré de Ṭaha Ḥusayn :

> *fa-mā yanbaġī 'an yalbasa* ***hāḏā al-ṯawba al-ǧamīla*** *dūna 'an yastaḥimma wa-yuzīla min ğismihi 'āṯāra* ***ḏālika al-ṯawbi al-bālī al-qaḏiri***
>
> il ne doit pas revêtir **ce bel habit-ci** sans se laver et éloigner de son corps les vestiges de **cet habit-là,** usé et sale

Toutes ces valeurs peuvent être conçues comme résultant de la métaphorisation de la distance concrète ; il s'agit là d'un phénomène connu dans d'autres langues (*cf.* II. 4.1.1. a.).

4.3. Le système des déictiques en arabe : remarques finales

a. Le système des déictiques présente une remarquable unité dans tout l'espace chamito-sémitique, ce qui tendrait à établir, encore une fois, qu'il constitue, dans l'évolution des langues en général, l'un des systèmes les plus anciens, sinon le plus ancien. L'origine interjectionnelle des éléments déictiques semble bien établie ; on en trouve des traces en arabe classique, dans la valeur de présentatif encore assumée par certains éléments. Certaines bases démonstratives sont constituées d'une seule consonne (ainsi l'interdentale *ḏ* de l'arabe littéraire, devenue *d* dans d'autres langues sémitiques et dans les dialectes arabes), et tendent par conséquent à s'associer à d'autres bases afin d'étoffer le corps phonétique du mot ; un tel procédé de composition, il faut le signaler, n'existe pratiquement en arabe classique que dans les mots fonctionnels, et est à peu près ignoré dans les mots lexicaux. Cet étouffement du corps phonétique des démonstratifs peut être conçu comme représentant iconiquement la distance, proche, moyenne et lointaine ; à cet égard, l'arabe se caractérise par une symétrie assez poussée des formes, qui souligne nettement la parenté des significations : dans le sous-système des démonstratifs spatiaux, pronoms et adverbes, les mêmes moyens sont employés pour marquer les degrés d'éloignement (les pronoms sont donnés à la forme du masc. sg.) :

ḏā	*ḏāka*	*ḏālika*
ce..**ci**, cet..**ci**	ce..**là**, cet..**là**	ce..**là**, cet..**là**
hunā	*hunāka*	*hunālika*
ici	**là**	**là**

Le français présente également une certaine symétrie dans l'expression de la distance, avec « ici » et « là » devenus des morphèmes qui servent à l'expression de la proximité et de la distance dans le cadre des pronoms démonstratifs.

b. La base démonstrative *l* qui indique dans les déictiques spatiaux la distance lointaine apparaît dans l'article défini, fondé sur

une abstraction de la fonction actualisante du démonstratif. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les significations grammaticales, donc abstraites, que les déictiques arrivent à rendre sont exprimées généralement par des éléments qui indiquent la distance, et non la proximité. Ce sont les deux déictiques indiquant la distance *hunāka* et *ṯammata*, et non pas ceux qui indiquent la proximité, qui sont utilisés pour exprimer « l'existence », c'est à dire la situation dans l'espace le plus étendu possible. L'un des grands dictionnaires d'arabe classique *Lisānu al-'arab*, composé au XIV[e] siècle, indique que l'adverbe déictique indiquant la distance, *ṯamma/ṯammata* a une valeur d'indéfini ; on a vu que cette signification est conservée en arabe moderne. A propos de la conceptualisation de l'éloignement, on peut encore souligner que la racine *b-'-d* (sens premier : « être éloigné »), par certains de ses dérivés, sert aussi à exprimer l'idée d'« improbable, invraisemblable, peu crédible » ; ainsi le verbe *'istab'ada*, « considérer improbable, peu vraisemblable », à partir duquel s'est constitué un élément de modalisation, *min al-mustab'ad* (« il est peu probable que… »)

c. Il convient encore de mentionner une certaine symétrie dans l'évolution des deux particules ayant une origine déictique, *'iḏ* et *'iḏā*, de l'interjection au présentatif et à l'expression de la temporalité, puis vers celle de la condition dans le cas de *'iḏā*, et de la causalité dans le cas de *'iḏ* :

'iḏā :	voici-voilà	quand, lorsque	si(conditionnel)
'iḏ :	voici-voilà	quand, lorsque	parce que

Cette évolution peut être reconstituée non seulement par la comparaison des textes de diverses époques, mais également par la comparaison typologique. La conceptualisation de l'espace s'exprime dans de nombreuses langues par le passage du spatial au temporel, puis vers l'expression des relations abstraites, telles la condition, la causalité, la conséquence etc.

d. C'est toujours grâce à la comparaison typologique, que l'on parvient à situer l'expression de la comparaison en arabe sous le signe de la deixis. Ce que nous avons proposé à partir de l'examen de la

situation en arabe, c'est de séparer l'expression de la gradation de celle de la comparaison, et d'introduire cette dernière dans le cadre plus étendu de l'expression des significations relationelles. Le schème arabe *'af'alu* exprime précisément ces significations dans le cas des adjectifs topologiques (du type *'aymanu* « droit » vs. *'aysaru* « gauche », *'adnā, 'awsaṭu, 'aqṣā* « Proche, Moyen, Extrème » en tant qu'épithètes de l'Orient), dans les cadre des noms exprimant « l'écart » par rapport à la norme (*'aṣammu* « sourd »), dans les noms de couleurs, rapportés à un objet ayant la couleur en question (*'abyaḍu* « blanc », ayant la couleur de l'œuf : *bayḍ*), et dans le cadre de la comparaison (*'akbaru* « [le] plus grand »). Le prototype des noms ayant le schème *'af'alu* est, selon notre opinion, *'āḫaru* « autre ». Constitué à partir d'une racine *ḫ-r* qui indique le dos en arabe et dans d'autres langues sémitiques, ce mot est à même de prouver que, du point de vue lexical, le dos est « autre » par rapport à la face (les deux parties du corps, n'étant pas symétriques aux yeux du locuteur, donnent naissance à des métaphores grammaticales différentes) et que, du point de vue grammatical, on peut concevoir un schème (un modèle de construction) qui exprime l'idée même de relation, à savoir l'altérité.

Chapitre 5

QUANTIFICATION ET QUANTIFICATEURS

5.1. Définition et types

Pour la linguistique moderne, la quantification englobe non seulement l'expression du nombre (numéraux, nombre grammatical), mais aussi des notions telles que « comptable » vs. « non comptable », « mesurable » vs. « non mesurable », « tout » vs. « partie », « individu » vs. « espèce », dans la mesure où elles affectent certaines entités linguistiques, mots ou phrases. A cet égard, la quantification se rattache à la catégorie plus vaste de détermination : Coseriu, par exemple, la définit comme « une opération [de détermination] qui établit le nombre ou le caractère comptable des objets désignés » (1955-56, p. 39), et distingue entre la « quantification définie » exprimée par le numéral, et la « quantification indéfinie » qui recouvre des oppositions comme individu/espèce, particulier/général, discret/continu etc. (pour plus de précisions concernant la quantification indéfinie voir 5.2.3.1). « Les quantifieurs » ou « les quantificateurs » sont les déterminants qui indiquent la quantité par laquelle le nom est défini : deux, trois, tout, chaque etc. sont des quantifieurs.

5.2. Quantification et quantificateurs en arabe

5.2.1. La catégorie du nombre

« Le nombre » est défini par le *Dictionnaire de linguistique* Larousse (1973) comme « une catégorie grammaticale reposant sur la représentation des personnes, animaux ou objets, désignés par des noms comme des entités dénombrables, susceptibles d'être isolées,

comptées et réuniés en groupes par opposition à la représentation des objets comme des masses indivisibles. (...) A l'intérieur des noms comptables, le nombre oppose la représentation d'un 'objet' individualisé isolé (singularité) à la représentation de plus d'un objet individualisé (pluralité). La pluralité peut être, à son tour, conçue dans la seule opposition 'un' à 'plus d'un', mais elle peut être aussi conçue comme une opposition entre 'deux' et 'plus de deux' (*dualité* opposé à la *pluralité*) ou comme opposition entre 'deux', 'trois', et 'plus de trois' objets (*dualité* opposé à *triel* opposé à *pluralité*) ».

L'arabe offre certaines particularités dans l'expression du nombre, parmi lesquelles :

1. la présence du duel, catégorie plutôt rare dans les langues modernes : l'arabe littéraire apparaît ainsi comme un prototype des langues qui expriment différemment « deux » et « plusieurs » ;
2. la présence du pluriel restreint ou de « petit nombre » (*ǧam'u al-qilla*) ;
3. la présence d'un « pluriel du pluriel » considéré comme pluriel de grand nombre (même si les schèmes qui sont censés exprimer ce pluriel sont rarement utilisés) ;
4. la tendance à la spécialisation d'une désinence de pluriel (nominatif *-ūna*, génitif-accusatif *-īna*) pour exprimer la catégorie des êtres humains masculins (ceci n'est pas l'unique forme d'expression du pluriel pour cette catégorie, la plupart des noms désignant les hommes ont un pluriel interne) ;
5. la tendance à la spécialisation d'une désinence de pluriel (*-āt*) pour exprimer, à côté du pluriel de certains êtres féminins et, le pluriel des certains noms communs appartenant au genre féminin et, parfois, au genre masculin (dans ce cas, le pluriel marque souvent les différentes variétés de la catégorie concernée : ainsi *ma'kūl* « mangeable, comestible » pl. *ma'kūlāt* « comestibles ») ;
6. un large éventail de schèmes de « pluriel interne » (issus de collectifs) ; bien qu'il n'ait pas de relation systématique et

prédictible entre la forme du singulier et celle du pluriel, on peut observer certaines régularités partielles, en rapport soit avec le schème du singulier (ex. les pluriels quadrisyllabiques), soit avec la signification du nom (ex. le pluriel de nombreux noms à connotation dysphorique se forme sur le schème *fa'lā* : *marḍā* « malades », *'asrā* « captifs » etc.)

7. la présence du phénomène d'« inversion du marquage » : l'arabe possède une marque de singulatif *-at* (ex. *naml* « fourmis », *namlat* « une fourmi ») ; le suffixe *-iyy*, peut être interprété lui aussi comme un singulatif pour les êtres humains quand il exprime l'idée d'individu appartenant à une communauté désignée par un nom collectif (ex. *al-'arab* « les Arabes », *'arabiyy* « arabe » (adjectif) mais également « un Arabe », à savoir un membre de cette communauté). Ces les deux suffixes ont également la fonction de dénombreurs.

Si l'on envisage les choses en perspective diachronique, on peut remarquer, en général, une tendance à l'extériorisation du nombre en arabe (en d'autres termes, le marquage de celui-ci plutôt par des désinences que par des moyens relevant de la flexion interne), parallèle à une tendance à l'extériorisation du genre (le marquage par le biais des suffixes). On constate également une tendance à la réduction du nombre de schèmes de pluriel interne : certains auteurs arabes, parmi lesquels Muḥammad Kāmil Ḥusayn – qui considère que le grand nombre de schèmes de pluriel interne est dû au fait que les grammairiens ont additionné, de façon artificielle, des formes relevant d'époques et de variétés dialectales différentes – estiment qu'il serait possible d'intervenir pour réduire le nombre de ces schèmes, et ne garder que certaines formes en prenant en compte le critère de fréquence : lorsque deux formes ont la même fréquence, il est recommandé de garder les deux – par exemple, le pluriel *buḥūṯ* et *'abḥāṯ* pour *baḥṯ*, « étude, recherche » (1976, p. 130).

Dans les pages qui suivent, nous présenterons les particularités de l'arabe en ce qui concerne l'expression du nombre, en essayant

de montrer en quoi consiste leur signification dans une perspective typologique.

5.2.1.1. *Le duel*

Les théories quelque peu simplistes concernant le progrès dans la langue considèrent le duel comme la survivance d'une époque qui ignorait l'opposition « normale » singulier/pluriel. Dans un ouvrage concernant le duel dans les langues sémitiques, Charles Fontinoy considère lui aussi le duel comme expression d'une mentalité primitive :

> *Psychologiquement, toutes les espèces de pluriels de l'homme primitif, y compris le duel, sont des collectifs, puisqu'il ne pense que par ensembles* (1969, p. 6).

Selon lui, la notion de couple serait même antérieure à celle d'unité, et il envisage comme possible une évolution duel – singulier – pluriel, tant dans la phylogenèse que dans l'ontogenèse.

Il relève par ailleurs plusieurs utilisations du duel en arabe littéraire, à savoir, « le duel de parité » (des êtres ou des choses groupés par deux et solidaires, par exemple, les organes doubles du corps humain), « le duel occasionnel », qui exprime la simple dualité, « le duel anaphorique » qui est une catégorie intermédiaire entre les deux mentionnées, et qui est un duel déterminé (les deux hommes dont on a parlé), « le duel elliptique » ou « duel de polarité » (il s'agit d'un objet unique qui se trouve en relation avec un autre, non-nommé, par exemple *al-'abawāni* « les (deux) parents », lit. « les deux pères »). Il note encore d'autres significations que le duel peut exprimer dans certaines circonstances, par exemple, l'emphase ou l'augmentation, le diminutif, le péjoratif etc.

En dehors de l'arabe, les langues sémitiques ont perdu le duel. En arabe littéraire, il affecte non seulement les noms substantifs, mais aussi les pronoms (sauf à la première personne) et les verbes lorsqu'ils ont pour sujet deux entités, qu'elles soient représentées par un nom au duel ou par deux singuliers coordonnés. Les dialectes arabes

modernes, quant à eux, ont gardé le duel « naturel » sous la forme de désinences figées, notamment dans les noms des parties doubles du corps humain. Selon Haim Blanc, il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un duel grammatical :

> *The dialectal dual is not a grammatical concord category. Only nouns are marked as dual (...) and these are virtually in all respects functionnaly equivalent to nouns preceded by a numeral or other quantifier. The dual suffix has thus become little more than an equivalent of the numeral* two; *overt reference to two-ness is no more obligatory, even in nouns, than is overt reference to three-ness, four-ness or n-ness* (1970, p. 43).

Etant donné le fait que le duel a disparu dans les dialectes parlés, il a été considéré par certains auteurs comme « fossile » dans l'arabe littéraire également. Dans son livre *The Semantic of Form in Arabic in the Mirror of European Languages*, David Justice se demande s'il est naturel de considérer le duel comme une catégorie négligeable, quasiment disparue :

> *Perhaps because the modern European languages lack dual, whereas older forms of those languages often had it, as do the languages of some contemporary peoples living in our technological shadow, some writers on language have belittled the category. At first blush, you would say that if language loses an inflectional category, it has lost something, but these writers would say that the language is merely growing up. It is true that one doesn't strictly need a dual for referential purposes, as one can always just add* <u>*two*</u> (1987, p. 98).

Selon D. Justice, le duel n'est pas seulement un phénomène grammatical en arabe, mais « *rather one harmonic in a euphonious chord of binariness characteristis of classical language* ». Cette conception sur l'existence en couple serait visible non seulement dans les noms au duel du type *al-šarqāni* (« l'orient et l'occident » – litt. « les deux orients »), *al-wālidāni* (« le père et la mère » – litt. « les deux pères »), *al-qamarāni* (« le soleil et la lune » – litt. « les deux lunes »), mais aussi, par exemple, dans des couples contraires ou

apparemment contraires qui sont pris, d'une manière métonymique, pour *pars pro toto* : *man ğalla wa qalla* (« grands et petits » – « tous »), *al-'aḥmaru wa al-'aswadu* (« rouges et noirs » – « Arabes et non-Arabes »), qui fonctionnent de la même façon que « il a regardé à gauche et à droite », à savoir « partout ».

Certains sémitisants (parmi lesquels Brockelmann) ont cru que le duel arabe représentait une extension à partir du duel naturel, ce qui nous semble fort probable, si l'on prend en considération le fait que le duel naturel, que l'on peut considérer comme le duel prototypique, a partout comme point de départ les partie doubles du corps humain, ce qui correspond à l'idée de Lakoff concernant le modèle universel de catégorisation qui est le corps humain. Si l'on prend en considération le fait que les dialectes arabes parlés gardent des marques de duels figés dans les noms des parties doubles du corps humain, on peut dire que c'est le centre de la catégorie du duel qui résiste le plus. Dans le cas de la catégorie du nombre, comme dans le cas d'autres catégories (le cas, le mode etc.), les problèmes de l'évolution de l'arabe littéraire se posent autrement que dans le cas des langues qui auraient évolué de façon spontanée. Sur ce point, Monteil (1960) cite Troubetzkoy qui disait, dans une lettre, avoir des doutes sur la pertinence de l'hypothèse courante selon laquelle « le progrès de la langue détruit le duel », et que dans l'histoire d'une langue, les pertes et les acquisitions ne peuvent être expliquées de façon univoque. En ce qui concerne l'arabe, Monteil partage avec d'autres auteurs l'opinion selon laquelle le duel est conservé par l'arabe littéraire en tant que signe distinctif, comme marque d'ancienne noblesse, ajouterons-nous.

5.2.1.2. Le pluriel « restreint »

A côté du duel, le pluriel « restreint » apparaît lui aussi, dans les ouvrages consacrés au « progrès dans la langue », comme une catégorie intermédiaire, qui disparaît lorsque l'opposition singulier/pluriel s'installe définitivement comme résultat de l'évolution vers l'abstraction. La catégorie en cause semble une relique en arabe également, et nous ne savons pas dans quelle mesure

nous pouvons parler de la spécialisation de tel ou tel schème pour ce type de pluriel, senti comme tel aujourd'hui même, et dans quelle mesure les observations dont il est l'objet dans les manuels sont tributaires de celles des grammairiens arabes anciens. Ces derniers traitent ce type de pluriel (*ǧam'u al-qilla*) comme une catégorie du pluriel interne qui disposerait de ses propres schèmes (*'af'ul* et *'af'al* étant les plus connus), applicables à des groupes d'individus entre trois et dix. En revanche, l'accord est loin d'exister sur le concept même ainsi que sur la spécialisation des schèmes : tout le monde observe que les schèmes de pluriel de « petit nombre » et de « grand nombre » sont interchangeables, d'autant que de nombreux noms ne disposent que d'une seule forme de pluriel, qu'elle soit de grand ou de petit nombre. Toutefois, H. Fleisch (1961, p. 484) remarque qu'il y a une association fréquente entre le type de pluriel du grand nombre et le type de pluriel de petit nombre (les schèmes de ce dernier se trouvent à droite) :

fu'ūl	*'af'ul*
fi'āl	*'af'al*
fi'lān	*'af'ila /t/*

Il est à noter que les grammairiens arabes anciens considèrent le pluriel « externe », dont il sera question dans ce qui suit, comme un pluriel de petit nombre.

Les auteurs contemporains, quant à eux, ont développé des analyses souvent divergentes. Ainsi, al-Sāmarrā'ī, dans son ouvrage sur le verbe dans le Coran (1954), considère que la réalité de ce type de pluriel est indiscutable ; il présente une statistique des formes de pluriel interne (3 002 exemples en total, dont 1 303 sont des pluriels de « petit nombre »). Šawqī al-Naǧǧār (1984), en revanche, apparaît nettement plus réservé : il parle de la « légende », créée selon lui par les grammairiens arabes, du pluriel de petit et de grand nombre. La discussion nous intéresse dans la mesure où elle attire l'attention sur le fait que l'existence même d'une catégorie (ou sous-catégorie, dans ce cas) peut être mise en question par les locuteurs de l'arabe, y compris par les spécialistes. Dans le cas de cette langue qui n'est parlée que

dans des circonstances spéciales, faute de pouvoir s'en remettre au sentiment linguistique des locuteurs, on est contraint de s'appuyer sur les analyses des grammairiens médiévaux ; or ceux-ci décrivent un état de langue où la distinction entre la grande et la petite quantité est encore assez nette. Cela nous amène à conclure à la réalité de cette distinction en arabe classique, d'autant qu'elle ne se limite pas à la catégorie du nombre, mais apparaît dans l'ensemble des la catégorie de la quantification (voir plus bas, 5.4.1).

Les manuels d'arabe moderne continuent à faire état de ces deux types de pluriel, en se référant à l'exemple du mot *šahr* « mois », pour lequel l'un et l'autre sont utilisés : *'ašhur* « quelques mois » et *šuhūr* « plusieurs mois ». Ce dernier, au demeurant, a essentiellement un emploi métonymique, pour signifier « longtemps » (cf. « des mois et des mois passèrent… ») : on ne voit guère comment il pourrait être utilisé pour désigner des quantités précises et supérieures à 10, dès lors qu'il n'y a que douze mois dans l'année.

5.2.1.3. Le « pluriel de pluriel »

Le « pluriel de pluriel » est généralement présenté par les grammairiens arabes comme marquant un renforcement de la notion de pluriel de grand nombre (*al-mubālaġa fī taktīr*). Il peut se construire soit par des schèmes particuliers (souvent à partir du pluriel de petit nombre) soit en ajoutant au pluriel la désinence *-āt* de pluriel externe. Ce type de pluriel était peu utilisé même à l'époque classique.

5.2.1.4. Le pluriel masculin externe

L'arabe présente une désinence de pluriel masculin *-ūna* (*-īna* au génitif et à l'accusatif), qui s'abrège à l'état construit (*-ū* et *-ī*, respectivement). Les deux désinences sont largement répandues en tant que marques du pluriel dans le domaine sémitique (à côté de *-ān*, *-ay*, *-e*, la dernière étant considérée par certains comme une variante

de *-ay*). Les désinences *-ā* et *-ī* sont censées avoir appartenu au sémitique commun ; pour des auteurs comme Moscati (1954), elles proviendraient de l'allongement de la voyelle casuelle du nominatif et du génitif-accusatif, respectivement. L'explication est loin de faire l'unanimité, mais si on l'admet, on retrouve dans cette forme d'expression du pluriel un bel exemple de motivation du signe linguistique : l'idée de « beaucoup, davantage » aurait été exprimée, dès l'origine, par l'allongement de la voyelle. Dans l'état classique et actuel de la langue arabe littéraire, l'iconicité diagrammatique est présente dans tous les pluriels arabes externes (par l'allongement des voyelles) et dans bon nombre des pluriels internes (certaines pluriels internes, considérés comme prototypiques, ont dans leurs schèmes, des consonnes géminées) : Ibn Ǧinnī observait, il y a dix siècles, que le pluriel (expression de la multitude) s'obtient par *l'ajout* d'éléments au singulier. Dans notre terminologie, nous disons que c'est le non-singulier qui est, d'habitude, marqué.

Traditionnellement, on dit que le pluriel à désinences *-ūna/-īna* s'applique à des êtres doués de raison (« *'uqalā'* », dans la terminologie des grammairiens arabes), l'inverse n'étant pas valable : seuls les noms « humains » présentant certains schèmes sont susceptibles de le former. Les manuels mentionnent comme des exceptions les cas où la désinence *-ūna* affecte des substantifs qui ne désignent pas des êtres doués de raison : les exemples le plus souvent cités sont *sinūna* pour *sana* (« année »), à côté de *sinīn* et *sanawāt*, *'arḍūna* ou *'arāḍūna*, des pluriels rares pour *'arḍ* « terre » ; les numéraux exprimant les dizaines ont une désinence *-ūna* appliquée aux numéraux exprimant des unités.

Le nombre de noms qui acceptent cette désinence de pluriel est beaucoup plus grand que ce que les manuels laissent entendre, ce qui conduit Šawqī al-Naǧǧār à se demander si cette désinence était destinée dès le début aux êtres doués de raison (1984, p. 77). Il en conclut qu'il s'agit d'une désinence de pluriel comme n'importe quelle autre, qui « s'est spécialisée petit à petit pour former le pluriel des êtres doués de raison » (80). Cette spécialisation pourrait constituer une preuve supplémentaire que l'arabe prête une attention particulière – et de plus

en plus grande au fil du temps – à cette répartition entre « ceux qui raisonnent » et « ceux qui ne raisonnent pas ».

5.2.1.5. La désinence -āt

Le pluriel à désinence *-āt* n'est pas seulement spécifique aux êtres rationnels féminins (elle n'est donc pas symétrique à la désinence du masculin *-ūna*), mais on peut dire qu'un grand nombre de noms désignant des êtres rationnels féminins la reçoit.

A part cela, on observe, dans la langue moderne, une extension de l'usage de cette désinence à des noms concrets ou abstraits, (ex. *ma'kūlāt* « choses comestibles » ; *naǧāḥāt* « des succès » ; *'intiṣārāt* « des victoires »). Dans le premier exemple, le pluriel en *-āt* apparaît comme exprimant les différentes sortes de la même espèce, ce qui devient de plus en plus courant pour ce type de pluriel à l'époque moderne. Notons aussi que la désinence *-āt* sert souvent à exprimer le pluriel des mots empruntés, surtout lorsqu'ils sont longs : ex. *'istrātīǧiyyāt* « stratégies ». Le pluriel interne, du type *'aflām* pour *film* peut rendre le mot étranger difficilement reconnaissable.

Largement utilisée dans la langue moderne et empruntée, avec divers néologismes, par le persan moderne, cette désinence a pu être isolée et utilisée comme désinence de pluriel pour des mots persans qui ne sont pas empruntés à l'arabe. Preuve supplémentaire que l'on *emprunte* des formes grammaticales (voir I 5.4.3.3.).

5.2.1.6. Le pluriel interne

Quand on parle de la flexion interne en arabe, ce sont les nombreuses formes de pluriel interne qui sont avant tout abordées. Beaucoup de ces schèmes de pluriel combinent les procédés de la flexion interne avec l'affixation, autrement dit l'ajout de préfixes (*'abwāb* avec le préfixe *'a-*, pluriel de *bāb* « porte ») ou de suffixes (*quḍāt*, avec le suffixe *-t*, pluriel de *qāḍ^{in}* « juge »).

Pour certains sémitisants, la prolifération des schèmes de pluriel interne trouve sa source dans les éléments lexicaux

indépendants, collectifs au départ, auxquels on a reconstitué un singulier ou qui ont été rapportés arbitrairement à un singulier de la même racine. D'autres auteurs y voient le résultat du mélange de formes appartenant à des dialectes différents ou à des époques différentes. Un auteur comme Šawqī al-Naǧǧār (1984, p. 99) parle d'une forme prototypique de pluriel interne qui serait *fu''āl* (ex. *kuttāb*, le pluriel de *kātib* « scribe, écrivain » : remarquons que la forme de pluriel interne considérée comme prototypique est marquée par le redoublement de la consonne). Cette forme, à côté des deux autres, est la plus fréquente dans le Coran, selon les statistiques auxquelles nous avons fait référence.

On dit souvent que ces pluriels ne sont pas prévisibles et qu'on ne peut pas attacher à un nom au singulier une forme donnée de pluriel, ni en partant du schème du nom au singulier, ni en partant de sa signification. En fait, les manuels de grammaire présentent certaines corrélations entre les schèmes (par exemple, les pluriels quadrisyllabiques), et la signification n'est pas toujours un aspect à négliger. Pour la corrélation du schème de pluriel à une certaine signification du singulier, nous avons choisi un schème souvent cité par les grammairiens arabes quand ils parlent, à leur manière, de la motivation du signe linguistique: les « malades », les « morts », les « prisonniers » mots exprimant des « malheureux », ont un pluriel dont le schème, surtout par la voyelle longue finale, nous rappelle le cri de douleur *marḍā, mawtā, 'asrā.* Un pluriel qu'on peut considérer comme iconiquement marqué dès le début, ou qui a été « remotivé » grâce à l'association réitérée de cette forme de pluriel avec les personnes qui souffrent.

Ces dernières années, il y a eu quelques tentatives pour ramener la complexité des faits à une explication morphologique ou phonologique unique. Tout en se montrant critique à l'égard de certaines d'entre elles, B. Paoli (2000) propose lui aussi comme principe d'explication une « morphologie rythmique », qui peut rendre compte, à son avis, de beaucoup de faits restés inexpliqués jusqu'ici. L'auteur reconnaît qu'il faut s'appuyer sur l'analyse d'un grand corpus de poésie ancienne pour établir cette vision poétique prosodique de la morphologie arabe. En tout cas, il nous rappelle qu'il

faut réfléchir davantage sur le fait que la codification de l'arabe a eu comme point de départ la poésie, et cela non seulement à propos du pluriel interne.

Muḥammad Kāmil Ḥusayn (1976) considère que les grammairiens arabes ont été obligés d'avoir recours à la poésie à cause du manque des documents écrits concernant la période antéislamique, mais que cela a eu des lourdes conséquences sur la forme prise par la description qu'ils ont donnée de la langue. Ils mentionne, entre autres, les règles prosodiques strictes qu'imposaient l'utilisation de certains mots, de certaines formes de pluriel etc. à la place des autres, probablement plus fréquentes dans le langage de tous les jours.

5.2.1.7. Le singulatif et le dénombreur

Le phénomène de l'inversion du marquage, c'est à dire le marquage du singulier se manifeste par l'ajout du suffixe *-(a)t* aux noms de collectifs. Il ne s'agit pas de n'importe quel collectif, mais de celui constitué par « des animaux à instinct grégaire, des insectes sociaux, de la végétation groupée, en général des êtres ramassés par la nature » (Fleisch 1961, p. 302-303) : *ḥamām* « pigéons » *ḥamāma/t/* « un pigeon » ; *naḥl* « abeilles » *naḥla/t/* « une abeille » *tuffāḥ* « pommes » *tuffāḥa/t/* « une pomme ». Le suffixe en question s'attache aussi à des noms de matière pour exprimer une unité, une « pièce » : *laḥm* « viande » *laḥma/t/* « un morceau de viande » ; il s'attache encore à des noms abstraits : *layl* « nuit » (par rapport au « jour »), *layla/t/* « une nuit ».

Le fait que le même suffixe sert à l'expression du « nom d'une fois » (*ism marra)* ou semelfactif, c'est à dire un nom verbal (*maṣdar*) quantifiable, comptable, nous suggère de l'interpréter comme un dénombreur. Les noms auxquels on applique ce suffixe sont des noms de masse qui deviennent quantifiables par son adjonction.

Les noms de peuples (collectifs) du type *al-'arab, al-yahūd* peuvent servir de base pour former des noms d'individus à l'aide du suffixe *-iyy*, le même que celui de l'adjectif de relation : *'arabiyy*

« arabe », « un Arabe ». Ce suffixe est lui aussi, donc, une marque de singulatif pour des individus appartenant surtout à des collectivités ethniques.

J. Greenberg (1972) utilise des exemples de l'arabe classique et dialectal afin de justifier ces remarques concernant les tendances communes de diverses langues dans la constitution des dénombreurs (« numeral classifiers »). Selon son opinion, il y a trois sources lexicales principales dans la constitution des dénombreurs, à savoir :

- **a.** Superordinate terms such as 'person' as a classifier for human and 'tree' for individual 'species' ;
- **b.** Items in one-the-one relation to the object being counted : among the most common of these are 'head' for animates and 'trunk' or 'stalk' for trees ;
- **c.** Words which themselves designate arbitrary or insignifiant units like 'piece', 'grain' etc.

L'arabe classique et l'arabe dialectal possèdent un dénombreur qui fait partie de ceux qui sont mentionnés par Greenberg sous la point B, à savoir *ra's* « tête » pour compter les animaux. Greenberg note aussi que l'arabe possède un autre dénombreur, le suffixe *-t*, qui sert à la constitution du « nom d'unité » à partir des noms de masse et un autre suffixe *-iyy* pour dériver des noms d'individus à partir des collectifs ethniques : *Rūm* « Grecs » (collectif) – *rūmiyy* « un Grec ». Le motif pour lequel nous mentionnons ici *-t* à côté de *ra's* en tant que dénombreurs est afin d'attirer l'attention sur un autre moyen de distinguer par le marquage les grands animaux, les petits, et les humains sur l'échelle d'animation que nous avons présentés (I.3.2.3.3.) : les petits animaux, tel *namlat* « fourmi » possède le suffixe *-t* en tant que dénombreur, pour quelque grands animaux on utilise *ra's* (*ra's baqar* « tête de bovidé ») et *-iyy* pour les humains appartenant à une collectivité ethnique. A cause de la « répugnance » des collectifs pour la numération, on utilise surtout pour les grands animaux la construction avec *min* : *ṯālaṯat^{un} min al-'ibil* « trois [des] chameaux » (cf. I.4.5.2.2.6. et II.5.4.2.).

5.2.1.8. Le pluriel arabe dans une perspective chamito-sémitique

Envisagé dans une perspective chamito-sémitique, la catégorie du nombre de l'arabe présente de nombreux traits communs et, pratiquement, une seule différence notable : le duel, conservé en arabe classique, avec ses prolongements en arabe littéraire moderne, est absent dans les autres langues moderne de la famille (au stade ancien, il existait en sémitique et en égyptien ancien).

Diakonoff (1965, p. 63) résume de la sorte les moyens d'expression du pluriel en chamito-sémitique :

a. l'affixation de *ā* ou *ān* ;
b. l'allongement de la voyelle qui indique la flexion casuelle ;
c. la réduplication du schème de singulier ;
d. des changements dans la vocalisation du schème de singulier (flexion interne) qui donnent naissance au pluriel « brisé », caractéristique au domaine afro-asiatique.

Les deux premières formes de marquage du pluriel (dont l'arabe classique ne garde que la deuxième) ont en commun le fait qu'elles expriment, iconiquement, la pluralité par la quantité vocalique. En arabe, cette augmentation de la quantité vocalique existe non seulement au pluriel masculin externe, mais aussi au pluriel féminin externe :

	singulier	pluriel
nomin.	*muslim*^{un} « musulman »	*muslimūna*
gén.-acc.	*muslim*^{in}	*muslimīna*
nomin.	*muslimat*$^{(un)}$ « musulmane »	*muslimāt*$^{(un)}$
gén.-acc.	*muslimat*$^{(in)}$	*muslimāt*$^{(in)}$

Pour les pluriels externes (ainsi que pour plusieurs schèmes de pluriel interne), l'arabe ne présente qu'une déclinaison à deux cas, l'accusatif et le génitif ayant une marque unique. Il s'agit là d'un trait

typologique largement répandu, que l'arabe partage avec d'autres langues sémitiques : la tendance à exprimer des catégories du nom au moyen d'un nombre plus réduit de marques pour le non-singulier que pour le singulier.

L'arabe ne connaît pas de pluriels à réduplication au sens strict ; on peut noter en revanche que plusieurs schèmes de pluriel contiennent des consonnes redoublées (ex. *kātib/kuttāb*)

Quant au pluriel interne, ou « pluriel brisé », son statut, son importance et ses schèmes varient considérablement d'une langue à l'autre au sein de l'aire sémitique et chamito-sémitique, comme le souligne Diakonoff, « *it is impossible to reconstruct not only Common Semito-Hamitic but even Common Semitic forms of the* pluralis fractus » (p. 68). On comprend mieux la manière dont ce type de pluriel s'est constitué, si l'on tient compte l'hypothèse selon laquelle les pluriels brisés actuels proviendraient d'éléments lexicaux distincts, originellement perçus comme des singuliers, mais dont certains auraient exprimé la notion de collectif ou de général et coexistant avec le singulier issu de la même racine. La grammaticalisation (incomplète) des rapports entre ces éléments se serait produite graduellement, à mesure qu'un collectif ou général aurait été mis en relation constante avec un type donné de singulier, en raison soit de son schème, soit de sa signification.

5.2.2. Le numéral arabe

En arabe comme dans d'autres langues, les numéraux sont des mots provenant de racines très anciennes : par exemple, le numéral arabe *'aḥad/wāḥid*, « un », ayant des formes semblables dans les autres langues sémitiques, provient d'une racine biconsonantique dont le sens est « séparation », « délimitation » ; le numéral *iṯnāni*, « deux », commun lui aussi aux langues sémitiques (sauf le syriaque et l'araméen), provient d'une racine qui signifie « plier », et possède une désinence de duel (*-āni* est la désinence du duel en arabe) etc. (Voir, pour la dérivation des numéraux de différentes racines sémitiques, Furayḥā, 1988, pp. 11–131). Les numéraux arabes sont

des noms simples ou composés à caractère substantival ou adjectival prépondérant (les numéraux *wāḥid* et *iṯnāni* apparaissent d'ordinaire après l'objet compté et s'accordent avec celui-ci, comme les adjectifs ; les numéraux de trois à dix, les centaines et les milliers peuvent apparaître en *status constructus*, le deuxième terme au génitif représentant les objets comptés, au pluriel dans le premier cas, au singulier dans le deuxième cas ; les dizaines sont des pluriels à désinence *-ūna* du numéral « dix » dans le cas de « vingt » (*'išrūna)*, et des numéraux « trois », « quatre »... « neuf », dans les autres cas (ex. *ṯalāṯūna* « trente ») ; *mi'at* « cent » est un substantif féminin, les milliers et les millions se comptent comme tout substantif masculin etc. Les numéraux entre onze et dix-neuf ont l'aspect d'un mot composé, à désinence *-a* invariable (ex. *ṯalāṯata 'ašara*, « treize »). Soulignons que tous les numéraux peuvent apparaître dans une structure spécifique à l'opération de quantification : le numéral + *min* + objet compté (génitif) :

> *ṯalāṯat^{un}* ***min*** *al-riǧāli* « trois [**des**] hommes »
> *ḫamsūna* ***min*** *al-riǧāli* « cinquante [**des**] hommes »
> *mi'at^{un}* ***min*** *al-riǧāli* « cent [**des**] hommes »

Le problème posé par le numéral cardinal arabe (ou dans d'autres langues sémitiques), quand il exprime des unités entre trois et dix et constitue le premier terme du *status constructus*, est qu'il apparaît avec la désinence *-t*, considérée comme une marque de féminin, lorsque les objets comptés sont des masculins, et vice versa. Il ne s'agit pas d'un « accord inverse », comme on le dit souvent dans les manuels, car on parle d'accord surtout dans le cas de l'adjectif épithète. Il s'agit d'une anomalie, et il est inutile de passer en revue les diverses explications proposées pour la justifier. L'important est de remarquer que l'arabe délimite par un traitement spécial les numéraux se référant à une petite quantité et que ce traitement constitue encore une preuve d'une tendance au marquage de la paucité : le « pluriel de petit nombre », dont on parlera, se réfère toujours à des chiffres compris, en principe, entre ces limites. On peut donc affirmer que la forme masculine du numéral entre trois et dix comporte la désinence

-*t*, tandis que la forme du féminin ne possède pas cette désinence, au lieu de parler d'accord « inverse ».

Notons aussi que l'arabe marque la qualité d'autonyme (à savoir de référence à soi-même, non à l'objet compté) du numéral par sa localisation dans la catégorie des noms qui ne reçoivent pas la désinence *-n* (*tanwīn*) : *ṯalāṯatu niṣfu sittata* « trois est la moitié de six » – et marque la qualité de pronom anaphorique du numéral soit par son articulation (*al-ṯalāṯatu* « les trois »), soit par l'ajout d'un pronom au génitif qui se réfère à l'antécédent (*ṯalāṯatu-hum* « eux trois ») : dans les deux situations, l'article peut marquer non seulement la référence à un antécédent déjà mentionné, mais aussi l'idée de regroupement, que l'on peut rendre en français par « tous les trois ».

On a observé que de nombreuses langues présentaient des anomalies d'ordre morphologique ou syntaxique dans la catégorie du numéral ; cela s'explique par le fait qu'il s'agit de « portions » de numéraux apparues à des périodes différentes, pour compter des types objets différents (souvent des animaux, chez les peuples de pasteurs : il n'est pas dépourvu d'importance d'observer, par exemple, que les anciens Arabes, comme d'autres peuples sémitiques, comptaient par « têtes », *ra's*). Présentant des « curiosités » dans la catégorie du numéral, l'arabe ne fait pas exception à cette situation quasi générale dans les langues que nous connaissons.

En ce qui concerne le numéral ordinal, pour les unités, (hormis le cas de *'awwal*, « premier »), c'est un adjectif dérivé du numéral cardinal, présentant le schème CāCiC, propre au participe actif. L'analyse de la formation du numéral ordinal dans diverses langues entamée par Benveniste (1948) nous suggère de ne pas voir dans l'identité des schèmes du participe actif et de l'ordinal une simple coïncidence, mais l'expression, par l'ordinal, de l'idée d'accomplissement d'un nombre, de point final dans une série : *al-ḫāmis* serait « celui qui accomplit le nombre cinq », donc « le cinquième ». Benveniste offre un exemple de l'arabe classique à même d'illustrer cette conception de l'ordinal : *fa-lammā kānat al-layla al-mūfiya li-l-'išrīn* « lorsque fut la nuit qui accomplissait les vingt », donc, « la vingtième nuit ».

Pour ce qui est de *'awwalu* (« premier »), le schème *'af'alu*, propre à indiquer des significations relationelles, s'explique par le fait que « le premier » est mis en relation avec « le dernier » (*'āḫir*), mais aussi « le deuxième » ou « l'autre » (*'āḫar*). Selon Furayḥā (1988, p. 114), « le dernier » serait dérivé d'une racine nominale qui se réfère à la partie arrière de la tête, la nuque, par rapport au « visage », qui serait « le premier », à savoir au premier plan. Wehr dérive *'awwalu* d'une racine qui veut dire « être en face », « aller en avant » (1968 : 592), ce qui n'est pas loin de la signification mentionnée ci-dessus. La dérivation de certains numéraux des noms désignant les parties du corps humain, en particulier la main, est connue dans différentes langues (en arabe, *ḫams* est dérivé par Furayḥā à partir de « poing » ou de « main » voir I 3.4.3.4.1). La similitude de construction entre le « superlatif relatif », et le numéral *'awwalu* (les deux construits d'après le même schème *'af'alu*), s'explique par la parenté existant entre ce type de superlatif et l'ordinal, parenté à laquelle Benveniste fait lui aussi référence, avec d'autres arguments, dans l'ouvrage cité. Voir la similitude des constructions :

> *'aḥsanu rağul*^{in}*/'aḥsanu al-riğāli/al-rağulu al-'aḥsanu* « le meilleur homme »
> *'awwalu rağul*^{in}*/'awwalu al-riğāli/al-rağulu al-'awwalu* « le premier homme »

Dans les deux premiers exemples, on a affaire, respectivement, au superlatif et à l'ordinal à l'état construit (singulier sans article, dans le premier exemple, et pluriel articulé dans le deuxième) ; dans les derniers exemples, le « superlatif » et l'ordinal apparaissent comme des adjectifs accordés avec l'antécédent. Dans la première et la deuxième situation, il s'agit d'une structure d'annexion (*status constructus*) propre à exprimer un partitif ; donc aussi la sélection d'un individu par rapport à l'ensemble de la catégorie.

Conçu tout d'abord en tant qu'élément individuel appartenant à une série, tout comme d'autres ordinaux, *'awwalu* (et, dans une certaine mesure, son corrélatif *'āḫiru*) peuvent être utilisés comme partitifs lorsque le substantif au génitif qui les suit ne réfère pas à un

ensemble d'où l'individu est extrait, mais à une durée – *'awwalu al-šahri* « le commencement du mois ». Avec les mêmes éléments, l'arabe connaît l'utilisation du pluriel pour signifier la situation l'approximative dans le temps – *fī 'awā'ili al-šahri/fī 'awāḫiri al-šahri* « [vers] le commencement/la fin du mois ». D'autres langues connaissent aussi le pluriel du « commencement » en tant qu'expression de l'approximation : le roumain en fait partie.

L'idée générale qui découle de cette présentation sommaire de la catégorie du numéral en arabe, est que les éléments appartenant à cette catégorie se comportent, dans certaines constructions, plutôt comme des substantifs, et dans d'autres plutôt comme des adjectifs ou des pronoms : ce sont des noms, mais d'un autre type, tout comme le sont les quantitatifs indéfinis. En termes de marquage casuel, les quantificateurs définis et indéfinis se ressemblent : les noms indiquant la quantité sont suivis le plus souvent par le nom de l'objet quantifié marqué au génitif, ou par la préposition *min* (une préposition ayant la mémé signification remplace le génitif dans d'autres langues dans des situations semblables : voir, en français, « une centaine **d**'hommes », « beaucoup **d**'hommes » etc.). Le déterminant à l'accusatif qui suit les numéraux compris entre onze et quatre vingt dix neuf est un « spécificatif » (*tamyīz*) dans la terminologie arabe, c'est-à-dire un déterminant qui tend à caractériser, en général, les structures ayant rapport à la quantité. Les grammairiens arabes remarquent que les structures où le numéral est suivi par un nom à l'accusatif ont le même sens que celles où le nom de nombre est suivi par *min* devant l'objet compté : *ṯalāṯūna rağul*^{an} et *ṯalāṯūna min al-riğāli* signifient tous les deux « trente hommes ».

Il faut aussi souligner le schème de participe actif pour les numéraux ordinaux à partir de deux, qui s'explique par la conception de l'ordinal en tant qu'accomplissant une hiérarchie d'éléments. On peut dire, donc, que le schème *CāCiC*, lorsqu'il est appliqué à des racines signifiant une quantité définie, peut être considéré comme marque des éléments indiquant une hiérarchisation, à savoir, les numéraux ordinaux. « Le premier » *'awwalu* a une situation à part dans le cadre des ordinaux (il est la base de hiérarchisation, tout comme « un » est la base de numération) se qui se traduit par l'emploi d'un autre schème,

'af'alu, apte à exprimer les significations relationelles. Concevoir « le premier » et « le plus » comme semblables du point de vue de la signification et, par conséquent, les traiter grammaticalement de la même manière, semble justifié en arabe.

5.2.3. La quantification indéfinie

Dans un article au titre évocateur, « Comment définir les indéfinis ? », Greimas (1973) émet l'idée que ce que la grammaire traditionnelle considère comme des « indéfinis » doit en fait être considéré comme des « quantificateurs », dans la mesure où leur signification ne se précise qu'en rapport avec une idée de grandeur ou de collection. Ces indéfinis, souligne-t-il, sont des mots grammaticaux qui ne constituent pas une classe homogène : certains sont des pronoms, d'autres des adjectifs, d'autres encore des adverbes etc. Cela dit, un certain air de famille a conduit les linguistes, anciens ou modernes, à regrouper des mots comme *chacun, aucun, tout*...dans une même catégorie sémantique. Le champ notionnel que recouvrent ces éléments est celui de la « totalité » ; les catégories sémantiques essentielles dans ce champ seraient :

Tout	vs.	*Partie*
Collection	vs.	*Unité*
Grandeur discrète	vs.	*Grandeur continue*

Les quantificateurs qui servent à exprimer ces catégories sémantiques sont soit « discrets », soit « globaux », ou encore « distributifs » ou « généraux » etc. Nous soulignons l'importance accordée par Greimas à la distinction discret/continu, qui domine les discussions les plus récentes sur la quantification (Quine, Zemach, Carlson etc.).

Cela étant, le terme même d'indéfini, même s'il continue à être utilisé à propos des quantificateurs, pose problème, en raison des significations diverses qu'on lui attribue : ainsi, pour Greimas (rejoint sur ce point par plusieurs grammairiens arabes médiévaux), le

« général » est indéfini, tandis que l'individuel est défini. Pour d'autres, les notions de « définitude » et « indéfinitude » concernent spécifiquement les articles (voir plus haut, II. 4.2.2.) ; pour d'autres encore, ces notions sont à mettre en relation avec d'autres, comme celles de partitif, d'existenciel etc. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les linguistes ne sont pas d'accord sur les éléments qu'il convient de considérer comme des « quantificateurs indéfinis », non plus que sur le contenu d'une classe d'indéfinis en général ; cette absence de consensus apparaît de façon marquée, par exemple, dans le numéro de *Langue française* intitulé « Indéfinis et référence » (De Mulder et Flaux, éds., 1997)

Ce n'est pas seulement la linguistique qui déplore le manque de précision du terme « indéfini » : Solomon Marcus attire l'attention sur les significations diverses que revêt le terme en mathématiques et en logique : approximation, ambiguïté, générique, manque de cohérence, de cohésion, chaos, ce que Lakoff exprime par *fuziness* « flou », à savoir la marginalité dans le cadre d'une catégorie. Notons au passage que la plupart de ces notions sont exprimées, dans les langues naturelles, par des quantificateurs, au sens où l'entend la linguistique moderne.

En dépit des divergences signalées plus haut, en effet, la plupart des linguistes sont au moins d'accord pour désigner, par le terme de « quantificateurs », une catégorie de déterminants (*modifiers)* du nom parmi lesquels figurent les articles défini et indéfini, ainsi que des termes comme *tout, chaque, quelque* etc. Jackendoff (1983) parle à ce propos de «déterminants logiques » (*logical modifiers*), qu'il différencie, d'une part, des *measuring or bounding modifiers*, c'est-à-dire des quantificateurs définis, et d'autre part, des *restrictive modifiers*, de type adjectival.

Ces « déterminants logiques » (ainsi d'ailleurs que les modalités, dont nous parlerons en II. 6.2.5) ont en commun leur structuration relativement tardive dans l'histoire des langues, ainsi que dans le processus d'acquisition du langage par les enfants. Certaines ressemblances, d'une langue à l'autre, dans l'expression de la quantité par des moyens lexicaux, par les noms de nombre, par le nombre grammatical et par les quantificateurs indéfinis laissent à penser que

les modèles des structures les plus abstraites sont à chercher « à la base », c'est-à-dire dans le lexique. Dans toutes les langues que nous connaissons les quantificateurs indéfinis expriment des significations relationnelles du type *tout* vs. *partie, espèce* vs. *individu, collection* vs. *unité* etc. et leur statut grammatical se trouve influencé par cette situation.

Le système des quantificateurs partage avec d'autres systèmes grammaticaux de l'arabe la constitution des significations abstraites à partir des significations concrètes et les tendances générales en ce qui concerne la grammaticalisation. Nous verrons, à la fin de ce chapitre, la manière dont un grammairien arabe du XIII[e] siècle rend compte de l'évolution de la préposition *min* (équivalente, en partie, au fr. *de*) du locatif vers le partitif, dans une analyse qui éclaire, de manière tout à fait pertinente, la conceptualisation de l'espace en général et de *min* et ses équivalents dans d'autres langues, en particulier (voir II.5.4.2). Comme dans le cas d'autres catégories grammaticales, l'œuvre des grammairiens arabes nous intéresse aussi bien de par son matériel linguistique (en condamnant comme incorrectes certaines formes de quantificateurs qui se sont imposées ultérieurement, ils présentent implicitement des observations de nature diachronique), que de par la manière dont la catégorie de la quantification prend forme graduellement dans leur pensée. On a affaire, peut-être plus que dans les autres catégories, à des considérations qui conservent un intérêt théorique actuel, dépassant le contexte historique dans lequel elles ont été émises.

5.2.3.1. La quantification selon les lexicologues et les grammairiens arabes médiévaux

Il ne saurait être question d'aborder ici de manière exhaustive l'ensemble de l'apport de la tradition arabe à la question, même s'il s'agit d'un domaine d'un grand intérêt, et qui n'a guère attiré l'attention jusqu'à présent (voir Anghelescu 2001). Nous nous bornerons donc à en évoquer quelques aspects significatifs pour notre propos.

La prise de conscience par les lexicologues et grammairiens arabes médiévaux de la spécificité sémantique et grammaticale des quantificateurs (ou au moins de certains d'entre eux) tient sans doute, pour une part, au contact avec les traductions et les commentaires des logiciens grecs. Il ne faut cependant pas surestimer l'importance de ce facteur : le concept même de « quantificateur » n'est pas aristotélicien, et son équivalent arabe, *sur*, n'apparaît que dans le commentaire d'al-Fārābī (mort vers 950) au *De interpretatione*. D'une manière générale, il faut souligner que la démarche des grammairiens arabes a sa propre dynamique, et que la logique leur a surtout servi d'instrument pour organiser la masse considérable de données qu'ils avaient déjà rassemblée.

Dans le passage dont on vient de parler, al-Fārābī affirme que toutes les langues doivent posséder des moyens pour exprimer de ce que nous nommons « la quantité (indéfinie) », à commencer par l'article (éd. 1960, pp. 68–69). L'article arabe et « ce qui se trouve à sa place dans d'autres langues » peut exprimer « la signification globale » (*al-ma'nā al-kulliyy*), à côté d'autres significations, comme celle de « notoriété ». C'est en relation avec cette dernière que les grammairiens la désignent sous le nom de *al- al-ta'rīf*, *ta'rīf* étant le nom d'action d'un verbe signifiant « faire connaître, rendre connu » : l'article marque que l'entité en question est « connue » à la fois du locuteur et du destinataire. Toutefois, dans sa valeur « globale », il est considéré par al-Fārābī comme un quantificateur (*sūr*) au même titre que *kull* (« tout ») ou *ba'ḍ* (« quelque »).

Ces discussions, menées à l'origine dans le cadre de la logique, ont pu influencer non seulement les analyses des grammairiens, mais aussi l'évolution même de la langue, du moins dans le domaine qui nous intéresse. Il est en effet possible de se demander si certains emplois des quantificateurs *kull* et *ba'ḍ* attestées dès la période classique n'ont pas été influencés par les traductions des traité de logique.

On sait que le statut particulier des « noms » signifiant « le tout » et « la partie » a fait l'objet de discussions parmi les grammairiens, dont nous trouvons l'écho dans le *Lisān al-'arab*, célèbre dictionnaire composé au XIV[e] siècle ; ainsi à l'article *ba'ḍ* :

« On dit que al-Zağğāğī aurait utilisé *ba'ḍ* avec l'article *al-* et [lorsqu'on lui a posé la question concernant cette utilisation] il a dit : nous disons *al-ba'ḍ* et *al-kull* ('la partie' et ' le tout') dans un sens figuré (*bi-al-mağāz*) et parce qu'on tolère une utilisation généralement répandue, mais en fait, cela n'est pas possible ». Selon la doctrine grammaticale, en effet, ces noms ne peuvent apparaître qu'en *status constructus* (i.e. suivis d'un complément au génitif). Abū Ḥātim (al-Siğistānī) rapporte : 'J'ai dit à al-'Aṣma'ī que j'avais vu dans le livre d'Ibn al-Muqaffa' : *al-'ilmu kaṯīr*^{un}, *wa lakin 'aḫḏu al-ba'ḍ ḫayr*^{un} *min tarki al-kull* : La science est grande, mais en prendre une partie (la partie) vaut mieux qu'abandonner tout (le tout)'. Il a désavoué cette construction en disant que l'article *al-* ne peut pas affecter *ba'ḍ* et *kull* parce que les deux mots sont [déjà] définis sans l'introduction de l'article ».

Il ressort de cela que ces deux mots, pour certains grammairiens, sont suffisamment définis par nature, et ne peuvent donc être accompagnés de l'article, alors que pour d'autre, ils sont plutôt indéfinis, en sorte qu'ils doivent être spécifiés par un complément au génitif (*status constructus*) : c'est encore une preuve du caractère indécis du terme *mubham* « indéfini ». A côté de ce problème de terminologie, plusieurs observations attirent notre attention dans ce texte :

- **a.** al-Zağğāğī, un grammairien influencé par la logique, utilisait la construction *al-ba'ḍ* et *al-kull* ;
- **b.** cette construction était répandue à son époque ;
- **c.** toutefois, elle était simplement 'tolérée' et non pas admise par les grammairiens ;
- **d.** cette construction, qui n'est pas attestée dans le Coran était utilisée par Ibn al-Muqaffa', un Persan arabisé, dans une expression quasi-proverbiale.

A notre avis, l'article *al-* peut remplir deux fonctions auprès des quantificateurs mentionnés : d'une part, il sert à la pronominalisation comme dans le cas d'autres quantificateurs (*al-kull* « tous » ; *al-ṯalāṯatu* « tous les trois ») et d'autre part il apparaît comme une

marque pour la désigner métalinguistiquement les catégories antinomiques *al-kull* « le tout » et *al-ba'ḍ* « la partie ». La première fonction sera développée par les besoins du système et apparaît pleinement intégrée dans la langue littéraire moderne ; la seconde, préfigurée par la phrase d'Ibn al-Muqaffa', sera développée sous l'influence des textes des logiciens et des épistémologues du droit (*'uṣūliyyūna*) et sera spécifique aux textes scientifiques, y compris ceux des grammairiens.

Seules des études statistiques fondées sur des dépouillements systématiques, qui nous permettraient de cerner plus précisément l'emploi de ces formes à différentes époques et dans différents types de texte. En leur absence, nous avons effectué un sondage dans l'œuvre d'al-Tawḥīdī, (éd. 1953), sans trouver aucune trace de cet emploi « métalinguistique » d'*al-kull* et d'*al-ba'ḍ* pour désigner « le tout » et « la partie ») ; celui-ci est en revanche assez fréquent dans les textes d'al-Fārābī, d'al-Marzūqī, d'al-Bāqillānī et d'autres dont il est question ici. Au reste, l'article remplit la même fonction dans *al-kaṯīr*, « le beaucoup » et *al-qalīl* « le peu » : al-Marzūqī met d'ailleurs en relation les deux expressions antinomiques (éd. 1964, p. 97).

Un point qui attire notre attention dans les discussions des lexicologues et des grammairiens concernant les quantificateurs est l'utilisation constante du couple *ḥaqīqa* vs. *maǧāz* (« sens propre » vs. « sens figuré ») pour expliquer le fonctionnement du système. Ibn Ǧinnī introduit les quantificateurs dans le cadre des expressions qui servent au passage du mot lexical, qui exprime l'espèce, vers le particulier du discours. Il nous semble utile de nous arrêter sur un chapitre de son livre *al-Ḫaṣā'iṣ* où il traite un aspect de ce sujet, dans la mesure où les opinions exprimées par ce grammairien peuvent nous permettre de mieux comprendre le rôle des quantificateurs en général.

Le chapitre en question débute ainsi :

> *Sache que la langue est constituée en grande partie d'expressions figurées, et non pas d'expressions propres. Cela est valable pour tous les verbes, comme* qāma Zayd *'Zayd s'est levé'*, qa'ada 'Amr *'Amr s'est assis'*, 'inṭalaqa Bišr *'Bišr est parti'*, ǧā'a

al-ṣayf *'l'été est venu'*, 'inṣarafa al-šitā' *'l'hiver est parti' : ne vois-tu pas que le verbe exprime la signification de généricité et que lorsque tu dis* qāma Zayd, *la signification en est* kāna minhu al-qiyām *'l'action de se lever a été effectuée par lui', donc cette* <u>*espèce*</u> *d'action*. *(souligné par nous). On sait bien qu'il n'a pas effectué touts les actes* [compris dans] *'se lever'(...). Si l'on comprend les choses de cette manière, on peut se rendre compte que* qāma Zayd *est une expression figurée et non pas une expression au sens propre* (ḥaqīqa). *Le tout* (al-kull) *a été mis à la place de la partie* – al-ba'ḍ, *parce que la signification permet cette extension et parce qu'on compare le peu (al-qalīl) avec le beaucoup* (al-kaṯīr) (pp. 447–448).

Afin de prouver que la signification du verbe est générique, Ibn Ǧinnī montre qu'elle se retrouve dans tous les noms d'action (*maṣdar*) du verbe en question, quelles que soient leurs quantification ou qualification : pour *qāma*, donc, on a *qawma(t)* « se lever une seule fois », *qawmat(ayni)* « se lever deux fois », *mi'at qawmat* « se lever cent fois » ; *qiyām*(an) *ḥasan*(an) 'se lever d'une belle manière' *qiyām*(an) *qabīḥ*(an)) « se lever d'une mauvaise manière ». La preuve en est aussi l'utilisation de *kull* aupres de l'objet interne (qui est un *maṣdar* 'nom d'action') pour exprimer la signification globale dans *'aḥbabtuki al-ḥubba kullahu* « je t'ai aimé [de] tout l'amour [possible] ».

L'expression *ḍarabtu 'Amr*un « J'ai frappé Amr » est elle aussi métonymique, non seulement parce que le verbe 'générique' *ḍaraba* 'frapper' est utilisé pour une action singulière, mais aussi parce que on ne peut pas frapper toutes les parties du corps de Amr à la fois (dans ce cas, l'ajout, en apposition, d'une partie du corps de Amr peut s'expliquer par cette utilisation métonymique de Amr tout entier pour la partie frappée : *ḍarabtu 'Amr*un *ra'sahu* « j'ai battu Amr – sa tête »). Ibn Ǧinnī introduit ici une idée qui nous semble importante : il s'agit du rôle des expressions qui servent à la 'corroboration' (*tawkīd*) dont font partie les quantificateurs du type *kull* et aussi les noms d'identité du type *nafs* « même, lui-même », lorsqu'il s'agit de donner un sens plus précis à certaines expressions. Par exemple, lorsqu'on dit *qaṭa'a al-'amīru al-liṣṣa* « le prince a tranché (la main) du voleur », on peut supposer que le prince n'a pas accompli l'action lui-même, mais qu'il

en a donné l'ordre ; en revanche, lorsqu'on ajoute *nafsuhu* cette incertitude disparaît : *qata'a al-'amīru* ***nafsuhu*** *al-liṣṣa* « le prince **lui même** a tranché (la main) du voleur ». Dans la phrase *ǧā'a al-ǧayšu* ***'aǧma'u*** le quantificateur *'aǧma'u* sert à préciser que 'l'armée est venue **dans sa totalité'**, sans quantificateur, on pouvait également comprendre qu'il s'agissait seulement d'une partie de l'armée. La fonction des déterminants de ce type est très importante et elle n'est pas redondante (*la□w*) comme cela peut apparaître à la première vue. Lorsqu'on dit *'amamtu bi-ḍarbi* ***ǧamī'i al-qawmi*** « je me suis mis à battre **tous les hommes** [du groupe] » on exprime la même idée de base, la même information (*fā'ida*) que dans *ḍarabtu al-qawma* « j'ai battu les hommes [du groupe] », mais l'élément ajouté dans le premier énoncé lèvent l'ambiguïté de l'expression. On remarque dans cet exemple le mot *'amma*, dont la signification lexicale est « couvrir tout », qu'on peut considérer comme un auxiliaire aspectuel lié à l'idée de quantification dans le domaine du verbe (pour cette modalité d'analyse de l'aspect voir, par exemple, Carlson 1977 et, dans ce volume, II 7.1.).

Après le X[e] siècle, les grammairiens et les lexicologues développent, à propos de thèmes relevant, à un degré ou un autre, de la quantification, des analyses de plus en plus sophistiquées (voir Anghelescu 2000). Nous présentons plus loin quelques-unes de leurs idées qui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de tel ou tel aspect du problème de la quantification indéfinie (voir, par exemple, à 5.4.2, l'explication proposée par al-'Astarābāḏī pour l'évolution de la préposition *min* vers l'expression de la quantité indéfinie). La perspective du lexicologue et du grammairien se rencontrent dans une épître d'al-Marzūqī qui traite de la catégorie de la quantification, définie et indéfinie, dans son ensemble (voir Anghelescu 1981 ; 2000). Le collectif, le pluriel, le numéral sont discutés à côté des problèmes concernant l'expression de l'espèce et de l'individu, du général et du particulier etc. C'est en raison de ce type de démarche, qui rejoint celui que nous proposons ici, que certaines de ses remarques seront présentées dans ce qui suit.

5.2.3.1.1. L'expression du tout vs. partie

En parlant des quantificateurs indéfinis en arabe, c'est surtout sur le sous-système des éléments qui servent à l'expression de la relation « tout » vs. « partie » que nous allons nous attarder. Ce sous-système s'organise autour du couple *kull* vs. *ba'ḍ*, le premier étant un quantificateur universel et l'autre un partitif.

UNIVERSAUX	PARTITIFS
kull « tous, tout, toute »	*ba'ḍ* « partie, quelque, certain »
kilā « tous les deux, chacun des deux »,	*biḍ', biḍ'a(t)* « quelques, un petit nombre »
kiltā « toutes les deux, chacune des deux »	
ǧamī' « tous, tout »	*šay'* « un peu »
ǧamī'[an] « ensemble »	*kaṯīr* « beaucoup »
'aǧma'u, 'aǧma'ūna « tous, tout »	*qalīl* « peu »
(bi)'akmal(hi) « tout, complet »	*'akṯar* « la plupart »
kāffa(t) ; 'āmma(t) « tous, ensemble »	*'aġlab* « la plupart »
bi'asri(hi) « tout, entièrement »	
	mu'ẓam « la plupart »
sā'ir « tout, tout le reste »	*'aqall* « la moindre partie »
	'aḥad « un (des) »

Nous avons mentionné ici seulement les éléments qui nous semblent grammaticalisés ou en voie de grammaticalisation. Il y a d'autres éléments qui expriment un groupement ou un ensemble qui, utilisés avec *min*, peuvent avoir le comportement des partitifs, par ex. ***fi'at**un* *min al-nāsi* « un **groupe** d'hommes ». Parmi ceux que nous avons mentionnés, certains sont usuels dans la langue moderne, mais n'apparaissent pas dans le Coran. Il s'agit, par exemple, de *sā'ir*, *mu'ẓam* ou *'aġlab*. Les autres voient leur statut de « mots grammaticaux » se préciser au fur et à mesure de l'évolution de la langue. Les discussions des lexicologues et des grammairiens concernant le comportement de certains de ces mots trahissent des hésitations quant à leur usage, signe que le système était en voie d'organisation (voir II.5.1 pour les discussions concernant l'article auprès de *kull* et *ba'ḍ*).

5.2.3.1.2. La grammaticalisation dans le système des quantificateurs universels et partitifs

Du point de vue morphologique, les quantificateurs que nous avons mentionnés sont tous, à l'origine, des noms : certains ont la forme de noms substantifs (parmi eux, on remarque *kilā*, *kiltā* qui ont une désinence de duel *-ā*) ; les autres sont construits selon un schème qui sert plutôt aux adjectifs, par exemple *ğamī'* qui fournit aussi une forme *'af'alu* (*'ağma'u*) etc. Le problème qui se pose, c'est la manière dont ces mots comportant l'idée d'« ensemble », de « groupe » ou de « partie » arrivent à exprimer ces notions relativement à un autre nominal et les modifications que ce statut de morphème grammaticaux entraîne dans leur comportement.

La grammaticalisation d'un nom entraîne en général la réduction de ses possibilités combinatoires, mais elle peut aussi avoir l'effet inverse. Du point de vue de la syntaxe, les quantificateurs mentionnés présentent les situations suivantes :

a. *Status constructus*

Les grammairiens arabes nous enseignent que la position normale des quantificateurs prototypiques est de se trouver en *status constructus* (annexion), dans la mesure où l'on ne peut concevoir de totalité ou de partie de relativement à quelque chose.

Ex. : ***kullu** al-riğāli* « **tous** les hommes »

***ba'ḍu** al-riğāli* « **une partie** des hommes »

Les quantificateurs pour le duel *kilā* et *kiltā* ne peuvent paraître qu'en état d'annexion :

***kilā** al-ragulayni* « **les deux** hommes »

kilāhumā « les deux »

C'est le cas aussi pour *biḍ', biḍ'a(t), 'akṯar, 'ağlab, mu'ẓam, 'aqall, sā'ir*, dans leur utilisations en tant que quantificateurs (ils sont tous suivis de noms de masse, pluriels ou collectifs, ou de pronoms au pluriel). *'Aḥad* en tant que quantificateur apparaît lui aussi en état d'annexion :

***'aḥadu** al-riğāli* « **un** des hommes, un homme »

b. *La construction avec* ***min***

La construction alternative pour certains des quantificateurs (pour certains autres, la seule) est celle avec *min*, toujours parce qu'on pense la totalité ou une partie *de* quelque chose (nous allons revenir sur le rôle que *min* arrive à jouer dans le système de la quantification tout entier).

Ex. : ***kull**^{un} min al-riǧāli* « **chacun** des hommes »
***ba'ḍ**^{un} min al-riǧāli* « **une partie** des hommes »

Certains des noms mentionnés sont nécessairement suivis de *min* lorsqu'ils sont employés comme quantificateurs (nous avons mentionné ce point à propos de *šay'* et des adjectifs quantitatifs *kaṯīr* et *qalīl*).

c. *En apposition*

Les quantificateurs *kull, ǧamī', 'aǧma', ba'ḍ* peuvent apparaître après le nom en apposition, suivis d'un pronom anaphorique :

al-riǧālu ***kulluhum*** « les hommes **tous** »
al-riǧālu ***ǧamī'uhum*** « les hommes **tous** »
al-riǧālu ***ba'ḍuhum*** « les hommes – **en partie** »

d. *A l'accusatif*

Certains quantificateurs (*ǧamī'^{an}, kāffat^{an}, 'āmmat^{an}*) peuvent apparaître à accusatif, après le nom qu'ils quantifient, quel que soit son cas :

al-riǧālu ***ǧamī'**^{an}* « les hommes **ensemble** »

e. *Précédés de la préposition* ***bi-*** *et suivis d'un pronom anaphorique*

Certains quantificateurs apparaissent après le nom déterminé, précédés par la préposition *bi-* et suivis d'un pronom anaphorique ; c'est le cas de *bi-'asri(hi)* ou *bi-'akmali(hi)* « dans son entier » :

al-ša'abu al-'arabiyyu ***bi-'asrihi*** « le peuple arabe **dans sa totalité** »

f. *Avec l'article* ***al-***

Les quantificateurs universaux *kull* et *ǧamī'* et le partitif *ba'ḍ* peuvent apparaître (surtout à l'époque moderne) avec l'article *al-* qui

n'a pas, dans ces conditions, sa fonction habituelle auprès des noms : dans la plupart des cas, il sert à la pronominalisation (le pronom étant soit anaphorique, soit cataphorique). Dans l'exemple ci-dessus, il renvoie à ce qui suit :

ǧā'a ***al-kullu*** *min al-riǧāli wa al-nisā'i*

« **(les) tous** sont venus des hommes et des femmes »

La fonction de l'article peut être comparée, dans ce cas, à celle qu'il remplit auprès des numéraux (*al-ṯalāṯatu* « les trois »).

g. *Avec le tanwīn*

Les quantificateurs *kull* et *ba'ḍ* peuvent apparaître avec le *tanwīn*, l'article indéfini qui exprime le ponctuel, le distributif dans le cas de *kull* :

kull^{un} *wa ḥaẓẓahu fī hāḏihi al-dunyā*

« **chacun** avec sa chance dans ce monde » (i.e. tout ici-bas est une question de chance)

Ces exemples mettent en évidence un aspect bien connu de la grammaticalisation, qui se traduit par la réduction des possibilités combinatoires : c'est en quelque sorte un « appauvrissement », pour un nom, que de ne pouvoir apparaître qu'à l'état d'annexion (voir a.) ou, en plus, comme déterminant à l'accusatif (d.), ou bien précédé par la préposition bi- et suivi par un pronom anaphorique (e.).

En ce qui concerne les quantificateurs prototypiques *kull* et *ba'ḍ*, leur différence par rapport à la classe nominale d'où ils proviennent se manifeste apparemment par un plus grand nombre de possibilités combinatoires. Nous pensons surtout à leur apparition dans l'apposition appelée par la grammaire traditionnelle « substitution » (*badal*). On substitue : a) « le tout au tout » (*badalu al-kulli min al-kulli*) ou b) « le tout à la partie » (*badalu al- ba'ḍi min al-kulli*) :

a) *al-riǧālu* ***kullu-hum***
les hommes (dans) **leur totalité**
al-raġīfu ***kullu-hu***
la miche de pain (dans) **sa totalité**

b) *al-riǧālu* ***ba'ḍu-hum***
les hommes, **une partie d'entre eux**
al-riǧālu ***'akṯaru-hum***
les hommes, **la plupart d'entre eux**
al-raǧīfu ***ṯulṯu-hu***
la miche de pain, **un tiers d'elle**

Dans les exemples cités sous (a) on peut supposer qu'il s'agit d'un procédé emphatique, dans (b) la construction nous apparaît au premier abord soit illogique, soit tenant d'une rectification (j'ai mangé le pain, [ou plutôt] seulement une partie). Mais les remarques d'Ibn Ǧinnī concernant les constructions de ce type, que nous avons citées en II.5.1.1 nous amènent à voir ici une expression du fonctionnement normal du langage : celui-ci, rappelons-nous, est tout entier constitué des expressions figurées (*maǧāz*, métonymie ou synecdoque, dans ce cas) et à partir de ces observations, Ibn Ǧinnī discute le rôle des expressions qui sont censés servir à la « corroboration » (*tawkīd*), ce qui veut dire non seulement *kull, ǧamī'* et d'autres de ce type, mais aussi les noms d'identité du type *nafs* (lui aussi grammaticalisé en tant que déterminant d'identité du type « lui-même »). Les exemples qu'il offre, ainsi que les commentaires qui les accompagnent, sont à même de prouver que les mots du type *kull* et *nafs* ne sont pas redondants, mais qu'ils servent à préciser la référence.

L'interprétation que Ibn Ǧinnī donne aux mots en question nous mène vers deux conclusions, qui ne concernent d'ailleurs pas seulement l'arabe.

a) Les quantificateurs sont des expressions extraites de la signification virtuelle du mot ; ils saisissent la notion dans toute son extension (*kull* et les autres de ce type) ou ils en isolent des portions plus ou moins importantes (*ba'ḍ* et les autres partitifs) ;
b) Les quantificateurs (ceux qu'on a mentionné déjà, mais aussi les articles en tant que quantificateurs) ont un rôle essentiel dans le mécanisme du passage de la signification virtuelle à la signification actuelle du mot.

Nous avons souligné dès le début de notre exposé, à propos des quantificateurs indéfinis, que la caractéristique principale du sous-système est le fonctionnement en couple de ses éléments. On pourra même dire qu'ils sont prototypiques pour ce qu'on appelle « les significations relationnelles », celles qui vont par paires, chaque membre évoquant l'autre. Nous venons d'indiquer, à partir du commentaire d'Ibn Ğinnī, comment on peut concevoir le mécanisme du fonctionnement du langage en fonction de ces significations relationnelles. Il nous reste à voir s'il y a d'autres formes par lesquelles se manifeste ce type de significations dans la grammaticalisation des éléments exprimant la quantité indéfinie. A notre avis, cela se manifeste surtout par :

a) la présence, dans le cadre des quantificateurs, des mots construits sur le schème *'af'alu*, caractéristique pour les significations relationnelles : en ce qui concerne *'akṯaru* « la plupart », *'aġlabu* « la plupart » (dérivé d'une racine qui signifie « l'emporter sur ») l'utilisation de ce schème semble aller de soi ; quant à *'ağma'u* « tout » et *'akmalu* « tout entier », ils ne peuvent être conçus que si l'on prend en considération la valeur du schème *'af'alu* que nous avons traité dans le chapitre concernant la deixis (II.4.2.2.3). Qui plus est, cette utilisation du schème *'af'alu* dans les quantificateurs en question présente un des meilleurs arguments à l'appui de notre thèse concernant la spécialisation de ce schème pour l'expression des significations relationnelles ;
b) les quantificateurs universaux et partitifs s'influencent réciproquement du point de vue de leur statut grammatical ; il nous paraît évident par exemple que *ba'ḍ* apparaît dans certaines structures grâce à sa relation antinomique avec *kull* (dans leur emploi avec l'article, par exemple : voir les discussions entre les grammairiens qui désapprouvent l'utilisation de l'article défini avec de *kull* et de *ba'ḍ*, cf. II.5.1.1).

D'autre part, les quantificateurs de la même catégorie s'influencent entre eux : *'ağma'* a influencé, probablement, l'apparition de *'akmal*, *bi-'asrihi* a influencé *bi-'akmalihi*, *ğamī'^an* a influencé l'apparition de *'āmmat^an* et de *kāffat^an*. On dit, d'ailleurs, que le déterminant en accusatif *ğamī'^an* a influencé l'apparition de toute une série de déterminants à valeur adverbiale, parmi lesquels on remarque des adjectifs quantitatifs : *katīr^an* « beaucoup, souvent », *qalīl^an* « peu, rarement ». La prédisposition à l'adverbialisation des adjectifs quantitatifs est connue dans d'autres langues aussi. En général, les adjectifs quantitatifs ont un traitement à part dans les langues que nous connaissons, et l'arabe ne fait pas exception à la règle. L'adjectif quantitatif *katīr* « beaucoup » apparaît comme bien installé dans la catégorie des quantificateurs par sa construction avec *min* (voir aussi en français « beaucoup *de* ») et l'adjectif *qalīl*, son antonyme, suit son modèle, quoique *qalīl min* « peu de » apparaît beaucoup moins fréquemment dans les textes.

Enfin, il faut mentionner le trait d'union entre certains quantitatifs indéfinis, représenté par *min* : devenu lui-même partitif dans certaines constructions, il arrive à jouer un rôle dans l'expression de la quantité *définie* et *indéfinie* qu'il faut souligner tout spécialement (voir II.5.3.3).

5.2.3.1.3. Les articles dans le système de la quantification

En abordant la question de l'article dans le cadre de la deixis (II.4.2.2.2), nous avons souligné qu'il est possible de parler d'article, dans une langue donnée, lorsqu'un élément, toujours déictique à l'origine, commence également à jouer un rôle dans l'expression du rapport individu-espèce, c'est-à-dire dans la catégorie de la quantité indéfinie.

L'ambiguïté de l'état indéfini rendu en arabe par le suffixe *-n* (ou zéro, car certains noms n'acceptent pas le *tanwīn*) a été remarquée dès les premières grammaires parues en langue arabe. Le *Kitāb* de Sībawayhi (p. 55) illustre ce type d'ambiguïté dans des énoncés tels que :

'atānī raǧul^{un} « un homme est venu chez moi »
mā 'atānī raǧul^{un} « un homme n'est pas venu chez moi »

Dans les deux phrases, la forme indéfinie du mot *raǧul* peut être interprétée comme se rapportant soit à l'espèce, soit à l'individu, si bien qu'elles peuvent présentent une certaine ambiguïté : on peut entendre « il est venu un homme et un seul » ou « il est venu un homme, pas une femme ». Il s'agit donc de présupposés liées à l'idée de quantification, présupposés qui peuvent être étendus à des énoncés comportant des noms « continus » (pluriels ou noms de masse) : ceux-ci peuvent se rapporter à la totalité lorsqu'ils sont accompagnés de l'article défini et à la partie lorsqu'il ne le sont pas.

'atānī riǧāl^{un} « des hommes sont venus chez moi (présupposé : une partie) »
'atānī al-riǧālu « les hommes sont venus chez moi (présupposé : tous) »

Les grammairiens arabes tardifs (surtout al-'Astarābā<u>d</u>ī : voir Anghelescu 2000) ont insisté sur les ressemblances et sur les différences entre l'article *al-* et le quantificateur *kull* en ce qui concerne la possibilité d'exprimer « la globalité » (c'est nous qui avons proposé cette traduction pour *al-'istiġrāq*, terme traduit par « généralité » par G. Troupeau). La fonction de l'article *al-* est aussi d'exprimer la globalité, c'est-à-dire l'espèce dans son intégralité. C'est une fonction qui lui est propre et la preuve en est que cette valeur se présente immédiatement à l'esprit. En revanche, la possibilité que la forme indéfinie, c'est-à-dire sans article, exprime la globalité est due au contexte, par exemple dans un énoncé négatif, prohibitif ou interrogatif.

Etant donné le fait que la référence de *raǧul* dans la proposition *mā ǧā'anī raǧul* « il n'est venu à moi [aucun] homme » reste ambiguë, al-'Astarābā<u>d</u>ī voit dans l'introduction de *min* un moyen de lever l'ambiguïté : *mā ǧā'anī min raǧul* « il n'est pas venu à moi d'homme (= aucun homme) ». Ce *min* que les grammairiens considèrent comme explétif est envisagé par cet auteur comme un

instrument propre à introduire la référence générique dans les contextes mentionnés (voir II.5.4).

En fonction du nom auquel il se rapporte, *kull* peut indiquer un universel global ou distributif, comme *tout* en français, par exemple. Dans la deuxième situation, il a des affinités avec le *tanwīn* : par exemple *kullu al-bayt* « la maison toute entière », *kullu bayt*ⁿ « chaque maison, toute maison ». En se qui concerne l'utilisation de *kull* en tant qu'expression de la globalité, certains lexicologues arabes mentionnent que le nom singulier accompagné par *kull* ou *'ağma'* doit être « divisible en parties » et que cette division doit être soit concrète, soit mentalement concevable. Le mot *al-ṭa'ām* « la nourriture », par exemple, se réfère à l'ensemble des espèces de nourriture et c'est dans ce sens qu'il est utilisé avec *kull* dans le Coran. La valeur de superlatif introduite par *kull* (et par l'article *al-* aussi dans les mêmes contextes) peut être rattachée à la capacité de concevoir la notion dans son intégralité :

*hum al-qawm **kull** al-qawm*
ils sont les hommes, **tous** les hommes
Ils sont les hommes et quels hommes !

Sans article, l'espèce et l'individu sont indéfinis. A cet égard, nous avons relevé plus haut que certains ont pu parler d'un « déficit » de l'arabe littéraire en matière de moyens d'expression de l'individu, déficit que les dialectes se sont employés à combler par la grammaticalisation de morphèmes choisis parmi les partitifs (*šē-*, de *šay'*, *ḥad-*, du *'aḥad*). Notons que l'arabe classique avait recours au partitif *ba'ḍ* pour exprimer un individu non déterminé (*ba'ḍ al-mulūk* « un certain roi »). Le dictionnaire *Lisān al-'arab* nous apprend que *ba'ḍ* suivi de pluriel peut signifier aussi bien « un » que « deux » ou « plusieurs ».

L'utilisation de *ba'ḍ* pour exprimer un individu non-défini est tombée en désuétude. Dans l'arabe moderne, on utilise *'aḥad* avec des substantifs dénotant normalement des humains, encore qu'on puisse le trouver, dans des usages contemporains, avec des non-humains ; cette construction, comme le remarque Pellat (1950–1951) supplée à un véritable article indéfini, que l'arabe ne possède pas :

ǧalasa ***'aḥadunā*** *'alā* ***'aḥadi*** *al-karāsī*
l'un de nous s'est assis sur **une des chaises**

5.2.3.1.4. Les pronoms indéfinis dans le système de la quantification

Les pronoms *man*, *'ayy*, *mā*, (resp. « celui qui », « lequel ? », « ce qui ») indéfinis par excellence, parviennent eux aussi à jouer un rôle dans le système de la quantification, tout d'abord par leur capacité à exprimer la généricité dans certains contextes, voire la globalité (par exemple, *'ayy*^{an} *kāna*, litt. « quel qu'il soit », i.e. « n'importe lequel »). Lorsque *'ayy* est utilisé en tant que partitif pour une opération de sélection, il apparaît dans des constructions semblables à celles qui mettent en jeu un numéral ordinal ou un superlatif :

'ayyu *raǧul*^{in} **quel** homme ?	***'ayyu*** *al-riǧāli* **lequel** d'entre les hommes ?
(génitif sg. sans article)	(génitif plur. avec article)
'awwalu *raǧul*^{in} **le premier** homme	***'awwalu*** *al-riǧāli* **le premier** des hommes
'afḍalu *raǧul*^{in} **le meilleur** homme	***'afḍalu*** *al-riǧāli* **le meilleur** des hommes

Nous nous arrêterons plus particulièrement ici sur le rôle joué par *mā* dans le système de la quantification. En tant qu'indéfini, il peut être postposé à un nom pour exprimer le vague, l'approximation, par exemple *fī yawm*^{in} ***mā*** « un **certain** jour ».

Lorsqu'il accompagne des interrogatifs du type *'ayna* « où » et *kayfa* « comment » ou le quantificateur universel *kull*, *mā* contribue à la formation des quantificateurs universaux rendus en anglais par *ever (whenever)* et en français par *n'importe* (« n'importe où », « n'importe comment », traduisant les expressions arabes mentionnées). ***Kullamā*** correspond en français à « toutes les fois que » « à mesure que… ». En principe la structure et la signification de *kullamā* devraient être

parallèles à la structure de *kullu man* (litt. « chaque qui »), qui correspond à « quiconque », mais dans la mesure où *mā*, attaché aux interrogatifs, se comporte comme un généralisant qui couvre tous les espaces, tous les temps, toutes les situations, on peut supposer que *kullamā* a été introduit dans le paradigme des quantificateurs universaux et est utilisé comme un quantificateur universel distributif se rapportant au temps (« toutes les fois que ») ou indiquant la progression (« à mesure que », « autant que »). Il occupe, en partie, la place de *matā mā* (*matu* signifie « quand ») qui est beaucoup moins utilisé en tant que quantificateur indéfini. On remarque aussi un mot composé *mahmā* (« quoi que.. ») où *mā* apparait comme répété (entre les deux se trouve *h*, qui n'a qu'un rôle de séparation). En réalité, il s'agit de deux *mā*, ayant des fonctions différentes : le premier est l'interrogatif « quoi », parallèle à *'ayna* « quand » ou à *kayfa* « comment » et le deuxième est le quantificateur généralisant qui apparaît aussi dans *'aynamā*, équivalant à *ever* de *whenever*. En tant qu'indicateurs indéfinis, tous les éléments mentionnés peuvent introduire une proposition conditionnelle.

Dans un article consacré à ce type de quantificateurs indéfinis, Coyaud et Ayt Hamon (1971) parlent des indéfinis du paradigme *quiconque* en diverses langues et remarquent que ceux-ci se constituent à partir des interrogatifs par : (1) l'ajout d'un mot qui signifie en français « aussi » ; (2) l'ajout d'un mot qui signifie en français « même si » ; (3) la réduplication ; (4) l'ajout d'un mot qui signifie « vouloir » ; (5) l'ajout d'un mot qui signifie « ou » ; (6) l'ajout du verbe « être » au subjonctif.

La liste des procédés n'est pas complète (*ever* de l'anglais, par exemple, n'est pas mentionné) et il faut noter également qu'une langue peut faire usage de plusieurs procédés : le roumain, par exemple, a care*va* « un certain » (pour 4) *ori*care « n'importe qui » (pour 5), *fie*care « chaque, chacun » (pour 6).

Pour que la liste puisse comprendre aussi l'arabe, il fallait ajouter un indicateur indéfini du type *mā* auquel on ne peut trouver facilement d'équivalent parce qu'il s'agit tout à la fois d'un interrogatif, d'un relatif et d'un indéfini présentant des significations que « quoi », « que » et d'autres pronoms du français ne peuvent pas

exprimer. Au lieu de cela, les auteurs de l'article mentionné ont préféré de classer l'arabe dans la catégorie des langues qui connaissent le procédé de la « réduplication sémantique ». Cette affirmation paraît discutable : s'il s'agit de redoubler la signification d'indéfini, dans le cas de *kayfamā*, par exemple, on peut dire que toutes les langues trouvent un indicateur indéfini pour généraliser en toutes circonstances (« over situations »). S'il s'agit d'une réduplication formelle, *mahmā* n'est pas un bon exemple, car on a affaire à deux *mā*, ayant des fonctions différentes, comme nous l'avons déjà montré.

Certains grammairiens arabes médiévaux ont ajouté aux quantificateurs qui avaient *mā* dans leur composition *kam* « combien » utilisé, comme son équivalent français, en tant qu'interrogatif et exclamatif. Selon les grammairiens de Kūfa, le mot est composé de *ka-mā* (lit. « comme quoi »), abrégé ensuite en *kam*, tandis que les grammairiens de Basra y voient un mot non composé, institué pour lui même (voir Fleisch, 1979 p. 473). Le mot nous intéresse ici surtout à cause de son comportement syntaxique, qui rejoint celui des autres quantificateurs que nous avons mentionnés : il peut être suivi soit d'un singulier (indiquant l'espèce) à l'accusatif ou au génitif, soit d'un pluriel précédé de *min* :

kam *raǧul*^{an}*/ra'ayta ?* ***kam*** *raǧul*^{in}*/ra'ayta ?* ***kam*** *min al-riǧāli/ra'ayta ?*
combien d'hommes as-tu vu ?

Il faut signaler aussi les discussions entre les grammairiens concernant la question de savoir si *kam* peut exprimer la petite quantité ou la grande, discussions qui ont porté également sur un autre mot lié à la catégorie de la quantité indéfinie, à savoir *rubba*, (« maint »), fréquemment utilisé comme exclamatif :

rubba *'ālim*^{in}*laqītuhu*
j'ai rencontré **maint** savant
Combien de savants j'ai rencontrés !

Quoique ces discussions puissent, à certains égards, apparaître bien académiques, ce qui nous conduit à en faire état est que certains

grammairiens ont fait appel aux considérations d'ordre pragmatique pour justifier leur opinions concernant la grande quantité exprimée par *rubba* : il est utilisé pour l'admiration ou la vantardise, et, en général, on admire une grande quantité plutôt qu'une petite quantité (ou qualité).

A notre avis, on peut interpréter *rubba* comme un partitif, qui peut être lié également à la modalité du possible (voir II, 6.2.5.).

5.2.4. Eléments communs dans l'expression de la quantité définie et indéfinie

Jusqu'à présent, notre analyse de la quantification a porté sur des sous-systèmes plus ou moins organisés du point de vue grammatical. L'organisation de chaque système grammatical suppose un travail d'abstraction à partir d'un niveau de base, qui est celui du lexique. Dans ce qui suit, nous nous proposons de montrer que l'arabe présente des convergences dans l'organisation de sous-systèmes distincts, à savoir des sous-systèmes des numéraux, du nombre grammatical et des quantificateurs indéfinis, convergences qui ont leur source dans le lexique.

D'autre part, nous pensons qu'il est nécessaire signaler le rôle que *min* parvient à jouer dans l'ensemble de la catégorie de la quantification. Le passage de *min* et de ses équivalents dans d'autres langues (en français *de*) d'un sens locatif à un sens partitif vient enrichir le nombre des éléments abstraits qui trouvent leur origine dans la conceptualisation de l'espace.

5.2.4.1. Systématisation semblable aux différents niveaux

En parlant du duel en arabe, nous avons évoqué l'idée exprimée par Charles Fontinoy (1969) conformément à laquelle la succession *duel (collectif) – singulier – pluriel* peut être envisagée non seulement

en ontogenèse, mais aussi en phylogenèse. Nous avons également souligné que l'idée selon laquelle le pluriel interne trouverait son origine dans le collectif est largement répandue parmi les sémitisants. Nous avons enfin noté qu'al-Marzūqī discute les relations entre les divers éléments qui servent à l'expression de la quantité définie et indéfinie dans des termes pertinents pour la perspective que nous avons adoptée dans ce chapitre. L'auteur arabe parle des ressemblances entre les pluriels internes et les noms collectifs en disant qu'ils expriment tous la pluralité (i.e. la quantité égale ou supérieure à trois). Dans les noms collectifs, on trouve des segmentations du nombrable qui rappellent celles des pluriels internes opposant petit nombre et grand nombre. Par exemple, pour le petit nombre, c'est-à-dire de trois à dix, on a des collectifs comme *nafar* « petit groupe d'hommes », *rahṭ* « petit groupe d'hommes », *ḏawd* « quelques chameaux ». Il y a ensuite des collectifs se rapportant aux troupeaux de chameaux allant de vingt à une centaine (ou même plus pour le dernier cité) : *ṣarma, hağma*, *'arğ* (le nombre est approximatif, comme l'indiquent les commentaires de l'éditeur de l'ouvrage d'al-Marzūqī). Il y a aussi des collectifs comme *qawm* « groupe d'hommes » et *nisā'* « groupe de femmes » dont al-Marzūqī dit qu'ils se rapportent à un grand nombre (p. 92).

On remarquera que ces termes renvoient principalement à des groupements *humains* (l'homme est au centre de ce qui est dénombrable) et d'animaux utiles à l'homme, dans le cas le chameau. En ce qui concerne le duel, il nous semble probable que le modèle de constitution a été le couple naturel représenté par les parties doubles de corps ; ce sont, d'ailleurs, les duels marqués qui résistent à la disparition de la catégorie dans les dialectes. Nous retrouvons une fois de plus l'idée de Lakoff selon laquelle l'homme et le corps humain sont au centre de la catégorisation.

Dans les systèmes d'expression de la quantité, on peut noter une tendance à délimiter quatre segments, qui se manifestent dans l'utilisation de morphèmes particuliers ou d'un type particulier d'accord.

	Unité	Dualité	Pt nombre	Gd nombre
Nombre lexical	∅		coll. de paucité	coll. de gd nb.
Nombre grammatical	∅ singulatif	*-āni*	schèmes particuliers	plur. interne plur. externe plur. de plur.
Numéral	racine *h}d* (surtout *wāh}id*)	*-āni* (*iṯnāni*)	accord particulier de 3 à 10	autres [types d'accord]
Quantificateurs indéfinis	racine *h}d* (surtout *'ah}ad*)	*kilā/kiltā*	*bid}'/bid}'a* [avec accord particulier]	*kaṯīr min* et autres

5.2.4.2. Min (« de ») dans le système de la quantification

On a noté plus haut que la préposition *min*, dont la signification initiale est l'origine, le point de départ, en est arrivé à jouer un rôle important dans le système de la quantification. Cette évolution n'est nullement isolée, et se retrouve dans de nombreuses langues. La similitude de certaines constructions syntaxiques à valeur partitive contenant une préposition ayant le sens de l'anglais *from* a été remarquée dans un ouvrage de syntaxe historique qui parle, dans ce cas et dans d'autres semblables, de constructions syntaxiques universellement accessibles (« universally available syntactic constructions ») à savoir « the use of a case or adposition meaning *from* for the periphrastic expression of the generative and partitive ». Les prépositions *of* de l'anglais, *von* de l'allemand et *de* des langues romanes constituent des exemples pour cette évolution du locatif vers le partitif.

En arabe, et dans d'autres langues également, cette évolution semble s'être produite à date assez ancienne. Dès le VIII[e] siècle, les grammairiens relèvent dans le Coran et la poésie ancienne des emplois de *min* à valeur partitive. Sībawayihi mentionne dans son *Kitāb* des énoncés où *min* apparaît dans une position qui ne correspond pas à sa fonction initiale de préposition (p.129-130). On peut remarquer dans tous les exemples qu'il donne qu'on a affaire à des énoncés non-assertifs, du type de ceux ou apparaît *any* en anglais:

*hal **min** ṭa'ām[in] ?*
est-ce que **de la** nourriture ?
est-ce qu'il y a de la nourriture ?

Sībawayhi considère qu'on peut compléter cette proposition par *fī zamān^{in} wa-makān^{in}* « dans un temps et un lieu [quelconques] », ce que ne fait qu'accroître la référence indéfinie. Parmi les autres exemples discutés, se trouve la réponse négative à cette assertion

mā ***min*** *ṭa'ām^{in}*
négation **de la** nourriture
il n'y a pas **de** nourriture

Plus tard, au moment des synthèses, au XIVe siècle, Ibn Hišām signale cette valeur parmi les premières dans son *Muġnī al-labīb* : il ne relève pas moins de quinze valeurs possibles pour cette préposition, la plus importante étant celle de « point de départ » ou de « commencement » : il note à ce propos que certains grammairiens ont affirmé que toutes les autres valeurs en découlent. Cette valeur est elle-même subdivisée en « commencement dans l'espace » et « commencement dans le temps » ; il faut remarquer, à ce propos, que ce passage de l'expression du « point de départ » dans l'espace vers le « point de départ » dans le temps est un moyen habituel de constitution des significations abstraites liées au temps, en général, et particulièrement pour les équivalents de *min* (voir en roumain *de două săptămâni* « depuis deux semaines »). Immédiatement après cette première valeur, Ibn Hišām mentionne la valeur de partitif. Le test pour cette valeur est constitué par la possibilité de remplacer *min* par le partitif *ba'ḍ* :

minhum *man kallama Allāha* =
ba'ḍuhum *kallama Allāha*
Certains d'entre eux ont parlé à Dieu

Une autre valeur mentionnée est celle « d'expression de l'espèce » ; dans ce cas, *min* a été considéré par certains grammairiens comme explétif :

mā ǧā'anī ***min*** *raǧul^{in}*
il n'est pas venu à moi **d**'homme
aucun homme n'est venu à moi

wa mā tasquṭu **min** *waraqat[in] 'illā ya'lamuhā*
ne tombe **de** feuille sans qu'il le sache
aucune feuille ne tombe sans qu'il le sache

mā ğā'anī **min** *'aḥad[in]*
il n'est pas venu à moi **de personne**
aucune personne n'est venue à moi

Dans les derniers exemples cités, *min* ne se manifeste pas en tant que partitif typique et on ne peut pas le remplacer par *ba'ḍ*. Cela apparaît à l'évidence dans le dernier exemple : *'aḥad* signifiant « un », ne peut accepter de partitif. Il se peut qu'un exemple de ce type ait suggéré à al-'Astarābāḏī une interprétation du passage de *min* du locatif au partitif, puis à l'expression de l'espèce non déterminée, interprétation qui nous semble digne d'intérêt non seulement pour l'arabe, mais pour toutes les langues qui connaissent une évolution semblable.

Selon al-'Astarābāḏī, dans les exemples que nous venons de citer, il s'agit toujours de *min al-ibtidā'iyya* « *min* du commencement ». Lorsqu'on veut exprimer l'espèce en compréhension, on part de l'unité (*'aḥad*), c'est-à-dire du fini (*mutanāh[in]* : n'oublions pas que *'aḥad* se rattache à une racine biconsonantique *ḥd* qui a le sens de « trancher »), pour aller vers l'infini (*lā yatanāhā*). Pour préciser la pensée, il propose de paraphraser *mā ğā'anī min 'aḥad[in]* : c'est comme si l'on disait *mā ğā'anī* **min** *hāḏā al-ğins wāḥid[in] 'ilā mā lā yantahī* (« il n'est [rien] venu **de** cette espèce, depuis un jusqu'à l'infini »). C'est pour cela, ajoute-t-il, que l'on peut dire, pour exprimer la négation de l'espèce toute entière *mā ğā'anī 'aḥad* (litt. « il n'est pas venu quelqu'un » i.e. « il n'est venu personne ») ou *mā ğā'anī min 'aḥad* (litt. « il n'est pas venu de quelqu'un »).

A partir de l'explication fournie par le grammairien arabe, on peut dire que *min* de l'arabe, *de* du français et d'autres éléments équivalents délimitent d'un seul côté un trajet (angl. *path*) sur lequel le discours découpe des segments (c'est le cas du partitif) ou renvoie vers l'infini (c'est le cas de l'expression de l'espèce indéfinie).

Les explications proposées par al-'Astarābāḏī représentent, à ce qu'on peut présumer, une première démarche explicative de type

localiste de notre époque. Elles peuvent nous servir à comprendre cette évolution apparemment paradoxale d'une préposition indiquant originellement le point de départ. Cela nous semble d'autant plus important que cette évolution peut être conçue comme universelle, comme nous l'avons souligné. Au fur et à mesure que nous approchons de l'époque moderne, la position de *min* dans le système des quantificateurs s'affirme de plus en plus, et on peut dire qu'il est en train de devenir une sorte de marque des structures quantificatrices.

Nous avons mentionné que le numéral peut être attaché à l'objet compté par des structures diverses, en fonction du segment du numéral auquel on a affaire (voir II, 5.2.1). A côté de cela, tous les numéraux peuvent être liés à l'objet dénombré par *min* :

ṯalāṯat^{un} ***min*** *al-riğāli*
trois **des** hommes
trois hommes

mi'at^{un} ***min*** *al-riğāli*
une centaine **d'**hommes
cent hommes

Certains quantificateurs indéfinis, parmi lesquels on trouve les quantificateurs prototypiques, peuvent être construits avec *min* (à côté d'autres structures, le *status constructus* étant la plus fréquente):

kull^{un} ***min*** *al-riğāli*
chacun **des** hommes

ba'ḍ^{un} ***min*** *al-riğāli*
une partie (certains) **des** hommes

'aḥad^{un} ***min*** *al-riğāli*
un **des** hommes

'ayy^{un} ***min*** *al-riğāli*
lequel/n'importe quel **des** hommes

Les adjectifs quantitatifs *kaṯīr* « beaucoup » et *qalīl* « peu » se construisent avec *min*, ce qui confirme la remarque selon laquelle les

adjectifs quantitatifs ont tendance à se comporter différemment des autres adjectifs dans diverses langues du monde.

kaṯīr^{un} ***min*** *al-riğāli*
beaucoup **d'** hommes
beaucoup **d'entre** les hommes

Min apparaît avec la valeur d'un quantificateur existentiel dans des constructions qui servent à la modalisation (à ce que nous avons pu constater jusqu'ici, la construction apparaît surtout à l'époque moderne) :

min *al-mumkin 'an*
parmi le possible [il y a le fait] que
il est possible que

min *al-marġūb fīhi 'an*
parmi le souhaitable [il y a le fait] que
il est souhaitable que

Au reste, la signification initiale de « point de départ » de *min* semble s'estomper à l'époque moderne pour céder la place à la valeur de partitif. C'est cette dernière valeur qui sert à définir la préposition *min* dans *Syntax of Modern Arabic Prose* de V. Cantarino (vol. II, pp. 262–263) : « ***Min*** *designates its governed noun as belonging to a group, species or kind, and also its separation from them.* » Parmi les exemples offerts par Cantarino, nous citons

naḥnu ***min*** *al-'amwāt*
nous sommes parmi **les morts**
Nous sommes morts.

daẖala 'iḏ ḏāka ***'abd***^{un} ***min 'abīdihi***
entra alors un esclave **parmi** ses esclaves
Un de ses esclaves entra alors.

Dans le dernier exemple, *min* apparaît dans une structure couramment utilisée comme expression de l'indéfini, en l'absence d'un véritable article indéfini.

Le fait qu'une préposition analogue à celles qui sont issues du *de* latin puisse acquérir une valeur relative à la quantification n'étonnera pas ceux qui connaissent les langues romanes. Ces dernières années, beaucoup de travaux concernant le *de* du français ont attiré l'attention sur la fonction de ce « petit mot » dans le système des quantificateurs (voir, par exemple, Engelbert 1992 et Kupferman 1996). En roumain aussi *de* apparaît dans des structures qui correspondent au français. « il arrive *de* ces maladies ! » ; on le trouve également dans des exclamations et dans les insultes (la relation entre « quantité » et « insultes » a été soulignée par Milner 1978).

Loin de notre espace culturel, l'évolution de *min* vient confirmer l'hypothèse de l'universalité du processus qui mène du locatif vers l'expression de la quantité. Il y a fort longtemps, un grammairien arabe proposait déjà pour cette évolution une hypothèse explicative qui envisageait « l'étendue » de la notion, d'une manière qui nous rappelle G. Guillaume, A. Culioli et d'autres linguistes de notre époque.

Chapitre 6
MODALITES ET MODALISATION

6.1. La modalisation entre la logique et la linguistique

La modalisation fait partie des catégories que la linguistique a empruntées à la logique. On entend par modalités ou opérateurs modaux certaines expressions introduisant des qualifications supplémentaires à une proposition donnée, le tout devenant lui aussi une proposition. Hérités d'Aristote, les « modes » fondamentaux, qu'on appelle aussi « modes aléthiques » sont le *nécessaire*, l'*impossible*, le *possible* et le *contingent*, les qualifications en question montrant la façon dont on conçoit la relation exprimée dans la proposition de base. A ces qualifications s'en ajoutent d'autres, d'introduction plus récente, si bien que de nos jours on oppose fréquemment à une définition restreinte des modalités (celle d'Aristote) à une définition large, qui recouvre toutes les modifications du contenu d'une proposition fondamentale. Bien que, selon certains, cet élargissement a cependant eu pour effet de rendre la catégorie insuffisamment caractérisée et délimité, il nous paraît pertinent, pour des raisons qui deviendront plus claires dans les pages qui suivent, d'opter pour une conception élargie des modalités ; cette conception, qui trouve son origine dans Rescher (1968), se présente en général de la façon suivante:

a. *modalités aléthiques* (modalités classiques): nécessaire, impossible, possible etc.
b. *modalités temporelles*: est (a été, sera) le cas ; toujours, parfois.
c. *modalités déontiques*: obligatoire, interdit, permis etc.
d. *modalités évaluatives* ou *axiologiques*: bien, mal, souhaitable, regrettable etc.

e. *modalités épistémiques:* je sais, je crois que.
f. *modalités boulomaïques*: j'espère, je désire, je crains etc.

Parlant en tant que linguiste, Givon (1995) relève le caractère « holistique » de la catégorie « modalités », qui combine des traits sémantiques et pragmatiques : plutôt sémantiques dans le cas des modalités épistémiques, plutôt pragmatiques dans celui des déontiques (p. 111). Ce qui est nouveau dans la perspective adoptée par Givon, c'est la tentative de donner un contenu linguistique à la catégorie des modalités en se fondant sur son rôle dans l'interaction humaine, et, partant, d'établir « des équivalents communicationnels » pour les modalités appartenant à la tradition logique. Par exemple, dans le cas des modalités épistémiques, il propose les équivalents suivants:

tradition logique	*équivalent communicationnel*
vérité nécessaire	présupposition
vérité factuelle	assertion réelle
vérité possible	assertion irréelle
non-vérité	assertion négative

Les propositions peuvent être *assumées* comme vraies (par définition, par des conventions culturellement partagées, évidentes par la situation etc.), peuvent être fortement *assertées* (dans le cas des assertions réelles) ou peuvent être *faiblement assertées* (au cas des assertions irréelles). La catégorie modale d'irréel, sur laquelle se penche Givon, peut être exprimée par de divers moyens grammaticaux, dont les plus remarquables sont le temps et l'aspect, les adverbes modaux, les auxiliaires modaux, les actes du langage non-déclaratifs etc. L'analyse des moyens d'expression dont disposent des langues diverses pour exprimer la catégorie d'irréel, et les tendances communes qui se manifestent dans le groupement des éléments qui servent à l'exprimer conduisent à une conclusion significative d'un point de vue typologique :

> *In human language there is always more than one structural means for gaining the same communicative ends* (p. 168)

Un bon exemple de cette variété de procédés structurels servant à exprimer une signification liée à la modalisation est offert par Cl. Hagège (1995) ; cet article porte sur une catégorie d'éléments qu'il appelle « *médiaphoriques* », un terme qui désigne les procédés par lesquels le locuteur-auditeur prend des distances par rapport à ce qu'il asserte. Les procédés incluent le geste (chez les « intellectuels », le geste des doigts imitant les guillemets), les moyens lexicaux (« soi-disant », « prétendu »), les morphèmes associés au verbe, les temps verbaux (le bulgare et le macédoine auraient apparemment de tels moyens pour marquer le distanciatif) etc. Un cas de l'espèce est le morphème *tte* du japonais, utilisé pour reprendre « en écho » ce qui a été dit, souvent avec des implications ironiques. Les différentes façons d'exprimer l'irréel servent parfois aussi pour marquer « le distanciatif ». Comme dans le cas d'autres significations, les procédés employés pour exprimer ce type de modalisation sont divers, non seulement dans des langues différentes mais aussi à l'intérieur de la même langue. Certains de ces procédés sont lexicaux, d'autres sont grammaticaux, et finalement d'autres, en train de se grammaticaliser.

Dans l'analyse des éléments linguistiques qui servent à exprimer en arabe les significations que nous regroupons sous la catégorie de la modalisation, la question que nous nous poserons sera de savoir si elles présentent effectivement des traits communs qui la définiraient en tant que catégorie linguistique, en d'autres termes si elles manifestent des indices de grammaticalisation. Comme nous l'avons déjà souligné (I.3.4.), la diversité typologique est déterminée par la diversité du trajet diachronique par lequel les langues grammaticalisent le même domaine fonctionnel.

Une telle perspective d'analyse peut partir de la logique vers la linguistique, en examinant, dans la langue, dans les textes, les mots que la logique considère comme des opérateurs modaux (c'est apparemment la perspective adoptée par Perkins dans son travail paru en 1983 sur les expressions modales en anglais) ; inversement, elle peut partir de la langue elle-même, de la façon dont une telle catégorie peut être suggérée par la structure de la langue. Nos remarques sur la manière dont le statut particulier des opérateurs modaux se reflète en arabe retrouvent les considérations des anciens grammairiens arabes sur le sujet.

6.1.1. Une catégorie de modalité dans la conception de la grammaire arabe traditionnelle ?

Dans ce qui suit, nous adopterons les deux perspectives mentionnées plus haut, en ajoutant que nos premiers travaux sur la modalisation (Anghelescu: 1973–1974, 1981, 1982, 1985 a) sont partis d'une catégorie de mots partiellement délimitée par les plus anciens grammairiens arabes et dénommée par les grammairiens tardifs *al-nawāsiḫ*, et de la constatation que cette classe, définie selon des critères formels, contient une bonne partie des éléments introduits par la logique (et par la suite par la linguistique) dans la catégorie des modalités.

Comme nous avons tenté de l'établir dans ces travaux, le modèle d'analyse de l'énoncé qui sépare la proposition fondamentale des éléments ajoutés, « introduits » pour exprimer la « position » du locuteur par rapport à l'énoncé est très ancienne dans la grammaire arabe, et constitue, selon nous, l'une des articulations de base de la *théorie* de la langue esquissée par les anciens grammairiens. Ce que la grammaire arabe propose, surtout à partir du X[e] siècle, peut devenir la clé de l'interprétation linguistique du concept de modalisation, et cela par la relation établie entre les éléments que nous considérons comme des modalités et la catégorie du cas, considérée la plus « purement linguistique » de toutes les catégories, et la plus « irrationnelle », comme l'affirmait Jespersen (1924: « *case forms one of the most irrational part of language in general* »).

La grammaire arabe classique est avant tout une syntaxe : elle se propose d'expliquer la flexion désinentielle, la flexion casuelle et modale (*al-'i'rāb*), par quelques principes unificateurs. Le principe explicatif fondamental est l'« opérateur » (*'āmil*) qui peut être formel, peut avoir une manifestation phonologique (*lafẓiyy*), ou sémantique (*ma'nawiyy*). Lorsqu'on parle de la flexion casuelle, le verbe (opérateur formel) est considéré « le plus fort opérateur » parce qu'il exerce son action sur (« gouverne ») l'agent, justifiant le cas équivalent au nominatif, et l'objet, justifiant le cas équivalent à l'accusatif. En ce qui concerne la proposition nominale, telle qu'elle est conçue par les grammairiens arabes (i.e. celle qui, dans sa forme de base, commence

par un nom), un opérateur sémantique, à savoir l'intention significative du locuteur, peut justifier le nominatif du sujet.

Ce statut des éléments de la proposition de base (nominale ou verbale) peut être changé par l'introduction une série d'opérateurs, ceux qui seront groupés par les grammairiens tardifs sous la catégorie de *al-nawāsiḫ*, dans des sous-catégories « de sœurs », des éléments à comportement analogue, dont les principaux sont:

1. les analogues de *'inna*
2. les analogues de *ẓanna*
3. les analogues de *kāna*.

La « tête » de chaque série est l'élément prototypique, celui choisi par les grammairiens pour représenter la série, afin de montrer la façon dont les éléments de la sous-classe en question interviennent dans la structure de l'énoncé, modifiant la flexion désinentielle d'un ou des deux éléments d'une proposition de base simple. Cet élément est prototypique du point de vue sémantique: *inna* qui marque explicitement une prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur », est la tête d'une série où figurent *la'alla*, qui exprime la possibilité et le souhait (« peut-être que » et le désidératif *layta* (« plaise à Dieu que », « plût au ciel que »). La deuxième catégorie a à sa tête *ẓanna* (*ẓanantu* ; la première personne chez les grammairiens arabes) (« croire, penser que »), et regroupe, selon les grammairiens arabes, une série de verbes « de certitude et de doute », c'est-à-dire les verbes considérés par Benveniste comme aptes à manifester la subjectivité dans la langue (1966, pp. 264–265). La troisième catégorie, enfin, a pour tête un verbe qui exprime l'existence, *kāna* (un « être » particularisé par une existence située dans le passé et dans l'irréel et non pas dans le présent), et rassemble une série d'auxiliaires (du type *'aṣbaḥa,* « devenir ») qui introduisent une perspective dynamique sur la proposition de base.

Si l'on partait d'une proposition nucléaire nominale, où le sujet et le prédicat se trouveraient au nominatif (sans verbe copulatif en arabe), introduire les éléments des trois séries mentionnées aurait pour résultat des changements dans la flexion désinentielle et des modélisations du sens:

Zayd^{un} *kāḏib*^{un}
nom. nom.
Zayd est menteur

'inna Zayd^{an} *kāḏib*^{un}
ac.. nom.
Zayd est vraiment menteur.

ẓanantu Zayd^{an} *kāḏib*^{an}
ac. ac.
Je crois que Zayd est menteur

kāna Zayd^{un} *kāḏib*^{an}
nom. ac.
Zayd a été menteur

Dire que ces éléments introduisent une modification, opérant un changement dans le statut rectionnel des membres de base de la proposition, équivaut à présupposer qu'il existe une proposition primaire et des éléments qui se superposent, ce qui veut dire adopter une perspective d'analyse que nous trouvons aussi dans les travaux de linguistique plus récents sur les modalités. Il est significatif, à notre avis, que les anciens grammairiens arabes ont isolé une catégorie d'éléments que nous considérons modalités, partant de considérants *formels* : le type de changements dans la flexion casuelle que ces éléments produisent ou sont supposés produire (la catégorie du cas apparaît sous une forme très abstraite chez les grammairiens arabes: les marques peuvent ne pas être apparentes pour de diverses raisons ; l'important est que le nom concerné occupe une « place » (*maḥall*) régie au nominatif ou à l'accusatif.

Le terme de *al-nawāsiḫ* (emprunté du droit musulman, où il fait référence aux versets du Coran qui abrogent une prescription donnée par un verset antérieur) et la classification en « séries » des éléments introduits dans la classe en question n'apparaissent pas dans les premières grammaires (VIII[e] siècle). On peut présupposer que leur apparition (après le X[e] siècle) est due non seulement à la prise de conscience par les grammairiens du statut spécial de ces éléments (classés ensemble bien qu'appartenant à des classes de mots différentes), ou à la systématisation de plus en plus évidente d'un

matériel existant, mais aussi au fait que ces mêmes mots sont de plus en plus nettement perçus comme ayant un statut « à part », autrement dit qu'ils tendent à se grammaticaliser et à manifester ainsi leur différence par rapport à la classe à laquelle ils appartenaient.

6.1.2. Une conception large de la modalisation : Rescher, Perkins etc.

Une catégorie large des modalités, comme celle que propose Rescher (1968), reprise par Perkins (1983) pour l'analyse des modalités en anglais, contient un nombre bien plus grand d'éléments que ceux que les grammairiens arabes rassemblent sous la catégorie de *nawāsiḫ*. Certains ouvrages conçus dans une perspective pragmatique, comme al-Mutawakkil (1995) distinguent une catégorie de la modalité (*wağh*) en arabe sans se référer explicitement aux *nawāsiḫ* de la grammaire arabe traditionnelle, tout en lui empruntant certains éléments de classification pour définir les contours d'une classe large des modalités, avec plusieurs sous-classes. Par exemple, parmi les modalités « subjectives » (ar. *ḏātiyya*), sous-catégorie des modalités aléthiques (ar. *qaḍawiyya*), al-Mutawakkil introduit les notions d'« affirmé » (*mu'akkad)*, représenté par *'inna* (lié ou non à *la-* au prédicat), « probable » (*muḥtamal*) représenté par *rubbamā,* « souhaité » (*mutamannā)* représenté par *layta* (entre autres), « espéré » (*mutarağğā*), représenté par *la'alla* : on a ici une bonne partie des éléments couverts par les grammairiens arabes dans la catégorie des analogues (les « sœurs ») de *'inna*, comme nous l'avons relevé dans Anghelescu (1981).

Une tentative pour analyser les verbes modaux en arabe (par rapport à l'anglais), dans la perspective du modèle *government and binding* a été effectuée par Moheddin Homeidi (1987 ; nous n'avons pu consulter que le résumé du travail). Restreignant l'analyse à certains éléments équivalant aux modaux de l'anglais, l'auteur tire la conclusion que « the different meanings of the modals have nothing to do with their syntax » ; on ne peut cependant souscrire pleinement à cette conclusion que si l'on accepte de limiter la catégorie des

modalités aux seuls cas envisagés par l'auteur. Les grammairiens arabes, au contraire, nous invitent à lier à la syntaxe toute signification *introduite* par un élément qui opère sur un énoncé nucléaire.

6.2. Les modalités dans la langue arabe

Comme vu ci-dessus, grouper les éléments appelés par les grammairiens arabes *al-nawāsiḫ* (tous appartenant à la catégorie des modalités, à notre opinion), a été rendu possible en partant de critères formels, qui peuvent être résumés comme suit: on leur attribue une « action » syntaxique (ils sont « opérateurs » ar. sg. *'āmil*), et en raison du fait qu'on leur a attribué la capacité de « modifier » les désinences des éléments de base de la proposition nucléaire, on leur a également attribué des propriétés verbales, même lorsque les éléments en question étaient des particules (comme *'inna, la'alla*, etc). C'est probablement cet « air de famille », au-delà de leur façon particulière d'« opérer » du point de vue syntaxique, qui a conduit les grammairiens classiques à les regrouper ; mais ils ont dû être d'autant plus sensibles à cet air de famille que les éléments en question contenaient déjà des indices de grammaticalisation.

En l'absence d'une histoire de l'arabe littéraire, et de monographies présentant l'évolution de tel ou tel de ses éléments postérieurement à l'étape représentée par le Coran, la poésie ancienne et l'usage archaïsant des Bédouins, nous sommes conduits à nous appuyer dans une large mesure sur les ouvrages des grammairiens arabes médiévaux ; ceux-ci ne nous présentent pas seulement leur réflexion sur la langue, mais aussi un indispensable corpus de matériaux linguistiques, que nous pouvons utiliser comme base de comparaison avec les structures de la langue moderne. C'est la démarche que nous suivons à propos de la catégorie de modalisation, entendue au sens large : nos observations et nos hypothèses sont fondées sur la comparaison entre les données rassemblées par les grammairiens médiévaux et le corpus que nous avons constitué à partir de la presse syrienne contemporaine, ainsi que, mais dans une moindre mesure, de textes littéraires.

6.2.1. Types de modalités dans la langue arabe

6.2.1.1. Modalités épistémiques ou « modalités de l'assertion » du type « il est connu, admis que », « il est assumé que », modalités qui peuvent, elles aussi se diviser en :

a. *Modalités qui expriment la certitude par:*

– l'implication du locuteur: *'inna* (« en vérité »); la particule en question, tête d'une série de particules modales (cf. ci-dessus), n'introduit pas une proposition énoncée de manière objective, mais, selon les grammairiens arabes, une proposition que le locuteur affirme comme certaine (la particule peut être paraphrasée par *ṯabata 'indī hāḏā al-ḥadīṯ*. « je tiens cet énoncé pour établi » ; toujours selon les grammairiens arabes, la particule équivaut à un « serment » (*qasam*) engageant la responsabilité de l'énonciateur, ou peut avoir une valeur polémique, répondant à une négation implicite ou explicite : *'inna* est « chargée de mémoire », pour reprendre une formule de Greimas, 1976 sur le *si* affirmatif en français. De plus, *'inna*, qui précède le sujet, peut être associé à la particule *la-* introduisant le thème : ***'inna*** *Zayd*^{an} ***la-kāḏib***^{un}, « Oui, Zayd est bel et bien un menteur »);

– les particules « sacramentelles », dans des formules du type *wa Allāhi* « ([je jure] par Dieu »), ayant la même fonction.

– la présentation de l'énoncé comme vrai, confirmé: *ṣaḥīḥ 'anna,* (« il est vrai que ») *(min) al-ḥaqq 'anna* (même sens), *min al-mu'akkad 'anna* (« il est établi/confirmé que ») etc.

– la présentation de la proposition comme appartenant à un état de choses naturel: *min al-ṭabī'iyy 'anna,* (litt. « il est naturel que », i.e. « naturellement ») *min al-badīhiyy 'anna* (« il est évident que », « il va de soi que »), *min al-wāḍiḥ 'anna* (« il est clair que ») etc.

– la présentation de la proposition comme indubitable: *lā šakka 'anna* (« il n'y a pas de doute que »), *mimmā lā šakka fīhi 'anna* (même sens), *lā rayba 'anna* (même sens) *etc.*

b. *Modalités exprimant le doute, l'incertitude, l'approximation, la réserve*

– certains verbes « analogues » (« sœurs », selon la terminologie des grammairiens arabes) de *ẓanna* (tête de série), parmi

lesquels *wağada* « trouver » et *ra'ā* « voir », ayant le sens de « considérer, être d'avis que » ; dans les deux derniers cas, l'idée est plutôt que le locuteur assume l'énoncé à titre personnel, ce qui peut correspondre de sa part soit à une attitude réservée, soit au contraire à une prise de position provocatrice.

– *kāda* (sens premier : « être sur le point de »), dans certains de ses emplois, destinés à relativiser des jugements définitifs: *'akādu 'aqūlu* « je dirais presque » (cf. en français moderne « j'étais sur le point de dire », « j'ai envie de dire ») - *yakādu yakūnu mu'akkad^{an}* « il est presque certain que » ;

– dérivés des racines *q-r-b* « être près » et *m-y-l* « tendre vers, incliner à »: *naḥnu 'amyalu 'ilā al-'i'tiqād* « nous pencherions à croire que »;

– la lexicalisation du doute: *min al-maškūk fīhi* « il est douteux que »

c. *Modalités exprimant l'anticipation* (« on peut s'attendre à »): *min al-muntaẓar, min al-mutawaqqa', min al-muḥtamal* etc.

6.2.1.2. Modalités aléthiques du type « il est nécessaire », « il est possible vrai », qui se divisent en:

a. *Modalités exprimant la nécessité* (« il est nécessaire »): *lā budda 'anna, min al-ḍarūriyy 'anna* etc ;

b. *Modalités exprimant la possibilité* (« il est possible ») des types suivants:

– *min al-mumkin, yumkin* « il est possible »;

– la particule *qad*, associée avec le verbe à l'imperfectif *qad yamūtu* « il est possible qu'il meure » ;

– *la'alla* qui appartient, selon la classification des grammairiens arabes dans le groupe des analogues de *'inna* et signifie « il est possible », « il est à espérer »;

– *rubba,* modalisateur et quantificateur, et *rubbamā*, qui dérive du premier, en ajoutant *mā* et signifiant « il est possible, il est probable ».

6.2.1.3. Modalités déontiques du type « il est obligatoire, il est permis, il est interdit », qui peuvent se classifier en:

a. *Modalités exprimant l'obligation*: *lā budda min, lā budda (laka, lahu, lanā) 'an, min wāğibihi 'an, yağibu 'an, yanbaġī 'an, (min) al-maṭlūb 'an, 'alā* + pronom suffixé (*'alayka 'alayhi) 'an etc.*

b. *Modalités exprimant la permission*: *yumkin* plus pronom suffxé (*yumkinuka, yumkinuhu 'an), (min) al-mumkin, (min) al-ğā'iz, yağūzu,* la préposition *li* accompagnée par des pronoms affixes (*laka, lahu 'an).*

c. *Modalités exprimant l'interdiction*: *'iyyā-ka 'an* (*wa)* « garde-toi de » ou la lexicalisation de l'interdiction, (par ex, *mamnū'un* « il est interdit »).

Note : l'impératif, avec ses diverses formes et significations, apparaît étroitement lié aux modalités déontiques.

6.2.1.4 Modalités évaluatives *du type* « il est bon que », « il est difficile », « il est surprenant »: *yaḥsun, min al-mustaḥsan, yaṣ'ub, min al-ṣa'b, min al-mustaġrab* etc.

Note: les modalités évaluatives étant étroitement liées à l'exclamation, certaines expressions du type dont on vient de parler apparaissent comme des synonymes approximatifs de formules exclamatives: *min al-mustaḥsan,* pouvant équivaloir à *ni'ma* etc.

6.2.1.5 Modalités boulomaïques *du type* « il est souhaitable, il est regrettable »: *min al-maġrūb fīhi 'an* « il est souhaitable », *min al-mu'sif 'anna* « il est regrettable que » etc :

A cette catégorie de modalités appartient aussi *layta* « comme il serait bon que, plût au ciel que », classée par les grammairiens arabes parmi les analogues de *'inna.*

La particule *law*, qui introduit l'idée d'iréél peut servir pour exprimer un désidératif : *law tuḥibbīna-nī* « ah, si tu m'aimais ! » i.e. « que ne m'aimes tu ! ».

Le composé *ḥabbaḏā* (de *ḥabba* « aimer » et *ḏā* « déictique ») exprime toujours un désidératif, dans des propositions qui peuvent

paraître exclamatives: *ḥabbaḏā law takallamta ma'ahu* « ce serait bien si tu lui parlais », « comme ce serait bien si tu lui parlais ».

6.2.1.6 Modalités temporelles du type « c'est toujours (le cas) », « c'est parfois (le cas) » peuvent être divisées en:

a. éléments analogues au verbe *kāna* « les sœurs » de *kāna* dans la terminologie des grammairiens arabes, des auxiliaires temporels et aspectuels, qui font référence à l'existence et à la durée dans le temps: *'aṣbaḥa, ṣāra* « devenir », *mā zāla, mā dāma, ẓalla, baqiya, labiṯa* « continuer, ne pas cesser d'être » etc. La présence de la négation de proposition *laysa* « n'être pas » dans cette catégorisation proposée par les grammairiens arabes ne nous surprend pas si l'on sait que certains logiciens traitent la négation en tant que modalité;

b. des expressions à valeur adverbiale du type *ṭālamā* « longtemps, combien longtemps », *nādir^un mā* « rarement » etc.

(Note : Les modalités temporelles sont traitées dans 7.2.3.)

La liste des principales expressions modales de l'arabe moderne que l'on vient d'esquisser comprend essentiellement deux grandes catégories d'éléments (à côté d'autres, peu nombreux, qui ne n'entrent dans aucun des deux types mentionnés):

a. éléments groupés par les grammairiens arabes sous le nom de *al-nawāsiḫ*, qui se répartit dans plusieurs des sous-classes mentionnées;

b. un vaste ensemble d'expressions constituées de la préposition *min* et d'un nominal (participe, adjectif, substantif), suivis d'une complétive. Située en tête de phrase, cette structure, qui apparaît dans la quasi-totalité les sous-catégories mentionnées plus haut (*min al-mu'akkad* « il est certain », *min al-ḍarūriyy* « il est nécessaire », *min al-mumkin* « il est possible », *min al-sahl* « il est facile », *min wāǧibi-ka* « tu dois, il est de ton devoir », *min al-marġūb fīhi* « il est souhaitable » etc.) tend à devenir le mode d'expression le plus courant des modalités en arabe moderne. Apparemment absente de la langue

ancienne, elle est particulièrement fréquente aujourd'hui dans le langage de la presse et dans le style essaiystique, fortement modalisé.

Dans ce qui suit, traiterons des indices de grammaticalisation dans les deux catégories de modalités mentionnées ci-dessus (**a** et **b**), puis dans les autres cas, moins fréquents, qui ont eux aussi été identifiées selon des critères sémantico-pragmatiques (par ex.: *ḥaqq*^{an} « en vérité », *qallamā* « rarement », etc).

6.2.2. Indices de grammaticalisation dans le système des expressions modales de l'arabe

La grammaticalisation des éléments que nous regroupons sous la catégorie des modalités suit généralement les stratégies générales de grammaticalisation, qui peuvent être remarquées dans différentes langues du monde (voir aussi 1.3.),

6.2.2.1. Modalités et ordre des mots: déplacement vers le commencement de l'énoncé

Tous les éléments inclus dans la catégorie des modalités ont tendance à apparaître au début de l'énoncé. Le changement de l'ordre des mots est considéré comme un type particulier de grammaticalisation, qui peut avoir des effets importants sur le système de la langue dans son ensemble (voir par ex. Hopper et Traugott, 1993, p. 50).

Comme on sait, l'arabe est essentiellement une langue VSO, ce qui veut dire qu'elle partage tous les traits de ce type de langue : elle a des prépositions et non pas de postpositions ; l'adjectif et la proposition adjectivale suivent le nom ; l'auxiliaire précède le verbe ; les interrogatifs de type oui/non apparaissent au début de la proposition ; le verbe tend à être placé au début de l'énoncé etc. Le passage des modalités en position initiale, sensible dans toutes les langues que nous connaissons, est dû à la tendance de tous les

éléments introduisant des « qualifications supplémentaires » de nature subjective à être placées en tête. D'autre part, c'est justement cette position qui assure à de tels éléments la fonction de modalisation.

Toute la conception des grammairiens arabes sur le comportement des éléments groupés sous le nom de *al-nawāsiḫ* se base sur cette idée de repositionnement des éléments à rôle de modalisation. Sībawayhi parle par exemple, du verbe *ẓanna* « croire », pour démontrer que la position initiale dans l'énoncé est celle qui lui confère la capacité d'« opérer » sur les éléments fondamentaux d'un énoncé nucléaire, déterminant leur cas accusatif : *ẓanantu Zayd*^{an} *kāḏib*^{an} « je crois Zayd-acc. menteur-acc. », tandis que la position finale de *ẓanna* mène à l'annulation de l'effet de la présence de cet élément dans l'énoncé: *Zayd*^{un} *kāḏib*^{un} *ẓanantu* « Zayd-nom [est] menteur-nom., je crois » (pour la discussion entière, voir Bohas, Guillaume, Kouloughli 1990, pp. 34–36). Tous les éléments qui appartiennent à la catégorie *al-nawāsiḫ* sont considérées comme « ajoutés » à un énoncé théoriquement préexistant et occupent la position du nom analysé comme « thème » de l'énoncé (en arabe *mubtadā'* « inchoatif ») ; leur apparition dans une position prototypique initiale détermine, aux yeux des grammairiens arabes, leur appartenance à la classe qui contient seulement des « opérateurs modaux » au sens où nous les entendons.

La même analyse peut être appliquée à une autre catégorie large de modalités, celle du type *min al-ḍarūriyy*, « il est nécessaire », dont on a déjà dit la place qu'elle occupe en arabe moderne. « Le mouvement » du syntagme qui contient le partitif existentiel *min* vers le début de l'énoncé confère à celui-ci la fonction d'opérateur modal, la position initiale étant dans ce cas également la marque de l'appartenance de la syntagme en question à la classe des modalités.

6.2.2.2. Modalités et classes lexico-grammaticales

On aura remarqué que la catégorie des *nawāsiḫ*, telle que l'ont définie les grammairiens arabes médiévaux, est en partie hétérogène, puisqu'elle rassemble aussi bien des verbes (*kāna* et *ẓanna* avec leurs

« sœurs » respectives) que des particules (*'inna* et ses « sœurs »). Toutefois, la plupart de ces grammairiens, et les plus représentatifs de la doctrine canonique, se sont attachés à souligner l'affinité des particules de type *'inna* avec les verbes. Cette affinité, selon eux, apparaît avant tout au niveau de la rection et donc de l'assignation des marques casuelles : les particules en question, comme les verbes, régissent deux arguments nominaux, leur assignant respectivement l'accusatif et le nominatif ; les autres particules, lorsqu'elles ont une rection sur le nom, n'admettent qu'un seul argument. D'autres arguments viennent, selon eux, corroborer ce rapprochement. Ils notent ainsi que chacune de ces particules peut être paraphrasée par un verbe : *'inna*, par exemple, peut être glosée par *ṯabata 'indī hāḏā al-ḥadīṯ* (« je tiens ce propos pour certain »). D'autres arguments tiennent à des ressemblances formelles : la plupart de ces particules (*'inna, la'alla, layta*) comportent un nombre de « lettres », de segments consonantiques supérieur à celui des particules prototypiques, monolitères ou bilitères, et correspondant à celui de la plupart des verbes ; elles présentent toutes un *-a* final, tout comme le verbe dans sa forme la plus simple (*fa'ala*) etc.

Ces considérations, sans doute, reflètent largement des préoccupations et des modes d'argumentation spécifiques à la tradition grammaticale arabe. Il n'en reste pas moins que l'idée que les particules comme *'inna, la'alla, layta* etc. ont une affinité avec le verbe présente aujourd'hui encore une pertinence indéniable, pour peu que l'on analyse les modalités comme des prédicats de deuxième degré de l'énoncé (le prédicat de premier degré étant celui du noyau central), et que l'on s'avise que le prédicat prototypique est un verbe.

On peut également relever, à cet égard, que l'une au moins de ces particules a très probablement un étymon verbal : selon Fleisch (1968, pp. 198–199), *layta* proviendrait de *ra'ayta* (« tu as vu, tu verrais »)

Un cas un peu différent est présenté par la négation de proposition *laysa* (« n'être pas »), qui, pour les grammairiens arabes appartient à la catégorie des *nawāsiḫ*,, et qu'ils classent parmi les analogues de *kāna* (auxiliaires temporo-aspectuels) : il s'agit de la grammaticalisation, par attribution de marques de personne, du

syntagme formé de la négation *lā* (la plus générale en arabe) et d'un nominal *'īsa*, dont l'origine a fait l'objet d'hypothèses diverses, mais qui pourrait être un prédicat d'existence. Cet auxiliaire négatif fournit à la typologie le cas assez rare et curieux d'une négation qui se conjugue.

Cette curiosité n'est pas pourtant inexplicable, si l'on s'avise de la raison pour laquelle les logiciens classent la négation de phrase (par opposition à la négation portant seulement sur un constituant) parmi les modalités : elle apparaît comme une prédication supplémentaire exprimant une « prise de position » relative à une possible affirmation : la négation *laysa*, à ce compte, ajouterait quelque chose comme « ce n'est pas le cas que », « il n'est pas vrai que » à une proposition nucléaire. Il semble donc en quelque sorte naturel qu'elle soit ressentie comme verbale, ou en tous cas comme jouant un rôle comparable à celui des verbes auxiliaires de la classe de *kāna*. Assimilée aux verbes par le fait qu'elle présente des marques de personne, *laysa* ne se conjugue toutefois qu'à la forme suffixée, tout en exprimant une négation au présent : *lastu* « je ne suis pas », *lastum* « vous n'êtes pas » etc. Il s'agit donc d'un élément marginal dans la catégorie du verbe ; cette position correspond au demeurant à celle de la majorité des grammairiens arabes, encore que certains aient soutenu qu'il devait être classé parmi les particules.

Il convient de noter à ce propos que la catégorisation de nombreux termes intervenant dans l'expression de la modalité, au sens où nous l'entendons, a fait l'objet de discussions et de prises de position contradictoires dans la tradition grammaticale arabe, certains les considérant comme des noms, d'autres comme des particules. C'est, entre autres, le cas de *rubba*, dont nous avons déjà parlé à propos des quantificateurs, mais qui peut aussi être un opérateur modal, seul ou combiné avec *mā* (*rubbamā*, « il est possible que »).

6.2.2.3. Asymétrie dans l'utilisation des personnes du verbe conjugué

Un indice de grammaticalisation bien connu est celui qui consiste à « figer » certaines formes de conjugaison du verbe afin

d'exprimer des significations qui se superposent à leur sens lexical premier, ce qui mène à une asymétrie dans le paradigme de la conjugaison des verbes. En ce qui concerne les verbes appartenant à la catégorie des opérateurs modaux de l'arabe, cette asymétrie est observable dans les situations suivantes:

a. La tendance de certains verbes du type « croire, considérer, juger » (que les grammairiens arabes incluent parmi les analogues de *ẓanna*) à manifester une valeur de modalisation à la première personne du singulier : il est significatif que, dans les exemples donnés par les grammairiens arabes pour illustrer ces valeurs, ces verbes sont toujours conjugués à cette personne (voir plus haut *ẓanantu Zayd^{an} kāḏib^{an}* « je crois Zayd menteur »). Il en va de même dans les paraphrases proposées par Ibn Fāris pour la particule *'inna* ; *'u'akkidu*, « j'affirme ».

E. Benveniste a souvent attiré l'attention sur la valeur spéciale qu'a la première personne dans des verbes du type « je considère », je « présuppose », qui servent notamment à exprimer la subjectivité dans la langue (1966, pp. 264–265). La situation en arabe serait par conséquent une manifestation de cette tendance universelle selon laquelle « je crois » n'exprime pas la même chose que « il croit » (le second « cite », se constitue en un « distanciatif », pour reprendre le terme proposé par Hagège).

b. D'autre part, on trouve des expressions modales qui contiennent un verbe « figé » à la troisième personne du singulier de l'accompli (la forme la plus simple du verbe, et partant la plus propice à la grammaticalisation) : *qalla(mā)*, de *ṭāla(mā)*, entre autres.

c. Dans un troisième cas, on a une situation apparemment inverse de a.: il s'agit des opérateurs modaux constituée d'un verbe à la troisième personne : *yağibu* « il faut, il est nécessaire », *yumkinu* « il est possible », *yaḥsunu* « il sied » etc. Le fait que ces expressions correspondent, en français et en anglais, à des constructions impersonnelles n'est pas un hasard : on peut observer que, dans la liste des expressions modales relevées par Perkins (1983), apparaît un nombre élevé de tournures impersonnelles. Cela peut sembler paradoxal, à première vue, dans un domaine comme la modalisation, considéré propre à l'expression de la subjectivité dans le langage ; il ne

faut cependant pas oublier que, quelle que soit leur forme apparente, ces expressions supposent nécessairement la présence d'un sujet énonciateur, d'où proviennent les qualifications qu'elles expriment.

Du point de vue de l'arabe (et pas seulement de l'arabe), on notera que la troisième personne du singulier (« l'absent » selon la terminologie des grammairiens arabes) est l'un des moyens les plus courants d'exprimer l'impersonnel. On peut également trouver, avec la même valeur impersonnelle, des constructions synonymes impliquant des dérivés nominaux des verbes en question : *yumkinu* (« il est possible ») est employé concuremment à *min al-mumkini* (« il est dans l'ordre du possible »).

6.2.2.4. Le passif impersonnel

L'utilisation du passif (que les grammairiens arabes nomment *mağhūl* « [ce dont le sujet est] inconnu ») relève lui aussi de cette tendance à utiliser les tournures impersonnelles pour exprimer les modalités. Comme celles dont on vient de parler, ces constructions coexistent avec d'autres mettant en jeu un dérivé nominal du même verbe : ainsi *yustaḥsanu* (« il a été jugé souhaitable de ») est synonyme de *min al-mustaḥsan* (« il est souhaitable de »)

6.2.2.5. Expressions modales du type min al-mumkin

On a dit plus haut que ce genre de tournures est l'une des formes les plus souvent employées pour exprimer la modalisation en arabe. Leur grammaticalisation se manifeste d'abord par leur placement en tête d'énoncé, à un endroit spécifique aux expressions modales. Dans les pages qui suivent, nous traiterons du statut du nominal dans les expressions en question ainsi que de la fonction de l'élément *min* qu'elles contiennent.

Le nominal est, pour la plupart des cas, un participe passif: *min al-ma'qūl* « il est logique, raisonnable », *min al-mu'akkad* « il est confirmé, sûr », *min al-muntaẓar* « il est à attendre », *min al-muttafaq*

'alayhi « il est convenu ». Plus rarement, il s'agit d'un adjectif: *min al-ṭabī'iyy* « il est naturel », *min al-ḍarūriyy* « il est nécessaire » etc. L'article défini a ici un rôle de nominalisateur et a une valeur générique (*ğins* en arabe). Quant à l'élément *min*, il a ici la valeur d'un partitif existentiel qui a pour rôle d'introduire ce qui suit dans l'univers du discours : l'expression entière peut être paraphrasée par « ce que j'énonce fait partie du monde du possible » (*min al-mumkin*) ou du « naturel » (*min al- al-ṭabī'iyy*) » etc.

6.2.2.6. Les conjonctions *'an* et *'anna* dans les expressions modales

Les deux éléments en question sont liés non seulement par leur origine (interjectionnelle), mais aussi par leur fonction de connecteurs de proposition. Elles apparaissent dans nombre d'expressions modales, surtout du type *min al-mumkin*, avec des fonctions distinctes : *'anna* implique le constat d'un fait présent ou passé, tandis que *'an* place la proposition qu'elle introduit dans le « non-présent » « virtuel » ou dans l'« irréel », pour employer la terminologie de Givon. On a ainsi *min al-mu'akkad 'anna*, « il est certain que », mais *min al-muntaẓar 'an*, « il est à attendre que », *lā budda 'an*, « il faut que » etc. Cette distinction correspond, dans son principe, à celle qui est exprimée en français par l'opposition entre l'indicatif et le subjonctif après *que* (« Il est certain qu'il viendra » vs. « il est possible qu'il vienne »).

Rappelons que *'an* est suivi du subjonctif, qui est par définition le mode du non-asserté, du virtuel. On peut considérer que son emploi avec *'an* distingue plus particulièrement les modalités déontiques, ainsi que, parmi les modalités épistémiques, celles qui on trait à l'anticipation.

6.2.2.7. *Mā* dans les expressions modales

Les expressions modales discutées ici ont pour prototype *ṭālamā* « il y a bien longtemps que ». A l'origine, cet élément *mā* est une

particule complétive au même titre que *'an* et *'anna*, avec lequel il commute parfois dans certaines expressions : *ṭāla 'an* est attesté à côté de *ṭālamā*. Il existe d'assez nombreux composés de ce type, à valeur adverbiale (on en trouvera une liste dans Cantarino 1975, pp. 210–218) et dont la plupart, à notre sens, relèvent des modalités temporelles.

Le premier élément du composé est soit un verbe qualitatif d'état « figé » dans sa forme la plus simple, c'est-à-dire à la troisième personne du singulier à l'accompli (*ṭāla* « il est long », *qalla* « il est peu abondant » etc.), soit un adjectif « figé » pourvu d'une marque d'accusatif (qui tend à devenir une marque adverbiale, ici comme dans d'autres situations) : *qalīl*^{an} *mā* assimilé dans la prononciation et la graphie en *qalīlammā* « rarement ». Ce figement des éléments constitutifs de l'expression, ainsi que l'assimilation du *-n* (marque d'indétermination) au *m* initial de *mā*, qui souligne le caractère soudé du composé, sont autant d'indices de la grammaticalisation des expressions de ce type.

La tendance de ces constructions à devenir des expressions adverbiales entre elle aussi dans le processus de grammaticalisation : les catégories secondaires (ou mineures) comme les adverbes dérivent des catégories principales (ou majeures) comme le nom ou le verbe. Il est à remarquer, d'autre part, que l'adverbe est très bien représenté dans la catégorie des modalités dans toutes les langues où il constitue une catégorie distincte.

6.2.2.8. La métaphore dans les expressions modales

La métaphore participe elle aussi à la grammaticalisation : on a vu plus haut comme certaines expressions spatiales peuvent être utilisées pour exprimer des relations temporelles, ou comment des expressions temporelles peuvent en venir à exprimer la causalité (par exemple « du moment que », en français ; le même phénomène existe aussi en roumain).

Dans leur ouvrage sur la grammaticalisation, Hopper et Traugott (1993) considèrent l'expérience corporelle comme une source de métaphores pour des états psychologiques (« bodily

experience as a metaphor for psychological states », p. 79). L'un des exemples qu'ils donnent est le verbe *to see* « voir », employé pour « considérer », en anglais comme dans d'autres langues (par exemple « j'y vois une possibilité d'affirmation »). Le verbe arabe équivalent, *ra'ā* peut s'employer avec la même signification ; il est au demeurant inclus par les grammairiens arabes dans la catégorie des « modificateurs » (*nawāsiḫ,*), c'est-à-dire dans la classe des expressions modales, au sens où nous l'entendons, lorsqu'il a une valeur abstraite (lorsqu'il ne signifie pas « percevoir par le sens de la vue », comme le précisent les grammairiens arabes), c'est-à-dire métaphorique. Il en va de même chose est valable pour *wağada* (« trouver »), qui est classé parmi des modificateurs de type *ẓanna* (« croire »), lorsqu'il n'a pas le sens de « trouver un objet perdu » ; on aura noté qu'il en va de même en français ou en anglais (« Je le trouve beau », « I find him beautiful »).

Il serait intéressant de voir par quel processus de métaphorisation différentes langues parviennent à exprimer la nécessité et la possibilité. En arabe, la nécessité, exprimée par *ḍarura* (adj. *ḍarūriyy*) est étymologiquement liée à l'idée de préjudice (*ḍarra* « porter préjudice ») et, de manière similaire, de l'idée de contrainte, d'absence d'alternative, par *lā budda* (lit. « il n'y a pas d 'échappatoire à »). En revanche, la notion de possibilité est liée, dans certaines expressions, à l'idée d'ampleur, d'espace libre, dans l'expression *fī wus'ī 'an* (« je suis en mesure de ») et le verbe *wasi'a*, plus fréquemment employé dans un contexte négatif (*lā yasa'unī* « je ne suis pas en mesure de »), reliées à l'adjectif *wāsi'* (« large, ample »). On retrouve une métaphore très semblable en français avec « avoir la capacité de » (remarque de J.-P. Guillaume). On peut ajouter les expressions arabes mentionnées dans la liste des expressions qui reflètent la conceptualisation de l'espace.

Dans le même ordre d'idées, on peut encore mentionner *min al-mustab'ad* (« il est peu probable, peu plausible, peu vraisemblable ») : *mustab'ad* est le participe passif du verbe *'istab'ada* (« trouver [trop] lointain »), lui même dérivé de la racine *b-'-d*, associée à l'idée d'éloignement : le possible, le vraisemblable, le crédible, se trouvent

pour ainsi dire « à portée de main », alors que l'inconcevable ou le douteux sont à distance.

6.2.2.9. La négation dans les expressions modales

Nous avons souligné plus haut la convergence entre la conception de la négation comme modalité développée par les logiciens, et l'inclusion par les grammairiens arabes de la négation de proposition *laysa* à la série des modificateurs de la classe *kāna*, exprimant des valeurs temporelles et aspectuelles. Dans un autre domaine, on peut relever que, dans plusieurs des catégories de modalisateurs que nous avons distinguées, apparaissent des expressions négatives : *lā šakka* (« il n'y a pas de doute que ») dans l'expression de la certitude, *lā budda* (« il n'y a pas d'échappatoire à », i.e. « il faut que »), pour exprimer la nécessité, *mā zāla* (« il n'a pas cessé de »), manière normale d'exprimer le duratif dans les modalités temporelles et aspectuelles. Cette tendance à utiliser la négation dans la catégorie des modalités peut suggérer que la litote est elle aussi une forme de grammaticalisation dans le cas des expressions modales.

6.2.3. Mode, cas, modalisation

La relation entre le mode, catégorie verbale qui exprime la perspective du locuteur sur l'action (perçue comme réelle, possible ou irréelle) et la modalisation a été mise en évidence par tous ceux qui se sont occupés de la modalisation. Du point de vue de 'Aḥmad al-Mutawakkil, ce que nous appelons « mode » en arabe ne serait qu'une forme de manifestation, par des marques verbales, de certains types de modalisation: le mode équivalent à l'indicatif (ar. *marfū'*) exprime une modalité de l'assertion (« réalisé »), le mode qu'on appelle « apocopé » (ar. *maǧzūm*) exprime un possible ou un « non accompli », et le subjonctif (ar. *manṣūb*) exprime un irréél (1995, p. 166). Si, en effet, mode et modalisation renvoient, à proprement parler, à deux formes de manifestation de la subjectivité dans la langue, à deux

manières d'exprimer la position du locuteur par rapport à la proposition énoncée, il n'en reste pas moins qu'il est possible, en arabe comme dans beaucoup d'autres langues, de discerner des relations entre certains opérateurs modaux et certains modes : comme nous l'avons montré, les expressions modales qui expriment un irréél (dans le sens conçu par Givon: 1995) tendent à s'associer au subjonctif : *yumkinu 'an* « il se peut que », *yağduru (bika) 'an* « il convient que (tu) » etc.

Par ailleurs, nous avons déjà relevé, à propos des conjonctions *'an* et *'anna* (correspondant approximativement en français à « que » + subjonctif et « que » + indicatif), que la première est suivie d'un verbe au subjonctif et la seconde d'un nom à l'accusatif. On peut difficilement considérer comme un hasard que le mode et le cas en question aient l'un et l'autre comme principale marque distinctive une désinence *-a* ; ils sont d'ailleurs désigné, dans la terminologie des grammairiens arabes par le même terme, d'origine localiste, *manṣūb*, litt. « appuyé » ; de même l'indicatif et le nominatif ont l'un et l'autre la même dénomination, également localiste, *marfū'*, litt. « élevé » (voir aussi II, 2).

Nous avons également souligné que les éléments regroupés par les grammairiens arabes sous la catégorie des modificateurs ont en commun le fait d'« exercer une action », d'« opérer » une transformation sur le cas des éléments de base de la proposition nominale, qui, pour dire les choses simplement, passent du nominatif à l'accusatif, selon des configurations spécifiques à chacune des classes de modificateurs. Mais cette « action », comme le rappellent certains des grammairiens arabes les plus célèbres, à commencer par Ibn Ǧinnī, est le résultat de l'intervention du locuteur, qui est en dernière instance celui qui confère le cas aux noms de la proposition. L'énoncé modalisé est un énoncé « transformé », et par conséquent, dans la perspective des grammairiens arabes, cette transformation se reflète dans la modification des marques casuelles.

Les opérateurs modaux de différents types, placés en général en tête de l'énoncé, signalent que l'énoncé n'est pas « objectif » : on leur associe dans la proposition qui suit des marques modales et casuelles qui jouent un rôle similaire. Ces marques, on l'a dit, se réalisent de la même manière, par la variation de la voyelle finale ; la tradition

grammaticale arabe les a rassemblées sous une dénomination unique, la « flexion désinentielle » (*'i'rāb*). Marqués l'un et l'autre par la désinence *-a*, le principal mode dérivé (le subjonctif) et le principal cas dérivé (l'accusatif, lorsqu'il n'est pas le cas de l'objet) caractérisent un énoncé *situé*, situé dans la perspective du locuteur.

6.2.4. Temps, aspect, modalisation

Comme on l'a vu dans le chapitre « Aspect et temps », la langue arabe présente deux formes de conjugaison, l'une ne présentant que des suffixes, l'autre ayant à la fois des préfixes et suffixes. Cette opposition a été interprétée par certains en termes temporels (passé vs. présent), par d'autres en termes aspectuels (perfectif vs. imperfectif).

La forme à suffixes présente de nombreux emplois qui nous intéressent ici : condition (*'iḏā kāna'«* s'il était »), souhait (*wadidtu law* « je voudrais »), incertain (*ẓanantu* plutôt que *'aẓunnu* « je crois ») ; on peut y ajouter des emplois de politesse. L'arabe s'inscrit de cette manière dans une tendance plus générale à utiliser le « passé » (pour dire les choses simplement) pour signifier la non réalité ou de la non actualité, l'irréel, et la distance sociale, tandis que le présent est employé pour exprimer l'actualité, la certitude, la validité.

6.2.5. Quantification et modalisation

La relation entre quantification et modalisation peut être considérée de plusieurs points de vue. Dans la perspective de la logique et de la sémantique logique, la quantification et la modalisation sont des opérations qui s'effectuent sur des entités : essentiellement sur les nominaux dans le cas des quantificateurs, principalement sur des propositions, dans le cas des modalités, pour reprendre une distinction courante.

Si l'on regarde ces propositions du point de vue de la modalisation, on remarquera qu'il y a une relation entre la présence d'un quantificateur existentiel et l'idée d'indéfini, d'approximation, et,

plus généralement d'incertain, d'une part, et, d'autre part, entre la présence d'un quantificateur universel et l'idée de certitude. En contexte, les quantificateurs et les modalités du même type tendent à s'associer : *al-kull ya'rifūna* « tous savent », mais *qad yatawahhamu al-ba'ḍ* « certains pourraient s'imaginer ».

La relation entre modalités et quantification peut aussi être envisagée dans une perspective diachronique. Lightfoot (1979) remarque qu'en vieil anglais, les ancêtres de certains modaux d'aujourd'hui apparaissent en tant que verbes pleins, pouvant admettre des compléments, et qu'ils n'ont commencé à perdre leurs caractéristiques verbales que plus tard. La formation relativement tardive de ces deux sous-systèmes de la langue (quantification et modalisation) n'apparaît pas surprenante, si l'on tient compte du fait que le phénomène est similaire dans l'histoire de l'arabe.

Les différents types d'expressions modales se grammaticalisent progressivement, et le processus peut, semble-t-il, être lié au développement des genres argumentatifs en prose, surtout à partir des IXe-Xe siècles. On a rappelé (II.6.1.1.) que la catégorie des éléments modaux compris sous le nom de *al-nawāsiḫ*, apparaît seulement chez les grammairiens tardifs, ce qui pourrait signifier qu'elles deviennent « différentes », se grammaticalisent dans une certaine mesure dans la période après l'apparition des premiers grammairiens. Les expressions modales courantes aujourd'hui, du type *min al-mumkin* « il est possible » n'existent pas comme telles dans la langue ancienne. D'autre part, on a vu dans le chapitre portant sur la quantification (II.5.) que certains quantificateurs très courants dans la langue moderne ne sont pas dans le Coran, et certains emplois sont beaucoup plus fréquents aujourd'hui que dans la langue classique ; c'est par exemple le cas de *al-kull*, « tout, tous », dont l'emploi avec article est rare à la période classique.

Il est tentant, à cet égard, de lier l'ontogenèse à la phylogenèse. On sait que les discussions sur le développement du langage intellectuel de l'enfant (surtout chez Piaget) ont porté essentiellement sur l'apparition relativement tardive des quantificateurs et des modalités. Dans son livre consacré aux modalités (1983), Perkins consacre un chapitre entier à l'apparition des modalités et des

quantificateurs, tout en indiquant expressément que le modèle de Piaget justifie leur manifestation relativement tardive:

> *The range of uses each modal expression will have in a particular child's repertoire will change and increase as his understanding of natural laws, of socially defined role-relationships and constraints and of rational thought matures, but it seems likely that complete mastery of the more purely objective range of modal expressions must wait until the child has attained a formal operational mode of thinking* (p. 157).

Les logiciens parlent depuis un bon moment déjà d'une relation entre les opérateurs modaux et les quantificateurs. On peut comprendre cette relation si l'on tient compte de la façon dont von Wright met en relation les opérateurs temporels et spatiaux à certains opérateurs modaux bien connus (1951, pp. 59–63) :

epistémiques	*déontiques*	*temporels*	*spatiels*
il est établi que	il est obligatoire de	toujours	partout
il est réfuté que	il est interdit de	jamais	nulle part
il est vraisemblable que	il est permis de	parfois	quelque part

Par des adverbes quantitatifs qui fonctionnent en tant qu'opérateurs temporels ou spatiaux, le système se connecte aux quantificateurs tous-tout/personne-rien/certains- quelques. Ces relations apparaissent comme justifiées, selon Horn, par le fait que :

> *both quantifiers and modals fall into scalar classes, defined between quantifiers and modals which occupy corresponding positions on their respective scales* (1972, p. 117).

La relation entre « nécessaire », « établi » d'une part, et « tous », entre « possible », « probable » et « certains » d'une part, a été reprise par Palmer, qui note que *can* peut être employé en tant que quantificateur: « *Lions can be dangerous* » équivaut à « **Some** lions are dangerous » (1979, p. 185). En français Kleiber (1983) mentionne un emploi « sporadique » du verbe *pouvoir* dans un sens équivalent,

donc relevant de la catégorie de la quantification : « Les lions peuvent être dangereux ».

L'arabe offre avec *rubba* l'exemple d'un quantificateur qui peut également jouer le rôle d'un opérateur modal, ce qui permet de resoudre le dilemme auquel ont été confronté les grammairiens arabes : ce morphème, employé comme quantificateur, indiqu-t-il la grande ou la petite quantité ? Une proposition comme *rubba sā‘*^{un} *li-qā‘id*^{in} (litt. « plus d'un s'active pour un autre qui ne fait rien » ; équivalent approximatif de « tirer les marrons du feu ») peut être glossé par « il est arrivé (il est possible) que certains s'activent pour le profit d'autres qui restent oisifs ».

On peut encore remarquer la relation entre le quantificateur *min* et les propositions non-assertives, une relation qui rappelle les emplois de *any* en anglais :

hal min ṭa‘ām^{un} ?
Y a-t-il à manger ?
mā min ṭa‘ām^{in}.
Il n'y a rien à manger.
kam min ṭa‘ām^{in}!
Combien il y a à manger!

Les relations qui se manifestent entre les quantificateurs et les opérateurs modaux en arabe prouvent eux aussi que la quantification doit être prise en compte lorsque l'on parle des systèmes pragmatiques et sémantiques qui touchent à la modalisation.

Chapitre 7
L'ASPECT ET LE TEMPS

7.1. Problèmes de définition des concepts

Selon une tradition longuement établie, on présente la catégorie de l'aspect en relation avec celle du temps. Cette dernière est une catégorie déictique ; autrement dit, elle a pour point de départ le moment de la communication, dans le cas des temps dits « absolus » (mais on se réfère aussi au moment de la référence et au moment de l'événement dans le cas des temps relatifs). La définition de l'aspect est généralement liée à celle du temps. Selon la conception de Gustave Guillaume, souvent reprise dans la linguistique francophone, il n'existerait, entre les deux catégories, qu'une différence de « position » ; l'aspect serait le temps que le verbe porte en soi, intériorise, tandis que le temps (grammatical) serait celui que le verbe extériorise (1929, 1945).

Une définition de l'aspect prenant d'abord en compte la sémantique ne peut ne pas se référer au temps ; on le remarque également chez Dowty (1979):

> *Aspect is distinguished from tense from the point of view of semantics in that tenses (like the tense operators of standard tense logics) serve to relate the time of a situation described to the time of speaking (as in past, present and future tenses) whereas aspect markers serve to distinguish such things as whether the beginning, middle or end of an event is being reffered to, whether the event is a single or repeated one and whether the event is completed or possibly left incomplete* (p. 52).

En ce qui concerne l'aspect, il s'agit moins, ici, d'une définition que d'une énumération des éléments qui, traditionnellement, sont considérés comme appartenant à cette catégorie.

Dans son ouvrage consacré à l'aspect, Comrie (1976) attire notre attention dès les premières pages sur la confusion conceptuelle et terminologique entre temps et aspect, et commence par définir le temps, car celui-ci est plus « familier » : « *Tense relates the time of the situation referred to some other time, usually to the moment of speaking* » (p. 2). Il définit ensuite l'aspect : « *aspects are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation* » (p. 3).

Dans une communication au titre significatif *Aspect verbal ou aspects verbaux ?* Eugenio Coseriu (1974 b) parle de l'aspect comme d'une catégorie « complexe, pluridimensionnelle», qui peut être considérée de plusieurs points de vue :

- quantité objective : durée ;
- nombre : action unique ou multiple ;
- termes extrêmes : point initial ou point final ;
- résultat ;
- phase objective : état de déroulement de l'action ;
- rapports avec d'autres actions ;
- détermination ou l'orientation objective (par exemple, vers un point à atteindre) ;
- détermination en fonction du point de vue : « jusqu'à maintenant » ou « à partir de ce moment ».

L'objet de la linguistique générale devrait être, pense-t-il, de recenser toutes les dimensions aspectuelles possibles, c'est-à-dire empiriquement constatées jusqu'à présent dans les langues connues, ou potentiellement impliquées dans les dimensions effectivement constatées, tandis que la description d'une langue comparerait ces possibilités à leurs réalisations effectives dans la langue en question.

Tout comme dans le cas des autres catégories grammaticales, on peut dire, selon Coseriu, qu'« *une langue peut ne pas avoir d'aspect même si elle exprime parfois des contenus de type aspectuel dans son lexique ou à travers d'autres catégories grammaticales (en tant que possibilités secondaires)* » (p. 14). Coseriu montre aussi que l'expression de l'aspect peut être lexicale (dérivative), flexionnelle ou

périphrastique. Ce que Coseriu comprend par l'expression lexicale de l'aspect résulte du fait qu'il parle de ce genre d'expression dans les langues slaves, où « *l'aspect prévaut sur le temps et se présente dès qu'il existe une notion verbale* » (p. 16). La catégorie du temps peut prévaloir sur celle de l'aspect ou vice-versa : dans les langues romanes, par exemples, l'aspect est secondaire par rapport au temps.

Cette présentation semble impliquer qu'on ne peut parler d'une manière absolue de l'existence ou de l'inexistence d'une catégorie de l'aspect dans telle ou telle langue. Ajoutons que les appréciations concernant l'existence ou l'absence d'une telle catégorie dans une langue donnée (par exemple en arabe) peuvent varier en fonction de ce qu'on entend par « lexical » ou « grammatical », en fonction des significations qu'on associe au concept d'aspect et en fonction de la manière dont on conçoit l'aspect prototypique. Il nous semble plus naturel, de parler des universaux dans la catégorie de l'aspect à partir de la sémantique, c'est-à-dire de ce qu'on a nommé les « classes aspectuelles ». Afin de situer l'arabe en perspective typologique du point de vue de cette catégorie, il faut prendre en considération les valeurs aspectuelles théoriquement possibles et celles qu'on a constaté effectivement dans les langues du monde.

7.1.1. Les classes aspectuelles

La répartition la plus connue des verbes en classes aspectuelles est celle conçue par Z. Vendler (1961) reprise et développée ensuite par bien d'autres, parmi lesquels A. P. Mourelatos (1978) et Dowty (1979), que nous utiliserons dans ce qui suit. La classification de Vendler prend en compte les « verbes d'état » (*state verbs*) du type *to love*, « aimer », les « verbes d'activité » (*activity verbs*) du type *to run*, « courir », les « verbes de réalisation » (*accomplishment verbs*) du type *to paint a picture*, « peindre un tableau », et enfin les « verbes d'accomplissement » (*achievement verbs*) du type *to find*, « trouver ».

D'autres classifications ne font pas la distinction entre *accomplishment* et *achievement*, les deux étant qualifiés par Kenny (1963) de « verbes de performance ». La distinction sémantique

retenue le plus souvent est celle qui oppose « statique » et « dynamique » : c'est celle dans le cadre de laquelle se situe M. Wilmet, par exemple, quand il parle de l'aspect en français (1991).

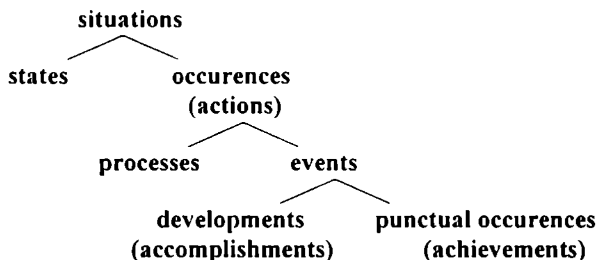
Certaines des classifications proposées introduisent des sous-catégories qui nous semblent utiles pour notre propos: il s'agit des distinctions intervenant dans le cadre du « statif », parmi lesquelles le « résultatif » (voir Nedjalkov, éd. 1988). La tendance est d'aborder les valeurs aspectuelles au niveau de la construction ou de la réalisation dans la relation prédicative, plutôt que de considérer qu'elles appartiennent en propre à tel ou tel verbe au niveau lexical, ce qui permet de prendre en compte les dérivés verbaux (les participes etc.), les arguments du verbe, les adverbes, les auxiliaires etc.

Selon une suggestion de Leech et autres, Mourelatos (1978) montre que la distinction entre les aspects perfectif et imperfectif pour le verbe correspond à celle qui oppose les « noms dénombrables » aux « noms de masse » (*count/mass*). Partant des expressions adverbiales correspondant aux divers types de prédication et de la transposition nominale des prédicats verbaux et des quantificateurs nominaux qui lui sont associés, Mourelatos note que les prédicats-événements sont dénombrables soit explicitement, par des numéraux cardinaux associés aux transpositions nominales, soit implicitement par l'association de l'expression « il y a au moins un...» associée a la transposition nominale. Les exemples qu'il donne sont du type : *Vesuvius erupted three times ; there were three eruptions of Vesuvius.*

Dans le cas des prédicats d'état, on ne peut pas associer une transcription nominale quantifiable (*count-quantified*), mais seulement une transcription « de masse » (mass-quantified), c'est-à-dire des expressions comme « beaucoup » (much), « peu » (little), « assez » (enough). Nous citons ci-après la conclusion de l'analyse de Mourelatos, car elle viendra à l'appui de notre démonstration :

> *What the device of nominalization transcription enables us to determine is that all and only event predications are equivalent to count-quantified existential constructions. As a corollary, all and only event predications include or can admit, or imply cardinal count adverbials that refer to the situation itself, as distinct from associated occasions* (p. 429).

Du point de vue du caractère quantifiable, les états ne diffèrent pas des processus, quoique ces derniers soient des actions, comme les événements. Les relations entre différentes situations sont représentées de la sorte :



L'hypothèse formulée par D. Dowty (1979) est liée à la complexité variable des différentes classes de verbes. Les prédicats les plus simples sont ceux d'état : ils se réfèrent le plus souvent à des propriétés physiques comme la localisation, la mesure, la composition, la couleur. Les autres classes expriment un changement d'état et peuvent être subdivisées, à leur tour, en fonction de l'opérateur abstrait qui peut être associé à chaque catégorie : aux verbes exprimant la notion d'« *achievement* », on peut associer l'opérateur abstrait *to become*, « devenir », et aux verbes exprimant la notion d'« *accomplishment* », on peut associer l'opérateur *to cause*, « produire ». La notion d'« action » est trop complexe pour pouvoir être réduite à un seul opérateur, mais on peut cependant retenir, parmi les opérateurs proposés, *to do*, « faire ». Parmi les exemples cités pour illustrer la structure logique des verbes exprimant la notion d'« achievement », on note :

realise – come to know	comprendre – en arriver à connaître
forget – come to not know	oublier – en arriver à ne pas connaître
find, discover – come to have	trouver – en arriver à posseder
lose – come to not have	perdre – en arriver à ne pas posseder

Ce type d'analyse nous intéresse parce qu'elle présente des suggestions concernant la manière de laquelle ces opérateurs abstraits

peuvent être lexicalisés dans différentes langues afin de produire des auxiliaires qui serviront à l'expression périphrastique des valeurs aspectuelles.

Toujours dans une perspective sémantique, nous nous intéresserons aussi au caractère décomposable des occurrences. Dans un ouvrage qui traite de ce point de vue la catégorie de l'aspect en anglais, mais qui contient des suggestions utiles pour l'analyse de cette catégorie dans d'autres langues également, Alice F. Freed (1979) parle de trois segments temporels qui désignent différentes phases du déroulement de l'événement : *onset*, *nucleus* et *coda* (il ne s'agit pas des intervalles, mais d'une décomposition qui relève de la logique de l'événement). Nous présentons ci-après la définition donnée pour *onset*, « mise en route », en ayant en vue qu'elle servira à notre analyse sur l'inchoatif en arabe : « *a temporal segment which takes place PRIOR to the initial temporal part of the nucleus of the event* » (p. 31). Il s'agit du stade préparatoire de l'événement, lequel, par la suite, peut ou non avoir lieu : par exemple, quelqu'un peut commencer à éternuer puis, pour telle ou telle raison, ne pas éternuer.

Selon une opinion répandue, ce qui sépare les événements (au sens restreint) des autres types d'occurrence est justement leur caractère indécomposable : les événements peuvent se répéter, mais ils ne peuvent pas se décomposer.

7.1.2. Les valeurs aspectuelles

Il n'est pas facile de dresser une liste des valeurs aspectuelles possibles si l'on prend en considération le fait qu'il n'y a pas de consensus quant à ces valeurs, mise à part l'opposition perfectif/imperfectif, qui, semble-t-il, est à la base de la constitution du concept d'aspect. Dans la communication déjà mentionnée (1974 b), Coseriu observait, non sans quelque ironie, que l'on peut être tenté d'attribuer à l'aspect tout ce qui ne correspond pas, dans le verbe, aux notions de personne, nombre, voix, temps et mode. Il n'en propose pas moins un inventaire, qui, s'il n'est pas le seul possible, fournit une base raisonnable à partir de laquelle nous pouvons tenter d'identifier

les valeurs qui sont grammaticalisées par une langue donnée, l'arabe en l'occurrence.

D'autre part, on peut observer une tendance à privilégier dans l'analyse l'une des oppositions proposées par le système des valeurs aspectuelles – perfectif/imperfectif ou statique/dynamique – qui constituent pour Wilmet le pilier de l'analyse de l'aspect en français (1991). En fonction de ce que l'on considère comme la valeur aspectuelle prototypique, ou de la situation existant dans une langue particulière, ou encore de la direction vers laquelle se tourne l'attention des chercheurs, on établit également des relations de parenté entre l'aspect et les autres catégories du verbe (le temps, au premier chef, mais aussi la voix, le mode, le nombre, la personne), les relations avec d'autres classes lexico-grammaticales (tout particulièrement l'adverbe), la relation avec les arguments du verbe (l'objet, d'abord, mais aussi le sujet). Intéressé par la relation entre quantification et classes aspectuelles, Mourelatos (1978) attire notre attention sur certaines valeurs comme le « fréquentatif », l'« habituel », la distribution spatiale qui peuvent être rattachés à l'aspect (p. 421).

Quelle que soit la perspective adoptée, il nous semble en tout cas nécessaire d'aborder l'aspect non seulement dans le cadre du verbe, mais aussi en relation avec la prédication dans son ensemble.

7.1.3. Existe-t-il des universaux dans la catégorie de l'aspect ?

Coseriu considère que l'on doit appliquer à l'aspect l'observation, qui vaut pour d'autres catégories grammaticales, selon laquelle il existe des contenus de type aspectuel que les langues peuvent exprimer par des moyens lexicaux, ou comme des possibilités secondaires d'autres catégories grammaticales, mais il n'est pas nécessaire qu'une langue ait un aspect grammatical. Quand il parle de l'expression des valeurs aspectuelles dans les langues slaves (considérées comme ayant un aspect prototypique), Coseriu montre que celles-ci expriment l'aspect au niveau lexical, ce qui signifie que

le verbe à l'infinitif porte avec lui la valeur du perfectif ou de l'imperfectif (voir 7.1.).

Par ailleurs, dans les langues dont on dit qu'elles possèdent une catégorie grammaticale de l'aspect, son marquage est si étroitement lié au système des temps que certains ont pu dire qu'il ne pouvait pas en être séparé. Dès lors que l'on ne peut pas savoir s'il existe une catégorie grammaticale de l'aspect, ou simplement des valeurs aspectuelles associées aux temps verbaux ou résultant du type de prédication, il nous paraît évident qu'on ne peut parler de l'aspect *grammatical* comme d'un universel.

Il paraît en revanche raisonnable de supposer qu'il existe des *classes aspectuelles* universelles définies par des critères similaires, et que leur existence doit se manifester dans la langue au-delà de la forme lexicale. Combattant le relativisme de Whorf, E. Bach estime qu'une conception commune du temps et de l'aspect doit nécessairement se manifester, sous une forme ou une autre, dans le langage humain et dans chaque langue. C'est l'occasion, pour Bach, d'exposer sa conception des universaux, et aussi sa croyance en l'existence d'un patrimoine humain commun, « *a common human heritage* » qui constitue la matière de chaque grammaire ; la conception du temps fait, selon lui, partie de ce patrimoine (1981, p. 79).

On ne peut parler d'une succession en diachronie entre l'apparition des valeurs aspectuelles tout d'abord, et des valeurs temporelles ensuite, comme semblent le croire ceux qui parlent de visions différentes du temps chez les « primitifs » (où prévaut l'aspect) et les « civilisés » (où prévaut le temps). Mentionnons que des appréciations de ce genre ont également été formulées sur l'arabe, la présence (discutable) de l'aspect grammatical venant appuyer l'idée qu'on aurait affaire à une manière, différente de la nôtre (voire « inférieure », selon certains), de concevoir le temps (Anghelescu, 1995 a, p. 18-19). Comme dans le cas des autres catégories, les langues grammaticalisent certaines valeurs, l'expression des autres restant confiée au lexique. En ce qui concerne l'aspect, un des phénomènes susceptibles de présenter de l'intérêt dans une perspective typologique est la constitution des expressions aspectuelles périphrastiques du type du français « vient de paraître ». La grammaticalisation (partielle) des

lexèmes se réalise le plus souvent par la métaphorisation des verbes de mouvement ou de posture.

7.2. L'aspect en arabe et dans d'autres langues sémitiques : un problème controversé

Les problèmes relatifs à la nature du système verbal de l'arabe, et aux valeurs exprimées par chacune de ses deux formes – celle à suffixes et celle à préfixe –peuvent être mieux compris si l'on tient compte de la manière dont on les a abordés dans le cadre du comparatisme sémitique et chamito-sémitique.

Il est significatif qu'on ait commencé à parler de l'existence d'une catégorie de l'aspect dans les langues sémitiques après des discussions concernant la catégorie en question dans le cadre des langues indo-européennes en général, et les langues slaves en particulier. Cela n'a rien de surprenant quand on sait que pour les sémitisants, c'est le modèle de la grammaire comparée indo-européenne qui prévalu à tous les niveaux. En ce qui concerne la catégorie de l'aspect, il faut souligner que c'est dans les langues slaves qu'elle a été considérée comme prototypique, bien qu'elle se manifeste à un niveau purement lexical.

E. Benveniste compare cet aspect slave « prototypique » à ce qui paraît être la manifestation de l'aspect dans les langues sémitiques (en arabe tout particulièrement) et croit finalement avoir trouvé une catégorie de l'aspect plus « pure » :

> *Dans la tradition des études linguistiques, la notion d'aspect était généralement définie par rapport aux données slaves. C'est le verbe slave qui a fourni à la théorie de l'aspect son cadre et ses oppositions. Or, quand on envisage les systèmes aspectuels hors du monde indo-européen, on s'aperçoit que le slave ne représente nullement un type commun ; au contraire c'est un type exceptionnel, fortement grammaticalisé, où aspect et temps sont étroitement*

associés. La réalité de l'aspect se voit bien plus clairement en sémitique, où les classes formelles du verbe représentent des modes d'action, admettant toutes la distinction d'aspect, dont elles sont formellement indépendantes et cette distinction d'aspect, non encore temporalisée, se réalise comme une corrélation (Annuaire du Collège de France, t. LXI, 1961, p. 260, cité par Fleisch, 1979, p. 171).

L'appréhension de l'aspect dans les langues sémitiques a été nettement influencée par la thèse de Marcel Cohen, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps* (1924), qui s'efforce de découvrir le moment où, dans l'histoire des langues sémitiques, l'expression du temps commence à prévaloir sur celle de l'aspect ; il part pour cela de l'observation que dans le sémitique ancien, le verbe exprimait l'aspect et non le temps. Nous reproduisons ici sa conclusion, partagée par la plupart des sémitisants :

Le fait le plus frappant, à considérer les quelque cinq mille ans sur lesquels se répartissent les morceaux d'histoire du sémitique que nous atteignons, c'est la persistance d'un système verbal qui ne repose pas sur le temps [...] en dehors de l'hébreu à son dernier stade, seules des langues modernes possèdent des systèmes temporels... (p. 296 sq.).

Bien qu'on trouve, dans l'ouvrage de M. Cohen, des références à l'aspect sous différents points de vue (mentionnons, à titre d'exemple, une décomposition des « occurrences » qui rappelle celle de A. F. Freed), son attention se focalise essentiellement sur la dichotomie qui, depuis la parution de sa thèse, est appelée, dans la linguistique francophone, « accompli/inaccompli ». Il est clair que ces termes ont justement été adoptés pour distinguer l'aspect sémitique de l'aspect slave, celui-ci étant caractérisé par la dichotomie « perfectif/imperfectif ».

L'analyse du verbe arabe par le biais des valeurs aspectuelles des deux formes de conjugaison accompli/inaccompli apparaît dans *Grammaire de l'arabe classique* de Blachère et Gaudefroy-Demombynes (1952), l'une des premières grammaires arabes parues en Europe à rompre avec la tradition grammaticale arabe. H. Fleisch considère d'ailleurs cette rupture comme particulièrement bien venue,

en ce qui concerne précisément la présentation du temps et de l'aspect : « *Un grand mérite de l'ouvrage (...) a été d'établir sur l'aspect les valeurs du verbe arabe.* » (Fleisch, 1979, p. 169).

Des ouvrages plus récents de sémitologie, ou se référant à des langues sémitiques, considèrent comme définitivement acquis le fait que le système binaire du verbe, en arabe et dans d'autres langues sémitiques, exprime des valeurs aspectuelles (L. Messoudi, 1985 ; D. Cohen, 1989 ; Mitchell et al-Hassan, 1994 etc.).

Cette manière de présenter les deux formes de conjugaison du verbe arabe a influencé les débats dans les études sémitiques en général. On dit de l'arabe qu'il partage avec d'autres langues, appartenant au groupe occidental de la branche sémitique des langues chamito-sémitiques, une opposition entre une forme conjuguée avec des suffixes, considérée comme le « perfectif », et une autre avec des préfixes, considérée comme l'« imperfectif ». Le sémitique occidental représente, à cet égard, un cas particulier dans la grande famille chamito-sémitique, puisque les quatre autres branches qui la constituent n'ont qu'une conjugaison à préfixes, au perfectif comme à l'imperfectif. Cependant, David Cohen parle d'un système verbal chamito-sémitique unitaire toujours basé sur une opposition d'aspect : « processif » vs. « statif-duratif » (1968 ;1989).

L'idée de la nature fondamentalement aspectuelle du système verbal du sémitique revient, sous une forme ou une autre, dans la majorité des ouvrages de sémitologie. Plus récemment, Garbini et Durand (1994) évitent de tirer des conclusions définitives concernant l'expression du temps et de l'aspect dans le verbe sémitique, montrant que les textes dont on dispose (administratifs, poétiques, magico-religieux) ne peuvent constituer la base d'une analyse concluante dans ce sens. Selon eux, seul l'akkadien, parmi les langues anciennes, posséderait un système « vaguement temporel » similaire à celui des langues indo-européennes ; plus tard, le système se serait réorganisé pour exprimer les aspects perfectif et imperfectif, et dans une phase plus récente, l'arabe et l'hébreu modernes organiseraient un nouveau système verbal pour exprimer les temps, sans que soit exclue l'intervention du parastrat indo-européen (p. 119).

L'existence d'un aspect verbal en sémitique, donc en arabe, ne rallie pas tous les sémitisants. J. Kuryłowicz (1973) s'oppose à l'idée que les deux formes verbales de l'arabe (celle à des suffixes, *qatala* et celle à préfixes, *yaqtulu*) exprimeraient d'abord une opposition de type aspectuel : selon lui, elles expriment fondamentalement des valeurs temporelles, même si, comme toutes les formes temporelles, elles peuvent avoir des implications aspectuelles et modales. Il conclut avec fermeté : *« Verbal aspect as grammatical category does not exist in Semitic »*.

Les grammairiens arabes ont parlé du temps en relation avec les deux formes de conjugaison, bien que seule la forme à suffixes (*qatala*) ait été désignée par un terme qui se référait au temps (*al-māḍī*, « le passé »). Nous avons montré par ailleurs, dans le chapitre sur les parties du discours (II. 1), qu'ils définissaient le verbe par opposition au nom en se référant précisément au temps. Il n'est pas impossible de parvenir à les suivre en ce qui concerne leurs appréciations sur la catégorie du temps dans le verbe arabe, comme sur d'autres points.

On peut observer que la discussion sur l'aspect, en arabe et en sémitique, porte en général sur les deux formes de conjugaison *qatala* vs. *yaqtulu*. Nous avons souligné par ailleurs que le modèle slave est celui qui a été adopté par les sémitisants comme exprimant l'aspect « prototypique ». Or, ce modèle aurait dû leur suggérer d'envisager l'aspect au niveau lexical (ou lexico-grammatical), puisque les marques d'aspect en slave apparaissent déjà dans l'infinitif des verbes, la conjugaison se bornant à les situer dans le temps. Au lieu de cela, on a cherché des oppositions nettes entre deux formes grammaticales du sémitique (les deux formes de conjugaison), posées d'emblée comme aspectuelles, ce qui a probablement empêché d'appréhender d'autres valeurs aspectuelles là où on aurait pu le faire.

7.2.1. Classes aspectuelles dans le verbe arabe

Le verbe arabe peut-il marquer, au niveau lexical (ou lexico-grammatical), des valeurs liées à l'aspect, avec référence spéciale aux classes aspectuelles ? Tel est le problème soulevé ici.

Le verbe arabe à racine triconsonantique (catégorie la plus fréquente) se présente sous une forme de base ou « primaire » (en arabe, *muğarrad*, à savoir « nu », « dépourvu de marques ») et sous des formes « dérivées » par flexion interne ou affixation. Les grammaires européennes de langue arabe ont numéroté ces formes de I à XV, dont dix sont usuelles.

Faute d'un infinitif se présentant sous une forme non nominalisée (du type « écrire » par exemple, en français), le verbe arabe, y compris dans les dictionnaires, est désigné par la forme considérée comme la moins marquée, celle de la troisième personne du masculin singulier au « passé » (*al-māḍī*) : le verbe « écrire », en arabe, est *kataba*, ce qui signifie en fait « (il) a écrit ». Il nous suffit de prendre en compte cette traduction pour comprendre la difficulté d'analyse des valeurs aspectuelles ou temporelles, cette forme-type du verbe étant déjà marquée temporellement (ou aspectuellement). Conscients de cette difficulté, certains orientalistes, parmi lesquels A. F. L. Beeston (1970), ont eu recours à un autre « infinitif », le « nom verbal » ou *maṣdar*, mais cela crée d'autres problèmes parce que, dans ce cas, ce n'est pas le verbe qui est analysé, mais sa transposition nominale, ce qui entraîne la disparition de certaines marques qui pourraient avoir des valeurs temporelles ou aspectuelles. Dans ce qui suit, nous allons recourir à la forme traditionnelle du verbe-type en essayant, autant que possible, de faire abstraction de sa localisation dans le temps. Ce genre de problèmes concerne aussi bien la forme primaire que les formes dérivées.

Du point de vue qui nous occupe ici, le verbe primaire à la voix active apparaît sous trois formes qui ne diffèrent entre elles que par la voyelle accompagnant la deuxième consonne radicale : *a, i, u*. L'ordre mentionné est aussi l'ordre de fréquence : la majorité des verbes ont la forme *fa'ala* (ex. : *fataḥa* « ouvrir »), un grand nombre ont la forme *fa'ila* (ex. : *fahima* « comprendre ») et un nombre plus restreint la forme *fa'ula* (ex. *kaṯura* « être nombreux »). La distinction de ces trois catégories s'effectue depuis longtemps en fonction de significations qui peuvent être considérées comme se référant aux classes aspectuelles. Fleisch (1979, pp. 227–254) présente ces catégories comme suit : la première comporte des

verbes indiquant des *actions*, la deuxième des *qualités* « momentanées » et la troisième des *qualités* « durables ».

On peut même concevoir une hiérarchie basée sur la complexité croissante des prédicats exprimés par ces trois classes de verbes : sur un premier palier se situent les verbes caractérisés par la voyelle médiane *-u-* qui dénote une qualité (ces verbes se traduisent toujours par « être » + la qualité en question) : ce sont des « verbes d'état » ; les verbes caractérisés par la voyelle médiane *-i-* sont des verbes de perception physique, sensorielle (*sami'a*, « entendre ») ou mentale (*fahima*, « comprendre »), des verbes se rapportant aux sentiments (*fariḥa*, « se réjouir », *ḥazina*, « s'attrister »), des verbes de mouvements (*rakiba* « chevaucher ; monter à cheval») ou des états subis par le sujet (*mariḍa* « tomber malade », *ḫasira* « perdre », *rabiḥa* « gagner »). Tous ces verbes apparaissent comme *achievements* dans la conception de Dowty, qui y voit un opérateur abstrait du type « come to » en anglais (*ḫasira* : « come to not to have », *rabiḥa* : « come to have »), en français « en arriver à » (perdre: « en arriver à ne pas avoir » ; gagner : « en arriver à avoir »). En ce qui concerne les verbes caractérisés par la voyelle *-a-*, la catégorie majoritaire, ils expriment toute la gamme des possibilités, depuis les occurrences ponctuelles jusqu'aux développements.

L'opinion de Fleisch (1979, p. 250) concernant la composante dynamique des verbes d'état (caractérisés par *-u-*), qui signifierait, tout comme les verbes à forme *fa'ala*, « acquérir tel état » et non pas « posséder tel état, telle qualité », pourrait reposer sur le caractère dynamique de la forme de conjugaison présentée par les verbes en question à l'« infinitif » : *kabura* peut en effet signifier « devenir grand », mais *yakburu*, « être grand » ; cette observation est valable seulement pour les verbes de cette catégorie : *rakiba* veut dire également « voyager à cheval» et « monter à cheval », mais *yarkabu*, veut dire surtout « voyager à cheval »

Les exemples cités figurent dans le *Lexicon* de Lane, qui les utilise pour définir des verbes à forme *fa'ila*, mais aussi des verbes pouvant comporter les voyelles *-u-* ou *-i-*. Certains verbes de cette catégorie pourraient être interprétés comme résultatifs, mais on ne peut étendre l'observation à tous les membres de la classe en question

pour pouvoir dire, à la manière de Fleisch, que « le verbe de qualité n'est pas un statique ». En revanche, on peut affirmer que les verbes à forme *fa'ila* ne sont pas statifs, et que le fait de les inclure dans la catégorie plus large des « verbes de qualité » ne se justifie pas.

On peut donc considérer, à cet égard, que le verbe primaire présente bel et bien des classes aspectuelles marquées par la flexion interne (le jeu des voyelles *a, i, u*) ; le fait que cette même flexion interne serve également à marquer la voix (*fa'ala* agentif vs. *fu'ila* non agentif) mérite d'être souligné.

Les formes dérivées sont conçues, en général, comme *ajoutant* des significations à celles du verbe primaire, donc comme des procédés de recatégorisation. Les significations sont tout d'abord liées à la voix (les formes dérivées à préfixe *t-* expriment toutes un réflexif, éventuellement associé à d'autres valeurs ; les formes à préfixe *n-* expriment un passif) et à la causativité (la forme causative prototypique est celle à préfixe *'a-*, sémantiquement apparentée à la forme à préfixe *s(t)-* ; la forme obtenue par la gémination de la deuxième consonne radicale peut être elle aussi causative.

Aux significations principales des formes dérivées (dont nous n'avons pas mentionné ici qu'un petit nombre) s'ajoutent également, selon nous, des valeurs aspectuelles, soit dérivées des significations mentionnées, soit indépendantes. Il s'agit de significations liées aux classes aspectuelles (du type de celles qu'on a indiquées pour la forme primaire), mais aussi d'autres valeurs relevant de l'aspect. Par exemple, le réflexif dynamique marque le passage d'un état à un autre et exprime des valeurs qu'on peut rapporter à la notion d'*achievement* : par rapport à *'alima*, « savoir », *ta'allama* signifie « apprendre », « s'instruire » ou, pour reprendre la paraphrase de Dowty, « en arriver à savoir ».

La signification de base de la forme *tafā'ala*, la réciprocité, peut se manifester également par la « décomposition » de l'événement ou par sa multiplication : si *saqaṭa* signifie « tomber », *tasāqaṭa* signifie « tomber l'un après l'autre », « tomber en morceaux, goutte à goutte », ce qui signifie le passage de l'occurrence ponctuelle au « développements ».

Par ailleurs, il existe aussi une forme dérivée qui exprime l'idée de multiplication (de l'agent, de l'objet, de l'événement, ou encore l'extension spatiale), ce qui revient à une quantification ou à l'expression du caractère quantifiable de l'événement. Il s'agit de la forme *fa''ala*, caractérisée par le redoublement de la consonne médiane (on a parlé de l'expression iconique de la multiplication sémantique par la multiplication des consonnes) : *mawwatat* « ils (des chameaux) sont morts en grand nombre » ; *ğarraḥtuhu* « je l'ai blessé », « je lui ai infligé nombre de blessures » ; *yuğawwilu* « il circule beaucoup » vs. *yağūlu* « il fait un tour » (Fleisch, 1979, p. 288).

Du point de vue de l'expression iconique de la multiplication par l'ajout du matériel phonétique, l'arabe ressemble à beaucoup d'autres langues : on pourrait interpréter de la sorte les exemples d'expression de la multiplication par infixes proposés par Wilmet (1991, p. 216) *cligner/clignoter*, *craquer/craqueter*, *pleuvoir/pleuviner*, *crier/criailler*.

Il existe probablement d'autres significations liées à l'aspect dans la multitude de significations attribuées aux formes verbales dérivées mentionnées plus haut, et aux formes dérivées de verbes à racines quadriconsonantique que l'on n'a pas mentionnées ici. La flexion interne et les marques externes servant à exprimer certains valeurs aspectuelles (surtout liées aux classes aspectuelles) se manifestent toutes à l'« infinitif », à savoir dans une forme semblable à celle de l'aspect dans le domaine slave.

7.2.2. Temps et aspect dans les formes de conjugaison

En arabe comme dans d'autres langues sémitiques, l'aspect a été surtout abordé par le biais des deux formes de conjugaison, celle à suffixes et celle à préfixes (représentées, dans les travaux des sémitisants par *qatala* vs. *yaqtulu*). Pour les grammairiens arabes, la forme à suffixes était appelée *māḍī*, « passé », et la forme à préfixes était dotée d'un nom curieux à première vue, *muḍāri'*, « similaire, ressemblant ». Cette forme est *similaire* au nom au sens où elle est susceptible, tout comme le nom, de changer de désinence en raison de

sa position ou de l'introduction d'opérateurs. Ainsi le mode du verbe et le cas du nom sont-ils mis sur le même plan, ce qui s'explique aussi par l'existence de certaines marques communes au verbe et au nom : le nominatif et l'indicatif à certaines personnes de la conjugaison ont la désinence *-u*, l'accusatif et le subjonctif la désinence *-a*, (voir II.2). Le verbe est donc « similaire » au nom (au nom d'agent, plus précisément) car il lui emprunte la flexion désinentielle. A cet argument, les grammairiens arabes ajoutent des autres, par exemple une analogie au niveau du statut syntaxique : le même procédé d'emphase, le préfixe *l-* (*lām al-ta'kīd*) se rencontre également avec le nom d'agent ayant fonction de prédicat et avec le verbe prédicatif.

Cette ressemblance sur le plan de l'expression pourrait s'expliquer par des ressemblances au niveau du contenu : le prédicat nominal et le prédicat exprimé par un verbe de forme *yaf'alu* sont des prédicats statiques, non marqués du point de vue temporel, les deux constituant assez souvent, d'ailleurs, l'« état-cadre » à l'intérieur duquel se déroule l'événement dénoté par une autre proposition.

ǧā'a ḍāḥik^{an}	=	*ǧā'a wa huwa yaḍḥaku*
il est venu riant	=	il est venu et il rit
(participe actif en acc.)		(forme à prefixes, troisième personne)

« il est venu en riant »

Cette absence d'indication temporelle concernant la forme à préfixes (*yaqtulu*) a été soulignée par Beeston (1970, pp. 78–79) : selon lui, cette forme est fondamentalement statique et non marquée du point de vue temporel, tandis que la forme à suffixes est un passé explicite. L'opinion de Kuryłowicz déjà mentionnée (7.2) va dans la même direction sur ce point: l'opposition *yaqtulu/qatala* peut être définie comme une opposition « non-prétérit/prétérit » (par rapport au moment de la parole) et aussi comme une opposition simultanéité/antériorité (il s'agit pour lui d'une opposition secondaire, contextuellement définie). Autrement dit, il existe une opposition principale, qui se réfère au moment de la parole (ST, *speech time*) et des oppositions secondaires, liées au moment de référence (RT, *reference time*) et au moment de l'événement (ET, *event time*).

En ce qui concerne les valeurs aspectuelles des deux formes, toujours selon Kuryłowicz, le présent est par lui-même imperfectif ou linéaire, tandis que le prétérit est perfectif ou ponctuel (1973, p. 79). Partant de cette observation, on peut expliquer l'apparition de la forme à suffixes (*qatala*) là où on attendrait un présent. Cela semble dû à la capacité de cette forme à exprimer le ponctuel et le dynamique. Les verbes du type *fahima*, « comprendre », et *'alima*, « savoir », réalisent leur composante *achievement* sous la forme *qatala* (*fahimtu* « j'ai compris », *'alimtu* « j'ai appris ») et réalisent leur composante *state* sous la forme *yaqtulu* (*yafhamu* « il comprend », *ya'lamu* « il sait »).

La forme *yaqtulu* indique aussi l'idée de capacité, de possibilité, un potentiel donc. A cet égard, Monteil (1960, p. 242) offre un exemple où le verbe *yastaṭī'u* est utilisé comme anaphore d'un verbe de la forme *yaqtulu* ;

> *'inna al-fuṣḥā lā tu'abbiru 'an al-ḥayāti kamā* tastaṭī'uhu *al-'āmmiyya*
> la langue littéraire n'exprime pas la vie comme *le fait* [litt. « le peut »] la langue parlée

.

La notion de potentialité contenue dans la forme *yaqtulu* (surtout au passif impersonnel) la rend équivalente aux adjectifs à suffixes -able, -ible, comme dans : *manẓar^un lā yūṣafu*, « un panorama indescriptible » ; *šay'^un yu'kalu*, « quelque chose de mangeable ». H. Fleisch considère qu'on a affaire à une nuance aspectuelle importante (1979, p. 186), ou plutôt à une valeur modale. La valeur de potentiel (ou d'éventuel) de la forme *yaqtulu* est soulignée par l'introduction de la particule *qad* : *qad ya'tī*, « il se peut qu'il vienne », « il viendra peut-être ».

Le futur, quant à lui, est fréquemment exprimé de manière contextuelle, comme dans beaucoup d'autres langues ; la forme employée est alors *yaqtulu* ou le participe actif. Toutefois, la langue moderne tend à généraliser l'usage des particules originellement *sa-* et *sawfa* associées à la forme *yaqtulu*, et à en faire de simples marques de futur (voir aussi Stewart 1998). Les dialectes arabes, en revanche, ont créé leurs propres moyens d'expression pour le futur ; il est significatif que le verbe *rāḥa*, « aller » et ses dérivés ait été choisi à

cet effet. Comme le notent Bybee et Dahl (1989, p. 57), les langues tendent à se constituer des morphèmes grammaticaux pour exprimer le futur soit par des lexèmes ayant le sens initial de « vouloir » ou « devoir », soit par des verbes de mouvement. Si le roumain illustre la première catégorie (*eu voi vorbi* « je parlerai, litt. « je veux parler »), l'arabe parlé et le français possèdent quant à eux un futur analytique formé avec l'auxiliaire « aller » (« je vais aller »).

On peut conclure que le présent, avec ses différentes valeurs (momentanée, atemporelle, transtemporelle etc.) est, en arabe aussi, le temps de toute proposition qui ne dispose pas d'un marquage temporel explicite. Les propositions contenant un verbe à la forme à préfixes et les propositions participiales sont, *grosso modo*, identiques du point de vue de l'expression du temps et de certaines valeurs aspectuelles sous-jacentes. Kinberg (1992) fait la même observation dans la conclusion de son article concernant les propositions participiales, où il montre que celles-ci dénotent un « *imperfective present* » et que le type d'imperfectif (*unbounded* vs. *bounded*) résulte tantôt du *lexème* participial, tantôt de sa *forme*, en ajoutant les implications contextuelles.

Quand il s'agit du passé, un opérateur *kāna* (litt. « il fut, il était ») peut être sous-entendu ou explicitement introduit. C'est ce que remarque Sībawayhi dans son *Kitāb* en analysant ***kāna*** *'Abdu Allāh 'aḫāka*, « Abdullah ***était*** ton frère », comme un énoncé ou la prédication concerne la relation de fraternité, et où *kāna* n'a autre fonction que celle de situer la relation dans le passé (vol. I, p. 45).

Quelques siècles plus tard, dans le commentaire d'Ibn Ya'īš au *Mufaṣṣal* d'al-Zamaḫšarī (éd. Le Caire, s.d., p. 96), le statut de *kāna* apparaît plus clairement, au sens où cet élément (comme d'autres de sa catégorie, appelés ses « sœurs ») n'est pas un vrai verbe, car il ne satisfait à une des deux conditions exigées du verbe standard : la référence à « l'événement » ; de tels « pseudo-verbes », qui ne partagent les caractéristiques de la catégorie que d'un point de vue formel, se réfèrent seulement au temps et ont le même statut sémantique que les nom qui se réfèrent au temps. En ce sens, les propositions notées ci-après sont équivalentes :

kāna Zayd^{un} qā'im^{un}
Zayd était debout (litt. était Zayd debout)
Zayd^{un} qā'im^{un} 'amsi
Zayd était debout hier (litt. Zayd debout hier)

Les deux propositions signifieraient « Zayd était debout » ; autrement dit, il y a dans les deux propositions un opérateur temporel. Le verbe *kāna* peut se manifester en tant qu'opérateur temporel même s'il y a un autre verbe dans la phrase. Dans ce cas, on aura, en fonction de la forme de ce verbe soit un « passé dans le passé » (avec *qatala*), soit un « duratif » (avec *yaqtulu*), donc un état transposé dans le passé, comme arrière-plan d'un événement. C'est la raison pour laquelle on ne peut illustrer cette dernière valeur de *kāna* que si on introduit une proposition qui contient un événement :

kāna yaktubu 'indamā daḫaltu
(était PERF écrivant PRES. quand je suis entré PERF)
il écrivait quand je suis entré

Inversement, la circonstancielle d'état comporte un verbe à la forme *yaqtulu*, constituant le fond sur lequel se projette l'événement :

daḫala wa huwa yaḍḥaku
(est entré PERF et il rit PRES)
il est entré en riant

En conclusion, nous avons suffisamment d'arguments pour affirmer à notre tour que les deux formes du verbe arabe, *qatala/yaqtulu*, n'expriment pas des valeurs aspectuelles en soi, mais seulement les valeurs que les temps verbaux présentent également dans d'autres langues, et que ces valeurs sont influencées par la classe aspectuelle à laquelle appartient le verbe, ainsi que par d'autres éléments portant sur la prédication. Dans la relation entre les deux formes, *qatala* est marquée temporellement, alors que la forme *yaqtulu* est susceptible de recevoir diverses valeurs temporelles et modales.

L'usage établi en logique de considérer les temps en fonction des « opérateurs temporels » nous invite à suivre, sur le plan

linguistique, les valeurs que les lexicalisations de ces opérateurs peuvent recevoir. En arabe, *kāna* (la forme *qatala*) ajoute un « cela a été » à la proposition nucléaire ; *yakūnu* (la forme *yaqtulu*), en revanche il ne signifie jamais « cela est », mais plutôt « cela sera » (dans le commentaire cité plus haut, Ibn Ya'īš dit que *yakūnu Zayd*^{un} *qā'im*^{an} équivaut à *Zayd qā'im*^{un} *ġad*^{un}, les deux phrases pouvant être traduites par « Zayd sera debout » ; *ġad*^{un}, dans la deuxième phrase, signifie littéralement « demain »). La forme *yakūnu* sert aussi à exprimer un futur antérieur quand il accompagne un verbe au parfait : *yakūnu qad kataba*, « il aura écrit ». La valeur de potentiel de la forme *yaqtulu* se manifeste également dans la tournure *qad yakūnu*, « il se pourrait que » (dans ce cas, on dit que c'est la particule *qad* qui introduit cette valeur), et dans l'interrogation *man yakūnu ?* « qui cela peut-il être ? »

D'autres opérateurs appartenant à la famille de *kāna* (les « sœurs de *kāna* » dans la terminologie des grammairiens arabes) expriment des valeurs aspectuelles que nous allons discuter dans ce qui suit : il s'agit de l'inchoatif, du duratif et du résultatif.

Comme dans d'autres langues, la forme du parfait peut introduire diverses valeurs modales non assertives, souvent un iréel : optatif (*'āšat al-ṣadāqa*, « vive l'amitié ! », *raḥima-hu Allāh*, « que Dieu lui pardonne » ; conditionnel *'iḏā ḏahabta, ḏahabtu ma'aka*, « si tu pars, je pars avec toi ». Une certaine valeur d'emphase accompagne l'utilisation du parfait dans des circonstances où l'on pourrait s'attendre au présent : *kaḏibta*, « tu mens ! » (litt. « tu as menti »).

C'est peut être à cette valeur d'emphase et de certitude qu'il faut ramener l'utilisation du parfait à valeur transtemporelle dans les nombreux exemples du Coran fournis par W.Reuschel (éd. 1996). L'ouvrage, qui traite de l'aspect et du temps dans la langue du Coran, se rapporte essentiellement aux valeurs des deux formes de conjugaison. Ce qui est important c'est que ces valeurs sont analysées dans le cadre des divers types de constructions, par exemple : *allaḏīna 'amanū* (parfait) « ceux qui croient », *allaḏīna kafarū* (parfait) « ceux qui sont infidèles » etc. où apparaît clairement cette valeur transtemporelle de la forme à suffixes.

7.2.2.1. Valeurs temporelles ou aspectuelles dans les formes de conjugaison des dialectes

L'opposition entre une forme à suffixes et une forme à préfixes existe presque dans tous les dialectes arabes. Bien qu'on ait parlé de cette opposition en termes d'aspect (« parfait » vs. « imparfait »), la liste des valeurs des deux formes proposées par Grand'Henry (1976, pp. 3–4), par exemple, nous montre que l'opposition en question est essentiellement temporelle, les valeurs aspectuelles étant simplement dérivées. La conclusion de son article, selon laquelle les valeurs des deux formes, dans les dialectes parlés, prouveraient que l'aspect est la catégorie dominante dans le domaine sémitique, nous semble difficile à soutenir.

En revanche, la catégorie étendue d'auxiliaires et de marques aspectuelles présentée dans cet article mentionné, et plus encore dans Grand'Henry 1977 (pp. 1–4) et 1978 (pp. 1–2), vient étayer l'idée que les dialectes se créent un système typologique similaire de marques aspectuelles (un système analytique, essentiellement), même si, du point de vue de les éléments lexicalisés diffèrent d'un dialecte à l'autre. La ressemblance typologique de ces marques aspectuelles entre elles et avec d'autres langues soumises à un processus de pidginisation a été l'un des arguments importants de Versteegh (1984, 1997) en faveur de l'hypothèse de la pidginisation pour expliquer la genèse des dialectes arabes parlés.

7.2.3. Les phases du déroulement de l'action : observations générales

Abordant la catégorie du temps dans les langues sémitiques, et de cette « temporalité intérieure » qu'il appelle « aspect », Marcel Cohen parle de certains auxiliaires qui expriment des « notions accessoires », pouvant « situer l'action dans une tranche minime de temps ou définir une forme de réalisation qui implique une relation avec la durée » (1924, p. 265). Il propose un schème de développement qui commence par des verbes du type « avoir

l'intention de », « être sur le point de », continue par des verbes comme « commencer » et ensuite « continuer » et s'achève par des verbes comme « finir ». Les « notions accessoires » liées aux phases de déroulement de l'action, sont, selon M. Cohen :

1. « Être près de » : tranche de la durée qui précède immédiatement le procès, quel que soit le moment de ce procès ;
2. « Avoir l'intention de » : préparation, annonce d'un procès qui va suivre, quel que soit son moment dans le temps situé ;
3. « Se mettre à » : première tranche de la durée contenue dans le procès ;
4. « Continuer à » : tranche centrale d'un procès envisagé dans la durée de son développement ;
5. « Finir de » : tranche terminale de la durée du procès.

En ce qui concerne l'expression de ces notions, l'arabe ne présente pas de situation particulière : « Il est à noter que, dans toutes les langues, certaines racines sont, par leur sens même, en relation avec la durée ou avec le moment (ainsi les verbes 'advenir', 'exister', 'demeurer', 'cesser' etc. ; l'accompli et l'inaccompli dans ces verbes tendent à se situer dans le temps et fournissent souvent des auxiliaires à valeur temporelle. » (Cohen, 1924, p. 54). On notera que les valeurs discutées par Cohen, et les auxiliaires qui les expriment, sont généralement conçues, par tous les linguistes, comme fondamentalement aspectuels.

Selon Fleisch (1979, p. 198), l'existence en arabe de nombreux verbes ayant pour fonction de marquer les différentes étapes du déroulement des événements a des conséquences importantes pour le système de la langue ; de plus, « c'est tout le mode de pensée qui est affecté ». Sans doute Fleisch parle-t-il de la signification initiale de certains verbes qui se grammaticalisent par la suite et deviennent auxiliaires temporels-aspectuels. Leur origine n'est plus perçue par les locuteurs de langue arabe, mais elle est importante dans une perspective typologique ; c'est la raison pour laquelle nous nous attarderons sur ce point.

La relation entre l'expression lexicale (ou lexico-grammaticale) de certaines valeurs aspectuelles (« classes aspectuelles ») et

l'expression grammaticale (ou lexico-grammaticale) des phases du déroulement de l'action ou du processus est également évidente en arabe : évidente, en effet, est la relation entre inchoatif et « événement », entre duratif et « état », entre final-résulatif et « accomplissement » (*achievement*).

Par ailleurs, il existe une affinité entre les temps verbaux et l'une ou l'autre des phases du déroulement de l'action : l'inchoatif et le résultatif manifestent une affinité pour le passé, le duratif pour le présent.

7.2.3.1. L'expression de l'inchoativité

Le terme « inchoatif » s'utilise de nos jours avec deux sens apparemment différents, les deux étant toutefois liés à la catégorie de l'aspect :

a) en relation avec la phase de déroulement de l'action ; il s'agit dans ce cas d'une fonction des verbes dits « inceptifs » (du type « se mettre à ») ;
b) en relation avec l'idée de passage d'un état à un autre, ou avec un certain type d'« événement ».

Les deux significations ne peuvent être séparées : la deuxième implique la première, d'où la présence d'interférences sur le plan de l'expression des deux notions en arabe (mais pas seulement en arabe).

En ce qui concerne le segment de l'événement auquel on se réfère par le terme d'inchoatif, on notera ici les observations déjà mentionnées de A. F. Freed (1979) concernant les segments *onset*, *nucleus*, *coda* (II.7.1) et notamment la définition du segment appelé *onset* : « A temporal segment which takes place PRIOR to the initial temporal part of the nucleus of the event » (p. 31). Adopter une telle perspective suppose d'englober dans le même segment des verbes d'« imminence » (du type *'awšaka* « être sur le point de »), des verbes inceptifs (du type *bada'a* « commencer ») et d'autres verbes inchoatifs qui se réfèrent au « devenir » (comme *'aṣbaḥa*).

Ce regroupement n'est pas sans rappeler celui des grammairiens arabes anciens : ceux-ci regroupent, sous l'appellation de « sœurs de *kāna* » (*'aḫawāt kāna*) une série de verbes introduisant des valeurs temporelles et aspectuelles, parmi lesquels les verbes de « commencement », de « transformation » et de « proximité » qui nous intéressent ici. Ils ont une fonction commune, celle d'introduire une perspective dynamique dans l'énoncé nucléaire.

La liste que nous présentons ci-dessous, établie par Fleisch d'après la grammaire de Wright (1896-98, II, p. 108 sq.), bien qu'elle propose un classement un peu différent de celui des grammairiens arabes, repose sur des considérations très proches de leurs. Les verbes présentés ci-dessous peuvent être considérés comme le noyau autour duquel se constitue la catégorie des verbes inchoatifs.

(A) verbes de commencement (inceptifs):
'aḫaḏa, ǧa'ala, šara'a, ṭafiqa, 'aliqa, 'aqbala, qāma, 'anša'a, habba

(B) verbes de « transformation » et de « devenir » (*change* ou *conversion*, dans la terminologie proposée par Wright) :
ṣāra, 'āda, raǧa'a, qa'ada, ǧā'a, 'atā, ḫaraǧa ;

(B') verbes qui comportent à l'origine l'idée de « se trouver » ou « faire » quelque chose « à un moment donné de la journée

'asfara se trouver ou faire quelque chose		à l'aube
ġadā	"	le matin
'aṣbaḥa	"	le matin
'aḍḥā	"	pendant la matinée
'amsā	"	le soir
rāḥa	"	le soir
bāta	"	pendant la nuit

(C) verbes d'imminence :
kāda, 'awšaka, qaraba
moins utilisés: *halhala, 'alamma, hamma, 'arāda*

Le trait « inchoatif », conçu comme exprimant le passage d'un état à un autre, est celui qui justifie le regroupement des verbes mentionnés. L'apparition du même élément dans des contextes

différents, et les effets de traduction peuvent donner l'impression qu'il s'agit des significations différentes. Dans des propositions comme ***ṣāra yaktubu*** « il s'est mis à écrire » et ***ṣāra malik***^{un} « il est devenu roi », *ṣāra* exprime toujours l'inchoatif.

Le fait que le verbe *bada'a*, « créer », « commencer » – le verbe type représentant l'idée d'inceptif –, ne figure pas dans la liste élaborée par les grammairiens arabes et réunissant les verbes qui indiquent le « commencement », nous montre qu'y figurent des verbes qui ne sont pas utilisés dans leur sens référentiel, mais grammaticalisés par un processus de métaphorisation (voir ci-dessus, I.3.4). Le verbe *bada'a* est le résultat d'un tel processus dans la mesure où il signifie, à l'origine, « créer » et « faire une chose avant d'autres », mais son statut diffère de celui des autres verbes inchoatifs (auxiliaires), et pas seulement en arabe : à côté de l'auxiliaire *bada'a* transitif, il existe le verbe plein *bada'a* intransitif.

En examinant la liste ci-dessus, on peut remarquer que l'arabe conceptualise l'idée d'inchoativité à partir de deux significations de base, l'une liée à l'espace et au mouvement, l'autre liée au temps. Les verbes de la catégorie (A), ainsi que d'autres qu'on pourrait lui ajouter, sont *tous* à l'origine des verbes de mouvement, tandis que les verbes de la catégorie (B) sont *tous* des verbes liés au temps, plus précisément des dénominatifs qui se réfèrent à un moment de la journée (le sujet « se trouve » ou « fait » quelque chose à ce moment-là). Mais dans quelle mesure la signification initiale justifie-t-elle l'évolution vers l'inchoatif des verbes mentionnés, et dans quelle mesure cette signification initiale se retrouve-t-elle encore dans les nuances que ces verbes introduisent ?

Les verbes des catégories (A) et (B) présentent des caractéristiques communes aux verbes de mouvement, à savoir le déplacement d'un endroit à un autre, le changement de position ou de localisation d'un élément qui n'est pas obligatoirement le sujet de la proposition, et certains traits particuliers à ces verbes, ou plus exactement certaines tendances manifestées dans le cadre des chaque catégorie : les verbes (A) ont plutôt tendance à exprimer un mouvement par rapport au point de départ (type « partir »), et les verbes (B) le mouvement par rapport au point d'arrivée (type

« venir ») ou la coïncidence du point de départ et du point d'arrivée (type « revenir », « retourner »).

Il existe une composante déictique dans les verbes du type « partir » et « venir » (Fillmore, 1966 ; Lichtenberk, 1991) qui explique leur utilisation dans l'expression de certains types d'inchoatif (« commencer » et « devenir »). Dans le premier cas (A), quelque chose part d'« ici » pour arriver dans le futur, tandis que dans le deuxième cas, quelque chose vient de « là-bas », du passé, pour arriver ici/maintenant.

Il n'est pas toujours possible de suivre cette relation à travers des couples de verbes, mais les exemples que l'on va citer ci-après (D) nous semblent pouvoir confirmer cette hypothèse :

(D)	*rāḥa, 'inṭalaqa*	« partir », « commencer »
	'atā, ğā'a	« venir », « devenir »
	qāma	« se lever », « commencer »
	qa'ada	« s'asseoir », « devenir »

Nous n'avons mentionné ni *rāḥa*, ni *'inṭalaqa* dans le tableau ci-dessus, parmi les verbes de mouvement devenus auxiliaires inchoatifs (A), car Wright ne les mentionne pas ; *rāḥa* n'apparaît que dans (B). D'après nos observations, *rāḥa*, au sens général de « partir » (et à l'origine, « partir le soir »), est fréquent en arabe littéraire et plus encore dans les dialectes. Quant au verbe *'inṭalaqa*, « se mettre en route », il semble être devenu récemment un auxiliaire inchoatif, mais il apparaît fréquemment dans les textes modernes : la prose de l'écrivain syrien contemporain Zakariyā Tāmir, caractérisée par son dynamisme, y recourt très souvent.

La présence, dans la catégorie des auxiliaires inceptifs, des verbes de mouvement comme *ṣāra*, qui signifie à l'origine « aller, se diriger vers », et *'aqbala*, « s'en aller vers », nous semble aller de soi. Le premier a également acquis le sens de « devenir », tandis que le second exprime une nuance d'inchoatif qu'on trouve dans « aborder » ou « se mettre à ». Le verbe *habba*, « se mettre en mouvement (brusquement) », fait partie de la même catégorie et, en tant qu'auxiliaire inceptif, il comporte l'idée d'élévation brusque, de précipitation, ex. *habba li-l-ḥarb* « il s'est jeté dans la guerre ». A en

croire les dictionnaires, la même nuance se retrouve dans *ṭafiqa* (peu usité en arabe moderne), verbe dont le sens initial est « se mettre dans un endroit donné ».

On remarque, dans la catégorie des verbes inceptifs, des verbes ayant le sens de « prendre » (*'aḫaḏa*), « suspendre » (*'aliqa*), « mettre » (*ǧa'ala* ; cf. en français « se mettre à »).

Dans la catégorie des verbes de « devenir », l'arabe littéraire utilise des auxiliaires qui puisent leur origine dans des verbes de mouvement signifiant le plus souvent soit un mouvement vers le locuteur (« venir »), soit la coïncidence du point de départ et du point d'arrivée (« revenir »).

Pour illustrer la première catégorie, citons un exemple de Wright (1896-98, II, p. 103) dans lequel *ǧā'a* (comme *'atā*) a le sens de « devenir » :

> ***ǧā'a*** *('atā) al-binā'u muḥkam^an*
> le bâtiment est **devenu** solide

Parmi les verbes exprimant le devenir, il en existe au moins quatre qui ont à l'origine le sens de « revenir » (voir B). Ibn Fāris (*Ṣāḥibī*, 1964, p. 226), célèbre grammairien du Xe siècle, considère cela comme une « curiosité » propre à l'arabe : cette langue utilise, dit-il, des verbes ayant le sens de « revenir » pour exprimer le fait d'arriver à un état qui n'existait pas auparavant :

> *yaqūlūna* ***'āda*** *fulān^un šayḫ^an wa huwa lam yakun šayḫ^an qaṭṭu wa* ***'āda*** *al-mā'u 'ağīn^an wa huwa lam yakun 'agīn^un fa-ya'ūda*
> Ils [les Arabes] disent : « Untel est devenu (litt. « revenu ») vieux », alors que, ne l'ayant jamais été, il ne peut guère revenir [à cet état], ou « L'eau est devenue (« revenue ») pâte à pain » alors que, ne l'étant pas auparavant, elle ne saurait le redevenir.

Ibn Fāris cite également le Coran pour cette utilisation du verbe *'āda* « revenir » :

> *ḥattā* ***'āda*** *ka-l-'urǧūni al-qadīm*
> Jusqu'a ce qu'il **devienne** [litt. **revienne**] comme une branche sèche de palmier (Cor. 39,36)

L'auxiliaire *'āda* est fréquemment utilisé comme inchoatif dans les dialectes : Grand'Henry (1977, pp. 237–238) donne des exemples de telles utilisations au Maghreb, soulignant qu'il il présente tantôt une valeur d'inchoatif strict (Maroc, Mauritanie, par ex.), tantôt une valeur de terminatif/résultatif (Tunisie, par ex.). On peut cependant parler, à notre sens d'inchoatif au sens large, d'autant que ces valeurs (et quelques autres encore) sont également attestées, pour ce même verbe, en arabe littéraire.

Selon nous, ces constructions s'expliquent par un trait sémantique propre aux verbes du type « revenir », qui doit être pris en considération pour justifier leur utilisation en qualité d'inchoatif (« verbes de devenir ») : il ne suffit pas de dire qu'ils expriment la coïncidence du point initial et du point final, il faut encore prendre en considération la distance parcourue (revenir à son point de départ n'est pas la même chose que rester sur place) : en ce sens, les verbes en question ont une valeur résultative, pouvant exprimer le devenir. La traduction de ces verbes de devenir par « arriver à » est assez pertinente.

L'expression de l'inchoatif et des autres valeurs aspectuelles à l'aide d'auxiliaires qui sont, à l'origine, des verbes de mouvement est largement répandue parmi les langues du monde, et l'utilisation de certains verbes de mouvement ayant des significations similaires pour exprimer les valeurs aspectuelles du même type (dans notre cas, l'inchoatif) ne peut pas être fortuite. Nous semble significative, par exemple, l'utilisation, pour exprimer l'inchoatif, des verbes du type « prendre » (en arabe *'aḫaḏa*) dans plusieurs langues parmi lesquelles le roumain, le chinois, le japonais, ou bien des verbes du type « mettre » (en arabe *ǧa'ala*), plutôt dans une forme de reflexif (en français, *se mettre à*, en roumain *a se pune la*), ou bien encore des verbes du type « se lever » (ar. *qāma*), pour exprimer des actions qui supposent un certain dynamisme. Grand'Henry (1977, pp. 448–449) parle de l'utilisation de *qam* (l'équivalent de *qāma* de l'arabe littéraire) comme auxiliaire inchoatif au Maghreb et en Orient, et attire notre attention sur la notion d'énergie et de vivacité qu'il comporte en Tunisie et en Libye (*qam sob(b)nī* : « brusquement, il s'est mis à m'insulter »).

D'autres auxiliaires inchoatifs, également dérivés de verbes de mouvement, portent les traces de leur sens étymologique au sens où ils indiquent un démarrage brusque, un mouvement vif : c'est le cas des verbes *habba* « se lever, se réveiller, marcher d'un pas rapide », ou *badara* « se dépêcher », *'inṭalaqa* « démarrer ».

Il est intéressant d'observer que le verbe *kāna*, considéré comme l'expression la plus générale de l'existence en arabe (c'est le plus proche équivalent du verbe « être »), pourrait avoir lui aussi, au moins étymologiquement, une valeur d'inchoatif (« prendre naissance », « entrer dans l'existence ») : Bravmann (1953, p. 149) montre que le verbe est à l'origine synonyme de *qāma*, « se lever » et il trouve des traces de cette origine dans *makān*, « lieu », qui dériverait de l'équivalent arabe de *to stand* et non pas de *to be*. Certains des grands dictionnaires de l'arabe classique (al-Ǧawharī, *Ṣiḥāḥ* II, p. 404), mais aussi Sībawayhi (*Kitāb* I, p. 21) rendent *kāna* par *ḫuliqa* (« il a été créé ») : *munḏu kāna* pourrait se traduire par « depuis qu'il a été créé ». Même si ces observations peuvent nous apparaître comme le reflet de spéculation plus théologiques que strictement grammaticales il n'en est pas moins vrai que le verbe *kāna* apparaît avec un sens plein dans la forme à suffixes, celle qui exprime le dynamisme de l'existence : dès qu'il apparaît dans la forme avec préfixes, il exprime plutôt la possibilité. Nous avons déjà relevé qu'en arabe comme dans d'autres langues, l'existence est conçue par rapport à l'espace, comme une extension de l'espace. On pourrait ajouter que le verbe *kāna*, devenu auxiliaire, conserve les traces de l'étymon, un verbe inchoatif qui signifiait « se lever » : une entité « existe » en arabe parce qu'elle « a pris naissance », parce qu'elle « a été créée ».

Toujours liés à la valeur d'inchoatif, on trouve les verbes d'imminence (des auxiliaires qui signifient généralement « être sur le point de »), qui placent eux aussi l'événement dans la section appelée par Freed (1979) *onset*. Comme les auxiliaires mentionnés jusqu'à présent en tant qu'inchoatifs, ces verbes ont leur origine dans les verbes de mouvement : le principal auxiliaire de ce type, *kāda*, signifie à l'origine « empêcher, tendre un piège, faire obstacle », et l'autre auxiliaire relativement fréquent, *'awšaka*, « marcher vite ». Dans les deux cas, on a affaire à un type de métaphorisation moins fréquent en

moins attendu pour marquer la notion d'imminence, mais qui elle être entièrement justifié par des moyens particuliers à l'arabe de conceptualiser l'idée de « être prêt à, être sur le point de ».

On affirme habituellement que les auxiliaires types exprimant le devenir sont ceux dont la signification est liée à un moment donné de la journée (B'). Du moins certains de ces verbes (à schème *'af'ala*) apparaissent-ils comme des dénominatifs formé sur un nominal désignant un moment de la journée, comme dans le cas de *'aṣbaḥa* (de *ṣubḥ* « matin »). La double signification des verbes « pleins » de ce type a été mise en évidence par Sībawayhi (*Kitāb*, II, p. 21) qui dit de *'aṣbaḥa* et de son quasi-antonyme *'amsā* qu'ils peuvent être utilisés soit comme équivalents de *kāna* (ayant comme significations « être [le matin] » et « être [le soir] ») soit de *'istayqaẓa*, « se réveiller », et de *nāma*, « s'endormir ». Ils se grammaticalisent en devenant auxiliaires de devenir à partir de leur sens inchoatif, donc de la deuxième valeur relevée par Sībawayhi. Le passage du sommeil au réveil et vice versa, tout comme les signes du changement produits par l'apparition et la disparition graduelle du soleil, présente le modèle du devenir le plus accessible, de la transformation et du commencement « relatifs ».

7.2.3.2. Duratif-continuatif, itératif

Il existe en arabe littéraire des verbes ayant le sens de « rester » (*baqiya*), « continuer » (*ẓalla, maḍā, 'istamarra, labiṯa*) qui deviennent, d'une manière prévisible, des auxiliaires exprimant un duratif-continuatif. Moins prévisible est le fait que l'auxiliaire le plus fréquent pour exprimer le duratif soit, en arabe, *mā zāla*, litt. « ne pas cesser de » (*zāla* signifie à l'origine « abandonner, disparaître »). Compte tenu du fait que la langue classique connaissait d'autres auxiliaires similaires, moins usités aujourd'hui, construits par la négation de la disparition pour exprimer le duratif-continuatif, comme *mā 'infakka* (*'infakka*, « se séparer ») et *mā bariḥa* (*bariḥa*, « abandonner »), on peut en déduire que la litote est une modalité de grammaticalisation également utilisée dans le cadre des éléments qui introduisent des valeurs aspectuelles.

En ce qui concerne le duratif-type *mā zāla*, les locuteurs contemporains, tout comme ceux de l'arabe classiques, ne sont plus sensibles à sa valeur première, qui contient la référence à un monde possible (« la disparition »). C'est la raison pour laquelle on a ressenti le besoin de le remotiver en utilisant une négation qui apparaît avec le verbe au présent (imperfectif) : la négation *lā* à la place de *mā*, caractéristique du parfait. La forme *lā zāla* de l'arabe moderne prolonge, selon Blau (1973, pp. 174–175), une utilisation apparue dans « l'arabe moyen sub-standard », et il est intéressant qu'elle soit ressentie aujourd'hui comme une hypercorrection (les exemples offerts par Blau sont extraits de Naguib Mahfouz). Du fait de cette oscillation entre la valeur durative de l'expression et la forme perfective du verbe et de la négation, on rencontre de nos jours toutes les combinaisons possibles entre les deux types de négation et les deux formes verbales (à suffixes et à préfixes) du verbe *zāla*, avec probablement une prédilection pour la tournure *lā yazālu*, qui essaie de « mettre en accord » le sens de duratif avec la forme d'imperfectif du verbe et de la négation correspondante :

Forme à suffixes	Forme à préfixes
mā zāla	*mā yazālu*
lā zalā	*lā yazālu*

Dans la mesure où la forme à préfixes peut exprimer elle aussi un duratif, on peut se demander quelle sorte de duratif introduisent les semi-auxiliaires et les auxiliaires mentionnés. Nous pensons qu'il s'agit essentiellement d'un *continuatif* ayant plusieurs significations dérivées possibles :

a) Identité transtemporelle dans des expressions du type « il est resté le même », « il est resté comme il était, il est resté là où il était ». Les normes de la langue classique exigent que le prédicat des verbes considérés apparaisse à l'accusatif. La forme correcte serait donc *ẓalla huwa 'iyyāhu*, « il est resté le même » (litt. il est resté lui-*nominatif* lui-*accusatif*), où le deuxième pronom reçoit le support *'iyyā* afin de pouvoir apparaître à l'accusatif (les pronoms à l'accusatif sont clitiques). Probablement parce que l'identité, exprimée iconiquement, exige la répétition de l'élément tel quel, l'expression « il est resté le

même » apparaît souvent sous la forme *ẓalla huwa huwa*, même chez Naguib Mahfouz, que Blau cite sur ce point (1973, p. 196). L'expression de l'identité transtemporelle apparaît ainsi dans des textes en arabe moderne :

*hāḏā lā yamna'u 'an **yaẓalla** al-kursiyyu **huwa huwa***
cela n'empêche la chaise de **rester** la même (elle-elle ; ar : il-il)

*'iḏan, **ẓallat** madārisunā **ḥayṯu hiya***
donc, nos écoles **sont restées là où elles** étaient

*lakinna Muḥammad^{an} **ẓalla fīmā huwa fīhi***
mais Muhammad **est resté** comme **il** l'était (dans ce où il était)

b) L'idée de continuité ou de persistance s'exprime le plus souvent par les semi-auxiliaires mentionnés, qui se réfèrent à l'existence par le participe actif du verbe *qāma* (« se lever, rester debout ») :

*al-mas'alatu **tabqā qā'imat^{un}***
la question reste posée (litt. : **reste debout**)

Outre cette formule, la continuité en arabe s'exprime par *mā zāla* (et les formes équivalentes citées), ou par une construction qui peut apparaître comme un pléonasme : *mā zāla mustamirr^{an}*, litt. « ne pas cesser de persister ».

***lā tazālu** fī ba'ḍi al-buldāni al-'arabiyya 'aswāq^{un} ḫāṣṣat^{un} tu'raḍu fīhā al-maḫṭūṭātu li-l-bay'i wa al-širā'i*
il existe encore, dans certains pays arabes, des marchés spécialisés où sont exposés les manuscrits à vendre et à acheter

*'inna al-nazīfa al-damawiyya **mā zāla mustamirr^{un}***
l'effusion de sang **se poursuit**

c) La qualité exprimée par le prédicat continue d'être attribuée au sujet :

***mā yazālu** al-zamanu ṣa'b^{an}*
les temps **continuent d'être** difficiles

d) Le recours aux semi-auxiliaires « de continuité », quand ils accompagnent un verbe, est déterminé par des suppositions similaires à celles dont parle Robert Martin (Martin et Nef, 1981) à propos de « encore », en français. De son point de vue, « encore » (ou « déjà », dont nous parlerons plus loin) véhiculent des valeurs aspectuelles, valeurs de continuatif et d'itératif en ce qui concerne le premier.

Les semi-auxiliaires du type *mā zāla* soulignent le fait que le passé se prolonge dans le présent : cette idée peut être explicitée par la présence simultanée de *kāna*, « il a été », et *mā zāla* « il est encore, n'a pas cessé d'être » :

> *wa lakinna al-tafā'ula kāna **wa la yazālu yuqāwimu** kulla al-'ašbāha al-mur'iba*
> mais l'optimisme **a affronté et continue à affronter** tous les spectres épouvantables

Le cliché moderne *mā ziltu 'aḏkuru,* « je me souviens encore », comporte un sous-entendu – « bien que le temps ait passé » – qui peut exister dans d'autres cas d'utilisation des semi-auxiliaires exprimant le continuatif. On notera ici l'idée « d'attente contredite », comme dans certaines utilisations des adjectifs d'identité, du type « même », relevées par Maria Manoliu (communication orale). En définitive, la continuité n'est rien d'autre que l'identité transtemporelle, et le fait qu'on la marque autrement que par le verbe à la forme continue (à préfixes) montre qu'une autre situation est concevable (v. aussi Martin et Nef, 1981).

L'itératif est proche du continuatif du point de vue du sens. Les éléments mentionnés ci-dessus peuvent également exprimer un itératif en fonction de la classe aspectuelle à laquelle appartient le verbe principal ; s'il exprime un événement momentané (« entrer » ou « sortir »), les semi-auxiliaires de la catégorie de *mā zāla* ne peuvent introduire, dans la proposition en question, qu'une idée d'itératif.

Mais l'itératif peut aussi être exprimé par des semi-auxiliaires dont le sens originel est lié à la répétition ou à la multiplication : *'āda* (sens premier « revenir ») et sa forme causative *'a'āda* (sens premier « faire revenir, reprendre »; c'est l'équivalent du préfixe re- du français et d'autres langues européennes : *'a'āda al-naẓar* « reprendre

l'examen » i.e. « réexaminer »), *'akṯara* (forme causative de *kaṯura*, « être nombreux », sens premier « multiplier »). Les deux dernières formes accompagnent le nom d'action du verbe en rapport avec lequel elles expriment l'itératif

La forme négative du verbe *'āda* (*mā 'āda, lam ya'ud*) exprime non seulement la négation de l'itératif, mais aussi celle du continuatif : *lam ya'ud maqbūl*[un], « il n'est plus acceptable », *lam ya'ud yaqbalu*, « il n'accepte plus ». En ce qui concerne le verbe *'akṯara* (dans son emploi d'auxiliaire), notons qu'il peut accompagner un nom précédé du partitif *min* : *'akṯara min ḏikrihi*, litt. « il a multiplié sa mention » i.e. « il l'a abondamment mentionné ».

En tant que semi-auxiliaire exprimant l'itératif, il faut réserver une place à part à *sabaqa* (à l'origine : « précéder, être avant, auparavant »). Parmi les mots servant à exprimer les valeurs aspectuelles mentionnées dans ce chapitre, *sabaqa* apparaît, par sa forme « figée », comme l'un des plus avancés sur la voie de la grammaticalisation. A l'instar d'autres éléments en voie de grammaticalisation, la forme sous laquelle *sabaqa* s'est fixée est la moins marquée ; il s'agit de la troisième personne du masculin singulier au passé. Et de même que les éléments se trouvant dans une situation analogue, *sabaqa* est suivi de *'an*. L'expression *sabaqa 'an qultu* peut être littéralement traduite par « il a précédemment eu lieu que j'ai dit » à savoir « j'ai déjà dit ».

Nous avons montré (v. II.7.2.3.1) que dans la langue classique on trouvait une utilisation, apparemment paradoxale, de l'auxiliaire *'āda* comme inchoatif. Cet usage se rencontre également avec l'équivalent dialectal de cet auxiliaire *'ād* et avec son dérivé *'awād*. Dans les exemples proposés par J. Grand'Henry (1977, pp. 237–239) on retrouve tantôt cette valeur d'inchoatif (valable dans le cas du tunisien *ḥattā 'ād yiḫāf* « jusqu'à ce qu'il commence à avoir peur »), tantôt la valeur, attendue, de « continuatif/itératif ». Des exemples recueillis en Algérie (mais probablement valables pour d'autres régions) prouvent la persistance, dans les dialectes, de la forme classique *mā 'ād(a)*. Il est intéressant d'observer, dans les exemples exposés, que *'ād* représente un pas de plus vers la grammaticalisation dans certains dialectes, où il est parfois le seul équivalent de « déjà »

ou « encore ». Invariable et situé en tête de phrase, il peut signifier, dans *'ād kunt ketebt* (dialecte syro-palestinien), « j'ai déjà écrit ».

A part le verbe *'ādu*, on ne mentionne habituellement pas d'autres verbes de mouvement devenus auxiliaires pour exprimer le continuatif ou l'itératif en arabe littéraire. Puisque les auxiliaires qui expriment l'inchoatif proviennent de verbes de mouvement, on pourrait s'attendre à ce que le duratif – continuatif soit exprimé par des auxiliaires provenant de verbes locatifs – posturaux, comme c'est le cas dans diverses autres langues.

Certains dialectes arabes créent un auxiliaire dérivé du verbe *qa'ad*, « être assis », qui possède une composante dynamique (« s'asseoir ») et une composante statique (« être/rester assis »), ce qui explique qu'il est utilisé aussi bien comme inchoatif, que comme duratif-continuatif. Son utilisation avec cette valeur dans les dialectes (comme *qaed* en Tunisie, par exemple) remonte probablement à ses origines en arabe classique. Dans une anecdote mentionnée dans les recueils médiévaux, un homme souffrant de plusieurs infirmités et suppliant Dieu de le guérir s'entend apostropher par un voisin en ces termes : « Dieu a autre chose à faire qu'à rester assis à te rapiécer ! » (*min 'an yaq'ud yuraqqi' fik*). Il est possible que l'expression imite une formule orale, c'est à dire, dialectale.

A côté des auxiliaires et des préfixes servant à exprimer le futur (v. *infra*), ceux qui expriment le continuatif ont été considérés comme des arguments importants à l'appui de l'idée défendue par Versteegh (1997) selon laquelle les dialectes actuels seraient tous issus d'une « nouvel arabe », résultat d'une pidginisation de l'arabe classique intervenu immédiatement après les grandes conquêtes du VIIe siècle. Même si les éléments « matériels » servant à exprimer des catégories nouvelles (le continuatif entre autres) ne sont pas les mêmes partout, il s'agit assurément d'une évolution vers des structures analytiques, qui est l'une des principales caractéristiques des processus de pidginisation.

Les exemples fournis par Versteegh (pp. 107–109) pour les préfixes qui servent à exprimer la catégorie « *continuous/habitual* » sont :

arabe syrien (Damas)	*'am-, bi-*
arabe égyptien (Le Caire)	*bi-*
arabe marocain (Rabat)	*ka-*

arabe irakien (Bagdad)	*da-*
arabe yéménite (Sanaa)	*bi- (*1ère pers. *bayn-)*

Les moyens d'expression du duratif dans les dialectes sont finement analysés dans Cuvaly (1991) sur la base d'un matériel tiré des dialectes de Tunis, du Caire, de Fès et de Damas. Bien qu'elle mette l'accent principal sur l'analyse du préfixe à valeur temporelle-aspectuelle *bi-*, ayant une valeur de progressif et d'habituel dans nombre de dialectes, la position de Cuvaly pose une série de problèmes qui intéressent le présent débat. Il s'agit, entre autres, des observations d'ordre diachronique selon lesquelles les formes de progressif se développent en direction des imperfectifs qui, à leur tour, seront réanalysés comme indicatifs. On a vu que les formes à préfixe *bi-* apparaissent dans différents dialectes comme un nouvel indicatif, en opposition avec le non-indicatif exprimé par la forme sans préfixe.

A côté des préfixes mentionnés dans le tableau ci-dessus, les dialectes développent d'autres moyens d'exprimer le duratif. A ce sujet, Grand'Henry (1977, 1978) mentionne *'ammāl*, un auxiliaire « oriental » utilisé jusqu'en Tunisie et dérive de *'amal* « faire », où la répétition ou la continuité est iconiquement représentée par la gémination de la deuxième consonne radicale. Au Maghreb, on signale aussi la continuité de certains duratifs de l'arabe classique comme *baqiya* (devenu *baqā*) et *ẓalla*.

Un exemple intéressant de grammaticalisation en vue d'exprimer le « progressif » est fourni par l'auxiliaire maltais *qed* (issu de l'arabe classique *qa'ada* dont on a déjà parlé), servant à exprimer le progressif associé à diverses valeurs temporelles (Comrie 1991, pp. 10–11) :

qed jikteb	Present progressive « he is writing »
kien qed jikteb	Past progressive « he was writing »
se jkun qed jikteb	Future progressive « he will be writing »
kien se jkun qed jikteb	Future in the past progressive « he was going to be writing »

On peut remarquer la présence d'un unique auxiliaire pour rendre des valeurs aspectuelles qui s'ajoutent aux valeurs temporelles

exprimées par la flexion du verbe, dans le cas du présent, ou par un morphème, dans le cas du futur. Cela vient confirmer l'idée, depuis longtemps admise, que les significations grammaticales exprimées par des auxiliaires tendent à être les mêmes d'une langue à l'autre.

7.2.3.3. Final-résultatif

La valeur aspectuelle du résultatif peut s'exprimer tantôt lexicalement, dans le cadre des classes aspectuelles (II.7.1.1), tantôt grammaticalement, sous la forme du passé-perfectif (II.7.2.2), tantôt encore par le passif du verbe ou son participe passif. Comrie (en Nedjalkov 1988) soulève une série de problèmes sur la typologie des constructions résultatives en général ; en outre, la contribution de Xrakovsky, intitulée *Resultative and passive in Arabic*, contient des suggestions pour l'application à l'arabe des paramètres typologiques proposés par l'éditeur du volume, Vladimir P. Nedjalkov. Dans ce qui suit, nous nous intéresserons aux auxiliaires servant à exprimer ces valeurs aspectuelles en arabe en tenant compte des observations faites par Xrakovsky.

Nous avons montré à d'autres occasions (1981, p. 138) que, en dehors de certains verbes qui gardent, en tant que verbes « pleins », le sens de « finir, achever », le seul candidat au statut d'auxiliaire pour exprimer le final-résultatif semblait être *tamma* :

Fī 'ām 1516 ***tamma*** *'iḥtilālu Sūriyya*
litt. : en l'an 1516 s'est accomplie l'occupation de la Syrie
En 1516, la Syrie a été occupée.

Comme on le voit dans la traduction, on peut insister, dans l'interprétation d'une proposition de ce type, sur l'idée de passif impersonnel ou l'on peut insister sur la valeur aspectuelle ; dans ce cas, l'accomplissement d'un processus déjà entamé.

Dans un article intitulé *Passif grammatical, passif périphrastique et catégorie d'auxiliaire*, Larcher et Girod (1990) abordent tout spécialement *tamma* en tant qu'élément servant à exprimer un passif périphrastique, et expliquent son utilisation fréquente, dans le langage

de la presse, comme moyen d'éviter le recours au passif grammatical, obtenu par le biais de la flexion interne de la forme active et, donc, non marqué graphiquement dans l'écriture habituelle : le même ductus peut être lu aussi bien *fa'ala* (actif) que *fu'ila* (passif).

Sans nier l'hypothèse selon laquelle l'ambiguïté morphologique et syntaxique résultant de la graphie pourrait jouer un certain rôle dans la multiplication des constructions avec *tamma*, nous pensons que celles-ci peuvent être dues également à une tendance générale à la multiplication des constructions analytiques dans la langue moderne, tendance influencée, peut-être, par leurs équivalents dans les dialectes. Nous avons montré ci-dessus combien sont fréquentes les expressions formées avec des auxiliaires pour exprimer l'inchoatif et le duratif. A notre avis, la multiplication des constructions comportant l'auxiliaire *tamma* s'inscrit dans la même tendance : il s'agit d'exprimer par des auxiliaires des valeurs aspectuelles.

A côté de *tamma/yatimmu*, Larcher et Girod relèvent également l'emploi de *ğarā/yağrī*, dans un sens identique, mais avec, selon eux, une certaine tendance à la différenciation, le second se spécialisant dans l'expression de l'aspect progressif, alors que le premier serait destiné à assumer le passif « pur ». Une telle évolution nous paraît peu probable : le verbe *ğarā* (sens premier « couler, s'écouler ») conserve, dans son emploi d'auxiliaire aspectuel, quelque chose de son sens initial, ce qui explique qu'il apparaît plus souvent au présent-imperfectif que *tamma*. La différenciation entre ces deux éléments devrait plutôt s'opérer en fonction de valeurs aspectuelles différentes : final-résultatif pour *tamma*, duratif pour *ğarā*.

Ce dernier présente également des dérivés qui peuvent être significatifs du point de vue des valeurs aspectuelles : le causatif *'ağrā* a aussi une valeur inchoatif (la relation entre causatif et inchoatif a été depuis longtemps mise en évidence) : *'ağrā muḥādaṯāt^{in}* signifie « il a mené des discussions », par rapport à *ğarat al-muḥādaṯātu* : « les discussions se sont déroulées ». Le participe actif *al-ğārī* signifie « en cours ».

Le verbe *tamma*, qui signifie « s'accomplir », apparaît fréquemment en arabe moderne à côté d'un nom d'action, comme équivalent du passif impersonnel, et exprime comme celui-ci un

résultatif. Il est vrai que les deux auxiliaires peuvent apparaître avec des fonctions identiques dans le langage de la presse : Larcher et Girod offrent des exemples d'utilisation de l'auxiliaire *ǧarā*, là où l'on se serait attendu à *tamma* : *ǧarat taṣfiyatuhu lāḥiq*^{un} « celui-ci [le prisonnier] a été éliminé par la suite ». La relation entre le résultatif et la diathèse (le passif, en particulier) apparaît étroitement liée en arabe, aussi bien que dans d'autres langues.

7.2.3.4. Le futur ou le prospectif

Selon notre perspective, ce qu'on appelle « futur » apparaît, en arabe comme ailleurs, plutôt comme une valeur aspectuelle qu'une valeur temporelle.

Dans la langue classique, la forme à préfixe sert normalement à l'expression du futur (*mustaqbal*, « ce qui est attendu, prévu, ce qui doit arriver » ; ce terme est fréquemment employé par les grammairiens médiévaux pour désigner la forme en question), le contexte suffisant à lever l'ambiguïté. Toutefois, la valeur de futur peut être mise en évidence par l'introduction des particules préverbales *sa-* (clitique) et *sawfa* (*sa-yaktubu, sawfa yaktubu*, « il écrira »). D'un usage assez occasionnel en arabe classique, elles se sont généralisées dans la langue moderne ; certains y ont vu l'effet d'un calque sur le futur des langues européennes.

L'origine du préfixe *sa-* a donné lieu à plusieurs hypothèses. Stewart (1998) en signale quelques-unes, reposant toutes en définitive sur l'idée qu'il proviendrait d'un verbe de mouvement (ou d'un dérivé d'un tel verbe) ayant le sens de « aller », soit *sā'ir*, soit *sāyir*. Cela semble d'autant plus plausible que de très nombreuses langues expriment le futur soit par un dérivé d'un verbe signifiant « aller », soit par un dérivé d'un verbe signifiant « vouloir » (voir le préfixe de futur *ša-* en arabe yéménite, dérivé de *šā'a*, « vouloir »). Il convient cependant de relever l'homonymie frappante entre la marque de futur *sa-* de l'arabe et le morphème *s-* qui sert à construire la forme causative dans de nombreuses langues sémitiques.

Comrie (1976, p. 106) évoque l'utilisation des expressions directionnelles (de type « aller ») pour rendre un sens prospectif (*prospective meaning*) : anglais *I am going to write a letter*, français *Je vais écrire une lettre*. Il attire également l'attention sur la symétrie entre l'utilisation des expressions directionnelles (du type « se diriger vers ») pour exprimer le prospectif, et l'utilisation des expressions du type « venir de » pour exprimer un parfait, un parfait récent en français : *Je viens d'écrire une lettre.*

En ce qui concerne l'usage de verbes intentionnels et le futur, en particulier le futur imminent, on notera en arabe l'usage du verbe *'arāda* (« vouloir »), attesté dès le Coran : *ğidār*^{un} ***yurīdu*** *'an yanqaḍḍa* (18, 77), « un mur qui était sur le point de tomber » (lit. « qui voulait tomber »). Mais l'exemple le plus frappant est celui fourni par Wright (1896–1898, II, p. 107), car il montre que le verbe en question est complètement grammaticalisé : ***'arāda*** *al-marīḍu 'an yamūta* « le malade est sur le point de mourir » (litt. « le malade a **voulu** mourir »). Comme nous l'avons relevé plus haut (I.3.4.4) on peut considérer que le processus de grammaticalisation est totalement achevé lorsque le terme concerné en vient à exprimer des significations contradictoires avec sa valeur originelle ; ce qui est évidemment le cas ici.

Les dialectes, quant à eux, ils font habituellement appel aux dérivés d'un verbe de type « aller, marcher » (le plus souvent *rāḥa*). Signalons aussi le recours, au Maghreb, à un dérivé (le participe actif) du verbe *mašā* (« marcher ») pour exprimer un futur imminent (Grand'Henry, 1977, p. 444). Le même auteur (1978, pp. 214–215) signale encore un dérivé du verbe *ğā'a* (*ža*) qui signifie, à l'origine, « venir », pour exprimer l'idée d'imminence dans les dialectes orientaux et au Maghreb. Il s'agit au sens propre d'un parfait récent, mais aussi de l'expression d'une intention, d'ou sa possible interprétation comme inchoatif ou futur imminent.

Mentionnons encore le fait que le préverbe *b(a)*- dont nous avons parlé, utilisé avec la forme à préfixes, peut indiquer un futur dans les certains dialectes orientaux et comporte chez lez bédouins du Maroc, selon Grand'Henry (1978, pp. 216–18) un sens de « volitif » et d'« intentionnel ». Stewart (1998) mentionne, parmi les sources possibles de ce préfixe le verbe *baġā* qui signifie « désirer ».

Le stéréotype de conjugaison des langues européennes (passé, présent, futur) ne doit pas nous faire oublier que le futur est lié au « prospectif » et à l'« intentionnel », dans les dialectes arabes comme dans bien d'autres langues. Le fait qu'il existe des auxiliaires ou des semi-auxiliaires du même type, issus de verbes de mouvement *de* et *vers* un point quelconque, ou de verbes exprimant l'intention ou la volonté, montre que ces types de verbes peuvent être reliées aux mêmes valeurs aspectuelles dans un grand nombre de langues.

7.2.4. Autres moyens d'expression des valeurs aspectuelles en arabe

7.2.4.1. Les arguments du verbe

Parmi les arguments du verbe pouvant contribuer à la constitution des significations aspectuelles, on retiendra l'objet interne qui, apparemment, n'a jamais été analysé dans cette perspective (pour d'autres significations introduites par l'objet interne, v. Reckendorf, 1921, Cantarino, 1974–75).

Dans l'analyse des significations introduites par l'apparition du nom d'action en qualité d'objet interne (*maf'ūl muṭlaq*, « objet absolu » dans la terminologie des grammairiens arabes, qui y voient le vrai « produit », ou *maf'ūl*, du verbe), on part de sa forme simple sans déterminants, et on continue par la mention des valeurs que différents déterminants lui ajoutent : un adjectif ajouté au nom d'action donne une qualification à l'idée exprimée par le verbe, donc une valeur qui se traduit, dans nos langues, par des adverbes ; un nom au génitif introduit l'idée de comparaison etc.). On dit, de la forme simple du nom verbal, qu'elle est « emphatique », ou en d'autres termes, qu'elle exprime la réalisation, au plus haut degré, de l'idée verbale.

Les exemples habituellement proposés pour illustrer cette signification introduite par le biais de l'objet interne peuvent cependant mettre en évidence, nous semble-t-il, une valeur de perfectif ou de résultatif :

fāḍa al-Nīlu ***fayāḍ**[an]*
le Nil a **débordé** (jusqu'à la limite)

Les significations introduites par le nom verbal quantifiable (en arabe *al-maṣdaru al-dāllu 'alā al-marrati*, « le nom d'action indiquant une fois ») sont liées aux valeurs exprimées par les classes aspectuelles. Par l'individualisation de l'action à l'aide du suffixe *-t* qui la rend quantifiable, on obtient aussi une idée d'intensification :

ḍarabahu ***ḍarbat**[an]*
il l'a frappé **d'un (seul) coup** (sous-entendu « mais quel coup ! »)

Cette valeur d'intensification se perd quand la quantité augmente : dans ce cas, on a affaire à une simple idée de quantification, exprimée d'une manière significative, en arabe, par les mêmes moyens que dans le cas du singulatif derivé du nom de masse du type « fourmis » et « verre », et dans le cas du singulatif dérivé du nom de masse du type *ḍarb* :

ḍarabanī ***darbat**[an]* *wa ḍarabtuhu* ***ḍarbatayni***
il m'a donné **un coup** et je lui en ai donné **deux**

Les quantificateurs indéfinis du type *kull* et *ba'ḍ*, introduits à côté de l'objet interne, ont à voir avec les significations liées aux classes aspectuelles, au sens où les processus sont présentés comme étant réalisés complètement ou partiellement. Il s'agit des « quantificateurs de masse » qui servent à la quantification des états et des processus, comme le montrait Mourelatos (1978). Dans ce cas aussi on peut parler de valeurs graduelles, obtenues par la quantification indéfinie :

'alaḥḥa ***kulla al-'ilḥāḥi***
il a insisté autant qu'il a pu (litt. : **toute l'insistance**)

'iḫtaṣama al-'abawāni ***ba'ḍa al-'iḫtiṣāmi***
les parents se sont disputés quelque peu (litt. ***une partie*** **de la dispute)**

7.2.4.2. Eléments circonstanciels

Plusieurs auteurs qui ont abordé la catégorie de l'aspect dans les langues ont montré que l'adverbe peut jouer un certain rôle dans l'expression des valeurs aspectuelles. Dans la mesure où l'on affirme souvent que l'arabe ne dispose pas de la catégorie de l'adverbe marquée comme telle (ce qui est peut-être à nuancer), on peut s'attendre à ce que ces constructions, qui servent en général à exprimer des valeurs aspectuelles, servent aussi à exprimer des valeurs qui sont en rapport avec l'aspect.

Parmi les construction de ce genre, on retrouve, en arabe :

a. Des verbes d'état ayant comme sujet un nom d'action :

ṭāla *'intiẓāruhu*
il a attendu longtemps (litt. : son attente **a duré**)

b. Des adjectifs indiquant la durée, à côté de l'objet interne :

'intaẓara ***'intiẓār^{un}*** *ṭawīl^{un}*
il a attendu longtemps (litt. : il a attendu une longue attente)

c. L'adjectif à l'accusatif à côté du verbe, considéré par les grammairiens arabes comme une réduction de la forme (b) par ellipse du nom verbal ; selon un avis que nous partageons, la désinence *-an* tend à devenir une désinence adverbiale, gardée comme telle même dans les conditions ou les désinences casuelles tendent à disparaître de l'arabe moderne :

'intaẓara ṭawīl^{an}
il a attendu **longtemps**

Les significations mentionnées en **a**, **b**, **c** sont liées au duratif. On a déjà vu (II. 2.3.2) que les significations liées à l'itératif peuvent être réalisées par des verbes à la forme factitive du type *'a'āda* et *'akṯara* suivis d'un nom d'action : il s'agit toujours de constructions à valeur adverbiale, qu'on traduit d'ailleurs par des constructions adverbiales comme « de nouveau », « maintes fois » etc.

Parmi les constructions circonstancielles à connotations aspectuelles, on notera celles qui expriment la surprise (*al-mufāğa'a*

dans la terminologie des grammairiens arabes). Il s'agit des éléments d'origine déictique *'iḏ* et *'iḏā*, mais aussi de constructions comme *mā 'in... ḥattā* ou *mā kāda... ḥattā* (« à peine… que »). Les verbes qui apparaissent dans ces constructions sont, en général, des verbes de perception (momentanée), du type *'alima*, « s'apercevoir », *waǧada*, « trouver, se rendre compte », *ša'ara*, « sentir », *ra'ā*, « voir ».

Quand ils expriment la surprise, *'iḏ* et *'iḏa* peuvent être traduites en français par « et voilà que » ; cette correspondance illustre bien leur caractère originellement déictique (« voilà » est composé de « vois » et du déictique « là ») :

*danā al-qādimu fa-**'iḏā** huwa šayḫ^{un} kahl^{un}*
le nouvel arrivant s'est approché, et **voilà** [et c'est alors que nous nous sommes aperçus]
que c'était un vieillard

***mā kāda** al-raǧulu yasma'uhu **ḥattā** 'ihtazza*
l'homme l'avait **à peine** entendu **qu'il se mit** à trembler

Toutes ces structures semblent situer l'événement dans cette tranche minime de temps que Freed (1979) appelle *onset* : celle où se situent les verbes de proximité (du type *kāda*). Les dictionnaires et les grammaires les traduisent par « être sur le point de » ou par « commencer » (par exemple, *hamma* et *'aliqa*).

7.2.5. Conclusion

Comme nous l'avons montré dans la première partie de ce chapitre (II.7.1), les sémitisants ont tenté de répondre à des questions formulées en termes fortement tranchés, du type : existe-t-il, en arabe (et dans d'autres langues sémitiques), une catégorie *grammaticale* de l'aspect ou une catégorie *grammaticale* du temps ? De surcroît, comme l'ont remarqué certains (Zaborski, 1995), les réponses diverses qu'on a pu leur donner ont été formulées alors qu'il n'existait pas encore de consensus sur la définition même des notions de « temps » et d'« aspect » – ni, ajouterons-nous sur ce qu'il faut entendre par « grammaticalisation ».

Les deux formes de conjugaison du verbe arabe ont été tout d'abord liées au temps (à la suite des grammairiens arabes), puis à l'aspect (à commencer, semble-t-il, par Reckendorf, 1895, suivi aujourd'hui par la quasi-totalité des sémitisants), puis de nouveau au temps (avec des valeurs aspectuelles secondaires ou tertiaires, par exemple chez Kuryłowicz, 1973), et enfin, plus récemment, aux deux à la fois (Comrie, 1985, parle d'un système mixte temporel et aspectuel). En outre, il convient de rappeler que les discussions sur le caractère aspectuel du système verbal de l'arabe ont été dominées par la référence au modèle slave, pas toujours bien compris au demeurant.

Nous pencherions, quant à nous (Anghelescu, 1988), pour une conception plus large de l'aspect : les classes aspectuelles, les valeurs aspectuelles liées aux différentes phases du déroulement de l'action (ou du processus), au degré de sa réalisation, à la quantification etc., peuvent être exprimées lexicalement dans toutes les langues, donc en arabe également.

En outre, certaines de ces valeurs sont grammaticalisées sous diverses formes, qui ne se confondent pas, en général, avec l'opposition entre les deux formes de conjugaison (celle-ci, à notre sens, exprime des valeurs fondamentalement temporelles, dont dérivent secondairement des valeurs aspectuelles, comme l'a montré Kuryłowicz). Ainsi, la flexion interne (la variation de la voyelle qui suit la deuxième consonne radicale dans la forme primaire du verbe), ou encore le système des verbes dérivés en arabe expriment des valeurs aspectuelles, à côté de valeurs ayant rapport à la voix, par exemple.

En ce qui concerne l'expression des phases du déroulement de l'action, l'arabe littéraire et l'arabe parlé offrent un bon exemple de grammaticalisation de certains verbes qui, en tant que verbes pleins, expriment différentes formes de mouvements ou de postures. On notera à cet égard que la grammaticalisation de verbes de mouvement à composante déictique constitue une tendance très générale dans les langues du monde, en vue d'exprimer notamment des valeurs aspectuelles. Ainsi, Lichtenberk (1991) relève des faits semblables dans les langues océaniennes, en relation avec des verbes du type COME (*venitive*), GO (*andantive*), RETURN (*reditive*) :

In a number of languages the COME forms are used with an ingressive/inchoative function, signaling the coming into being of a state or a participant's reaching a state (p. 487).

L'auteur fournit également des exemples concernant la fonction itérative d'un verbe du type RETURN, mais il ne dispose pas d'arguments suffisants pour affirmer qu'un verbe de type GO se grammaticalise pour exprimer un futur, quoique cela lui semble probable. Quoi qu'il en soit, on retrouve dans ces remarques un trait que nous avons déjà relevé, et qui nous semble particulièrement important : la grammaticalisation de verbes de mouvement pour exprimer des valeurs temporelles et/ou aspectuelles, et, plus généralement, l'usage de métaphores spatiales pour exprimer le temps, qui constitue un des traits communs les plus frappants entre des langues par ailleurs très diverses. De même, l'usage d'expressions spatiales pour exprimer la notion d'existence et de devenir est un trait remarquablement répandu dans les langues du monde : raisonnant sur l'anglais, Jackendoff (1983, p. 202 sq.) note qu'une série d'expressions telle que *be in existence*, *be out of existence*, *come into existence*, *go out of existence*, *keep in existence* illustrent que « *even in this maximally limited field, the use of spatial language seems inevitable* ».

Cela étant, l'arabe présente également de formes d'expression des valeurs aspectuelles qui lui sont propres ; ainsi, la grammaticalisation de certains verbes dénominatifs référant à certains moment de la journée pour exprimer l'inchoation, comme *'aṣbaḥa* (« devenir »), dérivé de *ṣubḥ* (« matin »), dont nous ne connaissons pas d'exemple dans d'autres langues.

Par ailleurs, nous avons remarqué qu'il existe également des moyens d'expression syntaxiques des valeurs aspectuelles, en arabe comme dans d'autres langues. L'idée de traiter des valeurs aspectuelles en relation avec les arguments du verbe a été suggérée par Tenny (1987) ; comme bien d'autres, il souligne à ce propos la relation entre l'aspect et d'autres catégories, en particulier l'aspect et le mode. Dans une optique semblable Mitchell et al-Hassan ont publié un ouvrage intitulé *Modality, mood and aspect in Spoken Arabic*

(1994), où ils montrent que l'on recourt souvent aux mêmes moyens, dans les dialectes arabes (en arabe littéraire aussi, ajouterons-nous), pour exprimer certaines valeurs aspectuelles, modales et de modalisation.

A la question de savoir s'il existe en arabe une catégorie de l'aspect « à l'état pur », on répondrait volontiers qu'on ne voit pas comment un tel état pourrait exister en général, et que, de toute façon, l'arabe, en particulier, ne saurait l'illustrer. Dans son ouvrage consacré au fonctionnement du système verbal en arabe et en français, Chairet (1996) montre dès le début qu'il ne suffit pas de traiter le fonctionnement de ce système par le biais de l'opposition accompli/inaccompli, comme on le fait souvent. Travaillant dans une approche contrastive et se réclamant de la théorie des opérations énonciatives développée par A. Culioli, il part lui aussi de cette opposition binaire, mais son analyse dépasse le niveau du verbe et même de l'énoncé pour s'installer dans une grammaire du texte. Ses observations, fondée sur la mise en regard d'un roman de N. Mahfouz et de sa traduction française, met en évidence, une fois de plus, la complexité du problème de l'aspect et du temps en arabe.

Sans doute pourrait-on objecter à la conception de l'aspect que nous développons ici, à la suite d'autres linguistes, d'élargir à l'excès le champ de la catégorie, au risque de la dissoudre dans d'autres. Ce risque existe assurément ; il n'en reste pas moins en matière de comparaison typologique, on ne peut procéder que de la sémantique vers la grammaire, en délimitant au préalable un champ sémantique pour voir ensuite la manière dont ses éléments se grammaticalisent (éventuellement) dans les langues du monde. A cet égard, ce qui nous intéresse tout particulièrement, c'est la façon dont l'arabe grammaticalise certaines valeurs aspectuelles, non seulement à travers les formes flexionnelles du verbe, mais aussi et surtout par d'autres moyens, parmi lesquels les auxiliaires jouent un rôle de premier plan. L'examen de ce rôle conduit à souscrire pleinement aux conclusions de Comrie, selon lequel le fonctionnement des auxiliaires en arabe est un élément crucial pour la compréhension du système temporel-aspectuel dans les langues du monde :

The fact that Arabic expresses so much of tens-aspect by means of particles and auxiliaries makes it an excellent point of comparison in the study of universals of tense-aspect systems (1991, p. 14).

Les types d'auxiliaires temporels et aspectuels utilisés par l'arabe littéraire et les dialectes, ainsi que leur grammaticalisation à partir de verbes de mouvement et de posture, offre un matériel intéressant à la comparaison typologique et même à la réflexion concernant les universaux possibles en perspective diachronique : du locatif au temporel et à l'expression des idées abstraites d'existence et de devenir.

Chapitre 8

LA LANGUE ARABE ET LES ETUDES DE TYPOLOGIE LINGUISTIQUE

8.1. Langues « exotiques » et autres dans une perspective typologique

Evoquant les problèmes posés par la perspective adoptée dans la comparaison des langues, Ana Wierzbicka plaide pour des « termes communs », pour des concepts universels pouvant constituer la base de la comparaison. Après avoir noté que la description des langues du point de vue de la grammaire latine avait été taxée d'ethnocentrisme, l'auteur affirme que la suggestion de décrire les langues « dans leurs propres termes » n'est pas viable : même s'il existait des descriptions de ce genre, elles ne présenteraient aucun intérêt pour ceux qui ne connaissent pas « de l'intérieur » la langue en question :

> *It is impossible for a human being to study anything – be it cultures, languages, animals or stones – from a totally extra-cultural point of view* (Greenberg et al., éd. 1978, p. 384).

Nos catégories de pensée, nos catégories linguistiques, le cadre commun à partir duquel s'est forgée la culture européenne nous servent également dans la comparaison linguistique. Non seulement pour le non-spécialiste, mais aussi pour le linguiste sensible à la diversité des langues, l'arabe est une langue « exotique », ce qui signifie qu'il est ressenti à priori comme différent de « nos » langues indo-européennes ou de celles que nous avons apprises, donc, celles a partir desquelles nous avons tout d'abord été amenés à réfléchir sur les faits linguistiques.

Il nous suffit d'examiner la manière dont sont présentées les références à la langue arabe dans des ouvrages qui se situent dans une perspective comparatiste, pour voir comment sont comprises les

catégories de cette langue par rapport aux nôtres. Le mot arabe a une *racine*, mais pas au sens où l'on parle de « racine » dans les langues indo-européennes ; l'arabe connaît une catégorie comme le *genre*, mais elle se présente différemment dans nos langues (le genre et les classes nominales présentent en arabe, comme dans d'autres langues « exotiques », toutes sortes de « curiosités ») ; l'arabe accorderait plus d'importance à l'expression de l'*aspect* par le biais des deux formes de conjugaison, au détriment du *temps* (mais les deux catégories paraissent étroitement liées dans la conjugaison du verbe, ainsi que dans nos langues) etc. Une langue « exotique » est une langue perçue comme très différente de la nôtre, mais on ne peut la concevoir comme telle que si l'on part de termes communs, et si l'on est capable de concevoir des méthodes alternatives de catégorisation, comme le disait Lakoff. L'intuition a son poids dans cette capacité à concevoir l'altérité, cette intuition s'exprimant souvent par l'intermédiaire de la métaphore.

Dans ce qui suit, nous nous proposons d'analyser brièvement quelques idées reçues et lieux communs concernant les caractéristiques typologiques de l'arabe, en nous référant tout spécialement à la racine et à l'iconicité ; à la fin, nous esquisserons quelques suggestions sur l'utilité de l'arabe en matière de typologie linguistique, suggestions qui s'ajoutent à toutes celles que nous avons formulées dans les chapitres précédents.

8.2. La racine arabe « spécifique » : un concept linguistique contesté

Quoique rarement présenté dans les ouvrages de linguistique à caractère général et comparé, l'arabe apparaît comme un prototype de langue possédant une racine purement consonantique, et son corollaire, la flexion interne. La métaphore qui a donné naissance au terme de « racine » peut être interprétée soit en perspective diachronique (quelle signification, portée par trois ou deux consonnes, se trouve, historiquement, à l'origine de tous les sens exprimés par les dérivés ?), soit en perspective synchronique, opérationnelle (la racine est « la

représentation sous-jacente » proposée par les grammairiens, donc un concept tenant de la description de la langue), soit en perspective psycholinguistique (la racine est « sentie » par le locuteur/interlocuteur, et représente donc un élément du fonctionnement de la langue), ces diverses interprétations pouvant être reliées entre elles.

Les ouvrages de linguistique parus au début du XX[e] siècle utilisent de préférence la séquence *q-t-l*, dont on nous dit qu'elle exprime le sens général de « tuer », pour montrer ce qu'est une racine arabe « purement consonantique ». C'est par exemple le cas de Vendryès, dans un ouvrage maintes fois réédité (*Le langage*, 1921, pp. 94–95), lorsqu'il s'attache à illustrer le fonctionnement de la flexion verbale dans le domaine sémitique :

> *[Il y a] la racine* qtl *et des morphèmes opposant la forme* qatala *à toutes celles qu'on tire de la même racine* : qātala *'il a cherché à tuer, il a combattu'*, taqātala *'ils se sont battus tous les deux'*, maqtūl *'tué'*, uqtul *'tue !'*, yaqtulu *'il tue' (ou 'tuera', temps durable)*, qātil *'tuant' etc. La flexion verbale du sémitique comporte en outre l'expression du genre* : qatalta *'tu as tué' est masculin par opposition à* qatalti *'elle a tué'» et de même à la troisième personne* qatala *'il a tué' [masculin] en face de* qatalat *'elle a tué'*.

Il n'y aurait rien à modifier ni à ajouter dans cette présentation succincte qui a servi de texte de référence à de nombreuses générations de linguistes, si ce n'est, peut-être, que *qātil* est d'abord un nom d'agent : « tueur » plutôt que « tuant ».

En raison, probablement, de la connotation déplaisante (même pour des grammairiens) de cette racine *q-t-l*, bon nombre de sémitisants lui ont préféré la racine *k-t-b*, présentée comme exprimant la notion générale d'« écrire » : de là, *kataba* « il a écrit », *yaktubu* « il écrit », *kātib* « écrivain », *maktūb* « lettre », *maktabat* « bibliothèque » etc. A vrai dire, le choix n'est guère heureux, dès lors qu'il s'agit d'illustrer la façon dont les dérivés d'une même racine s'organisent autour d'une signification de base. Il se trouve en effet que le sens premier du verbe *kataba* est « rassembler », « arranger », qui apparaît encore dans certains de ses dérivés : *katība* a le sens ancien de « détachement de cavalerie », et désigne aujourd'hui encore une unité militaire, escadron

ou régiment. Au reste, il est évident que le sens « écrire » ne peut être originaire dans aucune langue, dans la mesure où l'écriture ne peut être introduite que dans une langue qui existe déjà. Sans doute, on peut répondre à cela que ce qui est important dans le choix de cet exemple est qu'il permet d'illustrer le système de la dérivation et que le sens originaire de la racine n'est pas vraiment intéressant à ce niveau. Il n'en reste pas moins que l'emploi de *kataba* en telle occurrence peut induire l'apprenant en erreur en lui laissant croire que le sens qu'on attribue actuellement à sa racine est son sens « originaire ».

Certaines objections n'en demeurent pas moins. Ainsi, Larcher (1995), qui se réfère lui aussi à la racine *k-t-b*, entre autres, parvient à une conclusion annoncée dès le titre de son article : « Où il est montré qu'en arabe classique, la racine n'a pas de sens et qu'il n'y a pas de sens à dériver d'elle ». Il soutient, en résumé, que l'on a exagéré en parlant d'une « opposition radicale » entre le système de l'arabe et celui du français ou d'autres langues indo-européennes, que la racine ne préexiste aucunement au mot et que le prétendu « sens » de la racine est en fait celui du verbe de base, comme le disaient d'ailleurs les grammairiens arabisants avant l'« invention » de la racine consonantique.

Cette « racine » n'est pas davantage connue des grammairiens arabes anciens, dit Troupeau (1984, p. 241) :

> *Sībawayhi et al-Ḫalīl raisonnent non pas sur des racines, mais sur des mots. Aucun vocable, d'ailleurs, dans leur terminologie, ne désigne la notion de 'racine'. Le mot* 'aṣl, *qui pourrait le faire, puisqu'il veut dire 'base, fondement', signifie chez eux l'état primitif du mot, antérieur aux changements phonétiques et morphologiques qu'il peut subir.*

La traduction du mot *'aṣl* par « représentation sous-jacente », proposée par G. Bohas, J.-P. Guillaume et D. E. Kouloughli dans différents ouvrages sur l'histoire de la tradition grammaticale arabe, rend compte de l'*une* des interprétations possibles du terme de « racine », qui apparaît comme un principe explicatif utilisé par les grammairiens arabes dans le cadre de la morpho-phonologie qu'ils proposent

Quoi qu'il en soit, la grande majorité des arabisants et des sémitisants reste attachée à cette notion. Au reste, nous avons déjà dit que l'arabe est généralement présenté comme le prototype des langues à racines, par opposition au « radical » de « nos » langues indo-européennes. Exprimant un avis très répandu, Diakonoff (1965, p. 29) souligne : « il n'y a que l'arabe, possesseur d'un système archaïque, qui dispose d'une flexion vocalique interne qui concerne tout le vocabulaire ». Cette remarque n'est d'ailleurs pas entièrement vraie, car la flexion interne ne concerne pas *tout* le vocabulaire de l'arabe.

Nous avons évoqué plus haut (I.4.2) quelques thèmes de discussion portant sur la racine et la flexion interne en sémitique en général et en arabe en particulier. Au cours des dernières années un certain nombre de travaux se sont attachés à tirer des conclusions sur l'organisation primitive du lexique sémitique à partir de l'analyse du système morpho-phonologique des langues sémitiques actuelles, et en particulier de l'arabe.

Ainsi, Bohas (1997) soutient l'idée que la racine triconsonantique ne permet pas « d'exprimer des généralisations concernant le lexique arabe » (p. 8) et propose une organisation du lexique à trois niveaux, à savoir : la *matrice* (combinaison non ordonnée de deux zones d'articulation, exemple dental-coronal, liée à une charge sémantique) ; l'*étymon* (combinaison non ordonnée de deux phonèmes de ces points d'articulation, par exemple *b, t,* manifestant cette même charge sémantique) ; le *radical* (étymon élargi par la diffusion de la dernière consonne ou par l'adjonction d'une sonante, portant la voyelle qui lui est propre et qui lui est attribuée dans le lexique, exemple *bvtar*, sémantiquement relié à la charge sémantique de l'étymon). A partir de cette conception, il présente de nombreux exemples (tirés de l'arabe littéraire et des dialectes aussi bien que d'autres langues sémitiques) qui lui permettent de considérer que l'étymon bilitère représente un facteur constant de l'organisation phonético-sémantique du lexique arabe et qu'il s'organise en entier sur des composés binaires de traits ; la morphologie, pour sa part, « s'organise autour d'un radical triconsonantique composé d'un squelette triconsonantique et de voyelles dont l'une est apophonique » (p. 192).

Plus récemment encore, André Roman reprend dans un livre consacré à *La création lexicale en arabe* (1999) des opinions exprimées antérieurement dans plusieurs études. L'idée qu'il développe est que les langues sémitiques font une différence nette entre le sous-ensemble des consonnes et celui des voyelles, ayant des fonctions différentes : le premier serait consacré à la constitution du « système de nomination » tandis que le dernier serait consacré à la constitution du « système de communication », c'est-à-dire le système des désinences casuelles. Conformément à cette hypothèse, le radical triconsonantique serait originaire et l'hypothèse du biconsonantisme est repoussée.

Le problème qui préoccupe depuis longtemps les linguistes sémitisants et arabisants, ce n'est pas de savoir si la « racine » possède une signification de base, car ce fait est largement admis, mais si cette signification de base est intrinsèque à la racine triconsonantique (prédominante dans l'arabe classique et post-classique) ou bien à une racine biconsonantique. Dans l'ouvrage que nous avons cité, Bohas (1997) fait remonter la signification « originelle » à une seule consonne, et même jusqu'aux traits distinctifs. Remarquons une fois de plus que la métaphore qui se trouve à la base du mot *racine* conduit presque immanquablement à aborder la question du lexique sémitique sous l'angle de la diachronie.

La racine consonantique est un concept construit, puisqu'elle est dépourvue de réalité linguistique même si l'on a pu dire qu'elle est pourvue d'une réalité psychologique. Sans doute, les tests effectués par G. Bohas et ses étudiants tendent à contester l'existence du « sentiment » de la racine chez les arabophones : ceux-ci ne sont pas à même, par exemple, d'identifier la « représentation sous-jacente » de certains dérivés provenant des racines contenant des anomalies. Nous pensons toutefois que l'importance de ces tests ne doit pas être exagérée, car dans le cas de l'arabe, nous avons affaire à une langue qui n'est la langue maternelle de personne : l'intuition, en l'occurrence, ne peut suffire que si elle est stimulée par le biais de l'exercice.

En revanche, on ne peut pas ne pas constater que la plupart des arabophones et des arabisants parlent du *sentiment* de la racine : ce qui caractérise la racine sémitique, selon David Cohen (Martinet éd., 1968) est le fait d'être « sentie ». Nous pourrions ajouter que la racine

arabe est sentie par les usagers de la langue littéraire car cette dernière est une langue apprise par les arabophones eux-mêmes, donc une langue où l'activité linguistique est consciente, à la différence du dialecte maternel où les processus à la base de l'activité linguistique ne parviennent pas jusqu'à la conscience.

Racine et schème, voilà les éléments de base dans l'organisation de la morphologie arabe ; Cantineau ne les a pas inventé, il a seulement donné un nom à ce que l'intuition des usagers de la langue arabe littéraire et des grammairiens avait pressenti depuis longtemps.

8.3. L'iconicité

Parmi les traits « exotiques » qui caractériseraient l'arabe, on compte également le « mimétisme », à savoir diverses manifestations de la motivation du signe linguistique. Dans *Mimologiques* (1976), G. Genette cite Schlegel qui considère que le mimétisme est plus grand dans les langues sémitiques que dans d'autres langues, comme s'il y avait des peuples cratyliens, d'une part, et des peuples hermogéniens de l'autre.

Au cours des dernières décennies, la question de la motivation du signe a connu un considérable regain d'intérêt, ce qui est dû, selon Fonagy (1993), à l'intérêt accru pour les origines du langage humain et à l'élargissement des cadres de la science du langage. L'idée d'iconicité des formes de la langue a gagné du terrain grâce, surtout, aux ouvrages de Haiman (1980, 1985), qui a étudié tout spécialement l'iconicité dans la grammaire, syntaxe comprise. Selon lui, les phénomènes qui relèvent de l'iconicité diagrammatique ne sont pas l'apanage de quelques langues (dites « primitives »), mais représentent des tendances universelles, réalisées à différents degrés dans les langues du monde.

On parle couramment, par exemple, de l'expression de la « quantification », en général, et de la « gradation », en particulier, par le biais des procédés iconiques dans toutes les langues connues : la multiplication, l'intensification etc. trouvent partout dans des formes d'expression équivalentes, à savoir la réduplication, l'allongement

vocalique etc. Mais comme le montre Fonagy (1983), ce que certaines langues considèrent comme des « façons de parler » (l'allogement vocalique, par exemple), d'autres les considèrent comme des phonèmes.

En arabe, la réduplication a une valeur phonologique ; elle est par conséquent appropriée à exprimer la multiplication ou l'intensité (les adjectifs intensifs, le nom, le verbe...). Les grammairiens arabes médiévaux se sont particulièrement intéressés à cette question, et plus généralement à celle de la motivation du signe linguistique, comme nous l'avons montré dans un article consacré à ce sujet (Anghelescu, 1993 b). Un auteur arabe du VIII[e] siècle, Ibn Ǧawziyya, résume clairement quelques idées répandues à cette époque au sujet de « l'imitation » de la nature par la langue :

> *Pour établir la vraie correspondance entre la forme sonore et le sens, on doit prendre en considération la brièveté ou la longueur, la légèreté ou la lourdeur, la multitude ou la paucité, le mouvement et l'immobilité, la force et la douceur : si le sens est isolé, on lui assigne un mot isolé, s'il est composé, l'expression est composée, s'il est long, on en allonge la forme (...). Cela résulte parfois de l'essence même du son, d'autres fois d'un de ses traits, de son rapprochement avec un autre son qui lui correspond, de la répétition du son, du fait que la consonne est ou n'est pas accompagnée d'une voyelle, de sa position dans le mot* ('Abd al-Karīm Muǧāhid, 1986, p. 75).

Les grammairiens arabes anciens ne se contentent pas de noter le mimétisme sous la forme du « symbolisme phonétique » ; ils font également référence à la manière dont l'organisation verbale reflète diverses formes de l'organisation non verbale. Sur ce point, les observations d'Ibn Ǧinnī, placées dans différents chapitres de son ouvrage *al-Ḫaṣā'iṣ*, méritent notre attention. De son point de vue, la forme « marquée » est « plus forte » que la forme « non marquée », ce que l'on peut observer dans le Coran, où Dieu est *muqtadir* (« tout puissant », désigné, donc, par un participe dérivé de *'iqtadara,* « plus fort » que *qadara* bien que l'on attribue aux deux verbes le sens de « être puissant »). Par ailleurs, l'ordre des morphèmes dans un mot reflète l'ordre logique des pensées dans l'esprit : le préfixe de dérivation *'ist-* précède un verbe qui indique la demande ou le désir de réalisation de l'idée comprise dans la racine (*'istahdā* « demander un

cadeau ») et l'ordre des morphèmes indique le fait que la demande, l'effort, l'attente de l'accomplissement d'une action la précèdent. Les formes abrégées des noms au vocatif indiquent la proximité, la familiarité (*yā Ḥāri* vs. *yā Ḥāritu*), tandis que l'emploi de la troisième personne (celle de l'« absent ») dans l'interpellation cérémonieuse indique la distance etc.

Les locuteurs arabes ont eux aussi conscience du mimétisme de leur langue ; ils l'accentuent et l'exploitent, non seulement en poésie, mais aussi dans la vie de tous les jours. Parmi les nombreuses illustrations que l'on peut en donner figure une histoire drôle, dans laquelle deux personnages s'associent pour préparer une galette de pain. Le plus malin s'occupe de répartir les tâches : son compagnon apportera « trois fois rien », à savoir la farine (en arabe *daqīq* qui a également le sens de « petit, insignifiant »), alors que lui apportera l'eau (*mā'* avec une voyelle longue qui, prononcée de manière emphatique suggère quelque chose de considérable). Ainsi l'opposition entre *ā* et *ī*, associée à une intonation particulière, marque, pour ainsi dire, l'opposition entre la grande quantité (ou la haute valeur) et la petite (ou l'insignifiant).

Dans cette correspondance entre leur langue et la réalité extérieure et intérieure à l'homme, les modernes, tout comme les anciens, voient une preuve de la « supériorité » de l'arabe sur les autres langues et un motif de fierté pour ses locuteurs. Comme d'autres espaces culturels, la culture arabe connaît aussi des apologies de la langue qui prennent en comptent son caractère mimétique. Et comme ailleurs, les exagérations portant sur la « puissance évocatoire » attribué aux sons d'une langue donnée ont contribué à discréditer, d'une certaine façon, l'idée de l'isomorphisme des plans verbal et non verbal. Critiquant les prétentions de certains amateurs « rêveurs de mots », souvent des écrivains, à découvrir partout des sonorités évocatrices, Genette parlait de « *wishful thinking* ».

Tournant le dos à ces excès, les travaux de Fonagy, quant à eux, s'attachent à réhabiliter l'idée que notre langage « baigne dans le naturel », en montrant que le rapport signifiant/signifié (objet désigné), peut être plus ou moins motivé (étant admis qu'il est toujours au moins en partie conventionnel). Les tests effectués sur la

manière dont les locuteurs de langues non apparentées perçoivent les rapports entre les sons et les significations, non seulement dans des mots isolés, mais aussi dans des textes (dans la poésie par exemple) sont à même de prouver, selon Fonagy, que les attitudes émotionnelles des locuteurs tendent à être liées au même type de sons et, surtout, aux mêmes messages paralinguistiques. Par exemple, « *les traits distinctifs vocaux de la colère peuvent être interprétés comme la reproduction miniaturisée de la préparation à un combat au corps à corps et du combat lui-même* ». A notre connaissance, de tels tests n'ont pas encore été réalisés à propos de l'arabe, mais les observations des grammairiens arabes anciens et des auteurs modernes sur ce que leur suggèrent différents sons et groupes de sons peuvent constituer des arguments en faveur d'une tendance universelle en ce sens.

Les ouvrages de Haiman sur l'iconicité attirent notre attention dans une autre direction que le « symbolisme phonétique » et nous invitent à réfléchir sur les propriétés des diagrammes linguistiques en général. Les observations des grammairiens arabes dans cette direction, que nous venons de mentionner, peuvent constituer un bon point de départ pour les recherches futures. La primauté dans l'esprit, liée à l'ordre des mots dans la phrase ou des morphèmes dans le mot, le marquage, lié à la « longueur » ou à la « lourdeur », les formes abrégées comme expression de la familiarité etc. sont des thèmes évoqués par les grammairiens arabes, qui trouvent un écho dans les travaux de Haiman et d'autres linguistes modernes. On peut accepter l'idée qu'il s'agit des tendances universelles non seulement dans l'imitation des sons naturels par la langue, mais aussi (plutôt, peut-être) dans les diverses formes de manifestation de l'iconicité diagrammatique.

8.4. L'utilité de l'arabe pour les études linguistiques

En 1963, H. Fleisch montrait, dans un bilan des études consacrées à l'arabe classique (p. 140), combien étaient importants, pour les études sémitiques, les ouvrages des grammairiens et des

lexicologues anciens consacrés à « l'arabe du désert », en d'autres termes, à la langue arabe de l'époque antéislamique et du premier siècle après l'islam :

> *Ils ont rendu un très grand service à la science philologique moderne car, dans ce monde bédouin de l'Arabie, ils ont recueilli beaucoup d'éléments qui se réfèrent à du vieux, très vieux sémitique, mots pour une bonne part déjà archaïques pour les Bédouins ou d'emploi local, ou simplement véhiculés dans la tradition de la poésie. (...) Ceci mérite d'être particulièrement souligné, car la langue arabe, parmi les langues sémitiques, se trouve ainsi occuper une position privilégiée : d'une part, l'abondance, la variété des éléments recueillis, d'autres part leur intégrité sémitique. L'akkadien, malgré sa haute antiquité, ne peut présenter, même dans ses textes les plus anciens, que des éléments déjà influencés par des siècles de contact ou de cohabitation avec les Sumériens. En Arabie, au contraire, derrière l'arabe, on ne perçoit pas jusqu'ici de substrat ; sa toponymie ancienne reste sémitique, dans la mesure où jusqu'à présent elle a été travaillée. Dans les questions de comparatisme sémitique, l'autorité de l'arabe, vu sa situation, reste certainement très grande.*

Les raisons qui ont déterminé Fleisch à parler de l'importance de l'arabe pour les études sémitiques peuvent être également invoquées pour souligner l'intérêt qu'il présente pour les études de typologie linguistique. Nous avons affaire à une très grande quantité de matériel, recueilli par les philologues arabes dans une langue très archaïque, préservée pendant longtemps de tout contact et gardée dans des formes relativement stables grâce à son statut sociolinguistique. Grâce à l'œuvre des grammairiens arabes anciens, on peut suivre les formes de lexicalisation, de grammaticalisation dans la langue arabe littéraire. On voit, par exemple, une forme de lexicalisation dans les racines quadriconsonantiques auxquelles se réfère Fleisch dans l'article cité ci-dessus, le suffixe *-m*, qui exprimait au début un intensif, est arrivé à ne plus être senti que comme le dernier élément d'une racine quadrilitère (*sildīm* et *sildām*, « très vigoureux », pluriel *sulādim*).

En ce qui concerne la grammaticalisation de certains éléments, l'œuvre des philologues arabes est le témoin qui nous permet de suivre la manière dont le système des quantificateurs indéfinis, des modalités, des auxiliaires temporels et aspectuels (surtout, pour ces derniers, dans les dialectes) s'est constitué. Ce fait doit être souligné : dans l'évolution des deux principales variétés de l'arabe, on a affaire, d'une part, à des types caractéristiques pour des langues dont l'évolution a été laissée libre (les dialectes) et d'autre part, à une langue soumise depuis longtemps à la planification linguistique (l'arabe littéraire). Dans d'autres cas, on a affaire à de exemples d'îlots linguistiques ou de pidgins et de créoles, qui intéressent surtout dans l'étude des contacts linguistiques, comme nous l'avons relevé dans le chapitre consacré à ce sujet. Chaque forme d'arabe, et toutes ces formes prises dans leurs relations réciproques et dans leur évolution, peut offrir aux linguistes d'importants sujets de réflexion. B. Comrie le dit lui aussi, après avoir évoqué les preuves que les dialectes parlés et le maltais offrent en ce qui concerne les cas d'indistinction entre la catégorie du nom et la catégorie du verbe :

> *One of the reasons why Arabic provides such an important source of information for the general linguist is that it consists not of a single grammatical system but rather of a number of genetically more or less closely related grammatical systems, enabling the investigator to study in detail the synchronic and diachronic implications of smaller and larger differences among genetically related systems* (1991, p. 21).

L'arabe littéraire nous fournit des éléments importants pour tirer des conclusions générales sur l'origine des formes lexicales et grammaticales dans les langues du monde. La présence, dans cette langue qui garde des éléments archaïques, de nombreux mots où le mimétisme est évident peut constituer un argument pour les défenseurs de la théorie de l'origine onomatopéique du langage. Cette idée a d'ailleurs été soutenue par Ibn Ǧinnī, qui considère que l'hypothèse selon laquelle l'origine du langage serait à chercher dans les sons naturels (les bruits produits par les animaux, le vent etc.) est la plus probable, et que, d'ailleurs, elle ne contredit pas l'idée de

l'origine divine du langage : Dieu aurait donné à l'homme la capacité (*'aqdara*) de construire les langues.

Dans un autre domaine, nous avons suffisamment d'arguments pour soutenir, avec Brockelmann, par exemple, que les déictiques ont leur origine dans des interjections. La valeur présentative que certains de ces éléments gardent encore, y compris dans leur manière d'exprimer l'existence, plaide également pour cette origine. Les évolutions sémantiques à partir de bases déictiques que nous avons signalées dans le chapitre concernant la deixis (de la spatialité à la temporalité, à la détermination, à la comparaison, à l'expression de l'existence, de la cause, de la condition etc.) montrent l'importance de la conceptualisation de l'espace pour la connaissance humaine et pour la constitution des langues.

Pour ce qui est des évolutions sémantiques par métaphorisation, qui se manifestent aussi dans le cas de la grammaticalisation, l'idée que nous avons affaire à des métaphores constituées à partir de l'espace, avancée pour les langues du monde en général, est soutenue en arabe par de nombreux exemples (voir, en particulier, les chapitres concernant la grammaticalisation, I.3.4, et l'aspect et le temps II.7). Les nombreux auxiliaires qui servent à l'expression du temps et de l'aspect en arabe littéraire et dans les dialectes sont à même de prouver que la métaphorisation des éléments lexicaux indiquant le mouvement dans l'espace et la succession des moments du jour et de la nuit constituent la source principale de formation des significations grammaticales et des significations abstraites en général. Le corps humain constitue lui aussi une source importante de métaphores grammaticales, à côté des métaphores lexicales (*cf.* I.3.4.3.4.1.). « L'homme se situe au centre de la catégorisation », voilà une des conclusions de notre ouvrage qui dépasse le cadre de l'arabe, à propos duquel elle a été formulée.

Nous avons accordé une attention spéciale aux travaux qui reconnaissent l'importance de la tradition grammaticale et philologique arabe, non seulement en raison des matériaux linguistiques qu'elle fournit, ou du type de description qu'elle propose, mais aussi des lumières qu'elle apporte sur l'évolution même de l'arabe littéraire. Lorsque cette tradition émerge (vers le début du

VIIIe siècle), le système morphologique de l'arabe avait gagné en clarté (certaines données suggèrent que cette régularité n'existait pas auparavant). La prise de conscience de cette clarté dans la dérivation se manifeste à travers la notion de « schème », diagramme abstrait élaboré à partir d'une racine conventionnelle f-'-l (voir ci-dessus II.8.3) ; cette « découverte » est probablement à mettre au crédit d'al-Ḫalīl, prédécesseur et maître de Sībawyhi.

Un diagramme comme *yaf'alu* (3ème personne du masculin singulier au présent d'un verbe à la forme primaire) contient les symboles des consonnes, les *images* des voyelles (courtes ou longues) et des éléments qui s'ajoutent à la racine (ici, le préfixe *ya-*) : la succession de tous ces éléments est iconique. Cette forme de symbolisation des éléments constitutifs du mot en arabe, qui représente la forme essentielle de prise de conscience de la particularité de l'arabe littéraire par rapport à d'autres variétés d'arabe et à d'autres langues, constitue l'une des grandes découvertes des grammairiens arabes. Leur réflexion contribuera, à son tour, à la régularisation des formes linguistiques, comme cela arrive d'ordinaire dans les cas de normalisation. Dans le cadre du système morphologique, comme nous l'avons déjà affirmé, la clarté de la dérivation, manifestée par le système croisé racine – schème (diagramme), représente un trait caractéristique important de la langue arabe.

Le système relativement organisé de la flexion interne, habituellement illustré par le pluriel interne, est apparemment un phénomène apparu assez tard dans l'histoire de l'arabe : « ancien » et « caractéristique » ne sont pas nécessairement corrélés. Il en va de même, au niveau du système phonologique, pour les consonnes emphatiques, considérées comme caractéristiques de l'arabe : selon bon nombre de sémitisants, elles ne sont pas originaires, mais résulteraient de l'ajout d'un appendice glottal à des consonnes ayant comme point d'articulation la partie antérieure de l'appareil phonatoire.

Quant à la consonne *hamza* (attaque glottale), également caractéristique de l'arabe, elle proviendrait, selon Fonagy, de la phonologisation d'une prononciation « virile » des voyelles. A l'époque (fin du VIIe siècle – début du VIIIe siècle) où se posait le problème de consigner le Coran par écrit, et surtout de réviser les

premières recensions en y introduisant certains signes accessoires, pour marquer, notamment, les voyelles brèves, mais aussi la *hamza*, celle-ci est « mouillée » dans certains parlers de la Péninsule arabique, comme elle l'est aujourd'hui dans les dialectes. La prononciation « virile » a triomphé, mais l'écriture arabe porte les traces de cette hésitation, puisqu'elle est notée par un signe accessoire qui a pour support la lettre correspondant à la voyelle longue que la *hamza* remplace. Enfin, il n'est pas indifférent de mentionner que les dialectes arabes parlés ont renoncé aux interdentales de l'arabe classique, et que cette facilité – le relâchement de la prononciation – est un trait bien connu des pidgins qui se sont constitués à partir de langue comportant de telles consonnes.

Les problèmes que pose l'arabe littéraire aux étrangers qui veulent l'étudier ont conduit à mettre sur le tapis, surtout ces dernières années, la question des « difficultés » de cette langue. D. Justice, qui intitule *The difficulty of Arabic* le premier chapitre de son ouvrage et affirme, dès le début, avoir lui-même trouvé l'arabe beaucoup plus difficile que les langues indo-européennes modernes qu'il a étudiées, reconnaît qu'il ne s'agit pas d'une difficulté purement linguistique : « *Structuraly, classical Arabic is an unusually regular and cleany chiseled language* ».

Les difficultés sont de nature historique, stylistique et sociologique. Carolyn Killean (1997) parle elle aussi de ces difficultés, auxquelles elle ajoute les problèmes créés par la « distance culturelle » qu'oppose l'arabe aux Occidentaux désireux de l'apprendre. Au chapitre des difficultés structurelles, la plupart des apprenantes mentionnent le pluriel interne ainsi que les règles « bizarres » de l'accord des pluriels non humains au féminin singulier.

Ils parlent aussi de la remarquable régularité dérivationnelle de la langue arabe (Justice : « *Arabic lies near an extreme of derivational regularity* »). Jacques Berque avait relevé, lui aussi, « l'aggressive clarté » de l'arabe :

> *Pour un Maghrébin qui 'revient' au classique dans sa vie de citoyen en abandonnant peu ou prou le dialecte, 'classiciser' son langage c'est substituer à des vocables opaques et concrets, tels qu'il*

les avait acquis d'une familière quotidienneté, des mots dont la riche sonorité n'est qu'une musique de racines (1967, p. 17-18).

Les Arabes eux-mêmes considèrent cette régularité de leur langue comme un motif d'orgueil et certaines déplorent « le relâchement » que ce système a subi dans les dialectes parlés.

Nous avons déjà présenté (I.3.3.4) les critères d'appréciation de la simplicité d'une langue par rapport à d'autres langues, proposés par Claude Hagège. A partir de l'idée que les pidgins et les registres parlés de différentes langues contiennent des stratégies de simplification communes, Claude Hagège remarque que les tendances présentes dans ces langues – économie, analycité et motivation – se retrouvent dans la majorité des langues de grande diffusion. Ce sont ces tendances (que seule la typologie de l'évolution peut mettre en évidence, ajoutons-nous) qui permettent une évaluation objective de la simplicité : « Une langue est plus simple qu'une autre si elle contienne plus de traits dominants, c'est-à-dire des propriétés largement diffusées dans la plupart des langues connues » (1985, p. 39). Avec ses sons inhabituels, ses complications dans la catégorie du nombre (les difficultés du numéral, le duel, le pluriel interne etc.), dans l'accord, dans la flexion casuelle etc., l'arabe offre une concentration de « traits récessifs » comme les appelle Hagège, donc de difficultés.

Pour celui qui examine l'arabe dans une perspective typologique, ce sont aussi les difficultés, les « curiosités » qui attirent l'attention. Les langues justifient leur existence par leur « différence », par leur capacité de développer une virtualité comprise dans le dépôt commun des universaux possibles. A propos l'arabe, Louis Massignon disait :

La raison d'être et de survivre d'une langue réside dans son mode original d'expression des faits sociaux humains. Tranchons le mot : dans sa difficulté (ta'qīd). Faciliter l'accès à l'arabe en renonçant, pour la quantité, à sa qualité, à sa noblesse, est un procédé de réclame commerciale, genre 'basic english' où une langue perd son âme (...) Une langue sémitique est langue de témoignage à sauver à tout prix intacte pour influencer une future langue internationale, la langue arabe surtout, qui est une šahāda internationale depuis treize siècles (1954, p. 16).

Une langue « exotique », donc très différente, comme l'arabe, nous permet à prendre du recul par rapport à notre propre langue, à l'analyser objectivement. B. Whorf parlait lui aussi de ce rôle qui revient à une langue « exotique » : « c'est son étude qui nous a mené à la longue, bon gré mal gré, à sortir des sentiers battus où s'enlisent habituellement nos facultés de raisonnement » (1979, p. 75). Dans le processus de catégorisation, tel qu'il se reflète dans les « genres » ou les « classes » (voir II.3), on trouve en arabe des tendances communes à nos langues (par exemple, la tendance à séparer les humaines des non-humaines), mais aussi des différences dues au conditionnement culturel de ce processus (nous faisons notamment allusion aux tendances à la remotivation dans la catégorie du genre à partir de la dépréciation du féminin).

Bon nombre de traits caractéristiques que nous avons mentionnées tout au long de notre ouvrage s'expliquent par le statut sociolinguistique de la langue arabe littéraire. A côté d'autres motifs que nous venons d'indiquer, ce constat nous semble être un nouvel argument pour situer la typologie linguistique dans le cadre plus large de la typologie socioculturelle.

REFERENCES

'Abd al-Tawwāb, Ramaḍān. 1987. *Fuṣūl fī fiqh al-'arabiyya.* Le Caire : Maktaba al-Hanigi

'Abū Tāyeh, 'Aliya'. 1995. « Mustawayāt al-luġa fī wasā'il al-'i'lām al-manṭūqa fī al-'Urdun ». Anghelescu-Avram eds., 73–96.

Alexandre, Pierre. s. d. « Langue arabe et kiswahili ». CERMAA éd. *Langue Arabe et Langues Africaines.* 7–12.

Anderson, John M. 1971. *The Grammar of Case. Towards a Localistic Theory.* Londres-New York : Cambridge University Press.

Anderson, Stephen R. 1983. « Inflectional morphology ». T. Shopen éd. *Language Typology and Syntactic Description.* III : *Grammatical Categories and the Lexikon.* Cambridge : Cambridge University Press.

Anderson, Stephen R. et Edward L. Keenan. 1983. « Deixis ». T. Shopen éd. *Language Typology and Syntactic Description* III : *Grammatical Categories and the Lexicon.* 150–201. Cambridge : Cambridge University Press.

Anghelescu, Nadia. 1970. « Observations sur les démonstratifs pronominaux dans l'arabe moderne ». *RRL* XV : 4. 377–383.

1973–74. « Sur le rôle de 'al-nawāsiḫ' dans l'acte de la parole ». *Mélanges de l'Université Saint Joseph* XLVI. 291–302.

1974. « Sur le systeme de l'article en arabe ». *RRL* XIX :1. 45–52.

1974. « Sur la 'réinterpretation' du genre grammatical ». *RRL* XX : 6. 623–25.

1975. « Sur le sens de la flexion désinentielle dans la grammaire arabe traditionnelle ». *Folia Orientalia.* XV. 7–12.

1980. *Semantica modalităţilor în limba arabă.* Bucarest : Universitatea Bucureşti.

1981. « Observations sur la genèse de la signification générale et particuliere dans une épître de al-Marzūqī ». *Historiographia Linguistica,* VIII : 2/3. 237–48.

1982. « Elements d'une théorie des modalités chez les grammairiens arabes anciens ». *RRL.* XXVII : 4. 287–91.

1985 a. « La relation normatif-théorique dans les diverses périodes de la grammaire arabe classique ». *ZAL* 15. 1–10.

1985 b. « Indéfini, partitif et approximation en arabe ». *RRL.*, XXX, 6. 521–4.

1985 c. « The Arabic Form **'afʿalu** : a Typological Approach ». *RRL*, XV, 4. 2. 49–54.
1988 a. « L'aspect en arabe : suggestion pour une analyse ». *RRL* XXXIII : 5. 343–53.
1988 b. « Le genre arabe en perspective typologique et contrastive ». *Analele Universităţii Bucureşti* XXVII. 65–8.
1991 a. « Quantification, Modality and Speech Acts ». *RRL*, XXXVI : 1–2. 3–8.
1991 b. « Government (*al-'amal*) as Criterion to distinguish between Form-Classes in Arabic Grammar ». *Al-Karmil. Studies in Arabic Language and Literature*. XII. 25–32.
1991 c. « L'expression de l'inchoativité en arabe ». *The Arabist*. 3–4. (*Proceedings of the Colloquium on Arabic Grammar*. éd. K. Dévényi et T. Iványi). 29–35.
1993 a. « Les désinences casuelles en arabe : pourquoi? ». *RRL*. XXXVIII : 1–3. 19–22.
1993 b. « La motivation du signe chez les grammairiens arabes anciens ». *RRL* XXXVIII : 5. 391–402.
1994. « Les éléments du métalangage dans un chapitre d'Ibn Ǧinnī ». *The Arabist* 6–7. (*Proceedings. of the Colloquium on Arabic Lexicology and Lexicography* eds. K. Dévényi, T. Iványi, A. Shivtiel). 205–12.
1995 a. *Langage et culture dans la civilisation arabe*. tr. par. Viorel Vişan. Paris : L'Harmattan.
1995 b. « Relations sémantiques dans le systeme des déictiques en arabe ». Nadia Anghelescu et Andrei Avram éds. *Proceedings of the Colloquium on Arabic Linguistics*. University of Bucharest, Center for Arab Studies. 55–72.
1999. « Modalities and Grammaticalization in Arabic ». Suleiman Yasir éd. *Arabic Grammar and Linguistics*. Richmond Surrey : Curzon. 130–42.
2000. « Quantification et quantificateurs chez les anciens grammairiens arabes (après le Xe siècle) ». *Linguistique arabe et sémitique*. I. 2000. 141–164.
Anghelescu, Nadia, Andrei Avram eds. 1995. *Proceedings of the Colloquium on Arabic Linguistics* 2 vols. Bucharest : University of Bucharest, Center for Arab Studies (vol. II, N. Anghelescu et N. Dobrişan éds.).
Arnaldez, R. 1958. « L'influence des traductions d'Aristote sur l'évolution de la langue arabe ». *Actes du Congres de l'Association Guillaume Budé*. Lyon.
al-'Astarābādī, Rāḍī al-Dīn. éd. 1978. *Šarḥ al-Rāḍī 'alā al-Kāfiyya*. Beyrouth.
1992. *Ta'rīḫ al-luġa al-'arabiyya fī Miṣr wa al-Maġrib al-'adnā*. Le Caire : 'Ālam al-kutub.
Attia, Abdelmajid. 1996. « Differents registres de l'emploi de l'arabe en Tunisie ». *Revue tunisienne de Sciences Sociales*. No. 8.
Auroux. S. et al. eds. *Materiaux pour une histoire des theories linguistiques*. Lille : Université de Lille.
Avram, Larisa. 1984. « A few remarks on tense and aspect in Romanian ». *RRL*, XXIX, 6. 527–545.

Avram, Larisa. 1999. *Auxiliaries and the Structure of Language*. Bucarest : Editions de l'Université de Bucarest.

Ayoub, Georgine. 1991 a. « La nominalité du nom ». *Arabica*. XXXVIII. 151–213.

1991 b. « La forme du sens. Le Cas du nom et le Mode du verbe ». *The Arabist* 3–4. (*Proceedings of the Colloquium on Arabic Grammar*) 37–88.

Baalbaki, Ramzi. 1995. « Reclassification in Arab Grammatical Theory ». *JNES* 54 no. 1. 1–13.

1997. « Min ma'āyir al-taṣnīf al-naḥawī fī al-qarni al-hiğriyy al-ṯānī ». *Fī miḥrāb al-ma'rifa. Dirāsāt muhdāt 'ilā 'Iḥsān 'Abbās*. éd. 'Ibrāhīm al-Sa'afīn. Beyrouth. 149–66.

Bach, Emmon. 1981. « On Time, Tense and Aspect : An Essay in English Metaphysics ». Cole P. éd. *Radical Pragmatics*. 63–81.

Bach, E. et Harms, R. 1968. *Universals in Linguistic Theory*. New-York : Holt, Rinehart and Winston.

Badawī, al-Sa'īd Muḥammad. 1973. *Mustawayāt al-'arabiyya al-mu'āṣira fī Miṣr*. Cairo : Dār al-Ma'ārif.

al-Baṭalyūsī. éd. 1964. « Masā'il muḫtāra min kitābi al-masā'il wa al-'ağwiba ». al-Sāmarrā'ī (éd.) *Rasā'il fī al-luġa*. Bagdad : Al-'Iršād.

Beeston, A. F. L. 1970. *The Arabic Language Today*. Londres : Hutchinson.

Benveniste, E. 1948. *Noms d'agent et noms d'action en indo-europeen*. Paris.

1966. *Problemes de linguistique générale*. Paris.

Bichakjian, Bernard H. 1988. *Evolution in Language*. Ann Arbor : Karoma Publ. Inc.

Bidu-Vrânceanu, A. C. Călăraşu, L. Ionescu-Ruxăndoiu, M. Mancaş, G. Pană Dindelegan. 1997. *Dictionar General de Ştiinţe ale Limbii*. Bucarest : Editura Ştiinţifică.

Bishai, Wilson B. 1965. « Form and Function in Arabic Syntax ». *Word* XXI, no. 2.

1969. « Syntagmemic analysis of the noun in Arabic ». *General Linguistics*. IX no. 1. 13–21.

Blachère, Règis et Maurice Gaudefroy-Demombynes. 1952. *Grammaire de l'arabe classique* (*Morphologie et syntaxe*), 3ème éd. Paris : G. -P. Maisonneuve.

Blanc, Haim. 1970. « Dual and Pseudo-Dual in the Arabic Dialects ». *Language* vol. 46. no. 1. 42–57.

Blau, J. 1973. « Remarks on some syntactic trends in Modern Standard Arabic ». *IOS* III.

1976. « Some additional observations on syntactic trends in Modern Standard Arabic ». *IOS* VI.

1981. *The Renaissance of Modern Hebrew and Modern Standard Arabic*, Los Angeles : University of California Press.

Bloomfield, L. 1933. *Language*, Londres.

Boas, Franz. 1964. « Linguistic and Ethnology ». Dell Hymes éd., *Language in Culture and Society*.

Bohas, Georges. 1997. *Matrices, Etymons, Racines. Elements d'une théorie lexicologique du vocabulaire arabe*. (Orbis Suplementa. Monographies publiées par le Centre International de Dialectologie Générale – Louvain, t. 8.). Leuven – Paris : Peeters.

Bohas, Georges, Jean Patrick Guillaume. 1984. *Etudes des théories des grammairiens arabes.* Damas : Institut Français de Damas.

Bohas, G., J. -P. Guillaume, D. E. Kouloughli. 1990. *The Arabic Linguistic Tradition.* Londres : Routledge.

Bolinger, Dwight. 1972. *Degree Words.* The Hague-Paris : Mouton.

Bravmann, M. M. 1953. *Studies in Arabic and general Syntax.* Le Caire : Institut Français d'Archéologie Orientale.

1968. *The Arabic Elative. A New Approach.* Leiden : Brill.

1977. *Studies in Semitic Philology.* Leiden : Brill.

Brockelmann, C. 1908–13. *Grundriss der verglechenden Grammatic der semitischen Sprachen.* Berlin : Reuter and Reichard.

Bybee, Joan L. 1985. *Morphology : A Study of Relation between Meaning and Form.* Amsterdam : Benjamins.

Bybee, Joan L. et Osten Dahl. 1989. « The creation of tense and aspect systems in the Languages of the World ». *Studies in language.* 13. no. 1. 51–103.

Cantarino, Vicente. 1974–75 *Syntax of Modern Arabic Prose*, 3 vols. Bloomington/ Londres : Indiana University Press.

Cantineau, J. 1960. *Etudes de Linguistique Arabe.* Paris : Klincksieck.

Carlson, G. N. 1977. « A Unified Analysis of the English Bare Plural », *Linguistics. and Philosophy,* 3. 413–57.

Carter, Michael G. 1981. *Arab Linguistics : An Introductory Classical Text with Translation and Notes.* Amsterdam : J. Benjamins.

CERMAA éd. s. d. *Langue arabe et langues africaines* (Mémoire special du Centre d'études sur le monde arabe et l'Afrique et du Centre d'études sur l'Océan Indien occidental. Paris. INALCO

Chairet, Mohamed. 1996. *Fonctionnement du systeme verbal en arabe et en français.* (*Linguistique contrastive et traduction.* No. spécial.). Paris : Ophrys.

Chang, Tung-sun. 1974. « Thought, language and culture ». James F. Hoy and John Somer éds. *The Language experience*, 45–57. New York : Dell Publishing Co.

Chelli, Moncef. 1980. *La parole arabe. Une théorie de la relativité des cultures.* Paris.

Chouémi, M. 1971–1972. L'adverbe *ḥayṯu* (là, où) arabe. *Compte rendus du GLECS.* 71–74.

Clarke, Mark. A., A. Losoff, M. Dickenson Mc. Cracken, JoAnn Still. 1981. « Gender perception in Arabic and English ». *Language Learning* vol. 31, 159–67.

Claudi, Ulrike and Bernd Heine. 1986. « On the metaphorical base of grammar ». *Studies in Language.* 10, 2. 297–335.

Closs Traugott, Elisabeth. 1978. « On the expression of spatio-temporal relations in language ». Joseph H. Greenberg éd. vol. 3. 369–400.

Closs Traugott E. et Bernd Heine eds 1991. *Approaches to grammaticalization.* 2 vols. Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.

Cohen, David. 1968. « Les langues chamito-semitiques ». *Le Langage (Encyclopédie de la Pléiade)*, Martinet éd. Paris : Gallimard.

1988. *Les langues dans le monde ancien et moderne*, III. *Langues chamito-sémitiques*. Paris.

1989. *L'aspect verbal*. Paris : PUF.

Cohen, Marcel. 1924. *Le systeme verbal sémitique et l'expression du temps*. Paris : Leroux.

Cole, P. éd. 1981, *Radical Pragmatics*. New-York : Academic Press.

Comrie, Bernard. 1976. *Aspect. An introduction to the study of verbal aspect and related problems*. Cambridge : Cambridge University Press.

1981. *Language Universals and Linguistic Typology*. Chicago : The University of Chicago Press.

1990. « Causative verb formation and other verb-deriving morphology », Shopen, Timothy, éd. *Language Typology and Syntactic Description*,. vol. 3, 309–347.

1991. « On the Importance of Arabic for General Linguistic Theory », Bernard Comrie et Mushira Eid eds., *Perspectives on Arabic Linguistics* III. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.

Cooper, Robert L. et Bernard Spolsky eds. 1991. *The Influence of Language on Culture and Thought*. Berlin – New York : Mouton de Gruyter.

Corbett, G. G. 1991. *Gender*. Cambridge : Cambridge University Press.

Corblin, Francis. 1987. *Indéfini, défini et démonstratif. Construction linguistique de la référence*. Genève : Droz.

Cornilescu, Alexandra. 1995. *Concepts of Modern Grammar*. Bucarest : Editura Universităţii Bucureşti.

Coseriu, E. 1955–6. « Determinacion y Entorno. Dos problemas de una linguistica del hablar ». *Romanistisches Jahrbuch*, VII.

1958. *Sincronia, diacronia e historia. El problema del cambio linguistico*. Montevideo.

1974 a. Les universaux linguistiques (et les autres). éd. Luigi Heilmann *Proceedings of the Eleventh International Congress of Linguists*. Bologna – Florence, Aug. 28 – Sept. 2, 1972. Bologna : Societa editrice Il Mulino.

1974 b. « Aspect verbal ou aspecs verbaux? Quelques questions de theorie et de methode ». David, J. et R. Martin (eds) *La notion d'aspect*. Paris.

1987. « Le latin vulgaire et le type linguistique roman ». *Latin vulgaire – latin tardif*, Jozsef Herman éd.. 53–64.

1994. *Lingvistica în perspectivă spaţială şi antropologică*. Chisinau : Ştiinţa.

1996. *Lingvistica integrală*. Interviu realizat de Nicolae Saramandu. Bucarest : Ed. Fundaţiei Culturale Române.

Coyaud M. et Ayt Hamou K. 1971. « Un universel dans les quantificateurs indéfinis ». *Al-Lisāniyya t* I :2. Alger.

Croft, William. 1990. *Typology and Universals*. Cambridge : Cambridge University Press.

1991. *Syntactic Categories and Grammatical Relations*. Chicago : The University of Chicago Press.

2000 a. *Explaining Language Change. An Evolutionary Approach.* Harlow : Longmann Linguistics Library.

2000 b. « Parts of Speech as Language Universals and as Language-particular Categories ». Petra M. Vogel et Bernard Comrie eds., *Approaches to the Typology of Word Classes*. Berlin – New York : Mouton de Gruyter.

Croft, William, Keith Denning et Suzanne Kemmer eds. 1990. *Studies in Typology and Diachrony. Papers presented to Joseph H. Greenberg on his 75th birthday.* Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.

Culioli, Antoine. 1983. « A propos de 'quelque' ». Sophie Fisher et Jean-Jacques Franckel éds. *Linguistique, énonciation; Aspects et détermination* (*Connaissance et Langage 7*). Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

1990. *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. t. 1. Paris : Ophrys.

Cuvaly, M. 1991. « The expression of durativity in Arabic ». Dévényi K. et Iványi T. éds. *Proceedings of the Colloquium on Arabic Grammar* (Budapest Studies in Arabic 3/4) Budapest. 143–157.

Darrault, Ivan. éd. 1976. « Modalités : Logique, Linguistique, Sémiotique ». *Langages* t. 43. sept.

David, Jean et Georges Kleiber eds. 1983. *La notion sémantico-logique de modalité* (Colloque organisé par la Fac. des Lettres et Sciences Humaines de Metz. Centre d'analyse syntaxique. 5–6–7 nov. 1981). Metz.

De Mulder, Walter. 1992. « Demonstratives and the localist hypothesis ». Kefer, Michel and Johann van der Anwera eds., *Meaning and Grammar. Cross-Linguistic Perspective.*

De Mulder, Walter et Nelly Flaux eds. 1997. *Indéfinis et référence*. No. spéc. *Langue Française* t. 116. dec.

Devillez-Bastuji, Jacqueline. 1982. *Structure des relations spatiales dans quelques langues naturelles. Introduction à une theorie sémantique.* Geneve : Droz.

Dévény, Kinga et Támás Iványi éds. 1991. *Proceedings of the Colloquium on Arabic Grammar.* (The Arabist. Budapest Studies in Arabic). Budapest.

Dhorme, Paul. 1923. *L'emploi métaphorique des noms de parties du corps en hébreu et en akkadien.* Extrait de la *Revue Biblique* de 1920–1923. Paris : J. Gabalda, éditeur.

Diakonoff, I. M. 1965. *Semito-Hamitic Languages*. Moscou : Nauka.

Diem, Werner. 1978. « Divergenz und Konvergenz im Arabischen ». *Arabica.* 25.

Dobrişan, N. 1965. « Câteva observaţii asupra cuvintelor de origine arabă intrate în limba română prin filieră turcă ». *Analele Universitătii Bucureşti (Seria Ştiinţe Sociale- Filologie)* XIV.

Dowty, D. 1979. *Word Meaning and Montague Grammar.* Dordrecht : Reidel.

Dubois, Jean et autres. 1973. *Dictionnaire de linguistique.* Paris : Larousse.

Elamrani, Jamal. A. 1983. Logique aristotélicienne et grammaire arabe (Etude et documents) Paris : Vrin.

El-Hassan, M. 1977. « Educated Spoken Arabic in Egypt and the Levant : a Critical Review of Diglossia and related Concepts ». *Archivum linguisticum,* VIII, 112–132.

Engelbert, Annick. 1992. *Le petit mot « de » : étude de sémantique historique.* Genève – Paris : Droz.

Ervin, S. 1962. « The Connotations of Gender ». *Word,* 18. 249–262.

al-Fārābī éd. 1960. *Šarḥ Kitāb Arisṭūṭālis fī al-'ibāra (Alfarabi's Commentary on Aristote's Peri Hermeneias)* éd. W. Kutsch et S. Marrow. Beyrouth : Imprimérie Catholique.

al- Fārābī éd. 1990. *Kitāb al-ḥurūf,* éd. M. Mahdī. Deuxième édition : Beyrouth : Dār al-Mašriq.

Fassi Fehri, Abdelkader. 1982. *Linguistique arabe : forme et interprétation.* Rabat : Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines.

1988. « Agreement in Arabic, Binding and Coherence ». M. Barlow et Ch. Ferguson. éds. *Agreement in Natural Languages. Approaches, Theories, Descriptions.* Stanford : Stanford University. 107–57.

Ferguson, C. A. 1959. « Diglossia ». *Word* 15. 325–40.

Fillmore, Charles J. 1966. « Deictic Categories in the Semantics of 'Come' ». *Foundations of Language* 2. 219–27.

1968. « The Case for Case ». Bach et Harms éds., *Universals in Linguistic Theory.*

1982. « Towards a Descriptive Framework for Spatial Deixis ». Jarvella Robert-Wolfgang Klein éds. *Speech, Place and Action,* 31–59.

Fisher, Sophie et Jean-Jacques Franckel éds. 1983. *Linguistique, énonciation; Aspects et détermination. (Connaissance et langage 7).* Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Fishman, Joshua A. 1980. « The Whorfian Hypothesis : Varieties of valuation, confirmation and disconformation ». *International Journal of the Sociology of Language.* 2, 25–40.

1982. « Whorfianism of the third kind : Ethnolinguistic diversity as a worldwide societal asset ». *Language in Society.* vol. 11 no. 1. 1–14.

Fleisch, H. 1957. « Etudes sur le verbe arabe ». *Mélanges Louis Massignon.* Damas : Institut Français de Damas.

1961. *Traité de Philologie Arabe,* vol. I : *Préliminaire, phonétique, morphologie nominale.* Beyrouth : Imprimerie Catholique.

1963. « Observations sur les études philologiques en Arabe classique ». *Oriens* 16. 135–44.

1964. « Arabe classique et arabe dialectal ». *Travaux et jours* 2. 23–62.

1968 a. *L'Arabe Classique : Esquisse d'une structure linguistique.* Beyrouth : Dar el-Machreq.

1968 b. « **Yaqtula** cananéen et subjonctif arabe ». *Wiss. Z. Univ. Halle*, XVII : 2/3 : 65–76.

1970. « Les démonstratifs arabes *'ulā, 'ulā'i, 'ulā'ka* ». *Mélanges de l'Université Saint Joseph*. t. XVVI. fasc. 30. 469–78.

1974. « Le *Taṣrīf* selon les grammairiens arabes ». éd. A. Caquot et David Cohen. *Actes du Premier Congrès International de Linguistique Chamito-Sémitique*. Paris 16–19 juillet. 1969.

1979. *Traité de Philologie Arabe*. vol. II : *Pronoms, morphologie verbale, particules*. Beyrouth : Dar el-Machreq.

1980. « Les Verbes Dénominatifs en Arabe Classique. Ière forme et formes dérivées ». *8e Congrès de U. E. A. I.*, Aix en Provence, 9–14 sept. 1976. 67–77.

Fonàgy, Ivan. 1983. *La vive voix. Essais de psycho-phonétique*. Paris : Payot.

1993. « Physey/Thesey. L'aspect évolutif d'un débat millénaire ». *Faits de langues*. 1.

Fontinoy, Charles (1969). *Le duel dans les langues sémitiques*. Paris : Les Belles Lettres.

Freed, Alice. 1979. *The Semantics of English Aspectual Complementation*. Dordrecht : Reidel.

Frei, H. 1944. « Sytèmes de déictiques ». *Acta Linguistica* IV.

Fück, J. 1955. *'Arabiya*. (tr. fr. Claude Denizeau). Paris : Didier.

Furayḥā, 'Anīs. 1988. *'Asmā' al-'ašhur wa al-'a'dād wa al-'ayyām wa tafsīr ma'ānīha*. Tripoli (Liban) : Gazus Bars.

Furukawa, Naoyo. 1986. *L'article et le problème de la référence en français*. Tokyo : France Tosho.

Garbini, Giovani; Olivier Durand. 1994. *Introduzione alle lingue semitiche*. (Studi sul Vicino Oriente Antico). Brescia : Paideia.

Gaudefroy-Demombynes, M. et R. Blachere. 1952. *Grammaire de l'arabe classique*, troisième édition revue et remaniée. Paris : Maisonneuve et Larose.

al-Ğawharī. éd. 1956–58. *Tāğ al-luġa wa Ṣiḥāḥ al-'arabiyya* (dictionnaire). éd. 'Aḥmad 'Abd al- ġaffūr 'Aṭṭār. Le Caire : Dār al-Kitāb al-'arabiyy.

Genette, Gerard. 1976. *Mimologiques. Voyage en Cratylie*. Paris : Seuil.

Givon, T. 1995. *Functionalism and Grammar*. Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.

Goldenberg, Gideon. 1988. « Subject and Predicate in Arab Grammatical Tradition ». *ZDMG* band 138-Heft 1.

Grande, B. M. 1963. *Kurs arabskoj grammatiki v sravnitel'no istoriceskom osvescenii*. Moscou : Izdatel'stvo vostocnoj literatury.

Grandguillaume, Gilbert 1983. *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*. Paris : Maisonneuve et Larose.

Grand'Henri, J. 1976, 1977, 1978. « La syntaxe du verbe en arabe parlé maghrebin ». I, II, III, IV. *Le Museon* t. 89 : 3–4; 90 : 1–2–3–4; 91 : 1–2.

Graur, Alexandru. 1971. *Puţină... aritmetică*. Bucarest : Editura Ştiinţifică.
Greenberg, Joseph H. 1957. *Essays in Linguistics*. Chicago.
1966. *Language Universals : with Special Reference to Feature Hierarchies*. The Hague : Mouton.
1972. « Numeral classifiers and substantival number : problems in the genesis of a linguistic type ». *Working Papers on Language Universals* 9.
1985. « Some iconic relationships among place, time and discours deixis ». Haiman éd. *Iconicity in Syntax*, 271–87.
Greenberg, Joseph H., Charles A. Ferguson et al. éds. 1978. *Universals of human language*. 4 vols. Stanford : Stanford University Press.
Greimas, A. J. 1963. « Comment définir les indéfinis ». *Etudes de linguistique appliquée*, no. 2. Besançon–Paris.
Guillaume, G. 1919. *Le probleme de l'article et sa solution dans la langue française*. Paris : Hachette.
1929. *Temps et verbe*. Paris : Champion.
1945. *L'architectonique du temps dans les langues classiques*. Copenhague : Munksgaard.
1964. *Langage et science du langage*. Paris : Nizet.
Guillaume, Jean-Patrick. 1988. « 'Le discours tout entier est nom, verbe et particule'. Elaboration et constitution de la théorie des parties du discours dans la tradition grammaticale arabe ». *Langages*. 92. 25–36.
1992. « Le statut de l'adjectif dans la tradition grammaticale arabe ». *Histoire, Epistémologie, Langage* 14/1. 59–74.
Haberland, H. et Lars Heltoft. 1992. « Universals, explanations and pragmatics ». *Meaning and Grammar in Cross Linguistic Perspectives*. Berlin – New York : Mouton de Gruyter.
Hagège, Cl. 1982. *La structure des langues*. Paris : Presses Universitaires de France.
1985 a. *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*. Paris : Fayard.
1985 b. « Pour une typologie des statuts et des fonctions des langues humaines ». *BSL* t. LXXXX, fasc. 1. 1–13.
1992. *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*. Paris : Odile Jacob.
1993. *The Language Bilder. An Essay on the Human Signature in Linguistic Morphogenesis*. Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.
1995. « Le rôle des médiaphoriques dans la langue et dans le discours ». *BSL* t. XC fasc. 1. 1–19.
1997. « L'humain au centre de l'intéraction verbale ». *Dialoganalyse* V. Tubingen : Max Niemeyer Verlag. 3–8.
Haiman, John. 1980. « The Iconicity of Grammar : Isomorphism and Motivation ». *Language*, 56 : 515–40.

1985. *Natural Syntax Iconicity and Erosion.* Cambridge : Cambridge University Press.

éd. 1985. *Iconicity in Syntax.* Amsterdam : John Benjamins.

1994. « Ritualization and the Development of Language ». Pagliuca éd. *Perspectives on Grammaticalization.* 3–28.

Hall, Edward T. 1969. *The Hidden Dimension.* New York.

Harris, Alice C. & Lyle Campbell. 1990. « Seeking motives for change in typological variation ». Croft and others éd., *Studies in Typology and Diachrony. Papers presented to Joseph H. Greenberg on his 75th birthday.* 95–128.

1995. *Historical syntax in cross-liguistic perspective.* Cambridge : Cambridge University Press.

Ḥasan, ʻAbbās. 1966. *Al-luġa wa al-naḥw bayna al-qadīm wa al-ǧadīd.* Le Caire : Dār al-Maʻārif.

Hawkins, John A. 1983. *Word Order Universals.* New York : Academic Press.

Heine, Bernd et Mechtild Reh. 1984. *Grammaticalization and Reanalysis in African Languages.* Hamburg : Buske.

Heine, B., U. Claudi, F. Hunemeyer. 1991. « From Cognition to Grammar – Evidence from African Languages ». ClossTraugot, E. et B. Heine éds. *Approaches to Grammaticalization.* vol. II : 58–89.

Hetzron, Robert. 1974. « La division des langues sémitiques ». André Caquot et David Cohen éds. *Actes du Premier Congrès International de Linguistique sémitique et chamito-sémitique, Paris 16–19 juillet 1969.* 181–94.

Hockney, D. et autres, éds. 1975. *Contemporary Research in Philosophical Logic and Linguistic Research,* Dordrecht : Reidel.

Hodge, Carleton T. 1969. « Afroasiatic Pronoun Problems ». *International Journal of American Linguistics.* vol. 35, no. 4.

Holes, Clives. 1995. *Modern Arabic. Structures, Functions and Varieties* : Londres et New York : Longman.

Homeidi, Muhiddin. 1987. *Modality in Government and Binding Theory : Evidence from Arabic and English.* Ph. D. dissertation, University of Essex. In : Dissertations Abstract International 49 :1, 1989.

Hopper, Paul J. 1990. « Where do words come from? ». Croft, Denning, Kemmer éds. *Studies in Typology and Diachrony. Papers presented to Joseph H. Greenberg on his 75th birthday.* 151–160.

1991. « On some principles of grammaticization ». Closs Traugott E. et Bernd Heine éds. *Approaches to Grammaticalization,* vol. I. 17–35.

Hopper, Paul J. et Sandra Thompson. 1984. « The Discourse Basis for Lexical Categories in Universal Grammar ». *Language* 60. no. 3. 703–52.

Hopper, Paul. J. et Elisabeth Closs Traugott. 1993. *Grammaticalization.* Cambridge : Cambridge University Press.

Horn, Laurence R. 1972. *On the semantic properties of logical operators in English.* Ph. D. dissertation, University of California at Los Angeles.

Ḥusayn, Muḥammad Kāmil. 1976. *Al-luġa al-'arabiyya al-mu'āṣira*. Le Caire.
Hymes, Dell éd. 1964. *Language in Culture and Society*. New York : Harper and Row.
Ibn Fāris. éd. 1964. *Al-Ṣāḥibī fī fiqh al-luġa*. éd. Muṣṭafā al-Šawaymī. Beyrouth : A. Badrān.
Ibn Ǧinnī. éd. 1952. *Al-Ḫaṣā'iṣ*. éd. Muḥammad al-Naǧǧār, 3 vols. Beyrouth.
Ibn Hišām éd. 1959. *Muġnī al-labīb 'an kutub al-'a'rīb*. éd. Muḥammad Muḥyi al-Dīn 'Abd al-Ḥamīd. Le Caire : Al-Maktaba al-Tiǧāriyya.
Ibn Manẓūr., s. d. *Lisānu al-'arab*. éd. Būlāq
Ibn Ya'īš. s. d. *Šarḥ al-Mufaṣṣal*. 5 vols. éd. Le Caire.
Ionescu-Ruxăndoiu, Liliana. 1992–1993. « Sugestii pentru interpretarea pragmatică a unor deictice în daco-româna vorbită (I) ». XLIII :6.
Itkonen, Esa. 1983. *Causality in Linguistic Theory : A Critical Investigation into the Philosophical and Methodological Foundations of 'Non-Autonomous Linguistics*. Londres et Canberra : Crom Helm.
Jakendoff, R. 1977. *X' Syntax : A Study of Phrase Structure*. Cambridge Mass. : MIT Press.
1983. *Semantics and Cognition*. Cambridge Mass. : MIT Press.
Jakobson, Roman. 1963. *Essais de linguistique générale*. Traduction et préface de N. Ruwet. Paris : Minuit.
Jarvella, Robert et Wolfgang Klein eds. 1982. *Speech, Place and Action*. Chichester : Wiley.
Jespersen, O. 1924. *The Philosophy of Grammar*. Londres : Allen and Unvin.
1938. *Language*. Londres : Allen and Unwin.
Justice, David. 1987. *The Semantics of Form in Arabic in the mirror of European languages*. Amsterdam/Philadelphia : John Benjamins.
al-Kafawī. éd. 1976. *al-Kulliyyāt. Mu'ǧam fī al-muṣṭalaḥāt wa al-furūq al-luġawiyya*. éd. 'Adnān Darwīš et Muḥammad al-Miṣrī. Damas.
Kaye, Alan. 1972. « Remarks on diglossia in Arabic : well – defined versus ill – defined ». *Linguistics* 81, 32–48.
Keenen, E. éd. 1975. *Formal Semantics of Natural Language*. Cambridge : Cambridge University Press.
Kefer, Michel et Johan van der Anwera éds. 1992. *Meaning and Grammar. Cross-Linguistic Perspective*. Berlin–New-York : Mouton de Gruyter.
Kenny, A. 1963. *Actions, Emotions and Will*. New York : Humanities Press.
Killean, Carolyn. 1997. « Learning Arabic : A Lifetime Commitment ». Afsaruddin, Asma et Mathias Zahniser éds. *Humanism, Culture, and Language in the Near East. Studies in Honor of Georg Krotkoff*. Winona Lake : Eisenbrauns. 145–154.
Kinberg, Naphtali. 1992. « Semi-imperfectives and imperfectives : A case study of aspect and tense in Arabic participial clauses ». *Lingua* 86, 301–30.
Kleiber, Georges. 1983. « Les démonstratifs (de)montrent ils? ». *Le français moderne*. 51 : 99–117.

1990 a. *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical.* Paris : Presses Universitaires de France.

1990 b. *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif.* Genève : Droz.

1994 a. *Nominales. Essais de sémantique référentielle.* Paris : Armand Colin.

1994 b. *Anaphores et pronoms.* Louvain-la-Neuve : Duculot.

Kouloughli, Djamel-Eddine. 1984. *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui.* Paris : Pocket.

1996. « Sur quelques approches de la realité sociolinguistique arabe ». *Egypte/Monde arabe* 27–28.

1999. « Sur le statut linguistique du *tanwīn* : Contribution à l'étude du systeme déterminatif de l'arabe ». *Arabica.*

Kramsky, Jiri. 1968. « Some Ways of expressing the Category of Determinedness ». *Travaux Linguistiques de Prague. 3.*

Kupferman, Lucien. 1996. « Un bien grand mot : de. De la préposition au mode de quantification ». *Langue française* : Févr.

Kurylowicz, J. 1950. « La mimation et l'article en arabe ». *Archiv Orientalni* XVIII no. 1–2.

1972 a. *Studies in Semitic Grammar and Metrics.* Wroclaw, Warsawa, Krakow, Gdansk : Polski Akademii Nauk.

1972 b. « Universaux linguistiques », *Proceedings of the Eleventh International Congress of Linguists.* Bologna–Florence.

1973. « Verbal aspect in Semitic ». *Orientalia* 42. fasc. 1–2.

Labatut, R. s. d. « Les emprunts du peul à l'arabe ». CERMAA. éd. *Langue Arabe et Langues Africaines.* 41–70.

Lakoff, George. 1975. « Hedges, a Study in Meaning Criteria and the Logic of Fuzzy Concepts ». Hokney et a. éds. *Contemporary Research in Philosophical Logic and Linguistic Research,* Dordrecht : Reidel. 221–71.

1987. *Women, Fire, Dangerous Things.* Chicago : Chicago University Press.

Lakoff, George et M. Johnson. 1980. *Metaphors We Live By.* Chicago : Chicago University Press.

Larcher, Pierre. 1995. « Où il est montré qu'en arabe classique la racine n'a pas de sens et qu'il n'y a pas de sens à dériver d'elle ». *Arabica.* XLII. 291–314.

2001. « Le parler des Arabes de Cyrénaïque vu par un voyageur marocain du XIII[e] siècle ». *Arabica.* XLVIII : 3. 368–382.

Larcher, Pierre et A. Girod. 1990. « Passif grammatical, passif périphrastique et catégorie d'auxiliaire ». *Arabica* XXXVII, fasc 2. 137–47.

Lecomte, G. 1970. « Sur une relation de Saqifa attribuée à Ibn Qutayba ». *Studia Islamica* XXX. 181–182.

Levin, Arieh. 1987. « The Views of the Arab Grammarians on the Classification and Syntactic Function of Prepositions ». *Jerusalem Studies in Arabic and Islam.* 10. 342–367.

1991. « The category of *'asmā' al-fi'li* in Arabic grammar ». *The Arabist. Budapest Studies in Arabic* 2–4. (*Proceedings of the Coloquium on Arabic grammar,* éd. K. Dévényi et. T. Iványi).

1995. « The Fundamental Principles of the Arab Grammarians' Theory of *Amal* ». *Jerusalem Studies in Arabic and Islam.* 19. 213–232.

Levinson, St. C. 1983. *Pragmatics.* Cambridge : Cambridge UniversityPress.

Lichtenberg, Frantisek. 1991. « Semantic change and heterosemy in grammaticalization ». *Language* vol. 67, 3. 475–509.

Lightfoot, D. 1979. *Principles of Diachronic Syntax.* Cambridge : Cambridge University Press.

Lipinski, Edward. 1997. *Semitic Languages : Outline of a Comparative Grammar.* Leuven : Peeters.

Lory, P. 1988. *Quelques remarques sur l'expression du temps, de l'espace et du corps humain en arabe littéral. Revue de psychologie appliquée.* No. 87–88–89. 173–176.

Lupasco, Stéphane. 1947. *Logique et contradiction.* Paris : Presses Universitaires de France.

Lyons, John. 1968. *Introduction to Theoretical Linguistics.* Cambridge : Cambridge University Press.

1975. « Deixis as a Source of Reference ». Keenan éd. *Formal Semantics.*

Makram, 'A. S. 1983. « 'Uslūb *'id̲* fī ḍaw'i al-dirāsāt al-qur'āniyya al-naḥwiyya ». Résumé en anglais : « The use of *'id̲* in the light of grammatical and Quranic studies »). *Annals of the Faculty of Arts – Kuwayt University.* vol. IV.

Manessy-Guiton Jacqueline. 1968. « Les familles de langues. Generalites ». Martinet A. éd. 1225–1237.

Marcus, S. 1962. « Le genre grammatical et son modele logique ». *Cahiers de linguistique theorique et appliquee.* I : 103–22.

1963. « A synchronic analysis of the grammatical gender ». *RRL.* VII : 1. 99–111.

1970. « Les modèles mathématiques et l'opposition romane-slave dans la typologie du genre grammatical ». A. Rosetti éd. *Actele celui de al XII-lea Congres International de Lingvistică si Filologie romanică.* I, 247–52. Bucarest : Editura Academiei.

Martin, Robert. 1983. *Pour une logique du sens.* Paris : PUF.

Martin, R. et Nef, F. 1981. « Temps linguistiques et temps logiques ». *Langages* 64 (*Le temps grammatical, logiques temporelles et analyse linguistique*).

Martinet, André. 1967. *Eléments de linguistique générale.* Paris : Armand Colin.

Martinet, André éd. 1968. *Le langage* (Encyclopédie de la Pléiade). Paris : Gallimard.

al-Marzūqī. éd. 1964. « Kitāb al-qawl fī 'alfāẓ al-šumūl wa al-'umūm wa al-faṣl baynahumā ». Ed. 'Ibrāhīm al-Sāmarrā'ī. *Rasā'il fī al-luġa* Bagdad. 69–108.

Massignon, Louis. 1954. « Reflexions sur la structure primitive de l'analyse grammaticale en arabe ». *Arabica.* I. 3–16.

1963. « La syntaxe intérieure des langues sémitiques ». *Opera Minora*. Beyrouth.

Măcelaru, Adrian. 1995. « Problems of the Arabic gender. The gender of the denomination of the parts of the human body ». Anghelescu, Nadia et Andrei A. Avram éds. vol. I. 201–6.

Meillet, A. 1921. *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris.

1934. *Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes*. Paris.

Meinhof, C. 1912. *Die Sprachen der Hamiten*. Hamburg.

Meiseles, Gustav. 1976. « Pentru o fonologie a arabei literare contemporane ». *SCL* XVII, nr. 6. 609–32.

1980. « Educated spoken Arabic and the Arabic Language continuum ». *Archivum Linguisticum* 11 (new series). 118–148.

1981. « Hybrid versus symbiotic constructions : a case study of contemporary Arabic ». *Linguistics* 19. 1077–93.

Messaoudi, L. 1985. *Temps et aspect. Approche de la phrase simple en arabe écrit.* Paris : Geuthner.

Miller, Robert L. 1968. *The Linguistic Relativity Principle and Humboldtian Ethnolinguistics*. The Hague – Paris : Mouton.

Milner, J. C. 1978. *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, Insultes. Exclamations.* Paris : Seine.

Mitchel, T. F. 1962. *Colloquial Arabic : The Living Language of Egypt*. Londres : The English Universities Press.

Mitchel, T. F. et S. A. al-Hassan. 1994. *Modality, Mood and Aspect in Spoken Arabic. With Special References to Egypt and the Levant.* Londres et New York : Kegan Paul International.

Monteil, V. 1960. *L'Arabe Moderne*. Paris : Klincksieck.

Moscati, Sabatino. 1954. « Sulla flessione nominale dell arabo classico ». *Rivista degli Studi Orientali*. 29 : 171–82.

1958. « On Semitic Case-Endings ». *Journal of Near Eastern Studies*. 17 : 142–44.

Mourelatos, A. P. 1978. « Events, Processes and States ». *Linguistics and Philosophy* II no. 3. 63–81.

Mseddi, Abdessalem. 1984. *Dictionnaire de Linguistique Français-Arabe et Arabe-Français*. Tunis : Maison Arabe du Livre.

Mseddi, 'Abdessalem; Muḥammad al-Hādī al-Ṭarābulusī. 1980. *Al-Šart fī al-Qur'ān*. Libia–Tunis : Al-Dār al-'arabiyya li-l-kitāb.

al-Mubarrad. éd. 1965–68. *Muqtadab*. éd. Muḥammad 'Abd al-Ḫāliq 'Uḍayma. Le Caire : Dār al-Taḥrīr.

Muǧāhid, 'Abd al-Karīm. 1986. « Al-'ilāqa bayna al-ṣawt wa al-madlūl ». *Dirāsāt fī al-luġa*. Bagdad : Dār al-šu'ūn al-ṯaqāfiyya al-'āmma. 61–92.

1969. *al-Munǧid fī al-luġa*. 20[ème] éd. Beyrouth : Dar el Mashreq.

al-Mutawakkil, 'Aḥmad. 1982. *Réflexions sur la théorie de la signification dans la pensée linguistique arabe*. Rabat.

1995. *Qaḍāyā al-luġa al-'arabiyya fī al-lisāniyyat al-waẓīfiyya*. Rabat : Dār al-'Amān.
al-Naǧǧār, Šawqī. 1984. *Muškilat luġawiyya*. Djedda : Tihāma.
Naḥla, Rafā'il. 1986. *ġarā'ibu al-luġa al-'arabiyya*. 4ème éd. Beyrouth : Dar el-Mashreq.
al-Namarī. éd. 1976. *Kitāb al-mulamma'*. éd. Waǧīha 'Aḥmad al-Ṣatl. (Publications de l'Academie Arabe de Damas). Damas : Maṭba'at Zayd ibn Ṯābit.
Nedjalkov, Vladimir P. 1988. *Typology of resultative constructions*. (Typological Studies in Language) (trad. angl. par B. Comrie). Amsterdam/Philadelphia. John Benjamins.
Nef, Frederic. 1991. *Logique, langage et réalité*. Paris : Editions Universitaires.
Nyberg, H. S. 1920. « Wortbildung mit Praefixen in den semitischen Sprachen ». *Le Monde oriental*. 14.
Olender, Maurice. 1989. *Les langues du Paradis*. Paris : Gallimard/ Le Seuil.
Owens. J. 1988. *The Foundations of Grammar : an Introduction to Medieval Arabic Grammatical Theory*. Amsterdam : Benjamins.
1989. « The Syntactic Basis of Arabic Word Classification ». *Arabica* 26
Pagliuca, William, éd. 1994. *Perspectives on Grammaticalization*. Amsterdam/ Philadelphia : John Benjamins.
Palmer, F. R. 1979. *Modality and English Modals*. Londres : Logman.
Paoli, B. 2000. « Réflexions sur le traitement des pluriels internes de l'arabe ». *Linguistique arabe et sémitique*, 1. 43–56.
Parkinson, Dilworth B. 1994. « Testing Native Speakers : Implications for Teaching Arabic to Non-Native Speakers ». Rammuny, Raji M. et Dilworth B. Parkinson éds. *Investigating Arabic. Linguistic, Pedagogical and Literary Studies in Honor of Ernest N. McCarus*.
Patai, Raphael. 1976. *The Arab Mind*. 2ème éd. New York : Charles Scribner's son.
Pellat, Charles. 1950–51. « La détermination et l'indétermination du nom en arabe ». *GLECS* V.
Pennachietti, Fabrizio. 1966. « La natura sintattica e semantica dei pronomi arabi *man, ma* e *'ayyun* ». *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*. 16. 57–87.
Perkins, Michael. 1983. *Modal Expressions in English*. Norwood, New Jersey : Ablex.
Petracek, Karel. 1981. « Le systeme de l'arabe dans une perspective diachronique ». *Arabica*. XVIII. 162–177.
Piaget, Jean et N. Chomsky. 1983. *Language and Learning. The Debate between Jean Piaget and Noam Chomsky (october 1975, abbaye de Royaumont)*, éd. Massimo Piatelli-Palmarini, Londres : Routledge and Kegan.
Pottier, Bernard. 1968. « La Typologie ». *Le Langage. (Encyclopédie de la Pléiade)*, Martinet éd. Paris : Gallimard.
Rabin, C. 1965. « The Diptote Declension ». *Arabic and Islamic Studies in Honor of Hamilton A. R. Gibb*. éd. George Makdisi. Leiden : E. J. Brill. 547–62.
1968. « The Structure of the Semitic System of Case Endings ». *Proceedings of the International Conference on Semitic Studies* Jerusalem 1965. 1–13.

Rammuny, Raji M. et Dilworth B. Parkinson éds. 1994. *Investigating Arabic. Linguistic, Pedagogical and Literary Studies in Honor of Ernest N. McCarus.* Columbus : Greyden Press.

Rāsī, Salmān. 1974. *Fī al-zawāyā ḫabāyā.* Beyrouth.

Reckendorf, H. 1895, réimp. 1967. *Die Syntactischen Verthalnisse des Arabischen,* Leiden : Brill.

1921. *Arabische Syntax.* Heidelberg.

Rescher, N. 1967. *Temporal Modalities in Arabic Logic.* Dordrecht : Reidel.

1968. *Topics in Philosophical Logic.* Dordrecht : Reidel.

Reuschel, Wolfgang. 1996. *Aspekt und Tempus in der Sprache des Korans.* Frankfurt a. M. : Peter Lang.

Rey, Debove, Josette. 1978. *Le métalangage. Etude linguistique du discours sur le langage. Paris : Robert.*

Rosch, Eleanor. 1978. « Principles of Categorization ». E. Rosch et B. B. Lloyd éds.

Rosch, Eleanor et B. B. Lloyd éds. *Cognition and Categorization.* Hilsdale : L. Erlbaum.

Roman, André. 1990. « De l'accord et du pseudo-accord du feminin en arabe ». *Annales Islamologiques.* t. 25. 27–56.

1998. « Les déictiques de la langue arabe ». *Arabica.* XLV. 233–48.

1999. *La création lexicale en arabe. Ressources et limites de la nomination dans une langue humaine naturelle.* Lyon : Presses Universitaires de Lyon.

Ryding Karin C. 1994. « Case/Mood Syncretism in Arabic Grammatical Theory : Evidence for Split Morphology Hypothesis and the Continuum Hypothesis ». Rammuny, Raji M. et Dilworth B. Parkinson éds. *Investigating Arabic. Linguistic, Pedagogical and Literary Studies in Honor of Ernest N. McCarus.*

Sala, Marius. 1997. *Limbi în contact.* Bucarest : Editura Enciclopedică.

al-Sāmarrā'ī, 'Ibrāhīm. 1954. *Le verbe dans le Coran.*

1961. *Dirāsāt fī al-luġa.* Bagdad.

éd. 1964. *Rasā'l fī al-luġa.* Baghad.

1975. *Quṭūf wa nawādir.* Beyrouth : Dār al-ǧīl; 'Ammān : Maktabat al-muḥtasib.

Sapir, E. 1921, 1949. *Language.* New York : Harcourt Brace and World.

1964. *Culture, Language and Personality.* Berkeley et Los Angeles : Univ. of California Press.

1968. *Selected Writings of Edward Sapir in Culture, Language and Personality.* éd. David G. Mandelbaum. Berkeley et Los Angeles : Univ. of California Press.

Schlesinger, I. M. 1991. « The wax and wane of Whorfian views ». Cooper Robert L. et Bernard Spolsky éds. *The Influence of Language on Culture and Thought*

Schwegler, Armin. 1989. *Analyticity and Syntheticity : A Diacronic Perspective with Special Reference to Romance Languages.* Berlin/ New York/ Amsterdam : Mouton – De Gruyter.

Shehadi, Fadlou. 1969. « The Verb to be in Arabic ». John W. M. Verhaar éd., *The Verb* to be *and its synonyms*, Dordrecht : Reidel.

Shopen, Timothy, éd. 1990. *Language Typology and Syntactic Description*, 3. vols. Cambridge : Cambridge University Press.

Shouby, E. 1951. « The Influence of the Arabic language on the Psychology of the Arabs ». *Midle East Journal*, V. 284–302.

Sībawayhi éd. 1968–77. *Al-Kitāb*. éd. ʻAbd al-Salām Hārūn. Le Caire.

al-Siğistānī. éd. s. d. *Al-mudakkar wa al-mu'annaṯ*. éd. ʻIzzat Ḥasan. Beyrouth-Alep : Dār al-Šarq al-ʻArabiyy.

Smith, E. et Douglas Medin. 1981. *Categories and Concepts*. Harvard : Harvard Univ. Press.

Speiser, E. A. 1952. « The 'Elativ' in West-Semitic and Akkadian ». *Journal of Cuneiform Studies*. VI. 81–92.

Stetkevych, Jaroslav. 1970. *The Modern Arabic Literary Language : Lexical and Stylistic developments*. Chicago et Londres : University of Chicago Press.

Stewart, Devin J. 1998. « Clitic Reduction in the Formation of Modal Prefixes in the Post-Classical Arabic Dialects and classical Arabic *sa/sawfa* ». *Arabica* t. XLV fasc. 1

Suleiman, Yasir éd. 1999. *Arabic Grammar and Linguistics*. Curzon.

Tāmir, Zakariyā'. 1973. *Dimašq al-ḥarā'iq*. Damas.

Tenny, Carol Lee. 1987. *Grammaticalizing Aspect and affectedness*. PhD thesis MIT.

al-Tawḥīdī. éd. 1953. *Kitāb al-'imtā' wa al-mu'ānasa* éd. 'Aḥmad 'Amīn et 'Aḥmad al-Zīn. Beyrouth-Sayda : al-Maktaba al-ʻaṣriyya.

Traugott, Elisabeth C. voir : Closs Traugott, Elisabeth.

Troupeau, Gérard. 1976. *Lexique-Index du Kitab de Sibawayhi*. Paris : Klincksiek.

1984. « La notion de 'racine' chez les grammairiens anciens ». Auroux S. et al. éds. 239–46.

Ullendorf, Edward. 1965. « The form of the definite article in Arabic and other Semitic languages ». *Arabic and Islamic Studies in Honor of H. A. R. Gibb*. Leiden.

Van Langendonk, W. 1980. « Indefinites, Exemplars and Kinds ». John Van der Auwera éd. *The Semantics of Determiners*. Londres– Baltimore.

Vendler, Z. 1961. *Linguistics in Philosophy*. Ithaca, New-York : Cornell University Press.

Vendryes, J. 1921. *Le langage. Introduction linguistique à l'histoire*. Paris : La Renaissance du Livre.

Verhaar, John W. M. éd. 1969. *The Verb « Be » and its Synonyms. Philosophical and Grammatical Studies*. Foundations of Language. Supplementary Series/ Vol. 9. Dordrecht : D. Reidel.

Versteegh, C. H. M. 1977. *Greek Elements in Arabic Linguistic Thinking*. Leiden : E. J. Brill.

1981. « A Dissenting Grammarian : Qutrub on Declension ». *Historiographia Linguistica* vol. VIII, no. 2/3, 403–29.
1984. *Pidginization and Creolization : The Case of Arabic.* Amsterdam : J. Benjamins.
1986. « The Origin of the Romance Languages and the Arabic Dialects ». *Islao e Arabismo na Peninsula Iberica.* Evora.
1997. *The Arabic Language.* Edinburgh : Edinburgh University Press.
Vogel, Petra M. et Bernard Comrie, éds : 2000. *Approaches to the Typology of Word Classes.* Berlin–New York : Mouton de Gruyter (Empirical Approaches to Language Typology).
Watterman, John. T. 1963. *Perspectives in Linguistics. An account of the background of modern linguistics.* Chicago–Londres : The University of Chicago Press.
Wehr, Hans. 1952. *Der arabische Elativ.* Mainz : Akademie der Wiessensch und Literatur.
Weinreich, U. 1953. *Languages in Contact : Findings and Problems.* The Hague : Mouton.
Weinreich, U. 1968. « Unilinguisme et bilinguisme ». Martinet, A. éd. 647–84.
Weiss, B. 1976. « A Theory of the parts of spech in Arabic (Noun, Verb and Particle) : A study in 'ilm al-wad' ». *Arabica* 23 : 23–36.
Whorf, B. L. 1969. *Linguistique et anthropologie. Les origines de la sémiologie.* tr. fr. par Cl. Carme. Paris : Denoël.
Wierzbicka, Anna. 1978. « Lexical universals and universals of grammar ». Greenberg éd.
Wierzbicka, Anna. 2000. « Lexical prototypes as a universal basis for cross-linguistic identifications of 'parts of speech' ». Petra M. Vogel et B. Comrie éds., *Approaches to the Typology of Word Classes.* 285–317.
Wilmet, Marc. 1991. « L'aspect en français : essai de synthèse », *French Language Studies.* I. 209–22.
Winet, Monika. 1995. « *Amanecer, anochecer/ amanhecer, anoitecer* : dos arabismos semanticos y sintacticos ». *Revue de Linguistique Romane.* t. 59. n[os] 233–234, janvier–juin. 25–65.
Wittgenstein, L. 1953. *Philosophical investigations.* New York : Macmillan
Witting, Sabine. 1977. « Streckformen in Arabischen ». *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunicationsforschung* Band 30, Heft 5. 474–500.
Wright, G. H. von. 1951. *An Essay in Modal Logic.* Amsterdam.
1963. *Norm and Action : A logical enquiry.* Ann Arbor : Univ. of Michigan Press.
Wright, W. W. 1896–1898. *A Grammar of the Arabic language.* Cambridge : University Press.
Xrakovskij, Victor S. 1988. « Resultative and Passive in Arabic ». Nedjalkov éd. *Typology of Resultative Constructions.* 327–39.

Zaborski, Andrzej. 1967. « Arabic Loanwords in Somali : Preliminary Survey ». *Folia Orientalia* t. VIII 125–75.

1969. « Prefixes, Root-Determinatives and the Problem of Biconsonantal Roots in Semitic », *Folia Orientalia* t. XI. 307–13.

1991. « The position of Arabic within the Semitic language continuum ». *BSA*. 3–4, 365–75.

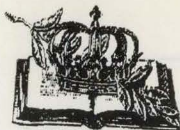
1995. « Kuryłowcz and the so-called 'aspect' in Classical and Modern Arabic ». *Kurylowicz. Memorial Volume*. Part One. éd. by W. Smoczynski. Cracovie : Universitas 529–41.

1997. *Qatala and Qattala in Semitic and Hamito-semitic. Rocznik Orientalistyczny*. t. L, 2. 257–262.

SOMMAIRE


BIBLIOTECA
CENTRALĂ
UNIVERSITARĂ
BUCUREŞTI

Tiparul s-a executat sub c-da nr. 1240/2004 la
Tipografia Editurii Universităţii din Bucureşti



TA ESTITUIRII

20. IUN. 2005		
—		
[illegible] MAI 2006		
23 MAI 2006		
24 MAI 2006		
24 MAI 2006		
02. IUN. 2006		
—		
12 IUN. 2009		

206.250 lei



Editura Universității din București

ISBN: 973-575-918-7